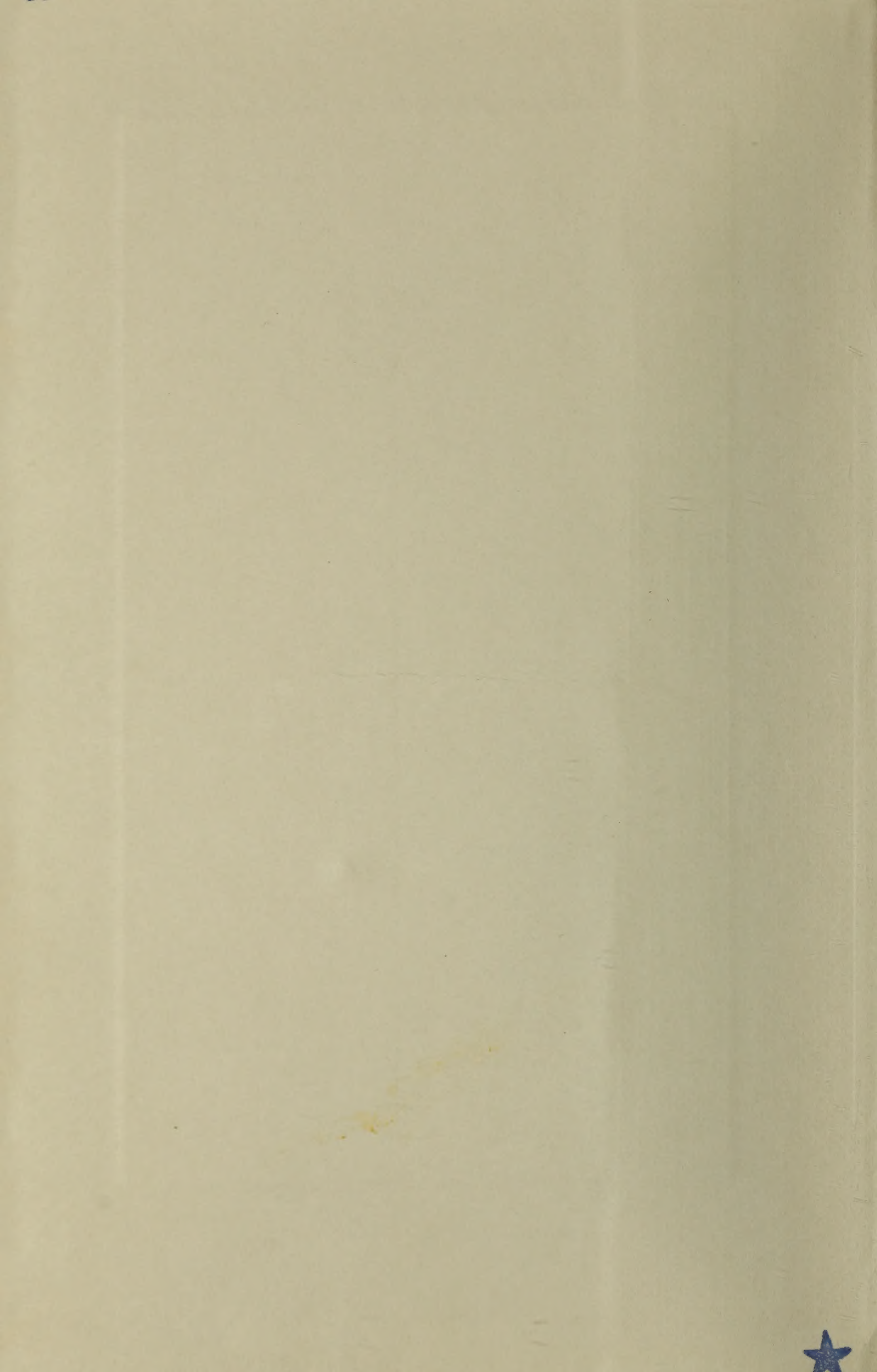


DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

VOLUME 20

SEPTIÈME SESSION DU DOUZIÈME PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

SESSION 1917



VOLUME LII.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

DU

PARLEMENT DU CANADA

SEPTIÈME SESSION, DOUZIÈME PARLEMENT, 1917.

A

Acadia Coal Co., *re* conseil de conciliation aux employés de, 1916.. 102
Affaires extérieures, rapport du Secrétaire d'Etat pour l'exercice 1917.. .. 33
"Agricole, loi concernant l'instruction —" rapport sur.. .. .. 15c
Agriculture, dépenses totales pour l'— par l'Etat pour chaque année, depuis 1904-5 jusqu'à 1916-17, etc. 222
Agriculture, nombre d'employés depuis 1911 jusqu'à 1917 au ministère de l'—. 138g
Allemande, nombre de personnes de nationalité — à l'emploi des départements du service, etc. 176
Américains, nombre dans les régiments canadiens depuis 1914.. .. .. 143a
Annonce des produits du Canada au moyen d'échantillons en France. 205a
Arbitrage, conseils d'— demandes adressées au ministère du Travail par les ouvriers de la Nouvelle-Ecosse.. 148
Armstrong, S. A., nomination de— au poste de directeur de la Commission des hôpitaux militaires.. 115
Auditeur général, rapport de l'— vols. I, II, III et IV, 1916.. 1
Archives de guerre du Canada, Bureau canadien des — rapport *re* — depuis la date de son établissement jusqu'à janvier 1917.. 61
Archives de guerre, Londres, Angleterre, rapport du Bureau canadien des — jusqu'à 1917.. 61
Armée canadienne, rapport sur le Service de santé de l'—, général Baptie.. .. 90a

A

Armée canadienne, rapport sur le Service de santé de l'—, colonel Bruce.. 90
Armée expéditionnaire canadienne, nombre d'officiers et soldats déclarés impropres au service, etc. 261
Armée d'outre-mer, *re* nombre de postulants renvoyés comme physiquement impropres, etc. 143
Armée d'outre-mer, nombre d'hommes enrôlés pour l'—, nombre de ceux renvoyés,, et o 143a
Arrêtés en conseil, copies d':—
Re nomination d'un sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux Affaires étrangères.. 41
Re nomination d'un secrétai:. parlementaire du ministère de la Milice et de la Défense.. 41
Re nomination d'un ministre des forces militaires du Canada dans le Royaume-Uni.. 41
Concernant la farine de blé, la semoule importée au Canada en franchise.. 106
Association des manufacturiers canadiens, correspondance avec — *re* approvisionnements pour le front.. 159
Assurances, rapport du surintendant des —, exercice 1916.. 8
Assurances, sommaire des rapports des compagnies d'—, exercice 1916.. 9
Attaques à coups de pierre des convois de troupes, rapport de la commission d'enquête sur.. 172

B

Baguette d'entraînement pour tir à la cible, correspondance *re*, entre le ministère de la Milice, la Commission des achats de guerre et le *War Office* d'Angleterre.. 254
Banques autorisées, liste des actionnaires des —, le 31 décembre 1915.. 6
Bataillon, 210e, concernant le stationnement du — à Regina et à Moosejaw.. 270
Baugh, Edward Levi, *re* libération de — du pénitencier.. 219
Beaver-Harbour, comté de Halifax, quai de — *re* réparations, etc., au quai de — au cours des quatre dernières années. 119
Bibliothécaires conjoints du Parlement, rapport des.. 40
Biologie du Canada, 1915-1916.. .. .. 38*a*
Blé, farine de blé, semoule, arrêté en conseil *re*.. 106
Bois, navires à voiles auxiliaires en —, contrats pour.. .. ..
Boisson enivrante, état *re* quantité de — entrée dans les territoires du Canada, 1916.. 147
Brise-lames de Breen's-Point, comté d'Antigonish, N.-E., depuis 1911.. 128
Brise-lames de Souris, I.P.-E., correspondance *re* 1915-16 200
Brise-lames de Souris, I.P.-E., *re* réparations au —,en 1915 et 1916.. 127
Britanniques, nombre d'hommes natifs des Iles — enrôlés dans les régiments canadiens depuis 1914.. .. .. 143*a*
Budget, exercice se terminant le 31 mars 1918.. 3
Budget, supplémentaire, exercice se terminant le 31 mars 1917.. 4
Budget, supplémentaire, exercice se terminant le 31 mars 1918.. 5
Bureaux de poste, Canard et Splitlog, requêtes, etc., *re*.. 89
Bureau de poste, *re* déplacement du — de Pearson's.. 179

C

Canadian-Northern, chemin de fer —, arrêté en conseil, *re* 4-5 George V, chap. 20, 8-15.. 185
Canadian-Northern, réseau du chemin de fer —, copie d'acte fiduciaire-hypothécaire consenti au gouvernement fédéral.. .. .. 237*a*
Canadian-Northern, réseau du chemin de fer —, copie d'état financiers *re*.. .. 237
Canadian-Northern, réseau du chemin de fer —, copie d'états *re* avances faites au — par le gouvernement, etc.. .. .. .. 237*b*
Canaux, statistiques des, 1916.. .. .. 20*a*
Cantines où se pratique la vente de la boisson outre-mer, correspondance *re* abolissement des.. 204
Censeurs, déchiffreurs de dépêches, etc., noms, adresses, etc., des.. 93
Censeurs, déchiffreurs de dépêches, etc., noms, adresses, etc., des — de Hazel-Hill et Canso, N.-E., 1916, dépense encourue, 1916.. 136
Chalutiers à vergues des Etats-Unis, *re* privilèges accordés aux —, relativement aux ports des Etats-Unis.. 266
Charbon, arrêté en conseil nommant un directeur des opérations minières du — pour la Colombie-Britannique.. 212
Charbon, rapport de la commission nommée pour faire une enquête sur la situation *re* livraison des cargaisons de. 142
Charbon *re* district n° 18 d'Alberta, documents, etc., *B.C. Coal Operators' Association*.. .. .. 212*a*
Chefs de trains, serre-freins, mécaniciens et chauffeurs de locomotives, nombre de — sur les chemins de fer de l'Etat, entre Moncton et Campbellton.. 156
Chemins de fer, rapport de la Commission des — pour l'exercice 1916.. .. .. 20*a*
Chemins de fer, statistiques des —, 1916. 20*b*
Chemins de fer de l'Etat, correspondance *re* Commission concernant la situation des —, noms des commissaires.. 78
Chemins de fer de l'Etat, montants dépensés en subventions aux —, exercices 1912, 1913, 1914 et 1915.. 121
Chemins de fer de l'Etat:—
Relevé *re* terres vendues par les — entre octobre 1915 et le 30 septembre 1916. 68
Chemins de fer et Canaux, rapport du ministère des —, 1916.. 20
Chevaux achetés au Canada pour des fins militaires.. 92
Colombie - Britannique, correspondance avec le gouvernement de la —, avec le ministère de la Marine et des Pêcheries de la Colombie-Britannique.. 209
Colombie - Britannique, correspondance avec le gouvernement impérial, aux fins de rendre valides certaines lois de la législature de la.. 214
Colombie-Britannique, entre le gouvernement impérial et aux fins de rendre valides certaines lois de la.. 214
Colombie-Britannique, levés hydrométriques, 1915.. .. .. 25*e*
Commerce:—
Rapport du ministère du —, Partie I, 1916.. 10
Rapport du ministère du —, Partie II, 1916.. .. .. 10*a*
Rapport du ministère du —, Partie III, 1916.. .. .. 10*b*
Rapport du ministère du —, Partie IV, 1916.. .. .. 10*c*
Rapport du ministère du —, Partie V. 10*d*

C

Commerce—*Fin.*
Rapport du ministère du —, Partie VI, 1916.. .. .. 10*e*
Rapport du ministère du —, Partie VII, 1916.. .. .. 10*f*
Commerce, rapport de la Commission de — en Grande-Bretagne, en France et en Italie, 1916.. 221
Commissaire du bétail vivant, province de Saskatchewan, noms des personnes au service du.. 252
Commission de Conservation, rapport de la.. 73
Commission de Conservation, rapport pour 1917.. 264
Commission des achats de guerre, rapport de la —, 1915 à 1916 inclusivement. .. 45
Commission des Champs de bataille nationaux, états *re* recettes et dépenses.. 55
Commission du transport par voie ferrée, rapport de —, 1917.. .. .. 20*g*
Commission parlementaire du Service national, correspondance *re*.. 88
Commissions, date et fins de toutes les — instituées depuis 1911 jusqu'à date. .. 161
Commissions concernant les soldats *re* pensions, hôpitaux, etc., instituées depuis la guerre.. 236
Comptes publics du Canada, exercice terminé le 31 mars 1916.. 19
Conciliation, conseils de —, Loi sur les différends industriels, etc., 1916.. .. .. 36*a*
Conférence de guerre, documents se rattachant à la —, en 1917.. 42
Conférence de guerre impériale, documents *re* —, 1917.. .. .. 42*a*
Conférence de guerre impériale, extraits des —, délibérations de la.. .. .. 42*a*
Congés accordés après enrôlement pour aller travailler aux récoltes.. 107
Contingent, nombre de bataillons du premier — quittant le Canada, etc. 213
Contrôleur des substances alimentaires du Canada, arrêté du conseil *re* nomination du.. .. .. 192*a*
Contrôleur du combustible du Canada, arrêté du conseil concernant le.. 192
Coût de la vie, rapport de W. F. O'Connor, commissaire *re*.. .. .. 210*a*
Criminelles, statistiques — pour l'exercice 1915.. 17

D

Davidson, sir Charles, rapport de —, commissaire, témoignages entendus par — *re* dépenses de guerre; aussi rapport de — *re* munitions pour armes portatives; achat de sous-marins et d'étoffes pour uniformes (***Auburn Woollen Mills Co.***). 60
Davies, William, Company, Ltd., et Matthews-Blackwell, Ltd., arrêté du conseil *re* enquête.. .. .. 210*b*
Débats, personnel de la traduction du compte rendu officiel des —, correspondance avec le chef du, 1917.. 215
Défense du Canada, arrêté, 1917.. 197
Défense territoriale de la province de Québec, correspondance avec Armand Lavergne *re*.. 191
Dépenses imprévues, relevé *re* diverses —, entre 1916 et 1917.. 51
Destitutions:—
M. H. D. McKenzie, de Stellarton, N.-E. 79
Frank Dunlop, de Sydney-Mines.. .. 95
M. Spenny, contremaître de voie sur la ligne courte, chemin de fer de l'Etat, etc.. 153
Léon Roy, interprète dans le ministère de l'Intérieur.. 154
D. McDermid, surintendant de la piscifacture, N.-E.. 165
Moses H. Nickerson, inspecteur des stations de sauvetage, N.-E. 167
Augustin D. Lanteigne, directeur de la poste d'Island-River, comté de Gloucester, N.-B. 178
John R. McIntosh, maître de poste, Cumming's-Mountain, etc., N.-E. .. 180
John R. McDonald, concierge d'édifice public, Inverness, N.-E. 198
Hector Urquhart, Cap-Breton, N.-E., nomination du successeur de.. 201
Divorces, nombre de — accordés au Canada par le Parlement depuis 1867.. .. 98
Douane, droits de —, remboursement des, etc., relevé *re*.. 75
Douanes, rapport du ministère des — exercice 1916.. 11
Documents *re* Conseil de conciliation concernant les employés à Pictou, N.-E. 104
Liste de tous les fonctionnaires, en 1916, dans la remise des locomotives de Pirate-Harbour, N.-E. 101
Nombre de personnes employées aux — entre janvier 1916 et le 31 mars 1917. 175
Doukhobors, *re* exemption du service militaire.. 224
Dragage:—
Concernant les travaux exécutés à Sainte-Anne de Bellevue, Pointe-Fortune, rivière Ottawa, etc. 123
Dragage au quai de l'Ile-Perrot, nord et sud, chenal de la baie Dorion, Vaudreuil, etc. 123*a*
Dragage à Margaree-Harbour, N.-E., au cours de 1913, 1914, 1915 et 1916. .. 134
Dragage à Sainte-Anne de Bellevue, Pointe-Fortune, rivière Ottawa, etc. . 241
Duchemin, H. P., commissaire, *re* montant payé à.. 181

E

Eaux de marée de la province de Québec, droits de pêche dans les.......... 251
Echiquier, cour de l'—, copie de la nouvelle règle *re* pratique et procédure dans la.......... 100
Echiquier, cour de l'—, copie de la règle 200 *re* procédure.......... 100*a*
Echiquier, cour de l'—, procédures *re* chemin de fer Québec et Saguenay, chemin de fer Québec et Montmorency, et Lotbinière et Mégantic.......... 48*a*
Edifices et bureaux, nombre des — loués par le gouvernement, à Ottawa, au cours des années 1914-15-16-17, etc.......... 265
Elections partielles, année 1916.......... 18
Emprunts temporaires, relevé des —, de 1916 à 1917.......... 52
Enrôlement pour le service d'outre-mer, nombre.......... 143*a*
Etat et Mines, nombre de personnes à l'emploi du secrétariat d'Etat et du ministère des Mines, depuis 1911 jusqu'à 1917, inclusivement.......... 138*h*
Etrangers, nombre des internés, nationalité de chacun employés aux travaux publics depuis 1914.......... 141
Exportations de diverses denrées, valeur des —, pendant les premiers neuf mois du présent exercice financier.......... 186
Exposition, convoi d'—, correspondance *re* l'organisation d'un — en France.......... 205

F

Fermes expérimentales, rapport du directeur et des fonctionnaires des —, 1916.......... 16
Fisher, Ward, inspecteur des pêcheries, N.-E., occidentale, *re* débours de, 1912-1913.......... 208
Fonctionnaires, nombre de — à l'emploi des ministères du Travail, de l'Intérieur, des Travaux publics, etc.......... 217
Fonctionnaires, noms, salaires, etc., des — enrôlés volontairement du ministère de l'Intérieur et du Département des Affaires des sauvages.......... 220
Fonds patriotique, sommes souscrites et promises, sommes par provinces, comtés, etc.......... 110*a*
Fonds Patriotique, sommes versées au —, promises, etc.......... 110

G

Géographie, rapport de la Commission de — pour l'exercice 1916.......... 25*d*
Giard, ex-député provincial de Compton, *re* emploi de — par le gouvernement.......... 223
Gouverneur général, mandats du — émis au compte des exercices 1916-1917.......... 49

G

Gouverneur général, mandats du — émis depuis l'ajournement du Parlement, février 1917.......... 49*a*
Grains, *re* rapport de la Commission des — au ministère du Commerce.......... 184
Grains de semence, arrêté du conseil nommant un commissaire de —, et autorisant l'achat de blé de semence, etc.......... 144
Grains du Canada, bureau des contrôleurs des — arrêté du conseil concernant le.......... 193
Grand-Tronc-Pacifique, quantité des marchandises transportées sur les lignes du chemin de fer —, entre Lévis et Moncton.......... 80
Gravel, M. Alfred, *re* nomination de — etc., au poste de commissaire du havre de Québec.......... 71
Grilse, croiseur canadien de S.M., *re* enquête sur dommages subis par le.......... 164
Guerre, règles et règlements *re* insignes de — pour les membres de l'armée expéditionnaire canadienne.......... 274

H

Halifax and Eastern, noms des gares sur le chemin de fer.......... 150
Halifax Herald, Evening Mail, et *Royal Print and Lithographing Co.,* Halifax.......... 257
Harrigan-Cove, comté de Halifax, réparations, etc., au quai de —, en 1914-1915.......... 120
Haut commissaire, noms des membres du personnel du bureau, du —, etc.......... 96
Highlanders de N.-E., 78e régiment des—, nom et grade des officiers en 1914.......... 262
Hôpital militaire de Halifax, rapport de la Commission concernant l'.......... 170
Hôpitaux militaires, rapport des travaux de la Commission des —, à date, 1917. 158

I

Immigration, service de l'— dans la cité de Montréal, nombre de personnes, etc., attachées au.......... 83
Immigration, service de l'— et colonisation des terres, correspondance entre le gouvernement fédéral et les provinces *re*.......... 82
Immigration, surintendant de l'— *re* annonces dans les journaux des Etats-Unis pour des manouvriers de ferme.......... 113
Impressions et Papeterie publiques, 1916. 32
Impressions du Parlement, rapports *re* économie dans l'impression des documents publics.......... 183
Industrie laitière et de l'entreposage frigorifique, rapport du Commissaire de l'— pour l'exercice 1916.......... 15a
"Insectes destructeurs et autres fléaux, Loi des —" règlements en vertu de la. 58

I

Intérieur, ministère de l'—, nombre de commis, etc., appartenant au service intérieur, payés à même le crédit affecté au service extérieur.. 81
Intérieur, rapport annuel du ministère de l'—, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.. 25
Inverness, N.-E., re ouverture du havre de.. 248

J

Jetée à Margaree-Harbour, N.-E... 246
Jones, C. G., chirurgien général, rapport intérimaire de —, sur le service de santé de l'armée.. .. .. 90*b*
Journaux, *Le Canada, La Presse, La Patrie, Le Pays, La Vigie,* et *Le Soleil,* montants.. 216
Juges, de la province de Québec, frais de déplacement des.. 174

K

Kelly, Thomas, *re* traitement de — à la prison de Stony-Mountain.. 145
Kitsilano, rapport sur la réserve sauvage de.. 85

L

Lambert, Hyppolite, *re* révocation d'un contrat pour le transport des correspondances à.. 182
Lamond et Harrison, *re* contrat pour la construction d'un navire auxiliaire en bois.. 267
Lebel, Polydore, *re* suspension de —, mécanicien sur le chemin de fer Intercolonial, en 1916.. 152
LeBlanc, Maurice, ministère des Travaux publics, comté de Bonaventure, *re* frais de déplacement de.. 240
Levés hydrométriques de la Colombie-Britannique, 1915.. .. .. 25*e*
Levés hydrométriques du Manitoba, 1915. 25*f*
Levés hydrométriques (jaugeages des cours d'eau), rapport de 1915.. .. .. 25*c*
Loi adoptée par le Manitoba, intitulée: "Loi à l'effet de modifier la Loi des Jurés", documents, etc.. 140
Luceville, station de —, chemin de fer Intercolonial, *re* changement du nom de Sainte-Luce en celui de.. 118
Lyall & Sons, *re* contrat de — entre le gouvernement et —, pour la reconstruction des édifices du Parlement.. 105

M

Malles:—
Contrat à J. C. Shields et autres pour le transport de la malle entre Ashcroft et Fort-George, C.-B. 139
Documents *re* contrat, entre Tatamagouche et New-Annan, N.-E. 99

M

Malles—*Fin.*
Documents *re* contrat, entre Grand-River et Fourchu, N.-E. 231
Routes rurales établies dans Qu'Appelle depuis janvier 1916, aussi date de.. 272
Route de malle, changement à la route Margaree-Inverness, à d'autres endroits.. 273
Manitoba, levés hydrométriques du —, 1915.. .. .. 25*f*
Manitoba, la législature du —, loi adoptée par — à l'effet de modifier la "Loi des Jurés".. 140
Manuel de Droit militaire, 1914.. 196
Marchandises, *re* quantité de — exportées à l'étranger depuis le 1er août 1914, etc. 207
Margaree-Harbour, jetée de.. 246
Margaree-Harbour, brise-lames de. 246*a*
Marine à Pictou, agence de la —, *re* clôture de l'—, etc., en 1916.. 91
Marine et Pêcheries, rapport du ministère de la —, exercice 1915-1916.. .. 21
Marine et Pêcheries, supplément au rapport de la —, (Inspection des bateaux à vapeur).. 23
Marine marchande, liste des navires de la —, Dominion du Canada, à 1915.. .. 22
Marine Royale Canadienne, *re* allocation aux officiers comptables des navires d'emmagasinage.. 77
"Médicaments brevetés, Loi des —", *re* requête des médecins pour le rappel de la —, etc. 259
Membres de la Chambre des Communes, noms des — servant ou qui ont servi dans l'armée canadienne.. 109
Membres de la Chambre des Communes, noms des — servant ou qui ont servi dans l'armée canadienne.. .. .. 109*a*
Membres de la Chambre des Communes, noms des — nombre de, date de nomination, etc. 109*b*
Membres de la Chambre des Communes, servant ou qui ont servi dans l'armée canadienne.. .. .. 109*c*
Membres du Parlement, noms des — faisant partie des forces d'outre-mer, etc. 109
Membres du Parlement, noms des — faisant partie des forces d'outre-mer, supplémentaire.. .. .. 109*a*
Membres du Parlement, noms et nombre des — servant dans l'armée.. .. .. .. 109*b*
Membres du Parlement, noms, supplémentaire.. .. .. 109*c*
Messageries, statistiques des — du Canada, exercice 1916.. .. .. 20*e*
Mesures de guerre, Loi des —, *re* mise en réquisition des navires britanniques, etc., au Canada, pour les fins de la guerre.. 135

M

Milice, Conseil de la, rapport du — exercice finissant le 31 mars 1916.. 35
Milice, ministère de la, *re* somme dépensée en publicité pour le recrutement au Canada.. 171
Milice, Ordres généraux de la — promulgués, de 1915 à 1917.. 94
Milice et Défense, correspondance entre l'ex-ministre de la — et le premier ministre.. 160
Militaire, Etat-major — à North-Vancouver, noms, fonctions, soldes, etc. 235
Militaire N° 6, district —, Halifax, noms, fonctions, soldes, etc. 235*a*
Mines, ministère des —, commission géologique, rapport 26
Mines, rapport de la division des —, ministère des Mines, 1916.. .. .. 26*a*
Munitions, arrêté du conseil *re* règlements concernant les employés près des quais. 43*b*

Mc

McCuaig, Clarence J., correspondance entre le ministère de la Milice, et la première commission d'achats.. 263
McFarlane, Dan., *re* réclamation de — contre le ministère des Chemins de fer, 1917.. 151
McKee, A. J. et *T. J. Drummond*, les navires.. 149
McLeod, sir Ezekiel, l'hon. Louis Tellier, rapport de — *re* l'hon. Robert Rogers.. 230

N

Naturalisation, certificats de —, aux étrangers de pays ennemis, arrêté du conseil recommandant.. 275
Navires canadiens, *re* mise en réquisition des — par le gouvernement.. 225
Navires en bois auxiliaires, contrats pour, etc. .. ..

O

Obligations et cautionnements, état détaillé des —, 1916.. 63
O'Connor, commissaire —, *re* coût de la vie, rapports du — *re* sucre.. 189
O'Connor, commissaire —, *re* coût de la vie, rapports du — *re* charbon anthracite.. 190
O'Connor, commissaire —, *re* coût de la vie, conditions de l'entreposage frigorifique au Canada.. .. .. 210*a*
Okanagan Telephone Company.. 249
Oliver, équipement.. 108
Ottawa, Commission d'embellissement d'—, recettes et dépenses, 1916.. 53

P

Papier à journaux, arrêté du conseil *re* l'exportation, le prix, la vente, le transport et le contrôle du.. 114
Parlement, prolongation pendant la guerre de la durée du.. 74
Parlement, *re* réclamations pour pertes lors de l'incendie des édifices du.. .. 258
Patenaude, l'hon. E. L., lettre de — au premier ministre *re* démission.. 206
Pâturages, loyers de —, documents concernant les.. 112
Pearson's, bureau de poste de —, Nipissing, changement d'emplacement du. .. 179
Pêche dans les eaux de marée de la province de Québec, concernant la.. 251
Pénitenciers, rapport du ministre de la Justice, exercice 1916.. 34
Pensions, règlement concernant les —, arrêté du conseil relatif aux.. 168
Pensions des officiers ou personnes dont ils sont soutiens, *re* échange entre les gouvernements impérial et du Canada.. .. .. 168*a*
Pensions et allocations d'absence, officiers, sous-officiers, etc. 238
Personnes du sexe masculin, règlements *re* le départ des —, hors du Canada, arrêté du conseil *re*.. 162
Phoque de la Colombie-Britannique, pêcheurs de —, documents *re* réclamations des —, en vertu du dernier traité avec les Etats-Unis.. 268
Poisson, noms et adresses postales des acheteurs de déchets de — des usines de Canso, 1916.. 116
Poisson, séché, vin, etc., commerce de — entre le Portugal et le Canada.. 97
Police fédérale, compte de, etc., 1916.. .. 59
Postes, ministère des —, nombre d'employés du — payés à même le crédit affecté au service extérieur, noms, nombres, salaires, etc. 227
Postes, rapport du ministre des — exercice clos le 31 mars 1916.. 24
Prolongation de la durée du Parlement, etc., correspondance *re*.. 74
Prolongation de la durée du Parlement, autre correspondance *re*.. .. .. 74*a*

Q

Quais:—
Quai à Upper-Prospect, N.-E., 1915.. 124
Quai de Shad-Bay, réparations au —, en 1915.. 125
Quai de ushaboom-Harbour, N.-E., en 1913.. 129
Quai de Port-Dufferin-ouest, comté de Halifax, N.-E., en 1913-14.. 131
Quai de Port-Dufferin-est, comté de Halifax, N.-E., en 1916.. 132

Q

Quais—*Fin.*
Quai d'Ecum-Secum-West, comté de Halifax, N.-E., construction du.. 133
Quai de McKay's-Point, prolongement et réparations au.. 199
Quai à Craignish, N.-E. 202
Quai de Harrigan-Cove, comté de Halifax, N.-E., réparations au —, en 1914-1915.. 120
Quai à l'Ile-Perrot, à Vaudreuil, Pointe-Cavagnal à Hudson, etc. 122*b*
Quai à la Pointe-Finlay, N.-E. 242
Quai brise-lames, etc., comté d'Antigonish, N.-E. 243
Quai du gouvernement à Cross-Point, New-Carlisle, etc., Qué. 244
Quai à Marble-Mountain, N.-E. 245
Quai à Port-Hood, N.-E. 247
Correspondance *re* quais à l'Ile-Perrot, sud, à Vaudreuil, à la pointe Cavagnal, etc. 122
Correspondance *re* quais à Ile-Perrot nord, sud, Vaudreuil, Pointe-Cavagnal, Hudson, etc. 122*a*
Quais, Brise-lames, et autres travaux publics, comté de Guysboro, N.-E. 250
Québec, Chambre de commerce de la cité de —, correspondance entre la — et le premier ministre *re* rapport de la Commission des chemins de fer.. 239
Québec et Saguenay, Compagnie du chemin de fer de —, Compagnie *Quebec Railway, Light and Power,* Compagnie du chemin de fer Lotbinière et Mégantic et *Quebec Railway, Light, Heat and Power Co.,* copie de convention entre le gouvernement et.. 48
Québec et Saguenay, Compagnie du chemin de fer de — etc., jugement de la cour fixant le prix payé pour.. .. .. 48*b*
Québec et Saguenay, Compagnie du chemin de fer de —, etc., procédures en cour de l'Echiquier *re*.. .. .. 48*a*

R

Radiotélégraphie, règlements concernant la —, amendements aux —, depuis 1914. 50
Radiotélégraphie, règlements concernant la —, amendements aux —, depuis 1914, *re* stations de bord dans les limites de ports canadiens.. .. .. 50*a*
Rails enlevés sur le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique.. .. .. 146*a*
Rails expédiés en France pour être utilisés en temps de guerre.. 146
Railway Employees' Magazine, re publication, etc., du.. 155
Recensement, statistiques de — *re* force numérique des unités canadiennes en Angleterre, ainsi qu'en France, à Sainte-Lucie, etc. 143*d*

R

Recensement, statistiques du — de la population mâle entre les âges de 20 et 45.. 194
Récoltes, congés accordés après enrôlement pour aller travailler aux.. 107
Recrutement, officiers directeurs de —, officiers recruteurs, ou officiers spéciaux, noms et grades des —, depuis le commencement de la guerre.. 233
Recrutement dans l'Ile du Prince-Edouard, noms, adresses, etc., des personnes s'y occupant de.. .. .. 226*a*
Recrutement pour le service d'outre-mer, statistiques *re*.. .. .. 143*b*
Recruteurs, officiers —, noms et nombre d'— nommés dans la province de Québec, etc. 226
Redevances, *re* paiement de — en raison de réclamations contre certaines provinces, par le ministère de la Justice.. 229
Registraires pour les fins de la Loi du Service militaire, arrêté du conseil, nommant les — pour les provinces du Canada.. 277
Règlements et Ordre du Roi pour l'armée.. 195
Remboursement de droits de douane, etc., état *re*.. 75
Remboursement de taux ou de droits, relevant du ministère de la Marine et des Pêcheries, 1916.. .. .. 75*a*
Rets à saumon, correspondance *re* enlèvement de — de certaines parties du littoral du comté d'Inverness.. 169
Revenus de l'Intérieur, rapports, états et statistiques des —, exercice terminé le 31 mars 1916.. .. ..12, 13, 14
Rogers, correspondance entre — et le premier ministre *re* démission.. 260
Rogers, l'hon. Robert, rapport McLeod-Tellier *re*.. 230
Rogers, témoignages, pièces, se rattachant au rapport McLeod-Tellier *re*.. .. .. 230*a*
Roi, le — et *Wallace Shipyards, Ltd., re* contrat pour la livraison d'un navire en bois auxiliaire.. 267
Roseberg, bureau de poste, correspondance *re* changement d'emplacement du.. 177
Ross, arrêté du conseil *re* la mainmise par le gouvernement du Canada, sur la fabrique de la carabine.. 111
Ross, date, quantité de la dernière commande de carabines —, recommandation de —, etc. 234
Ross, documents, etc., *re* retrait de la carabine — du service.. 44
Ross, sir Charles, copie de contrats, etc... 137
Roy, Léon, nomination de —, interprète au ministère de l'Intérieur, aussi destitution.. 154

R

Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, rapport de l'exercice 1916.. 28
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, *re* expiration des arrangements entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux.. .. .. 70*a*
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, révocation des conventions entre les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta *re* service dans ces provinces.. 70

S

Saisie de certains bateaux de pêche, d'outillage, etc., dans le détroit de Northumberland, 1916.. 253
Saumon sockeye, documents *re* interdiction de l'exportation du — de la Colombie-Britannique.. 72
Sauvages, rapport du département des Affaires des — pour l'exercice clos le 31 mars 1916.. 27
Secrétaire d'Etat, rapport de l'exercice 1916.. 29
Sel, correspondance *re* approvisionnement, pour les pêcheries des Provinces maritimes.. 211
Service civil:—
Nombre de fonctionnaires permanents du ministère des Finances, 1911.. .. 138*e*
Nombre de fonctionnaires permanents du ministère des Finances, jusqu'à 1917.. .. .. 138*c*
Nombre de fonctionnaires permanents et stagiaires du département des Affaires des Sauvages.. .. .. 138*f*
Liste du — du Canada, exercice 1916.. 30
Nombre des fonctionnaires permanents du —, en 1911, nombre de fonctionnaires nommés depuis.. .. .. 138*c*
Nombre de fonctionnaires permanents du ministère de la Marine et des Pêcheries, nombre de fonctionnaires nommés depuis.. .. .. 138*b*
Nombre de fonctionnaires permanents du ministère du Service naval, nombre de fonctionnaires nommés depuis. 138*a*
Service civil, Loi d'Assurance du —, 1916, état concernant.. 57
Service civil, nombre de fonctionnaires permanents à l'emploi du ministère de la Milice et de la Défense en 1911 et 1917, etc. 138
Service civil, nombre de —, etc., à l'emploi du ministère de la Justice.. .. .. 138*d*
Service civil, rapport de la Commission du —, 1916.. 31
Service civil, *re* traitement des membres du — dans le service militaire du Canada.. 188

S

Service civil, relevé *re* allocation de pension et de fonds de retraite, 1916.. .. 56
Service militaire, Conseil du —, arrêté du conseil instituant le — pour aider à l'application de la Loi du Service militaire. 269
Service national du Canada, Bureau du —, arrêté du conseil *re* établissement d'un.. 46

Service naval:—
Modifications aux règlements *re* solde, allocations, et pensions des hommes invalidés du service naval.. .. .. 43*g*
Modifications concernant le Service naval.. 38
Biologie du Canada, 1915-1916.. .. .. 38*a*
Copies d'arrêtés du conseil *re* retraite de Blair Kent, du ministère du Service naval, aussi deniers de commandement; solde d'escale; établissement des taux de pensions; règlement pour l'enrôlement dans la réserve navale volontaire, et arrêté adopté en vertu de la Loi des mesures de guerre *re* personnes de nationalité ennemie qui arrivent au Canada.. 43
Copies d'arrêté du conseil *re* paiement des allocations de spécialités à la division d'outre-mer.. .. .. 43*d*
Extrait d'un arrêté du conseil *re* règlements qui régissent le paiement de l'allocation d'absence.. .. .. 43*a*
Extrait de l'arrêté du conseil n° 1783, *re* solde, allocations et pensions.. .. 43*e*
Extrait de l'arrêté du conseil n° 1871, *re* solde, allocations et pensions.. .. 43*e*
Radiotélégraphie, copie de modification aux règlements de.. .. .. 50*b*
Règlements *re* grade de premier commandant de navire dans le.. .. .. .. 43*c*
Règlements *re* personnes employées aux magasins, sur les quais, etc., où l'on manipule des munitons, arrêté du conseil concernant les.. .. .. 43*b*
Règlements *re* solde et allocations aux marins après leur libération, arrêté du conseil concernant.. .. .. 43*i*
Rapport du ministère du —, pour l'exercice se terminant en 1916.. 38
Rapport de la division des Pêcheries du du Service naval, 1915-1916.. 39
Rapport du ministère, exercice 1916.. 38
Suffisance, allocations de —, officiers et matelots du —; aussi allocations *re* logement, etc. 43*f*
Défense du Canada, arrêté du conseil *re*.. .. ..
Sévigny, l'hon. Albert, correspondance entre — et le sergent d'armes.. 187

S

Shields, J. C., *Inland Express Co.*, contrat pour le transport des malles entre Ashcroft et Fort-George, Colombie-Britannique 139
Ship-Harbour-Lake, N.-E. *re* vente du bois coupé de —, à M. Andrew Webber. 84
Signaux de tempête, *re* nomination d'un homme chargé des — à Grand-Etang et à Margaree-Harbour 271
Slaves du Sud, mémoire présenté par le comité des — *re* aspirations, réclamations, etc., des Slaves 228
Société Royale du Canada, relevé des recettes et dépenses, 1916 54
Soldats, prétendus mauvais traitement des —, dans la province de Québec, témoignages entendus 173
Soldats revenus du front, arrêté du conseil *re* — entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux 86
Soldats revenus du front, arrêté en conseil *re* préférence dans les nominations au service civil 163
Soldats revenus du front, nombre de — qui ont obtenu de l'emploi de la part du gouvernement 218
Soldes non réclamés dans les banques autorisées du Canada, 31 décembre 1915. 7
Sténographie, montant pour frais de —, payé pour diverses commissions 203
Sténographie, montant pour frais de —, payé pour diverses commissions 203*a*
Sydney Daily Post journal, *re* montants payés par le gouvernement au 256

T

Tait, sir Thomas, correspondance *re* nomination, etc., à la Commission du Service national 87
Taureaux de race envoyés dans le comté de Dorchester, etc., Québec 255
Télégraphes du Canada, statistiques des —, 1916 . . . . 20*f*
Téléphones du Canada, statistiques des —, 1916 . . . . 20*d*
Terres fédérales, arrêtés du conseil *re* administration des — dans la zone du chemin de fer de 40 milles, C.-B. 67
Terres fédérales, arrêtés du conseil *re* la "Loi concernant les eaux dans la zone du chemin de fer", 1916 66
Terres fédérales, arrêtés du conseil *re* la "Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux", 1916 65
Terres fédérales, arrêtés du conseil *re* la "Loi des Terres fédérales", 1916 69

T

Terres fédérales, arrêtés du conseil *re* la "Loi des Arpentages fédéraux", 1916 . . 64
Thetford-Mines, Qué., correspondance *re* différends industriels à 103
Topographiques, division de levés, rapport de 1915-1916 . . . . 25*b*
Tracadie, comté d'Antigonish, N.-E., améliorations au havre de —, 1916 126
Transcontinental, chemin de fer, liste d'endroits où les rails ont été enlevés . . 146*b*
Transcontinental, chemin de fer, liste d'endroits où les rails ont été enlevés . . 146*a*
Transcontinental, rapport de la Commission du chemin de fer, 1916 37
Travail, rapport du ministère du — pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916. 36
Travaux publics, dépenses par les — depuis 1916 dans les différentes provinces du Canaada, etc. 130
Tribunaux locaux, copie de la *Gazette* contenant liste des 276
Tribunaux locaux, copie de la *Gazette*, 12 septembre, contenant liste des 276

U

Unions ouvrières, rapport annuel *re* 62

V

Vale Railway Co., copie de la convention relative à l'affermage de la 47
Vancouver, documents *re* l'achat de terrain pour les fins d'un arsenal, depuis 1913 232
Vétérinaire, directeur général du service, rapport du —, exercice 1916 . . . . 15*b*
Victoria, Montréal, arrêté du conseil à l'effet d'augmenter les taux de péage sur le pont 117

W

Ward, Fisher, inspecteur des pêcheries, Nouvelle-Ecosse occidentale, débours de 1913-1914 208
Whitehead, N.-E., station de sauvetage à —, arrêté du conseil relatif à la . . . 278
Willis Keiser, requête de —, *re* la pêche aux nasses à Square-Cove, N.-E. 166

Y

Yukon, Territoire du, ordonnance du 76
Yukon, Territoire du, arrêtés du conseil *re* administration du 76*a*
Yukon, Territoire du, arrêtés du conseil *re* administration du —, 1917 . . . . 76*b*

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Arrangés par ordre numérique, avec les titres au long; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du Parlement; le nom du sénateur ou du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

VOLUME I.

(Ce volume est relié en trois parties.)

1. Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 31 mars 1916, volume I, parties a, b et A à K; volume II, parties L à U; volume III, parties V à Z; volume IV, partie ZZ. Présenté par sir George Foster, le 19 avril 1917.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présentés le 1er février 1917, par sir Thomas White.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

3. Budget des sommes requises pour le service du Canada pendant l'exercice finissant le 31 mars 1918 et conformément aux dispositions de la *Loi de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes. Présenté le 31 janvier1917, par sir Thomas White.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

4. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pendant l'exercice clos le 31 mars 1917, et conformément aux dispositions de la *Loi de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes. Présenté le 5 février 1917, par sir Thomas White.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

5. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pendant l'exercice finissant le 31 mars 1918. Présenté le 17 août 1917, par sir Thomas White.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

6. Liste des actionnaires des banques chartrées du Canada, à la date du 31 décembre 1915. Présentée le 25 janvier 1917, par sir Thomas White.
Pas imprimée.

7. Rapport des dividendes restant impayés, des soldes non réclamés et des traites et lettres de change impayées dans les banques chartrées du Canada, pendant cinq ans et plus, avant le 31 décembre 1915. Présenté le 25 janvier 1917, par sir Thomas White. .*Pas imprimé.*

VOLUME 3.

(Ce volume est relié en deux parties.)

8. Rapport du surintendant des assurances, pour l'année finissant le 31 décembre 1916. Présenté le 27 juillet 1917, par sir Thomas White.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

9. Relevé des états des compagnies d'assurances du Canada, pour l'année finissant le 31 décembre 1916. Présenté le 2 mai 1917, par sir Thomas White.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 4.

10. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Partie I.—Commerce du Canada (Importations et exportations). Présenté le 19 avril 1917, par sir George Foster.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 5.

10*a*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Partie II.—Commerce du Canada avec la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis. Présenté le 25 janvier 1917, par sir George Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

10*b*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Partie III.—Commerce du Canada avec l'Angleterre et les pays étrangers (sauf la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis). Présenté le 19 avril 1917, par sir George Foster.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

10*c*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. (Partie IV.—Renseignements divers.) Présenté le 4 juin 1917, par sir George Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 6.

10*d*. Rapport du ministère du Commerce. Partie V.—Statistiques des grains compilées par la division d'inspection du ministère à Ottawa pour l'exercice clos le 31 mars 1916, l'année de la récolte finissant le 31 août 1916 et la saison de navigation se fermant le 1er décembre 1916 et rapport de la Commission des grains. Présenté le 8 juin 1917, par sir George Foster.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

10*e*. Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Partie VI.—Services de paquebots subventionnés ainsi que statistiques du trafic des steamers jusqu'au 31 décembre 1916 et estimations pour l'exercice 1917-18. Présenté par sir George Foster.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

10*f*. Rapport du Commerce, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Partie VII.—Commerce des pays étrangers, traités et conventions. Présenté en 1917, par sir George Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 7.

11. Rapport du ministère des Douanes, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté le 29 janvier 1917, par l'honorable M. Reid.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 8.

12, 13, 14. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Partie I.—Accise. Partie II.—Inspection des poids et mesures, gaz et électricité. Partie III.—Falsification des substances alimentaires. Présentés le 26 janvier 1917, par l'honorable sir James Lougheed.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

15. Rapport du ministère de l'Agriculture du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté le 26 janvier 1917, par l'honorable M. Burrell.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

15*a*. Rapport du commissaire de la laiterie et des installations frigorifiques, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. (Laiterie, fruits, extension des marchés et des installations frigorifiques. Présenté en 1917, par l'honorable M. Burrell.. .. ..*Pas imprimé.*

VOLUME 8—*Suite.*

15*b*. Rapport du directeur général vétérinaire, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté en 1917, par l'honorable M. Burrell.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

15*c*. Rapport sur la loi concernant l'enseignement agricole 1915-16 conformément à l'article 8 du chapitre 5 de 3-4 George V. Présenté le 31 janvier 1917, par l'honorable M. Patenaude.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 9.

(Ce volume est relié en deux parties.)

16. Rapport du directeur et des officiers des stations agronomiques, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Volumes I, II et III. Présenté le 13 août 1917, par sir George Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17. Statistiques criminelles, pour l'exercice clos le 30 septembre 1915. (Appendice au rapport du Commerce pour l'année 1915. Présenté en 1917, par sir George Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

18. Relevé des élections partielles de la Chambre des communes tenues au cours de l'année 1916. Présenté en 1917, par Son Honneur l'Orateur.. .. ..*Pas imprimé.*

VOLUME 10.

19. Rapport du ministre des Travaux publics sur les travaux sous son contrôle, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté le 26 janvier 1917, par l'honorable M. Rogers.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 11.

20. Rapport du ministère des Chemins de fer et Canaux du Canada pour l'exercice du 1er avril 1915 au 31 mars 1916. Présenté le 19 avril 1917, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

20*a*. Statistique des canaux, pour la saison de navigation de 1916. Présentée le 7 mai 1917, par l'honorable M. Reid.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20*b*. Statistique des chemins de fer du Canada, pour l'année terminée le 30 juin 1916. Présentée le 24 avril 1917, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 12.

20*c*. Onzième rapport de la Commission des chemins de fer du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté le 23 janvier 1917, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

20*d*. Statistique des téléphones du Canada, pour l'année terminée le 30 juin 1916. Présentée le 19 avril 1917, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20*e*. Statistique des messageries du Canada, pour l'année terminée le 30 juin 1916. Présentée le 25 avril 1917, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20*f*. Statistique des télégraphes du Canada, pour l'année terminée le 30 juin 1916. Présentée le 19 avril 1917, par l'honorable M. Cochrane.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

20*g*. Rapport de la Commission royale chargée d'étudier le problème général des transports au Canada, comprenant le rapport de sir H. F. Drayton et de M. W. M. Acworth, le rapport de M. A. H. Smith et les appendices A et B, soit un rapport sur l'évaluation du réseau du chemin de fer *Canadian Northern* et du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, par M. Geo. F. Swain, I.C. Présenté le 2 mai 1917, par sir Thomas White.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 13.

21. Quarante-neuvième rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice 1915-16.—Marine. Présenté le 23 janvier 1917, par l'honorable M. Hazen.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

22. Liste des navires publiée par le ministère de la Marine et des Pêcheries, étant une liste des navires inscrits sur les livres d'enregistrement du Canada le 31 décembre 1916. Présentée le 4 septembre 1917, par l'honorable M. Hazen.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

23. Supplément au quarante-neuvième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice 1915-16. Marine.—Rapport de l'inspection des bateaux à vapeur. Présenté le 19 avril 1917 par l'honorable M. Hazen.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 14.

24. Rapport du directeur général des Postes, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916. Présenté le 1er février 1917, par l'honorable M. Blondin.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25. Rapport annuel du ministère de l'Intérieur, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté le 22 janvier 1917, par l'honorable M. Roche.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 15.

25*b*. Rapport annuel de la division des levés topographiques du ministère de l'Intérieur, 1915-16. Présenté le 19 juin 1917, par l'honorable M. Roche.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*c*. Rapport sur les levés hydrométriques (jaugeage des cours d'eau), pour l'année civile 1915. Présenté le 19 avril 1917, par l'honorable M. Roche.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 16.

25*d*. Quinzième rapport de la commission de géographie du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916. Présenté en 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

25*e*. Levés hydrométriques de la Colombie-Britannique pour l'année civile 1915 (Ressources hydrauliques, Doc. No 18 de la division des forces hydrauliques du Dominion, ministère de l'Intérieuer.) Présentés le 5 juillet par l'honorable M. Roche.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

25*f*. Levés hydrométriques du Manitoba pour l'année civile 1915. (Ressources hydrauliques, Doc. No 19 de la division des forces hydrauliques du ministère de l'Intérieur.) Présentés le 7 juillet 1917 par l'honorable M. Roche.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 17.

26. Rapport sommaire de la Commission géologique du ministère des Mines, pour l'année civile 1916. Présenté le 28 août 1917, par l'honorable M. Meighen.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

26*a*. Rapport sommaire de la division des Mines, pour l'année civile 1915. Présenté le 19 avril 1917, par l'honorable M. Patenaude.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 18.

27. Rapport du département des Affaires des Sauvages, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916. Présenté le 22 janvier 1917, par l'honorable M. Roche.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

28. Rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1913. Présenté le 19 avril 1917, par sir Robert Borden.. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 19.

29. Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916. Présenté le 18 août 1917, par l'honorable M. Roche.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

30. Liste du Service civil pour 1916. Présentée en 1917.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

31. Huitième rapport annuel de la Commission du Service civil du Canada, pour l'année terminée le 31 août 1916. Présenté le 19 avril 1917, par l'honorable M. Patenaude.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

32. Rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté le 31 juillet 1917, par sir Robert Borden.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

33. Rapport du Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, pour l'exercice clos le 31 mars 1917. Présenté en 1917...*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 20.

34. Rapport du ministre de la Justice pour les pénitenciers du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916. Présenté en 1917.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

35. Rapport du Conseil de la Milice du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916. Présenté le 3 février 1917, par sir A. E. Kemp.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

36. Rapport du ministère du Travail, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté le 22 janvier 1917, par l'honorable M. Crothers.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

36*a*. Neuvième rapport du registraire des conseils de conciliation et d'enquête sous l'autorité de la loi des enquêtes en matière de différends industriels de 1917, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Présenté le 22 janvier 1917, par l'honorable M. Crothers.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

37. Douzième rapport annuel des commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916. Présenté le 19 avril 1917, par l'honorable M. Cochrane.. .. ..*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 21.

38. Rapport du Service naval, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916. Présenté le 22 janvier 1917, par l'honorable M. Hazen.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

38*a*. Supplément au sixième rapport annuel du Service naval, division des pêcheries—Biologie canadienne 1915-16. Présenté le 4 juin 1917, par l'honorable M. Hazen.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

38*b*. Conservation du homard en Canada, par A. P. Knight, M.A.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

39. Quarante-neuvième rapport de la division des pêcheries du ministère du Service naval, 1915-1916. Présenté le 22 janvier 1917, par l'honorable M. Hazen.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 21—*Suite.*

40. Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement. Présenté le 19 janvier 1917, par Son Honneur l'Orateur.. .. ..*Pas imprimé.*

41. Copies des décrets du Conseil qui suivent :—

C.P. No 1719, 15 juillet 1916,—Concernant la nomination d'un sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères durant la prolongation de la guerre.

C.P. No 2576, 21 octobre 1916,—Concernant la nomination de Hugh Clark, membre de la Chambre des Communes pour le collège électoral de Bruce-Nord, aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères durant la prolongation de la guerre actuelle.

C.P. No 1720, 15 juillet 1916,—Concernant la nomination d'un secrétaire parlementaire du ministère de la Milice et de la Défense, durant la prolongation de la guerre actuelle.

C.P. No 1730, 19 juillet 1916,—Concernant la nomination de Fleming Blanchard McCurdy, membre de la Chambre des Communes pour le collège électoral de Shelbourne et Queen, aux fonctions de secrétaire parlementaire du ministère de la Milice et de la Défense, durant la prolongation de la guerre actuelle.

C.P. No 2651, 28 octobre 1916,—Concernant l'institution à Londres d'un ministère chargé de l'administration des forces canadiennes d'outre-mer, et de la direction et du contrôle des dépenses d'outre-mer en ce qui concerne ces troupes.

C.P. No 2656, 31 octobre 1916,—Concernant la nomination de l'honorable sir Georges Halsey Perley au poste de ministre des forces militaires canadiennes d'outre-mer dans le Royaume-Uni. Présentées par sir Robert Borden, le 18 janvier 1917.

Imprimés pour les documents parlementaires seulement.

42. Documents relatifs à la conférence impériale de guerre, 1917. Présentés par sir Robert Borden, le 18 janvier 1917.

Imprimés pour les documents parlementaires seulement.

42*a*. Copie d'un document parlementaire (Cd 8566) contenant des extraits des délibérations de la Conférence impériale de guerre, 1917, et les documents soumis à la Conférence. Présentée par sir Robert Borden, le 15 juin 1917.

Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

43. Copies des décrets du Conseil suivants :—

C.P. No 64-15-25, 29 juin 1916,—Autorisant la mise à sa pension de M. Silas Blair Kent, fonctionnaire dans la subdivision B de la première division, employé comme préposé en chef au service des primes de pêche dans le ministère du Service de la Marine.

C.P. No 3192, 30 décembre 1916,—Règlements régissant le paiement de l'allocation de séparation pour les membres de la Marine Royale Canadienne et de la réserve de la Marine Volontaire Royale Canadienne.

C.P. No 3108, 19 septembre 1916,—Règlements régissant le paiement de "solde de commandement" aux officiers chargés d'un "service spécial", etc., dans la Marine Royale Canadienne.

C.P. No 2942, 29 novembre 1916,—Règlements régissant le paiement de solde fiscale prolongée dans la Marine Royale Canadienne.

C.P. No 2442, 11 octobre 1916,—Modifications apportées au décret du conseil C.P. No. 1334, du 3 juin 1916, décrétant le chiffre des pensions pour les forces militaires et navales du Canada.

C.P. No 2130, 9 septembre 1916,—Règlement régissant le recrutement de la réserve volontaire royale canadienne pour service dans la Marine Royale.

C.P. No 1939, 18 août 1916,—Décret édicté en vertu de la Loi des Mesures de guerre, 1914, pour prévenir le danger de recevoir en Canada des personnes de nationalités ennemies se faisant passer pour neutres.

Présentées par l'honorable M. Hazen, 22 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimées.*

43*a*. Copie d'un extrait du décret du conseil, C.P. No 942, daté le 5 avril 1917, relatif aux règlements qui régissent le paiement de l'allocation de séparation dans la Marine Royale Canadienne. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 11 juin 1917.. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

43*b*. Copie du décret du conseil, C.P. No 1397, daté le 21 mai 1917 :—Règles et règlements applicables aux personnes qui sont employées dans toute bâtisse, ou sur tout quai, etc., là où se manipulent des munitions, etc., ou qui se trouvent dans le voisinage rapproché de ces endroits. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 14 juin 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

43*c*. Copie d'un extrait du décret du conseil, C.P. No 1576, daté le 11 juin 1917 :—Règlements établissant le grade de premier commandant de navire et de commandant de navire dans la marine royale canadienne. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 20 juin 1917. *Pas imprimée.*

43*d*. Copie du décret du conseil, C.P. 69/1774, en date du 28 juin 1917, renfermant les règlements pour le paiement de l'allocation des spécialistes de la R.V.C.M.R. et de la R.V.C.M.R., division d'outre-mer. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 9 juillet 1917. *Pas imprimée.*

43*e*. Copie d'un extrait d'un décret du conseil, C.P. No 1783, en date du 29 juin 1917 :—Règles et règlements pour le paiement, les allocations et les pensions du Service naval.
Copie d'un extrait d'un décret du conseil, C.P. 1871, en date du 6 juillet 1917 :—Amendement aux règlements pour le paiement d'allocations de séparation pour les personnes dont ceux qui sont dans le service actif dans le Service naval sont les soutiens.
Présentées par sir James Lougheed, le 12 juillet 1917. (Sénat.) *Pas imprimées.*

43*f*. Extrait du décret du conseil, C.P. No 1993, du 17 juillet 1917 :—Tableau des allocations de suffisance pour les officiers et les matelots du service naval, quand ils voyagent en mission officielle.—Extrait du décret du conseil, C.P. No 1994, du 17 juillet 1917 : Tableau des allocations pour logement, provisions, chauffage et éclairage, pour les officiers et matelots du Service naval. Présenté par l'honorable M. Hazen, le 6 août 1917. *Pas imprimé.*

43*g*. Extrait du décret du conseil, C.P. No 2105, daté le 9 août 1917.—Modifications apportées aux règlements régissant la solde, les allocations et le chiffre des pensions des officiers, officiers à brevet et matelots invalidés, etc., ayant appartenu au Service naval. Présenté par l'honorable M. Hazen, le 27 août 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

43*h*. Extrait du décret du Conseil (Défense du Canada") C.P. No 2277, en date du 17 août 1917. Modifications concernant le Service naval. (Sénat.).. .. ..*Pas imprimé.*

43*i*. Extrait du décret du Conseil No C.P. 2433, en date du 1er septembre 1917 : Règlements *re* solde et allocations aux officiers et soldats après leur libération du service naval canadien. (Sénat.).. .. ..*Pas imprimé.*

44. Correspondance relative au retrait de la carabine Ross comme arme de la force expéditionnaire canadienne. Présentée par sir Robert Borden, le 22 janvier 1917. *Imprimée pour les documents parlementaires seulement.*

45. Rapport de la Commission des achats de guerre, pour la période écoulée depuis sa constitution, le 8 mai 1915, jusqu'au 31 décembre 1916. Présenté par l'honorable M. Kemp, le 23 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

46. Copies des décrets du conseil concernant l'établissement d'un Bureau du Service national du Canada, et la nomination des titulaires qui le composent, en conformité des stipulations de la Loi des Mesures de guerre, 1914. Présentées par sir Robert Borden, le 23 janvier 1917.... .. ..*Imprimées pour les documents parlementaires seulement.*

47. Copie du marché conclu entre Sa Majesté le Roi et l'*Acadia Coal Company*, relativement à la location du chemin de fer dit *Vale Railway*. Présentée par l'honorable M. Cochrane, le 23 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

48. Copie du marché conclu entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du chemin de fer Québec-Saguenay, la Compagnie *Quebec Railway, Light and Power*, la Compagnie du chemin de fer Lotbinière et Mégantic, et la Compagnie *Quebec Railway, Light, Heat and Power*, concernant l'acquisition par le gouvernement des dites voies ferrées. Présentée par l'honorable M. Cochrane, le 23 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

48*a*. Copie de toutes les procédures en cour d'Echiquier du Canada, et du jugement du juge Cassels dans l'affaire de l'adjudication en la matière du chemin de fer Québec et Saguenay, du chemin de fer Québec et Montmorency, et du Lotbinière et Mégantic. Présentée le 21 juin 1917. *M. Lemieux*.. .. ..*Pas imprimée.*

48*b*. Copie du jugement rendu par le juge Cassels, le 24 janvier 1917, en la matière de la fixation du prix à payer par le gouvernement pour (*a*) le chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, (*b*) le chemin de fer Québec et Saguenay, (*c*) le chemin de fer Lotbinière et Mégantic, sous l'empire du Statut de la dernière session, chapitre 22, 6-7 George V. Présentée le 27 juin 1917. *M. Graham*.. .. ..*Pas imprimée.*

49. Sommaire des mandats du Gouverneur général, émis depuis la dernière session du Parlement, imputables sur l'exercice financier 1916-1917. Présenté par sir Thomas White, le 25 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

49*a*. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis l'ajournement du parlement en février 1917. Présenté par sir Thomas White, le 24 avril 1917.. .. .. ..*Pas imprimé.*

50. Copie des modifications apportées aux règlements régissant la radiotélégraphie depuis le 1er août 1914. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 25 janvier 1917. *Pas imprimée.*

50*a*. Copie de la modification apportée à l'alinéa (*d*) de l'article 104 des Règlements de la radiotélégraphie: Régie des stations navales dans un havre canadien. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 29 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

50*b*. Modification des règlements concernant la radiotélégraphie édictés par le ministre du Service de la Marine, en vertu de l'article 11, chapitre 43, 3-4 George V, Loi du Radiotélégraphe. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 19 avril 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

51. Sommaire des dépenses au chapitre des "Dépenses imprévues diverses" du 1er avril 1916 au 18 janvier 1917, en conformité de la Loi des Subsides de 1916. Présenté par sir Thomas White, le 25 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

52. Relevé des emprunts temporaires, lancés depuis le 1er avril 1916 jusqu'au 18 janvier 1917. Présenté par sir Thomas White, le 25 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

53. Rapport et relevé des recettes et des dépenses de la Commission d'embellissement d'Ottawa, compulsés jusqu'au 31 mars 1916. Présenté par sir Thomas White, le 25 janvier 1917. *Pas imprimé.*

54. Relevé des recettes et des dépenses de la Société royale du Canada, pour l'année terminée le 30 avril 1916. Présenté par sir Thomas White, le 25 janvier 1917.. ..*Pas imprimé.*

55. Relevé des recettes et des dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux, à la date du 31 mars 1916. Présenté par sir Thomas White, le 25 janvier 1917. *Pas imprimé.*

56. Relevé des allocations de pension et de retraite dans le service civil, pour l'année terminée le 31 décembre 1916, faisant connaître les nom, grade, appointements, service, allocation et cause de la mise à la retraite de chaque personne mise à sa pension ou à sa retraite;—indiquant de plus si la vacance a été remplie par avancement ou par une nouvelle nomination, et le salaire de tout nouveau titulaire. Présenté par sir Thomas White, le 25 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

57. Relevé en conformité de l'article 17 de la Loi d'assurance du Service civil, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916. Présenté par sir Thomas White, le 25 janvier 1917. *Pas imprimé.*

58. Règlements édictés en vertu de la "Loi des insectes destructeurs et autres fléaux", article 9, chapitre 31, 9-10 Edouard VII. Présentés par l'honorable M. Burrell, le 26 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimés.*

59. Tableau indiquant la moyenne des hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1916, avec la liste de leurs rémunération et frais de route, en vertu des Statuts Revisés du Canada, chap. 92, sec. 6, par. 2. Présenté par l'honorable M. Doherty, le 26 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

VOLUME 21—*Suite.*

60. Copie des témoignages entendus par l'honorable sir Charles Davidson, chevalier, commissaire chargé de faire une enquête relativement aux achats faits par le gouvernement et pour le compte du gouvernement du Canada, d'armes, de munitions, d'équipements, de matériaux, de chevaux, de provisions et autres articles pour les fins de la guerre actuelle, ainsi qu'aux dépenses et paiements faits ou convenus à cet égard; en même temps que le rapport du même commissaire au sujet de la vente de munitions pour armes portatives; de l'achat de sous-marins et d'étoffe pour uniformes (*Auburn Woollen Mills Co.*). Présentée par l'honorable M. Meighen, le 30 janvier 1917.. ..*Pas imprimée.*

61. Rapport soumis par l'officier en charge du Bureau canadien des archives de guerre, à Londres, Angleterre, au très honorable sir Robert Borden, G.C.M.G., M.P., premier ministre du Canada, touchant le travail accompli par le Bureau canadien des archives de guerre, depuis son institution jusqu'au 11 janvier 1917. Présenté par sir Robert Borden, le 31 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

62. Rapport annuel concernant les Unions ouvrières, en vertu du chapitre 125, S.R.C., 1906. Présenté par l'honorable M. Patenaude, le 31 janvier 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

63. Etat détaillé de toutes les obligations et de tous les cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier rapport (22 janvier 1916), soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32 du chapitre 19, Statuts Revisés du Canada, 1906. Présenté par l'honorable M. Blondin, le 31 janvier 1917. *Pas imprimé.*

64. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er janvier et le 31 décembre 1916, conformément aux dispositions de l'article 5 du chapitre 21, 7-8 Edouard VII, Loi des arpentages fédéraux. Présentés par l'honorable M. Roche, le 1er février 1917. *Pas imprimés.*

65. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er janvier et le 31 décembre 1916, conformément aux dispositions de l'article 19, chapitre 19, 1-2 George V, Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux. Présentés par l'honorable M. Roche, le 1er février 1917.. .. ..*Pas imprimés.*

66. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er janvier et le 31 décembre 1916, conformément aux dispositions du chapitre 47, 2 George V, intitulé: "Loi concernant les eaux dans la zone du chemin de fer et dans l'étendue de terres de la rivière à la Pluie". Présentés par l'honorable M. Roche, le 1er février 1917. *Pas imprimés.*

67. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada,* et dans l'*Officiel* de la Colombie-Britannique entre le 1er janvier et le 31 décembre 1916, conformément aux dispositions de l'alinéa (*d*) de l'article 38 des règlements régissant l'arpentage, l'administration et la disposition des terres fédérales dans la zone du chemin de fer, de 40 milles, dans la province de la Colombie-Britannique. Présentés par l'honorable M. Roche, le 1er février 1917.. .. ..*Pas imprimés.*

68. Relevé faisant connaître toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, au cours de l'année écoulée entre le 1er octobre 1915 et le 30 septembre 1916, ainsi que les noms des acheteurs, en conformité des Statuts du Canada, 1886, chapitre 9, article 8. Présenté par l'honorable M. Roche, le 1er février 1917. *Pas imprimé.*

69. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er janvier et le 31 décembre 1916, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des Terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada de 1908. Présentés par l'honorable M. Roche, le 1er février 1917.. .. ..*Pas imprimés.*

70. Copies certifiées des rapports du comité du Conseil privé, approuvés par Son Excellence le Gouverneur général le 29 novembre 1916, autorisant la révocation des arrangements conclus entre le gouvernement du Canada et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, respectivement, relativement au service de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest dans ces provinces. Présentées par sir Robert Borden, le 1er février 1917.. ..*Imprimées pour les documents parlementaires seulement.*

VOLUME 21—*Suite.*

70a. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 31 janvier 1917,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, correspondance, etc., au sujet de la révocation des arrangements qui avaient été conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces de la Saskatchwan et de l'Alberta, quant au service de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. Présentée le 1er juin 1917. *M. McCraney.* *Pas imprimée.*

71. Réponse à ordre de la Chambre du 20 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance concernant la nomination de M. Alfred Gravel, commissaire du havre de Québec, et concernant tout autre candidat à la charge de Commissaire du havre de Québec pour représenter la rive sud. Présentée le 2 février 1917. *M. Bourassa.* *Pas imprimée.*

72. Réponse à adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, du 2 février 1914,—Copie de tous les décrets du conseil, correspondance, requêtes, télégrammes et autres documents, pour la période 1885-1914, se rapportant en quelque manière que ce soit à la prohibition de l'exportation du saumon *sockeye* en dehors des limites de la province de la Colombie-Britannique. Présentée le 2 février 1917. *M. Sinclair*. . . . . *Pas imprimée.*

73. Septième rapport annuel de la Commission de conservation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1916. Présenté par l'honorable M. Hazen, le 5 février 1917. *Pas imprimé.*

74. Réponse à ordre du Sénat du 23 janvier dernier pour copie de la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada, le Très honorable sir Robert L. Borden, et le leader de la loyale Opposition de Sa Majesté au Canada, le Très honorable sir Wilfrid Laurier, au sujet de la prolongation du terme du présent Parlement durant la guerre, du 3 novembre 1915 au 3 janvier 1917. Présentée par sir Robert Borden, le 23 mai 1917. *Imprimée pour les documents parlementaires seulement.*

75. Etat détaillé de tous les rabais et remboursements de taux ou droits pour l'exercice financier terminé le 31 mars. (Sénat.) . . . . *Pas imprimé.*

75a. Etat supplémentaire des rabais et remboursements de taux et droits, relevant du ministère de la Marine et des Pêcheries. Présenté par l'honorable M. Patenaude, le 19 avril 1917. . . . . *Pas imprimé.*

76. Ordonnances du territoire du Yukon, adoptées par le conseil du Yukon en 1916. (Sénat.) *Pas imprimées.*

76a. Sommaire des décrets du conseil édictés sous l'empire de l'article 18 du chapitre 63, Statuts Revisés du Canada, "Loi prévoyant à l'administration du territoire du Yukon". Présenté par l'honorable M. Patenaude, le 19 avril 1917. . . . . *Pas imprimé.*

76b. Sommaire des décrets du conseil édictés en l'année 1917, sous l'empire de l'article 18 du chapitre 63, Statuts Revisés du Canada; "Loi prévoyant à l'administration du territoire du Yukon". Présentée par l'honorable M. Sévigny, le 5 juillet 1917. . . . *Pas imprimé.*

77. Copie d'un extrait du décret du Conseil No 43/263, du 27 janvier 1917, autorisant des règlements déterminant l'octroi d'allocations aux officiers comptables (du service de la Marine royale canadienne) des navires d'emmagasinage et d'entreposage, en conformité des dispositions de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII. Présentée par l'honorable M. Hazen, le 6 février 1917. . . . . *Pas imprimée.*

78. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toute la correspondance concernant l'institution d'une commission chargée de faire une enquête au sujet de la situation financière et économique des chemins de fer canadiens; aussi, les noms des commissaires, le chiffre de leur rémunération, les noms des secrétaires et des ingénieurs nommés par eux ou par la commission et le chiffre de la rémunération accordée à ces secrétaires et ingénieurs. Présentée le 6 février 1917. *Sir Wilfrid Laurier.* *Pas imprimée.*

79. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., concernant la destitution de M. H. D. McKenzie, contremaître mécanicien, à Stellarton, sur la ligne du chemin de fer du gouvernement, et la nomination de son remplaçant. Présentée le 6 février 1917. *M. Macdonald*. . *Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

80. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Relevé faisant connaître la quantité de marchandises et colis qui a été transportée par le *Grand Trunc Pacific Railway* entre Lévis et Moncton, depuis que cette partie du chemin de fer a été exploitée conjointement avec le réseau des chemins de fer du gouvernement. Présentée le 6 février 1917. *M. Copp*. . . . . *Pas imprimée.*

81. Réponse à ordre de la Chambre du 12 avril 1916,—Etat indiquant,—

1. Combien il y a, dans le ministère de l'Intérieur, de fonctionnaires qui appartiennent au service extérieur et sont payés à même le crédit affecté à ce service, bien qu'ils soient employés dans le service intérieur;
2. Quels sont les noms de ces fonctionnaires;
3. Quel est le salaire de chacun d'eux;
4. Depuis combien de temps chacun d'eux a été employé dans ce ministère;
5. Si tous, ou quelques-uns d'entre eux, ont subi un examen; de quelle nature a été cet examen, et à quelle date chaque examen a eu lieu.

Présentée le 6 février 1917. *M. Turriff*. . . . . *Pas imprimée.*

82. Réponse à ordre de la Chambre du 15 mars 1916,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les provinces en vue de coopérer d'une manière plus efficace à l'encouragement de l'immigration et de la colonisation, commençant par une lettre du ministre de l'Intérieur aux premiers ministres des provinces en novembre 1917. Présentée le 6 février 1917. *Sir Wilfrid Laurier*. . . . . *Pas imprimée.*

83. Réponse à ordre de la Chambre du 27 mars 1916,—Etat faisant connaître,—

1. Quels sont les noms des personnes nommées à quelques fonctions dans le service de l'Immigration dans la cité de Montréal depuis le 1er octobre 1911; quel était leur salaire au moment de leur nomination et celui qu'elles reçoivent présentement;
2. Quels sont, parmi ces employés, ceux à qui il est accordé des dépenses de voyage ou autres, et combien leur a été payé de ce chef depuis leur nomination.

Présentée le 6 février 1917. *M. Lachance*. . . . . *Pas imprimée.*

84. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Relevé faisant connaître les quantités de bois coupé, et les droits de coupe versés à cet égard, sous l'empire des conditions du permis de coupe ou de vente accordé par le ministère des Affaires des Sauvages à M. Arthur Webber, le dit bois provenant de terres situées près de Ship-Harbour-Lake, comté de Halifax; y compris le nom ou les noms de tous les inspecteurs des coupes de bois effectuées sur les dites terres des sauvages en vertu du dit permis de coupe ou de vente;—aussi, copie de tous les rapports en la matière faits par ces inspecteurs. Présentée le 6 février 1917. *M. McLean (Halifax)*. . . . . *Pas imprimée.*

85. Réponse à adresse du Sénat du 12 mai 1916,—Copie du rapport spécial de la Commission royale qui s'est occupée des affaires des sauvages de la réserve de Kitsilano, ainsi que de l'arrêté ministériel pris le 28 mars 1916, et de tous autres documents et de toute correspondance touchant ce rapport. . . . . *Pas imprimée.*

86. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 31 janvier 1917,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux invitant ceux-ci à prendre part à une conférence aux fins d'élaborer les mesures à prendre en faveur des soldats revenus de la guerre. Aussi, copie des procès-verbaux des séances de la conférence qui s'est tenue à Ottawa le 10 janvier en la matière. Présentée le 7 février 1917. *Sir Wilfrid Laurier.*

Imprimée pour les documents parlementaires seulement.

87. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier,—Copie de toute correspondance échangée entre l'un ou l'autre des membres du gouvernement et sir Thomas Tait en ce qui concerne sa nomination comme membre de la Commission du Service national, et sa démission subséquente. Présentée le 7 février 1917. *M. Graham.*

Imprimée pour les documents parlementaires seulement.

87*a*. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toute la correspondance échangée entre M. Murray, secrétaire de l'Association des manufacturiers, et l'un ou l'autre des ministres, ou sir Thomas Tait, en sa qualité de président de la Commission du service national, touchant la question de sa nomination au poste de secrétaire de cette commission. Présentée le 1er juin 1917. *M. Graham*. . . . . *Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

88. Correspondance entre le premier ministre et le chef de l'opposition au sujet de l'institution d'une Commission parlementaire du Service national. Présentée le 7 février 1917, par sir Robert Borden.. .. .. *Imprimée pour les documents parlementaires seulement.*

89. Réponse à ordre de la Chambre du 5 février 1917,—Copie de tous les documents, requêtes, lettres, télégrammes, rapports, etc., touchant la fermeture du bureau de poste de Canard et Splitlog, et l'ouverture du bureau de poste de Loiselleville, dans le comté d'Essex, ainsi que tous les documents et requêtes au sujet de l'établissement de routes postales rurales ayant pour point de départ Loiselleville. Présentée le 7 février 1917. *M. Wilcox.* *Pas imprimée.*

90. Rapport sur le service médical de l'armée canadienne, par le colonel Herbert A. Bruce, inspecteur général spécial du service médical de la force expéditionnaire canadienne, daté de Londres, Angleterre, le 20 septembre 1916. Présenté par sir Robert Borden, le 7 février 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

90*a*. Rapport sur le service médical de l'armée canadienne, par une commission d'officiers présidée par le chirurgien général sir William Baptie, K.C.M.G., C.B., V.C., daté de Londres, Angleterre, le 22 décembre 1916. Présenté par sir Robert Borden, le 7 février 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

90*b*. Copie du rapport intérimaire du chirurgien général G. C. Jones, directeur du service de santé, en réponse au rapport sur le service de santé de l'armée canadienne par le colonel Herbert A. Bruce, inspecteur-général spécial du service de santé des forces expéditionnaires du Canada, daté de Londres, le 28 septembre 1916. Présentée par sir Edward Kemp, le 31 mai 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

91. Réponse à ordre de la Chambre du 7 février 1917,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la fermeture de l'agence de la Marine à Pictou, l'automne dernier, et à sa réouverture subséquente. Présentée le 19 avril 1917. *M. Edwards*.. .. ..*Pas imprimée.*

92. Réponse à ordre de la Chambre du 5 février 1917,—Relevé faisant connaître combien de chevaux ont été achetés en Canada, pour des fins militaires au cours de chacune des années 1914, 1915 et 1916 (*a*) pour les troupes canadiennes; (*b*) pour l'armée britannique, et (*c*) pour la France et les autres alliés; quelle somme a été payée pour ces achats en chacune des années, et pour chacun des pays susdits. Présentée le 19 avril 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

93. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—1. Relevé faisant connaître les noms, l'adresse de résidence et l'occupation antérieure de tous les censeurs, déchiffreurs de dépêches ou de tout autre employé du gouvernement qui ont été en charge des différentes stations du Câble dans la Nouvelle-Ecosse durant l'année civile 1916; 2. les noms des personnes qui ont respectivement recommandé chacun de ces employés, et 3. quel salaire a été payé à chacun de ces employés pour l'année civile 1916. Présentée le 19 avril 1917. *M. Sinclair*.. .. ..*Pas imprimée.*

94. Copie des ordres généraux de la Milice promulgués entre le 30 décembre 1915 et le 8 février 1917. Présentée par sir Edward Kemp, le 19 avril 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

95. Réponse à ordre de la Chambre du 11 mars 1915,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, accusations, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de Frank Dunlop, de Granes-Point, à Sydney-Mines, dans le comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., et état détaillé des dépenses de l'enquête tenue en cette matière. Présentée le 19 avril 1917. *M. McKenzie*.. .. ..*Pas imprimée.*

96. Réponse à ordre de la Chambre du 3 avril 1916,—Etat indiquant,—1. Quels sont les noms des personnes qui composent le personnel du bureau du Haut Commissaire du Canada à Londres; 2. Si quelques-uns de ces fonctionnaires sont nés en Canada et leurs noms; 3. S'il est vrai, comme la chose a été dite, que le Canada est la seule des possessions britanniques qui n'emploie aucun de ses indigènes dans le bureau de son Haut-Commissaire. Présentée le 19 avril 1917. *M. Proulx*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

97. Réponse à adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, du 22 février 1915,—Copie de tous décrets du Conseil, mémoires, correspondance ou documents, en la possession du gouvernement ou de quelqu'un des ministères, concernant le trafic du poisson séché et des vins entre le Portugal et le Canada. Présentée le 19 avril 1917. *M. Sinclair.* *Pas imprimée.*

98. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Relevé, sous forme de tableau, des divorces accordés par le Parlement du Canada depuis 1867. Présentée le 19 avril 1917. *M. Lemieux*. . . . . *Pas imprimée.*

99. Réponse à ordre de la Chambre du 3 février 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant le contrat pour le transport de la malle de Tatamagouche à New-Annan et Tatamagouche-Mountain, comté de Colchester. Présentée le 19 avril 1917. *M. Macdonald*. . . . . *Pas imprimée.*

100. Copie de la nouvelle règle qui remplace la règle 236 des Règles et ordonnances générales qui régissent la pratique et la procédure à suivre dans la cour de l'Echiquier du Canada, adoptée le 16 février 1917. Présentée par l'honorable M. Patenaude, le 19 avril 1917. *Pas imprimée.*

100*a*. Copie des règles et ordonnances générales actuellement en force au sujet de la pratique et de la procédure dans la cour de l'Echiquier du Canada.—Aussi,—Copie de l'ordonnance générale concernant les honoraires et frais dans la cour de l'Echiquier, dans l'exercice de sa juridiction, à titre de cour de l'Amirauté. Présentée par l'honorable M. Patenaude, le 3 mai 1917. . . . . *Pas imprimée.*

101. Réponse à ordre de la Chambre du 5 février 1917,—Relevé fournissant une liste de toutes les personnes employées au cours de l'année 1916, dans la remise à locomotives des chemins de fer du gouvernement, à Pirate-Harbour, N.-E., comme serre-freins, télégraphistes, nettoyeurs et tâcherons, avec mention de la date de leur nomination et la durée de leur emploi, respectivement; aussi, le salaire mensuel de chacun de ces employés. Présentée le 19 avril 1917. *M. Sinclair*. . . . . *Pas imprimée.*

102. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toutes lettres, papiers, télégrammes et autres documents concernant la demande et la nomination d'un bureau de conciliation pour les employés de l'*Acadia Coal Co.,* au printemps de 1916, des délibérations du dit bureau et de tous autres papiers s'y rapportant. Présentée le 19 avril 1917. *M. Macdonald*. . . . . *Pas imprimée.*

103. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de tous les documents, de quelque nature que ce soit, télégrammes, correspondance, etc., échangés entre toute personne ou toutes personnes et le ministère du Travail ou tout autre ministère du gouvernement au sujet des différends industriels survenus à Thetford-Mines, P.Q.;—aussi, copie de toute la correspondance échangée entre les différents ministères du gouvernement à ce même sujet. Présentée le 19 avril 1917. *M. Verville*. . *Pas imprimée.*

104. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toutes lettres, papiers, télégrammes et autres documents concernant la demande d'un bureau de conciliation en vertu de la Loi des différends industriels et le refus de l'accorder aux employés de chemin de fer du Canada à Pictou qui faisaient partie de l'Union des débardeurs à Pictou pendant l'année 1916. Présentée le 19 avril 1917. *M. Macdonald*. . *Pas imprimée.*

105. Réponse à ordre de la Chambre du 7 février 1917,—Copie des contrats conclus entre le gouvernement et la *P. Lyall and Sons Construction Company,* pour la reconstruction de l'édifice parlementaire. Présentée le 20 avril 1917. *M. Murphy.* *Imprimée pour les documents parlementaires seulement.*

106. Copie du décret du conseil No 1062, 16 avril 1917, ordonnant que le blé, la farine de blé et la semoule soient inscrits sur la liste des marchandises qui peuvent être importées en Canada franc de droit de douane. Présentée par sir Thomas White, le 20 avril 1917. *Imprimée pour les documents parlementaires seulement.*

107. Réponse à ordre de la Chambre du 19 avril 1917,—Etat indiquant s'il est à la connaissance du gouvernement qu'il se serait présenté dans le service militaire des cas où des

VOLUME 21—*Suite.*

soldats après enrôlement ont obtenu congé pour aller travailler aux récoltes et ont été blessés accidentellement pendant ce congé, et par suite de ces accidents ont dû s'endetter pour frais d'hôpital, retournant ensuite à leur service militaire et renvoyés à cause des blessures reçues comme il est mentionné ci-dessus; si les demandes ont été faites au sujet des dépenses d'hôpital; si le gouvernement a admis la validité des demandes de cette nature; si non, sur quels motifs le refus a été basé; quelles mesures ont été prises à cet égard; si, en de telles circonstances, la personne enrôlée n'a pas droit à sa solde jusqu'au moment de son renvoi du service ainsi qu'au paiement de son compte d'hôpital. Présentée le 20 avril 1917. *M. MacNutt*.. .. ..*Pas imprimée.*

108. Copie d'une communication de la part du sous-ministre de la Milice et de la Défense, au sujet de la valeur de l'équipement désigné sous le nom d'équipement *Oliver*, fourni aux soldats canadiens qui ont fait la traversée en Angleterre depuis le commencement de la présente guerre. Présentée par sir Edward Kemp, le 20 avril 1917. .*Pas imprimée.*

109. Réponse à ordre de la Chambre du 19 avril 1917,—Etat indiquant les noms des membres du Parlement qui font partie actuellement ou qui ont fait partie des forces d'outre-mer ou des forces de la milice au Canada depuis que la présente guerre a été déclarée; si ces députés ou quelques-uns d'entre eux ont reçu ou reçoivent une solde du ministère de la Milice en même temps que leur indemnité parlementaire; si les épouses de ces députés ont reçu ou reçoivent une allocation de séparation. Présentée le 20 avril 1917. *M. Hughes (King, I.P.-E.)*.. .. ..*Pas imprimée.*

109*a*. Réponse supplémentaire à ordre de la Chambre du 19 avril 1917,—Etat indiquant les noms des membres du Parlement qui font partie actuellement ou qui ont fait partie des forces d'outre-mer ou des forces de la milice au Canada depuis que la présente guerre a été déclarée; si ces députés ou quelques-uns d'entre eux ont reçu ou reçoivent une solde du ministère de la Milice en même temps que leur indemnité parlementaire; si les épouses de ces députés ont reçu ou reçoivent une allocation de séparation. Présentée le 24 avril 1917. *M. Hughes (King, I.P.-E.)*.. .. ..*Pas imprimée.*

109*b*. Réponse à ordre de la Chambre du 25 avril 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Combien de membres du Parlement servent ou ont servi dans l'armée canadienne; 2. Quels sont leurs noms, la date de leur nomination et leur grade; 3. Quels sont les noms de ceux qui ont démissionné ou qui se sont retirés du service militaire, et la date de leur démission ou de leur sortie du service; 4. Quelle somme a été payée à chacun d'eux, (*a*) pour solde; (*b*) pour dépenses pour fins militaires, et (*c*) pour allocation de séparation à l'épouse ou parents. Présentée le 31 mai 1917. *M. Turriff*.. .. ..*Pas imprimée.*

109*c*. Réponse rectifiée à ordre de la Chambre du 25 avril 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Combien de membres du Parlement servent ou ont servi dans l'armée canadienne; 2. Quels sont les noms de ceux qui ont démissionné ou qui se sont retirés du service militaire, et la date de leur démission ou de leur sortie du service; 4. Quelle somme a été payée à chacun d'eux, (*a*) pour solde; (*b*) pour dépenses pour fins militaires, et (*c*) pour allocation de séparation à l'épouse ou aux parents respectivement. Présentée le 14 juin 1917. *M. Turriff*.. .. ..*Pas imprimée.*

110. Réponse à ordre de la Chambre du 19 avril 1917,—Etat indiquant quelles sommes ont été contribuées au Fonds patriotique canadien, au 31 décembre 1916, et quelles sommes ont été promises, pour 1917, par les différents comtés, villes et cités dans chacune des provinces; quels sont les noms des différents comtés, villes et cités, et les sommes respectives versées et promises par chacun d'eux; quels sont, dans chaque province, s'il en est, les comtés, les cités et les villes qui, à la date actuelle, n'ont encore rien versé à ce Fonds. Présentée le 24 avril 1917. *M. Edwards*.. .. ..*Pas imprimée.*

110*a*. Réponse à ordre de la Chambre du 19 avril 1917,—Etat indiquant quelle somme avait été souscrite et promise au Fonds patriotique canadien par chacune des différentes provinces, à la date du 31 décembre 1916; pour la période susindiquée, quelle somme a été versée au Fonds patriotique canadien par chacune des différentes provinces; pour l'année 1917, quelles sommes d'argent, ou autres octrois, ont été promis par le comté, ville ou cité; à la date du 31 décembre 1916, combien de personnes, dans chaque pro-

VOLUME 21—*Suite.*

vince, avaient reçu assistance du Fonds patriotique canadien ; la somme totale dépensée pour cette fin dans chaque province. Présentée le 24 avril 1917. *M. Edwards.* *Pas imprimée.*

111. Copie du décret du conseil, C.P. 802, daté le 23 mars 1917, concernant la mainmise par le gouvernement du Canada sur la fabrique de la carabine Ross. Présentée par sir Edward Kemp, le 24 avril 1917. . . . . *Pas imprimée.*

112. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes et autre correspondance dans le ministère de l'Intérieur, concernant les baux de pâturage Nos 2785, 2803, 2843, 3701, 3998, 4603, 5566, 6220 et 6221. Présentée le 25 avril 1917. *M. Steele.* . . . . *Pas imprimée.*

113. Mémoire préparé par le surintendant de l'immigration touchant les annonces publiées par le gouvernement canadien dans les journaux des Etats-Unis, demandant des manouvriers de ferme pour le Canada ; ainsi que copie de ces annonces et des instructions à cet égard. Présenté par l'honorable M. Roche, le 25 avril 1917. . . *Pas imprimé.*

114. Copies des décrets du conseil qui suivent :—C.P. No 341, 7 février 1917, concernant l'exportation du papier à journaux en feuilles ou rouleaux, seulement en vertu d'un permis et conformément aux règlements établis par le ministre des Douanes, C.P. No 445, 17 février 1917,—Ordonnances et règlements concernant le prix, la vente, le contrôle, la distribution, le transport, etc., du papier à journaux en feuilles ou rouleaux. C.P. No 1059, 16 avril 1917, donnant au ministre des Douanes le pouvoir de déterminer la quantité et le prix du papier à journaux fourni ou à être fourni par les fabricants aux éditeurs en Canada ; et contrôlant la distribution et la livraison de ce papier. C.P. No 1060, 16 avril, nommant R. A. Pringle, commissaire chargé de faire une enquête en ce qui concerne la manufacture, la vente, le prix et la distribution du papier à journaux en Canada. Présentées par sir Thomas White, le 26 avril 1917. . . . . *Pas imprimées.*

115. Copie du décret du conseil, C.P. No 3412, 19 décembre 1917, concernant la nomination de M. S. A. Armstrong comme directeur de la commission des hôpitaux militaires. Présentée par sir Thomas White, le 26 avril 1917. . . . . *Pas imprimée.*

116. Réponse à ordre de la Chambre du 3 février 1917,—Relevé donnant les noms et adresses postales de tous les acheteurs de débris de poisson aux usines de réduction de Canso, en 1916 ; aussi le prix payé par chacun des acheteurs. Présentée le 26 avril 1917. *M. Sinclair.* . . . . *Pas imprimée.*

117. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 23 avril 1917,—Copie de l'arrêté du conseil récemment adopté aux fins d'élever les taux de péage sur le pont Victoria, Montréal, et aussi copie de toutes pétitions, télégrammes, lettres et autres documents concernant la dite augmentation. Présentée le 30 avril 1917. *M. Lemieux.* *Pas imprimée.*

118. Réponse à ordre de la Chambre du 23 avril 1917,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions et autres documents concernant la substitution du nom de Luceville donné à la station de l'Intercolonial à Saint-Luce, comté de Rimouski, province de Québec. Présentée le 30 avril 1917. *M. Lemieux.* . . . . *Pas imprimée.*

119. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toutes les pièces justificatives, de toute la correspondance, etc., concernant les réparations faites au quai de Beaver-Harbour, comté de Halifax, au cours des quatre dernières années. Présentée le 30 avril 1917. *M. McLean (Halifax).* . . . . *Pas imprimée.*

120. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toute la correspondance, des pièces justificatives, etc., concernant les réparations au quai de Harrigan-Cove, comté de Halifax, en 1914-15, sous la direction du contremaître James McDonald. Présentée le 30 avril 1917. *M. McLean (Halifax).* . . . . *Pas imprimée.*

121. Réponse supplémentaire à ordre de la Chambre du 16 février 1916,—Etat indiquant : 1. Quels montants ont été dépensés à titre de subventions de chemins de fer en Canada en 1912, 1913, 1914 et 1915 ; 2. Quels sont les montants dépensés dans chaque province, et les noms des lignes subventionnées ; 3. Quels montants ont été dépensés pour la

VOLUME 21—*Suite.*

construction de chemins de fer de l'Etat, au cours des années susdites; 4. Quel montant a été dépensé dans chaque province et le nom de la ligne ferrée pour laquelle cette dépense a été faite; 5. Quels montants ont été dépensés pour l'amélioration des ports et rivières en Canada pendant les années susdites; 6. Quels montants ont été dépensés dans chaque province, et les endroits où ces montants ont été dépensés; 7. Quels montants ont été dépensés pour la construction de quais publics et de brise-lames et pour dragage dans Cap-Breton-Nord et Victoria, au cours des années 1905 à 1911, inclusivement, y compris la dépense pour les chemins de fer de l'Etat; 8. Quels montants ont été dépensés pour les mêmes objets dans le dit comté, au cours des années 1912, 1913, 1914 et 1915. Présentée le 30 avril 1917. *M. McKenzie.* *Pas imprimée.*

122. Réponse à ordre de la Chambre du 19 avril 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et correspondance échangés entre le gouvernement, son ingénieur de district et toute autre personne, en ce qui concerne la construction, les réparations ou l'achat des quais aux endroits suivants: Ile-Perrot-Sud, église du village de l'Ile-Perrot, village de Vaudreuil, Pointe-Cavagnole, Hudson, Rigaud, Graham, Pointe-à-Fortune et Ile-Perrot-Nord;—aussi, copie de tous les devis et rapports déjà fournis à la suite de ma demande de production de documents avant et depuis 1914;—aussi, relevé des sommes payées pour construction et réparations, avec mention des personnes à qui ces sommes ont été payées. Présentée le 30 avril 1917. *M. Boyer*.. .. ..*Pas imprimée.*

122*a*. Réponse à ordre de la Chambre du 16 février 1916,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance, télégrammes et rapports échangés entre gouvernement, ses ingénieurs de district et résidant et toutes autres personnes, concernant la construction et réparations faites aux quais plus bas nommés, depuis 1904; ainsi que copie de tous états, rapports déjà produits à ma demande et se rapportant à des documents antérieurs à 1904. Aussi, un état donnant le montant des deniers payés pour telles constructions et réparations, et à qui ils ont été payés: le quai de l'Ile Perrot, nord, sud et de l'Eglise; du village de Vaudreuil; de Pointe-Cavagnole, Hudson, Graham, Rigaud et Pointe-Fortune. Présentée le 13 août 1917. *M. Boyer*.. .. ..*Pas imprimée.*

122*b*. Réponse à ordre de la Chambre du 30 avril 1917,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, correspondance, télégrammes et rapports échangés entre le gouvernement, son ingénieur de district et toutes autres personnes, en ce qui concerne la construction ou les réparations des quais aux endroits suivants: Ile-Perrot-Nord, Sud, l'Eglise du village de l'Ile-Perrot, le village de Vaudreuil, Pointe-Cavagnole, Hudson, Rigaud, Graham et Pointe-Fortune depuis 1904; aussi, copie de tous les devis et rapports déjà produits à ma demande, sur le même sujet, avant et depuis 1904; un relevé des sommes payées pour telles constructions ou réparations, et les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées; et aussi réponse à ordre de la Chambre du 30 avril 1917,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, son ingénieur de district et toutes autres personnes, en ce qui concerne soit la construction, soit les réparations, soit l'acquisition des quais aux endroits suivants: Ile-Perrot-Sud, l'Eglise du village de l'Ile-Perrot, le village de Vaudreuil, Pointe-Cavagnole, Hudson, Rigaud, Graham, Pointe-Fortune et Ile-Perrot-Nord; aussi, copie de tous les devis et rapports déjà produits à ma demande, sur le même sujet, avant et depuis 1904; un relevé des sommes payées pour telles constructions ou réparations, et les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées. Présentée le 13 août 1917. *M. Boyer*.. .. ..*Pas imprimée.*

123. Réponse à ordre de la Chambre du 19 avril 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et correspondance, échangés entre le gouvernement, son ingénieur résidant, et toute autre personne au sujet du dragage exécuté aux endroits suivants: Sainte-Anne de Bellevue, Pointe-Fortune, chenal de la rivière Ottawa entre l'Ile-au-Foin et l'Ile-Paquin, le chenal Graham, le chenal Rigaud, le chemin de Hudson-Heights, Hudson, Como, Pointe-Cavagnole, le chenal au village de Vaudreuil, le chenal de la Baie-Dorion, église de l'Ile-Perrot, quai de l'Ile-Perrot-Sud et quai de l'Ile-Perrot-Nord;—aussi, relevé des sommes payées aux différentes personnes, compagnies, etc.,

VOLUME 21—*Suite.*

qui ont exécuté ces travaux, avec dates, etc.;—aussi, copie des estimations déjà produites à ma demande, le tout depuis 1904. Présentée le 30 avril 1917. *M. Boyer.* *Pas imprimée.*

123a. Réponse à ordre de la Chambre du 16 février 1916,—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance, télégrammes et rapports échangés entre le gouvernement, ses ingénieurs de district et résidant et toutes autres personnes, concernant les travaux de dragage faits aux endroits dénommés plus bas, ainsi que le montant des argents payés à diverses personnes, compagnies, etc., pour tels travaux, la date, etc. Aussi, copie des états déjà produits à ma demande, et le tout depuis 1904; au quai de l'Ile-Perrot, nord, sud et de l'Eglise; dans la baie de Dorion (chenal); au village de Vaudreuil (chenal); à la Pointe-Cavagnole; à Como; à Hudson; à Hudson-Heights (chenal); à Graham (chenal); dans la rivière Rigaud (chenal); dans la rivière Ottawa; îles au Poires (chenal); à Pointe-Fortune et à Sainte-Anne de Bellevue (chenal). Présentée le 30 avril 1917. *M. Boyer*. . . . . *Pas imprimée.*

124. Réponse à ordre de la Chambre du 3 mai 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, comptes, pièces de comptabilité et mémoires au sujet des réparations faites au quai à Upper-Prospect, comté de Halifax, N.-E., en 1915. Présentée le 30 avril 1917. *M. MacLean (Halifax)*. . . . . *Pas imprimée.*

125. Réponse à ordre de la Chambre du 3 mai 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, comptes, pièces de comptabilité et mémoires au sujet des réparations faites au quai à Shad-Bay, comté de Halifax, N.-E., en 1915. Présentée le 30 avril 1917. *M. MacLean (Halifax)*. . . . . *Pas imprimée.*

126. Réponse à ordre de la Chambre du 1er février 1917,—Copie de toute la correspondance en la possession du ministère des Travaux publics, de date postérieure à septembre 1911, se rapportant à la dépense des deniers votés à la dernière session pour améliorations dans le havre de Tracadie, comté d'Antigonish, y compris copie de toutes les lettres écrites sur le même sujet au ministère des Travaux publics, ou à l'un ou l'autre des autres ministres par M. G. A. R. Rollings. Présentée le 30 avril 1917. *M. Sinclair.* *Pas imprimée.*

127. Réponse à ordre de la Chambre du 3 février 1917,—Copie de toutes les lettres, télégrammes, rapports ou autres documents reçus par le gouvernement pendant les années 1915 et 1916, concernant les réparations requises au brise-lames de Souris, I.-P.-E. Présentée le 30 avril 1917. *M. Hughes (King, I.P.-E.)*. . . . . *Pas imprimée.*

128. Réponse à ordre de la Chambre du 1er février 1917,—Copie de toute la correspondance en la possession du ministère des Travaux publics, de date postérieure à septembre 1911, se rapportant au prolongement du brise-lames à Breen's Point, dans le comté d'Antigonish. Présentée le 30 avril 1917. *M. Sinclair*. . . . . *Pas imprimée.*

129. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toute la correspondance, de toutes les pièces justificatives, etc., concernant la construction du quai de Mushaboom-Harbour, comté de Halifax, en 1913. Présentée le 30 avril 1917. *M. MacLean.* *Pas imprimée.*

130. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Relevé faisant connaître toutes les dépenses faites depuis le 31 mars 1916, par le ministère des Travaux publics, dans les différentes provinces du Canada, mentionnant le nom de l'entreprise, la somme qui y a été dépensée jusqu'ici et l'estimation de la dépense totale à encourir pour chacune d'elles. Présentée le 30 avril 1917. *M. MacLean (Halifax)*. . . . . *Pas imprimée.*

131. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toute la correspondance, des pièces justificatives, etc., concernant la construction du quai ouest à Port-Dufferin, comté de Halifax, en 1913-14. Présentée le 30 avril 1917. *M. MacLean (Halifax).* *Pas imprimée.*

132. Réponse à ordre du 31 janvier 1917,—Copie de toute correspondance, pièces justificatives, etc., concernant les réparations au quai de l'est de Port-Dufferin, comté de Halifax, en 1915. Présentée le 30 avril 1917. *M. MacLean (Halifax)*. . . . . *Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

133. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toute la correspondance, de toutes les pièces justificatives, etc., se rapportant à la construction d'un quai à Ecum-Secum-Ouest, comté de Halifax. Présentée le 30 avril 1917. *M. MacLean (Halifax). Pas imprimée.*

134. Réponse à ordre de la Chambre du 27 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, etc., se rapportant en quelque manière au dragage à Margaree-Harbour, comté d'Inverness, N.-E., en 1913-14-15 et 16. Présentée le 30 avril 1917. *M. Chisholm.. .. ..Pas imprimée.*

135. Copie du décret du conseil C.P. No 1142, daté le 24 avril 1917, édicté sous l'empire de la Loi des Mesures de guerre, 1914, établissant des règlements en vertu desquels les navires britanniques, inscrits sur les registres maritimes du Canada, ou en voie de construction pour des armateurs appartenant à des pays neutres peuvent, jusqu'à nouvel ordre, être réquisitionnés par Sa Majesté pour le transport de provisions alimentaires, etc., ou pour toute autre fin que ce soit; et révoquant les décrets du conseil C.P. No 2923, du 24 novembre 1916, et C.P. No 1915, 31 mars 1917, touchant le même sujet,—Aussi, copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 30 janvier 1917, touchant l'exercice par le gouvernement de Sa Majesté du pouvoir de réquisitionner en ce qui regarde les vaisseaux canadiens. Présentée par l'honorable M. Reid, le 30 avril 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

136. Réponse à ordre de la Chambre du 23 avril 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Quels étaient les noms, les adresses postales, les occupations antérieures et les salaires des censeurs et déchiffreurs de dépêches employés par le gouvernement à Hazel-Hill et Canso, au cours de l'année 1916; 2. Combien a coûté ce service à Canso et Hazel-Hill, du 1er août 1914 à ce jour; 3. Quelle est la dépense totale encourue de ce chef, pour toutes les stations dans la province de la Nouvelle-Ecosse, du 1er août 1914 à la présente date. Présentée le 2 mai 1917. *M. Sinclair.. .. ..Pas imprimée.*

137. Réponse à ordre de la Chambre du 23 avril 1917,—Copie de tous contrats et conventions entre sir Charles Ross, ses hoirs ou ayants cause et Sa Majesté le Roi, représenté par le ministre de la Milice et de la Défense, depuis et y compris, la convention intervenue entre les dites parties en date du 27 mars, A.D. 1902. Présentée le 2 mai 1917. *M. Northrup.. .. ..Imprimée pour les documents parlementaires seulement.*

138. Réponse à ordre du 23 avril 1917,—Etat indiquant: 1. Combien de fonctionnaires civils permanents à l'emploi du ministère de la Milice et de la Defense au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917; 2. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés de quelque nature que ce soit étaient au service du même ministère au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917; 3. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été nommés par le même ministère depuis le 1er août 1914; 4. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés ont été au service de ce ministère depuis le 1er août 1914; 5 Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1914; 6. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1917; 7. Combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le même ministère depuis le 10 octobre 1911, sous l'empire des dispositions de l'article 21 de la Loi du Service civil. Présentée le 2 mai 1917. *M. Macdonald.. .. ..Pas imprimée.*

138*a*. Réponse à ordre de la Chambre du 2 mai 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Combien de fonctionnaires civils permanents étaient à l'emploi du ministère du Service naval au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917; 2. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés de quelque nature que ce soit étaient au service du même ministère au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917; 3. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été nommés par le même ministre depuis le 1er août 1914; 4. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés ont été au service de ce même ministère depuis le 1er août 1915; 5. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1911; 6. Quelle a été la somme totale payée

VOLUME 21—*Suite.*

par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1917 ; 7. Combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le même ministère depuis le 1: octobre 1911, sous l'empire des dispositions de l'article 21 de la Loi du Service civil. Présentée le 16 mai 1917. *M. Chisholm* . . . . *Pas imprimée.*

138*b*. Réponse à ordre de la Chambre du 2 mai 1917,—Relevé faisant connaître : 1. Combien de fonctionnaires civils permanents étaient à l'emploi du ministère de la Marine et des Pêcheries au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917 ; 2. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés de quelque nature que ce soit étaient au service du même ministère au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917 ; 3. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été nommés par le même ministère depuis le 1er août 1914 ; 4. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés ont été au service de ce même ministère depuis le 1er août 1914 ; 5. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1911 ; 6. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1917. Présenté le 31 mai 1917. *M. Sinclair*. . .. . . *Pas imprimée.*

138*c*. Réponse à ordre de la Chambre du 9 mai 1917,—Relevé faisant connaître : 1. Combien de fonctionnaires civils permanents étaient à l'emploi du ministère des Affaires extérieures au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917 ; 2. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés de quelque nature que ce soit étaient au service du même ministère au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917 ; 3. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été nommés par le même ministère depuis le 1er août 1914 ; 4. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés ont été au service de ce même ministère depuis le 1er août 1914 ; 5. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1911 ; 6. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1917 ; 7. Combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le même ministère depuis le 10 octobre 1911, sous l'empire des dispositions de l'article 21 de la Loi du Service civil. Présentée le 1er juin 1917. . . . . *Pas imprimée.*

138*d*. Réponse à ordre de la Chambre du 9 mai 1917,—Relevé faisant connaître : 1. Combien de fonctionnaires civils permanents étaient à l'emploi du ministère de la Justice au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917 ; 2. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés de quelque nature que ce soit étaient au service du même ministère au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917 ; 3. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été nommés par le même ministère depuis le 1er août 1914 ; 4. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés ont été au service de ce même ministère depuis le 1er août 1914 ; 5. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1911 ; 6. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1917 ; 7. Combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le même ministère depuis le 10 octobre 1911, sous l'empire des dispositions de l'article 21 de la Loi du Service civil. Présentée le 21 juin 1917. *M. Sinclair.* *Pas imprimée.*

138*e*. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Relevé faisant connaître : 1. Combien de fonctionnaires civils permanents étaient à l'emploi du ministère des Finances au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917 ; 2. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés de quelque nature que ce soit étaient au service du même ministère au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917 ; 3. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été nommés par le même ministère depuis le 1er août 1914 ; 4. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés ont été au service de ce

VOLUME 21—*Suite.*

même ministère depuis le 1er août 1914; 5. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1911: 6. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1917; 7. Combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le même ministère depuis le 10 octobre 1911, sous l'empire des dispositions de l'article 21 de la Loi du Service civil. Présentée le 29 juin 1917. *M. Maclean (Halifax).* *Pas imprimée.*

138*f*. Réponse à ordre de la Chambre du 2 mai 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Combien de fonctionnaires civils permanents étaient à l'emploi de ministère des Affaires des Sauvages au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917; 2. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés de quelque nature que ce soit étaient au service du même ministère au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917; 3. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été nommés par le même ministère depuis le 1er août 1914; 4. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés ont été au service de ce même ministère depuis le 1er août 1914; 5. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1911; 6. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé lle 31 mars 1917; 7. Combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le même ministère depuis le 10 octobre 1911, sous l'empire des dispositions de l'article 21 de la Loi du Service civil. Présentée le 10 juillet 1917, par l'honorable M. Roche. *M. Kyte*. . . . . *Pas imprimée.*

138*g*. Réponse à ordre de la Chambre du 23 avril 1917,—Etat indiquant: 1. Combien de fonctionnaires civils permanents étaient à l'emploi du ministère de l'Agriculture au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917; 2. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés de quelque nature que ce soit étaient au service du même ministère au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917; 3. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été nommés par le même ministère depuis le 1er août 1914; 4. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés ont été au service de ce même ministère depuis le 1er août 1914; 5. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1911; 6. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1917; 7. Combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le même ministère depuis le 10 octobre 1911, sous l'empire des dispositions de l'article 21 de la Loi du Service civil. Préseentée le 15 août 1917. *M. Hughes (I.P.-E.).* *Pas imprimée.*

138*h*. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Combien de fonctionnaires civils permanents étaient à l'emploi du ministère du Secrétaire d'Etat au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917; 2. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés de quelque nature que ce soit étaient au service du même ministère au 10 octobre 1911, et combien au 31 mars 1917; 3. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été nommés par le même ministère depuis le 1er août 1914; 4. Combien de fonctionnaires stagiaires et employés ont été au service de ce même ministère depuis le 1er août 1914; 5. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1911; 6. Quelle a été la somme totale payée par le même ministère, en salaires et déboursés, aux fonctionnaires civils et employés, permanents et provisoires, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1917; 7. Combien de fonctionnaires civils ont été nommés par le même ministère depuis le 10 octobre 1911, sous l'empire des dispositions de de l'article 21 de la Loi du Service civil. Présentée le 21 août 1917. *M. McKenzie.* *Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

139. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 23 avril 1917,—Copie du décret du Conseil et de tous les autres documents relatifs à l'octroi à J. C. Shields et autres ou à la compagnie de messagerie *Inland Express* de l'entreprise du transport de la malle entre Ashcroft et Fort-George, C.-B. Présentée le 2 mai 1917. *M. Turriff.* *Pas imprimée.*

140. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 31 janvier 1917,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de la province du Manitoba relativement à une loi adoptée par la législature du Manitoba à sa dernière session et intitulée: "Loi modifiant la Loi des Jurés".—Aussi, copie de tous les décrets du Conseil se rapportant à ce sujet. Présentée le 3 mai 1917. *Sir Wilfrid Laurier*. . . . *Pas imprimée.*

141. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février 1917, pour un relevé faisant connaître quels sont le nombre et la nationalité de chacun des étrangers internés qui ont été employés à des travaux publics depuis le 4 août 1914; quels sont le nombre et la nationalité de chacun d'entre eux qui sont employés à des travaux industriels dans les provinces du Canada depuis le 1er octobre 1914, et quel est le nombre d'entre eux ainsi employés actuellement. Présentée le 3 mai 1917. *M. Kyte*. . . . *Pas imprimée.*

142. Réponse à ordre de la Chambre du 2 mai 1917,—Copie du rapport de la Commission royale nommée par décret du Conseil, le 29 septembre 1916, pour faire une enquête et un rapport sur les conditions relatives à la livraison de cargaisons de charbon aux caboteurs dans les provinces maritimes. Présentée le 7 mai 1917. *M. Hughes (Kings, I.-P.-E.)*. . . . *Pas imprimée.*

143. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Relevé faisant connaître combien de personnes désireuses de s'enrôler dans la force expéditionnaire canadienne ont été rejetées comme physiquement impropres, et combien de soldats ont été, pour la même raison, renvoyée après s'être enrôlés. Présentée le 7 mai 1917. *M. Steele*. . *Pas imprimée.*

143*a*. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Relevé faisant connaître combien d'hommes se sont enrôlés en Canada pour servir outre-mer; combien d'entre eux ont été renvoyés subséquemment comme impropres au service; combien d'entre eux ont été renvoyés du service en Canada, et combien au delà des mers. Présentée le 31 juillet 1917. *M. Boulay*. . . . *Pas imprimée.*

143*b*. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Relevé faisant connaître combien d'hommes se sont enrôlés en Canada pour servir outre-mer; combien d'entre eux ont été renvoyés subséquemment comme impropres au service; combien d'entre eux ont été renvoyés du service en Canada, et combien au delà des mers. Présentée le 7 mai 1917. *M. Graham*. . . . *Pas imprimée.*

143*c*. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Relevé faisant connaître si le ministère de la Milice ou une des autorités quelconque de ce ministère a des statistiques officielles et complètes relatives au recrutement des soldats pour le service d'outre-mer, au Canada; et dans l'affirmative, quels sont les chiffres exacts: 1. Des Canadiens de langue française enrégimentés dans les différents régiments pour le service d'outre-mer, levés depuis août 1914 jusqu'à date; 2. Des Canadiens de langue anglaise nés au Canada ainsi enrégimentés; 3. Des sujets britanniques de naissance, nés en dehors du Canada mais enrégimentés dans les corps expéditionnaires canadiens; 4. Des sujets britanniques par naturalisation; 5. Des soldats canadiens français enrégimentés dans les bataillons commandés par les officiers de langue anglaise, levés dans la province de Québec; 6. Des soldats canadiens français enrégimentés dans les bataillons levés dans les autres provinces du Canada. Présentée le 14 juin 1917. *M. Lanctôt*. . *Pas imprimée.*

143*d*. Copie des relevés de recensement fournissant un sommaire de la force numérique de toutes les unités composant la force expéditionnaire canadienne en Angleterre (Période du 14 mai 1917), ainsi qu'un relevé indiquant la force numérique des troupes canadiennes en France, en Angleterre, dans les régions de l'Est, à Sainte-Lucie et en Canada, en juin 1917. Présentée par sir Edward Kemp, le 15 juin 1917. . *Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

144. Copies des arrêtés du conseil suivants: C.P. No 2314, 7 octobre 1916, nommant un commissaire spécial des grains de semence et de trois assistants, avec pouvoir d'acheter du blé de semence destiné à être distribué pour semence, sur réquisition de la part des corporations municipales, dans les districts où la récolte a manqué par suite des gelées et des dommages causés par la nielle.—Aussi, C.P. No 3073, 14 décembre 1916, autorisant le commissaire spécial des grains de semence à acheter de l'avoine et de l'orge de semence destinées à être distribuées pour semence, sur réquisitions de la part des corporations municipales et des associations de cultivateurs, dans les districts où ces grains de semence font défaut. Présentées par l'honorable M. Burrell, le 8 mai 1917. *Pas imprimées.*

145. Réponse à ordre de la Chambre du 1er février 1917,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, etc., concernant le traitement spécial toléré à l'égard de Thos. Kelly, prisonnier au pénitencier de Montagne-de-Pierre (*Stoney-Mountain*). Présentée le 9 mai 1917. *M. Buchanan*.. .. .. *Pas imprimée.*

146. Copie du décret du Conseil, C.P. 1133, en date du 28 avril 1917, autorisant un envoi nouveau de 300 milles de rails, à la demande du gouvernement de Sa Majesté, en Angleterre, pour être employés en France pour les fins de la guerre. Présentée par l'honorable M. Meighen, le 10 mai 1917.. .. .. *Pas imprimée.*

146*a*. Réponse à ordre de la Chambre du 13 juin 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Entre quels endroits sur le parcours du Canadien-Nord, à l'ouest d'Edmonton, on doit enlever les rails pour les utiliser sur la ligne du Grand-Tronc-Pacifique; 2. Entre quels endroits sur le parcours de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique, à l'ouest d'Edmonton, les rails du Grand-Tronc-Pacifique seront remplacés par des rails enlevés à la ligne du Canadien-Nord. Présentée le 4 juin 1917. *M. Oliver*.. .. .. *Pas imprimée.*

146*b*. Tableau indiquant les points sur le parcours de la division de l'Est du National Transcontinental d'où l'on a enlevé les rails destinés à être expédiés en France, la longueur de chacun de ces bouts de ligne d'où les dits rails ont été enlevés et remplacés par des rails de l'Intercolonial (accompagné d'une carte). Présenté par l'honorable M. Cochrane, le 21 juin 1917.. .. .. *Pas imprimé.*

147. Réponse requise par l'article 88 du chapitre 62 des Statuts Revisés du Canada prescrivant au ministre de l'Intérieur de soumettre au Parlement chaque année un état des permis donnés par le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, pour l'entrée de la boisson enivrante dans les Territoires du Nord-Ouest, durant l'année expirée le 31 décembre 1916. Présentée. par l'honorable M. Roche, le 1er mai 1917.. *Pas imprimée.*

148. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 30 avril 1917,—Copie des demandes de bureaux de conciliation adressées au ministère du Travail par l'association provinciale des artisans (*P.W.A.*) ou ses officiers, et par les ouvriers mineurs unis (*U.M.W.*) de la Nouvelle-Ecosse ou ses officiers; aussi, copie de tous les documents, lettres, etc., se rapportant à cette question, ainsi que de tout autre document, décret du conseil, touchan la nomination d'une commission chargée de faire une enquête au sujet des conditions du travail et autres s'y rattachant, dans le comté de Cap-Breton. Présentée le 11 mai 1917. *M. Kyte*.. .. .. *Pas imprimée.*

149. Réponse à ordre de la Chambre du 2 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, lettres, copies de lettres, rapports et autres documents concernant l'acquisition des deux navires, le *A. J. McKee* et le *T. J. Drummond*, par le ministère des Chemins de fer, en vertu du décret du conseil du 17 avril 1917. Présentée le 14 mai 1917. *M. Macdonald.* *Pas imprimée.*

150. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toute la correspondance, des télégrammes, mémoires, etc., avec et par le ministère des Chemins de fer concernant les noms donnés aux gares sur le chemin de fer *Halifax and Eastern.* Présentée le 14 mai 1917. *M. Maclean (Halifax)*.. .. .. *Pas imprimée.*

151. Réponse à ordre de la Chambre du 23 avril 1917,—Copie de toutes déclarations, rapports, témoignages, lettres et autres papiers ou documents en la possession du ministère des Chemins de fer et Canaux, concernant une réclamation pour blessures infligées, à

VOLUME 21—*Suite.*

Briley-Brook, N.-E., par le chemin de fer de l'Etat, à un cheval appartenant à un nommé Dan McFarlane. Présentée le 15 mai 1917. *M. Sinclair* *Pas imprimée.*

152. Réponse à ordre de la Chambre du 25 avril 1917,—Copie de tous documents, papiers, correspondance, enquêtes et rapports concernant la suspension de Polydore Lebel, ingénieur du chemin de fer Intercolonial à Rivière-du-Loup, à la suite d'un tamponnement à Rivière-Ouelle pendant l'année 1916. Présentée le 15 mai 1917. *M. Lapointe (Kamouraska)*.. .. ..*Pas imprimée.*

153. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de M. Spenney, contremaître de voie sur la ligne communément appelée ligne courte (*Short line*) du chemin de fer du gouvernement, et la nomination de Henry Gray comme son successeur. Présentée le 15 mai 1917. *M. Macdonald*.. .. ..*Pas imprimée.*

154. Réponse à adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, du 7 février 1916,—Copie de tous les documents se rapportant à la nomination de Léon Roy, comme interprète dans le ministère de l'Intérieur; aussi, copie du décret du conseil, des documents et de la correspondance touchant son renvoi d'office. Présentée le 16 mai 1917. *Sir Wilfrid Laurier*.. .. ..*Pas imprimée.*

155. Réponse à ordre de la Chambre du 30 avril 1917,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la publication du périodique dit *Canadian Government Railway Employees Magazine*, avec relevé faisant connaître quels en sont la circulation, le coût et la production, les recettes et le nombre de personnes qui y sont employées, comme aussi les sommes reçues par ces dernières en quelque capacité que ce soit, à même les revenus de ces voies ferrées. Présentée le 21 mai 1917. *M. Macdonald.* *Pas imprimée.*

156. Réponse à ordre de la Chambre du 22 mars 1916,—Etat indiquant: 1. Au cours du mois de février 1916, combien de chefs de train, serre-freins, mécaniciens et chauffeurs de locomotives étaient en activité de service sur les chemins de fer de l'Etat entre Moncton et Campbellton; 2. Au cours de la même période, combien d'heures de travail à chaque voyage ont été fournies par les susdits employés entre les points ci-dessus nommés. Présentée le 21 mai 1917. *M. Copp*.. .. ..*Pas imprimée.*

157. Rapport des procédures de la cour de l'Echiquier, en vertu de l'article 49A de la Loi des Sauvages, en la matière du déplacement de la bande des sauvages de la réserve de Sydney, Nouvelle-Ecosse. Présenté par l'honorable M. Roche, le 22 mai 1917. *Pas imprimé.*

158. Rapport des travaux de la Commission des hôpitaux militaires, depuis sa création jusqu'à date. Présenté par sir Robert Borden, le 23 mai 1917.

159. Copie de la correspondance échangée entre des membres de l'Exécutif et l'Association des manufacturiers canadiens, concernant l'achat d'approvisionnements pour les forces expéditionnaires du Canada en Angleterre et au front. Présentée par sir Robert Borden le 23 mai 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

160. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de la correspondance échangée entre le premier ministre et l'ex-ministre de la Milice et de la Défense qui a conduit à la démission de ce dernier ou à sa sortie du cabinet. Présentée par sir Robert Borden, le 23 mai 1917. *M. Hughes (Kings, I.P.-E.)*.. .. ..*Pas imprimée.*

161. Réponse à adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général du 26 janvier 1917,—Etat indiquant la date et l'objet de toutes les commissions instituées par le gouvernement du jour, depuis son accession au pouvoir en 1911 jusqu'à la présente date; le nombre de jours pendant lesquels chacune de ces commissions a siégé, les noms de ceux qui en ont fait partie, et le prix que chacune d'elles a coûté au pays. (*Sénat*). *Pas imprimée.*

161*a*. Réponse partielle à une humble adresse du Sénat en date du 7 février 1917 à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de faire déposer au Sénat un

VOLUME 21—*Suite.*

état indiquant la date, l'objet et le personnel de toutes les commissions instituées par l'ancien gouvernement depuis son accession au pouvoir en 1896 jusqu'à son remplacement par le gouvernement actuel en 1911, ainsi que le nombre de jours pendant lesquels chacune de ces commissions a siégé, et ce que chacune d'elles a coûté au pays. (*Sénat.*) *Pas imprimée.*

162. Décret du conseil, C.P. No 1433, du 24 mai 1917, contenant les règlements établis concernant le départ du Canada des personnes de sexe masculin qui peuvent être astreintes à un service national militaire ou autre, ou qui sont aptes à ce service. Présentée par l'honorable M. Roche, le 29 mai 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

163. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 23 mai 1917,—Copie de l'arrêté du conseil décrétant que tout emploi public du service civil doit être donné de préférence aux soldats revenus du front. Présentée le 29 mai 1917. *M. Boulay.* *Pas imprimée.*

164. Réponse à ordre de la Chambre du 3 février 1917,—Copie de tous les rapports, verdicts, témoignages, mémorandums, etc., se rapportant à l'enquête tenue au sujet des dommages subis par le croiseur de Sa Majesté "Grisle", en route entre Halifax et les Bermudes. Présentée le 30 mai 1917. *M. MacLean (Halifax)*.. .. ..*Pas imprimée.*

165. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, pétitions et correspondance se rapportant en quelque manière à la destitution ou révocation de D. McDermid, surintendant de l'établissement de pisciculture à East-Margaree, et à la nomination de son successeur. Présentée le 30 mai 1917. *M. Chisholm.* *Pas imprimée.*

166. Réponse à ordre de la Chambre du 25 avril 1917,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports et autres papiers et documents se rapportant à la demande de Willis Keizer, de Hall's-Harbour, comté de King, N.-E., d'établir et exploiter des nasses à Square-Cove, comté de King, N.-E. Présentée le 30 mai 1917. *M. Maclean (Halifax).* *Pas imprimée.*

167. Réponse à ordre de la Chambre du 23 avril 1917,—Copie de tous les décrets du conseil, mémoires, correspondance, etc., concernant la démission de Moses H. Nickerson, inspecteur des stations de sauvetage dans la Nouvelle-Ecosse. Présentée le 30 mai 1917. *M. Maclean (Halifax)*.. .. ..*Pas imprimée.*

168. Copie des règlements concernant les pensions avec des modifications et tels qu'amendés jusqu'au 28 février 1917, ainsi que copies des décrets du conseil s'y rapportant. Présentée par sir Thomas White, le 30 mai 1917. *Imprimée pour documents parlementaires seulement.*

168*a* Copie du décret du Conseil, C.P. No 277, daté le 30 janvier 1917, concernant les pensions des officiers ou des personnes dont ils sont les soutiens dans le cas de permutation d'officiers entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial. Présentée par sir Edward Kemp, le 20 août 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

169. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, correspondance et pétitions échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, et toutes autres personne ou personnes se rapportant en quelque manière à l'enlèvement des rets à saumon sur cette partie de la côte d'Inverness, s'étendant à l'est et à l'ouest de l'embouchure de la rivière Margareee. Présentée le 31 mai 1917. *M. Chisholm*.. .. ..*Pas imprimée.*

170. Réponse à ordre de la Chambre du 2 mai 1917,—Copie du rapport de la commission chargée de faire une enquête au sujet de l'hôpital militaire à Halifax; des témoignages entendus devant cette commission à Halifax, et de tous autres documents en la possession du ministère de la Milice et de la Défense se rattachant à cette enquête. Présentée le 31 mai 1917. *M. Sinclair*.. .. ..*Pas imprimée.*

171. Réponse à ordre de la Chambre du 7 mai 1917,—Etat indiquant les montants payés ou dépensés par le ministère de la Milice et de la Défense, pour annonces de recrutement en Canada, ainsi que les personnes, firmes ou corporations auxquelles les paiements ont été faits, jusqu'au 1er avril 1917. Présentée le 31 mai 1917. *M. Macdonald.* *Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

172. Verdict de la cour d'enquête nommée par l'adjudant-général, en vertu de l'ordre du 1er mai 1917, aux fins de recueillir et conserver les dépositions en ce qui regarde les allégations contenues dans plusieurs journaux, à l'effet que des convois transportant des troupes avaient été attaqués à coup de pierres en passant par Rivière-du-Loup, P.Q., et en d'autres endroits, et aux fins de recueillir et conserver tout autre témoignage qui, de l'avis des membres de la cour, se rapporte en quoi que ce soit à cette affaire. Présenté par sir Edward Kemp, le 31 mai 1917. . . . . *Pas imprimé.*

173. Verdict de la cour d'enquête nommée par l'adjudant-général, en vertu de l'ordre du 1er mai 1917, aux fins de recueillir et conserver les dépositions en ce qui regarde les allégations contenues dans plusieurs journaux accusant les citoyens de Québec d'avoir maltraité, ou laissé maltraiter, des soldats revenus de la guerre et passant par Québec ou s'y arrêtant, et aux fins de recueillir et conserver tout autre témoignage qui, de l'avis des membres de la cour, se rapporte en quoi que ce soit à cette affaire. Présenté par sir Edward Kemp, le 31 mai 1917. . . . . *Pas imprimé.*

174. Réponse à ordre de la Chambre du 7 mai 1917,—Copie de tous les comptes, factures, lettres, réclamations, correspondance et autres documents se rapportant aux montants suivants mentionnés au rapport de l'Auditeur général 1916, Vol. II, page L-11: Juge L. P. Pelletier, frais de voyage, $877; juge I. N. Belleau, frais de voyage, $1,984.44; juge T. H. Chauvin, frais de voyage, $1,421.25; juge B. LeTellier, frais de voyage, $1,923.80. Présentée le 31 mai 1917. *M. Lanctôt*. . . . . *Pas imprimée.*

175. Réponse à ordre de la Chambre du 30 mai 1917,—Etat indiquant: 1. Du 1er janvier 1916 au 31 mars 1917, combien de personnes, non antérieurement employées dans le service des chemins de fer de l'Etat, ont été nommées à des emplois permanents dans ce même service; 2. Quels sont leurs noms, leurs salaires et les postes qui leur ont été confiés. Présentée le 31 mai 1917. *M. Copp*. . . . . *Pas imprimée.*

176. Réponse à ordre de la Chambre du 12 février 1915,—Etat indiquant le nombre d'employés de nationalité allemande dans les différents départements au fédéral, la position qu'ils occupent et leur salaire. Présentée le 1er juin 1917. *M. Delisle*. . . . . . . *Pas imprimée.*

177. Réponse à ordre de la Chambre du 1er mai 1916,—Copie de tous papiers et correspondance concernant le changement de l'emplacement du bureau de poste à Roseberg, Alta. Présentée le 1er juin 1917. *M. Buchanan*. *Pas imprimée.*

178. Réponse à ordre de la Chambre du 8 mai 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance concernant la destitution de Augustin Lauteigne, maître de poste à Island-River, comté de Gloucester, N.-B. Présentée le 1er juin 1917. *M. Turgeon.* *Pas imprimée.*

179. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Copie de tous les télégrammes, lettres, etc., en la possession du ministère des Postes, au sujet du déplacement du bureau de poste de Pearson, township de Casey, collège électoral de Nipissing, de l'endroit où il se trouvait à l'endroit qu'il occupe maintenant. Présentée le 1er juin 1917. *M. Turriff*. . . . . *Pas imprimée.*

180. Réponse à ordre de la Chambre du 5 février 1917,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, etc., concernant la destitution de John R. McIntosh, maître de poste à Cumming's-Mountain, comté de Pictou, et la nomination de James Cumming pour le remplacer. Présentée le 1er juin 1917. *M. Macdonald*. . . . . *Pas imprimée.*

181. Réponse à ordre de la Chambre du 2 mai 1917,—Relevé faisant connaître quelle somme totale a été payée par le gouvernement, depuis octobre 1911, à H. P. Duchemin, de Sydney, N.-E., pour services et débours, sous l'empire de la Loi des enquêtes publiques, ou à d'autre titre. Présentée le 1er juin 1917. *M. Sinclair*. . . . . *Pas imprimée.*

182. Réponse à ordre de la Chambre du 3 février 1917,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, documents, etc., etc., au sujet du retrait, par le ministère des Postes, du contrat de malle rurale accordé à Hyppolite Lambert, de Saint-Antoine, dans le comté de Lotbinière, P.Q. Présentée le 1er juin 1917. *M. Fortier*. . . . . *Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

183. Rapports en conformité d'une résolution adoptée par la Chambre des Communes le 18 mai 1916, et basée sur une recommandation du comité mixte des Impressions du Parlement, demandant des renseignements des divers ministères aux fins d'effectuer toute l'économie possible en ce qui concerne les impressions publiques et la distribution des documents publics,—et faisant connaître jusqu'à quel point ces recommandations ont été réalisées. Présentées par l'honorable M. Patenaude, le 1er juin 1917.
Pas imprimés.

184. Réponse à ordre de la Chambre du 21 mai 1917,—Copie de toute correspondance, rapports et recommandation, s'il en est, adressée par la commission des grains au ministère du Commerce, ou à d'autres ministères à Ottawa, à la suite d'une réunion des commissaires des grains tenue à Lethbridge, cette année. Présentée le 1er juin 1917. *M. Buchanan.*
Pas imprimée.

185. Décret du conseil conformément aux dispositions 4-5 George V, ch. 20-8-15 (*Canadian Nothern*).—(*Sénat*) .. .. *Pas imprimé.*

186. Réponse à ordre de la Chambré du 3 février 1917,—Relevé faisant connaître la quantité et la valeur des exportations suivantes pour les premiers neuf mois du présent exercice financier, savoir:—Chevaux, bronze et ouvrages en bronze; blé; farines, avoine et céréales autres que le blé; automobiles, bicycles et motocycles, ainsi que les différentes pièces, y compris les appareils de propulsion et bandes de roues; voitures de voies ferrées et leurs pièces; substances chimiques; cuivre et ouvrages en cuivre; produits industriels du coton; substances explosives; fer et acier et leurs produits; armes à feu et munitions; cuir et ouvrages en cuir; viandes et produits de la laiterie; alcool; végétaux séchés et mis en conserves; plomb; vêtements de toutes sortes; zinc et ouvrages en zinc; papier et produits industriels en papier. Présentée le 4 juin 1917. *M. Maclean (Halifax)* .. .. .. *Imprimée pour les documents parlementaires seulement*

187. Réponse à ordre de la Chambre du 30 avril 1917,—Copie de tous documents, correspondance, lettres messages télégraphiques, mémoires, rapports, etc., échangés entre le Sergent d'Armes de la Chambre des Communes et l'honorable Albert Sévigny, entre le Sergent d'Armes et le ministère de la Justice, et entre le ministère de la Justice et l'honorable Albert Sévigny, ayant rapport à certains effets mobiliers et objets divers garnissant ou ornant les appartements de l'Orateur; aussi, copie de tous comptes, reçus de compagnies de messageries, connaissements, comptes pour frais de transport et voiturage, etc., concernant les dits effets et objets. Présentée le 5 juin 1917. *M. Lanctôt.*
Pas imprimée.

188. Copie du décret du conseil, C.P. No 1457, daté le 29 mai 1917, concernant les traitements des fonctionnaires civils qui s'enrôleront dans les forces militaires du Canada, soit volontairement, soit autrement, à compter de la date du décret. Présentée par sir Thomas White, le 6 juin 1917.. .. .. *Pas imprimée.*

189. Copie de rapports généraux de W. F. O'Connor, C.R., agissant en qualité de commissaire *re* " le coût de la vie ", en ce qui touche à la production, au coût, aux prix de vente, et au mode de distribution du sucre raffiné. Présentée par l'honorable M. Crothers, le 6 juin 1917.. .. .. *Imprimés pour distribution et documents parlementaires.*

190. Copie des rapports de W. F. O'Connor au sujet du commerce de l'anthracite au Canada. Présentée par l'honorable M. Crothers, le 6 juin 1917.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

191. Réponse à adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général du 22 mai dernier.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou ses ministres, le ministère de la Milice, le Conseil militaire, le major-général F. L. Lessard, C.B., inspecteur général, ou toute autre personne, et le lieutenant-colonel Armand Lavergne, O.C., le 61 régiment, ou toute autre personne, au sujet de la défense territoriale de la province de Québec, ainsi qu'une copie de tous arrêtés ministériels ou documents concernant cette affaire. (Sénat.) .. .. *Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

192. Copie du décret du conseil, C.P. No. 1579, du 8 juin 1917, nommant un contrôleur du comestible pour le Canada. Présentée par sir George Foster, le 12 mai 1917.
Imprimée pour documents parlementaires seulement.

192a. Copie du décret du conseil, C.P. No 1460, daté du 16 juin 1917, *re* la nomination d'un contrôleur des vivres pour le Canada, et déterminant ses pouvoirs et attributions. Présentée par sir Robert Borden, le 19 juin 1917.
Imprimée pour documents parlementaires seulement.

193. Copie du décret du conseil, C.P. No 1604, du 11 juin, concernant l'établissement du "Bureau des contrôleurs des grains du Canada".—Copie du décret du conseil, C.P. No 1605, du 11 juin 1917, nommant certaines personnes membres du "Bureau des contrôleurs des grains du Canada". Présentée par sir George Foster, le 12 mai 1917.
Imprimée pour documents parlementaires seulement.

194. Copie des statistiques du recensement de la population mâle du Canada (recensement de 1911) entre les âges de 20 et 45, ces deux âges compris, d'après l'état de célibat ou de mariage, et la nationalité. Présentée par sir Edward Kemp, le 13 juin 1917.
Imprimée pour documents parlementaires seulement.

195. Copies des Règlements et Ordres du Roi pour l'armée, 1912,—Réimprimés avec les amendements publiés dans les Ordres généraux jusqu'au 1er août 1914. Présentées par sir Edward Kemp, le 13 juin 1917.. .. ..*Pas imprimées.*

196. Copies du Manuel de la Loi militaire, par le ministère de la Guerre, 1914. Présentées par sir Edward Kemp, le 13 juin 1917.. .. ..*Pas imprimées.*

197. Copie du décret du conseil, C.P. No 987, daté le 10 avril 1917, tel que modifié par le décret du Conseil, No 1451, daté le 25 mai 1917,—Règlements, étant une codification et modification des divers décrets du conseil édictés à cause de la guerre, le tout devant être connu sous le nom de "Décret du Conseil concernant la Défense du Canada, 1917". Présentée par l'honorable M. Hazen, le 13 juin 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

198. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, pétitions et correspondance, se rapportant en quelque manière à la destitution ou révocation de John McDonald, concerge de l'édifice public à Inverness, et à la nomination de son successeur. Présentée le 15 juin 1917. *M. Chisholm..Pas imprimée.*

199. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, pétitions et correspondance, reçus par le gouvernement depuis septembre 1911 jusqu'à date, se rapportant en quelque manière à l'extension et aux réparations du quai de McKay's-Point, comté d'Inverness. Présentée le 15 juin 1917. *M. Chisholm.*
Pas imprimée.

200. Réponse à ordre de la Chambre du 7 mai 1917,—Copie des lettres, etc., envoyées par le gouvernement ou le ministère des Travaux publics à l'ingénieur local ou autres personnes, en réponse aux lettres, télégrammes ou rapports concernant le brise-lames à Souris, I.-P.-E., au cours des années 1915 et 1916. Présentée le 15 juin 1917. *M. Hughes (Kings, I.-P.-E.)*.. .. ..*Pas imprimée.*

201. Réponse à ordre de la Chambre du 23 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, correspondance, recommandations et communications, se rapportant à la démission de Hector Urquhart, employé à l'entretien de la ligne sur le réseau des lignes télégraphiques du gouvernement, entre Grand-River et Enon, comté de Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, et à la nomination de Dan A. McLennan, pour le remplacer. Présentée le 15 juin 1917. *M. Kyte*.. .. ..*Pas imprimée.*

202. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, pétitions et correspondance, reçus par le gouvernement depuis septembre 1911 jusqu'à date, se rapportant en quelque manière à l'extension et aux réparations du quai de Craignish. Présentée le 15 juin 1917. *M. Chisholm.. .. .. ..Pas imprimée.*

203. Réponse à ordre de la Chambre du 3 mai 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Quel est le montant des frais de sténographie pour les différentes enquêtes qui ont été tenues par le gouvernement depuis le 1er novembre 1911 à ce jour; 2. Quels sont les noms des personnes à qui ces frais de sténographie ont été payés ou sont encore dus, et les

VOLUME 21—*Suite.*

montants respectifs pour chacune de ces personnes. Présentée le 15 juin 1917. *M. Verville*. . . . .*Pas imprimée.*

203*a*. Réponse à ordre de la Chambre du 3 mai 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Quel est le montant des frais de sténographie pour les différentes enquêtes qui ont été tenues par le gouvernement depuis le 1er novembre 1911 à ce jour; 2. Quels sont les noms des personnes à qui ces frais de sténographie ont été payés ou sont encore dus, et les montants respectifs pour chacune de ces personnes. Présentée le 28 juin 1917. *M. Verville*. . . . .*Pas imprimée.*

204. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 9 mai 1917,—Copie de tous les documents, requêtes, télégrammes, etc., envoyés au gouvernement et insistant sur la nécessité d'abolir la tolérance des cantines où se pratique la vente de la boisson dans les camps d'outre-mer. Présentée le 15 juin 1917. *M. Lemieux*. . . .*Pas imprimée.*

205. Réponse à ordre du Sénat, en date du 7 courant,—Copie de toute la correspondance, des mémoires ou autres documents reçus ou expédiés par le très honorable premier ministre et par l'honorable ministre du Commerce, relativement à un projet d'annoncer les produits canadiens au moyen de l'aménagement d'un train d'exposition qui montrerait des échantillons de nos marchandises en France. (*Sénat.*) . . . .*Pas imprimée.*

205*a*. Réponse supplémentaire à ordre du Sénat en date du 7 juin 1917, pour copie de toute la correspondance, des mémoires ou autres documents reçus ou expédiés par le très honorable premier ministre et par l'honorable ministre du Commerce relativement à un projet d'annoncer les produits canadiens au moyen de l'aménagement d'un train d'exposition qui montrerait des échantillons de nos marchandises en France. (*Sénat.*) *Pas imprimée.*

206. La lettre de l'honorable E. L. Patenaude, M.P., au très honorable premier ministre, donnant sa démission comme secrétaire d'Etat pour le Canada, et la lettre du premier ministre en accusant réception. Présentée par sir Robert Borden, le 18 juin 1917. *Pas imprimée.*

207. Réponse à ordre de la Chambre du 3 mai 1917,—Relevé faisant connaître combien de marchandises ont été exportées du Canada en pays étrangers et ont passé par le port d'Hambourg, depuis le 1er août 1914 jusqu'à ce jour, et les noms des pays qui ont importé ces marchandises du Canada et les montants respectifs pour chacun d'eux. Présentée le 18 juin 1917. *M. Verville*. . . . .*Pas imprimée.*

208. Réponse à ordre de la Chambre du 3 février 1916,—Relevé faisant connaître les détails des débours de Ward Fisher, inspecteur des pêcheries dans la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse, et qui se sont élevés à $388.40 en 1912, et à $1,009.84 en 1913. Présentée le 18 juin 1917. *M. Law*. . . . .*Pas imprimée.*

209. Réponse à ordre de la Chambre du 23 avril 1917, Copie de tous papiers, documents, pétitions, mémoires, correspondance, etc., échangés avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou quelqu'un de ses membres, les officiers du ministère de la Marine et des Pêcheries, et toutes autres compagnies, personne ou personnes au sujet de la prohibition de l'exportation du saumon de la Colombie-Britannique depuis le 20 janvier 1913. Présentée le 18 juin 1917. *M. MacKenzie*. . . . .*Pas imprimée.*

210. Relevé de la quantité et des prix des produits achetés et vendus (y compris les exportations et la consommation domestique) par les compagnies d'entreposage frigorifique en Canada, du 1er janvier au 1er décembre 1916. Présenté par l'honorable M. Crothers, le 18 juin 1917. . . . .*Pas imprimée.*

210*a*. Rapport de W. F. O'Connor, C.R., commissaire fonctionnaire *re* Coût de la vie, en ce qui concerne les conditions de l'entreposage frigorifique en Canada. Présenté par l'honorable M. Crothers, le 13 juillet 1917.
Imprimé pour distribution et documents parlementaires.

210*b*. Copie du décret du conseil, C.P. No 2021, daté le 23 juillet 1917, recommandant de continuer l'enquête relative aux affaires, livres, documents et archives de la *William Davies Company, Limited*, et de la raison sociale *Matthews-Blackwell, Ltd.*, quant aux faits

VOLUME 21—*Suite.*

mis en lumière par le rapport de W. F. O'Connor, remplissant les fonctions de commissaire-enquêteur sur le coût de la vie, les conditions de l'entreposage frigorifique en Canada,—et nommant G. F. Henderson, A. B. Brodie et Geoffrey Clarkson, avec tous les pouvoirs de commissaires chargés de conduire des enquêtes sous l'empire de la Partie I de la Loi des enquêtes, avec mission d'examiner les livres, documents, etc., des dites compagnies; aussi, de recommander par écrit au ministre du Travail un mode type de computer les frais et coût applicables aux opérations de l'entreposage frigorifique, mode permettant de s'assurer sans difficulté de temps à autre, des profits nets réalisés par les compagnies d'entreposage frigorifique en Canada. Présentée par l'honorable M. Crothers, le 25 juillet 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

211. Réponse à ordre de la Chambre du 11 juin 1917,—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, pétitions et autres papiers et documents en la possession du ministère du Commerce demandant de pourvoir à un approvisionnement de sel pour les pêcheries des Provinces maritimes. Présentée par sir George Foster, le 22 juin 1917. *Pas imprimée.*

212. Copie du décret du conseil, C.P. No 1725, daté le 25 juin 1917, créant la position de directeur des opérations minières de la houille pour les régions houillères du sud-est de la province de la Colombie-Britannique, et les régions houillères de la province de l'Alberta, connues sous le nom de district No 18.—Aussi: Copie du décret du conseil, C.P. No 1726, daté le 25 juin 1917, nommant W. H. Armstrong, de la cité de Vancouver, directeur des opérations minières de la houille, en vertu des dispositions du susdit décret du conseil, C.P. No 1725, du 25 juin 1917. Présentée par sir Robert Borden, le 25 juin 1917. *Pas imprimée.*

212*a*. Réponse à ordre de la Chambre des Communes du 14 mai 1917, pour copie de lettres, rapports et communications échangés, du 1er septembre 1916 à ce jour, entre le ministre du Travail et le ministère du Travail et les officiers des Mineurs unis (*United Mine Workers*) de l'Alberta, district No 18, et les officiers de l'*Alberta and Eastern British Columbia Coal Operators' Association,* touchant les demandes présentées par les mineurs d'une augmentation de gages à cause de l'augmentation du coût de la vie. Présentée le 12 juillet 1917. *M. Buchanan*.. .. ..*Pas imprimée.*

213. Réponse à ordre de la Chambre du 13 juin 1917, faisant connaître:—1. Combien de bataillons d'infanterie sont partis avec le premier contingent; 2. Quel est le nombre et quel est le nom des différentes unités de l'artillerie faisant partie du premier contingent; 3. Quel est le nombre et le nom des différents corps médicaux partis avec le premier contingent; 4. Quel est le nombre et le nom de toutes les autres unités parties avec le premier contingent; 5. Quels sont les noms, rangs et charges des officiers surnuméraires partis avec le premier contingent. Présentée le 26 juin 1917. *M. Lachance.* *Pas imprimée.*

214. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 30 mai 1917,—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, câblogrammes, etc., échangés entre le gouvernement impérial ou l'un ou l'autre de ses membres ou fonctionnaires, et le gouvernement canadien ou l'un ou l'autre de ses membres ou fonctionnaires, au sujet de la question de la législation projetée à être adoptée par le gouvernement impérial aux fins de rendre valides certaines lois et procédures de la législature de la Colombie-Britannique. Présentée le 27 juin 1917. *M. Macdonald*.. .. ..*Pas imprimée.*

215. Réponse à ordre de la Chambre du 4 juin 1917,—Copie de toute la correspondance échangée entre le chef des traducteurs du compte rendu officiel des débats des Communes, le greffier de la Chambre et M. l'Orateur, du 19 avril 1917 à ce jour. Présentée le 28 juin 1917. *M. Lemieux*.. .. ..*Pas imprimée.*

216. Réponse à ordre de la Chambre du 27 mars 1916,—Etat donnant les montants payés par le gouvernement fédéral du 1er juillet 1896 au 1er octobre 1911, aux journaux suivants: *Le Canada, La Presse, La Patrie, Le Pays,* tous de Montréal; *La Vigie, Le Soleil,* de Québec. Présentée le 28 juin 1917. *M. Boulay*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

217. Réponse à ordre de la Chambre du 3 mai 1917,—Relevé faisant connaître quel était le nombre des employés des ministères suivants après 1896 et après 1911: Intérieur, Revenu de l'Intérieur, Travaux publics, Marine et Pêcheries, Milice et Défense, Travail et Commerce. Présentée le 28 juin 1917. *M. Boulay*.. .. ..*Pas imprimée.*

218. Réponse à ordre de la Chambre du 7 mai 1917,—Etat indiquant combien de soldats revenus au pays ont obtenu de l'emploi dans les ministères du gouvernement. Présentée le 28 juin 1917. *M. Lemieux*.. .. ..*Pas imprimée.*

219. Réponse à ordre de la Chambre du 25 juin 1917,—Copie des rapports faits par les médecins du pénitencier, en ce qui se rattache à la libération du pénitencier de Edward Levi Baugh. Présentée le 4 juillet 1917. *M. Murphy*.. .. ..*Pas imprimée.*

220. Réponse à ordre de la Chambre du 21 mai 1917,—Etat donnant les noms et salaires des employés des ministères de l'Intérieur et des Affaires des Sauvages, (*a*) service intérieur et (*b*) service extérieur, qui se sont enrôlés pour service outre-mer et qui ont reçu leur plein salaire civil en sus de leur solde et allocations; aussi, de ceux qui se sont enrôlés pour service outre-mer et qui ont reçu, en sus de leur solde et allocations, une partie de leur salaire civil suffisante pour parfaire le chiffre de leur salaire civil; aussi, de ceux qui se sont enrôlés pour service outre-mer et qui ont reçu, en sus de leur solde et allocations, une compensation en considération de leur emploi civil. Présentée le 5 juillet 1917. *M. Oliver*.. .. ..*Pas imprimée.*

221. Rapport de la commission spéciale du commerce envoyée en mission en Grande-Bretagne, en France et en Italie, de mai à septembre 1916. Présentée par sir George Foster, le 5 juillet 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

222. Réponse à ordre de la Chambre du 13 juin 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Quel est le chiffre total des dépenses faites pour l'agriculture par le gouvernement fédéral au cours de chacun des exercices de 1904-05 à 1916-17, inclusivement; 2. Quelle somme a été réservée par la loi d'encouragement à l'agriculture, de 1912, pour aider les départements d'agriculture des provinces pour encourager et donner plus d'extension à leurs travaux; 3. Quelle partie de la somme susdite a été accordée à chaque province, et quels travaux ont été exécutés dans chaque province par suite de cette aide; 4. Quelle somme a été réservée par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi d'instruction agricole, de 1913, et, aux termes des dispositions de la dite loi, quelles sommes ont été allouées à chaque province chaque année; 5. Quel est le but général de la dite loi, et dans quelle mesure chaque province l'a rempli. Présentée le 5 juillet 1917. *M. Edwards.*
Imprimée pour documents parlementaires seulement.

223. Réponse à ordre de la Chambre du 11 juin 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Si M. Giard, ex-M.P. pour Compton, P.Q., est à l'emploi du gouvernement; 2. Si oui, depuis quand il l'est; 3. Combien d'employés il a sous ses ordres et quels sont les noms de chacun; 4. Quel salaire il a; 5. Quel est le salaire de chacun des employés sous sa charge; 6. S'il a acheté des animaux reproducteurs pour le gouvernement; 7. Si oui, combien et quel prix il a payé pour chacun; 8. Où les dits animaux reproducteurs ont été placés; 9. Combien de ces animaux ont été refusés ou remis au gouvernement ou à M. Giard; 10. Pourquoi ils ont été refusés et remis par ceux chez qui on les avait placés; 11. Où sont, actuellement les dits animaux reproducteurs; 12. Ce que le gouvernement ou le ministère de l'Agriculture entend faire des dits animaux ainsi refusés ou remis à M. Giard. Présentée le 5 juillet 1917. *M. Gauvreau*.. .. ..*Pas imprimée.*

224. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 31 janvier 1917,—Copie de tous documents, lettres, dépêches, correspondance, rapports, et spécialement d'un décret du conseil daté le 6 décembre 1898, au sujet de l'exemption du service militaire pour les Doukhobors. Présentée par l'honorable M. Roche, le 9 juillet 1917. *M. McCraney.*
Pas imprimée.

225. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 31 janvier 1917,—Copie de tous les décrets du conseil et autres documents de record dans le ministère de la Marine et des Pêcheries en ce qui concerne la mise en réquisition des navires canadiens, par le gouvernement du Canada. Présentée le 11 juillet 1917. *M. Sinclair.*
Pas imprimée.

VOLUME 21—*Suite.*

226. Réponse à ordre de la Chambre du 7 juin 1917,—Relevé faisant connaître:—1. Combien d'officiers ont été nommés pour faire du recrutement dans la province de Québec; 2. Quels sont les noms, les adresses postales, la nature des fonctions et la solde des dits officiers. Présentée le 11 juillet 1917. *M. Carvell*.. .. ..*Pas imprimée.*

226a. Réponse à ordre de la Chambre du 18 juin 1917,—Etat faisant connaître: 1. Quels sont les noms et adresses postales des personnes qui, dans l'Ile-du-Prince-Edouard, ont fait ou qui font actuellement du recrutement pour l'armée ou la marine, ou qui font un travail de nature militaire similaire depuis août 1914; 2. Quelle rémunération ou solde est reçue par chacune de ces personnes, et quel supplément elles reçoivent pour frais de voyage ou autres dépenses; 3. Quelle somme totale a été reçue par chacune de ces personnes jusqu'au 1er juin 1917. Présentée le 31 juillet 1917. *M. Hughes (I.-P.-E.). Pas imprimée.*

227. Réponse à ordre de la Chambre du 12 avril 1916,—Etat indiquant: 1. Combien il y a, dans le ministère des Postes, de fonctionnaires qui appartiennent au service extérieur et sont payés à même le crédit affecté à ce service, bien qu'ils soient employés dans le service intérieur; 2. Quels sont les noms de ces fonctionnaires; 3. Quel est le salaire de chacun d'eux; 4. Depuis combien de temps, chacun d'eux a été employé dans ce ministère; 5. Si tous, ou quelques-uns d'entre eux, ont subi un examen; de quelle nature a été cet examen, et à quelle date chaque examen a eu lieu. Présentée le 14 juillet 1917. *M. Turriff*.. .. ..*Pas imprimée.*

228. Copie d'un mémoire présenté par le comité des Slaves du Sud aux représentants des Dominions britanniques exposant les idées et les aspirations des Jugo-Slaves (Serbes, Croates et Slovènes) relevant du gouvernement Austro-Hongrois. Présentée par sir Robert Borden, le 20 juillet 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

229. Réclamations faites par le ministre de la Justice relativement au paiement des droits par certaines provinces. *(Sénat.)*.. .. ..*Pas imprimées.*

230. Copie des témoignages, pièces à l'appui, etc., se rattachant au rapport de l'honorable sir Ezekiel McLeod, juge en chef de la province du Nouveau-Brunswick, et de l'honorable Louis Tellier, juge retraité de la cour Supérieure de la province de Québec, commissaires nommés sous l'empire de la Loi des enquêtes, du Canada, chapitre 104 des Statuts le 6 juin 1917, aux termes duquel les dits commissaires reçurent le pouvoir et la mission d'instituer une enquête en vue de reviser et peser la preuve faite devant M. le juge Galt, commissaire nommé par le lieutenant-gouverneur du Manitoba, le 15 juillet 1916, aux fins de faire une enquête et un rapport sur certaines matières d'importance pour le gouvernement local de la dite province, en accomplissement de sa commission, et de reviser et examiner le rapport et les conclusions découlant de la dite preuve;—et de déclarer par leur rapport si la dite preuve justifie ou étaie les décisions du dit commissaire telles qu'énoncées dans les dits rapports, en autant qu'elles attaquent et affectent d'une manière préjudiciable l'honneur ou l'intégrité de l'honorable Robert Rogers, ou l'honnêteté de ses actes ou transactions. Présentée par l'honorable M. Doherty, le 27 juillet 1917.. .. ..*Imprimée pour distribution—députés et sénateurs seulement.*

230a. Copie des témoignages, pièces à l'appui, etc., se rattachant au rapport de l'honorable sir Ezekiel McLeod, juge en chef de la province du Nouveau-Brunswick, et de l'honorable Louis Tellier, juge retraité de la cour Supérieure de la province de Québec, commissaires nommés sous l'empire de la Loi des enquêtes, du Canada, chapitre 104 des Statuts revisés du Canada, 1906, et des lois l'amendant, en vertu d'un décret du conseil édicté le 6 juin 1917, aux termes duquel les dits commissaires reçurent le pouvoir et la mission d'instituer une enquête en vue de reviser et peser la preuve faite devant M. le juge Galt, commissaire nommé par le lieutenant-gouverneur du Manitoba, le 15 juillet 1916, aux fins de faire une enquête et un rapport sur certaines matières d'importance pour le gouvernement local de la dite province, en accomplissement de sa commission, et de reviser et examiner le rapport et les conclusions découlant de la dite preuve; et de déclarer par leur rapport si la dite preuve justifie ou étaie les décisions du dit commissaire telles qu'énoncées dans les dits rapports, en autant qu'elles attaquent et affectent d'une manière préjudiciable l'honneur ou l'intégrité de l'honorable Robert

VOLUME 21—*Suite.*

Rogers, ou l'honnêteté de ses actes ou transactions. Présentée par l'honorable M. Doherty, le 9 août 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

231. Réponse à ordre de la Chambre du 13 juin 1917,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres papiers concernant un contrat pour le transport des malles entre Grand-River et Fourchu, dans le comté de Richmond, N.-E., en 1916 et 1917. Présentée le 28 juillet 1917. *M. Kyte*.. .. ..*Pas imprimée.*

232. Réponse à ordre de la Chambre du 30 avril 1917,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à l'achat d'un terrain à Vancouver, C.-B., pour les fins d'un arsenal, depuis le 1er janvier 1913. Présentée le 30 juillet 1917. *M. Macdonald.* *Pas imprimée.*

233. Réponse à ordre de la Chambre du 1er février 1917,—Relevé faisant connaître quels sont les noms et le grade actuel de tous ceux qui ont été nommés officiers directeurs de recrutement, ou officiers recruteurs, soit spéciaux, soit de district (non recruteurs locaux ou régimentaires) depuis le début de la guerre; les dates respectives de ces nominations; quels étaient l'âge et l'occupation respectifs de ceux qui ont été ainsi nommés; de quelle organisation militaire, s'il y a, ces personnes faisaient partie; quels grades elles avaient dans l'une ou l'autre organisation militaire; si on a mis fin à l'emploi de l'un ou l'autre de ces recruteurs, et, dans l'affirmative, quels sont les noms de ces recruteurs et les dates auxquelles leurs emplois a cessé. Présentée le 31 juillet 1917. *M. Turriff*.. .. ..*Pas imprimée.*

234. Réponse à ordre de la Chambre du 31 janvier 1917,—Relevé faisant connaître à quelle date la dernière commande du gouvernement a été donnée à la compagnie de la carabine Ross; pour combien de carabines était cette commande; si le gouvernement a reçu une recommandation du conseil de l'armée britannique à l'effet d'utiliser les moyens qui existent au Canada pour manufacturer la carabine Lee-Enfield nouvelle et améliorée; à quelle date cette recommandation a été reçue; et si on a donné suite à cette recommandation. Présentée le 31 juillet 1917. *M. Turriff*.. .. ..*Pas imprimée.*

235. Réponse à ordre de la Chambre du 20 juin 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Quels sont les noms des membres de l'état-major militaire à North-Vancouver; 2. Quelles sont leurs fonctions respectives; 3. Quels sont le grade et la solde de chacun d'eux; 4. Quelle somme chacun d'eux a reçue; 5. A quelles dates respectives ces militaires se sont enrôlés, et depuis combien de temps ils forment partie de l'état-major. Présentée le 31 juillet 1917. *M. Murphy*.. .. ..*Pas imprimée.*

235*a*. Réponse à ordre de la Chambre du 21 juin 1917,—Relevé faisant connaître quels sont les noms, grades, soldes, nature des fonctions et les postes stationnaires de tous les officiers attachés aux quartiers généraux, Halifax, et employés dans les différentes sections du service militaire ou se rattachant en quelque manière que ce soit à la division militaire No 6. Présentée le 2 août 1917. M. Tobin.. .. ..*Pas imprimée.*

236. Réponse à ordre de la Chambre du 18 juillet 1917,—Liste complète des différentes commissions créées depuis le commencement de la guerre concernant les soldats, leur pension, les hôpitaux, etc., avec les noms des différents commissaires qui composent ces commissions. Présentée le 31 juillet 1917. *M. Boulay*.. .. ..*Pas imprimée.*

237. Copie des états financiers du réseau du *Canadian Northern Railway*: 1. Bilan, au 30 juin 1916; 2. Relevé des garanties émises et des charges fixes, au 30 juin 1917; 3. Relevé du passif, au 15 juin 1917; 3 (a). Relevé du compte de l'équipement; 4. Liste des garanties fournies pour emprunts; 5. Revenu brut et revenu net, au 30 juin 1917; 6. Tableau comparatif des recettes, 1915, 1916 et 1917; 7. Relevé de la dépense au compte du capital et des améliorations pour l'année terminée le 30 juin 1917; 8. Milles en exploitation.—Aussi: Relevés faisant connaître les obligations, etc., autorisées, émises et en suspens; le produit net réalisé; l'intérêt payable pendant la période du 1er juillet 1917 au 30 juin 1917; les sommes estimées nécessaires pour la période du 1er juillet 1917 au 30 juin 1918, en ce qui concerne le chemin de fer Grand-Tronc et les embranchements du Grand-Tronc-Pacifique. Présentée par sir Robert Borden, le 20 juillet 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

237*a*. Copie de l'acte de fiduciaire-hypothécaire garantissant une émission de $15,000,000 de valeurs garanties du *Canadian Northern Railway*, garanties par le gouvernement fédéral, émises sous l'empire de la législation de 1914.—Aussi: Copie de l'acte hypothécaire, daté le 26 juin 1916,—consenti par la *Canadian Northern Ontario Railway Company* à Sa Majesté le Roi,—en nantissement de certaines avances faites à compte d'un prêt de $15,000,000 par Sa Majesté à la *Canadian Northern Railway Company*.—Aussi, Copie d'une vérification des comptes du revenu et des dépenses du réseau du *Canadian Northern Railway* pour les mois de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1916 et pour janvier et février 1917. Présentée par sir Thomas White, le 8 août 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

237*b*. Relevé des sommes avancées par le gouvernement du Canada à la *Canadian Northern Railway Company* au compte des intérêts, jusqu'à ce jour.—Aussi: Les états financiers du *Canadian Northern Railwoy* qui suivent: 1. Bilan intérimaire porté au 30 avril 1917; 2. Relevé estimatif du coût de l'achèvement des lignes et termini, en voie de construction, et des arrangements financiers pour y pourvoir; 3. Relevé des comptes des entrepreneurs et d'autres entreprises non encore réglés au 30 juin 1917; 4. Mémorandum touchant les terres non vendues; 5. Relevé estimatif de la somme requise pour améliorations et matériel roulant pour une période de trois ans. Présentée par sir Thomas White, le 13 août 1917.. .. ..*Pas imprimé.*

238. Copie du décret du conseil, C.P. No 1881, du 19 août 1916, recommandant qu'il n'y ait pas de réduction de l'allocation de séparation ou de pension dans les cas d'officiers, d'officiers à brevet et de sous-officiers consentant à servir avec un grade inférieur pour pouvoir se rendre au front; aussi, copie du décret du conseil, C.P. No 2008, du 20 juillet 1917, révoquant le décret du conseil, C.P. 1615, du 13 juin 1917. et modifiant le décret du conseil, C.P. No 1881, du 19 août 1916, relativement aux allocations de séparation et de pension pour ceux qui ont consenti à servir avec un grade inférieur pour pouvoir se rendre au front. Présentée par sir Edward Kemp, le 2 août 1917.. .. ..*Pas imprimée.*

239. Réponse à ordre de la Chambre du 30 juillet 1917,—Copie de toute la correspondance échangée entre la Chambre de Commerce de la cité de Québec et le premier ministre, relativement au rapport de la Commission spéciale chargée d'étudier la question des chemins de fer. Présentée le 2 août 1917. *Sir Wilfrid Laurier*.. .. ..*Pas imprimée.*

240. Réponse à ordre de la Chambre du 13 juin 1917,—Relevé des frais de voyage de Maurice Leblanc, contremaître général à l'emploi du ministère des Travaux publics, dans le comté de Bonaventure, depuis sa nomination jusqu'à ce jour. Présentée le 8 août 1917. *M. Marcil (Bonaventure)*.. .. ..*Pas imprimée.*

241. Réponse à ordre de la Chambre du 30 avril 1917,—Copie de toutes lettres, pétitions, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement, son ingénieur local et toutes autres personnes, concernant les travaux de dragage faits aux endroits suivants: Sainte-Anne de Bellevue, Pointe-Fortune, chenal de la rivière Ottawa entre l'île au Foin et l'île Paquin, chenal Graham, chenal de Rigaud, chenal de Hudson-Heights, Eglise de l'Ile-Perrot, quai de l'Ile-Perrot-Sud et quai de l'Ile Perrot-Nord; depuis 1904; aussi, relevé des montant payés à diverses personnes, compagnies, etc., pour ces travaux, avec la date des paiements; aussi, copie des estimations déjà produites à ma demande au sujet des dits travaux, avant 1904.—Aussi: Réponse à ordre du 30 avril 1917,—Copie de toutes lettres, pétitions, correspondance, télégrammes et rapports échangés entre le gouvernement, l'ingénieur local du district et toutes autres personnes, concernant les travaux de dragage exécutés aux endroits nommés ci-dessous; aussi, relevé du montant d'argent payé à diverses personnes ou compagnies, etc., pour ces travaux; aussi, copie de tous les relevés déjà présentés à ma demande, avant 1904: quai de l'Ile-Perrot, au nord et au sud; Eglise de l'Ile-Perrot; chenal de la baie Dorion; chenal du village de Vaudreuil; Pointe-Cavagnole; Como; chenal à Hudson-Heights; chenal Graham; chenal de la rivière Rigaud; chenal des îles aux Poires, rivière Ottawa; Pointe-Fortune, et chenal de Sainte-Anne de Bellevue.—Aussi, un état du montant des sommes payées à diverses personnes, compagnies, etc., pour ces travaux, avec des relevés déjà présentés à ma demande au sujet des mêmes travaux antérieurement à 1904. Présentée le 8 août 1917. *M. Boyer*.. .. ..*Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

242. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, requêtes et correspondance, reçus par le gouvernement depuis septembre 1911 jusqu'à ce jour, se rapportant de quelque manière que ce soit au prolongement et aux réparations du quai de Finlay-Point. Présentée le 8 août 1917. *M. Chisholm.* *Pas imprimée.*

243. Réponse à ordre de la Chambre du 30 avril 1917,—Copie de toute la correspondance en la possession du ministère des Travaux publics, de date postérieure au 1er septembre 1915, se rapportant aux quais, brise-lames et autres travaux publics situés dans le comté d'Antigonish, N.-E. Présentée le 8 août 1917. *M. Sinclair.. .. ..Pas imprimée.*

244. Réponse à ordre de la Chambre du 7 mai 1917,—Copie de tous documents, correspondance, rapports, comptes, bordereaux de paie, etc., se rapportant aux travaux faits aux quais de l'Etat à Cross-Point, Miguasha, Saint-Omer et New-Carlisle, Québec, depuis 1912. Présentée le 8 août 1917. *M. Marcil (Bonaventure).. .. .. ..Pas imprimée.*

245. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, pétitions et correspondance, reçus par le gouvernement depuis septembre 1911 jusqu'à date, se rapportant en quelque manière au quai de Marble-Mountain. Présentée le 13 août 1917. *M. Chisholm.. .. ..Pas imprimée.*

246. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, requêtes et correspondance, reçus par le gouvernement depuis septembre 1911 jusqu'à ce jour, se rapportant de quelque manière que ce soit au prolongement du quai du havre de Margaree. Présentée le 13 avril 1917. *M. Chisholm.. ..Pas imprimée.*

246*a*. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, requêtes et correspondance, reçus par le gouvernement depuis septembre 1911 jusqu'à ce jour, se rapportant de quelque manière que ce soit au brise-lames dans le havre de Margaree. Présentée le 13 août 1917. *M. Chisholm.. .. .. ..Pas imprimée.*

247. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, requêtes et correspondance, reçus par le gouvernement depuis septembre 1911 jusqu'à ce jour, se rapportant de quelque manière que ce soit au quai de Port-Hood. Présentée le 13 août 1917. *M. Chisholm.. .. ..Pas imprimée.*

248. Réponse à ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, requêtes et correspondance, reçus par le gouvernement depuis septembre 1911 jusqu'à ce jour, se rapportant de quelque manière que ce soit à l'établissement d'un havre à Inverness. Présentée le 13 août 1917. *M. Chisholm.. .. ..Pas imprimée.*

249. Réponse à ordre de la Chambre du 23 avril 1917, pour copie de tous papiers, documents, pétitions, mémoires, correspondance, etc., concernant le fait que le gouvernement du Canada a construit des lignes de téléphone dans la Colombie-Britannique parallèlement à celles de la compagnie de téléphone d'Okanagan déjà en exploitation, et leur faisant concurrence. Présentée le 13 août 1917. *M. Carvell.. .. ..Pas imprimée.*

250. Réponse à ordre de la Chambre du 30 avril 1917, pour copie de toute correspondance dans le ministère des Travaux publics, à dater du 1er septembre 1915, concernant les quais, brise-lames et autres travaux publics dans le comté de Guysborough, N.-E. Présentée le 13 août 1917. *M. Sinclair.. .. ..Pas imprimée.*

251. Réponse à ordre de la Chambre du 30 avril 1917, pour copie de tous documents, archives, etc., en ce qui concerne le renvoi par le gouvernement fédéral à un tribunal d'interprétation des questions qui se rapportent au droit exclusif de pêche dans les eaux de marée, en la province de Québec. Présentée le 15 août 1917. *M. Lemieux.. ..Pas imprimée.*

252. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 juillet 1917, pour relevé faisant connaître les noms de toutes les personnes attachées au service du commissaire du bétail vivant, dans la province de la Saskatchewan, avec mention des salaires et débours qui leur ont été payés, et du nombre d'étalons et des taureaux utilisés en cette province quand le bureau de ce commissaire y a été établi. Présentée le 15 août 1917. *M. Thomson (Qu'Appelle).. .. ..Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

253. Réponse à l'ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous rapports, lettres, télégrammes, etc., échangés entre le ministère du Service Naval, ou celui de la Marine et des Pêcheries, et toute autre personne concernant la saisie de certains bateaux de pêche, d'outillage et d'équipement de pêche employés à la pêche illégale de homards dans le détroit de Northumberland, au cours de l'automne de 1916;—Aussi, des témoignages entendus devant M. G. Teed, bourgeois, remplissant les fonctions de commissaire-enquêteur en la matière, et de son rapport et verdict. Présentée le 16 août 1917. *M. Copp*. . . . . *Pas imprimée.*

254. Réponse à l'ordre de la Chambre du 30 juillet 1917,—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et de la Défense du Canada, la Commission des achats de guerre du Canada et le ministère de la guerre britannique, concernant une baguette d'entraînement pour tir à la cible et l'utilisation de cette baguette par ceux qui font partie de la force expéditionnaire canadienne. Présentée le 10 août 1917. *M. Maclean (Halifax)*. . . . . *Pas imprimée.*

255. Réponse à l'ordre de la Chambre du 7 juin juin 1917, pour un relevé faisant connaître: 1. Si le ministère de l'Agriculture fournit à ceux qui en font la demande des taureaux de race pour l'amélioration du bétail; 2. Si de ces animaux ont été envoyés dans le comté de Dorchester, et à quelle date; 3. Si oui, les animaux ainsi envoyés étaient la propriété du ministère de l'Agriculture, et à la demande de qui ils l'ont été; 4. Si oui, à quelles conditions ils ont été prêtés; 5. De qui le ministère a acheté les animaux en question; 6. Quel en a été le prix; 7. Si quelque fonctionnaire du ministère de l'Agriculture s'est enquis de l'endroit où ces taureaux se trouvent actuellement; 8. Si oui, quelle est la nature de son rapport; 9. Si ces taureaux sont utilisés pour les fins pour lesquelles le ministère de l'Agriculture doit en disposer. Présentée le 21 août 1917. *M. Lanctôt*. . . . . *Pas imprimée.*

256. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er août 1917,—Relevé faisant connaître quelle somme a été payée au *Sydney Daily Post* par tous les ministères pour impressions et annonces depuis le 1er novembre 1911. Présentée le 21 août 1917. *M. Kyte.*
Pas imprimée.

257. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er août 1917,—Relevé faisant connaître quelle est la somme totale payée le 1er novembre 1911 au *Halifax Herald*, à l'*Evening Mail*, de Halifax, et à la *Royal Print and Lithographic Company*, de Halifax, pour impressions, annonces et tout autre service. Présentée le 21 août 1917. *M. Sinclair.*
Pas imprimée.

258. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 juin 1917,—Copie de tous les comptes, documents, réclamations, correspondance, etc., se rapportant aux demandes produites par toutes les personnes qui ont prétendu avoir subi des pertes ou des dommages lors de l'incendie des bâtisses du Parlement, en février 1916. Présentée le 21 août 1917. *M. Lanctôt*. . . . . *Pas imprimée.*

259. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous les communications, lettres, rapports, pétitions et autres documents de la part des médecins et des associations médicales du pays, demandant le rappel de "La Loi des médicaments brevetés" et la présentation d'une nouvelle loi à ce sujet, afin de rendre plus efficace la surveillance de ces préparations médicinales et mettre sur la liste de prohibition ces drogues ou médecines qui sont dangereuses pour la santé en général et une incitation à certaines pratiques criminelles. Présentée le 21 août 1917. *M. Lapointe (Kamouraska).*
Pas imprimée.

260. Copie de la correspondance échangée entre l'honorable Robert Rogers et le très honorable sir Robert Borden, premier ministre relativement à la démission de l'honorable M. Rogers comme ministre des Travaux publics du Canada. *(Sénat.)*. . . . *Pas imprimée.*

261. Réponse à un ordre du Sénat en date du 11 juillet 1917, pour la production d'un état indiquant le nombre d'officiers et de soldats enrôlés dans l'armée expéditionnaire canadienne qui ont été déclarés inaptes au service militaire; si les autorités militaires ont étudié la possibilité d'utiliser ces hommes d'autre façon; si ceux qui ont été déclarés inaptes au

VOLUME 21—*Suite.*

service continuent à toucher leur solde; le nombre de déserteurs dans les divers corps de l'armée expéditionnaire, du 1er octobre 1914 au 1er juin 1917; et le nombre de soldats libérés de l'armée expéditionnaire, depuis le 1er octobre 1914. (*Sénat.*) *Pas imprimée.*

262. Réponse à un ordre du Sénat en date du 7 juin dernier, pour la production d'un état indiquant: 1. Le nom et le grade de chaque officier, commissionné ou provisoire, qui faisait partie du 78e régiment (*Highlanders*) du comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse. lors de la déclaration de la guerre, au mois d'août 1914; 2. Combien de temps chacun de ces officiers a fait partie du dit régiment. 3. (*a*) Le nom de chacun des dits officiers qui s'est enrôlé dans l'armée expéditionnaire canadienne. (*b*) Le régiment dans lequel il s'est enrôlé. (*c*) Le grade qu'on lui a donné. (*d*) La date à laquelle il s'est enrôlé; 4. Le nom de chaque personne qui, depuis le début de la guerre, a été attachée au dit 78e régiment à titre d'officier provisoire. la date de son entrée dans le régiment et son grade; 5. (*a*) Le nom de chacun des officiers mentionnés au paragraphe 4, qui s'est enrôlé dans l'armée expéditionnaire canadienne. (*b*) Le régiment dans lequel il s'est enrôlé. (*c*) Le grade qu'on lui a donné. (*d*) La date à laquelle il s'est enrôlé; 6. Le nom de chacun des officiers mentionnés dans les précédents paragraphes, qui a été en activité de service au front; les régiments dont il a fait partie et le temps qu'il a été ainsi en activité de service; 7. Des détails relatifs à chacun des dits officiers et spécifiant l'endroit où se trouvait chacun des dits officiers le 1er mai 1917, le régiment dont il faisait partie et le grade qu'il avait à cette date-là; 8. Si quelqu'un de ces officiers est allé à la ligne de feu depuis le 1er mai, indiquer son nom, son régiment, son grade et la date de son enrôlement pour service outre-mer. (*Sénat.*) .. .. *Pas imprimée.*

263. Réponse partielle à une humble adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général en date du 8 courant pour toute la correspondance entre le ministère de la Milice et de la Défense et Clarence J. McCuaig, aussi entre ce dernier et le premier comité d'achat nommé par sir Robert Borden, dont l'honorable Robert Rogers était le président et entre le dit Clarence J. McCuaig et le comité dont l'honorable sir Edward Kemp est ou était le président ou avec l'un des membres du dit comité. (*Sénat.*) .. .. *Pas imprimée.*

264. Huitième rapport annuel de la Commission de conservation pour l'exercice clos le 31 mars 1917. Présenté par l'honorable M. Burrell, le 1er septembre 1917.. *Pas imprimée.*

265. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 août 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Combien de nouveaux édifices et bureaux ont été loués par les différents ministères du gouvernement en la cité d'Ottawa au cours des années civiles 1914, 1915, 1916 et 1917; 2. Quels sont les noms des locateurs, la durée du bail et le loyer en ce qui regarde chaque location; 3. Par quel ministère est occupé chacun de ces locaux. Présentée le 3 septembre 1917. *M. Sinclair* .. .. *Pas imprimée.*

266. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 juillet 1917,—Copie de toute correspondance concernant la concession aux chalutiers à vergue enregistrés aux Etats-Unis du privilège d'entrer dans les ports de la Nouvelle-Ecosse, d'acheter des provisions, d'engager des matelots, etc., sans avoir un permis à cet effet, tel que prescrit aux termes du *modus vivendi.* Présentée le 3 septembre 1917. *M. Kyte* .. .. *Pas imprimée.*

267. Copie d'un contrat daté le 8 mars 1917, entre Sa Majesté le Roi et *Wallace Shipyards, Limited,* pour la construction et livraison d'un navire à voiles en bois auxiliaire.—Aussi, Copie d'un contrat daté le 1er juin 1917, entre Sa Majesté le Roi et *Lamond and Harrison* pour la construction et livraison d'un navires à voiles en bois auxiliaire. Présentée par l'honorable M. Cochrane, le 3 septembre 1917.. .. .. *Pas imprimée.*

268. Réponse à un ordre du Sénat pour la production des documents déposés conformément à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1916, demandant une copie de toute la correspondance et de tous les rapports concernant les réclamations des chasseurs de phoques de la Colombie-Britannique, en vertu du traité passé avec les Etats-Unis, ainsi que pour la production de toutes les pièces relatives à cette question. (*Sénat.*) .. .. *Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Suite.*

269. Copie du décret du conseil, C.P. No 2245, daté le 3 septembre 1917, nommant le sous-ministre de la Justice Oliver Mowat Biggar, de la cité d'Edmonton, John H. Mosse, de la cité de Toronto, Louis Loranger, de la cité de Montréal, et le lieutenant-colonel H. A. C. Machim, de la ville de Kenora, Ont., pour constituer un conseil aux fins de prêter leur avis et leur assistance dans l'administration et l'application de la Loi du Service militaire, 1917, sous le nom de Conseil du Service militaire. Présentée par sir Robert Borden, le 4 septembre 1917. . . . . *Pas imprimée.*

270. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1917,—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, correspondance et documents se rapportant au choix des quartiers d'hiver du 210e bataillon, à Regina et à Moosejaw, respectivement. Présentée le 6 septembre 1917. *M. Knowles*. . . . . *Pas imprimée.*

271. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, pétitions et correspondance reçus par le gouvernement depuis septembre 1911 jusqu'à date, se rapportant en quelque manière à la nomination d'un homme en charge des signaux de tempête à Grand-Etang et à Margaree-Harbour. Présentée le 6 septembre 1917. *M. Chisholm*. . . . . *Pas imprimée.*

272. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1917,—Etat indiquant les diverses routes postales rurales établies dans la circonscription de Qu'Appelle depuis le 1er janvier 1916, leur situation et la date de leur établissement; aussi, indiquant toutes les routes postales actuellement en voie d'établissement ou qui sont présentement à l'étude dans la dite circonscription. Présentée le 7 septembre 1917. *M. Thomson (Qu'Appelle).* *Pas imprimée.*

273. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1916,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et documents de quelque nature que ce soit se rapportant au changement du parcours de la malle rurale Inverness-Margaree de l'ouest à l'est de la rivière Margaree, entre Margaree Forks et Chapel Bridge. Présentée le 7 septembre 1917. *M. Chisholm.* *Pas imprimée.*

274. Copie du décret du Conseil, C.P. No 2199, daté le 10 août 1917,—Règles et Règlements édictés aux lieu et place des classifications, Règles et Règlements contenus dans le décret du Conseil, C. P. No 1296, daté le 15 mai 1917, concernant les insignes et médailles de guerre accordés aux membres de la force expéditionnaire canadienne. Présentée par sir Edward Kemp, le 13 septembre 1917. . . . . *Pas imprimée.*

275. Copie d'un décret du Conseil, C.P. No 2552, daté le 13 septembre 1917, recommandant que les certificats de naturalisation puissent être émis, en vertu de la Loi de naturalisation, 1914, aux aubains de descendance ennemie qui ont résidé durant plusieurs années en Canada, s'il est démontré qu'ils sont franchement en sympathie avec le Royaume-Uni et ses alliés, en la guerre actuelle, et qu'ils n'ont pas d'affiliations ou relations pro-allemandes ou avec un autre aubain ennemi. Présentée par sir Robert Borden, le 14 septembre 1917. . . . . *Pas imprimée.*

276. Copie de la *Gazette du Canada,* datée le 12 septembre 1917, contenant une liste des noms de l'endroit des tribunaux établis pour examiner et décider en la matière des certificats d'exemption du service militaire. Présentée par l'honorable M. Doherty, le 15 septembre 1917. . . . . *Pas imprimée.*

277. Copies des décrets du Conseil datés respectivement les 15 et 17 septembre 1917, nommant les registraires pour les provinces de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de Québec, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de l'Alberta et de l'Ile-du-Prince-Edouard, en vertu des dispositions et pour les fins de la Loi du Service militaire, 1917. Présentées par sir Robert Borden, le 17 septembre 1917. . . *Pas imprimées.*

278. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 2 mai 1917,—Copie de tous les décrets du conseil et de tous les télégrammes, lettres, etc., adressés à l'un ou l'autre des employés du gouvernement, ou reçus de quelqu'un d'entre eux, au sujet des améliorations à apporter et de l'équipement à fournir à la station de sauvetage de Whitehead, comté de Guysborough, N.-E. Présentée le 19 septembre 1917. *M. Maclean.* *Pas imprimée.*

VOLUME 21—*Fin.*

279. Réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mai 1917,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, requêtes et correspondance, reçus par le gouvernement depuis septembre 1911 jusqu'à ce jour, se rapportant de quelque manière que ce soit au dragage et à la construction d'un quai à Mabou-Harbour. Présentée le 19 septembre 1917. *M. Maclean (Halifax)*. . . . . *Pas imprimée.*

280. Réponse à un ordre de la Chambre, du 13 août 1917,—Relevé faisant connaître: 1. Quelles sont les différentes sommes payées pour courtage et frais en ce qui concerne le placement des différents emprunts effectués par le Canada depuis 1914; 2. Quelle est la somme respective imputable à chaque emprunt. Présentée le 19 septembre 1917. *M. Macdonald*. . . . . *Pas imprimée.*

281. Réponse à un ordre de la Chambre, du 5 septembre 1917,—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, etc., se rapportant en quelque manière que ce soit à la demande de construction d'un quai public à Chimney-Corners, comté d'Inverness, N.-E. Présentée le 19 septembre 1917. *M. Chisholm*. . . . . . *Pas imprimée.*

282. Réponse à un ordre de la Chambre, du 29 août 1917,—Copie de tous comptes, pièces justificatives, télégrammes, lettres, etc., concernant les paiements faits à George H. Boyce, de Windsor, N.-E., contremaître de district du ministère des Travaux publics, depuis sa nomination à cet emploi. Présentée le 19 septembre 1917. *M. Maclean (Halifax)*. . . . . *Pas imprimée.*

283. Réponse à un ordre du Sénat en date du 1er mars 1916, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement et les chambres de commerce de la Colombie-Britannique, et aussi entre le gouvernement et l'Association des manufacturiers canadiens relativement à la demande des chambres de commerce de la Colombie-Britannique de la nomination d'un officier des douanes au port de New-York. *(Sénat.)*. . . . . . *Pas imprimée.*

284. Réponse partielle à une adresse humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de faire déposer au Sénat un relevé contenant le nom de chaque juge de la Cour suprême, des Cours de districts et de comté, dans toutes les provinces du Canada, en l'an 1916, et un état des sommes payées à chacun de ces juges au cours de la dite année, en (*a*) salaires; (*b*) frais de déplacement; (*c*) allocations de toute nature; (*d*) rémunérations pour avoir siégé comme commissaires; (*e*) rétributions de tout genre; et donnant aussi les noms des juges qui ont siégé comme commissaires ou rendu d'autres services au public sans exiger de rémunération. *(Sénat.)* *Pas imprimée.*

285. Réponse à une adresse humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de faire déposer au Sénat tous les documents relatifs à l'achat par le ministère de la Milice de "Bonnie Bel air" de M. W. T. Rodden, qui constitue une partie du numéro (9) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, et particulièrement le rapport des avocats qui ont fait l'examen des titres de la propriété. *(Sénat.)*. . . . . *Pas imprimée.*

RAPPORT

DES

INSPECTEURS DES PÉNITENCIERS

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

1916

(Traduit de l'anglais.)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
J. DE LABROQUERIE TACHÉ
PRINTER TO THE KING'S MOST EXCELLENT MAJESTY
1918

[N° 34—1917.]

A Son Excellence le duc de Devonshire, C.J., C.P., G.C.M.G., G.C.O.V., etc., etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence le rapport annuel des Inspecteurs des Pénitenciers pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence,

Le très obéissant serviteur,

CHS. J. DOHERTY,

Ministre de la Justice.

OTTAWA, juillet 1917.

TABLE DES MATIÈRES

	Page.
Rapport des Inspecteurs	7–11
Annexe A.—Rapport de l'agent fédéral de la libération anticipée	12–16
" B.—Rapports des préfets	17–25
" C.—Rapports des médecins	26–35
" D.—Rapports des aumôniers	36–46
" E.—Rapports des directrices	47–48
" F.—Statistiques criminelles	49–65
" G.—Relevés des recettes	66–91
" H.—Relevés des dépenses	92–133
" I.—Rapports sur les fermes	134–145
" J.—Liste des employés	146–155

RAPPORT ANNUEL

DES

INSPECTEURS DES PÉNITENCIERS

POUR

L'EXERCICE 1915-16

A l'honorable
CHARLES J. DOHERTY, C.R., D.C.L., LL.D.,
Ministre de la Justice.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-inclus les rapports et les statistiques concernant l'administration des pénitenciers du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1916.

Le nombre total des détenus, le 1er avril 1915, était de 2,064, et le 31 mars 1916 il était de 2,118. La population quotidienne moyenne, au cours de l'exercice, a été de 2,074.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population aux différents pénitenciers:—

	Kingston.	St-Vincent-de-Paul.	Dorchester.	Manitoba.	Colombie-Britannique.	Alberta.	Saskatchewan.	Total.
Détenus le 1er avril 1915	559	447	235	167	349	175	132	2,064
Recus depuis—								
Des prisons	232	207	109	77	129	102	43	899
Des autres pénitenciers	13	11	.....	.....	.....	..	....	24
Par annulation de permis	.....	4	3	....	.....	4	.....	11
Par révocation de permis	.....	2	.....	.....	2	.....	...	4
Des écoles de réforme	....	.....	1	.....	.....	.....	.....	1
Repris	....	....	.....	.....	....	1	....	1
Libérés depuis—								
A l'expiration de leur sentence	60	86	28	25	66	24	15	304
Graciés sur parole	90	93	72	47	52	46	23	423
Déportés	36	6	7	11	27	10	4	101
Morts	5	2	1	1	...	1	1	11
Echappés de l'école de réforme de l'Ontario	1	.....	...	.....	.....	.....	.....	1
Graciés	1	1	.....	.....	...	1	1	4
Transférés	11	5	.....	4	1	3	....	24
Remis aux autorités provinciales	3	1	1	.....	1	2	.	8
Envoyés aux écoles de réforme	....	.....	1	...	.....	...	.....	1
Par ordonnance des tribunaux	1	.....	.....	1	3	3	1	9
Détenus le 31 mars 1916	596	477	238	155	330	192	130	2,118

LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES.

Le nombre des libérés sur parole a été de 427, soit environ 20 pour 100 de la moyenne de population quotidienne. Le faible pourcentage des révocations et des annulations, tel qu'indiqué dans le rapport ci-inclus du surveillant des libérés sur parole, indique avec quelle discrétion on a usé de clémence, et la diligence ainsi que l'intelligence avec lesquels les libérés sur parole ont été aidés et encouragés par l'officier chargé de cette importante fonction.

A ce propos, on me permettra de rappeler, ce que j'ai déjà dit dans un rapport antérieur, que la surveillance des graciés des pénitenciers donne assez d'ouvrage pour un employé, et que la surveillance des libérés des prisons provinciales devrait incomber aux gouvernements des différentes provinces.

HYGIÈNE.

Plusieurs détenus arrivent avec une santé débile, due à l'irrégularité de leurs habitudes et à l'absence de soins médicaux. Il incombe aux médecins des pénitenciers de les reconstituer et de les ramener, lorsque la chose est possible. Généralement, les prisonniers pèsent plus et sont dans un meilleur état de santé à leur sortie qu'à leur entrée. Le teint pâle qu'on attribue aux prisonniers, dans les nouvelles à bon marché et dans les autres récits d'imagination, ne se remarque pas dans nos pénitenciers. Le tableau suivant indique le nombre des cas qui ont été surveillés et le coût per capita à chaque pénitencier:—

—	Population quotidienne moyenne.	Cas traités à l'hôpital.	Cas traités au dispensaire.	Coût des médicam. par tête.
				$ c.
Kingston	570	386	2,843	0 47
Saint-Vincent-de-Paul	457	270	4,587	1 12
Dorchester	240	57	1,654	0 94
Manitoba	164	105	1,719	0 66
Colombie-Britannique	337	36	723	1 28
Alberta	181	47	1,265	0 69
Saskatchewan	125	13	675	1 22

BIBLIOTHÈQUES.

Les bibliothèques des prisons contiennent actuellement 16,890 volumes, choisis par un bureau des bibliothèques qui comprend le gardien et les chapelains. Tout livre qui n'est pas bien vu d'un membre du bureau est mis de côté. Ce qui démontre que les bibliothèques sont appréciées, c'est qu'au cours de l'exercice, 2,144 détenus ont profité du privilège et que le nombre des livres prêtés a été de 229,707.

INSTRUCTION.

Ceux qui savent lire et écrire sont au nombre de 1,818. Le nombre des illettrés est de 300. On fait la classe aux illettrés et aux étrangers qui désirent apprendre l'anglais, du moment que cela ne nuit pas à l'application de la sentence de travaux forcés. Parmi les jeunes détenus surtout, ces efforts ont donné d'excellents résultats.

NATIONALITE (PAYS D'ORIGINE).

Britannique—		
Canada	1,185	
Angleterre	169	
Ecosse	40	
Irlande	43	
Inde	9	
Terre-Neuve	8	
Autres pays britanniques	9	
		1,463
Etrangers—		
Etats-Unis	204	
Autruche-Hongrie	148	
Russie	86	
Italie	68	
Allemagne	23	
Chine	32	
Suède	14	
France	11	
Roumanie	9	
Japon	8	
Norvège	8	
Danemark	7	
Belgique	7	
Grèce	7	
Autres pays étrangers	23	
		655
		2,118

RACES.

Blanche	1,970	
Noire	63	
Rouge	19	
Métis	19	
Mongol	39	
Hindoue	8	
		2,118

ETAT CIVIL.

Mariés	677	
Célibataires	1,358	
Veufs	79	
Divorcés	4	
		2,118

HABITUDES SOCIALES.

Abstèmes	376	
Tempérants	1,008	
Intempérants	734	
		2,118

AGE.

Au-dessous de 20 ans	212	
20 à 30	941	
30 à 40	563	
40 à 50	253	
50 à 60	119	
Au-dessous de 60	30	
		2,118

CROYANCES.

Chrétiens—		
Catholiques romains	1,025	
Eglise d'Angleterre	330	
Presbytériens	222	
Méthodistes	205	
Baptistes	101	
Luthériens	71	
Catholiques Grecs	52	
Congrégationalistes	7	
Armée du Salut	7	
Autres croyances chrétiennes	15	
		2,035
Non-chrétiens—		
Bouddhistes	40	
Hébreux	26	
Mahométans	3	
Mormon	1	
		70
Incrédules		13
		2,118

FINANCE.

DÉPENSE, 1915-16.

—	Dépense brute.	Revenu.	Dépense nette.
	$ c.	$ c.	$ c.
Kingston	202,183 84	11,914 67	190,269 17
Saint-Vincent-de-Paul	169,313 17	7,445 34	161,867 83
Dorchester	99,999 02	8,995 18	91,003 84
Manitoba	82,313 36	5,255 27	77,058 09
Colombie-Britannique	127,842 49	3,799 55	124,042 94
Alberta	97,769 34	3,713 06	94,056 28
Saskatchewan	119,479 05	3,648 72	115,830 33
Totaux	898,900 27	44,771 79	854,128 48

ÉTAT COMPARATIF DE LA DÉPENSE NETTE

—	1913-14.	1914-15.	1915-16.
	$ c.	$ c.	$ c.
Kingston	166,613 28	176,478 38	190,269 17
Saint-Vincent-de-Paul	147,020 84	159,475 56	161,867 83
Dorchester	88,966 45	89,126 59	91,003 84
Manitoba	73,180 99	72,385 56	77,058 09
Colombie-Britannique	121,232 44	127,661 16	124,042 94
Alberta	90,780 60	95,815 07	94,056 28
Saskatchewan	96,142 75	88,228 09	115,830 33
Totaux	783,937 35	809,170 41	854,128 48
Population quotidienne moyenne	1,946	1,989	2,074

COÛT COMPARATIF PER CAPITA.

—	Kingston.	St-Vincent-de-Paul.	Dorchester.	Manitoba.	Colombie-Britannique.	Alberta.	Saskatchewan.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Personnel	185 91	184 01	269 68	291 28	200 50	309 37	338 30
Entretien des détenus	83 03	75 33	75 95	70 66	70 70	82 35	69 68
Frais de libération	7 50	6 90	9 68	12 02	6 55	14 52	7 85
Dépenses ouvrières	31 59	54 83	44 62	58 71	27 01	35 32	101 93
Industries	23 81	16 05	19 38	18 02	12 27	26 36	44 63
Terres, bâtiments et équipements	14 82	25 59	10 17	38 56	67 07	99 54	392 82
Divers	1 39	1 32	0 46	5 76	0 49	1 15	3 55
A déduire le revenu per capita	20 90	16 29	37 49	32 05	11 28	20 51	29 19
Coût net per capita	327 15	347 74	392 45	462 96	373 31	548 10	929 57

COÛT RÉEL.

Fourniture en disponibilité le 1er avril 1915..	$151,304	
Dépense brute, 1915-16..	898,900	
		$1,050,204
A déduire—		
Fournitures en main le 31 mars 1916..	$166,497	
Valeur approximative du travail sur la production du capital et du revenu..	75,000	
		241,497
Coût net..		$ 808,707
Coût par tête..		$ 389 93
Coût par tête par jour..		1 07

SOMMAIRE COMPARATIF.

——	1914.	1915.	1916.
	$ c.	$ c.	$ c.
Dépense brute	839,409 00	856,208 00	898,900 00
Dépense nette	783,937 00	809,170 00	854,128 00
Coût réel	752,630 00	776,554 00	808,707 00
Coût par tête	391 38	390 42	389 93
Coût par tête par jour	1 07	1 07	1 07
Population quotidienne moyenne	1,946	1,989	2,074

Respectueusement soumis,

DOUGLAS STEWART,

Inspecteur

ANNEXE A.—RAPPORT DE L'OFFICIER DES LIBÉRÉS SUR PAROLE.

A l'hon. CHARLES J. DOHERTY, C.R., D.C.L., LL.D.,
Ministre de la Justice,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel sur le système de libération sur parole, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

Au cours de l'exercice, j'ai visité les sept pénitenciers fédéraux et plusieurs institutions provinciales. J'ai aussi visité les libérés sur parole chaque fois que je l'ai pu, dans les différents centres du Dominion, et je leur ai rendu service lorsqu'ils étaient dans le besoin, par suite de maladie ou de chômage. Pendant l'exercice j'ai fait rapport au ministère sur 1,073 cas. Ces rapports comprennent les antécédents du prisonnier, ses perspectives d'emploi au cas de libération, et les ententes conclues avec le premier ami ou la première société qui consent à aider le prisonnier.

Je dois remercier sincèrement les différentes sociétés d'aide aux prisonniers, la division sociale de l'Armée du Salut et les nombreux amis qui m'ont si gentiment aidé au cours de l'exercice, permettant ainsi à ces malheureux de reconquérir leur état social, en leur procurant du travail dans l'industrie, et en donnant à ces citoyens déchus l'occasion de changer de manière de vivre.

Je crois aussi de mon devoir de rendre hommage aux libérés sur parole qui se sont enrôlés volontairement et sont allés au front défendre leur Roi et leur pays. Quelques-uns ont sacrifié leur vie, d'autres ont été blessés, et sur environ cent hommes qui sont allés au front (malgré beaucoup d'opposition), en tant que je puis l'affirmer, il n'y en a pas plus de deux ou trois qui se soient mal conduits comme soldats ou comme citoyens.

Les faits sont toujours les mêmes, mais je les trouve magnifiques, surtout quand j'examine le fonctionnement du système de libération sur parole. Généralement, le public entend parler de l'homme qui a violé sa parole, mais il sait peu de choses des 94 pour 100 qui ont tenu leur parole d'une manière inviolable et ont fini leur période de probation; cela est tout à leur honneur et à celui du mouvement lui-même.

Le tableau suivant montre l'utilité du système de l'élargissement par anticipation et fait voir les bons résultats au cours du dernier exercice budgétaire:—

Institution.	Prisonniers libérés sur parole.	Révocations.	Manquements.	Perte totale.
Kingston	91	7 ou 7.7%	4 ou 4.4%	11 ou 12.1%
Saint-Vincent-de-Paul	94	4 ou 4.3%	3 ou 3.2%	7 ou 7.5%
Dorchester	71	6 ou 8.5%	1 ou 1.4%	7 ou 9.9%
Manitoba	46	2 ou 4.35%	2 ou 4.35%	4 ou 8·7%
Colombie-Britannique	56	5 ou 8.9%	3 ou 5.4%	8 ou 14.3%
Alberta	46	2 ou 4.3%	Aucun.	2 ou 2.3%
Saskatchewan	23	2 ou 8.7%	1 ou 4.3%	3 ov 13.04%
Total, pénitenciers	427	28 ou 6.55%	14 ou 3.3%	42 ou 9 8%
Prison, etc.	535	13 ou 2.4%	2 ou .4%	15 ou 2.8%
Ontario, éc. de réforme.	294	15 ou 5.1%	9 ou 3.1%	24 ou 8.2%
Total, prisons et écoles de réforme	829	28 ou 3.4%	11 ou 1.3%	39 ou 4.7%
Grand total	1,256	56 ou 4.5%	25 ou 1.9%	81 ou 6.4%

L'état détaillé des révocations indique les prisonniers libérés sur parole qui ne se sont pas conformés aux conditions du permis; bien qu'on ne puisse pas compter ces cas comme satisfaisants, on ne peut pas non plus les considérer comme une perte totale pour le système car, règle générale, ils sont renvoyés en prison pour terminer leur sentence et ne donnent plus de trouble aux autorités.

Les manquements, toutefois, indiquent une perte sérieuse pour le système, montrant le nombre de prisonniers qui ont réellement commis un crime pendant qu'ils étaient libérés sur parole, n'ayant su résister à la tentation d'une vie criminelle.

Les statistiques suivantes, fournies par le commissaire en chef de la sûreté fédérale, font voir le nombre total des libérations, manquements et révocations durant dix-sept ans:—

DE 1899 AU 31 MARS 1916.

Elargis par anticipation, des pénitenciers	4,402	
Elargis par anticipation, des autres prisons	4,653	
Total	9,055	
Permis révoqués	318	ou 3·5%
Permis	247	ou 2·7%
Total	565	ou 6·2%
Sentences terminées pendant libération conditionnelle	7,662	
Sentences non encore terminées	828	
Total	9,055	

Après dix-sept ans d'essai il fait réellement plaisir de constater qu'une si forte moyenne des prisonniers libérés sur parole ont prouvé la réussite de ce système, et qu'il y a eu si peu de pertes.

LA SITUATION DANS LE DOMAINE DU CRIME.

Statistique de la criminalité—Au Canada.—Dans ma récapitulation de la situation dans le domaine du crime permettez une citation de la dernière édition du rapport annuaire de la statistique criminelle:—

Année.	1913.	1914.
Nombre des condamnations	18,320	21,438
Moyenne des condamnations par 100,000 de population	236	265
Pourcentage des élargissements	23·93	23·45
Nombre des accusations	24,078	28,007

Sur chaque cent personnes condamnées pour offenses criminelles, quatre-vingt-cinq ont été condamnées pour la première fois, huit pour la seconde fois, et sept étaient des récidivistes ou des criminels d'habitude.

De 21,438 personnes trouvées coupables d'offenses condamnables au cours de l'année 5,518 ont été condamnées à la prison avec l'option d'une amende; 6,306 à la prison pour moins d'une année; 946 à la prison pour plus d'une année et moins de deux ans; 967 ont été condamnées au pénitencier pour deux ans et moins de cinq ans; 241 au pénitencier pour cinq ans et plus; 8 au pénitencier pour la vie; 28 ont été condamnées à la mort; 592 ont été envoyées dans les écoles de réforme; et 6,832 ont été renvoyées avec des sentences comme "engagées à bien se conduire" ou "sentence suspendue".

Si, dans le dominion, 6,832 personnes, trouvées coupables d'accusations criminelles durant l'année, ont été renvoyées avec une sentence suspendue, ne serait-ce pas dans l'intérêt de la société de nommer un certain nombre de surveillants pour les libérés conditionnels afin de voir à ce qu'il y ait restitution partout où elle est possible, et que les prisonniers libérés avec sentence suspendue vivent respectueux des lois? Ce système a besoin d'organisation.

Etat comparatif avec le système d'Indiana.—Au cours des dix-huit ans que les lois indéterminées et les lois concernant l'élargissement anticipé (1897-1915) sont en vigueur dans l'Etat d'Indiana, 9,034 hommes et femmes ont été libérés en vertu des dispositions de la loi, soit une moyenne d'environ 500 par année. Les écoles de réforme ont libéré par anticipation 5,365 prisonniers; la prison de l'Etat, 3,414; et la prison des femmes, 255. De tout ce nombre 26 pour 100 seulement ont manqué à leur parole. Voici les manquements:—

Prison de l'Etat	27·2%
Ecole de réforme	25·7%
Prison des femmes	28·6%

soit un total de 26·3 pour 100.

Les rapports indiquent que ces prisonniers, pendant leur libération conditionnelle, ont gagné $2,530,199.40, ce qui prouve qu'ils gagnaient eux-mêmes leur vie, faisaient quelques épargnes et ne constituaient pas un fardeau pour l'Etat. Des 9,034 libérés par anticipation, 5,422 ont accompli de manière satisfaisante leur période de libération conditionnelle et obtenu leur élargissement définitif. Seulement 459 ont été soulagés de leur stage de probation à cause de l'expiration de leur sentence; 154 sont décédés; 618 étaient encore surveillés au moment de ce rapport; ce qui laisse 2,381 délinquants, d'où le 26·3 pour 100.

La plus grande ressource du Canada.—La plus grande richesse du Canada est à ses pieds. Son avenir économique est lié au développement de vastes étendues agricoles d'une fertilité qui n'a jamais été surpassée. La rapidité de ce développement dépend de la croissance de notre population agricole. Il s'en suit naturellement qu'on ne peut mieux faire pour attirer l'immigration vers le dominion, que de réduire le coût de la vie et l'empêcher de monter.

Les prairies de ce pays semblent posséder une qualité particulière pour rendre plus virils les êtres humains. Il semble y avoir très peu d'êtres faibles dans l'ouest, de sorte

que partout où l'on trouve l'homme de l'ouest il n'a besoin d'aucune énergie extérieure pour le maintenir au premier rang, et un grand nombre de ceux que nous appelons les "aubains" ont réussi après quelques années au Canada. J'ai cru comprendre que la bourse Rhodes a été gagnée, il y a trois ans, par un Islandais; par un Mennonite allemand il y a deux ans, et cette année par un Hébreu.

Je trouve que les hommes libérés conditionnellement réussissent mieux, règle générale, sur les fermes que dans les villes, et je ne vois pas pourquoi un plus grand nombre d'hommes ne pourraient être placés sur les terres, et devenir ainsi des producteurs, plutôt que d'être maintenus comme un fardeau sur le contribuable.

Commentaires.—La pénalogie est une des études les plus pratiques de notre temps et aujourd'hui elle occupe l'attention des gens les plus cultivés de notre dominion. Il y a eu un temps où celui qui cherchait une place à "la crèche" pensait plus aux pénitenciers qu'à toute autre chose, mais dans le but d'en extraire le plus possible de gain personnel. Le sentiment public de nos jours exige que les chefs de nos prisons soient à l'abri de toute influence politique, autant que la chose est possible, et il demande en plus non seulement que l'administration de ces institutions soit faite de manière à protéger la société, mais aussi qu'on utilise des méthodes de correction dans le traitement des détenus.

Un individu né avec des instincts criminels ne devient pas, de nécessité, un criminel. Un entourage convenable peut l'empêcher de suivre ses penchants criminels et le maintenir bon citoyen en dépit des circonstances malheureuses de sa naissance; il est tout aussi vrai, également, que les faibles d'esprit et ceux qui sont affligés d'un intellect inférieur à la normale ne deviennent pas, nécessairement, criminels. De l'autre côté, l'individu normal est loin d'être exempt de la possibilité de devenir criminel.

Outre les influences ordinaires de la société, qui résultent du mélange de toutes les espèces et toutes les conditions de l'humanité, la vie sociale de notre dominion a reçu, d'année en année, des milliers de prisonniers non corrigés, qui ont simplement terminé leur peine et qui portent l'empreinte de la prison; il faut bien tenir compte de cette dernière influence lorsqu'on étudie le problème de la "cause du crime", puisque pas même un tiers des crimes commis révèlent des dégénérés mus par des instincts criminels. Comment expliquer autrement le grand nombre de crimes qui se commettent? Bien que durant ces dernières années on ait été plus disposé à modifier les conditions sociales qui produisent le criminel, et qu'on ait fait plus d'effort dans cette direction, nous devons admettre que les hommes et les femmes qui sont pris dans les lacs de la loi criminelle viennent de toutes les situations dans la vie, occupent presque toutes les positions sociales connues et représentent tous les âges, depuis les adolescents jusqu'aux hommes et femmes aux cheveux gris. Quelques-uns ont connu les avantages de l'instruction; d'autres ne les ont pas connus; certains ont vécu dans un bon milieu, d'autres dans un mauvais. Pour administrer la loi criminelle et obtenir les résultats les plus satisfaisants et pour faire justice à ceux qui transgressent la loi, il faut la plus haute compétence et le plus grand dévouement au devoir. Je ne puis m'empêcher de sentir combien la loi est inadéquate pour transformer en bons citoyens les transgresseurs de la loi par le seul traitement dans les prisons.

La loi est avide d'améliorer la société par la punition du criminel, qui bien souvent a une épouse, entièrement innocente du crime, et des enfants qui le sont toujours; et pourtant la loi laisse la femme et les enfants à la merci de la charité privée ou des institutions d'assistance publique d'un côté, ou de l'autre, aux nombreuses influences immorales et dégradantes qui guettent les pas de ceux qui sont misérables et sans protection dans notre vie sociale.

Permettez un exemple: Prenons une famille de cinq personnes, le mari, la femme et trois enfants. L'homme a commis un crime—j'admets qu'il mérite d'être puni. Généralement, c'est la société qui a produit les conditions qui sont responsables du crime qui a droit à la protection contre le coupable; mais avec quelle logique peut-on baser une conclusion à l'effet que l'Etat bénéficie d'un système qui punit l'homme et

jette sa femme et ses enfants seuls dans le tourbillon du monde, où il n'y a presque pas de possibilité qu'ils se tiennent bien, à moins que la mère ne soit une personne de forte volonté qui regarde haut et qui a le courage de combattre toutes les attaques de l'adversité. Au nom de la justice à quel compte faut-il inscrire la misère, la peine et le trouble des innocents qui souffrent nécessairement par les torts des autres?

Lorsque nous laissons sans le sou la famille d'un prisonnier, ce qui détruit chez la femme et les enfants le respect de soi-même, non seulement nous en faisons des charges publiques, mais nous risquons fort de transformer l'homme lui-même en anarchiste et de lui inculquer la haine de l'autorité et de l'humanité en général.

J'ai cru depuis longtemps qu'on devrait introduire dans la loi un système encore plus miséricordieux que l'élargissement anticipé qui dans son fonctionnement a démontré, sans l'ombre d'un doute, son efficacité en aidant au prisonnier de traverser le golfe de désespoir entre la prison et la société; mais j'irais plus loin et au lieu de condamner à la prison ceux qui sont coupables d'une première offense (non d'un caractère très sérieux ou criminel), je les mettrais entre les mains de surveillants compétents, sous l'autorité de la cour, de façon à leur fournir l'occasion de faire restitution à ceux qu'ils ont fait souffrir tout en continuant à gagner la vie de leurs dépendants. Le système de probation ferait disparaître une quantité énorme de souffrance encourue aujourd'hui par les innocents et donnerait au prisonnier la chance de reprendre sa virilité, sans le stigmate de la prison, qui est toujours une entrave à ceux qui sont tombés. Les résultats de ce système feraient voir qu'environ 95 pour 100 ne viendront jamais devant les cours, et ce fait suffit à justifier un essai de ce système dans n'importe quelle communauté.

La vie humaine a toujours été estimée au-dessus de toute autre chose depuis l'époque la plus lointaine parmi toutes les nations civilisées et aujourd'hui dans l'empire britannique il n'y a que trois crimes qu'un homme paie de sa mort. De nos jours personne ne nie qu'un homme a le droit de vivre et que la société a une dette envers lui. Son droit à la vie est basé sur le principe de la valeur.

Quand nos conditions sociales produiront-elles une vie, si abondante et si croissante en bon effort, que même les méchants peuvent être défaits par l'abondance même de la vie qui couvre tout retard d'une nouvelle croissance et oblige à une reconstruction, non seulement pour enrayer le mal, mais pour s'élever à un plus haut idéal de l'existence? C'est en me basant sur ce principe que je traiterais tout instinct ou tout acte criminel de la passion humaine ou de l'esprit, ou partout où l'on trouve les crimes de l'homme, jusqu'à ce que les individus aient atteint le vrai niveau de la vie, qui surmonte le mal avec le bien, en élevant l'esprit constamment à une existence supérieure et à une communion plus intime avec le Grand Législateur, le Grand Auteur de la Vie, le Grand Amant de notre Humanité, le Père-Dieu.

Le tout respectueusement soumis,

W. P. ARCHIBALD,

Officier fédéral de libération anticipée.

APPENDICE B.—RAPPORTS DES PRÉFETS.

KINGSTON.

L'inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel, en même temps que les tableaux statistiques et les rapports de cette institution, pour l'exercice 1915-16.

La population, à la date du 1er avril 1915, a été de 559; au cours de l'année nous avons reçu 245 sujets et nous en avons remis en liberté 208, ce qui a laissé au pénitencier, à la date du 31 mars 1916, une population de 596, soit une augmentation de 37.

La moyenne de prisonniers a été, pour l'année, de 570.

Comme je l'ai laissé entrevoir dans mon dernier rapport, nous avons mené à bien le prolongement du mur d'enceinte, mais nous n'avons pas encore terminé les travaux de plâtrage au ciment à l'intérieur de ce mur, ce qui toutefois est un travail de peu d'importance. Cet état de choses nous donne un peu plus d'espace en dedans des murs, ce qui était devenu un besoin, et contribue à faire voir l'institution sous un meilleur jour, en regardant la rivière.

La construction des tours constitue une grande amélioration tant au point de vue de l'apparence extérieure qu'au point de vue de l'utilité qu'elles comportent. Comme elles possèdent un chemin de ronde qui les entoure complètement elles servent grandement au travail de surveillance. Je recommanderais de voir à ce que, dès qu'on pourra s'y mettre, on transforme les anciennes tours pour les mettre au niveau architectural des nouvelles.

Nous comptons que la saison prochaine va nous donner des améliorations devenues fort nécessaires, aux murs et aux bâtisses de la ferme. Une des étables en particulier aurait besoin d'être reconstruite à l'une de ses extrémités.

On se propose aussi de construire un nouveau trottoir de granulite sur la rue King pour remplacer le sentier actuel qui a mauvaise apparence, il est composé de cendres et dure déjà depuis tant d'années. Ces travaux, j'en suis certain, auront pour résultat d'améliorer l'apparence de la rue faisant face à la prison.

Les mois d'hiver on a fait suffisamment de poteaux de granulite pour leur faire porter une clôture de fil de fer barbelé que l'on se propose d'installer des deux côtés de la rue Palace, de la rue King à la rue Union, et ce pour prendre la place de la clôture actuelle qui est composée de piquets et qui tombe tellement en morceaux qu'il est impossible de la réparer.

Le mur de pierre qui fait le fond du domaine du gouverneur, et dont une bonne partie était tombée, a été reconstruit à environ la moitié de sa hauteur, et le mur qui donne sur la rue Union a été remis en état au moyen de pointes nouvelles et rendu plus présentable.

Nous avons commencé à déblayer l'intérieur de l'aile nord dans le dessein de convertir cet endroit en cellules. Ce travail était urgent et aura pour effet, dès la fin des travaux, de faire disparaître la nécessité où nous nous trouvons actuellement de mettre certains prisonniers dans les cellules de la prison isolée, ce qui ne devrait pas se faire et qui est fort peu du goût de tout le monde.

Le quai est en très mauvais état et demande qu'on songe à le réparer au plus tôt. Les pièces de bois soumises au contact de l'atmosphère sont plus ou moins en état, il se trouve même certains bouts de ces pièces qui sont devenus hors d'usage. Si le coffre immergé est solide, je recommanderais, au lieu de remplacer les pièces de bois qu'il va

falloir enlever, de leur substituer de la pierre de taille que l'on installerait sur le front du quai et qui partirait de la ligne de l'eau pour aller en montant. Les frais de ces travaux seront, à mon sens, bien moins considérables que si l'on avait recours à des pièces de bois, les seules choses à payer étant le ciment et les choses nécessaires pour constituer un appui. Si l'on avait recours à la pierre, on pourrait faire servir notre propre carrière d'où l'on tirerait ce qu'il faudrait en taillant le tout dans notre propre atelier et en ayant recours aux offices de nos propres maçons, ce qui constituerait une occasion de donner un travail agréable à bon nombre d'hommes, ce que nous recherchons sans cesse. Une autre raison de faire des travaux en pierre est que, moyennant quelques soins, la durée de la pierre serait beaucoup plus longue que celle de travaux en bois et l'apparence de la partie qui donne sur le lac en serait grandement améliorée.

Après un essai d'un hiver, nous nous sommes rendu compte de la sagesse qu'il y avait de substituer un système de chauffage à la vapeur, alimenté par la chambre de chauffe, au système des fournaises auparavant en usage pour le chauffage des bureaux situés à la barrière nord et des quartiers du préfet et du sous-préfet. Cette sagesse a été démontrée amplement à tous les points de vue, tant à celui de l'économie qu'à celui du confort.

L'installation de la lumière électrique et d'autres améliorations au sein de l'hôpital est en chemin. Ces travaux, une fois achevés, ajouteront au confort des prisonniers malades, de même qu'ils seront de quelque utilité aux médecins dans l'accomplissement de leurs fonctions.

La récolte venue sur la ferme dépasse la moyenne, le grain surtout étant venu en très grande quantité. Les pommes de terre exceptées, auxquelles notre sol ne s'adapte pas bien, nous nous sommes vus nantis à profusion de légumes de toutes les variétés, ce qui permettra à notre économe d'être sûr de sa provision pour l'hiver et le reste de l'année.

Le troupeau de porcs a également bien fait; outre que nous avons été à même de fournir l'institution de toute la viande de porc dont elle pouvait avoir besoin, nous en avons eu une certaine quantité à vendre. L'opportunité de faire, à la prochaine occasion, construire une annexe devant servir à l'élevage des cochons me semble digne d'être prise en considération. Dans les temps froids nous perdons plus de jeunes cochons d'un jour ou deux que nous ne devrions le faire, et ce à cause de mauvaises conditions d'installation.

Grâce aux bons offices de l'officier des habillements du camp d'internement, qui a été en mesure de nous accorder des commandes relativement à une certaine quantité de salopettes, chemises et chaussures pour l'usage des camps, nous avons pu faire travailler un plus grand nombre de prisonniers dans la division du taillage et dans celui des chaussures qu'il ne nous eût été permis de le faire dans d'autres circonstances. Je suis d'avis que beaucoup de départements du gouvernement ont des travaux dont nous pourrions nous acquitter et ce à l'avantage de tous, si seulement on nous permettait de nous y mettre. Ce qui presse le plus est de voir à donner aux hommes un travail qui leur convienne, et, à mon sens, c'est là que nous trouverons la vraie solution du problème.

On en a tellement dit dans le passé au sujet de la mauvaise politique, qui consiste à garder des hommes qui pourraient faire beaucoup mieux à casser de la pierre tous les jours de la semaine et de l'année, à cause du manque d'occupations d'un caractère autre que celui-là, que je ne ferais que répéter ce qui s'est dit si je tentais d'en dire quelque chose. Le travail auquel on les astreint les rend irritables et de mauvaise humeur, et la preuve la meilleure en est dans le nombre de rapports qui nous viennent de la division de la pierre, si on compare ce nombre à celui qui nous arrive des autres départements. En plus, je suis toujours pris à partie par les prisonniers qui demandent un " changement d'occupations ".

La preuve que la plupart des prisonniers peuvent faire mieux que casser de la pierre vient du fait que toutes les bâtisses de l'institution ont été, petit à petit, construites par eux, et que ce fait démontre la valeur de leurs aptitudes. Ce que je viens de dire montre assez, je crois, de quoi ces gens sont capables quand on songe, comme le

tableau des statistiques l'indique, qu'une petite proportion d'entre eux possède quelque connaissance d'un métier quelconque au moment de leur arrivée ici.

Le transfert des fous au quartier des fous, qui fait partie de la maison de correction d'Ontario, à Guelph, s'est fait sans accident dans les premiers mois de l'été.

L'état général de la santé des pensionnaires de l'institution a été excellent durant toute l'année et nous n'avons été visités par aucune épidémie.

Il s'est produit cinq décès pendant l'année, dont quatre amenés par des causes naturelles, et le cinquième par un suicide, l'un des fous s'étant pendu, comme nous en avons fait le rapport détaillé dans le temps.

L'obéissance à la discipline a été ordinaire et je suis aise de pouvoir déclarer que la conduite, somme toute, a été bonne.

En terminant, je désire vous exprimer ma reconnaissance et tout le cas que je fais des conseils précieux et de la courtoisie que vous m'avez prodigués au cours de l'année, et je remercie le personnel de la coopération cordiale et de l'aide qu'il m'a donnée. Ce n'est que grâce à cette aide et à cette coopération que l'on peut espérer arriver à quelque succès dans la direction d'une institution de ce genre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT R. CREIGHTON,
Préfet.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

L'inspecteur des pénitenciers,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon cinquième rapport annuel, en même temps que les statistiques et les autres rapports relatifs au pénitencier, pour l'exercice expirant le 31 mars 1916:—

Prisonniers en cellules à minuit le 31 mars 1915	447	
Reçus durant l'année de la prison commune	214	
Reçus durant l'année pour manquement à leur parole	4	
Reçus durant l'année pour confiscation de permis	2	
		667
Libérés par expiration de sentence	86	
" sur parole	93	
" par déportation	6	
" par pardon	1	
" décédés	2	
" remis aux autorités provinciales	1	
" par transfert à Kingston	1	
		190
Dans les cellules à minuit le 31 mars 1916		477

La conduite des prisonniers a été excellente et il ne s'est pas produit de manquement sérieux à la discipline. Deux prisonniers se sont échappés de la carrière, qui se trouve située à environ un mille et un quart du pénitencier, mais nous les avons repris trois jours plus tard.

Nous avons exécuté les travaux suivants dans le cours de l'année, à savoir: on a déplacé le mur d'enceinte à l'angle nord-est de la prison et on l'a fait entrer en ligne avec le mur construit au cours de l'été de 1914. La partie de l'angle nord-est du mur se trouve soudée au front de l'édifice qui était occupé auparavant par le sous-directeur, et les travaux y sont terminés à l'exception d'environ deux cents pieds de faîte pour lesquels la carrière n'a pas pu nous approvisionner au cours de la dernière saison

Le mur qu'on a élevé a été porté sur une longueur de 68 pieds du côté sud et on l'a fait rejoindre l'entrée principale de cette partie de l'institution. La construction de la nouvelle cuisine entre les ailes ouest et sud a commencé en avril dernier. Cette construction mesure 90 pieds de longueur sur 46 pieds de largeur, et les murs arrivent à la même hauteur que les ailes de l'institution. Tous les travaux de plomberie, de posage d'appareils et d'éclairage sont terminés et nous pourrons occuper cet édifice en juillet prochain.

L'ingénieur demandait plus d'espace pour ses chaudières et nous lui avons construit une annexe en pierre qui prolonge la chambre de chauffe et qui a 50 pieds de longueur sur 27 pieds de largeur et 27 de hauteur, avec toit en acier et béton. On a introduit dans cette annexe une chaudière Babcock et Wilcox, on a aussi installé une pompe à air comprimé dans la chambre aux machines pour les fins de pompage de l'eau puisé au puits artésien qui nous fournit amplement d'eau. On a fait un plancher de ciment dans l'aile nord afin de séparer les cellules isolées des cellules ordinaires.

On a élevé un mur de soutènement d'une longueur de 350 pieds et d'une hauteur d'environ 4 pieds entre le terrain de la prison et le terrain occupé par le notaire J. W. Levesque.

Pendant l'année on a transporté 2,990 chargements de pierre et de terre au ponceau afin d'en faire un remblai et construire une route d'une largeur de 35 pieds sur une longueur de 500 pieds qui traversera notre ferme, ce qui nous permettra de prendre contact avec la grande route.

En terminant mon rapport, je désire exprimer mes remerciements sincères pour votre courtoisie et l'assistance que vous avez si volontiers prêtées à mes travaux; je remercie aussi tout le personnel pour le respect et la bonne volonté qu'il a montré à mon endroit dans l'accomplissement de mes fonctions.

Respectueusement soumis,

G. S. MALEPART,
Préfet.

DORCHESTER.

L'inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport annuel des statistiques criminelles et les rapports détaillés relatifs aux divers départements du pénitencier de Dorchester pour l'exercice expirant le 31 mars 1916.

La discipline a été bien observée et les membres du personnel se sont montrés fidèles à l'accomplissement de leurs fonctions.

Je désire vous exprimer ma reconnaissance pour l'aide que vous m'avez prêtée et la courtoisie que vous m'avez montrée, je désire aussi remercier le personnel pour le respect et l'aide qu'il m'a accordés dans l'accomplissement de mes fonctions.

Respectueusement soumis,

A. B. PIPES,
Préfet.

MANITOBA.

STONY MOUNTAIN, 5 avril 1916.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport annuel du pénitencier du Manitoba pour l'exercice qui vient d'expirer, en même temps que les statistiques criminelles et autres rapports relatifs à cette institution.

Le nombre des prisonniers pour l'année a été le suivant:—

Dans les cellules à minuit le 31 mars 1915		167
Reçus depuis des prisons communes		77
		244
Relâchés:—		
Par expiration de sentence	25	
Sur parole	47	
Transférés à Kingston	4	
Déportés	11	
Décès	1	
Ordre de la cour	1	
		89
Dans les cellules à minuit le 31 mars 1916 (y compris deux autres prisonniers à Selkirk)		155

La moyenne pour l'année a été de 164.

Un prisonnier s'est donné la mort et nous vous en avons instruit dans le temps en même temps que nous vous avons fait parvenir le verdict du coroner.

On a travaillé plus de cent acres de terre nouvelle au cours de l'été et on a mis cette étendue en état de recevoir la semence au printemps.

Nous avons fait travailler nos chevaux dans les premiers mois de l'hiver au charroi de la pierre destinée au chemin de Winnipeg. Dans le cours de janvier, il nous a fallu suspendre nos travaux à cause de l'intensité du froid et de la violence des tempêtes de neige, qui mettaient les chemins dans un tel état qu'il était devenu impossible de s'aventurer sur les routes même sans charge aucune. Il est heureux que nous ayons reçu tout de suite au commencement de l'hiver la majeure partie de notre provision de charbon.

On a recouvert en bardeaux à l'asbeste l'hôpital et les chapelles.

On a installé un nouvel appareil de chauffage dans l'hôpital, et je crois qu'il sera de beaucoup supérieur à l'ancien. Il nous a fallu faire des travaux d'excavation considérables pour relier la chambre des chaudières aux nouveaux ateliers où l'on a également installé un système de chauffage de ce genre.

On a enlevé les planchers de bois des nouveaux ateliers et on les refait en béton armé. On aura bientôt terminé ces travaux.

La récolte sur notre ferme a été bonne, exception faite des pommes de terre, qui n'ont donné que le tiers de leur rendement ordinaire.

La pompe électrique installée sur le nouveau puits a donné entière satisfaction.

On a tenu les prisonniers occupés aux divers métiers, sur la ferme, etc.

Les délégués à la convention de l'Union des Municipalités, tenue à Stonewall, Man., profitèrent de la permission que leur avait donné le ministre de la Justice de visiter ce pénitencier. La lettre ci-jointe du comité de direction parle par elle-même:—

"Le Comité des Conseils municipaux de Rockwood et de Stonewall m'a demandé de vous remercier bien sincèrement de la courtoisie dont vous avez fait preuve à son égard lors de la visite des délégués aux pénitenciers. Ceux qui ont eu le plaisir de faire cette visite n'ont que des louanges à vous faire au sujet de votre administration et de la propreté de l'institution".

V. W. MCFARLANE,
Secrétaire du comité.

Les officiers de cette institution ont appris avec regret le décès du colonel A. G. Irvine, S.O.I., qui en avait été pendant longtemps le préfet.

C'est également avec regret que je vous apprends la mort prématurée du garde Donald, survenue le 6 janvier dernier, au cours d'une tempête dans la prairie; il était alors en congé.

Il me semble que l'Armée du Salut, par l'entremise du capitaine Sims, fait un travail digne de louange en procurant de l'emploi ou des soins médicaux aux prisonniers à leur sortie du pénitencier.

C'est avec plaisir que je vous ferai remarquer en terminant ce rapport que la discipline, sauf quelques rares exceptions, a été bonne. Je remercie cordialement le personnel de la bonne volonté dont il a fait preuve dans l'accomplissement de son devoir.

Je vous remercie sincèrement de la prompte et courtoise attention que vous avez donnée à toutes les questions qui vous ont été soumises.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. R. GRAHAME,
Sous-préfet.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 22 avril 1916.

L'inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice clos le 31 mars 1916, avec les statistiques et les rapports financiers qui exposent brièvement le travail de l'année.

De nouveau j'ai le plaisir de rapporter que le nombre des forçats a diminué. De 349 qu'il était au commencement de l'année, il n'est que de 330 actuellement, dont 328 au pénitencier et 2 à la maison de santé de la province. La moyenne de la population quotidienne a été de 337 et une fraction, et environ 22 pour 100 des détenus ont été punis au cours de l'année pour des infractions à la discipline de l'institution.

Il n'y a pas eu de décès, ni d'évasions au cours de l'année, cependant deux prisonniers à vie ont fait une tentative ingénieuse pour s'échapper de leurs cellules. Les conséquences en auraient peut-être été sérieuses si on n'avait pas découvert cette tentative à temps.

Les cinq acres de terrain que nous avons ajouté à notre ferme l'an dernier ont donné un assez bon rendement.

Les prisonniers détenus dans l'édifice temporaire construit en 1911-12, sont maintenant logés dans la nouvelle aile de l'édifice permanent; on en a terminé la partie sud.

On a commencé à transformer la prison temporaire en buanderie, en salle de couture et en atelier de cordonnerie. Il nous fallait plus d'espace pour ces départements, et ce changement mettra à notre disposition deux grandes salles où nous installerons au besoin de nouvelles industries.

L'installation du nouveau système de chauffage est fort avancée, et je crois que ce sera une grande amélioration sur l'ancien.

Au cours de l'année la mort nous a enlevé deux vieux fonctionnaires fidèles: le garde G. Mackenzie qui était en fonction depuis 1883, et le garde R. Dynes dont la nomination remontait au premier janvier 1894. Cinq autres nous ont quittés, dont quatre se sont enrôlés dans l'armée expéditionnaire canadienne et l'autre est entré dans une usine de munitions en Angleterre.

Les chapelains de la prison et l'officier de l'Armée du Salut qui s'occupe des prisonniers ont fait tout leur possible pour trouver du travail aux prisonniers dont le terme est expiré ou mis en liberté sur parole, et leurs efforts ont été couronnés de succès. La fanfare de l'Armée du Salut, de Vancouver, a eu la bonté de revenir cette année donner un concert en plein air, ce qui a fait grand plaisir aux prisonniers.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN C. BROWN,
Préfet.

ALBERTA.

EDMONTON, ALTA, 29 juin 1916.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel du pénitencier de l'Alberta pour l'exercice clos le 31 mars 1916, avec les statistiques et les rapports des divers départements de l'institution.

D'après les statistiques on constatera que le nombre des prisonniers a accusé une augmentation de dix-sept au cours de l'année. Les prisonniers ont tous été occupés avec profit, et pour la plupart en plein air.

On a fait de grands progrès dans la construction de nouveaux édifices et autres améliorations; travaux qui étaient en marche ou que nous avons entrepris au cours de l'année. On a fait disparaître les cloisons de l'ancienne prison et on y a posé un plancher en béton. Le premier étage servira de buanderie, de salle de bain, et de salle de rechange; le second d'atelier de couture et de cordonnerie. On a construit un nouvel édifice pour les chaudières et on y a installé deux chaudières de 60 chevaux vapeur qui feront partie du nouveau système de chauffage, système qui fonctionnera l'hiver prochain. On pourra ainsi chauffer tous les édifices et la maison du préfet d'un seul endroit, ce qui est une grande amélioration sur l'ancien système, car il faut actuellement avoir une fournaise dans chaque édifice.

On a transporté l'atelier de forge, de ferblanterie, et des machines dans le nouvel édifice des ateliers, et on a démoli les anciennes constructions en bois et nettoyé la cour. Ceci fait disparaître le danger du feu, et donne une meilleure apparence à la cour.

On a enlevé la briqueterie du centre de la cour et on l'a installée à l'arrière des nouveaux ateliers, où l'on a également construit un four à brique. On a fabriqué environ 250,000 briques au cours de l'année.

On a construit beaucoup de clôtures sur la ferme au cours de l'année; et on a commencé les travaux d'ornementation sur le terrain qui entoure la maison du directeur. Nous compléterons ces travaux au cours de l'été, ce qui augmentera de beaucoup la beauté du terrain aux environs de l'institution.

On a posé environ 2,000 pieds de tuyaux en béton de 8 pouces de diamètre cette année; ces tuyaux sont tous fabriqués par les prisonniers durant l'hiver. On a défriché environ 25 acres de terrain sur la partie nord de la réserve, dont huit ont servi à la culture du fourrage vert.

On a récolté environ 2,000 boisseaux de pommes de terre sur la ferme et assez de choux, de carottes, de betteraves, de panais, de navets, et d'autres légumes pour les besoins de l'institution. Dix acres d'avoine nous ont rapporté 662 boisseaux de grain. On a fait faire les battages par les prisonniers d'après l'ancienne méthode, avec fléaux.

La santé des prisonniers a été bonne, il n'y a eu qu'un décès causé par une pneumonie. Il n'y a pas eu d'accidents graves.

Je constate avec plaisir que nous n'avons pas eu à enregistrer d'évasions ou de tentatives d'évasions au cours de l'année.

C'est avec un grand regret que je vous fait part du décès de notre intendant, le capitaine J. L. Higginson, qui s'enrôla dans le 51me bataillon A.E.C., et fut tué dans les tranchées en France. Le capitaine Higginson était un fonctionnaire exemplaire, et il avait la confiance et l'estime de tout le personnel.

On ne peut pas faire trop d'éloges du patriotisme du personnel de ce pénitencier. Quinze des fonctionnaires permanents et temporaires se sont enrôlés. Dans certains cas, où la permission de s'enrôler n'avait pas été accordé, ces gens démissionnèrent et s'engagèrent dans l'armée. Nous devons également louanger la conduite de ceux qui sont restés à leur poste, car ils ont contribué généreusement au Fonds patriotique; ils ont donné un jour de salaire par mois à partir du mois de septembre 1914, et cette contribution se continuera jusqu'à la fin de la guerre.

Je remercie sincèrement tous les fonctionnaires de l'aide bienveillante qu'ils m'ont accordée durant l'année. Je désire aussi vous exprimer ma reconnaissance pour la courtoisie dont on a fait preuve à mon égard et pour les services qu'on m'a rendus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. C. PONSFORD,
Préfet.

SASKATCHEWAN.

PRINCE-ALBERT, 31 mars 1916.

L'inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport annuel ainsi que les statistiques criminelles et les autres rapports concernant ce pénitencier, pour l'exercice clos le 31 mars 1916:—

En prison le 31 mars 1915	132	
Admis depuis des prisons communes	43	
Total		175
Libérés depuis:—		
Par expiration de sentence	15	
Libérés sur parole	23	
Déportés	4	
Pardonné	1	
Décédé	1	
Libéré sur ordre de la cour	1	
Total		45
En prison le 31 mars 1916		130

Ce relevé comprend deux prisonniers dans la maison de santé de la province. La moyenne quotidienne de l'année a été de 125.

Nous avons commencé la pose de la brique sur notre nouvelle aile de cellules le 10 mai, et à la fin de novembre nous avions terminé le toit. Au début des travaux notre maçon en chef n'avait que trois prisonniers à sa disposition qui avaient déjà posé de la brique, et ce qu'ils savaient de ce métier leur avait été enseigné ici. A mesure que les murs extérieurs montaient, nous faisions à l'intérieur les divisions des cellules en béton. Lorsque l'hiver nous arriva il nous fallut transporter notre malaxeur, notre sonnette à vapeur, notre chaudière et nos cylindres à l'intérieur dans un corridor et construire un monte-charge. Nous nous sommes servis de la sonnette à vapeur pour monter le

béton aux étages supérieurs, et actuellement nous avons terminé les murs de 188 cellules sur les 208 que nous avons à faire.

Nous espérons pouvoir occuper cet édifice à l'automne. Nous avons construit un deuxième caveau pour l'emmagasinage de nos racines; il mesure 70 pieds par 30 par 12. Nous avons également construit une remise pour les instruments aratoires.

Nous avions 335 acres de terrain en culture sur la ferme. De ce nombre nous avons défriché et labouré environ 100 acres l'an dernier. L'été dernier nous en avons défriché et labouré environ 75 acres, que nous cultiverons cette année.

Au cours de l'hiver nous avons charroyé environ 1,500 verges cubes de gravier de nos puits situés de l'autre côté de la rivière. Nous avons également charroyé environ 160 cordes de bois de la partie de notre ferme située à l'est de la voie du chemin de fer. Nous en avons scié, fendu et cordé la plus grande partie, dont nous nous servirons pour la cuite de la brique l'automne prochain.

Nous avons cessé de faire de la brique au mois d'août. Nous avons fabriqué environ 400,000 briques de bonne qualité.

Nous avons eu le malheur d'avoir un incendie chez le préfet, le 9 août. Le feu se déclara au-dessus de la cuisine, et fut causé par les fils électriques. Nous vous en avons envoyé un rapport détaillé à l'époque.

Je vous ferai remarquer que nous avons grandement besoin d'un bon aqueduc et d'un bon système d'égouts. Les installations temporaires dont nous nous servons actuellement nous causent beaucoup d'ennuis; l'eau est parfois très rare et les autorités municipales se plaignent continuellement de la manière dont nous disposons de nos égouts.

Je désire remercier les fonctionnaires de l'appui qu'ils m'ont donné; ils ont accomplis leurs devoirs respectifs avec fidélité et diligence. Je désire également vous remercier de la courtoisie dont vous avez fait preuve à mon égard et de l'aide que vous m'avez donnée au cours de l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. J. MACLEOD,
Préfet.

ANNEXE C.—RAPPORTS DES MÉDECINS.

KINGSTON.

Au préfet,
Pénitencier de Kingston.

MONSIEUR,—Nous avons pris charge du service médical du pénitencier au premier janvier 1916, et nous désirons faire rapport sur ce même service pour les trois premiers mois que nous y avons été en devoir.

L'aile servant d'infirmerie n'a pas la disposition ni les commodités des hôpitaux modernes. Les chambres des malades sont des chambres intérieures séparées des fenêtres par un large corridor et chacun de ces malades est enfermé dans une cellule particulière. A l'étage supérieur, ces cellules sont suffisamment grandes tandis qu'à l'étage inférieur elles sont trop petites pour être occupées continuellement. La ventilation et le chauffage se font bien, mais il n'y a pas de lumière artificielle dans ces endroits et cela rend difficile l'examen des patients de même qu'il est difficile de juger de l'état des lits et des vêtements ainsi que de la propreté des lieux. (On fait actuellement l'installation d'un système d'éclairage qui sera d'une grande aide.)

Au premier janvier 1916, nous avons trouvé neuf patients à l'hôpital, et la moyenne en a été de quatorze au cours des trois premiers mois. Un certain nombre de ces malades sont des alités (deux cas, paraplégie avancée et hémiplégie) et demeureront à l'hôpital jusqu'à ce que la mort ou la fin de leur sentence les ait délivrés. La majeure partie des autres cas ont été plutôt des indispositions, telles que le rhume, le coryza, les rhumatismes musculaires et des blessures légères, bien que plusieurs cas sérieux aient été traités. Ces cas comprenaient un sujet souffrant de la présence de pierres dans la vessie, un autre de rhumatismes aigus avec complication cardiaque et un de tuberculose pulmonaire. Nous n'avons pas eu de décès à enregistrer jusqu'à ce jour et nous n'avons pas eu de plaintes de la part des malades au sujet des traitements donnés. Sous la direction du gardien et de ses assistants, les infirmiers de l'hôpital assistent les patients et réussissent très bien. Une lacune existe par le fait que les assistants et les infirmiers n'ont aucune connaissance du traitement technique en chirurgie et il s'ensuit qu'ils ne sont pas qualifiés pour faire l'aseptie nécessaire ou pour assister le chirurgien à la salle d'opération, ou encore pour renouveler les pansements d'une cicatrice récente. La salle d'opération manque absolument du mobilier nécessaire pour y faire une opération sérieuse; il n'y a pas d'instruments suffisants ni d'étuves, ligatures et matières à pansements. A cause de l'absence de ces appareils et de soins de la part de personnes expérimentées, on ne peut y pratiquer en toute sûreté une opération chirurgicale sérieuse; et nous ne le ferions qu'en cas d'absolue nécessité pour sauver une vie. Nous nous occupons actuellement de munir cette salle d'opération des instruments et des appareils nécessaires aux opérations chirurgicales.

Le dispensaire est assez bien garni de drogues et le surintendant est expérimenté dans la préparation des médicaments ordinaires. Il remplit bien les prescriptions.

Dans la prison d'isolation, durant la courte période pendant laquelle nous avons été en devoir, nous avons trouvé les patients en bonne santé et entretenus proprement. Ils ne semblent pas avoir souffert de leur isolement, l'hygiène y règne et le quartier est bien chauffé. Lorsque ces prisonniers sont assez sérieusement malades, on les transporte à l'hôpital.

Dans le quartier réservé aux femmes, les détenues ont joui d'une bonne santé; elles se tiennent proprement et sont assez soigneuses de leur personne. Peu de maladie a

sévi parmi elles, si ce n'est la grippe ordinaire, le coryza et l'amygdalite. Il s'est présenté un cas d'accouchement au cours des trois mois; la mère et l'enfant se portent bien. La directrice et la sous-directrice voient avec attention aux besoins des pensionnaires. L'hygiène y est bonne.

Au cours de cette période de trois mois, il y a eu très peu de maladie chez les officiers, et ce qui parle en faveur de leur bonne santé, c'est que durant plusieurs semaines par un seul ne s'est absenté du devoir.

Les gardiens de l'hôpital et leurs assistants ont bien fait leur service. On trouvera la statistique des patients traités à l'hôpital et au dispensaire dans le rapport du gardien.

Sincèrement à vous,

ROBT. HANLEY, M.D.

W. T. CONNELL, M.D.

ETAT des dépenses pour remèdes et médicaments.

En main le 31 mars 1915	$ 587 43	
Remèdes et médicaments achetés au cours des 12 mois	479 37	
		$1,066 80
En main le 31 mars 1916	$ 700 43	
Reçu des officiers pour médicaments	104 10	
		$ 804 53
Déboursés pour drogues		262 27

Coût par tête, 47 cents.

RAPPORT des maladies traitées à l'hôpital.

Maladie.	Restant.	Totaux.	Admis.	Décédés.	Renvoyés.	Restant.
Abcès		15	15		14	1
Bronchite		14	14		14	
Colique		18	18		18	
Constipation		11	11		11	
Contusion		12	12		12	
Cystite		6	6		5	1
Débilité		9	9		9	
Dyspepsie		10	10		10	
Indigestion		18	18		18	
Influenza	2	103	101		99	4
Démence		8	8		8	
Peste		7	7		7	
Lumbago		9	9		9	
Feinte		10	10		10	
Myalgie		7	7		7	
Ophthalmie		6	6		6	
Rhumatisme	2	33	31		31	2
Angine tonsillaire		15	15		15	
Autres maladies	2	75	73	3	66	6
	6	386	380	3	369	14

MALADIES traitées au dispensaire.

Maladies.	Nombre de cas.	Maladies.	Nombre de cas.
Ecorchures	28	Insomnie	59
Abcès	19	Peste	5
Acidité	54	Lumbago	96
Acné	51	Migraine	47
Anorexie	32	Myalgie	84
Apthe	6	Nervosité	48
Asthme	3	Névralgie	40
Bronchite	231	Ophthalmie	38
Cardialgie	38	Orchite	3
Céphalalgie	10	Otite	4
Rhume	268	Palpitation	15
Colique	42	Pleurodynie	41
Conjonctivite	16	Hernies (ing)	25
Constipation	123	Prurite	40
Contusion	8	Esquinancie	9
Coryza	46	Eruptions	24
Cystite	10	Rhumatisme	132
Débilité	56	Rhinite	72
Diarrhée	58	Lunettes	51
Dyspepsie	95	Spermatorrhée	15
Eczéma	19	Entorse	6
Glandes congestionnées	13	Stomatite	4
Flatulence	63	Dents extraites	170
Furoncle	13	Angine tonsillaire	103
Hémoptysie	4	Uréthrite	23
Hémorroïdes	23	Vaccin	14
Hernie	25	Varicocèle	6
Herpès	22	Cire dans l'oreille	48
Hordeolum	4		
Indigestion	53		2,843
Influenza	188		

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice 1915-16 clos le 31 mars dernier. Je suis heureux de vous faire part que l'état du pénitencier au point de vue de l'hygiène ne laisse rien à désirer. Je n'ai pas eu à enregistrer de décès à l'hôpital pendant l'année.

Toutefois, il convient de vous annoncer que deux des détenus se sont pendus dans leurs cellules: un de ceux-ci s'est suicidé le 2 avril 1915, et l'autre le 22 février 1916. Le gardien Lefebvre est décédé à l'hôpital Hôtel-Dieu à Montréal d'une hémorragie intestinale provenant des suites de la fièvre typhoïde. Un total de 261 détenus ont été traités à l'hôpital et 4,967 y sont venus me consulter. Le détenu Adélard Saint-Germain a été transféré du pénitencier à l'asile Saint-Jean-de-Dieu, étant devenu dément.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre tout dévoué,

J. A. POMINVILLE, M.D.

ETAT des dépenses encourues pour l'hôpital.

Médicaments en main au 31 mars 1915	$ 257 27	
Médicaments achetés au cours des 12 mois	574 54	
		$ 831 81
Médicaments en main au 31 mars 1916	$ 249 77	
Médicaments vendus aux officiers	70 88	
		$ 320 65
Médicaments donnés aux détenus durant l'année		$ 511 16

Coût par tête, $1.12.

D. O'SHEA,

Infirmier de l'hôpital.

MALADIES traitées à l'hôpital.

Maladies.	Restant.	Admis.	Totaux.	Décédés.	Libérés.	Restant.
Abcès	....	2	2	....	2	
Anémie	....	20	20	....	20	
Amputation	....	2	2	....	1	1
Artrite	....	4	4	....	4	
Amygdalite	....	10	10	....	10	
Bronchite	....	5	5	....	4	1
Contusion	....	24	24	....	24	
Conjonctivite	....	8	8	....	8	
Débilité	....	1	1	....	....	1
Diarrhée	....	21	21	....	21	
Dislocation	....	1	1	....	1	
Epilepsie	1	2	3	....	2	1
Eczéma	....	5	5	....	3	2
Fièvre	....	7	7	....	7	
Furoncle	....	19	19	....	19	
Gastrite	5	30	35	....	35	
Grippe	....	26	26	....	26	
Gangrène	1	1	2	....	2	
Héroptisie	....	1	1	....	....	1
Indigestion	....	15	15	....	15	
Syphilis	1	1	2	....	1	1
Tuberculose	1	1	2	....	1	1
Autres maladies	....	55	55	....	55	
	9	261	270	....	261	9

J. A. POMINVILLE, M.D.

RAPPORT des maladies traitées au dispensaire.

Abcès	35	Mal de tête	150
Acidité	50	Hypocondrie	425
Adénite	8	Incontinence	80
Bronchite	50	Insomnie	125
Anémie	100	Ongles incarnées	3
Catarrhe, nasal	150	Indigestion	75
Colique	140	Lombago	70
Contusion	90	Rhumatismes	75
Toux	200	Mal de gorge	100
Constipation	240	Rétrécissement	12
Eruptions cutanées	175	Syphilis	20
Crampes	250	Mal aux pieds	125
Diarrhée	425	Dents extraites	140
Dyspepsie	160	Conjonctivite	100
Epilepsie	63	Masturbation	115
Eczéma	100	Divers	500
Furoncle	100		
Affections cardiaques	106		4,587
Hémorroïdes	30		

J. A. POMINVILLE, M.D.

DORCHESTER.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

D'une manière générale, la santé des détenus a été bonne. Il y a eu un cas de hernie étranglée qui a été guérie après opération. Un seul décès a eu lieu au cours de l'année et a été causé par la tuberculose.

Je regrette d'avoir à rapporter la mort de J. P. Forster, instructeur en chef des métiers.

Une épidémie de fièvre typhoïde a sévi dans la ville, affectant trois membres du personnel dont deux ont été guéris. On attribue la mort de monsieur Forster à cette même épidémie.

Je dois mes remerciements aux divers officiers qui composent le personnel, pour l'observance stricte des instructions et pour les soins qu'ils ont apportés à empêcher l'infection de se répandre pendant l'épidémie.

Respectueusement soumis,

J. F. TEED, M.D.

MALADIES traitées à l'hôpital.

Maladies.	Restant.	Admis.	Totaux.	Libérés.	Décédé.	Restant.
Démence	2	3	5	4		1
Diarrhée		8	8	8		
Angine tonsillaire		5	5	5		
Autres maladies	6	33	39	36	1	2
Totaux	8	49	57	53	1	3

ETAT des dépenses pour médicaments et remèdes.

Médicaments en main au 31 mars 1915	$ 487 67	
Drogues et remèdes achetés au cours des 12 mois	336 49	
		$ 824 16
Marchandises en main au 31 mars 1916	$ 501 81	
Reçus pour médicaments livrés aux officiers	94 86	
Médicaments fournis aux employés de la ferme	2 48	
		599 15
Dépenses nettes pour médicaments	$ 225 01	
Coût par tête, 94 cents.		

G. B. PAPINEAU,
Infirmier de l'hôpital.

MALADIES traitées au dispensaire.

Maladies.	Nombre de cas.	Maladies.	Nombre de cas.
Abcès	12	Indigestion	120
Acidité	62	Influenza	15
Asthme	7	Insomnie	30
Furoncles	32	Ongles incarnés	8
Bronchite	5	Lumbago	17
Contusions	26	Migraine	25
Brûlures	8	Névralgie	44
Cardialgie	5	Ophtalmie	30
Catharre nasal	39	Otite	18
Céphalalgie	45	Rétention	16
Frissons	21	Rhumatismes	35
Rhumes	90	Mal de gorge	19
Coliques	8	Spermatorrhée	13
Blessures	25	Entorses	9
Constipation	175	Stomatite	16
Toux	105	Rétrécissement	5
Eruptions cutanées	25	Mal de dent	53
Cystites	15	Dents extraites	106
Crampes	22	Angine	42
Débilité	6	Tuberculose	5
Diarrhée	95	Varicocèle	6
Dysenterie	10	Blessures	32
Inflammation des glandes	12	Autres maladies	102
Gonorrhée	8		
Hernie	5		1 654
Hémorroïdes	13		
Incontinence	12		

MANITOBA.

STONY MOUNTAIN, 1er mai 1916.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel en qualité de médecin de ce pénitencier pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

En général, la santé des détenus a été excellente; il ne s'est présenté que quelques cas de maladie grave.

Il n'y a eu qu'un décès, celui d'un détenu qui s'est suicidé; aucune maladie infectieuse ni d'accident grave. On a transféré deux détenus déments à l'asile de Selkirk et on en a déporté un.

La santé des officiers a été excellente pendant toute l'année.

Ci-joint se trouvent les relevés des maladies traitées au dispensaire et à l'infirmerie.

Respectueusement soumis,

J. A. McGUIRE, M.D.,
Médecin.

RELEVÉ des dépenses pour drogues et médicaments.

Médicaments en main, 1er avril 1915	$ 332 85	
Drogues et divers achetés	146 76	
		$ 479 61
Drogues en main, 1er avril 1916		324 88
		$ 154 73
Drogues vendus aux officiers	$ 44 59	
Drogues vendus à la ferme	1 80	
		46 39
Montant net des dépenses pour l'exercice		$ 108 34

Coût par tête, 66 cents.

J. H. DAIGNEAULT.

MALADIES traitées à l'infirmerie, 1915-16.

Maladies.	Restant, 31 mars 1915.	Admis.	Libérés.	Restant, 31 mars 1916.
Furoncles		7	7	
Contusions		6	6	
Rhume		21	24	
Débilité		5	4	1
Indigestion	1	13	14	
Rhumatismes		5	5	
Affections diverses	4	40	43	1
Totaux	5	100	103	2

J. H. DAIGNEAULT.

MALADIES traitées au dispensaire.

Abcès	25	Mal de dos	74
Furoncles	31	Ophtalmie	53
Contusions	35	Otorrhée	8
Rhumes	270	Douleurs (diverses)	113
Constipation	222	Hémorroïdes	9
Crampes	7	Rhumatismes	21
Toux	22	Maladie de la peau	22
Débilité	17	Plaies diverses	73
Diarrhée	27	Entorses	7
Mal d'oreille	27	Stomatite	5
Inflammation des glandes	11	Foulure	8
Epistaxis	5	Syphilis	5
Corps étranger dans l'œil	5	Mal de dent	77
Ecoulement	6	Extraction de dent	33
Gonorrhée	13	Amygdalite	40
Mal de tête	94	Faiblesse d'yeux	11
Herpes	10	Blessures	10
Hordeolum	5	Affections diverses	84
Indigestion	217		
Insomnie	8	Total	1,719
Inflammation de la vessie	9		

J. H. DAIGNEAULT.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NEW-WESTMINSTER, 1er avril 1916.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le tableau ordinaire indiquant les travaux exécutés dans mon département au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1916.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. A. DEWOLF SMITH, M.D.

DÉPENSES pour drogues et médicaments, 1915-16.

Valeur de drogues en main le 31 mars 1915	5 330 41	
Valeur de drogues achetés 1915-16	475 66	
		$ 806 07
Reçu pour médicaments fournis aux officiers	$ 48 93	
Valeur de drogues en main le 31 mars 1916	326 45	
		375 38
Coût des remèdes		$ 430 69

Coût par tête, $1.28.

MALADIES traitées à l'infirmerie.

Maladies.	Restant.	Admis.	Totaux.	Libérés.	Restant.
Rhumes		8	8	8	
Indigestion	1	5	6	5	1
Divers	5	17	22	18	4
Total	6	30	36	31	5

MALADIES traitées au dispensaire.

Maladies.	Nombre de cas.	Maladies.	Nombre de cas.
Excès de bile..	8	Lumbago..	7
Furoncles..	9	Ophtalmie..	5
Contusions..	5	Douleurs (diverses)..	34
Catarrhe..	5	Pharyngite..	21
Rhumes et toux..	188	Rhumatismes..	37
Conjonctivite..	17	Plaies (diverses)..	15
Constipation..	53	Entorses et foulures..	13
Coryza..	21	Dents extraites..	22
Coupures..	16	Odontalgie..	40
Diarrhée..	7	Ulcères (divers)..	12
Mal d'oreille..	6	Varicocèle..	5
Eczéma..	11	Divers cas..	70
Inflammation des glandes..	5		
Hémorroïdes..	6		723
Mal de tête..	14		
Indigestion..	71		

ALBERTA.

M. J. C. PONSFORD, préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

La santé des officiers et des détenus a été excellente, à l'exception de l'augmentation des cas d'influenza qui a pris plus d'expansion qu'à l'ordinaire, et les reliquats en ont été plus rigoureux qu'en aucun exercice antérieur—notamment les complications de mal de gorge ont été plus nombreuses et plus malignes.

Les ateliers temporaires occupés par la buanderie et la cordonnerie manquent de la ventilation voulue. On remédiera à ces défectuosités sous peu car on est à outiller les nouveaux ateliers qui seront prêts bientôt. Sauf ces exceptions l'hygiène des dortoirs et des ateliers est excellente.

Il me fait peine de signaler le décès d'un des détenus, qui a succombé à une pneumonie contractée à la suite d'une sévère attaque d'influenza.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. G. FORIN,
Médecin.

RELEVÉ des remèdes.

Remèdes en main le 31 mars 1915..	$ 161 13	
Remèdes achetés au cours de l'exercice..	270 60	
		$ 431 73
Remèdes en main le 31 mars 1916..	$ 298 05	
Remèdes vendus aux officiers pendant l'exercice..	8 90	
Remèdes utilisés pour les détenus..	124 78	
		$ 431 73

Coût par tête, 69 cents.

E. H. CUMMINGS,
Pour l'infirmier.

Maladies traitées à l'infirmerie.

Maladies.	Admis.	Restant.	Décédés	Libérés.
Abcès au doigt	1			1
Appendicite	1			1
Bronchite	1			1
Petite vérole	1			1
Conjonctivite	1			1
Coupurà au doigt	1			1
Coupure à la tête	2			2
Débilité	1			1
Eczéma	1			1
Erisipèle	1			1
Gastrite	1			1
Refus de prendre nourriture	1			1
Blessure à la main	1			1
Blessure au côté	1			1
Démence (temporaire)	1			1
La grippe	12	1		11
Lumbago	1			1
Folie simulée	1			1
Pneumonie	1		1	
Artrite rhumatismale	9			
Entorses	2			2
Sciatique	1			1
Suppuration d'amygdale	1			1
Péritonite tuberculeuse	1			1
Adénite tuberculeuse	1			1
Totaux	46	1	1	44

Maladies traitées au dispensaire.

Abcès	14	Hémorroïdes	17
Acné	6	Boutons	5
Adénite	1	Eruption cutanée	7
Arthrite	1	Rhumatismes	62
Affection bilieuse	9	Douleurs dans le dos	20
Furoncles	14	Douleurs dans les jambes	5
Bronchite	55	Mal de lèvres	10
Catarrhe	22	Mal de nez	13
Mains gercées	19	Mal de gorge	37
Rhumes	98	Entorse	5
Colique	8	Stomatite	9
Conjonctivite	6	Extension des muscles	4
Constipation	209	Orgelets	1
Crampes	9	Syphilis	4
Doigt coupé	24	Extraction de dents	24
Cystite	6	Amygdalite	6
Débilité	6	Mal de dents	59
Diarrhée	27	Torpeur du foie	6
Eczéma	15	Glandes tuberculeuses	4
Goitre	19	Urticaire	4
Maux de tête	63	Vaccinations	15
Indigestion	28	Veines variqueuses	1
Indisposition	14	Maladies diverses	112
La grippe	86		
Lumbago	42	Total	1,265
Névralgie	34		

SASKATCHEWAN.

PRINCE-ALBERT, Sask., 31 mars 1916.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel du service de santé du pénitencier de la Saskatchewan pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

Il y a eu quelques cas de maladies graves au cours de la dernière année, mais il n'y a pas eu d'accident sérieux.

Il y a eu un décès dû à la tuberculose des poumons, le malade ayant contracté cette maladie avant son entrée au pénitencier.

L'eau potable a été analysée et a été trouvée bonne. La ventilation et l'état sanitaire du pénitencier ont été satisfaisants.

Respectueusement soumis,

J. S. CHISHOLM,
Médecin.

MALADIES traitées à l'hôpital.

Maladies.	Restant.	Admis.	Total.	Décès.	Libération.	Encore à l'hôpital.
Maladies diverses.........	1	12	13	1	11	1

RELEVÉ des dépenses pour remèdes et médicaments.

En main le 31 mars 1915..	$ 491 85	
Achetés au cours de l'exercice..	172 60	
		$ 664 45
En main le 31 mars 1916..	$ 473 54	
Médicaments vendus aux fonctionnaires..	21 30	
Remèdes au service de la ferme..	17 13	
		511 97
Dépense nette pour remèdes..		152 48
Coût par tête $1.73.		

GEO. F. ROSE,
Pour l'infirmier de l'hôpital.

PATIENTS traités au dispensaire.

Acné..	5	Mal de tête..	16
Abcès..	7	Indigestion..	14
Anorexie..	6	Insomnie..	9
Furoncles..	11	Lumbago..	21
Bronchite..	97	La grippe..	13
Constipation..	73	Feignant d'être malade..	17
Conjonctivite..	6	Névralgie..	47
Crampes..	8	Hémorroïdes..	11
Coryza..	27	Blessure au pied..	9
Catarrhe..	5	Rhumatisme..	49
Coupures..	15	Entorses..	8
Durillons..	6	Mal de dents..	21
Diarrhée..	13	Extraction de dents..	33
Mal d'oreilles..	6	Maladies diverses..	42
Eczéma..	25		
Gastrite..	48		675
Hémorroïdes..	7		

ANNEXE D.—RAPPORT DES AUMÔNIERS.

KINGSTON.

Au préfet.

MONSIEUR,—Voici venu le temps de vous présenter, comme d'habitude, mon rapport annuel, ce rapport étant le dix-huitième depuis que j'ai accepté les devoirs et les responsabilités qui incombent à l'aumônier catholique de cette institution.

C'est pour moi plus qu'un plaisir de déclarer que le ton religieux de toute la congrégation catholique, au cours des derniers douze mois, a dénoté l'état très favorable de tout ce qui relève du culte catholique.

Les hommes nous ont donné des témoignages évidents de leur sincère bonne volonté à remplir en tout temps leurs devoirs religieux, et se rendent bien compte de tout le soin que l'on prend pour améliorer leur triste condition. Comme preuve de cet avancé, permettèz-moi de vous dire que de sept à huit cents communions ont été distribuées dans notre chapelle au cours de la dernière année.

La conduite des hommes aux services du matin et de l'après-midi a été très exemplaire et, comme résultat, très rarement les fonctionnaires se sont trouvés obligés de reprendre quelqu'un pour cause de mauvaise conduite ou de manque de discipline.

Plus je vieillis comme aumônier de pénitencier, plus je me rends compte et plus je suis convaincu, de jour en jour, de la présence indispensable d'un aumônier et de son influence comme phare lumineux pour guider ces mortels égarés. Il doit comprendre ces hommes, il doit être rempli de l'esprit du missionnaire. Il doit préparer ses instructions avec autant de soin pour la congrégation de sa prison que pour tout autre auditoire. Il doit toujours se montrer pasteur. Un aumônier qui prêche sincèrement l'Evangile et remplit concienciеusement ses devoirs de pasteur est, à mon avis, la plus forte autorité disciplinaire d'une prison, nonobstant le fait que certains fonctionnaires de pénitenciers ne respectent aucunement les aumôniers, peuvent à peine tolérer les services religieux, et les considèrent comme une espèce de représentation.

De plus, permettez-moi de dire que la place d'honneur dans une prison devrait être une belle chapelle, avec un beau cérémonial, un bon orgue, un chœur de chant bien exercé et tout ce qui aide à rendre la dévotion attrayante comme la "Maison de Dieu." " Ma maison doit être appelée la maison de la prière," a dit le Seigneur. " Dans cette maison, celui qui demande, sera exaucé; celui qui cherchera, trouvera, à celui qui frappera on ouvrira."

La bibliothèque qui est toujours très populaire pour la majorité des condamnés, pourvu qu'on y trouve la lecture convenable, doit leur être avantageuse de quatre manières différentes. C'est un moyen d'améliorer leur éducation. C'est une source d'instruction religieuse. Elle contribue à la satisfaction et au bon ordre de l'institution, et, enfin, elle contribue à leur culture morale. Tel sera le résultat de la présence d'une bibliothèque dans notre milieu, pourvu que l'on n'achète que les meilleurs et les plus purs livres pour l'usage des hommes. On devrait voir à ce que les rayons de la bibliothèque soient dégarnis de tous les romans pernicieux et de tous les autres ouvrages ayant une influence désastreuse et on devrait les remplacer par des ouvrages qui élèvent l'esprit. Le meilleur et le plus sain style littéraire, l'atmosphère morale la plus saine et la meilleure sont les deux points essentiels d'une bibliothèque de prison, et pour la même raison, de toute bibliothèque publique.

Je remercie les fonctionnaires pour leur constante courtoisie et leurs bons offices

Je demeure, votre respectueux,

M. McDONALD,
Aumônier.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer mon troisième rapport annuel en ma qualité d'aumônier de ce pénitencier.

Des services ont été célébrés régulièrement deux fois chaque dimanche, de même que les jours de fête religieuse et les jours de congé.

La conduite générale des prisonniers qui assistent aux services a été bonne, d'après ce que j'ai pu moi-même constater, bien qu'un certain nombre des hommes se soient plaints que l'utilité des services soit souvent mise en doute par les remarques de certains hommes à ce sujet. On peut à peine s'étonner de cet état de choses, étant donné le caractère antireligieux et négligent de quelques-uns des prisonniers. Chaque fois que des troubles de ce genre ont été portés à ma connaissance, j'ai constaté qu'une conversation personnelle échangée posément produisait de bons résultats.

Le chœur de chant a rendu un service très efficace au cours de l'année, et les "services de chant" mensuels ont procuré un réel plaisir à tous ceux qui y ont assisté. Plusieurs de nos plus fidèles assistants dans la partie musicale de nos services ont été libérés au cours des derniers mois et leurs places sont très difficiles à combler. Nous avons eu l'aide gracieuse de quelques amis de la ville à ces services musicaux, parmi lesquels on peut mentionner les membres du Y.M.C.A. Glee Club et les membres de la fanfare de l'Armée du Salut. Nous leur devons nos remerciements ainsi qu'à d'autres amis.

L'évêque de Kingston nous a fait plusieurs visites au cours de l'année, confirmant à une de ces visites une classe que j'avais préparée. Nous avons aussi eu des discours de quelques ministres frères de la cité, de même que du clergé qui nous rendait visite et qui ont eu l'amabilité d'accepter mon invitation.

J'ai apporté une attention toute spéciale aux malades à l'hôpital et aux hommes enfermés dans le pavillon d'isolement, et j'ai aussi visité de temps en temps les diverses boutiques de travail.

Mon cours d'études bibliques de chaque semaine a été bien suivi et semble être bien apprécié par un grand nombre des prisonniers. J'ai aussi donné un cours sur la bible le soir dans la prison des femmes; ce cours a été suivi par toutes les prisonnières protestantes. Trois ou quatre jours par semaine je me tiens à la chapelle pour rencontrer les nouveaux venus et pour échanger des conversations confidentielles avec ceux qui désirent me parler. J'attache beaucoup d'importance à ces conversations, parce qu'elles me permettent souvent de me tenir en contact plus étroit avec des hommes qui ont appris à connaître leur propre faiblesse et sont heureux d'entendre parler de leur grand Rédempteur et Sauveur.

La nouvelle bibliothèque générale est très appréciée, et la bibliothèque religieuse a été un grand bienfait pour un grand nombre et une véritable assistance spirituelle pour plusieurs.

Nous devons des remerciements particuliers sous ce rapport à la *Bible Institute Colportage Association of Chicago* qui, pour la deuxième fois, nous a prêté, gratuitement, des livres très intéressants.

Même avec cette assistance, nous avons grandement besoin d'un bon nombre de livres pour servir dans cette très intéressante division de nos travaux.

Je vous remercie, monsieur, ainsi que les membres de votre personnel, pour la courtoisie que vous m'avez toujours témoigné dans l'accomplissement de mes devoirs.

Sincèrement à vous,

O. G. DOBBS,

Archidiacre de Kingston, aumônier protestant.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

MONSIEUR,—Au terme de l'exercice finissant le 31 mars 1916, j'ai l'honneur de vous présenter mon vingt et unième rapport annuel en ma qualité d'aumônier de ce pénitencier. Un point digne de réjouissance à ce sujet est que nous avons reçu un nombre sensiblement moins élevé de prisonniers au cours de l'année, comparativement aux chiffres des quelques dernières années.

Mouvement des détenus pendant l'exercice—		
Détenus au pénitencier en mars 1915..	63	
Reçus depuis..	19	
		82
Libérés—		
A l'expiration de leur peine..	14	
Par permis..	12	
Par déportation..	1	
Par la mort..	1	
Transféré..	1	
		29
Au pénitencier le 31 mars 1916..		53
Religion—		
Anglicans, 26; presbytériens, 12; méthodistes, 4; luthériens, 3; baptistes, 2; congrégationalistes, 1; unitaire, 1; non classifiés, 4..		53
Lieu de naissance—		
Canada, 25; Angleterre, 6; Ecosse, 4; Porto-Rico, 1; Irlande, 3; Terre-Neuve, 1; Finlande, 1; Russie, 1; Suisse, 1; Espagne, 1; Etats-Unis d'Amérique, 9..		53

Chapelle.—Le service divin a été célébré une fois chaque dimanche et en quelques-uns des jours de fête religieuse. J'espère que nous pourrons bientôt avoir de nouveau le second service le dimanche comme auparavant.

Il me fait plaisir de dire que la sacristie a été améliorée et rendue bien plus confortable, on y a mis de nouveaux calorifères, un joli tapis, et la chambre a été décorée en neuf. Je suis très reconnaisssant pour ces améliorations parce que je me rends compte que c'est grâce à cela si ma santé a été bien meilleure cet hiver que l'an dernier.

Hôpital.—Il y a beaucoup de maladies chez les hommes qui fréquentent ma chapelle, mais il n'y a pas eu de décès, sauf celui d'un jeune homme qui s'est suicidé dans sa cellule, étant alors passablement atteint d'aliénation mentale.

Ecole.—Je suis heureux d'apprendre que l'on a l'intention d'ouvrir de nouveau l'école sous la direction d'un fonctionnaire nommé spécialement à cet effet. De cette école nous avons grandement besoin.

En terminant, je dois vous remercier, monsieur, pour le bienveillant intérêt que vous portez à mes travaux, et les services que vous-même ainsi que votre personnel en général, me rendez dans l'accomplissement de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant,

JOHN ROLLIT,
Aumônier.

Au préfet.

MONSIEUR,—En vous soumettant ce quatrième rapport annuel, il me fait plaisir de déclarer que le service religieux, dans notre chapelle temporaire, est encore célébré d'une manière bien satisfaisante, grâce à une sage organisation disciplinaire et en dépit

des humbles moyens que nous avons à notre disposition pour attirer l'attention de nos hommes. Il est vrai de dire, cependant, que la reconstruction de la chapelle sera une bénédiction des plus appréciée. Nous nous rappelons encore avec quel intérêt les détenus suivaient l'exécution du chant sacré, et combien volontiers ils en faisaient eux-même les frais, contribuant ainsi à relever la solennité et la beauté de nos cérémonies, gardant le silence et entrant au temple et en sortant avec dévotion et dignité.

Je ne puis m'empêcher d'attirer de nouveau votre attention sur la question de l'école et de la bibliothèque. La fonction de bibliothécaire étant remplie par des prisonniers, ne peut faire autrement que d'être défectueuse pour toutes sortes de raisons que vous connaissez, et il serait trop long de les développer dans ce rapport. Quant à l'école, elle a évidemment été négligée cette année, et il n'en pouvait être autrement par suite du surcroît de travail qui incombe à votre secrétaire, M. Reneault. Nous constatons de plus en plus que le soin de la bibliothèque et l'enseignement des prisonniers est un travail amplement suffisant pour justifier la nomination d'un homme qui y consacrerait tout son temps.

On attire actuellement l'attention des autorités religieuse et civile sur une organisation des plus bienfaisantes, destinée à produire un grand bien et à contribuer sensiblement à la diminution de la criminalité dans le pays, je veux parler de la " Ligue d'Honneur " organisée dans le but de venir en aide aux détenus libérés, de leur trouver du travail, et de faciliter par tous les moyens possibles leur réhabilitation. Nous avons raison de croire que cette ligue doit commencer à recruter ses membres dans l'enceinte même de la prison ou du pénitencier. Elle peut être une aide efficace à la discipline, de même qu'un encouragement à des pensées et à des réflexions conduisant la réforme de la vie. Cette institution mérite donc toute notre considération et tout notre appui.

La mortalité nous a épargnés cette année, puisque nous n'avons eu à enregistrer qu'un seul décès.

Le 31 mars de l'année courante, j'avais sous ma direction dans la chapelle catholique, 413 détenus.

Veuillez accepter mes remerciements et soyez assuré de mon plus sincère dévouement en Notre-Seigneur.

Votre très respectueux,

A. MARTIN, ptre,
Aumônier.

DORCHESTER.

Au préfet.

J'ai l'honneur de vous exposer quelques faits et de vous donner certains chiffres concernant le travail du chapelinat protestant pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

En ma qualité de loyal sujet de l'Empire, je désire exprimer ma grande satisfaction de voir l'esprit d'optimisme qui serpente, tel une chaîne d'or, dans tous les canaux de notre active et industrieuse vie nationale. Et nous constatons que nous avons amplement raison d'être optimistes, la situation triomphale de notre pays dans ces heures de péril national, les glorieux faits d'armes de l'armée et de la marine, et les qualités d'esprit, de cœur et d'âme de nos grands chefs nous fournissent l'assurance que tout va bien dans notre cause nationale.

Le 31 mars 1916 s'est terminée une année qui a été une année d'occupation et, sous certains rapports, une année satisfaisante dans la vie et les travaux du chapelinat protestant de cette institution.

Nous avons eu une légère augmentation dans les noms enregistrés cette année, comparés à ceux de l'an dernier.

A minuit, le 31 mars 1915, nous avions 135 noms sur notre registre contre 137 le 31 mars de cette année.

Le nombre total de ceux qui ont été sous la direction de ma chapelle au cours de l'année est de 195; libérés durant l'année, 58, au pénitencier le 31 mars 1916, 137. Un prisonnier faisant partie de ce nombre est à l'hôpital de Fairville, N.-B., souffrant de maladies nerveuses. Actuellement il n'y a pas de femmes protestantes prisonnières dans cette institution.

Nous avons continué à encourager les hommes confiés à nos soins à apprendre par cœur des passages des Saintes Ecritures; les résultats ont dépassé toutes nos espérances.

La conduite des prisonniers durant les services religieux et au cours des entrevues particulières est en réalité très satisfaisante; c'est une marque évidente d'une administration efficace.

Au commencement de l'automne nous avons été très alarmés par la présence de la fièvre typhoïde, à l'état épidémique, dans notre ville; la maladie a fait un travail de désolation dans un certain nombre de maisons en contact avec notre personnel, mais, Dieu merci, elle n'a pas atteint la population de notre prison. Nous en marquons ici notre gratitude à l'Etre Divin.

La mort a ravagé les rangs de notre personnel et elle a emporté notre gardien adjoint, A. A. Allain, et l'instructeur en chef du cours commercial, P. Foster. Ces officiers sont sincèrement regrettés.

Nous sommes reconnaissants pour l'appui continuel que nous recevons du personnel dans l'accomplissement de nos travaux, et nous sommes tout à fait reconnaissant pour la sympathie et la coopération que vous m'avez toujours témoignées.

Dans l'espérance que Dieu sera encore notre guide, nous L'en remercions, nous prendrons courage et nous " irons de l'avant ".

Respectueusement soumis,

BYRON H. THOMAS,
Aumônier protestant.

DORCHESTER, N.-B., 8 avril 1916.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport en ma qualité de chapelain catholique de ce pénitencier, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

Le nombre des détenus catholiques au 31 mars 1916, était de 101, contre 100 l'année précédente. Un détenu est mort au cours de l'année.

La conduite des prisonniers durant la célébration de la Sainte Messe et des autres services religieux célébrés dans la chapelle a été une consolation pour moi et une source d'édification pour les fonctionnaires alors en service. Je dois déclarer ici que la musique, vocale et instrumentale, sous la direction habile de notre organiste est aussi parfaite que nous la pouvons désirer.

Au cours de l'année, deux prisonniers ont reçu le saint sacrement de baptême et ont été admis dans l'Eglise, tandis que plusieurs autres reçoivent actuellement les instructions nécessaires.

Je ne puis faire autrement que de mentionner avec gratitude la courtoisie et l'aide que me donnent le gardien, le sous-gardien, le geôlier en chef et les autres fonctionnaires du personnel dans l'accomplissement de mes devoirs.

Je demeure, monsieur,
Votre respectueux,

A. MACDOUGALL, C.S.C.,
Aumônier catholique romain.

MANITOBA.

Au préfet.

Monsieur,—Je vous soumets par les présentes mon neuvième rapport annuel en ma qualité d'aumônier protestant. L'année n'a été marquée d'aucun événement important, Bien qu'ayant assisté plusieurs cas de maladies sérieuses, nous n'avons eu aucun décès au cours de l'année. Nous en sommes reconnaissant.

J'ai été très encouragé dans mes travaux par l'empressement des hommes à parler librement des choses spirituelles, particulièrement du côté pratique de la religion, tel que le fait de surmonter les mauvais penchants de leur vie, la maîtrise des mauvaises inclinations, des appétits mauvais, etc. Cet éveil du bon côté de leur nature est pour moi une cause de gratitude. Les pensées sérieuses de la nation, en ces temps de conflit et de sacrifice, trouvent un reflet dans l'esprit de nos prisonniers. Ils le démontrent bien dans leur attitude sur la question des spiritueux.

Grâce à mon contact étroit avec ces hommes je connais leurs sentiments sur cette question, et je n'ai jamais connu de sentiment si fort contre les spiritueux. Espérant que cette constatation est vraie dans une plus ou moins grande mesure, pour tout mouvement national, ne pouvons-nous pas espérer que de ce deuil et de ces larmes d'une nation éprouvée surgira un grand réveil qui atteindra jusqu'au plus obscures cellules de nos prisons. Puisse Dieu changer nos ténèbres en lumière. En enregistrant le mouvement des prisonniers j'attirerai votre attention sur le système de la libération sur parole. Douze hommes seulement du nombre confié à mes soins ont purgé leur sentence jusqu'à la fin, tandis que vingt-huit ont été libérés sur parole. C'est certainement un motif d'espérance.

Le tableau suivant indique le mouvement et la classification des prisonniers sous mes soins pendant l'exercice:—

Au pénitencier le 31 mars 1915..	78	
Reçus au cours de l'année..	32	
		110
Libérés durant l'année—		
Sur parole..	28	
Par expiration de peine..	12	
Déportés..	5	
Transféré..	1	
Ordonnance de la cour..	1	
		47
Restant au 31 mars 1916..		63

RELIGION DANS LA CONGREGATION PROTESTANTE.

Congrégationalistes..	1
Méthodistes..	6
Luthériens..	13
Hébreux..	1
Baptistes..	3
Eglise d'Angleterre..	21
Presbytériens..	16
Unitaires..	1
D'aucune religion..	1
Total..	63

Votre respectueux,

S. W. L. STEWART,

Aumônier protestant.

Au préfet.

Monsieur,—L'exercice qui vient de s'écouler ne me suggère rien de neuf. Comme par le passé les travaux ont été exécutés régulièrement et avec un succès convenable, Dieu merci, de même qu'avec les échecs inévitables dans notre ministère; le tout se résume à ceci: Mon grand chagrin, vous vous l'imaginez sans peine, a été le suicide du détenu dont vous avez eu connaissance. A cause de la faiblesse d'esprit que je lui connaissais et de ma confiance dans l'immensité de la miséricorde divine, j'ai cependant lieu d'espérer.

Le 31 mars dernier, j'avais 89 détenus sous ma direction: 20 canadiens et 69 étrangers, pour la majeure partie des ruthènes et des polonais. Ces chiffres ne sont pas sans

intérêt et valent la peine d'être signalés pour l'avantage de ceux qui ont la curiosité ou se sentent portés à établir la comparaison des statistiques. Cependant, en toute justice pour ces étrangers, qu'il me soit permis de rappeler les observations pleines de bon sens que faisait au mois d'avril 1913 sa grandeur Monseigneur Béliveau, alors aumônier du pénitencier. " Comme vous ne l'ignorez point, la majeure partie de ces détenus sont de nationalité étrangère. D'après moi, ce nombre qui est hors de proportion avec la population de ces gens, est attribuable à deux circonstances. Jusqu'à ce jour le département de l'immigration s'est trop occupé de nous amener ces gens en grand nombre sans se soucier de la qualité, et en second lieu nos tribunaux se sont montrés d'une plus grande sévérité pour la classe étrangère que pour le reste de la population. Naturellement, il faut que ces gens-là apprennent à respecter les lois, mais néanmoins, les conséquences sont manifestes pour ce qui est de la population de cet établissement."

Avec une congrégation aussi cosmopolite l'exercice du saint ministère est très difficile. Comme au cours des dernières années, j'ai, en sus de mes propres efforts, invité aussi souvent que possible des prêtres pouvant parler le ruthène et le polonais.

Mes chers détenus, du moins la majeure partie, ont continué d'être pour moi un objet de consolation, par leur bonne volonté et leur empressement à reprendre, en remplissant fidèlement leurs devoirs religieux, le travail si ardemment désiré de leur retour au bien.

Veuillez me croire, monsieur,

Votre dévoué serviteur,

JOSEPH-VICTOR JOUBERT,

Aumônier.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

Détenus restant au pénitencier le 1er avril 1915		241
Détenus entrés au pénitencier durant l'année		106
Libérés par expiration de leur peine	50	
Libérés sur parole	43	
Déportés	17	
Total		110
Total sous ma direction le 31 mars 1916		237

Religions—

Eglise d'Angleterre	62
Presbytériens	39
Méthodistes	40
Bouddhites	32
Luthériens	10
Baptistes	9
Grecs orthodoxes	18
Russes orthodoxes	4
Juifs	1
Congrégationalistes	1
Sikhs	8
Episcopaliens réformés	1
Mahométans	3
Salutistes	3
Eglise chrétienne	1
Sans religion	5
Total	237

Pendant l'exercice les travaux de l'aumônier ont été les mêmes que par les années antérieures.

Son ministère s'est partagé entre la prédication, les visites aux malades et exhortations et paroles d'encouragement à ceux qui étaient en santé.

Dans l'accomplissement de toutes ces fonctions je me suis simplement efforcé de faire mon devoir. Quant aux résultats qui en découleront je n'oserais faire de prévisions. Au nombre des lettres que j'ai reçus de prisonniers libérés, je tiens surtout à en signaler une qui m'est venue de Calcutta. C'est précisément des lettres de ce genre qui apportent de la consolation à un aumônier dans l'exercice de ses fonctions plutôt ingrates.

A cause de la maladie qui sévissait on a jugé à propos de suspendre les offices de la chapelle pendant deux semaines.

Il me fait plaisir de n'avoir à signaler aucun décès.

Le sacrement de la communion a été administré une fois durant l'exercice. L'assistance a été satisfaisante, et ce qui importe davantage, je crois que l'esprit dont était animé ceux qui assistaient à ce service a été ce que l'on devait attendre.

Encore une fois je dois des remerciements à M. Mackness, l'organiste, et à M. Sampson, le maître de chapelle, pour leurs efforts soutenus dans la direction du chœur.

Le matin de la Noël il y a eu cérémonie spéciale en musique. Je suis également profondément obligé à M. Mackness et à ses amis pour la part qu'ils ont prises à faire un grand succès de cette cérémonie.

Je dois vous offrir mes remerciements ainsi qu'au personnel en général pour la bienveillante coopération qui m'a été accordée dans l'exercice de mes fonctions.

Respectueusement à vous,

ALBERT E. VERT,
Aumônier protestant.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916. Comme ma nomination au poste d'aumônier catholique ne date que depuis quelque temps, je suis tenu de m'en rapporter entièrement aux données fournies par mon prédécesseur, le révérend L. Choinel, pour la matière de ce rapport.

Le 1er avril 1915, il y avait 108 catholiques dans l'établissement. Le 1er avril 1916, le nombre des détenus catholiques dans l'établissement était de 93.

Règle générale les services divins ont été satisfaisants, bien qu'à une ou deux occasions certains détenus se soient mal conduits. Toutefois, je dois ajouter que ces désordres ne sont en aucune façon attribuables à de la négligence de la part des gardes.

Je tiens à vous remercier pour l'obligeance que vous m'avez toujours manifestée et à déclarer que pendant la brève période de mon service comme aumônier je n'ai qu'à me louer de la bienveillance et de la politesse de tout le personnel. Qu'il me soit permis de souhaiter qu'il en sera toujours de même.

J'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,

H. P. BESSETTE,
Aumônier catholique.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 1916.

Pendant l'année il y a eu, tous les dimanches matins, les services divins ordinaires ainsi qu'un service spécial le jour de la Noël. A ces services le chœur, composé d'hommes en détention au pénitencier, a été d'un concours précieux. Cela n'a pu se faire que grâce à votre bienveillance en permettant à ces hommes de prendre part, le samedi à l'heure du midi, aux exercices de chant pour les services du dimanche.

La conduite et le recueillement des prisonniers aux services ont été excellents et j'espère qu'un grand nombre d'entre eux ont été ainsi favorablement influencés par la lecture et la prédication de la vérité.

Les officiers de la brigade locale de l'Armée du Salut, sur demande et permission spéciales, continuent de tenir un service mensuel, ce qui les met en contact personnel avec plusieurs des détenus, et leur permet de leur être très utiles à leur libération du pénitencier.

Chaque fois qu'on le juge nécessaire de se rendre auprès des malades il y a visite à l'infirmerie.

En terminant permettez-moi de vous remercier, vous-même, et les autres officiers de l'établissement pour la constante bienveillance et la courtoisie que l'on m'a témoignée dans l'accomplissement de mes devoirs d'aumônier.

Respectueusement à vous,

D. G. McQUEEN,
Aumônier protestant.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous dire, à titre de renseignement, qu'à la fin de l'exercice de ce pénitencier, soit le 31 mars 1916, le nombre de prisonniers catholiques en détention se répartissait comme suit:—

Catholiques romains	61
Catholiques grecs	7
Catholique russe	1
Catholique polonais	1
	70

Tous les dimanches il y a messe et sermon auxquels assistent tous les détenus catholiques qui suivent ces services religieux avec respect et recueillement. Presque tous les détenus se sont acquittés de leurs devoirs pascaux.

A la demande de quelques détenus qui comprenaient difficilement l'anglais ou le français, des prêtres allemands, polonais ou ruthènes ont, en différentes occasions, au cours de l'exercice, exercé leur ministère auprès de ces gens.

Je saisis l'occasion pour vous offrir mes sincères remerciements ainsi qu'à tout le personnel pour la bienveillante attention dont j'ai été l'objet de leur part en tout temps.

Votre dévoué,

J. A. ETHIER,
Aumônier catholique.

SASKATCHEWAN.

Au préfet.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

Détenus au pénitencier le 1er avril 1915	77	
Admis durant l'année	29	
Total sous mes charges durant l'exercice		106
Libérés depuis:		
Par expiration de leur peine	8	
Sur parole	18	
Par déportation	3	
Par pardon	1	
Par décès	1	
Par ordonnance du tribunal	1	
Par transfert à l'asile provincial	1	
		33
Restant sous mes charges le 31 mars 1916		73
Religions:		
Anglicans	14	
Presbytériens	27	
Luthériens	14	
Méthodistes	12	
Baptistes	3	
Mennonites	2	
Aventiste du septième jour	1	
Total	73	

La santé des détenus a été excellente.

Le service divin a été célébré toute l'année sans une seule interruption et la conduite des prisonniers n'a rien laissé à désirer.

Je crois que d'excellents résultats ont été obtenus, car non seulement les détenus accueillent, mais ils apprécient tout ce qui est de nature à contribuer à leur salut et à leur bien-être spirituel.

Je tiens à vous remercier, ainsi que tout le personnel, de la courtoisie et de la bienveillance dont j'ai été l'objet pendant l'exercice de mes fonctions.

Votre dévoué,

JAMES TAYLOR,
Aumônier protestant.

Au préfet.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel, en ma qualité d'aumônier catholique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

Détenus au pénitencier le 1er avril 1915		53
Détenus entrés durant l'année		14
Total à ma charge durant l'année		67
Libérés:		
Par expiration de leur peine	7	
Sur parole	5	
		12
Total sous ma charge le 31 mars 1916		55

Depuis ma nomination à ce poste de responsabilité, je me suis efforcé, dans l'exercice de mes fonctions, non seulement de me conformer aux exigences de la loi et des

règlements, mais de travailler consciencieusement en ma qualité de prêtre de Dieu, au relèvement moral des détenus confiés à mes soins.

L'expérience m'a démontré que, avec les cérémonies imposantes du culte catholique, les bonnes lectures, les lectures intéressantes et de piété contribuent puissamment à former de nouveau le caractère moral, religieux et social des prisonniers en vue de l'abandon sincère de leurs fautes et la résolution bien arrêtée de rentrer dans les rangs de la société honnête. Je m'efforce de mettre en pratique les paroles du divin maître, " Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il vive et ait la vie éternelle ", en faisant pénétrer dans l'esprit et le cœur de ces malheureux l'importance de ne pas rester ensevelis dans cet état déplorable, mais de se préparer à mener, à leur libération, une existence utile et honorable.

De nos jours, comme à l'époque de Notre-Seigneur, ceux qui jouissent des bienfaits de la liberté semblent reprocher à Notre-Seigneur sa trop grande mansuétude à l'égard des grands pécheurs, et sa réponse fut toujours la même, c'est-à-dire, qu'il n'était venu que pour sauver les pécheurs et non pas ceux qui étaient sans péché. " Je ne suis pas venu pour les justes, mais pour les pécheurs ".

Par tous les moyens dont je pouvais disposer, je me suis efforcé de créer une entente cordiale et sympathique entre les détenus et leurs supérieurs. C'est là, à mon avis, la seule ligne de conduite de nature à alléger le fardeau de leur peine et à les habituer à la soumission aux autorités constituées après leur libération. En qualité d'officier assermenté de cette institution et d'aumônier catholique, chargé des intérêts des détenus catholiques qui y sont enfermés, je suis heureux de témoigner, avec une sincère reconnaissance, de votre grande bienveillance et votre courtoisie, ainsi que de la cordiale sympathie de vos subalternes, en faisant tout pour me faciliter l'exercice de mon ministère au milieu de mon troupeau.

Respectueusement soumis,

EM. PASCAL, O.M.I.,
Aumônier catholique.

ANNEXE E.—RAPPORT DES DIRECTRICES.

KINGSTON.

Au préfet.

Monsieur,—En soumettant mon rapport annuel de la prison des femmes pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916, j'ai le plaisir de dire que la conduite et l'application des prisonnières ont été excellentes.

Pendant l'exercice il est entré dix-huit prisonnières, deux ont été libérées par l'expiration de leur condamnation; cinq ont été remises en liberté conditionnelle et une a été déportée, ce qui laisse actuellement trente-sept détenues dans l'établissement.

Votre bien dévouée,

R. A. FAHEY,

Directrice.

TRAVAIL EXÉCUTÉ DANS LA SALLE DES FEMMES.

Nombre d'articles.	Jours.	Valeur.	Montant.
		c.	$ c.
930 chemises	930	20	186 00
1,432 paires de chaussettes	1,432	20	286 40
2,618 essuie-mains	218	20	43 60
507 draps de lits	126	20	25 20
337 taies d'oreillers	56	20	11 20
218 chemises de nuit	56	20	43 60
319 bandages pour l'hôpital	27	20	5 40
46 serviettes de table	7	20	1 40
2 nappes	1	20	0 20
5 trousseaux pour libérées	15	20	3 00
Confection de vêtements pour femmes	96	20	19 20
Blanchissage du "mess", de l'hôpital, etc	....	....	36 46
Blanchissage des officiers (revenus)	....	....	182 07
Blanchissage, etc., pour le département des femmes	842	20	168 40
			1,012 13

DORCHESTER.

Au préfet.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de la prison des femmes pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

Le 31 mars 1915, il y avait six prisonnières. Au cours de l'exercice deux ont été libérées conditionnellement et une libérée à l'expiration de sa condamnation, ce qui laisse actuellement trois détenues dans l'établissement.

J'ai le plaisir de dire que la conduite et l'application de ces femmes a été excellente.

Votre bien dévouée,

E. McMAHON,

Directrice.

TRAVAIL EXÉCUTÉ DANS LA SALLE DES FEMMES.

Nombre d'articles.		Jours.	Valeur.	Montant.
				$ c.
	Pour le département des hommes—			
6,202	Paires de chaussettes ravaudées	688	.20	137 60
58	" " de laine	80	.20	16 06
54	" de mitaines de laine	56	.20	11 38
52	Draps	6	.20	1 20
10	Essuie-mains	1	.20	20
	Blanchissage du "mess" de police	20	.20	4 10
	Pour le département des femmes—			
	Confection de vêtements	30	.20	6 00
	Blanchissage, cuisine et nettoyage	644	.20	128 80
	Total			$305 34

ANNEXE F.—STATISTIQUES CRIMINELLES.

MOUVEMENTS DES PRISONNIERS DURANT LES DIX DERNIÈRES ANNÉES.

KINGSTON.

Année.	Détenus le 1er avril 1915.	Entrés.	Libérés.	Restant à la fin de l'année.	Moyenne quotidienne.
1906-07	460	115	117	458	461
1907-08	458	181	151	488	463
1908-09	488	245	163	570	535
1909-10	558	203	215	558	571
1910-11	570	176	232	502	520
1911-12	502	182	190	494	487
1912-13	494	208	186	516	498
1913-14	516	199	204	511	499
1914-15	511	277	229	559	530
1915-16	559	245	208	596	570

ST-VINCENT-DE-PAUL.

Année.	Détenus au commencement de l'exercice.	Entrés au cours de l'exercice.	Total.	Libérés pendant l'exercice.	Restant à la fin de l'exercice.	Moyenne quotidienne.
1906-07	410	123	533	131	402	403
1907-08	402	174	576	175	401	392
1908-09	401	280	681	171	510	457
1909-10	510	224	734	201	533	536
1910-11	533	190	723	247	476	498
1911-12	476	180	656	214	442	461
1912-13	442	165	607	202	405	417
1913-14	405	194	599	198	401	392
1914-15	401	207	608	161	447	417
1915-16	447	220	667	190	477	457

DORCHESTER.

Année.	Détenus au commencement de l'exercice.	Entrés au cours de l'exercice.	Total.	Libérés pendant l'exercice.	Restant à la fin de l'exercice.	Moyenne quotidienne.
1906-07	211	68	279	85	194	203
1907-08	194	120	314	79	235	211
1908-09	235	119	354	108	246	240
1909-10	246	118	364	118	246	234
1910-11	246	119	365	110	255	250
1911-12	255	82	337	117	220	231
1912-13	220	100	320	125	195	209
1913-14	195	114	309	78	231	210
1914-15	231	117	348	113	235	225
1915-16	235	113	348	110	238	240

MANITOBA.

Année.	Détenus au commencement de l'exercice.	Entrés au cours de l'exercice.	Total.	Libérés au cours de l'exercice.	Restant à la fin de l'exercice.	Moyenne quotidienne.
1906 07	216	45	261	86	175	191
1907 08	175	42	217	97	120	140
1908 09	120	77	197	53	144	129
1909 10	144	84	228	63	165	158
1910 11	165	90	255	83	173	163
1911 12	173	95	268	85	183	174
1912-13	183	97	280	80	200	186
1913 14	200	76	276	104	172	181
1914 15	172	87	259	92	167	162
1915 16	167	77	244	89	155	164

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Année.	Détenus au commencement de l'exercice.	Entrées.		Libérations.		
		Entrés au cours de l'exercice.	Total.	Libérés pendant l'exercice.	Restant à la fin de l'exercice.	Moyenne quotidienne.
1906-07	142	34	176	39	137	134
1907-08	137	84	221	69	152	142
1908-09	152	113	265	61	204	178
1909-10	204	93	297	88	209	213
1910-11	209	145	354	94	260	226
1911-12	260	168	428	97	331	290
1912-13	331	175	506	155	351	345
1913-14	351	179	530	153	377	370
1914-15	377	163	540	191	349	355
1915-16	349	131	480	150	330*	337

*Comprenant deux détenus internés à l'Hôpital public des aliénés.

ALBERTA.

Année.	Détenus au commencement de l'exercice.	Entrés au cours de l'exercice.	Total.	Libérés pendant l'exercice.	Restant à la fin de l'exercice.	Moyenne quotidienne.
1906-07	....	66	66	9	57	41
1907-08	57	48	105	25	80	70
1908-09	80	60	140	49	91	86
1909-10	91	107	198	50	148	112
1910-11	148	118	266	67	199	177
1911-12	199	99	298	131	167	168
1912-13	167	120	287	81	206	180
1913-14	206	98	304	101	203	195
1914-15	203	101	304	129	175	175
1915-16	175	107	282	90	192	181

SASKATCHEWAN.

Année.	Restant au commencement de l'année.	Admis.	Total.	Libérés.	Restant à la fin de l'année.	Moyenne quotidienne
1911-1912	0	66	66	8	58	58
1912-1913	58	65	123	28	95	76
1913-1914	95	68	163	55	108	101
1914-1915	108	75	183	51	132	125
1915-1916	132	43	175	45	130	125

LIEU DE LA CONDAMNATION.

KINGSTON.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Algoma	17	1	18
Brant	2	..	2
Bruce	2	..	2
Carleton	41	2	43
Dufferin	1	..	1
Elgin	11	..	11
Essex	12	1	13
Frontenac	3	..	3
Grey	7	..	7
Haldimand	1	..	1
Halton	2	..	2
Hastings	16	..	16
Huron	3	..	3
Kent	9	..	9
Lambton	5	..	5
Lanark	2	..	2
Leeds et Grenville	3	..	3
Lennox et Addington	5	..	5
Lincoln	13	..	13
Middlesex	12	..	12
Nipissing	14	1	15
Norfolk	3	..	3
Northumberland et Durham	4	..	4
Ontario	16	..	16
Oxford	12	..	13
Parry-Sound	12	..	12
Peel	1	..	1
Perth	4	..	4
Peterborough	8	..	8
Prescott et Russell	2	..	2
Prince-Edouard	3	..	3
Renfrew	11	..	11
Simcoe	8	1	9
Stormont, Dundas et Glengarry	8	2	10
Sudbury, district de	25	1	26
Thunder-Bay, district de	4	1	5
Toronto	171	4	175
Temiskaming	10	..	10
Victoria	2	..	2
Waterloo	8	..	8
Welland	8	..	8
Wellington	11	..	11
Wentworth	31	1	32
Sweetsburg	1	1	2
Yarmouth	1	..	1
Clinton, C.-B	..	1	1
Montréal	4	5	9
Winnipeg	3	4	7
Vancouver	..	2	2
Calgary	..	1	1
Moosejaw	..	2	2
Edmonton	..	3	3
Saskatoon	..	1	1
Blind-River	1	..	1
Battleford	1	..	1
Morden	1	..	1
Welseley	1	..	1
Québec	1	..	1
Hull	..	1	1
Portage-la-Prairie	1	..	1
Wetaskiwin	..	1	1
	559	37	596

ST-VINCENT-DE-PAUL.

	Hommes.
Arthabaska	342
Beauce	1
Beauharnois	2
Bedford	10
Iberville	6
Chicoutimi	2
Kamouraska	3
Montcalm	1
Montréal	342
Ottawa	15
Pontiac	6
Québec	39
Rimouski	3
Richelieu	7
Saguenay	1
St-François	12
St-Hyacinthe	1
Terrebonne	12
Trois-Rivières	9
Total	477

DORCHESTER.

Nouvelle-Ecosse—	Hommes.	Femmes.	Total.	Nouveau-Brunswick—	Hommes.	Femmes.	Total.
Colchester	7	..	7	St-Jean	31	..	31
Annapolis	12	2	14	Carleton	2	..	2
Yarmouth	9	..	9	Victoria	1	..	1
Pictou	7	..	7	Northumberland	4	..	4
Cumberland	18	..	18	Westmorland	10	..	10
King	10	..	10	Queen	5	..	5
Shelburne	2	..	2	King	1	..	1
Halifax	30	..	30	Gloucester	4	..	4
Cap-Breton	31	1	32	York	7	..	7
Digby	2	..	2	Madawaska	4	..	4
Hants	4	..	4	Charlotte	3	..	3
Lunenburg	3	..	3	Ristigouche	3	..	3
Guysboro	5	..	5	Albert	2	..	2
Victoria	1	..	1	Kent	1	..	1
Queen	3	..	3				
					78	..	78
	144	3	147				

Ile du Prince-Edouard—	Hommes.	Femmes.	Total.	Totaux par province—	Hommes.	Femmes.	Total.
Queen	5	..	5	Nouvelle-Ecosse	144	3	147
Prince	7	..	7	Nouveau-Brunswick	78	..	78
King	1	..	1	Ile du Prince-Edouard	13	..	13
	13	..	13		235	3	238

MANITOBA.

Manitoba—			Ontario—		
Brandon	11		Fort-Frances	4	
Dauphin	1		Fort-William	12	
Minnedosa	6		Kenora	10	
Morden	3		Nipegon	1	
Portage-la-Prairie	13		Port-Arthur	20	
St-Boniface	2		Rainy-River	2	
Winnipeg	70				49
		106			
					155

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Ashcroft	1	North-Vancouver	2
Atlin	1	Prince-Rupert	11
Clinton	17	Quesnel	2
Dawson	1	Revelstoke	12
Fernie	10	South-Fort-George	7
Grand-Forks	1	Vancouver	133
Greenwood	2	Vernon	5
Hazelton	5	Victoria	35
Kamloops	26		
Nanaïmo	10	Total	330
Nelson	5		
New-Westminster	34		

ALBERTA.

Edmonton	68	Regina, Sask	2
Calgary	45	Daysland	2
Medicine-Hat	12	St-Albert	1
Macleod	12	Wainwright	1
Lethbridge	7	Battleford	1
Fort-Saskatchewan	8	Athabasca	1
Wetaskiwin	7	Lundbreck	1
Red-Deer	6	Lamoreaux	1
Végreville	6	Wabamum	1
Stettler	4		
Clyde	2	Total	192
Vermilion	2		
Innisfail	2		

SASKATCHEWAN.

District—	Nombre.	District—	Nombre.
Battleford..	10	Regina..	28
Estevan..	1	Saskatoon..	10
Gull-Lake..	1	Scott..	1
Humboldt..	2	Swift-Current..	9
Kerrobert..	2	Southey..	1
Morse..	2	Weyburn..	10
Moosejaw..	18	Willow-Bunch..	2
Moosomin..	6	Wynyard..	2
Maple-Creek..	1	Yorkton..	4
Melville..	3		
Oxbow..	1	Total..	130
Ogema..	1		
Prince-Albert..	15		

CRIMES COMMIS.

KINGSTON.

Crime.	Hommes.	Femmes	Total.
Aide et encouragement à enlèvement	2	....	2
Avortement	1	2	3
Tentative d'explosion	1	......	1
" d'évasion	2	....	2
" de viol	2	....	2
" de sodomie	3	....	3
" d'inceste	1	....	1
" de meurtre	9	....	9
" d'aide à un ennemi de quitter le Canada	1	....	1
" de vol	3	....	3
" de bestialité	1	....	1
Incendie volontaire	12	1	13
Assaut	14	1	15
Assaut et vol	2	....	2
Enlèvement	2	......	2
Enlèvement, tentative de viol et blessures	1	....	1
Abandon d'un enfant	....	1	1
Voies de fait et évasion	1	....	1
Vol	35	....	35
Sodomie	16	....	16
Bigamie	14	....	14
Effraction et vol	11	......	11
Causant une explosion	2	....	2
Connaissance charnelle d'une fille de moins de 14 ans	12	....	12
Commerce charnel avec une femme	1	....	1
Vol de bestiaux	1	....	1
Conspiration	3	....	3
Contrefaçon	2	....	2
Extorsion	2	....	2
Evasion (de maisons de détention provinciales)	17	....	17
Montrant des images indécentes	1	....	1
Faux	12	....	12
Fausses représentations	25	2	27
Blessures graves	....	1	1
Indécence grossière	6	....	6
Effraction, etc	47	1	48
Vol de chevaux	9	....	9
Vol de chevaux, évasion et blessures	1	....	1
Possession d'armes	2	....	2
Homicide	1	....	1
Inceste	18	1	19
Assaut indécent	10	....	10
Menaces	1	....	1
Meurtre	22	4	26
Homicide	30	10	40
Viol	16	....	16
Recel	5	....	5
Vol	15	1	16
Vol et fuite	1	....	1
Effraction et vol, magasin	36	....	36
Vol à l'étalage	....	1	1
Coup de feu avec intention de tuer	5	....	5
Sodomie	3	....	3
Vol	98	5	103
Vol, blessures et fuite	1	....	1
Emission de chèque forgé	2	....	2
Blessures	11	1	12
Proxénète	2	4	6
Parjure	....	1	1
Profits retirés de la prostitution	3	....	3
Relation conjugale avec une femme mariée	2	....	2
	559	37	596

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Crime.	Hommes.
Enlèvement	1
Absence de la caserne sans permission	1
Incendie volontaire	2
" et vol	1
" vol et assaut	1
Assaut sur une femme	1
Voies de fait et blessures	1
" avec intention de blesser	4
Tentative de connaissance charnelle avec fille de moins de 14 ans	1
" de bestialité	1
" de fraude	1
" d'inceste	1
" de meurtre	6
" de viol	3
" " et vol	1
" " et assaut	4
" de pénétration dans un magasin	1
" de vol	2
" d'évasion de la prison	2
Effraction	11
" pénétration et vol	1
" et pénétration dans une gare avec intention de voler	1
" et pénétration dans une étable	3
" et vol	2
Bestialité	1
Vol	1
Cambriolage	1
Connaissance charnelle de fille de moins de 14 ans	2
Désertion des casernes et parjure	1
Evasion de la prison	2
" de l'école de réforme	1
Fausses représentations	16
Faux	15
" et absence de la caserne sans permission	1
" et effraction	1
Indécence grossière	9
" " en compagnie d'autres personnes	1
Vol de grand chemin	1
Vol de chevaux	9
Effraction avec intention de voler	2
" et vol	30
Inceste	4
Attentat à la pudeur d'une femme	1
Assaut à la pudeur et vol	2
Blessures corporelles volontaires	1
Révocation de permis	4
Fabrication de fausses monnaies	1
Homicide	15
Meurtre	13
Parjure	4
En possession d'outils de cambrioleur (de nuit)	1
Viol	5
Viol d'une fille de moins de 14 ans	1
Recel	11
Vol	14
Vol à main armée	9
Effraction de magasin avec intention	9
" " et vol	78
Demande d'argent par lettre avec menaces	1
Vol	107
" et assaut sur une femme	1
" à main armée	2
" " et tentative de meurtre	1
" par effraction	1
" " et pénétration	4
" par bris de coffre-fort	2
" comme serviteur	6
" dans une église	1
" de lettres chargées	2
" sur la personne	10
" de sac postal	1
" à une compagnie de chemin de fer	4
Blessures intention de blesser gravement	3
" " d'estropier	4

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.—*Fin.*

Crime.	Hommes.
Mort causée illégalement	2
Traite des blanches	1
Télégrammes envoyés avec intention de nuire ou effrayer	1
Blessures faites avec intention	2
Total	477

DORCHESTER.

Crime.	Hommes.	Femmes.	Total.
Cambriolage ét tentative de viol	1	..	1
Meurtre	8	....	8
Viol	6	....	6
Viol, effraction et vol	1	....	1
Vol	42	1	43
Vol d'un cheval, vol, bris et évasion de prison	1	....	1
Homicide	16	....	16
Blessures causées avec intention	1	....	1
Effraction de magasin et vol	1	....	1
Inceste	7	....	7
Connaissance charnelle de fille de moins de 14 ans	4	....	4
Effraction, pénétration et vol	35	1	36
Blessures avec int. de tuer, rapp. charn. avec fem	1	....	1
Vol d'un cheval, d'une voiture et incendie	1	....	1
Effraction de magasin et blessure causée pour empêcher l'arrestation	1	....	1
Evasion de prison et vol	1	....	1
Tentative d'effraction et de pénétration avec intention de voler avec une arme en sa possession aussi effraction, pénétration et vol	1	....	1
Obtention d'argent et de march. sous fauss. repr	3	....	3
Effraction et pénétrat. avec int. de voler	6	....	6
Effraction et pénétration, recel	1	....	1
Sodomie	1	....	1
Attentat à la pudeur et vol	1	....	1
Vol	2	....	2
Tentative de meurtre	1	....	1
Cambriolage et vol	2	....	2
Indécence grossière	3	....	3
Voies de fait avec l'int. d'avoir un rapp. charnel	3	....	3
Meurtre illégal d'un sauvage	1	....	1
Mise en circul. de billets de 10 dollars forgés	1	....	1
Bigamie	3	....	3
Cambriolage	6	....	6
Incendie volontaire	4	....	4
Evasion de prison	1	....	1
Bris, pénétration, vol et évasion de prison	2	....	2
Faux	3	....	2
Cambriolage et évasion de prison	2	....	2
Transport illégal d'explosifs	1	....	1
Blessures avec l'intention de tuer	1	....	1
Vol sur la personne	3	....	3
Rapport charnel illégal	1	....	1
Coup de feu avec l'int. de causer des blessures	1	....	1
Mise d'explosifs sous une maison et coup de feu	1	....	1
Voies de fait et rapport charn. avec une femme	1	....	1
Vol	2	....	2
Vol et recel	....	1	1
Aide à l'évasion de prisonniers et vol	1	....	1
Bris de maison avec l'intention de voler	1	....	1
Pénétration et vol	1	....	1
Bris de magasin et vol	2	....	2
Blessures graves causées avec intention	1	....	1
Faux et obtention d'argent sous de fauss. repré	1	....	1
Recel	2	....	2
Emission d'un chèque forgé	1	....	1
Vol de grand chemin	1	....	1
Cambriolage et vol	1	....	1
Voies de fait	6	....	6
Evasion d'une école industrielle	1	....	1
Bris d'un app. à signaux à enclanch	1	....	1

DORCHESTER.—*Fin.*

Crime.	Hommes.	Femmes.	Total.
Poison donné à une personne pour causer la mort..	1	....	1
Bris de prison..	2	....	2
Blessures avec l'intention d'estropier..	1	....	1
Parjure..	4	....	4
Vol et obtention d'argent sous de fausses représ..	1	....	1
Voies de fait avec l'intention de violer..	1	....	1
Tentative de bestialité..	1	....	1
Adultère..	1	....	1
Dommages à la propriété..	1	....	1
Bestialité..	2	....	2
Bris, pénét. et vol, voies de fait sur les officiers et bris de prison..	1	....	1
Evasion..	3	....	3
Effraction, pénétration avec l'intention de commettre un attentat à la pudeur..	1	....	1
Voies de fait causant des blessures, bris de magasin et vol..	1	....	1
Attentat à la pudeur..	1	....	1
Voies de fait illégales sur des femmes..	1	....	1
Tentative de connaissance charnelle..	1	....	1
Blessures graves..	2	....	2
Vol à main armée..	2	....	2
Cambriolage et coup de feu avec l'int. d'estropier.	1	....	1
	235	3	238

MANITOBA.

Crime	Nombre.
Avortement..	2
Enlèvement d'une fille de moins de 16 ans..	1
Incendie volontaire..	1
Incendie et vol..	1
Aide accordée à un prisonnier pour favoriser son évasion de la prison; voies de fait sur un fonctionnaire de la police..	1
Voies de fait causant des blessures sur la personne..	1
Voies de fait et vol..	2
Voies de fait avec l'intention de voler..	2
Tentative de meurtre..	1
Trouvé en possession d'une arme avec l'intention de pénétrer avec effraction dans un édifice..	1
Trouvé ayant en sa possession des billets de banque forgés, sachant qu'ils étaient forgés; ayant en sa possession de la fausse monnaie avec l'intention de la mettre en circulation..	1
Bigamie..	1
Bris d'un colis dans un wagon à marchandises et vol..	1
Bestialité..	3
Cambriolage; bris de maison et vol; effraction et vol..	1
" bris de maison et vol..	1
" en possession d'explosifs..	1
Attentat à la pudeur sur une fille de moins de 14 ans..	1
Connaissance charnelle d'une fille de moins de 14 ans..	2
Destruction d'une batteuse..	1
Blessures causées volontairement..	1
Evasion..	1
Fausses représentations..	2
Faux et parjure..	1
Faux et mise en circulation..	2
" " et tentative de mise en circulation..	1
" " faux et tentative de mise en circulation..	1
" " d'un document forgé..	1
" " et obtention d'argent sous de fausses représentations..	1
" " révocation de permis..	1
Indécence grossière avec un autre homme; permis révoqué..	1
En possession d'une arme dangereuse pour la paix publique..	1
Vol de grand chemin..	2
Vol de chevaux..	2
Bris de maison et vol..	8
Bris de maison avec l'intention de voler..	1
Attentat à la pudeur..	2
" " sur des garçons..	1
" " sur une femme..	1
Vivant du produit de la prostitution..	1
Homicide..	8

MANITOBA.—*Fin.*

Crime	Nombre.
Meurtre	8
Obstruction placée sur une voie ferrée	1
Adoption d'une femme pour en faire une prostituée	1
Viol	4
Viol, etc	1
Recel	2
Recel, bris de maison et vol, bris de magasin et vol	1
Permis révoqué	1
Vol	12
Vol, tentative de vol ; coup de feu avec l'intention de blesser gravement ; tentative d'évasion	1
Vol ; sur la personne	2
Vol ; à main armée	6
Vol ; à main armée, attentat à la pudeur	1
Faux et mise en circulation ; fraude	1
Coup de feu avec l'intention de causer des blessures ; blessures causées illégalement	1
Coup de feu avec l'intention d'estropier ; permis révoqué	1
Bris de magasin	1
" " permis révoqué	1
" " et vol	4
" " " et vol à main armée	2
" " avec l'intention de voler, en possession d'outils de cambrioleur et ayant un revolver en sa possession	1
Vol	8
" fraude	1
" dans un wagon de chemin de fer	2
" de lettres déposées à la poste	1
Vol	7
" sur la personne	2
" dans un wagon de chemin de fer	1
" de poulets	1
" de grain	1
" de lettres déposées à la poste	1
" recel	1
" gardant en sa possession des objets volés	1
" bris d'entrepôt et vol	1
Pénétration illégale ; tentative de rapp. charnel, permis révoqué	1
Blessures causées illégalement	1
Mise en circulation de billets de banque forgés	1
Blessures graves sur la personne	1
" causées intentionnellement	2
" graves causées intentionnellement	2
	155

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Crime.	Nombre.
Complice après le meurtre	1
Tentative de connaissance charnelle	1
" de viol	1
" de meurtre	6
" de vol	1
" de bestialité	1
" d'incendie volontaire	1
" de proxénétisme	3
" de bris de prison	1
" de provoquer l'avortement	1
Incendie volontaire	4
Voies de fait	3
" " causant blessures graves sur la personne	1
" " avec l'intention de voler	3
Bestialité	2
Bigamie	1
Effraction et pénétration	14
" " et vol	25
Bestialité	6
Cambriolage	10
Connaissance charnelle	5
Vol de bestiaux	2
Conspiration	7
Contrefaçon	3
Faux	13
Fausses représentations	7

COLOMBIE-BRITANNIQUE.—*Fin.*

Crime.	Nombre.
Fraude	1
Indécence grossière	3
Blessures graves	2
Pénétration et vol	2
Attentat à la pudeur	1
Intention de causer des blessures graves	2
Inceste	1
Tuer illégalement des bestiaux	4
Homicide	32
Meurtre	14
Parjure	1
En possession d'outils pour effraction	1
Proxénète	7
Viol	2
Recel d'objets	3
" d'argent	2
Vol	10
" à main armée	17
Séduction	1
Coup de feu tiré intentionnellement	4
Vol	21
" sur la personne	4
" à main armée	3
Vol	34
" sur la personne	2
Possession illégale	2
" " d'explosif	2
Faux	4
Vol sur la personne à main armée	3
Traite des blanches	2
Dommages causés volontairement à la propriété	1
Blessures	11
" causées intentionnellement	3
Bris de magasin	6
Total	330

ALBERTA.

Crime.	Nombre.
Tentative d'évasion	2
" de meurtre	6
" de proxénétisme	2
" d'emprisonnement	1
" de connaissance charnelle	1
" de vol sur la personne	1
" de bestialité	1
" de meurtre et de suicide	1
" de mettre en circulation et d'avoir en sa possession de la fausse monnaie	1
Voies de fait causant des blessures	1
Vol	2
Bris et pénétration	4
" " et vol	10
Effraction et vol	1
Bigamie, faux et mise en circulation	1
Bris, pénétration, fausses représ., faux et mise en circulation	1
" " bris de coffre-fort, vol et en possession d'objets volés	1
" " " et vol	1
" " et évasion	1
" " vol et évasion	1
Blessures graves	1
Connaissance charnelle	6
" " et attentat à la pudeur	1
" " et séduction	1
Vol de bestiaux	9
Détournement	1
Vol de bestiaux et cambriolage	1
" " vol	1
Conspiration pour fraude	1
Contrefaçon	1
Blessures graves causées avec l'intention d'estropier	1
Gardant en sa possession des lettres déposées à la poste	1
Faux	5

ALBERTA.—*Fin.*

Crime.	Nombre.
Faux et mise en circulation..	1
" " " et vol..	2
" et fausses représentations..	1
" mise en circulation et désertion de l'armée..	1
Fausses représentations..	2
" et vol..	1
Bris de maison et vol..	1
" " et vol dans un bureau de poste..	1
Vol de chevaux..	14
" et vol..	1
Inceste..	5
Attentat à la pudeur..	2
Rapport illicite avec pupille..	1
Vivant des fruits de la prostitution..	2
Homicide..	9
Meurtre..	9
Proxénète..	4
" et vivant des fruits de la prostitution..	2
Parjure..	2
Viol..	2
Viol et bestialité..	1
Vol..	1
" à main armée..	2
Réception de chevaux volés..	2
" d'objets volés..	2
Résistance et voies de fait sur un fonctionnaire de la police..	1
Recel, pénétration et évasion..	1
Vol de grain..	2
Vol..	3
Incitation au parjure..	1
Coup de feu tiré avec l'intention de rendre impuissant..	1
Séduction..	1
Vol..	26
" et mise en circulation..	1
" sur la personne..	3
" et faux..	2
" et encouragement donné à un enfant de faire du mal..	1
Pénétration illégale avec l'intention de voler..	1
Usage de paroles séditieuses..	1
Mise en circulation..	1
" " de chèques forgés et conspiration pour frauder..	1
Blessures causées..	2
" " intentionnellement..	1
Total..	192

SASKATCHEWAN.

Avortement..	1
Incendie volontaire..	2
Voies de fait et vol..	2
Voies de fait avec l'intention de voler..	1
Voies de fait et vol..	1
Complice pour homicide..	1
Voies de fait et connaiss. charnelle de fille de moins de 14 ans..	2
Aide donnée à un criminel pour fuire la justice..	1
Bigamie..	1
Violation de la parole donnée..	2
Bris et pénétration..	4
Bris, pénétration et vol..	4
Introduction d'objets volés en Canada..	1
Bestialité..	3
Cambriolage..	2
Cambriolage et vol..	5
Connaissance charnelle..	1
Connaissance charnelle de fille de moins de 14 ans..	6
Vol de bestiaux..	2
Vol de bestiaux et fausses représentations..	1
Fausses représentations..	4
Fausses représentations et connaissance charnelle..	1
Faux..	2
Faux et mise en circulation..	1

SASKATCHEWAN.—*Fin.*

Crime.	Nombre.
Faux et tentative de suicide	1
Faux, mise en circulation et fausses représentations	2
Faux et obtention d'argent sous de fausses représentations	1
Vol de chevaux	5
Vol de chevaux et vol	2
Vol de chevaux, vol et violation de la parole donnée	1
Vol de chevaux, vol et bris de prison	1
Vol de grand chemin	1
Inceste	7
Attentat à la pudeur	2
Homicide involontaire	9
Meurtre	13
Obtention d'argent sous de fausses représentations	2
Viol	6
Cambriolage	1
Cambriolage avec voies de fait	1
Cambriolage et incendie volontaire	1
Recel	1
Coup de feu tiré avec l'intention de causer des blessures graves	1
Bris de magasin et vol	1
Vol	9
Vol et fraude	1
Vol et fausses représentations	1
Vol et cambriolage	1
Vol et violation de la parole donnée	1
Vol et bris de prison	1
Possession illégale d'explosifs	1
Bris illégal de magasin et vol	1
Usage illégal d'arme à feu et blessure grave sur la personne	1
Blessures causées intentionnellement	1
Blessures causées avec l'intention d'estropier et dérangement d'une aiguille de chemin de fer	1
Blessure causée avec l'intention de donner la mort	1
Total	130

PUNITIONS.

KINGSTON.

Mode de punition.	Nombre de fois administrées.	Nombre de détenus punis.
Révocation du pardon	401	216
Dans la cellule de punition, au pain et à l'eau	157	114
Rations réduites	45	35
Privation de la bibliothèque	3	3
Enchaînés à la porte de la cellule	8	7
A la prison d'isolement	37	29
Punitions corporelles (sur l'ordre de la cour)	10	8
Punition corporelle (avec férule)	8	6
Privation de privilège d'écrire	2	2

Nombre de détenus qui ont reçu une ou plusieurs des punitions précitées	318
Nombre de détenus qui n'ont pas reçu de punition	486
Nombre de détenus sous verrous durant l'année	804

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Genre de punition.	
Privés de lit	34
Privés de la bibliothèque durant un mois	1
Cellules isolées, au pain et à l'eau	97
Cellules de punition	114
Révocation du pardon	273
Enchaînés à la porte de la cellule	2
Forçats non punis durant l'année	434
Forçats punis durant l'année	253
Forçats sous verrous durant l'année	667

DORCHESTER.

—	Nombre de fois administrées.	Nombre de détenus punis.
Révocation du pardon	177	81
Enchaînés à la porte de la cellule dur. les heures de trav. au pain et à l'eau.	74	37
Cellule de punition au pain et à l'eau	86	54
Au pain et à l'eau	317	118
Prolongement d'épreuve	15	12
Privés de l'usage de la bibliothèque	4	4
Privés de lumière	2	2
Punition corporelle (sur l'ordre de la cour)	2	2

Nombre de forçats punis pendant l'année	159
" " non punis durant l'année	189
Total	348

MANITOBA.

—	Nombre de fois administrées.	Nombre de détenus punis.
Au pain et à l'eau, 3 repas	1	1
" " " 6 "	12	9
" " " 9 "	8	7
" " " 12 "	1	1
" " " 15 "	3	1
Au pain et à l'eau, 9 repas consécutifs, avec lit dur et les mains enchaînés à la porte de la cellule durant les heures de travail	8	7
Au pain et l'eau, 12 repas consécutifs	3	3
Au pain et à l'eau, 15 repas consécutifs et les mains attachées à la porte de la cellule durant les heures de travail	2	2
Au pain et à l'eau, 21 repas consécutifs	5	4
Révocation du pardon	60	44
Prolongement d'épreuve	24	16
Privation temporaire de l'usage de la bibliothèque	9	9
Relégation dans une cellule solitaire	4	4

Nombre de forçats qui ont été punis une ou plusieurs fois	73
Nombre de forçats qui n'ont pas été punis	171
Nombre de forçats sous verrous durant l'année	244

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

	Nombre de fois administrées.	Nombre de détenus punis.
Au pain et à l'eau	69	50
Cellules de punition	62	48
Révocation du pardon	39	35
Prolongement d'épreuve	3	3
Application du boyau	2	2
Réduction de rations	5	4
Port de fer	2	2
Privés de tous privilèges	9	8

Nombre de détenus qui ont été punis une ou plusieurs fois	105
" " qui n'ont pas été punis	375
" " sous verrous durant l'année	480

ALBERTA.

Genre de punition.	Nombre de fois administrées.	Nombre de détenus punis.
Révocation du pardon	63	42
Prolongement d'épreuve	11	9
Lit dur	74	47
Lit dur et privation de pardon	2	2
Au pain et à l'eau	53	37
Au pain et à l'eau et enchaînés à la porte de la cellule de punition durant les heures de travail	46	27
Au pain et à l'eau et privation de pardon	6	5
Relégués dans la cellule de punition	10	8
Privés de l'usage de la bibliothèque	4	3

Nombre de forçats qti ont été punis une ou plusieurs fois	99
" " qui n'ont pas été punis	183
Nombre de forçats, sous verrous pendant l'année	282

SASKATCHEWAN.

——	Nombre de fois administrées.	Nombre de détenus punis.
Au pain et à l'eau	5	5
Cellule isolée	29	18
Cellule isolée et révocation de pardon	26	21
Révocation de pardon	24	21
Punition corporelle (suivant la décision de la cour)	3	3

Nombre de forçats qui ont été punis une ou plusieurs fois	68
" " qui n'ont pas été punis	106
" " sous verrous durant l'année	174

ACCIDENTS.

KINGSTON.

(Aucun.)

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

(Aucun.)

DORCHESTER.

(Aucun.)

MANITOBA.

(Aucun.)

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom.	Date.	Jours à l'hôpital.	Nature de l'accident.
Jackson..........	19 juillet 1915.......	7	A été coupé à la tête en attaquant un garde.
Grant	8 oct. 1915.........	8	S'est fait écraser la hanche par une pierre.
Choo Wo.......	10 mars 1916........	24	Un détenu l'a coupé au visage avec une pelle.

ALBERTA.

(Aucun.)

SASKATCHEWAN.

Date.	Nom.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Nombre de jours à l'hôpital.
10 déc. 1915........	Hetherington, Wm....	Entorse.............	Glissé d'une planche.	29 jours.
1916...............	Segerstrom, E. O......	Amputat. des doigts.	Sa propre négligence.	11 jours.

ÉVASIONS.

KINGSTON.

Nom.	Délit.	Terme.	Observations.
Thos. Henderson........	Vol sur la personne......	7 ans........	S'est évadé de la salle des aliénés de la maison de réforme de l'Ontario le 21 janv. 1916.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Nom.	Délit.	Terme.	Observations.
O'Brien, Patrick........	Bris de magasin.........	5 ans......	Se sont échappés le 28 août 1915, et ont été capturés le 1er sept. 1915.
Parker, William alias Skelton.	Vol....................	2 ans........	

DORCHESTER.

(Aucun.)

MANITOBA.

(Aucun.)

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

(Aucun.)

ALBERTA.

(Aucun.)

SASKATCHEWAN.

(Aucun.)

ANNEXE G.—ÉTAT DES RECETTES.

RÉSUMÉ DES RECETTES.

Kingston	$11,914 67
Saint-Vincent-de-Paul	7,445 34
Dorchester	8,995 18
Manitoba	5,255 27
Colombie-Britannique	3,799 55
Alberta	3,713 06
Saskatchewan	3,648 72
Total	$44,771 79

DÉTAILS DES DÉBOURSÉS.

KINGSTON.

	$ c.
G. O. Aiken—	
Pain	33 04
Divers	46 96
	80 00
R. Aiken—	
Pain	5 90
Divers	22 17
	28 07
A. Atkins—	
Divers	23 35
Pénitencier de l'Alberta—	
Impressions	42 42
Balais	34 56
Divers	9 90
	86 88
W. P. Archibald—	
Repas	0 25
W. Babcock—	
Divers	7 53
F. Baker—	
Cendres	0 20
A. Barr—	
Pain	18 35
Divers	17 05
	35 40
C. Baylie—	
Divers	18 31
P. Beaupré—	
Pain	9 15
Divers	61 66
	70 81
H. S. Begg—	
Divers	33 11
J. Bennett—	
Divers	8 49
J. Berrigan—	
Pain	31 60
Divers	31 65
	63 25
P. Bird—	
Divers	27 75
C. Bostridge—	
Divers	3 65
T. W. Bowie—	
Divers	30 75
B. C. Penty—	
Balais	74 57
Impressions	67 90
Barres de cellules	2,477 64
Divers	15 85
	2,635 6
J. Brown—	
Pain	25 30
Divers	15 68
	40 98
R. Bryant—	
Divers	3 29
R. J. Burns—	
Divers	49 33
R. J. Bushell—	
Légumes	44 80
R. Burns—	
Paille	6 20

KINGSTON—*Suite.*

	$ c.
P. Burns—	
Paille..	6 18
W. J. Calvert—	
Tailleur..	8 19
Divers..	19 57
	27 76
R Caughey—	
Divers..	26 41
R. Clarke—	
Pain..	17 94
Divers..	36 05
	53 99
T. Clarke—	
Divers..	43 65
S. Close—	
Pain..	6 45
Divers..	27 95
	34 40
W. W Cook—	
Divers..	8 49
R. Corby—	
Divers..	5 30
R. R. Creighton—	
Blanchissage..	59 79
Divers..	38 48
	98 27
W. Chamberlain—	
Pain..	3 60
Divers..	3 74
	7 34
C. Y. Chown—	
Paille..	11 97
J. Crowley—	
Paille..	6 60
G. Clarke—	
Cendres..	0 30
T. Davidson—	
Divers..	25 32
R. Davis—	
Divers..	27 93
W. H. Derry—	
Serpentins..	64 00
Divers..	24 57
	88 57
G. A. Dillon—	
Divers..	32 07
S. Donaldson—	
Pain..	9 99
Divers..	22 93
	32 92

	$ c.
J. Donaghue—	
Divers..	8 45
Pénitencier de Dorchester—	
Balais..	49 43
Impressions..	34 08
Insignes..	0 99
	84 50
P. Dowsley—	
Divers..	7 58
R. Dowsley—	
Divers..	0 10
F. Doyle—	
Pain..	17 31
Divers..	49 33
	66 64
B. Duffy—	
Divers..	2 25
Rév. O. G. Dobbs—	
Divers..	0 15
Mlle Fahey—	
Blanchissage..	7 16
Divers..	8 08
	15 24
J. Fegg—	
Divers..	6 58
C. H. Fenning—	
Pain..	19 70
Divers..	14 42
	34 12
H. Filson—	
Divers..	13 29
W. Fisher—	
Cendres..	0 35
J. R. Forster—	
Divers..	32 74
Mme Forsythe—	
Loyer..	48 00
T. Fowler—	
Pain..	18 70
Divers..	20 52
	39 22
H. H. Freeman—	
Divers..	8 17
J. Fisher—	
Paille..	17 82
J. Finnigan—	
Divers..	1 00
A. Garland—	
Pain..	18 55
Divers..	32 86
	51 41

KINGSTON—*Suite.*

	$ c.
D. Germain—	
Pain	27 50
Divers	77 65
	105 15
J. Givens—	
Pain	16 50
Divers	87 21
	103 71
R. Godkin—	
Pain	15 45
Divers	10 99
	26 44
S. H. Gordon—	
Divers	14 16
H. Grant—	
Pain	4 50
Divers	14 81
	19 31
C. Gray	
Pain	2 15
Divers	12 84
	14 99
S. Green—	
Porcs	497 19
S. W. Greer—	
Divers	1 00
Col. Giles—	
Service d'eau	12 00
C. Goldberg—	
Chiffons	46 00
T. Hennessey—	
Divers	24 13
W. Holland—	
Divers	67 48
F. Hornibrook—	
Pain	12 30
Divers	10 19
	22 49
J. Hughes—	
Divers	22 32
W. S. Hughes—	
Divers	73 49
R. Harrison—	
Cendres	0 10
R. Henderson—	
Cendres	15 31
G. P. Heaslip—	
Divers	0 75
J. Halpin—	
Paille	6 30

	$ c.
Imperial Oil Co.—	
Barils d'huile	7 75
Ministère des Affaires des sauvages—	
Habillement	1,690 01
F. Ingledew—	
Pain	2 40
Divers	10 11
	12 51
Camps d'internement—	
Divers	1,486 62
T. A. Keenan—	
Blanchissage	24 49
Divers	20 82
	45 31
J. Kennedy—	
Divers	9 45
M. J. Kennedy—	
Pain	27 21
Divers	48 93
	76 14
J. Keyes—	
Divers	1 00
Kingston Ice Co.—	
Paille	79 75
J. Lawless—	
Pain	9 15
Divers	38 35
	47 50
J. Lawlor—	
Divers	2 22
N. Lipshaw—	
Paille	6 21
Cendres	0 40
	6 61
J. McCaugherty—	
Loyer	100 00
Pain	5 00
Divers	22 52
	127 52
G. McCauley—	
Pain	15 65
Divers	9 29
	24 94
C. McClellan—	
Divers	15 51
A. McConville—	
Divers	12 27
S. McCormack—	
Divers	9 13

KINGSTON—*Suite.*

	$	c.
E. McCue—		
Pain..	23	85
Divers..	32	15
	56	00
Rév. M. McDonald—		
Blanchissage..	12	01
Poteaux..	25	59
Divers..	7	81
	45	41
R. McDonald—		
Pain..	23	55
Divers..	18	10
	41	65
A. Maclean—		
Lard..	325	58
Oignons..	66	00
	391	58
J. McPherson—		
Pain..	17	63
Divers..	24	18
	41	81
J. McWaters—		
Divers..	19	71
D. J. McCarthy—		
Divers..	0	50
J. McParland—		
Paille..	6	00
P. Madden—		
Pain..	7	00
Divers..	2	79
	9	79
Pénitencier du Manitoba—		
Impressions..	46	31
Balais..	33	00
	79	31
W. Matthews—		
Lard..	27	08
Divers..	32	35
	59	43
W. Metcalfe—		
Divers..	26	55
Mme Mills—		
Divers..	12	05
C. Mills—		
Pain..	25	90
Divers..	43	26
	69	16
T. D. Minnes—		
Divers..	40	96

	$	c.
R. Mooney—		
Pain..	14	30
Divers..	9	79
	24	09
R. C. Morris—		
Pain..	8	55
Divers..	17	34
Tubes de vieille chaudière... ...	75	00
	100	89
Ministère de la Milice—		
Enlèvem. de fumier des écuries.	180	00
T. G. Nicholson—		
Divers..	24	98
T. W. Nicholson—		
Divers..	11	13
G. Nolan—		
Pain..	4	30
Divers..	25	97
	30	27
J. D'Driscoll—		
Divers..	44	40
D. O'Leary—		
Blanchissage..	18	64
Divers..	14	30
	32	94
J. R. Orser—		
Divers..	1	00
D. Phelan—		
Divers..	17	81
K. C. Pipe—		
Divers..	4	87
Village de Portsmouth—		
Ciment..	13	86
Cendres..	3	85
	17	71
J. A. Potter—		
Pain..	6	60
Divers..	36	07
	42	67
H. Powell—		
Divers..	47	45
J. Purcell—		
Pain..	5	75
Divers..	8	74
	14	49
B. Palmer—		
Chiffons..	16	50
J. Y. Parkhill—		
Sacs..	15	00

KINGSTON—*Suite.*

	$ c.
Division du pénitencier—	
Impressions	13 97
C. Redden—	
Divers	8 65
C. Robinson—	
Cendres	0 40
W. Ryan—	
Divers	1 83
J. A. Rutherford—	
Pain	3 10
Divers	62 13
	65 23
J. W. Redmond—	
Divers	1 00
Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul—	
Impressions	86 22
Balais	131 80
	218 02
Pénitencier de la Saskatchewan—	
Impressions	41 59
Balais	39 90
Filets à pommes de terre	12 88
	94 37
S. Seager—	
Pain	12 80
Divers	6 58
	19 38
R. W. Sears—	
Divers	66 74
A. Silver—	
Divers	6 27
C. F. Smith—	
Repas	33 10
Divers	8 65
	41 75
G. Sullivan—	
Divers	45 53
Jas. Swift & Co.—	
Sacs	18 00
B. Snyder—	
Divers	1 87
J. Short—	
Paille	14 46
Susman et Cohen—	
Rebuts	257 78
Os	31 42
	289 20
Gilbert Smith—	
Divers	0 10

	$ c.
T. Tobin—	
Pain	13 95
Divers	9 75
	23 70
W. Tollerst—	
Pain	26 40
Divers	15 67
	42 07
J. Tweddell—	
Divers	19 56
A. Thompson—	
Divers	34 00
Valley Camp Coal Co.—	
Charroyage	41 63
J. D. Walkem—	
Cendres	0 15
H. Walker—	
Repas	15 00
Divers	27 10
	42 10
M. J. Walsh—	
Divers	25 18
W. L. Walsh—	
Divers	18 95
B. Watson—	
Pain	13 80
Divers	17 12
	30 92
J. Weir—	
Divers	32 11
W. Welburn—	
Paille	12 00
Cendres	0 50
	12 50
C. Wheeler—	
Blanchissage	10 46
Divers	12 09
	22 55
H. Wilson—	
Blanchissage	21 83
Divers	14 65
	36 48
J. Wilson—	
Repas	11 50
Divers	21 94
	33 44
T. Woods—	
Divers	10 53

KINGSTON—*Fin.*

J. Watts—

	$ c.
Paille	6 36
Cendres	0 90
	7 26

A. Watts—

	$ c.
Paille	18 66
	11,914 67

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

	$ c.
Auguste Allaire—	
Approvisionnement d'eau	3 75
W. P. Archibald—	
Divers	0 25
A. Allaire, M.D.—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Wilf. Auclaire—	
Divers	11 92
Nap. Aubé—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Fred. Archambault—	
Verrat	18 00
J. Archambault—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	45 41
	55 41
W. Aubé—	
Divers	20 40
Em. Auclair et Cie—	
Lard	214 25
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	8 77
	233 02
Pénitencier de l'Alberta—	
Casque en mouton de Perse	10 65
Henri Auclair—	
Divers	11 19
Jos. Auclair—	
Chaux	0 60
D. J. Bahen—	
Divers	15 67
E. Barbeau—	
Loyer	72 00
Divers	26 79
	98 79
A. Bastien—	
Divers	11 79
F. X. Bastien—	
Loyer	72 00
Divers	54 41
	126 41
Nap. Bastien—	
Electricité	15 45
Installation de garnitures électriques	5 31
Approvisionnement d'eau	5 00
Divers	8 35
	34 11
A. Bayard—	
Divers	5 92
W. Bélanger—	
Divers	23 29
M. Birmingham—	
Divers	6 51
C. Bisson—	
Electricité	26 47
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	9 42
	45 89
Ernest Bisson—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	1 40
	11 40
J. Bisson—	
Divers	1 32
S. Bisson—	
Divers	11 91
V. Bisson—	
Electricité	15 68
Divers	57 02
	72 70
P. Blondin—	
Divers	44 51
M. Bolduc—	
Divers	28 77
J. Bourcier—	
Divers	23 08
E. Bourcier—	
Divers	23 08
L. Brassard—	
Divers	29 13
T. Beaudoin, M.D.—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	0 18
	10 18

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Suite.*

	$ c.
Mme M. Bastien—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
J. O. Bailey—	
Approvisionnement d'eau..	5 41
E. Bisson—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Ciment..	3 96
	13 96
J. Brown—	
Divers..	14 24
A. Boudrias—	
Divers..	1 00
L. P. Beausoleil—	
Lard..	186 69
Approvisionnement d'eau..	4 58
	191 7
Cie du Pacifique-Canadien—	
Electricité..	130 52
Approvisionnement d'eau..	20 00
	150 52
M. Cardinal—	
Divers..	4 19
A. Chamberland—	
Divers..	42 26
E. Champagne—	
Loyer..	72 00
Charbon..	29 33
Divers..	32 47
	133 80
G. Charbonneau—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Divers..	17 49
	27 49
E. Constantin—	
Approvisionnement d'eau..	4 17
J. B. Charbonneau—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Divers..	23 27
	33 27
Bas. Charbonneau—	
Approvisionnement d'eau..	4 17
J. F. Charbonneau—	
Macadam..	3 88
Avila Chartrand—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Pierre..	4 06
	14 06
J. Chartrand—	
Divers..	33 22

	$ c.
Norbert Chartrand—	
Divers..	0 33
U. Chartrand—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Divers..	0 25
	10 25
A. P. Chateauvert—	
Divers..	31 59
I. Cloutier—	
Approvisionnement d'eau..	20 00
Divers..	0 86
	20 86
O. de Cotret, M.D.—	
Divers..	2 36
F. Coutu—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Divers..	23 49
	33 49
H. Chevrier—	
Approvisionnement d'eau..	12 50
Madame I. Chevron—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
F. C. Chartrand—	
Approvisionnement d'eau..	3 33
Alphonse Chartrand—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Jos. Champagne—	
Calandres..	7 50
Edmond Charbonneau—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Madame J. Charbonneau—	
Approvisionnement d'eau..	6 67
Geo. Charbonneau—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
F. Clermont—	
Charbon..	17 33
Electricité..	21 45
Divers..	82 48
	121 26
E. Corbeille—	
Calandres..	12 80
W. David—	
Divers..	0 15
Jos. Demers—	
Divers..	2 61
Martin Demers—	
Ciment..	20 00
Divers..	30 46
	50 46

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Suite.*

	$ c.
Ministère de l'Agriculture—	
Subvention pour culture de grain de semence..	4 59
Compensation pour abatage de porcs atteints du choléra..	702 00
	706 59
A. Desautels—	
Divers..	0 63
W. A. Deschambault—	
Divers..	6 49
A. Desjardins—	
Bardeaux en métal..	9 90
Divers..	25 82
	35 72
F. Desormeau—	
Divers..	15 10
J. B. Desrochers—	
Divers..	19 19
I. Dubois—	
Divers..	0 30
J. Dupont—	
Divers..	23 71
François Dufort—	
Approvisionnement d'eau..	6 25
D. Dupuis—	
Loyer..	72 00
Divers..	33 83
	105 83
Pénitencier de Dorchester—	
Brosses..	30 72
Bonnets en phoque..	23 17
" en mouton de perse.. ..	21 19
	75 62
H. Dagenais—	
Approvisionnement d'eau..	9 17
Madame D. Desjardins—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Alphonse Dazé—	
Approvisionnement d'eau..	6 67
A. Dufresne—	
Divers..	0 32
G. A. Dillon—	
Reliure..	2 19
A. Emond—	
Divers..	48 94
H. C. Fatt—	
Loyer..	72 00
Divers..	35 24
	107 24
Fabrique, St-V.-de-Paul—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Divers..	1 60
	11 60
N. Filiatreault—	
Divers..	44 35
J. D. Fitzgibbon—	
Loyer..	72 00
Divers..	28 35
	100 35
G. Forest—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Divers..	34 67
	44 67
Roger Frenette—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
P. Fafard—	
Divers..	4 00
U. Gagnon—	
Electricité..	13 57
Divers..	0 25
	13 82
R. Galarneau—	
Divers..	31 93
A. Gauthier—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
Divers..	17 27
	27 27
F. X. Godin—	
Divers..	69 32
H. Godin—	
Divers..	16 59
W. Grece—	
Loyer..	72 00
Divers..	18 50
	90 50
A. J. Greene—	
Electricité..	9 83
Approvisionnement d'eau..	8 75
Divers..	35 61
	54 19
Nap. Gadbois—	
Divers..	2 38
J. Guimond—	
Approvisionnement d'eau..	10 00
E. Gendron—	
Approvisionnement d'eau..	5 00

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Suite.*

	$ c.
C. Hogue—	
Electricité	5 10
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	0 28
	15 38
L Houle—	
Copie de mandat	1 00
Internement—	
Seaux	310 48
E. Jobin—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	27 30
	37 30
E. Jolicœur—	
Repas	15 22
Divers	10 31
	25 53
U. Jetté—	
Divers	15 69
A. Jolivet—	
Divers	23 33
A. Jubinville—	
Divers	20 83
J. J. Kane—	
Divers	12 15
Pénitencier de Kingston—	
Savon de Marseille	93 75
Bonnets en phoque	59 69
Divers	25 60
	179 04
J. E. Labrecque—	
Divers	113 18
A. Labonté—	
Divers	27 57
A. Lahaie—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	24 45
	34 45
E. Lamer—	
Divers	3 69
Médéric Lanctôt—	
Divers	0 80
W. Laramée—	
Divers	16 06
J. Larcau—	
Chaux	0 15
Jos. Latour—	
Loyer	72 00
Divers	49 04
	121 04
J. Lauzon—	
Paille	10 80
Divers	7 80
	18 60
J. A. Lebrun—	
Divers	17 82
T. Lefebvre—	
Divers	1 57
M. Lefebvre—	
Divers	4 45
A. Legault—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	13 23
	23 23
A. Lemay—	
Divers	27 07
R. Lesage—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	26 20
	36 20
J. W. Lévesque—	
Electricité	11 72
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	13 70
	35 42
H. Locas—	
Divers	5 12
Approvisionnement d'eau	5 42
	10 54
Jos. Lortie—	
Cheval	18 00
V. Lortie—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	13 83
	23 83
H. Lussier—	
Chaux	2 81
F. Lesage—	
Approvisionnement d'eau	10 00
L. Lebel—	
Approvisionnement d'eau	10 00
A. Leroux—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Rév. U. Labelle—	
Divers	7 83
G. S. Malepart—	
Divers	58 39
J. Murphy—	
Divers	42 46

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Suite.*

	$ c.
Rév. Frères Maristes—	
Reliure	52 37
Approvisionnement d'eau	20 00
Electricité	35 14
Installation électrique	72 67
Charbon	41 20
Ciment	12 52
Tuyaux	17 60
Divers	123 52
	375 02
L. D. Masson—	
Divers	0 15
Succession Masson—	
Macadam	77 07
Gravier	12 66
Divers	3 43
	93 16
Rév. A. Martin—	
Divers	43 99
Jos. Matte—	
Divers	36 11
N. Ménard—	
Divers	7 60
Rév. H. Marsolais—	
Approvisionnement d'eau	5 00
U. Maisonneuve—	
Approvisionnement d'eau	10 00
C. Maurice—	
Approvisionnement d'eau	25 00
Jos. Maurice—	
Canalisation électrique	2 10
Electricité	2 48
	4 58
G. Meunier—	
Divers	0 30
V. McFaul—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	25 92
	35 92
G. Nixon—	
Divers	1 56
D. O'Shea—	
Loyer	72 00
Divers	19 74
	91 74
Jos. Paquette—	
Déchets de cuisine	33 15
Divers	61 80
	94 95
R. Paquette—	
Glace	6 00
Divers	4 47
	10 47
V. Paquette—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	0 70
	10 70
Jos. Paquette (Grande Côte)—	
Chaux	0 40
A. Paré—	
Divers	69 96
Compte du pénitencier—	
Argent de prisonniers décédés	13 15
J. E. Pepin—	
Divers	67 82
J. Peterson—	
Divers	32 94
Jos. Plouffe—	
Divers	11 93
D. Poirier—	
Divers	4 32
J. A. Pominville, M.D.—	
Electricité	33 08
Divers	67 71
	100 79
A. Préfontaine—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	32 41
	42 41
Emery Prevost—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	4 96
	14 96
J. B. Prevost—	
Chaux	0 15
W. Prevost—	
Approvisionnement d'eau	10 00
Divers	24 59
	34 59
M. Proulx—	
Divers	28 61
J. W. Pilon—	
Divers	17 13
Rév. J. L. Perreault—	
Divers	24 38
O. Papineau—	
Approvisionnement d'eau	3 75
G. J. Reneault—	
Divers	100 23
Rév. Sœurs de Providence—	
Approvisionnement d'eau	15 00
Divers	102 72
	117 72

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Fin.*

	$	c.
J. Rocheleau—		
Divers..	27	59
Rév. J. Rollit—		
Repas..	7	56
Divers..	13	55
	21	11
W. H. Russell—		
Peinturage et réparation à une maison..	33	91
Canalisation électrique..	15	48
Electricité..	5	58
Divers..	38	15
	93	12
Jos. Robin—		
Approvisionnement d'eau..	12	50
Divers..	0	50
	13	00
H. J. Riopelle—		
Approvisionnement d'eau..	10	00
J. Robertson et Cie—		
Débris de bronze..	106	20
Débris de cuivre..	66	00
Roch Sauriol—		
Divers..	33	04
U. Sauvé—		
Divers..	4	93
A. Sigouin—		
Ciment..	21	46
Divers..	103	54
	125	00
Hun Ching Sing—		
Approvisionnement d'eau..	10	00

	$	c.
C. Simard—		
Approvisionnement d'eau..	10	00
N. St. Germain—		
Approvisionnement d'eau..	10	00
D. Sicotte—		
Chaux..	0	70
E. Théoret—		
Divers..	31	87
Rév. C. Therrien—		
Divers..	6	40
C. W. Trenholme—		
Loyer de voie de garage..	30	00
A Trudeau—		
Approvisionnement d'eau..	10	00
Paille..	5	00
Divers..	33	69
	48	69
P. A. Trottier—		
Approvisionnement d'eau..	10	00
Jos. Turcot—		
Tuyaux d'égouts..	6	60
Arthur Vallée—		
Divers..	10	80
C. A. Wilson, M.P.—		
Electricité..	21	40
Wm. Zackon & Sons—		
Guénilles et chaussettes..	27	60
Débris de fer..	118	73
	146	33
	7,445	34

DORCHESTER.

	$	c.
Chas. Armour—		
Divers..	20	00
A. A. Allain—		
Divers..	4	36
Wm. Alexander—		
Loyer..	4	17
Divers..	5	42
	9	59
A. Atkinson—		
Divers..	0	60
Clarence Babcock—		
Charbon..	23	72
Divers..	38	72
	62	44

	$	c.
Trueman Buck—		
Divers..	2	00
A. L. Belliveau—		
Loyer..	75	51
Divers..	11	23
	86	74
D. P. Belliveau—		
Loyer..	75	51
Charbon..	43	76
Divers..	16	14
	135	41
G. N. Bishop—		
Charbon..	19	46
Divers..	15	62
	35	08

DORCHESTER—*Suite.*

	$	c.
Fidèle Bourgois—		
Porcs..	6	00
M. Bourgois—		
Divers..	31	65
A. P. Bourque—		
Loyer..	75	51
Divers..	44	17
	119	68
F. C. Bowes—		
Charbon..	7	61
Divers..	37	35
	44	96
Henry Bowser—		
Divers..	3	50
Arthur Brown—		
Loyer..	75	51
Divers..	31	32
	106	83
W. W. Brownell—		
Approvisionnement d'eau..	6	00
Charles Buck—		
Porcs..	3	00
Ernest Buck—		
Porcs..	6	00
Max Boudreau—		
Porcs..	6	00
Baig & Co.—		
Chiffons	31	00
Chas. Card—		
Loyer..	75	51
Charbon..	15	43
Divers..	21	23
	112	17
Joshua Crossman—		
Divers..	1	00
Alpheus Crossman—		
Divers..	8	00
Canada Cement Co.—		
Sacs à ciment..	112	70
Alex. Copp—		
Chevaux réformés..	110	00
Walter Crossman—		
Divers..	1	50
L. H. Chambers—		
Loyer..	49	99
Charbon..	12	06
Divers..	51	93
	113	98
A. W. Chapman—		
Divers..	1	67

	$	c.
M. Cassidy—		
Porcs..	15	00
Arthur Crossman—		
Divers..	3	50
Geo. Campbell & Sons—		
Foin..	1,435	64
Rév. J. Roy Campbell—		
Divers..	0	68
Martin Campbell—		
Divers..	3	50
F. O. Chapman—		
Loyer..	75	51
Charbon..	19	18
Divers..	29	28
	123	97
Stephen Cochrane—		
Divers..	2	00
Eastern Linen Mills—		
Divers..	14	18
Edgar Cole—		
Divers..	0	42
Martin Cole—		
Porcs..	6	00
Rufus Cole—		
Porcs..	6	00
C. E. Cook—		
Divers..	22	46
John Corcoran—		
Loyer..	75	51
Charbon..	7	46
Divers..	6	94
	89	91
Frank Coyle—		
Porcs..	3	00
Clarence Crossman—		
Divers..	7	00
Thos. Crossman—		
Divers..	3	50
Wm. Crossman—		
Divers..	3	00
A. B. Cummings—		
Divers..	9	12
Mlle Cumming—		
Divers..	0	40
Trinity Church—		
Divers..	1	85
W. J. Devarenne—		
Loyer..	75	51
Divers..	34	67
	110	18

DORCHESTER—*Suite.*

	$ c.
Dominion Metal Co.—	
Chiffons	20 84
J. A. Douglass & Son—	
Porcs	18 00
Foin	332 83
	350 83
Geo. Drillio—	
Loyer	75 51
Charbon	18 25
Divers	14 35
	108 11
Dorchester Electric Light Co.—	
Divers	0 30
J. H. DeForest—	
Porcs	18 00
C. S. Elsdon—	
Loyer	75 51
Charbon	22 93
Divers	34 76
	133 20
Edward Emery—	
Repas	0 26
F. H. Field—	
Divers	0 10
W. J. Foran—	
Charbon	24 99
Approvisionnement d'eau	6 00
Divers	37 82
	68 81
J. P. Forster—	
Divers	19 41
G. B. Fowler—	
Divers	7 20
Albert Friel—	
Charbon	19 95
Divers	31 40
	51 35
Arthur Fillmore—	
Porcs	6 00
C. A. Fillmore—	
Divers	7 20
S. H. Getson—	
Loyer	75 51
Divers	52 66
	128 17
T. F. Gillespie—	
Ciment	14 94
Charbon	21 80
Divers	61 00
	97 74
E. M. Goodwin—	
Divers	1 15
W. M. Hamilton—	
Loyer	75 51
Charbon	24 19
Divers	39 37
	139 07
J. H. Hickman—	
Divers	0 40
Jeremiah Holland—	
Divers	0 44
C. L. Hannington—	
Divers	1 50
John Hebert—	
Loyer	8 34
Charbon	16 96
Approvisionnement d'eau	6 00
Divers	99 12
	130 42
F. B. Kay—	
Charbon	12 07
Approvisionnement d'eau	4 50
Divers	17 43
	34 00
C. S. Hickman—	
Divers	3 14
H. S. Leblanc—	
Loyer	75 51
Charbon	32 87
Divers	65 43
	173 81
Ephraïm Leblanc—	
Divers	4 00
Luther Leblanc—	
Divers	5 00
Jos. P. Leblanc—	
Divers	9 00
Fastang Leblanc—	
Divers	1 80
C. T. Legere—	
Divers	0 13
Capt. L. A. Lockhart—	
Divers	6 00
B. A. Lowerison—	
Loyer	75 51
Charbon	25 71
Divers	32 98
	134 20
A. J. Main—	
Porcs	10 00

DORCHESTER—*Suite.*

	$ c.
C. J. Mahon—	
Loyer..	59 50
Charbon..	12 57
Divers..	5 58
	77 65
Claud Marnuf—	
Porcs..	6 00
J. S. Mitton—	
Loyer..	75 51
Charbon..	13 24
Divers..	24 26
	113 01
Asa. Mitton—	
Pâturage..	55 00
W. B. Mitton—	
Porc..	3 00
Robert Mitten—	
Divers..	3 50
Frank Mitten—	
Porc..	3 00
J. H. Murphy—	
Divers..	10 79
John McCaull—	
Loyer..	75 51
Charbon..	5 47
Divers..	9 11
	90 09
S. McDougall—	
Loyer..	75 51
Charbon..	25 62
Divers..	6 99
	108 12
John McGowan—	
Porcs..	12 00
Rév. F. G. McIntosh—	
Porcs..	9 00
Andrew McPherson—	
Divers..	55 47
N. A. McPherson—	
Loyer..	71 34
Charbon..	10 59
Divers..	28 65
	110 58
Mme Lucy McGrath—	
Approvisionnement d'eau..	6 00
Divers..	2 75
	8 75
A. M. McDonald—	
Approvisionnement d'eau..	6 00
Charbon..	19 04
Divers..	14 93
	39 97

	$ c.
J. D. McDonald—	
Divers..	14 73
L. A. McDonald—	
Loyer..	75 51
Charbon..	39 29
Divers..	28 97
	143 77
Mlle McMahon—	
Divers..	2 89
Albert O'Brien—	
Loyer..	75 51
Charbon..	13 24
Divers..	20 31
	109 06
Moses O'Brien—	
Porcs..	9 00
Succession P. J. Palmer—	
Porc..	3 00
S. A. Palmer—	
Loyer..	75 51
Charbon..	6 94
Divers..	32 69
	115 14
Palmer's Limited—	
Divers..	18 47
G. B. Papineau—	
Loyer..	75 51
Charbon..	6 41
Divers..	6 56
	88 48
James Piercy—	
Loyer..	50 00
Charbon..	29 13
Divers..	18 25
	97 38
A. B. Pipes—	
Divers..	27 17
J. W. Pritchard—	
Divers..	0 40
Mark Rockwell—	
Divers..	1 00
Alpheus Reed—	
Porc..	3 00
Geo. Reed—	
Porc..	3 00
A. D. Richard—	
Divers..	0 30
Henry Russell—	
Foin..	103 82
Collège St-Joseph—	
Porcs..	48 50

DORCHESTER—*Fin.*

	$ c.
A. A. Steeves—	
Divers	0 10
Lorne Sears—	
Loyer	75 51
Charbon	18 41
Divers	23 06
	116 98
R. S. Sinclair—	
Loyer	75 51
Charbon	18 30
Divers	24 31
	118 12
Wm. Stiles—	
Divers	0 35
C. S. Starratt—	
Divers	33 89
S. Sutherland—	
Divers	5 35
John Smith—	
Porc	3 00
Wm. Shea—	
Foin	10 30
Steen Bros.—	
Sacs à farine	8 55
W. F. Tait—	
Divers	10 33
W. E. B. Tait—	
Veaux	25 00
Alvan Taylor—	
Porcs	6 00
T. A. Tingley—	
Divers	0 30
Frank Tingley—	
Grain broyé	2 20
Dr Teeed—	
Divers	47 39
Rév. B. H. Thomas—	
Divers	41 66
H. R. Thompson—	
Loyer	75 51
Charbon	22 33
Divers	13 64
	111 48
Tingley Bros.—	
Foin	2,010 24
Divers	3 35
	2,013 59
Ben Tower—	
Divers	1 00
Thos. Walsh—	
Loyer	75 51
Charbon	24 33
Divers	13 09
	112 93
N. P. Ward—	
Loyer	75 51
Divers	25 36
	100 87
Edgar Weldon—	
Divers	1 00
Max. Willett—	
Porcs	6 00
Richard Whelan—	
Foin	6 00
Albert Wrye—	
Porc	3 00
	8 995 18

MANITOBA.

	$ c.
G. A. Abbott—	
Divers	42 30
W. C. Abbott—	
Loyer	48 00
Divers	63 67
	111 67
J. W. Anderson—	
Divers	15 92
C. H. Arklie—	
Divers	30 74
T. Bain—	
Repas	76 58
Loyer	12 00
Divers	26 84
	115 42
H. Baron—	
Os	3 25
B. T. Dawson—	
Divers	6 19

MANITOBA—*Suite.*

	$ c.
Mlle M. Beaupré—	
Charroyage de charbon..	1 00
S. Beeson—	
Divers..	7 45
M. W. Bennet—	
Loyer..	6 00
Divers..	13 72
	19 72
S. F. Bloomfield—	
Repas..	103 04
Loyer..	15 00
Divers..	57 24
	175 28
J. W. Browne—	
Repas..	100 38
Divers..	19 83
	120 21
S. Brown—	
Avoine..	4 00
P. Carrabre—	
Repas..	98 42
Loyer..	14 50
Divers..	6 44
	119 36
B. Caterall—	
Divers..	7 33
J. H. Daignault—	
Loyer..	48 00
Divers..	46 81
	94 81
P. Demchuk—	
Loyer..	37 00
Divers..	67 89
	104 89
J. S. Donald—	
Loyer..	30 00
Divers..	31 29
	61 29
R. Downie—	
Loyer..	42 00
Divers..	103 80
	145 80
M. Elek—	
Divers..	63 00
B. Ewanek—	
Porcs..	35 55
A. Fisher—	
Loyer..	36 00
Divers..	46 29
	82 29

	$ c.
A. Fladeby—	
Repas..	29 54
Divers..	47 76
	77 30
E. Freeman—	
Loyer..	60 00
Divers..	71 87
	131 87
W. H. French—	
Divers..	5 56
Gordon Ironside & Fares—	
Porcs..	674 20
G. Gourluk—	
Porcs..	45 54
B. Gorecki—	
Porcs..	21 60
W. Govryluk—	
Porcs..	49 41
W. R. Grahame—	
Divers..	31 14
F. C. Green—	
Repas..	15 68
Loyer..	36 00
Divers..	92 19
	143 87
A. G. Irwine—	
Divers..	3 45
J. H. Irwin—	
Loyer..	6 00
Divers..	50 97
	56 97
N. Isbester—	
Divers..	1 10
A. Johnson—	
Avoine..	10 40
Rév. J. V. Joubert—	
Divers..	14 77
H. Keech—	
Loyer..	84 00
Divers..	39 57
	123 57
C. Kelpin—	
Divers..	0 30
F. Kilgour—	
Avoine..	3 20
A. Lindsay & Son—	
Divers..	0 76
H. J. Linklater—	
Divers..	20 55

MANITOBA—*Suite.*

	$ c.
G. Linklater—	
Loyer..	36 00
Divers..	34 84
	70 84
A. Mailhot—	
Divers..	41 82
C. Martin—	
Loyer..	48 00
Divers..	39 37
	87 37
W. R. Meade—	
Loyer..	48 00
Divers..	75 01
	123 01
T. Miller—	
Divers..	93 42
J. Mitchell—	
Loyer..	48 00
Divers..	67 18
	115 18
J. Molyneux—	
Loyer..	36 00
Divers..	45 62
	81 62
Prison de Moosomin—	
Confection de gros souliers..	181 10
W. Moosick—	
Porcs..	21 27
J. Murphy—	
Divers..	4 81
J. McCullough—	
Loyer..	48 00
Divers..	74 97
	122 97
J. A. Macdougall—	
Loyer..	54 00
Divers..	77 70
	131 70
R. McElvery—	
Pommes de terre..	36 00
J. A. McGuire—	
Loyer..	60 00
Divers..	61 39
	121 39
A. McVarish—	
Loyer..	36 00
Divers..	42 44
	78 44
R. W. McWhirter—	
Divers..	39 58

	$ c.
M. Nabalzo—	
Porcs..	17 37
W. O'Leary—	
Divers..	0 75
E. Pounds—	
Divers..	3 60
J. A. Powell—	
Loyer..	36 00
Divers..	64 47
	100 47
C. Pratt—	
Loyer..	36 00
Divers..	20 63
	56 63
G. Richmond—	
Loyer..	3 00
Divers..	2 53
	5 53
M. J. Rispin	
Loyer..	29 00
Divers..	33 58
	62 58
J. P. Robertson—	
Loyer..	48 00
Divers..	51 94
	99 94
G. S. Rochfort—	
Repas..	27 72
Divers..	32 13
	59 85
A. Saunders—	
Divers..	2 30
W. Sellers—	
Divers..	1 50
H. Sicerbol—	
Porc..	9 36
J. Shannon—	
Avoine..	18 60
Edward Smith—	
Repas..	14 70
Divers..	41 16
	55 86
J. Smith—	
Loyer..	54 00
Divers..	71 50
	125 50
J. Snell—	
Pommes de terre..	39 00
Avoine..	8 00
	47 00

MANITOBA—*Fin.*

	$ c.
Rév. S. W. L. Stewart—	
Loyer	84 00
Divers	58 46
	142 46
District scolaire de Stoney Mountain—	
Confection d'un banc	46 20
T. Taylor—	
Divers	0 75
G. Tsoriuk—	
Porcs	30 87
A. Vincent—	
Divers	19 35
H. Woods—	
Divers	67 76
S. H. Wright—	
Loyer	48 00
Divers	89 69
	137 69
W. S. & L. W. Ry.—	
Loyer de l'emplacement de la voie	1 00
D. Zarechly—	
Chiffons	8 80
	5,255 27

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

	$ c.
G. E. Atkinson—	
Pain	8 44
Divers	4 85
	13 29
G. W. Atkinson—	
Divers	5 65
J. C. Brown—	
Repas	17 10
Pain	30 88
Divers	118 11
	166 09
E. Buckley—	
Loyer	3 00
Pain	0 15
	3 15
W. A. Bennett—	
Pain	10 66
Divers	6 18
	16 84
E. A. Burkitt—	
Repas	41 70
Charbon	30 17
Divers	22 55
	94 42
A. E. Bettles—	
Pain	20 62
Divers	8 21
	28 83
Rév. L. Choinel—	
Repas	2 85
Divers	6 39
	9 24
E. Cooney—	
Loyer	18 00
Repas	24 00
Divers	8 86
	50 86
W. Currie—	
Repas	43 65
Charbon	21 72
Divers	41 35
	106 72
R. Craig—	
Loyer	30 00
Pain	10 20
Charbon	9 56
Divers	13 48
	63 24
J. Colvin—	
Pain	7 30
Divers	29 11
	36 41
W. J. Carroll—	
Pain	10 95
Repas	6 30
Charbon	10 60
Divers	10 50
	38 35
A. J. Christmas—	
Pain	32 22
Charbon	9 40
Divers	30 34
	71 96
D. R. Cross—	
Pain	0 06
R. Dynes—	
Loyer	55 00
Charbon	15 06
Pain	54 75
Divers	50 88
	175 69

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite.*

	$ c.
J. Doyle—	
Loyer	60 00
Pain	71 84
Charbon	21 43
Divers	57 02
	210 29
P. Devine—	
Loyer	5 00
Charbon	15 72
Pain	7 80
Divers	13 16
	41 68
R. Douglas—	
Loyer	17 25
Divers	7 00
	24 25
W. Davies—	
Repas	24 15
Divers	4 30
	28 45
C. W. Drayton—	
Divers	18 02
Dominion Metal Co.—	
Vieux fer et cuivre	48 40
Rognures de tailleur	83 50
Vieilles chaussures	6 50
	138 40
J. E. Dolphin—	
Repas	0 90
F. B. Emery—	
Charbon	34 47
Pain	23 71
Divers	38 79
	96 97
F. Elston—	
Pain	22 72
Divers	24 41
	47 13
J. Fitzgerald—	
Repas	23 10
Divers	8 49
	31 59
T. Fellows—	
Loyer	18 00
Repas	24 23
Pain	9 57
Divers	1 01
	52 81
E. W. Foy—	
Charbon	5 22
Divers	20 88
	26 10
G. B. Franklin—	
Divers	5 25
J. Gray—	
Loyer	14 25
Repas	13 35
Divers	2 50
	30 10
J. L. Goss—	
Repas	18 60
Pain	11 62
Divers	33 75
	63 97
W. Gillespie—	
Repas	19 05
Pain	9 07
Charbon	14 73
Divers	16 00
	58 85
J. W. Harvey—	
Pain	40 30
Charbon	19 30
Divers	41 45
	101 05
A. D. Happer—	
Repas	28 95
Divers	5 87
	34 82
J. W. Hetherington—	
Pain	4 80
Divers	5 87
	10 67
J. Imlah—	
Loyer	60 00
Repas	30 90
Pain	32 26
Charbon	10 39
Divers	17 28
	150 83
H. Johnson—	
Loyer	33 00
Repas	27 60
Pain	32 26
Charbon	18 07
Divers	8 01
	100 79
R. Jack—	
Pain	16 40
Charbon	9 56
Divers	18 85
	44 81
P. J. Keenan—	
Loyer	18 00
Repas	22 05
Divers	7 38
	47 43

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite.*

	$	c.
G. H. Keeling—		
Pain..	36	16
Divers..	31	40
	67	56
A. L. Kemp—		
Divers..	17	40
M. Lavell—		
Loyer..	60	00
Charbon..	15	72
Pain..	6	78
Divers..	2	40
	84	90
W. Leslie—		
Loyer..	8	25
Repas..	11	85
Divers..	1	07
	21	17
E. L. Morgan—		
Repas..	18	11
Pain..	3	97
Divers..	4	72
	26	80
B. A. Mullins—		
Pain..	12	92
Divers..	10	23
	23	15
A. W. Methven—		
Pain..	5	05
Repas..	4	50
Divers..	5	21
	14	76
D. C. Mackenzie—		
Repas..	37	35
Pain..	19	23
Divers..	25	95
	82	53
J. McLellan—		
Divers..	18	26
J. McFadden—		
Loyer..	16	50
Repas..	19	20
Pain..	5	14
Divers..	2	25
	43	09
A. McGregor—		
Repas..	22	65
Charbon..	10	45
Divers..	5	46
	38	56
H. Macness—		
Repas..	20	25
Pain..	5	84
	26	09

	$	c.
G. Mackenzie—		
Loyer..	20	00
Pain..	11	75
Divers..	33	19
	64	94
Mme G. Mackenzie—		
Divers..	7	81
J. McMillan—		
Repas..	26	55
Divers..	19	75
	46	30
A. T. North—		
Pain..	10	98
Loyer..	1	50
Divers..	6	16
	18	64
H. F. Norman—		
Loyer..	60	00
Charbon..	19	24
Pain..	15	14
Divers..	3	28
	97	66
W. A. Patchell—		
Loyer..	60	00
Pain..	27	81
Divers..	15	82
	103	63
J. Petticrew—		
Loyer..	18	00
Repas..	23	70
Pain..	6	76
Divers..	3	12
	51	58
R. J. Robertson—		
Loyer..	60	00
Pain..	32	14
Divers..	32	43
	124	57
L. Reid—		
Repas..	24	75
Charbon..	14	29
Divers..	6	00
	45	04
Review of Reviews—		
Remboursement de la partie de l'abonnement non courue..	2	25
B. C. Electric Railway—		
Moteur condamné..	55	00
T. Sampson—		
Loyer..	60	00
Pain..	9	38
Divers..	12	90
	82	28

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin.*

	$ c.
F. Stewart—	
Loyer	60 00
Pain	9 35
Charbon	28 64
Divers	12 33
	110 32
J. W. Sutherland—	
Pain	19 16
Repas	12 00
Charbon	5 33
Divers	4 42
	40 91
W. A. DeW. Smith, M.D.—	
Divers	13 83
F. Thompson—	
Charbon	14 78
Pain	19 59
Divers	23 15
	57 52
Rév. A. E. Vert—	
Charbon	10 67
Divers	18 32
	28 99
C. R. Welch—	
Pain	9 48
Divers	18 59
	28 07
G. S. Weatherly—	
Pain	21 15
Divers	24 18
	45 33
A. Wilson—	
Loyer	18 00
Repas	20 40
Divers	5 75
	44 15
J. Walker—	
Charbon	5 22
Divers	7 29
	12 51
J. Ward—	
Divers	7 99
	3,799 55

ALBERTA.

	$ c.
W. P. Archibald—	
Confection de bottines	4 01
J. Bone—	
Divers	19 82
Brown Fruit Co.—	
Légumes	97 29
W. R. Bruce—	
Repas	13 50
Divers	18 13
	31 63
J. C. Brett—	
Divers	2 78
C. W. Brett—	
Divers	23 35
Barber Shop—	
Divers	2 69
T. Clayton—	
Brique	20 00
Pain	12 25
Charbon	7 50
Divers	38 04
	77 79
J. J. Cashman—	
Charbon	13 50
Serge	34 22
Divers	76 86
	124 58
L. Coles—	
Pain	8 50
Charbon	3 00
Divers	9 61
	21 11
H. Cleeton—	
Charbon	6 00
Pain	2 73
Divers	7 24
	15 97
P. Conway—	
Divers	6 17
A. Cartwright—	
Repas	28 80
Pain	4 42
Charbon	4 50
Divers	7 43
	45 15
Chemin de fer Pacifique-Canadien—	
Divers	5 43

ALBERTA—*Suite.*

	$ c.
A. C. Corbett—	
Divers	5 88
E. H. Cummings—	
Charbon	6 00
Divers	5 14
	11 14
A. J. Corbett—	
Repas	24 90
Divers	36 12
	61 02
Canada Cement Co.—	
Sacs à ciment	112 40
Great Northern Coal Co.—	
Loyer	225 00
T. Clyde—	
Paille	2 00
T. Davidson—	
Charbon	6 00
Pain	11 50
Divers	6 76
	24 26
J. Dudley—	
Repas	1 95
Rév. A. Ethier—	
Pain	22 91
Edmonton Express—	
Paille	8 00
A. Forin, M.D.—	
Divers	27 27
H. Field—	
Charbon	6 00
Divers	13 30
	19 30
F. Forbes—	
Charbon	7 50
Divers	1 71
	9 21
H. Forrester—	
Divers	11 23
A. G. Grant—	
Repas	36 45
Divers	14 03
	50 48
H. Gurovitch—	
Déchets	11 00
G. Howland—	
Repas	7 95
Divers	5 80
	13 75

	$ c.
G. P. Halley—	
Charbon	3 00
Pain	4 46
Divers	7 41
	14 87
J. L. Higginson—	
Divers	4 18
Huff Gravel Co.—	
Loyer	667 99
J. A. Irvine—	
Divers	0 77
H. L. Keech—	
Repas	50 70
Divers	9 11
	59 81
F. W. Kittle—	
Charbon	4 50
Pain	27 24
Divers	35 17
	66 91
J. Lemmon—	
Divers	6 05
J. Main—	
Charbon	6 00
Pain	7 38
Divers	10 49
	23 87
Maunders & Gregory—	
Loyer	110 00
A. A. Miller—	
Divers	2 85
W. Maddison—	
Charbon	7 50
Pain	7 84
Repas	23 55
Divers	21 04
	59 93
F. Murray—	
Divers	0 39
A. D. Mallendaine—	
Repas	3 00
Divers	5 49
	8 49
S. Miller—	
Paille	4 00
J. A. McDonald—	
Charbon	6 00
Pain	8 78
Repas	39 45
Divers	29 49
	83 72

ALBERTA—*Suite.*

	$ c.
John McLeod—	
Pain	7 80
Divers	20 73
	28 53
W. McCaughey—	
Charbon	6 00
Pain	10 92
Repas	4 50
Divers	24 26
	45 68
A. E. MacDonald—	
Divers	3 49
J. McDougall—	
Charbon	13 50
Pain	29 27
Divers	36 23
	79 00
J. McGee—	
Charbon	9 00
Divers	52 39
	61 39
J. R. McDonald—	
Charbon	4 50
Pain	3 50
Repas	18 90
Divers	8 77
	35 67
J. P. McDougall—	
Repas	62 85
Divers	1 06
	63 91
Dr D. G. McQueen—	
Divers	17 29
G. T. O'Regan—	
Divers	32 29
J. C. Ponsford—	
Pain	17 24
Divers	57 79
	75 03
F. Pope—	
Charbon	7 50
Pain	4 30
Divers	33 85
	45 65
T. Pickard—	
Divers	16 51
Patinoir des officiers—	
Planche à feuillure	22 23
J. Saunt—	
Charbon	4 50
Pain	3 15
Repas	10 80
Divers	43 12
	61 57

	$ c.
R. Smith—	
Repas	52 15
Charbon	9 00
Divers	3 72
	64 87
C. A. Smith—	
Paletot	11 45
Serge khaki	22 13
Bottines	84 73
Uniformes	65 38
Charbon	9 00
Divers	74 49
	267 18
E. Smith—	
Repas	28 50
Divers	29 02
	57 52
W. G. Stead—	
Charbon	6 00
Divers	4 83
	10 83
T. L. Taylor—	
Charbon	7 50
Pain	14 80
Divers	23 77
	46 07
C. Turgeon—	
Charbon	7 50
Repas	39 30
Divers	11 02
	57 82
J. G. Tallon—	
Charbon	9 00
Repas	50 85
Pain	4 18
Divers	13 81
	77 84
T. J. Troyer—	
Repas	51 30
Pain	6 74
Charbon	9 00
Divers	7 18
	74 22
D. P. Thomas—	
Pain	4 56
Divers	8 66
	13 22
R. R. Tucker—	
Charbon	6 00
Pain	7 76
Repas	16 20
Divers	14 34
	44 30

ALBERTA—*Fin.*

	$ c.
J. F. Underwood—	
Divers	1 47
R. F. Uniacke—	
Divers	0 15
J. T. Valpy—	
Charbon	7 50
Repas	43 35
Pain	7 39
Divers	19 59
	77 83
R. Wilson—	
Repas	49 35
Charbon	6 00
Divers	10 47
	65 82
R. C. H. Wilson—	
Charbon	9 00
Pain	17 66
Repas	11 10
Divers	7 80
	45 56
W. Walker—	
Pain	0 95
M. E. Waddington—	
Divers	10 77
	3 713 06

SASKATCHEWAN.

	$ c.
R. M. Allen—	
Pain	10 31
Repas	19 35
Divers	57 34
	87 00
R. Achorn—	
Paille	1 00
J. A. Anderson—	
Repas	21 42
Pain	12 51
Divers	26 85
	60 78
G. E. Brookes—	
Repas	45 15
Pain	8 56
Divers	27 82
	81 53
Geo. Bradley—	
Repas	7 50
Eben Bell—	
Paille	6 00
Geo. Baker—	
Divers	3 71
H. Bulgar—	
Chiffons	11 62
W. L. Bird—	
Pain	20 92
Divers	54 52
	75 44
M. Clark—	
Paille	15 00
Frank Carrick—	
Paille	1 00
Cité de Prince-Albert—	
Paille	2 00
Frank Coombs—	
Bois	4 00
J. S. Chisholm, M.D.—	
Divers	14 45
Bruce Corbett—	
Pain	14 15
Divers	23 39
	37 54
P. D. Chapman—	
Repas	25 73
Pain	13 25
Divers	11 31
	50 29
E. C. Costerd—	
Repas	57 02
Pain	6 00
Divers	34 30
	97 32
L. G. Carrier—	
Repas	33 98
Pain	19 05
Divers	56 68
	109 71
Geo. Cowie—	
Repas	8 34
Pain	23 45
Divers	57 15
	88 94

SASKATCHEWAN—*Suite.*

	$ c.
C. H. Drury—	
Repas	11 77
Pain	4 17
Patates	92 75
Divers	17 26
	125 95
J. S. Donaldson—	
Repas	61 91
Divers	17 66
	79 57
P. Doolan—	
Repas	10 93
Pain	6 83
Divers	2 98
	20 74
E. Dean—	
Paille	3 00
Jas. Ewan—	
Repas	27 11
Divers	5 20
	32 31
Northern Electric Co.—	
Dévidoirs à câble	38 60
Mme Evered—	
Pommes de terr-	8 00
France & Paré—	
Porc	248 03
P. A. Fruit Co.—	
Pommes de terre	75 00
B. Green—	
Pommes de terre	37 50
D. L. Gardner—	
Paille	1 00
W. J. Gardner—	
Paille	1 00
R. Gilmour—	
Paille	15 00
R. Henderson—	
Repas	23 93
Pain	26 16
Divers	134 00
	184 09
A. Hanson—	
Repas	40 24
Pain	7 50
Divers	2 32
	50 06
Lieut. Harper—	
Divers	6 00
N. Hourie—	
Paille	2 00
Sydney Hale—	
Paille	4 00
J. Johnson—	
Repas	46 55
Pain	17 96
Porc	9 31
Divers	52 38
	126 20
Wm. Johnson—	
Repas	29 89
Divers	0 92
	30 81
J. O. Johnson—	
Repas	131 77
Divers	0 35
	132 12
C. E. Jeffery—	
Repas	28 62
Pain	8 98
Divers	7 60
	45 20
Dairy Lunch—	
Pommes de terre	8 00
P. A. Lumber Co.—	
Pommes de terre	81 70
W. Meighen—	
Repas	19 22
Pain	10 86
Porc	25 17
Divers	27 96
	83 21
D. Malcolmson—	
Repas	18 65
Divers	119 29
	137 94
Wm. McKay—	
Divers	37 12
W. J. Macleod—	
Essence	83 16
Huile à cylindre	5 60
Divers	112 95
	201 71
W. C. McAllister—	
Divers	14 15
Jos. McKay—	
Repas	8 41
Pain	24 75
Divers	101 17
	132 33
Geo. McBeth—	
Pommes de terre	8 00
P. McElhaney—	
Paille	1 00

SASKATCHEWAN—*Fin.*

	$ c.
J. H. Noble—	
Repas..	93 77
Divers..	16 57
	110 34
Northern Cartage Co.—	
Paille..	1 00
Dan. O'Sullivan—	
Pain..	18 67
Divers..	28 40
	47 07
R. H. Oliver—	
Repas..	44 44
Divers..	46 86
	91 30
W. J. Phillips—	
Repas..	26 26
Divers..	51 85
	78 11
Parke-Davis & Co.—	
Cylindres Kreso..	8 00
Rév. E. Pascal—	
Repas..	9 04
Pain..	4 56
Divers..	3 99
	17 59
Gédéon Poulin—	
Divers..	2 12
Geo. Rose—	
Pain..	19 12
Divers..	19 83
	38 95
Major Rutledge—	
Chaussures..	6 00
D. Ross—	
Paille..	2 00
The Russell Baker Packing Co.—	
Porc..	177 11

	$ c.
Geo. Russell—	
Porc..	84 00
G. R. Russell & Bros.—	
Pommes de terre..	8 00
W. C. Sanderson—	
Repas..	19 13
Pain..	3 36
Divers..	17 00
	39 49
A. M. Steinman—	
Repas..	7 50
T. L. Sutherland—	
Divers..	2 80
Phillip Strachan—	
Repas..	5 08
Rév. J. Taylor—	
Divers..	6 57
Lieut. Tyerman—	
Chaussures..	6 00
R. F. Uniacke—	
Divers..	0 47
Jos. Vermette—	
Paille..	2 00
R. Wyllie—	
Pain..	14 40
Divers..	124 46
	138 86
Geo. Watson—	
Repas..	21 56
Divers..	10 63
	32 19
T. L. Wilson—	
Paille..	6 00
Geo. Wilson—	
Paille..	2 00
	3,648 72

ANNEXE H.—ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉBOURSÉS.

KINGSTON.

Personnel.

	$	c.
Appointement, en général—		
Directeur, 1, 12 mois..	2,800	00
Médecin, 1, 9 m. à $2,700.. ..	2,025	00
Médecin, 1, 3 m. à $860.. ..	215	00
Médecin, 1, 3 m. à $500.. ..	125	00
Aumôniers, 2, 12 mois..	2,400	00
Comptable, 1, 12 mois..	1,700	00
Aides aux écritures, 6, 12 m..	7,200	00
Commis des vivres, 1, 12 m..	1,200	00
Sous-com. des vivres, 2, 12 m.	1,800	00
Infirmier, 1, 12 mois..	1,000	00
Inf. adjoint, 1, 12 mois..	900	00
Directrice, 1, 12 mois..	700	00
Directrices, 2 (à intervalles)..	679	85
Ingénieur, 1, 12 mois..	1,300	00
Sous-ingénieurs, 3, 12 m.. ..	3,000	00
Chauffeurs de jour, 2, 12 m..	1,600	00
Chauffeur de nuit, 1, 12 mois (moins déduction)..	897	58
Chauffeur de nuit, 1, 9 m.. ..	674	99
Salaires, industriels—		
Instructeur de métiers en chef, 1, 12 mois..	1,200	00
Instructeurs de métiers, 7, 12 m.	7,000	00
Instructeurs de métiers, 3, 12 mois (m. déd.)..	2,978	88
Salaires, police—		
Sous-directeur, 1, 12 m.. ..	1,800	00
Gardien-chef, 1, 12 m..	1,200	00
Chef-surveillant, 1, 12 mois (moins déduction)..	1,196	67
Surveillants, 5 à $900, 12 mois (moins déduction)..	4,480	48
Surveillants, 7 à $900 (à intervalles)..	3,047	00
Gardes, 35, 12 mois..	28,000	00
Gardes, 13, 12 m. (m. déd.)..	10,359	88
Gardes, 5 (à intervalles).. ..	1,556	45
Officiers surnuméraires..	3,670	08
	96,707	19
Remb. du crédit de guerre ..	1,173	50
	95,533	69
Pensions de retraite—		
Garde R. D. Dowsley..	1,652	41
Garde C. H. Redden..	177	77
Garde Wm. Ryan..	1,500	00
Chauffeur T. Wood..	109	37
Commis J. R. Forster..	1,925	00
	5,364	55
Uniformes—		
"Anti-squeak", 100 feuilles.. ..	13	00
Boutons dorés, 22 grosses.. ..	56	55
Tiges de chaussures, 4 prs.. ..	9	70
Bonnets, personnel, 2 seulem..	9	22
Bonnets, en phoque, 18..	59	69
Imperméable, 1 seulement.. ..	15	00
Toile, 770 verges..	147	15
Toile (Duck), 58 v..	10	44

Personnel—Suite.

	$	c.
Uniformes—*Fin.*		
Toile (de Nîmes), 216 v.	47	31
Feutre à semelle, 56 liv..	21	95
Tissu sergé p. guêtre, 56 liv..	2	00
Gants, 4 paires..	5	00
Drap noir de Hollande, 245 v..	52	56
Etoffe de crin, 222 verges.. ..	55	37
Chapeaux de cowboys, 18. ..	27	00
Vernis à chauss., 12 pintes. ..	4	00
Broquette à chaus., 50 liv... ..	6	00
Toile de lin, 48 verges..	10	80
Doublure croisée, 3 verges.. ..	2	25
Doublure, "duck", 57½ verges..	9	20
Doublure moirée, 105 vgs.. ..	47	25
Doublure, droguet, 132 vgs.. ..	100	80
Doublure italienne, 68 verges..	30	71
Doublure, manche, 75 verges..	27	38
Cuir à semelle, 1,500 livres.. ..	505	00
Cuir, peau de veau, 865 pds. ..	320	23
Cuir à trépointe, 194 livres. ..	115	60
Cuir, veau lissé, 8 livres..	14	34
Cuir courroie, 203 pds..	85	26
Lacets, 8 grosses..	13	42
Mitaines, 7⅝ douz..	83	50
Clous à chaussures, 150 liv. ..	9	00
Guêtres, 2 paires..	4	48
Bourrure, 48 verges..	12	00
Cirage à chaus., 2 grosses.. ..	18	00
Pièces pour chapeaux.	113	37
Tissu, caoutchouc, 2 liv..	3	00
Silésie, 351 livres..	70	04
Satine, 126 verges..	20	11
Serge, khaki, 393 verges..	488	90
Serge bleue, 371 verges..	738	74
Serge à vêtements, 10 vgs. ..	9	00
Fil de soie, 24 boîtes..	159	14
Fil de coton, 30 liv..	59	17
Fil à chaussures, 23 liv..	31	76
Fil de soie tordu, 3 liv..	2	70
Ouate noire, 2 ballots..	11	50
Divers petits articles..	4	12
Transport et messageries	2	40
	3,665	11
Ordinaire des gendarmes—		
Pommes, évaporées, 150 liv. ..	14	25
Pommes en conserves, 12 douz.	24	00
Bœuf, 6,232 livres..	576	46
Beurre, 1,445 livres..	438	20
Poudre à pâte, 180 livres.. ..	28	80
Café, 75 livres..	18	75
Cassia, 75 livres..	3	90
Coco, noix de, 20 livres..	3	80
Crème de tartre, 10 liv..	5	00
Raisin de Corinthe, 906 livres..	76	69
Fécule de maïs, 155 liv.	10	08
Fromage, 155 livres..	26	36
Œufs, 435 douz..	106	95
Essences, 24 bout..	23	70
Conservees, framb., 30 liv.. ..	2	55
Harengs, en cons., 1 baril.. ..	5	00
Poisson, 840 livres..	97	60

KINGSTON—*Suite.*

Personnel—Fin.

	$ c.
Ordinaire des gendarmes—*Fin.*	
Gingembre, 10 liv..	2 00
Saindoux, 680 liv..	82 05
Macaroni, 30 liv..	2 40
Moutarde, 100 liv.	13 60
Lait, 549 gals..	152 82
Saumon, en cons., 4 douz.	4 80
Pruneaux, 450 liv..	54 00
Pruneaux, ½ boîte..	5 50
Raisins, 288 liv..	28 44
Sucre granulé, 1,300 liv..	84 24
Sauges, 2 douz..	1 50
Sarriette, 2 douz. boîtes.	1 50
Tapioca, 35 liv..	2 18
Thé, 300 liv..	98 00
Levain, 23 liv..	6 90
Divers petits articles..	6 60
Transport et messageries.. ..	3 70
	2,013 32

Entretien des détenus.

	$ c.
Ration—	
Pommes tapées, 2,900 liv.. ..	271 75
Orge mondé, 1,300 liv..	46 75
Fèves, 74 boiss..	242 50
Bœuf, 111,865 liv..	10,441 63
Son, 2,300 liv..	30 70
Canelle moulue, 25 liv..	5 00
Café, 100 liv..	21 00
Farine de blé d'Inde, 6,600 liv.	168 90
Poisson, morue, 2,000 liv.	139 12
Farine, 2,443 sacs..	7,326 00
Saindoux, 2,210 liv.	292 75
Foie, 12,567 liv..	885 51
Main-d'œuv., déch. de far.. ..	8 00
Décharg. de patates..	1 00
Mélasse, 1,831 gals..	631 70
Lait écrémé, 200 liv..	50
Oignons, 476 liv..	9 52
Oignons, 20 caisses..	30 00
Porc, 514 liv..	64 25
Cornichons, 75 gals..	33 75
Poivre, 344 liv..	68 26
Pois, 3,200 liv..	178 00
Pommes de terre, 824 sacs.. ..	1,174 96
Pommes de terre, 104 boiss. ..	62 60
Riz, 4,500 liv..	172 10
Avoine roulée, 325 sacs..	944 75
Saucisses, 6,425 liv..	546 20
Sel fin, 60 barils..	84 00
Gros sel, 52 sacs..	34 00
Sucre, 41,000 liv..	2,526 80
Thé, 1,046 liv..	223 34
Tomates en cons., 24 douz. ..	20 40
Tapioca, 25 liv..	1 63
Vinaigre, 578 gals..	99 53
Levure, 301 liv..	90 30
Divers pour Noël..	138 38
Cageots et messageries..	10 45
	27,026 83
Moins remise de débours..	10
	27,026 73
Habillement—	
Bordure, 10 grosses..	4 50
Chaussures, caoutchouc, 8 p. ..	27 01
Boutons, 59 grosses..	38 75
Boucles, 6 grosses..	3 20
Cotonnade, 116 v..	20 11
Coton croisé, 2,061 v..	249 32
Coton jaune, 1,040 v.	93 92

Entretien des détenus—Fin.

	$ c.
Habillement—*Fin.*	
Drap à carreaux, 1,574 v.. ..	2,124 52
Toile, grosse, 113 v..	20 34
Toile de Nîmes, 3,567 vgs.. ..	808 31
Œillets de chaus., 30 M..	17 29
Flanelle, 59 v..	16 23
Boyaux, 5 douz..	6 25
Mouchoirs, 90 douz..	40 50
Chapeaux de paille, 21 douz..	17 77
Doublure moirée, 146 v..	58 30
Lacets, 25 grosses..	77 00
Cuir à semelle, 5,668 liv.. ..	1,840 46
Cuir pour tiges cirées, 1,192 l..	666 86
Clous à chaussures, 425 liv. ..	25 50
Huile de pieds de bœuf, 20 gals.	18 00
Chevilles (Stoga), 3 bois.. ..	3 75
Rivets à chaussures, 285 liv..	19 50
Bretelles, 44 douz..	90 55
Toile à chemises, 3,440 v.. .. .	413 12
Fil de lin, 53 liv..	126 93
Fil de coton, 9 grosses..	43 89
Fil de cordonnier, 16 liv.. ..	18 13
Sous-vêtements, 297 douz.. ..	1,594 35
Fil à chaîne, 2,082 liv..	1,152 63
Divers..	3 65
	9,650 64
Infirmerie—	
Biscuits, 131 liv..	13 30
Beurre, 308 liv..	92 24
Œufs, 120 douz..	29 85
Entretien des détenus aliénés à l'asile provincial..	6,500 04
Articles d'infirm., divers.. ..	547 37
Lait, 1,290 gals..	361 21
Oranges, 7 douz..	2 90
Services prof..	131 00
Sarriette, 3 douz. de btes.. ..	2 25
Sauge, 3 douz. de btes..	2 25
Tabac, 40 liv..	21 20
Tapioca, 180 liv..	12 50
Whisky, 1 gal..	4 00
Articles divers..	6 24
Transport et messageries.	2 14
	7,728 49

Frais de libération.

	$ c.
Vêtements et alloc. de sortie—	
Déplacements et frais, 180 forçats..	1,842 82
Chaussures, 1 p..	3 00
Lacets de chauss., 3 gros.. ..	2 90
Boutons, 27 grosses..	18 80
Manteaux, 6..	29 98
Grosse toile, 300 v..	33 00
Casquettes, 9 douz..	39 00
Etoffe à robes, 41½ v..	23 86
Frais des détenus à l'asile de Guelph..	509 71
Frais, transport, Indienne à St-Albert..	323 57
Gants, 6½ douz. de paires.	24 60
Mouchoirs, 12 douz..	5 50
Chapeaux, 12 douz..	54 00
Chapeaux, femmes, 5..	7 50
Drap noir de Hollande, 186 v..	39 90
Coutil, 103 v..	8 76
Doublure moirée, 72 v..	32 51
Doublure italienne, 472 v.. ..	108 03
Bourrure, 50 v..	12 50

KINGSTON—*Suite.*

Frais de libération—Fin.

Vêtements et alloc. de sortie—*Fin.*	$ c.
Drap à pardessus, 646 v.. ..	584 31
Satinette noire, 406 v..	50 75
Foulards, 3 douz..	7 21
Chemises, 21 douz.	94 50
Silésie..	77 01
Cravates, 10 douz..	18 00
Tweed, 1,185 v..	750 96
Fil, bobines de, 6 douz..	2 38
Sous-vêtements, 16 douz.. ..	44 00
Laine à tricoter, 5 liv..	5 00
Transport et messageries.	4 40
	4,758 55
Transferts—	
Détenus aux asiles de Québec..	167 00

Frais d'entretien.

Chauffage, éclairage et eau—	
Pétrole, 270 gals..	40 73
Charbon bitumineux, 5,296 ton.	13,146 09
Charbon anthracite, 99 tonnes.	572 75
Charbon gras, 1 tonne..	8 00
Carbones pour lampes à arc, 200..	10 00
Ampoules élect., tungstène, 726.	120 92
Douanes sur charbon..	163 29
Transport et messageries.. ..	90
	14,062 68
Moins remb. de frais..	65 68
	13,997 00
Entretien des bâtisses—	
Alumine ferr., 11,974 liv.. ..	140 69
Poudre d'aluminium, 25 liv. ..	40 00
Boucle galv., 100..	6 00
Fourreaux pour essieux, 72. ..	1 96
Boulons, 8..	1 67
Réservoir de cuisinière, 1.	40 00
Piles sèches, 12..	4 10
Plaques de zinc pour piles, 100.	10 00
Crochets de suspension, 2.. ..	5 70
Cire, 15 liv..	5 25
Baignoires, 2..	72 52
Couleurs assorties, 84 liv.. ..	11 80
Tuyaux et couverts, 37..	23 83
Tuyau, 570 pieds..	38 77
Croix, 7..	1 80
Cuvettes, ch. de toilette, 12. ..	64 43
Ressorts pour portes, 2..	8 50
Fontaines pour boire, 2..	9 31
Dragage au quai, 9¾ jours. ..	487 50
Désinfectants, 321 gals..	159 45
Mesurages au pétomètre des conduites..	92 80
Coudes, 128..	15 50
Garnitures électriques..	15 06
Rebords, 2..	3 40
Graines et plants divers.	107 35
Globes (électr.), 12..	16 80
Colle, 25 liv..	5 19
Vitres, 10 btes..	61 51
Vitres, 37 carreaux..	34 11
Boyaux d'incendie, 150 pds. ..	60 00
Boyaux d'arrosage, 1", 50 pds..	8 82
Fer-blanc, 66 liv..	48 52
Fer rond, 200 liv..	4 80
Fer galv., 563 liv..	32 66
Clefs, 6..	4 62
Protecteurs pour lampes, 3 d..	8 52

Frais d'entretien—Suite.

Entretien des bâtisses—*Fin.*	$ c.
Chaux, 81½ bois..	30 97
Lessive, 2 caisses..	7 20
Serrures, 19..	46 45
Baignoire émaillée, 1.	14 11
Bois scié (épinette), 2,000 pds.	56 00
Bois scié, orme, 940 pds..	23 50
Douches fines, 30..	80 84
Clous de broche, 9 barils.	22 65
Clous à couv., 1 barillet..	7 00
Huile bouillie, 92 gals..	76 98
Huile de lin, 41 gals..	29 52
Mastic, 943 liv..	27 07
Bouchons pour baignoires, 96..	1 38
Tuyau galv., 106 pds..	10 00
Tuyau de fer, 364 pds..	30 07
Papier de toilette, 60 btes.. ..	264 00
Réparations et reposages de fenêtres de couleur..	112 04
Radiateur, 1..	19 90
Poudre à blattes, 6 paq..	4 80
Abat-jour, 1..	2 50
Commutateurs, 5..	1 81
Douilles, 310..	45 95
Savon, 152 btes..	374 20
Savon tranché, 1,068 liv.. ..	72 62
Services du concierge, 12 m..	480 00
Bardeaux, 9 m..	33 75
Evier émaillé, 1..	12 50
Corde pour fenêtre, 30 liv.. ..	9 60
Acier poli, 247 liv..	7 41
Acier martelé, 220 liv..	9 02
Sapolio, 72 douz..	68 70
Bicarbonate de soude, 6,160 l.	77 00
Carbonate de soude, 11,000 liv.	100 05
Ruban goudronné, 10 liv.. ..	3 00
Térébenthine, 85 gals.	60 56
Tuyaux en T, 61..	5 31
Joints, 24..	4 63
Disques de valve, 200..	7 50
Soupapes de contrôle, 2..	42 00
Soupapes à globe, 54..	51 84
Soup. de barrière, 23..	68 73
Soupape à air, 38..	33 01
Soupape de réservoir, 1..	2 00
Soupapes de m. à vap., 2.. ..	37 00
Blanc de plomb, 4,200 liv.. ..	375 90
Fil de fer (Adanac), 400 pds..	8 48
Fil de fer R. C., 550 pds.. ..	11 75
Broche, 300 pds..	3 68
Chaux à badigeonner, 100 liv..	1 50
Articles divers.	14 07
Droits de douane..	5 42
Transport et messageries.. ..	53 45
	4,609 34
Entretien des machines—	
Asbeste, ciment d', 12 sacs.. ..	12 00
Boico, 1,293 liv..	193 75
Cuir à courroies, 125 pds.. ..	33 79
Soudure, 56 liv..	30 24
Fonte, bronze, 40 liv..	12 00
Fonte, cuivre, 23½ liv..	13 13
Fonte de fer, 5,173 liv..	180 36
Briques à feu, 3,600..	104 10
Argile réfractaire, 2,600 liv. ..	15 10
Graisse, 25 liv..	2 50
Graphite, 10 liv..	3 50
Générateur calorifique, 1.. ..	9 22
Assurances et inspection des chaudières, 3 ans..	137 85
Cuir pour lacets, 17 pds..	11 22

DOC. PARLEMENTAIRE No 34

KINGSTON—*Suite.*

Frais d'entretien—Suite.

	$ c.
Entretien des machines—*Fin.*	
Huile à moteur, 87 gals..	22 36
Huile à cylindre, 95 gals.. ..	39 42
Etoupe, 13 liv..	12 57
Pièces de pompe..	68 32
Pièces de chaudières..	2 00
Pièces de moteur à vapeur.. ..	13 30
Pièces de moteur..	12 86
Pièces d'horloge électrique.. ..	9 80
Pièces pour piles sèches..	10 80
Plombagine, 10 liv..	2 00
Poli pour métal, 100 liv..	20 00
Rivets, 50 liv..	4 00
Réparations aux chaudières. ..	1,240 46
Réparations aux fournaises. ..	175 00
Réparat. aux moteurs à vap..	26 00
Réparations à la pompe..	9 20
Réparations au moteur..	4 50
Réparat. à la jauge d'épreuve..	3 62
Valve en caoutchouc..	12 26
Petits item divers..	3 36
Transport et messageries.. ..	9 67
	2,460 26
Chapelle, écoles et bibliothèque—	
Livres d'écriture, 200..	4 00
Livres de lecture, 75..	4 10
Livres de bibliothèque, 819.. ..	507 77
Chandelles, 72 liv..	36 00
Livres de prières, 50..	17 50
Bibles, 50..	15 00
Abonnements aux magasines, 52	116 30
Salaires des organistes, 2, 12 m.	200 00
Réparations et mise en accord de l'orgue..	65 00
Transport et messageries.. ..	4 05
	992 43
Dépenses de bureau—	
Primes sur cautionnement des officiers pour 1916..	24 00
Cadrans d'horloge, 3 M..	23 84
Frais de poste..	234 50
Imprimerie..	131 83
Papeterie..	255 56
Abonnement aux journaux.. ..	6 00
Rép. aux clavigraphes..	8 00
Dépêches..	31 57
Loyer de téléphone..	301 00
Correspondance de téléphones..	20 50
Loyer pour casier postal..	3 00
Transport et messageries.. ..	127 78
Droits de douane pour cadrans.	10 24
	1,177 82

Industries.

	$ c.
Ferme—	
Graisse à essieux, 48 liv.. ..	3 25
Son, 2,300 liv..	28 20
Ficelle d'engerbage, 200 liv. ..	26 50
Train et couvert pour lieuse..	145 00
Maïs, 100 boiss..	88 00
Graisse à harnais, 1 douz de b.	3 00
Fourches à fumier, 6..	4 13
Mouture, 3,421 liv..	2 74
Harnais de charrette, 4..	126 00
Fers à cheval, 1 barillet.. ..	4 10
Ferrage de chevaux..	13 80
Fer en barres, 200 liv..	4 80

Frais d'entretien—Suite.

	$ c.
Ferme—*Fin.*	
Avoine, 300 boiss..	210 00
Accessoires de machines.. ..	32 85
Pièces de harnais..	11 80
Pièces de roues..	5 00
Potasse, 6 boites..	1 50
Vert de Paris, 10 liv..	2 70
Pourceau, verrat, 1..	35 00
Pourceaux, divers, 45..	312 00
Couverture pour voiture, 1..	13 75
Abonnement au journal industriel, 1 an..	1 50
Clochettes, 3 rangées..	2 55
Fonte, 150 liv..	13 50
Graines diverses..	127 09
Graines de pommes de terre, 133 sacs..	93 30
Battage des grains, 2,659 bois.	93 88
Vétérinaire et drogues..	34 00
Divers item..	4 88
Transport et messageries.	18 31
	2,163 13
Ateliers de métiers—	
"Anti squeak", 36 feuilles.. ..	4 32
Manches d'alène, 5 douz..	2 90
Alènes à pointer, 2 grosses.. ..	5 70
Alènes pour chevilles, 4 douz..	4 70
Alènes à coudre, 2 grosses.. ..	6 00
Brosses "Dandy", 1 douz.. ..	2 25
Brosses à Kalso, 2½ douz.. ..	37 87
Brosses à vernis, 3 douz.. ..	9 90
Pinceaux, 1 douz..	8 80
Fusées à miner, 1,000 pds.. ..	6 25
Poudre à miner, 7 barillets. ..	20 50
Grand millet, 5,816 liv..	386 69
Attaches, 20 grosses..	9 00
Confectionneur de balais, 1. ..	21 00
Cire, 20 liv..	8 00
Blocs de bois, 2..	8 76
Soies de porc, 2 liv..	29 00
Borax, 20 liv..	1 60
Boucles pour vêtem., 14 gr.. ..	5 40
Boutons, 8 grosses..	13 55
Boulons, 900..	4 95
Fonte, 10,886 liv..	605 28
Couleurs assorties, 209 liv.. ..	35 58
Liquide à nettoyer..	2 50
Bandages, 7 rouleaux..	31 00
Ciment pour cuir, 2 douz.. ..	4 00
Plaques "Canada", 5 btes.. ..	16 25
Charbon, menu, 1,411½ ton.. ..	3,368 89
Charbon de forge, 27 ton.. ..	171 05
Charbon de bois, 100 boiss.. ..	18 00
Craie pour tailleurs, 32 btes..	12 60
Mèches en coton, 10 liv..	2 70
Vernis japonnais, 10 gals.. ..	7 50
Fil tordu, 5 onces..	29 70
Tissu effilé, 3⅝ onces..	17 13
Coussinets à tarauder, 20 jeux.	22 24
Coussinets divers..	12 70
Poignées de tiroir, 2 douz.. ..	2 52
Toile, grosse, 168 vgs..	26 92
Coton croisé, 232 vgs..	23 17
Toile de Nîmes, 11,065 vgs.. ..	2,084 09
Œillets de chaussures, 15 M. ..	3 54
Meules d'émeri, 18..	55 05
Poudre d'émeri, 20 liv..	10 00
Farine d'émeri, 100 liv..	5 00
Drap d'émeri, 110 cahiers.. ..	70 59
Chaudron, 1..	6 37
Limes, 17 douz..	21 66

KINGSTON—*Suite.*

Frais d'entretien—Suite.

	$	c.
Ateliers de métiers—*Suite.*		
Colle, 384 liv..	56	24
Gazoline, 30 gals..	5	70
Drap noir hollandais, 102 vgs..	21	93
Fers à cheval, 125 liv..	5	15
Pointes de fer à chev., 2 b.. ..	3	20
Grattoirs de cordonniers, 1 d..	14	00
Manches de marteau, 16 d.. ..	31	36
Manches de balais, 2 M..	54	00
Manches de pics, 2 douz.. ..	6	75
Manches de marteau, 2 douz..	1	70
Manches d'alène, 2 douz.. ..	3	00
Chapeaux, 7..	10	50
Mouchoirs, 10 douz..	4	50
Mouchoirs de soie, 5..	5	00
Serv. d'un concasseur, 25 j. ..	300	00
Encre d'imprimerie, 42 liv.. ..	18	75
Encre à brunir, 5 gals..	2	75
Encre rouge, 48 pintes..	15	80
Fer en barres, 4,955 liv..	103	99
Feuillard, 189 liv..	6	29
Fer galvanisé, 2,623 liv..	147	65
Fer en bandes, 5,502 liv..	115	28
Fer rond, 2,333 liv..	62	76
Fer carré, 1,453 liv..	43	12
Fer demi-rond, 150 liv..	4	76
Couteaux à mastic, 6..	1	50
Pot à plomb, 1..	1	50
Forme, 1 jeu..	9	60
Formes, 90 paires..	77	69
Niveau de charpentier, 1.. ..	1	75
Ligne de maçon, 10 liv..	5	00
M.-d'œuvre, décharg. d'acier..	4	00
Bois scié, pin, 1,000 pds.	30	25
Tilleul, 1,490 pds..	44	70
Bois scié, orme, 1,270 pds.. ..	31	95
Bois scié, chêne, 720 pds.. ..	36	00
Bois scié, épinette, 1,000 pds..	28	50
Cuir, peaux crues, 7½ liv.. ..	7	50
Cuir chromé, 408 pds..	102	06
Cuir, mouton, 12 douz..	165	00
Cuir à tiges, 515 pds..	309	00
Cuir léger, 433 pds..	97	54
Cuir à lacets, 6¼ liv..	5	63
Cuir à semelles, 1,000 liv.. ..	320	00
Cuir de veau, 553 pds..	204	61
Cuir ciré, 543 liv..	325	80
Planchettes, 9 paquets..	23	50
Naphte, 20 gals..	3	60
Clous à finir, 45 liv..	1	93
Clous de fil de fer, 3 barils. ..	8	95
Clous à chaussures, 70 liv.. ..	8	60
Aiguilles diverses..	28	69
Huile à mach. à coudre, 1 gal..	1	50
Huile à machines, 50 gals.. ..	11	00
Bourrure, 163 vgs..	42	31
Pincettes, 1 douz..	6	00
Emporte-pièces, 1..	1	60
Chevilles à semelles, 2 btes..	2	40
Papier pour tailleurs, 257 liv..	8	75
Papier à imprimer, 89 rames ..	242	24
Accessoires de m. à coudre. ..	16	11
Accessoires de m. à tricoter. ..	44	19
Accessoires d'outils..	52	32
Mastic, 427 liv..	14	52
Vert (Pantasote), 3 vgs.. ..	3	75
Anneaux de cuivre, 4 douz.. ..	5	60
Rivets, 65 liv..	3	70
Résine, 30 liv..	2	00
Râpes de cordonnier, 1½ douz.	4	92
Cordage de Manille, 459 liv. ..	76	56
Tissu de caoutchouc, 7 liv.. ..	10	50
Bouchons de caoutchouc, 2¾ l..	11	00

Frais d'entretien—Suite.

	$	c.
Ateliers de métiers—*Fin.*		
Rép. de mach. à coudre..	44	86
Machines à coudre, 5..	216	00
Sas pour sable, 1..	3	75
Empois, 78 liv..	4	88
Grès, 661 liv..	3	31
Cisailles de ferblantier, 1 pr..	1	25
Cirage à chaussures, 5 gals. ..	5	58
Acier divers, 22,326 liv..	451	36
Crampes, 25 liv..	2	00
Moyeux, raies et bandages, 4.	44	20
Couteaux de cordonnier, 4½ d..	8	75
Pelles, 4 douz..	28	02
Ecopes, 2 douz..	18	94
Vis pour machines, 26 gr.. ..	42	70
Vis pour bois, 60 gr..	13	90
Vis et têtes, 386..	31	98
Silésie, 95 v..	18	62
Papier sablé, 1 rame..	7	96
Abonnements aux journaux industriels, 2..	13	00
Truelles, 1 douz..	5	00
Dés à coudre, 1½ grosse..	4	50
Fers à repasser électr., 3.. ..	41	81
Pointes pour semelles, 4 b.. ..	6	45
Ficelle de bourreur, 13 liv.. ..	6	59
Ficelle pour balais, 50 liv.. ..	28	00
Fil de coton, 33 liv..	38	59
Fil de chanvre, 6 gr..	34	56
Térébenthine, 86 gals.	62	84
Soudure, 145 liv..	71	58
Broquette, 8 douz. btes..	2	36
Imprimerie, divers..	110	46
Vernis, 20 gals..	42	50
Ouate noire, 5 ballots..	28	75
Cire noire, 30 liv..	3	60
Soude, 100 liv..	9	00
Clefs anglaises, 3..	2	25
Broche de cuivre, 15 liv..	9	00
Broche, 2,025 liv..	82	01
Broche pour balais, 200 liv.. ..	18	00
Toile métallique, 800 pds car.	12	28
Fer en fil, 193 liv..	6	02
Articles divers..	30	89
Douane, droits de..	37	40
Transport et messageries.	140	19
	12,548	86

Equipement de prison.

	$	c.
Machines—		
Fournaises, Edge, 12 pces, 1..	380	00
Ameublement—		
Couvertures, 130..	410	40
Tapis en liège, 140 vgs..	178	50
Toile à serviette, 2,114 vgs.. ..	179	11
Feutre, 2,700 pds carrés..	175	50
Linoléum, 45 vgs..	27	00
Nattes, 2..	1	80
Mirroirs, 6..	2	25
Serviettes de table, 2 douz.. ..	4	50
Savon de Marseille, 125 cais..	414	48
Savon de barbier, 30 liv.. ..	9	86
Essuie-mains, 1½ douz..	4	25
Toile à serviette, 1,010 vgs.. ..	62	64
Tapis de table, 11 vgs..	9	35
Coutil, 439 vgs..	93	84
Matelas, coton à..	30	00
Accessoires de lits..	27	72
Petits articles divers..	2	50

KINGSTON—*Suite.*

Equipement de prison—Suite.

Fournitures—*Fin.*	$ c.
Droits de douanes sur savon de Marseille..	66 07
Transport et emmagasinage du savon de Marseille..	48 18
	1,747 95

Ustensiles—	
Munition, 2,300 rondes..	9 13
Cible automatique, 1..	100 00
Sacs de papier, 200..	4 40
Brosses à dents, 174 douz.. ..	217 50
Brosses à plancher, 22 douz..	29 56
Brosses à cheminée, 17..	20 95
Brosses à cheveux, 7..	2 83
Brosses à souliers, 1 douz.. ..	2 40
Boutons de cuivre, 2 douz. pr..	2 10
Peignes, 1 douz..	2 50
Service de toilette, sasort. de, 6.	9 42
Tondeuse, 2 prs..	6 50
Horloge, 1..	5 50
Tamis à charbon, 5..	22 50
Plats, divers..	20 04
Pots à fleurs, 5 pces, 1,980. ..	24 20
Menottes, 6 prs..	40 50
Manche de jatte à lait, 1 d. prs.	2 65
Bidons, 1 douz..	4 80
Couteaux de table, 2 douz.. ..	3 75
Chaudières, 2..	3 50
Lampe élect. port., 1..	6 00
Becs de lampe, 2 douz..	1 80
Couperet à viande, 1..	1 65
Gobelets émaillés, 20 douz.. ..	25 38
Seaux, 2 douz.	15 68
Acc. de peleur..	6 85
Acc. de bouteilles thermos.. ..	14 00
Acc. d'horloge..	10 20
Acc. de cuisinière..	10 26
Carabines, 22 (cal.), 3..	12 15
Répar. aux balances..	16 20
Répar. aux horloges..	8 50
Cuisinière en acier.	52 50
Pelle à neige, 2 douz..	10 50
Balances, épreuve des..	4 30
Thermomètres, 13..	3 25
Petits articles divers..	17 42
	756 37

Terres, bâtisses et murs—	
Ciment, 1,520 barils..	2,337 00
Rideau en lames d'acier, 1. ..	115 00

Equipement de prison—Fin.

Terres, bâtisses et murs—*Fin.*	$ c.
Chang. des cyl. pour derrick..	12 00
Coudes, 3..	1 14
Chaux, 26½ boiss..	10 57
Main-d'œuv., déch. ciment.. ..	8 00
Bois scié, épinette, 5,007 pds..	135 18
Bois scié, pin rouge, 4,000 pds.	138 00
Poteaux en cèdre, 100..	26 00
Poteaux, 64..	48 00
Clous de broche, 10 barils.. ..	26 30
Papier de const., 1,446 pds.. ..	1 50
Tuyau de fer, 2,215 pds..	362 53
Asbeste pour recouvrir tuyau, 1,446 pds..	100 60
Rails, 2,030 liv..	30 45
Bran de scie, 162 pds cub.. ..	4 86
Sable, 1,540 pds..	1,390 14
Tamis en fil de fer, 7 pces carrés, 125..	18 75
Broche, molle, 203 liv..	5 38
Toile métallique, 17 vgs.. ..	1 33
Transport et messageries.	471 69
	5,244 42
Moins remb. des dépenses..	596 25
	4,648 17

Divers.

Frais de voyage—	
Retour des détenus libérés sur parole, 7..	157 52
Billets de tramway..	44 00
Dépl. des officiers, divers.. ..	458 65
Voyage, frais de, 5 médecins..	87 76
	746 93

Spécial—	
Rép. à la fontaine de service brisée par un cheval à l'épouvante..	10 00
Soin d'un enfant de détenu, 1 an..	35 00
Affidavit..	1 00
Honoraires de témoins..	50
	46 50

KINGSTON—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

	$ c.
Personnel—	
Salaires et allocations de retraite..	100,898 24
Uniformes et ordinaire..	5,678 43
	106,576 67
Entretien des détenus—	
Rations..	27,026 73
Vêtements et médicaments.. ..	17,379 13
	44,405 86
Frais de libération—	
Complets et alloc. de sortie. ..	4,758 55
Transfert et détention..	167 00
	4,925 55
Dépenses courantes—	
Chauf., éclair. et eau..	13,997 00
Entr. des bâtisses et des machines..	7,069 60
Chapelles, écoles et bibl..	992 43
Frais de bureau..	1,177 82
	23,236 85
Industries—	
Ferme..	2,163 13
Ateliers..	12,548 86
	14,711 99
Equipement de prison—	
Machines..	380 00
Ameublement..	1,747 95
Ustensiles et voitures..	756 37
Terre, édifices et murs..	4,648 17
	7,532 49
Divers—	
Annonces et frais de voyage..	747 93
Spécial..	46 50
	794 43
Totaux..	202,183 84

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Personnel.

	$	c.
Appointements, en général—		
Directeur, 1, 12 m..	2,800	00
Médecin, 1, 12 m..	1,700	00
Comptable, 1, 12 m..	1,600	00
Aides aux écritures..	4,800	00
Aumôniers, 2, 12 mois..	2,400	00
Commis des vivres, 1, 12 m..	1,200	00
Sous-com. des vivres, 2, 12 m.	1,800	00
Infirmière, 1, 12 m..	1,000	00
Inf. adjointe, 1, 12 m. (moins déduction)..	855	64
Ingénieur-mécanicien, 1, 12 m.	1,300	00
S.-ing.-mécanicien, 1, 12 m..	1,000	00
S.-ing.-mécanicien, 2 à $1,000 (à intervalles)..	1,413	87
Chauffeur de nuit, 1, 12 m.. ..	900	00
Chauffeur de jour, 1, 12 m.. ..	800	00
Salaires, industriels—		
Instructeur de métiers en chef, 1, 12 mois..	1,200	00
Instructeurs de métiers en chef, 9, 12 mois..	9,000	00
Salaires, police—		
Sous-directeur, 1, 12 mois.. ..	1,800	00
Gardien-chef, 1, 12 mois..	1,200	00
Chef surveillant, 1, 12 mois..	1,200	00
Surveillants, 5 à $900 (moins déduc.)..	4,483	00
Surveillants, 3 à $900 (à int.).	1,107	63
Gardes, 25, 12 mois..	20,000	00
Gardes, 8 à $800 (à intervalles)	2,963	22
Gardes, 11 à $800 (moins déd.)	9,523	65
Officiers surnuméraires..	3,793	34
	79,840	35
Moins remb. de dépenses..	5	64
	79,834	71
Allocations de retraite—		
Garde, Jos. Paquette..	791	65
Uniformes—		
Boutons dorés, 21 gr..	46	20
Boutons assortis, 8 gr..	2	53
Agrafes de bottines, 1 M.	2	31
Agrafes de pardessus, en cuivre, 100..	4	86
Drap noir, 3 vgs..	15	00
Drap noir, 3 vgs..	15	00
Coton, 366 vgs..	49	68
Imperméable en caoutchouc. ..	5	00
Toile épaisse, 650 vgs..	112	50
Toile brune, 149 vgs..	58	11
Toile blanche, 58 vgs..	10	35
Toile, doublure de chaus., 120 v.	21	12
Œillets pour chaus., 4 M.. ..	1	10
Feutre goudr., 10 feuilles.. ..	1	00
Feutre, goudr., 10 feuilles.. ..	1	00
Satinette, 310 vgs.	148	06
Gants, 12 paires..	12	80
Peaux de phoque, 10 seulement.	64	60
Drap de crin, 168 vgs..	34	49
Chapeaux de cowboy, 1 douz..	18	00
Etiquettes en toile imp., 1 M.	2	86
Lacets en moiré, 5 gr..	5	12
Lacets en cuir tanné, 4 gr.. ..	4	08
Cuir à semelles, 990 liv..	325	55
Cuir, veau, 708 pds..	254	91
Cuir à trépointe, 28 liv..	18	20
Mitaines, 4½ douz..	52	64
Peaux de mouton de Perse, 4..	40	00

Personnel—Fin.

	$	c.
Uniformes—*Fin.*		
Bourrure pour tail., 128 vgs. ..	34	11
Cirage à chaussure, 7 gals..	7	35
Pâte à cirage pour chaus., 1 gr.	12	79
Acc. pour conf. de bonnets, div.	48	54
Tissu de caoutchouc, 2 btes. ..	2	90
Teinture à cirage, 1 gal..	1	50
Silésie, noir, 56 vgs..	9	80
Serge bleue, 253 vgs..	510	09
Serge khaki, 297 vgs..	374	15
Fil de soie, 3 liv..	14	28
Fil de soie, 7 btes..	48	94
Fil tordu, 1 liv..	7	18
Fil de cordonnier, 7 liv..	8	30
Fill (ardasse), 1 bte..	4	31
Cire à botte, 15 liv..	2	20
Ouate noire, 6 ballots..	36	00
Divers petits item..	1	29
Transport et messageries.	7	51
	2,455	51
Moins remb. de dépenses..	1	58
	2,453	93
Ordinaire des gendarmes—		
Pommes tapées, 150 liv..	13	00
Biscuits, 41 liv..	4	10
Beurre, 1,681 liv..	546	50
Bœuf, 4,196 liv..	388	14
Soude, 50 liv..	1	00
Café, 50 liv..	10	00
Groseilles, 180 liv..	14	92
Maïs grâlé, 500 liv..	13	75
Œufs, 154 douz..	49	84
Poisson, aiglefin, 661 liv.	67	30
Poisson, morue, 600 liv..	42	00
Gingembre, 10 liv..	1	60
Moutarde, 20 liv..	4	50
Mouton, 373 liv..	37	30
Lait, 354 gals..	116	69
Raisins, 112 liv..	8	96
Sucre, granulé, 300 liv..	19	35
Saumon, 7 douz..	15	00
Levain, 20 liv..	6	00
Divers petits item..	1	75
Transport et messageries.	3	80
	1,365	50

Entretien des détenus.

	$	c.
Rations—		
Fèves, 21,575 liv..	1,287	54
Orge à soupe, 1,587 liv..	47	25
Bœuf, 69,662 liv..	6,443	76
Maïs grâlé, 5 sacs..	13	15
Groseilles, 415 liv..	36	52
Groseilles, 72 paq..	7	38
Poisson, morue, 400 liv..	28	00
Farine, 1,210 barils..	7,152	30
Saindoux, 500 liv..	67	25
Mouton, 1,955 liv..	195	50
Mélasse, 3,804 gals..	1,522	97
Oignons, 1,934 liv..	72	48
Pois, 760 liv..	39	90
Poivre blanc, 315 liv.	75	05
Porc, 150 barils..	4,142	95
Pommes de terre, 731½ sacs..	826	95
Riz, 4,200 liv..	153	20
Avoine roulée, 1,250 liv..	340	13
Epices, 55 liv..	8	45
Sel, 126 sacs..	100	65
Cassonade, 20,190 liv..	1,168	16
Thé, 1,809 liv..	374	14

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Suite.*

Entretien des détenus—Fin.

	$ c.
Rations—*Fin.*	
Vinaigre, 311 gals	65 68
Levain, 188 liv	56 40
Extras de Noël	116 56
Transport et messageries	114 83
	24,457 15
Remb. de dépenses	154 20
	24,302 95
Vêtements des prisonniers—	
Boucles, 2 douz	1 60
Boutons, 24½ gr	26 63
Coton gris, 650 vgs	46 89
Drap à car. pour pris., 379 vgs	464 35
Toile de Nîmes, 5,020 gvs	1,174 65
Œillets à chauss., 20 M	8 52
Flanelle grise, 65 vgs	7 86
Guingan, 194 vgs	17 00
Agrafes à chaussures, 3 M	1 50
Chapeaux de paille, 50 douz	42 66
Lacets de bottines, 30 gr	45 30
Cuir à semelles, 3,687 liv	1,210 01
Cuir, peaux de bœuf, 1,198 liv	711 90
Cuir, jeune veau, 633 pds	139 26
Cuir, mouton, peaux de, 20 dz	220 00
Cuir fendu, 878 liv	316 08
Cuir à trépointe, 15 liv	9 75
Clous à chaussures, 100 liv	7 00
Chevilles à chaussures, 2 bois	2 70
Rivets à chauss., 300 liv	28 50
Calicot, galatea, 3,040 vgs	362 76
Broquette à chaus., 100 liv	15 16
Ruban goudronné, 5,000 vgs	15 40
Fil de toile, 52 liv	76 92
Fil de coton, 43 liv	191 20
Fil de cordon., 44 liv	45 60
Sous-vêtements, 117 douz	651 35
Cire à chaus., 10 liv	2 00
Laine grise à tricoter, 600 liv	336 00
Transport et messageries	28 81
	6,207 36
Hôpital—	
Bovril, 5 bouteilles	5 00
Biscuits, soda, 40 btes	13 55
Livres de médecine, 4	10 00
Cognac, 2 pintes	2 60
Râtelier artif., répar., 1	5 00
Œufs, 80 douz	25 50
Farine de lin, 37½ liv	3 75
Fourn. à l'hôpital, diverses	655 57
Entret. des détenus aliénés	2,408 58
Alcool méthylique, 5 gals	6 10
Lait, 166 gals	546 45
Services professionnels	49 00
Tabac, 142 liv	72 42
Divers petits item	10 68
Transport et messageries	7 50
	3,821 70

Frais de libération.

	$ c.
Vêtements et allocation de sortie—	
Alloc. de voyage, 186 détenus	1,198 00
Bretelles, 22 douz., prs	44 00
Boutons de pardessus, 10 gr	16 00
Boucles de pantalons, 4 gr	1 80
Bonnets, 8 douz	34 00
Coutil, 310 vgs	29 47
Toile française, 750 vgs	81 25
Œillets de bottine, 6 M	1 84

Frais de libération—Fin.

	$ c.
Vêtements et allocation de sortie—*Fin.*	
Gants, 7 douz., prs	26 00
Chapeaux, 9 douz	42 00
Mouchoirs, 20 douz	9 00
Drap brun holl., 47 vgs	9 50
Doublure de manches, 183 vgs	42 00
Cuir à semelles, 1,500 liv	492 50
Cuir à trépointe, 36 liv	23 73
Cuir chromé, 617 pds	138 94
Cuir, jeune veau, 468 pds	105 41
Silésie, 678 vgs	78 58
Bas, 14 douz., prs	23 00
Chemises, 20 douz	90 00
Cravates, 9¾ douz	9 75
Etoffe de laine, 1,020 vgs	901 64
Sous-vêtements, 12 douz	41 65
Transport et messageries	4 74
	3,444 89
Transfert et détention—	
Transfert, 5 fem. à Kingston	127 95
Services du coroner	10 00
Copie des documents d'enquête	5 00
Creusage de fosse, 1	5 00
	147 95

Dépenses courantes.

	$ c.
Chauffage, éclairage et eau—	
Pétrole, 139 gals	20 32
Charbon, 2,929 tonnes	12,199 00
Bois de corde, érable, 103 cord	770 63
Bois de corde, bouleau, 37 cord	178 13
Ampoules électriques, 2,200	441 20
Allumettes, 2 caisses	8 00
Transport et messageries	27 43
	13,644 71
Entretien des bâtisses—	
Piles sèches, 72	19 92
Boulons de voiture, 8,360	82 37
Borax, 25 liv	2 00
Boutons de cuivre, 13 douz	25 38
Cylindre à essieu, 18 douz	9 89
Feuilles de cuivre, 91 liv	45 61
Plaques recourbées	14 48
Insecticide, 1 douz. btes	1 60
Burlap, 25 vgs	5 00
Ciment à couverture, 15 gals	2 55
Baignoire et lavabos, 10	167 56
Fonte cuivrée, 24	7 06
Fonte cuivrée, 1,618 liv	70 63
Corde pour fenêtre, 4½ douz	2 25
Couleurs assorties, 695 liv	108 71
Boutons d'évier, 8	10 00
Boutons d'échappe-air, 24	6 48
Boutons de jauge, 3	1 47
Roulettes, 12 jeux	4 20
Tuyau galvanisé, 5,000 pds	296 12
Conduites, 1,954	118 64
"Dutch cleanser", 10 douz	9 70
Disques Jenkins, 120	8 06
Désinfectant, 161 gals	87 12
Joint à fourreau, 1	10 81
Coudes, 426	44 30
Accessoires électriques, divers	19 73
Fusées, 1 douz	1 51
Colle-forte, 100 liv	12 00
Verre, 2,300 pds	138 74
Verre, 275 carreaux	175 30
Boyau, 50 pds	7 14
Boyau à incendie, 200 pds	97 45

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Suite.*

Dépenses courantes—Suite.

	$ c.
Entretien des bâtisses—*Suite.*	
Agrafes, 3 gros	2 79
Isolateurs, verres, 36	1 56
Fer rond, 5,735 liv	118 90
Fer plat, 1,757 liv	38 20
Fer d'angle, 183 liv	5 49
Fer galv., 5,686 liv	334 81
Fer suédois, 264 liv	16 50
Poutres d'acier, 1,505 liv	48 91
Tôle, 341 liv	13 37
Insecticide, 1 gal	1 70
Vernis japonais, 10 gals	24 68
Ecrous de verrous, 10 douz	3 25
Lavabos, 6	30 06
Serrures de prison, 3	34 08
Cadenas, 2 douz	28 47
Serrures à deux clefs, 3	33 85
Minium, 100 liv	8 51
Blanc de plomb, 4,000 liv	386 65
Plomb en saumons, 815 liv	65 66
Epinette, 29,937 pds	673 52
Erable, 7,174 pds	358 70
Frêne, 5,317 pds	212 68
Pin, 14,944 pds	751 13
Pruche, 3,993 pds	67 88
Tilleul, 7,309 pds	243 90
Chêne, 213 pds	8 59
Plafonnage pour la chambre du gardien et le bureau	71 11
Ecrous, 360 liv	17 26
Plaques à grandes scies, 12	5 04
Clous en broche, 73½ barils	179 59
Concierge de nuit, 1, 12 mois (moins déduction)	774 30
Etoupe, plombiers, 550 liv	22 74
Huile crue, 9 gals	7 70
Huile de lin, 148 gals	116 59
Bouchons, 504	19 39
Pearline, 20 caisses	70 00
Plâtre de Paris, 5 barils	13 80
Poudre à miner, 11 caisses	21 30
Goudron, 1 baril	2 45
Planches à panneau, 2	24 27
Mastic, 300 liv	8 73
Papier à couverture, 30 roul	25 00
Papier de toilette, 40 caisses	173 28
Papier à mouches, 1 caisse	3 52
Tapisserie, 128 rouleaux	19 10
Tapisserie, bordure, 171 vgs	9 06
Tuyau, noir, 6,684 pds	418 40
Tuyaux, galv., 2,003 pds	572 13
Tuyaux de plomb, 8 pds	6 90
Tuyaux d'égouttement, 300 pds	66 00
Réceptacles, 24	48 00
Boulons, 95 liv	5 22
Rondelles à couv., 50 liv	2 25
Laque, 10 gals	17 00
Poignées doubles, 1 M	11 00
Commutateurs élec., 64	15 93
Douilles élec., 172	25 59
Savon en poudre, 4,349 liv	314 84
Savon, buand., 24 caisses	91 48
Savogran, 4,967 liv	320 56
Sel ammoniaque, 25 liv	4 63
Vis à bois, 135 gros	20 60
Eviers, 4	49 84
Mordant (colle), 2 caisses	3 00
Bicarbonate de soude (Wyandotte), 8 barils	48 46
Acier, 21,230 liv	428 39
Bran de scie, 520 sacs	20 80
Sable, 19½ tonnes	17 55
Tés, 3	7 25
Térébenthine, 222 gals	155 35

Dépenses courantes—Suite.

	$ c.
Entretien des bâtisses—*Fin.*	
Appareils télép., 4	50 25
Goudron de houille, 6 barils	23 54
Ruban élect., 20 liv	5 00
Etain, lingot, 231 liv	110 88
Broquette, 9 douz	2 30
Raccords, 360	40 00
Soupapes d'arrêt, 4	17 63
Soupapes sphériques, 24	64 68
Soupapes Jenkins, 120	225 80
Vernis, 22 gals	33 01
Rondelles, fer, 120 liv	5 71
Rondelles, 9 douz	16 34
Blanc de céruse, 1,150 liv	10 85
Corde à lampe en fil de fer, 1,600 pds	32 34
Ecran de broche, 275 pds car	33 98
Platine, R.C., 18,036 pds	279 84
Câble en fil de fer, 125 pds	20 00
Fil d'argent, 5 liv	6 00
Fil métal., Adanac, 2,000 pds	13 78
Fil de téléphone, 500 pds	7 99
Peinture de fond, 25 liv	2 13
Cire à plancher, 5 liv	1 96
Zinc en feuilles, 200 liv	34 50
Divers	108 59
Frais de douane	18 00
Entrées, douane	2 00
Emballage	6 70
Transport et messageries	126 41
	10,683 16
Entretien des machines—	
Ciment d'amiante, 1 ton	18 00
Métal à friction, 28½ liv	15 39
Courroies, cuir, 200 pds	76 40
Brosses à carbone, 162	19 38
Briques réfractaires, 5,000	179 16
Terre à feu, 4 tonnes	28 23
Roues d'engrainage, 2	31 36
Barreaux de grille, 2 séries	193 00
Manomètres, 4	7 00
Flotteur, 1	2 20
Assurance et inspect. des bouilloirs jusqu'au 22 mars 1919	137 80
Lacets de cuir, 31 liv	31 00
Polisseurs de métal, 48 gals	45 60
Huile à dynamo, 48 gals	14 40
Huile à machine, 224 gals	65 90
Huile à cylindre, 199 gals	84 07
Paquetage en spirale, 41 liv	44 77
Paquetage en caoutchouc, 80 l.	26 40
Parties div. de machines	154 17
Polisseurs Putz, 6 douz	45 50
Réparations au dynamo	135 00
Réparations au compresseur	21 50
Soupape, C.I., 5 pces, 1	49 00
Divers	4 64
Frais de douane	7 70
Entrées, douane	1 25
Transport et messageries	13 98
	1,442 80
Chapelles, classes et bibliothèque—	
Livres de lecture, 174	82 80
Service, 12 mois	50 00
Divers	9 45
Habits, 2	9 90
Cahiers d'exemple, 18 douz	12 84
Ardoises, 5 douz	4 20

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Suite.*

Dépenses courantes—Fin.

	$	c.
Chapelles, classes et bibliothèque—*Fin.*		
Abonnements aux revues, 15 pendant un an	40	30
Divers	2	26
Transport et messageries	2	05
	213	80
Dépenses de bureau—		
Prime sur la garantie des officiers pendant l'année 1916.	24	00
Frais de port	119	50
Impressions	216	13
Papeterie	321	28
Machine à additionner, non enregistrée, 1	163	17
Abonnements aux journaux, 7	20	00
Télégrammes	16	99
Appareils télép., deux par année.	40	00
Raccordements téléph	40	09
Transport et messageries	21	68
	988	84

Industries.

	$	c.
Ferme—		
Graisse à roues, 101 liv	4	55
Acide phénétique, 38 gals	17	25
Balais de bouleau, 360	14	40
Boulons de bandage, 500	1	08
Ficelle d'engerbage, 400 liv	53	00
Tondeuse, chevaux, 1	1	80
Maïs, 11,500 liv	172	50
Fourches à fumier, 1 douz	8	70
Moulée, 20 tonnes	660	00
Cheval, 1	285	00
Manches de fourches, 1½ douz	4	35
Fers à cheval, 5 petits barils	19	21
Herse, 1	18	00
Cuir à collier, 35 pds	9	52
Fumier, 20 charges	15	00
Fumier, 20 wagons	400	00
Lait, 78 gals	25	74
Clous pour fers à ch., 3 caisses.	7	27
Avoine, 37,632 liv	819	05
Parties div. pour machines	210	77
Charrue, 1	13	25
Vert de Paris, 200 liv	45	00
Rép. à la presse à foin	25	00
Faulx et manches, 6	8	13
Graines de sem. div. espèces	111	76
Serv. du commissaire-priseur	2	00
Broche à foin, 1,000 liv	40	00
Services du vétérinaire	18	00
Remèdes	3	81
Divers	2	10
Transport et messageries	5	83
	3,011	97
Ateliers—		
Haches, 7	5	07
Alènes à chevilles, 4 grosses	6	74
Mèches à tarière, 2 douz	11	13
Mèches à tarière, 1 jeu	4	55
Mèches à rallonge, 2	102	19
Pinceaux assortis, 12 douz	102	19
Pentures, 11½ douz	15	86
Boucles, 1 grosse	1	28
Toile à reliure, 2 rouleaux	10	50
Cire d'abeilles, 15 liv	7	20
Crins à brosses, blanc, 6 onces.	19	50
Tondeuse à écrous, 1	6	00
Fusée à pétarder, 500 pds	2	58

Industries—Suite.

	$	c.
Ateliers—*Suite.*		
Coulage d'engrenage, 1	5	20
Bois de corde, tamarack, 198 c.	1,287	00
Ciseaux, 4 séries	20	83
Craie assortie	2	40
Creusets, 2	2	50
Roulettes, 18 jeux	12	90
Chaîne, 118 liv	4	43
Poignées d'armoire, 6 douz	9	90
Ciment, cuir, 1 gal	5	00
Ciment, caoutchouc, 1 gal	3	50
Compas à vis, 12 paires	2	25
Forets assortis, 11½ douz	20	80
Coussinets, planeurs, 3	4	35
Coussinets, boutons, 4	5	04
Toile brune, 133 vgs	37	31
Bras du grue, 2 de 50 pds	124	00
Roues d'émeri, 3	20	04
Toile d'émeri, 4 rames	63	12
Refouleurs, caoutchouc, 2	1	76
Satin de Chine, 54 vgs	37	80
Limes assorties, 102 douz	193	49
Diamant du vétrier, 1	5	80
Or en feuilles, 20 livrets	8	17
Meule, 1	2	70
Gazoline, 45 gals	12	25
Marteaux, 19	10	05
Grattoirs de cordonnier, 1 douz.	10	00
Poignées, 4 douz	7	40
Poignées à rallonge, 1	1	50
Agrafes à chaussures, 4 M	2	00
Peaux de loup-marin, 18	117	00
Encre à brunissage, 5 gals	2	36
Tôle galv., 2,137 liv	102	00
Fer rond, 1,030 liv	21	52
Fusils, 2 douz	4	50
Couteaux, cordonniers, 48	5	90
Couteaux à mastic, 6	1	10
Formes, 93 paires	76	38
Machine à fendre le cuir, 1	78	00
Niveaux, 6	10	64
Serrures, 60	26	63
Merisier, 3,610 pds	162	45
Sapin, 417 pds	22	94
Pin, 250 pds	12	50
Epinette, 204 pds	10	20
Cuir à polir, 257 pds	39	15
Cuir basané, 68 pds	8	19
Cuir, imitation de, 24 vgs	18	00
Carton d'amiante, 7 paq	12	45
Maillets, tail. de pierre, 3 douz.	54	00
Lignes des maçons, 5 liv	1	60
Ruban à mesurer, 1	1	50
Clous à moulure, 50 liv	2	00
Clous pour chaises, 2 M	2	00
Aiguilles à machine, 900	12	21
Aiguilles pour tailleurs, 10 M.	11	00
Aiguilles pour selliers, 24 paq.	2	40
Toile cirée pour table, 24 vgs	9	60
Huile à machine à coudre, 4 g.	3	50
Huile cubaine, ½ gal	1	00
Papier à dessin, 121 liv	4	85
Peaux de mouton de Perse, 3	30	00
Peaux de m. de Perse (reta.), 5	6	67
Pièces pour fers élect	82	99
Pièces diverses pour outils	57	22
Crayons pour chap., 1 grosse.	4	20
Plieurs, 7 pres	7	00
Rabots, 7	9	98
Pinces, chaussures, 13	4	81
Poinçonneurs rotatifs, 2	1	97
Epingles, tailleurs, 12 douz	5	76
Racine de riz, 439 liv	122	92

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Suite.*

Industries—Fin.

	$ c.
Ateliers—*Fin.*	
Râpes, bois, 10..	3 46
Râpes, chevaux, 12..	7 25
Ciment à caoutchouc, 1 gal. ..	1 70
Tenailles à couvrir, 2 pres.. ..	7 70
Règles, 4 douz..	9 60
Câbles de manille de 1½ pce, 1,000 pds..	98 00
Câbles de manille, 22½ liv.. ..	4 95
Câbles d'acier, 200 pds..	23 20
Ciseaux à fer-blanc, 4 pres.. ..	8 70
Vis, 90 grosses..	13 00
Acier, 1,468 liv..	75 40
Batiste fine, 145 vgs..	30 56
Pelles à mains, 2 douz..	18 10
Pelles, 3 douz..	22 80
Cisailles, tailleurs, 13 pres.. ..	40 30
Mousse de mer, 2,320 liv.. ..	34 80
Scies à main, 6..	9 45
Scies à glace, 2..	6 00
Scies à chevilles, 21 douz.. ..	16 43
Filières et cous., tuyaux, 1 sér.	4 00
Ruban d'acier, 1..	4 15
Papier de verre, 4 rames..	15 90
Machine à coudre, 1..	35 00
Rond de poêle élect., 1..	5 60
Creusets à soudure, 2..	2 30
Grattoirs, 2..	17 10
Abonn. aux journ., traitant de métiers, 2 durant l'année..	14 00
Javelles, pour c. métal., 1 pce, 6	14 11
Tubes expanseurs, 2..	22 20
Vis de tés, 1..	2 11
Blanc de Tambico, 50 liv.. ..	11 25
Truelles, 1 douz..	3 25
Etain, 6 btes..	46 93
Fil de lin, 3 liv..	4 06
Torches à gazoline, 2..	9 41
Diagramme indicat., 1..	5 75
Cintreur de bandage, 1..	130 00
Broquette, 8 btes..	1 64
Broquette à bourrage, 10 gr..	10 00
Fil à matelas, 15 liv..	5 88
Vernis, 1 pinte..	4 50
Rondelles en fer, 24 liv..	1 33
Toile métall., 200 pds..	9 30
Fil métallique S.P., 50 liv.. ..	1 88
Clefs à écrous, 9..	10 30
Divers..	28 22
Droits de douane..	1 69
Transport et messageries.. ..	52 20
	4,198 42
Moins remb. des dépenses.	21 51
	4,177 42

Equipement de la prison.

	$ c.
Machines—	
Pompe ordinaire, 1..	710 49
Tuyaux d'acier, 84 pds..	207 00
Soupape d'arrêt, 3..	144 21
Transport et messageries.. ..	5 45
	1,067 15
Fournitures—	
Couvertures, 575 liv..	417 20
Tapis de Bruxelles, 1..	29 60
Linoléum, 50 vgs..	43 56
Ecru, 1,015 vgs..	106 11
Oreillers, 10 pres..	12 74

Equipement de la prison—Suite.

	$ c.
Fournitures—*Fin.*	
Couvre-pieds, 2 douz..	19 20
Savon de Marseille, 60 caisses.	255 00
Savon à barbe, 50 liv..	17 70
Coutil, 602 vgs..	98 92
Nappes, 7½ vgs..	2 25
Transport et messageries.. ..	7 62
	1,009 90
Ustensiles—	
Cartouches de revolver, 2 M..	26 00
Cartouches de carabine, 1,500..	64 50
Cartouches, car., émeute, 200..	10 80
Balais de millet, 50 douz.. ..	150 48
Balais de bouleau, 9 douz.. ..	3 60
Balais de crins, 1..	1 40
Brosses à dents, 40 douz..	50 00
Pierre anglaise, 10 btes..	8 25
Batteries, 6..	1 80
Roues de wagons, 12..	136 50
Horloge, 1..	5 00
Epoussettes, 6..	2 10
Fourchettes de table, 2 douz..	9 50
Menottes, 6 pres..	40 50
Pierres à rasoirs, 4..	2 30
Inspect. des balances, 2.. ..	11 00
Fer galv., 20,775 liv..	554 16
Feuillard, 540 liv..	36 99
Fer de Russie, 1 caisse..	37 50
Couteaux de table, 2 douz.. ..	7 90
Couteaux de bouchers, 6.. ..	5 38
Echelle, 1..	2 64
Lampe portative, 1..	2 85
Hache-viande, 1..	11 80
Marmite, 1..	3 85
Pièces pour fourn. de cuisine..	26 68
Pièces pour peleuse à légumes.	22 15
Pièces pour carabines..	13 95
Pièces pour hache-viande.. ..	3 60
Revolvers, 6..	106 80
Rivets, 16 liv..	8 84
Rivets étamés, 8,000..	3 85
Cuisinière..	122 69
Rasoirs, 1 douz..	15 98
Cuillères à table, 6 douz.. ..	1 70
Etain, 25 btes..	153 53
Etain, 263 liv..	42 00
Ecoupe à légumes, 1..	1 40
Fil métallique, 1,055 liv..	26 34
Divers..	6 57
Transport et messageries.. ..	23 47
	1,768 20
Terrains, bâtiments et murs—	
Coudes, 15..	6 71
Tés, 600..	89 47
Verrous à ressorts, 5 douz.. ..	9 75
Pentures, 7 douz..	3 43
Briques réfract., 4,400..	145 20
Briques pressées, 600..	11 40
Briques rouges, 26,000..	177 43
Fonte, 2,697 liv..	107 88
Pièces cou. pour four de boulangerie et surv. d'installation.	212 90
Conduits, 300 pds..	58 51
Croix, 100..	20 00
Matières colorantes, 375 liv..	34 94
Cabinets et réservoirs, 16.. ..	403 35
Ciment, 1,268 bar..	2,220 12
Poignées de portes, 4 douz.. ..	7 20
Boutons de portes, 3 douz.. ..	1 50
Fontaines, 2..	9 31

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Suite.*

Equipement de la prison—Suite.

	$ c.
Terrains, bâtiments et murs—*Suite.*	
Coudes, 40..	8 20
Ciment élast., 100 liv..	11 26
Boîtes galv., 48..	6 60
Verre, 575 carreaux..	81 89
Verre, 10 caisses..	106 68
Hydraute, 1..	32 34
Plomb en saumons, 323 liv. ..	25 07
Serrures et clefs, 4..	45 44
Bois, épinette, 53,839 pds.. ..	1,343 35
Bois, chêne, 12,045 pds..	845 30
Clous à couv., 200 liv..	14 70
Papier, imperm., 34 roul.. ..	38 00
Poulies à châssis, 25 douz.. ..	29 12
Piquets en cèdre, 1,438..	359 50
Tuyaux d'aisance, 160 pds.. ..	48 34
Tuyaux de plomb, 10 pds.. ..	7 10
Tuyaux en fonte, 309 pds.. ..	25 74
Tuyaux B.I., 508 pds..	24 92
Toile métal. de renf., 7,604 p.c.	190 10
Bardeaux d'amiante, 13,575. ..	363 20
Bardeaux, ondulés, 240 pds..	12 24
Acier, 11,224 liv..	266 79
Evier émaillé, 1..	12 50
Rente seign. et loyer de terr..	134 60
Sable, 906 tonnes..	669 70
Tés, 136..	40 26
Blanc de céruse, 300 liv..	2 10

Equipement de la prison—Fin.

	$ c.
Terrains, bâtiments et murs—*Fin.*	
Divers..	70
Droits de douane sur serrures.	17 88
Transport et messageries.. ..	416 31
	8,698 63
Moins dépenses remb.. ..	366 30
	8,332 33

Divers.

	$ c.
Déplacements—	
Retour de dét. lib. sur parole, 1.	8 45
Déplacements d'offi., divers. ..	193 58
	202 03
Spécial—	
Prix pour concours de tir au revolver et à la carabine. ..	50 00
Dépenses au sujet d'évasions..	188 68
Loyer d'une voie de gar., 1 an.	11 54
Allocation au lieu de la résidence du sous-préfet, 3 mois. ..	150 00
	400 22

SAIN-VINCENT-DE-PAUL—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

	$ c.
Personnel—	
Salaires et allocations de retraite..	80,626 36
Uniformes et ordinaire..	3,819 43
	84,445 79
Entretien des prisonniers—	
Vivres..	24,302 96
Vêtements et médicaments..	10,029 06
	34,332 01
Frais de libération—	
Vêtements et allocation..	3,444 89
Transport et inhumations..	147 95
	3,592 84
Frais de service—	
Chauffage, éclairage et service d'eau..	13,644 71
Entretien des bâtiments et des machines..	12,125 96
Chapelles, écoles et bibliothèque.	213 80
Dépenses de bureau..	988 84
	26,973 31
Industries—	
Ferme..	3,011 97
Ateliers..	4,177 42
	7,189 39
Matériel de prison—	
Machines..	1,067 15
Ameublement..	1,009 90
Ustensiles et véhicules..	1,768 20
Terrains, édifices et murs d'enceinte..	8,332 33
	12,177 58
Divers—	
Annonces et frais de voyage..	202 03
Dépenses spéciales..	400 22
	602 25
Total..	169,313 17

DORCHESTER.

Personnel.

	$ c.
Salaires en général—	
Directeur, 1, 12 mois	2,800 00
Médecin, 1, 12 mois	1,700 00
Comptable, 1, 12 mois	1,600 00
Aides aux écrit., 2, 12 mois	2,400 00
Aumôniers, 2 à $900 (période inter.)	900 00
Mécanicien, 1, 12 mois	1,300 00
Mécanicien adj., 1, 12 mois	1,000 00
Chauffeur de nuit, 1, 12 mois	900 00
Econome, 1, 12 mois	1,200 00
Economes adj., 2, 12 mois	1,800 00
Infirmière, 1, 12 mois	1,000 00
Directrices, 2, 12 mois	1,400 00
Salaires, industries—	
Premiers inst. de mét., 3 à $1,200 (service int.)	1,032 26
Instructeurs de mét., 5, 12 m.	5,000 00
Instructeurs de mét., 2 à $1,000 (services int.)	808 31
Salaires, police—	
Sous-directeurs, 2 à $1,000 (service int.)	725 71
Premier gardien, 1, 12 mois	1,200 00
Premier gardien de nuit, 2 à $1,200 (services int.)	1,200 00
Gardien de nuit, 1, 12 mois	900 00
Gardiens de nuit, 2 à $900 (services int.)	900 00
Gardes, 22, 12 mois	17,600 00
Gardes, 3 à $800 (serv. int.)	866 62
Employés temporaires	1,235 43
	50,668 33
Allocations de retraite—	
Sous-directeur Alain	4,473 33
Premier gardien Alexander	3,409 67
Prem. gard. de nuit Corcoran	3,325 00
	11,208 00
Uniformes—	
Bougran, 5 vgs	5 00
Boutons, dorés, 5 gros	10 91
Cheviotte, 3 vgs	15 00
Bonnets, loup-marin, 7	22 91
Bonnets de mout. de Perse, 2	21 19
Ciment, Channel, 1 gal.	2 00
Etoffe, 12½ vgs	13 75
Œillets, 3,000	1 58
Gants, 5 paires	6 25
Tissus de crin, 99½ vgs	20 90
Agrafes, ½ grosse	3 50
Chapeaux, 2 douz	36 00
Doublure, 94 vgs	18 05
Lacets à chauss., 3 grosses	4 33
Cuir à semelles, 500 liv	165 00
Cuir à trépointe, 26¾	17 39
Cuir, veau, 459 pds	176 51
Mitaines, 3½ douz	36 88
Peaux de mout. Perse, 4	40 00
Pièces pour bonnets	2 87
Cirage à chauss., 5 gals	5 00
Cirage à chauss., 5 douz	7 50
Tissus en caoutchouc, 2 btes	2 80
Vernis à chauss., 3 pnts	1 05
Drap écarlate, 4½ vgs	7 31

Personnel—Fin.

	$ c.
Uniformes—*Fin.*	
Vernis à chauss., 1 gal	2 00
Empeignes à chauss., femmes, 4 paires	7 80
Serge bleue, 165½ vgs	335 94
Serge khaki, 120 vgs	158 88
Fil de soie, 5 btes	20 10
Divers	75
Transport et messageries	5 83
	1,174 98
Ordinaire de la police—	
Pommes tapées, 100 liv	8 00
Pommes en cons., 3 caisses	3 90
Abricots, 25 liv	3 50
Biscuits, soda, 117½ liv	8 82
Beurre, 672 liv	183 65
Bœuf, 3,462 liv	328 91
Poudre à pâte, 1 douz	4 92
Crème de tartre, 15 liv	6 16
Fécule de maïs, 40 liv	2 80
Café, 40 liv	12 80
Essence de citron, 12 bout	8 10
Œufs, 25 douz	6 85
Oie, 27 liv	5 40
Gingembre, 40 liv	7 20
Saindoux, 400 liv	53 25
Lait, 1,038 pnts	62 28
Cornichons à la mout., 1 bar	4 00
Pêches, 3 caisses	10 80
Poires, 3 caisses	10 10
Ananas, 72 btes	10 60
Raisin, 58 liv	5 80
Sucre granulé, 979 liv	65 77
Sarriette, 5 liv	1 72
Sauge, 4 liv	1 76
Tomates, 8 douz. de btes	11 70
Thé, 130 liv	38 20
Levure, 45 liv	15 75
Divers	4 05
Transport et messageries	1 84
	888 63

Entretien des prisonniers.

	$ c.
Vivres—	
Pommes tapées, 100 liv	65 00
Orge, 196 liv	6 50
Haricots, 5,400 liv	355 50
Bœuf, 48,577 liv	4,614 85
Farine, 1,010 sacs	2,766 25
Morue, 4,980 liv	200 98
Poisson, églefin, 1,000 liv	42 50
Poisson désossé, 4,560 liv	301 20
Gingembre, 20 liv	4 00
Hareng, 750 liv	30 00
Hareng, 22 barils	127 50
Saindoux, 550 liv	76 70
Moutarde, 30 liv	6 60
Mélasse, 1,647 gals	791 49
Gruau d'avoine, 20 barils	137 50
Oignons, 1,568 liv	50 26
Cornichons à la mout., 10 gals	8 00
Poivre, 65 liv	13 90

DORCHESTER—*Suite.*

Entretien des prisonniers—Fin.

	$	c.
Vivres—*Fin.*		
Pommes de terre, 1,000 bois. ..	129	48
Prunes, 1,800 liv..	156	00
Avoine roulée, 20 barils..	126	31
Pois fendus, 2 barils..	27	75
Sel, 12,000 liv..	93	50
Cassonade, 13,000 liv..	839	17
Thé, 1,013 liv..	219	40
Vinaigre, 40 gals..	8	00
Levure, 240 liv..	84	00
Suppléments de Noël..	61	45
Divers..	5	81
Transport et messageries.. ..	80	85
	11,456	44
Moins dépenses remb.. ..	7	09
	11,449	35

	$	c.
Vêtements—		
Cotonnade, 346 vgs..	64	01
Etoffe à carreaux, 263 vgs.. ..	355	90
Toile de Nîmes, 502 vgs..	123	08
Œillets à chauss., 11 M..	5	36
Mouchoirs, 40 douz..	18	00
Chapeaux de p. d'Italie, 6 douz.	4	50
Cuir à sem., 1,011 liv..	233	63
Cuir ciré à empeignes, 1,065 l.	639	00
Toile à chemises, 1,078 vgs.. ..	118	47
Sous-vêtements, 51 douz..	315	11
Fil, 500 liv..	225	00
Lacets de cuir, 12 grosses.. ..	51	60
Transport et messageries.. ..	1	40
	2,295	18

	$	c.
Hôpital—		
Entretien des détenus aliénés..	407	57
Services professionnels..	10	00
Œufs, 10 douz..	2	45
Sphygmomanomètre de poche, 1	20	25
Lait, 1,038 pintes..	62	28
Accessoires d'hôpital..	381	42
Transport et messageries.. ..	6	46
	890	43

Frais de libération.

	$	c.
Vêtements et allocations—		
Allocations et déplacements de 108 détenus..	950	26
Boutons, 19½ grosses..	11	58
Casquettes, 10 douz..	42	50
Canevas, 582 vgs..	46	54
Mouchoirs, 10 douz..	4	50
Chapeaux mous..	27	00
Cuir, tendre, 234 pds..	52	65
Cuir, chromé, 203 pds..	54	75
Vêtements comp. p. femmes, 3.	30	09
Bretelles, 10 douz..	20	00
Chemises, 10 douz..	45	00
Cravates, 10 douz..	10	00
Droguet, 748 vgs..	690	78
Sous-vêtements, 12 douz..	50	45
Transport et messageries.. ..	4	94
	2,041	04

	$	c.
Transferts et inhumations—		
Divers acces. pour cercueils. ..	6	72

Frais de service.

	$	c.
Chauffage, éclairage et service d'eau—		
Pétrole, 171½ gals..	31	30
Houille, 80½ tonnes..	563	80
Houille, tout-venant, 1,539 ton.	5,658	39

Frais de service—Suite.

	$	c.
Chauffage, éclairage et service d'eau—*Fin.*		
Eclairage élect., 12 mois.	1,719	19
Lampes élect., 200..	39	00
Transport et messageries.. ..	56	64
	8,068	32

	$	c.
Entretien des bâtiments—		
Coudes, 52..	10	32
Robinet de baignoire, 1..	1	70
Boulons, 400..	3	76
Couleurs, 10 liv..	1	60
Couleurs, 3 gals..	6	30
Désinfectant, 320 gals..	176	00
Fontaines, 2..	9	31
Coudes, 114..	7	74
Manchons, 3..	1	80
Isolateurs en verre, tourillons, 3 douz..	2	12
Gold dust, 1 caisse..	3	50
Verre, 600 pds..	40	05
Moyeux, 26..	10	08
Poêles "Québec", 2..	20	00
Tuyaux d'arrosage, 18 pds.. ..	5	40
Fer galv., 415 pds..	24	40
Laque Japon noir, 2 gals.. ..	1	70
Lessive, 1 douz..	1	20
Bois, pin, 500 pds..	19	00
Blanc de plomb, 1,500 liv.. ..	220	10
Plomb en feuilles, 311 liv.. ..	21	77
Plomb en saumon, 85 liv.. ..	7	65
Clous de fil métal., 21 barils..	80	84
Etoupe, 100 liv..	7	63
Plâtre, 3 barils..	5	55
Papier de toil., 10 caisses.. ..	42	45
Tuyau d'aisance, 60 pds..	11	58
Tuyau vernis, 241 pds..	18	11
Tuyau galv., 135 pds..	9	36
Tuyau d'égout, 457 pds..	193	00
Mort aux rats, ½ douz..	4	00
Graine de pelouse, 50 liv.. ..	15	00
Acier à coudes, 83 liv..	2	91
Tôle d'acier, 136 liv..	4	56
Gomme laque, 2 gals..	4	00
Bardeaux en cèdre, 182 M.. ..	515	41
Carbonate de soude, 3,825 liv.	50	06
Savon tranché, 2,296 liv.	172	20
Savon Y, 1,500 liv..	60	28
Tés, 3 douz..	2	40
Raccords, 3..	7	20
Soupapes sphériques, 6..	9	90
Blanc de céruse, 1,008 liv.. ..	12	60
Fil métallique, R.C., 252 pds..	2	27
Fil téléphonique, 500 pds.. ..	8	13
Cordon de lampe, 100 pds.. ..	1	50
Divers..	5	25
Transport et messageries.. ..	39	77
	1,871	46
Moins dépenses remb.. ..		97
	1,870	49

	$	c.
Entretien des machines—		
Moulage en cuivre, 24 liv.. ..	10	00
Tubes de chaudière, 90..	40	74
Soupapes à boulet, 3..	4	21
Briques réfractaires, 500.	22	50
Argile réfractaire, 6 sacs.. ..	7	20
Assurances et inspec. des chaudières au 22 mars 1919.. ..	137	80
Poli à métal, 24 gals..	23	76
Huile à cylindre, 50 gals..	24	22
Huile à machine, 48½ gals.. ..	14	55

DORCHESTER—*Suite.*

Frais de service—Fin.

	$	c.
Entretien des machines—*Fin.*		
Garnitures, vapeur, 5 liv.. ..	5	25
Pièces pour pompe..	1	55
Pièces pour chaudières..	47	26
Caoutchouc en feuilles, 23 liv..	5	75
Soupapes de purge, 3..	28	88
Etoupe, 592 liiv..	62	16
Divers..	3	65
Transport et messageries.. ..	7	07
	446	55
Chapelle, écoles et bibliothèque—		
Bibles, 6 douz..	20	00
Cantiques et musique, 2 douz.	18	72
Chapelets, 1 grosse..	8	00
Encens, 2 btes..	3	00
Charbon de bois, 2 btes.. .. .	3	20
Cierges, 6..	2	10
Médailles, 1 grosse..		90
Salaires des org., 2, 12 mois..	200	00
Livres de bibliothèque, 109. ..	43	73
Abonnement à revues, 15.. ..	29	09
Transport et messageries.. ..	2	88
	331	62
Dépenses de bureau—		
Primes sur cautionnement des officiers pour 1916.	24	00
Cadrans, 1 M..	8	00
Frais de port..	103	00
Impressions..	106	45
Papeterie..	104	55
Dépêches..	8	63
Téléphone..	71	25
Abonnements aux journaux. ..	32	00
Droits de douane sur cadrans..	2	60
Transport et messageries.. ..	13	26
	473	74
Moins dépenses remb.. ..		75
	472	99

Industries.

	$	c.
Ferme—		
Cotisations sur ter. endigués..	72	70
Marmites, 2..	13	99
Son, 13½ tonnes..	343	60
Engrais chim., 13½ tonnes.. ..	248	00
Fourches à foin, 1 douz.. ..	10	80
Fourches à fumier, 2 douz.. ..	23	10
Graisse, 10 liv..	1	50
Gazoline, 230 gals..	81	81
Couvertures à cheval, 5..	10	00
Harnais, 1..	38	00
Chevaux, 2..	475	00
Fers à cheval, 600 liv..	24	10
Manches de fourche, 1 douz..	2	25
Manches de hache, 4 douz.. ..	4	00
Faucheuses, 2..	103	00
Son gras, 25½ tonnes..	728	70
Charrue, 1..	14	00
Pièces pour machines..	156	35
Rép. à moteur à gazoline.	5	75
Câble, 43 liv..	6	24
Râteau à foin, 1..	27	00
Sel gemme, 545 liv..	4	90
Graines de semence diverses..	587	74
Bêches ordinaires, 1 douz.	19	20
Abonnement au "Farmers' Advocate", 2 ans au 16 déc.. ..	3	00
Fil de fer à foin, 4,500 liv.. ..	163	60

Industries—Suite.

	$	c.
Ferme—*Fin.*		
Fouets, 1 douz..	6	00
Divers..	3	97
Récipients, 3 cylind. à gazol..	30	00
Transport et messageries.. ..	17	04
	3,215	34
Ateliers—		
Haches, 4..	3	28
Alènes à talons, 6 grosses.. ..	7	29
Alènes à coudre, 1 grosse.. ..	1	40
Manches d'alène, 1 douz.. ..	3	25
Boulons de bandage, 1,000.. ..	1	85
Brosses à kalso, 4 douz.	43	20
Pinceaux à vernis, 2 douz.. ..	6	00
Pinceaux, bros. à essuyer, ½ d.	1	80
Soies..	3	00
Boucles à harnais, 2 gr..	2	55
Poudre à miner, 6 barillets.. ..	15	00
Fusée pour pétardement, 4 roul.	3	30
Mèches de tarière, 15..	4	57
Craie pour maçons, 3 btes.. ..	1	50
Charbon de forge, 19½ tonnes.	68	27
Matières colorantes, 295 liv..	36	43
Toile d'émeri, 20 mains.	17	95
Limes, 23 douz..	35	95
Verre, 12 btes..	85	20
Poêle à gazoline, 1..	8	83
Meules, 2..	13	08
Planes à talons, 6..	4	01
Manches de masse, 12 douz. ..	17	76
Vernis à plancher, 5 gals.. ..	7	50
Fers à cheval, 5 barillets.. ..	8	30
Vernis à chauss., 25 pintes. ..	9	55
Fer plat, 1,420 liv..	33	47
Fer de Russie, 106 liv..	6	25
Fer rond, 102 liv..	2	35
Fer carré, 1,258 liv..	28	88
Couteaux de cord., 4 douz.. ..	5	35
Niveaux de maçons, 3..	3	68
Cuir, peaux de mout., 3 douz..	37	00
Cuir tanné au saule, 16 liv.. ..	5	36
Cuir à harnais, 68 liv..	38	76
Cuir à semelles, 918 liv..	317	18
Bois, chêne, 590 pds..	56	97
Bois, épinette, 3,450 pds.. ..	41	46
Bois, pin, 2,006 pds..	84	25
Main-d'œuv., sciage du bois..	31	47
Main-d'œuv., billes à scierie..	16	81
Formes, 21 paires..	16	97
Clous de fer à cheval, 50 liv..	5	00
Clous de fil mét., 2 barillets..	7	10
Aiguilles assorties, 1,100.. ..	3	10
Huile lithargirée, 88½ gals. ..	77	77
Huile crue, 41 gals..	29	52
Huile de lin, 38 gals..	36	92
Huile de pieds de bœuf, 8 g..	11	00
Huile de blanc de baleine, 1 g.	1	00
Oreilles de seau, 10 gr..	10	50
Rabots, 11..	22	00
Pointes à chaus., 3½ bois.. ..	4	53
Pièces pour machines..	4	54
Râpes de cordonnier, 2 douz..	7	75
Câble de Manille, 229 liv.. ..	31	25
Mesures, 1 douz..	4	50
Rivets à chauss., 200 liv.. ..	7	08
Rivets à voitures, 20 liv.. ..	1	00
Timons courbés, 6 pres..	8	28
Abonnements aux journaux de métiers, 3..	15	00
Broquette à chuas., 60 liv.. ..	4	59
Pointes à chaus., 210 liv.. ..	39	30
Pincettes de cordonnier, 6. ..	1	60

DORCHESTER—*Suite.*

Industries—Fin.

	$ c.
Ateliers—*Fin.*	
Papier de verre, 20 mains.. ..	4 45
Crampons, acier à, 91 liv.. ..	3 19
Acier à outils, 317 liv..	47 55
Acier à pics, 21 liv..	2 05
Tôle d'acier, 124 liv..	3 72
Cisailles de ferblantier, 2 prs..	2 47
Sel ammoniaque, 90 liv..	17 00
Lames de scie, 2 douz..	1 20
Scies de travers, 2..	5 25
Dents de scie, 300..	10 50
Tourne-à-gauche, 3..	3 60
Vis à bois, 21 gr..	5 30
Etain en gueuse, 55 liv..	27 50
Térébenthine, 84 gals..	61 11
Ficelle de coton, 12 liv..	2 60
Fil de soie, 2 btes..	12 79
Fil de toile, 48 liv..	81 77
Etaux, 2..	31 15
Vernis, 17 gals..	50 00
Lissoirs de trépointe, 3..	2 15
Clefs à écrous, 5..	8 09
Divers..	7 58
Transport et messageries.. ..	10 55
	1,881 87

Matériel de prison.

	$ c.
Fournitures—	
Grosse toile à essuie-m., 1,078 v.	110 92
Toile de Forfar, 505 vgs.. ..	176 75
Savon de Marseille, 40 btes..	130 81
Savon à barbe, 50 liv..	14 90
Droits de d. sur savon Mars..	30 68
Transport et messageries.. ..	19 25
	483 31
Ustensiles—	
Cartouches de carab., 320 rond.	10 54
Balais, 20 douz..	49 43
Vadrouilles, 12 douz..	30 72
Brosses à dents, 44 douz.. ..	55 00
Peignes, 1 douz..	1 65
Projecteurs complets, 3..	3 10
Verres, 2 douz..	2 00
Chaudrons, 6..	5 74
Verres de lampe, Rochester, 3 douz..	9 00

Matériel de prison—Fin.

	$ c.
Ustensils—*Fin.*	
Théières, 4..	2 40
Chaudières à dîner, 6..	3 52
Pièces de poêle..	6 35
Pièces pour peleuse..	10 00
Pièces pour tondeuses..	7 35
Fourneau, 1..	50 00
Rasoirs, 1 douz..	9 00
Revolvers, 12..	213 84
Balance à bascule, 1..	22 56
Pelles, 3 douz..	19 98
Ciseaux, 3 pres..	3 00
Cuves, 6..	7 50
Petits balais, 1 douz..	2 00
Fil métallique, 57 liv..	2 71
Divers..	1 44
Transport et messageries.. ..	9 20
	538 03
Terrains, édifices et murs—	
Coudes, 24..	9 12
Poudre à pétard., 18 bar.. ..	41 40
Fusée de pétard., 6 glènes.. ..	3 00
Croix, 137..	23 00
Ciment, 115 barils..	152 98
Coudes, 85..	4 25
Fer rond, 194 liv..	3 98
Plomb en saumon, 320 liv.. ..	24 00
Accessoires de garde-corps, 40.	33 24
Pierre de ocnst., 423¼ ton.. ..	1,446 66
Balance de 4 tonnes, 1..	71 05
Tés, 30..	4 03
Toile métallique, 200 pds.. ..	24 30
Divers..	78
Transport et messageries.. ..	115 79
	1,957 58

Divers.

	$ c.
Frais de déplacement—	
Renvois de prison. sur parole, 3.	33 75
Déplacement d'officiers, divers.	26 51
	60 26
Spécial—	
Prix pour concours de tir à la carabine et au revolver.. ..	50 00

DORCHESTER—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

	$ c.
Personnel—	
Salaires et allocations de retraite..	61,876 33
Uniformes et ordinaire..	2,063 61
	63,939 94
Entretien des prisonniers—	
Rations..	11,449 35
Vêtements et médicaments. ..	3,185 61
	14,634 96
Frais de libération—	
Vêtements et allocations.. ..	2,041 04
Transferts et inhumation.. ..	6 77
	2,047 76
Frais de service—	
Chauffage, éclairage et service d'eau..	8,068 32
Entretien des édifices et des machines..	2,317 04
Chapelles, écoles et bibliothèque.	331 62
Dépenses de bureau..	472 99
	11,189 97
Industries—	
Ferme..	3,215 34
Ateliers..	1,881 87
	5,097 21
Matériel de prison—	
Ameublement..	483 31
Ustensiles et véhicules..	538 03
Terrain, édifices et murs d'enceinte..	1,957 58
	2,978 92
Divers—	
Annonces et frais de voyage. ..	60 26
Dépenses spéciales..	50 00
	110 26
	99,999 02

MANITOBA.

Personnel.

	$ c.
Salaires, compte général—	
Médecin-chirurgien, 1, 12 m..	1,700 00
Comptable, 1, 12 mois..	1,600 00
Aide-comptable, 1, 12 mois, moins 2 jours d'absence. ..	1,196 77
Aumôniers, 2, 12 mois..	2,400 00
Commis aux vivres, 1, 12 mois.	1,200 00
S.-commis aux vivres, 2, 12 m.	1,800 00
Infirmier, 1, 12 mois..	1,000 00
Ingénieur, 1, 12 mois..	1,300 00
Aide-ingénieur, 1, 12 mois.. ..	1,000 00
Salaires, compte industriel—	
Instructeurs de mét., 4, 12 m..	4,000 00
Instructeur des mét., 1, 8 mois.	666 66
Salaires, compte de police—	
Sous-préfet, 1, 12 mois..	1,800 00
Gardien en chef, 1, 12 mois..	1,200 00
Geôlier en chef, 1, 12 mois. ..	1,200 00
Gardes, 10, 12 mois.	8,000 00
Gardes, 5, 2 mois (sauf déd.).	3,973 50
Gardes, 8 à $800 (pér. div.)..	4,046 09
Officiers temporaires..	2,399 20
	40,482 22
Allocation de retraite—	
Garde G. Richmond..	565 75
Uniformes—	
Canevas, 100 vgs..	16 50
Drap écarlate, 10¼ vgs..	16 66
Bonnets, rat musqué, 12.. ..	25 20
Feutre Dolge, 15 liv..	15 00
Coutil, 263 vgs..	45 55
Gants, 3 pres..	3 75
Etoffe de crin, 100 vgs..	24 00
Cuir à semelles, 200 liv..	68 50
Cuir, veau, 39¼ liv..	68 69
Cuir à bouts, veau, 213 pds. ..	63 83
Cuir, veau coloré, 170 pds.. ..	62 90
Cuir, veau tanné au saule, 164 p.	62 32
Doublure de manches, 302 vgs.	65 25
Doublure ital., 126 vgs..	48 25
Mitaines, 3 douz..	30 87
Bourrure, 42 vgs..	10 44
Parties de casquette..	37 50
Tissu caoutchouté, 1 bte..	1 45
Serge khaki, 132 vgs..	180 73
Serge bleue, 116 vgs..	240 21
Chemises d'uniforme, 5 douz..	60 00
Cravates d'uniforme, 2½ douz..	5 63
Fil de soie, 5¼ btes..	40 56
Transport..	6 83
	1,200 62
Ordinaire des officiers—	
Pommes tapées, 25 liv..	2 75
Abricots, 125 liv..	18 75
Beurre, 595 liv..	206 50
Bœuf, 2,682 liv..	254 79
Poudre à pâte, 25 liv..	3 75
Fécule, 36 paq..	3 12
Raisins de Corinthe, 75 liv. ..	9 62
Essences, 6 bout..	4 00
Œufs, 128 douz..	33 78
Farine, 250 sacs..	675 00
Moutarde, 5 liv..	1 25
Lait, 343 gals..	102 82
Pêches, 75 liv..	8 50
Raisins secs, 75 liv..	10 25

Personnel—Fin.

	$ c.
Ordinaire des officiers—*Fin.*	
Sucre blanc, 600 liv..	45 72
Levure, 20 btes..	29 50
Fournitures diverses..	45
Transport..	4 25
	1,414 80
Allocation de subsistance—	
Allocation spéciale au taux de $100 par an p. chaque officier.	4,191 63

Entretien des prisonniers.

	$ c.
Rations—	
Haricots, 4,320 liv..	294 75
Orge, 100 liv..	4 00
Bœuf, 35,348 liv..	3,358 07
Poisson blanc, 2,106 liv.. .. .	136 89
Farine, 950 sacs..	2,475 00
Moutarde, 10 liv..	2 00
Mélasse, 293 gals..	114 75
Poivre, 45 liv..	11 70
Riz, 1,900 liv..	82 84
Avoine roulée, 7,040 sacs.. ..	304 23
Sucre brun, 3,900 liv..	286 12
Saucisses, 70 liv..	7 00
Sel, 20 barils..	49 43
Pois cassés, 1,500 liv..	101 51
Vinaigre, 30 gals..	9 00
Levure, 20 btes..	29 50
Suppléments de Noël..	34 25
Faux frais divers..	1 32
Transport..	16 43
	7,318 79
Vêtements—	
Coutil, 234 vgs..	43 38
Etoffe à carreaux, 1,025 vgs..	225 73
Œillets noirs, 6 M..	4 50
Cuir à semelles, 1,106 liv.. ..	386 92
Cuir, vache fendue, 150 liv. ..	117 00
Cuir à empeignes, 102 liv.. ..	66 63
Cuir à mocassins, 202 liv.. ..	90 90
Mitaines, 12 douz..	45 86
Clous à chaus., 100 liv..	10 60
Calicot, 1,024 vgs..	115 97
Sous-vêtements, 80 douz.. ...	479 25
Elastiques, 1½ pce, 211 vgs. ..	16 88
Filés, 450 liv..	258 10
Transport..	41 27
	1,902 99
Hôpital—	
Beurre, 100 liv..	34 00
Bovril, 9 bout..	3 60
Œufs, 2½ douz..	85
Entretien des aliénés..	1,043 00
Fournitures d'hôpital..	146 45
Lait, 931 gals..	279 45
Services professionnels..	10 00
Divers..	2 07
Transports..	1 10
	1,520 52

MANITOBA—*Suite.*

Frais de libération.

	$ c.
Vêtements et allocations—	
Allocations et voya., 84 prison.	737 35
Bretelles, 6 douz..	15 00
Casquettes d'hiver, 4 douz..	17 00
Canevas, 390 vgs..	31 20
Mouchoirs, 5 douz..	2 25
Doublure italienne, 85 vgs..	31 88
Cuir à semelles, 200 liv..	68 50
Cuir chromé, 218 pds..	57 59
Caoutchouc, 1 pre..	1 25
Silésienne noire, 55 vgs..	10 18
Chemises, 6 douz..	27 00
Cravates, 6 douz..	6 00
Etoffe à pardessus, 202 vgs..	171 49
Sous-vêtements, 10 douz..	75 00
Transport..	1 75
	1,253 44
Transferts—	
Transfert de 4 femmes à Kingston..	675 10

Frais des ateliers.

	$ c.
Chauffage, éclairage et eau—	
Bois de c., tamarack, 70 c..	367 40
Charbon "stove", 44 ton..	406 08
Charbon "egg", 71 ton..	656 28
Houille, 565½ ton..	3,488 04
Gazoline, 45 gals..	9 68
Lumière électrique..	437 40
Lampes électriques, 250..	51 85
Pétrole, 493 gals..	80 00
Huile à fanaux, 10 gals..	7 60
Transport..	35
	5,504 68
Entretien des édifices—	
Batteries sèches, 24..	7 98
Robinets de pression, 6..	5 28
Bleu, 12 liv..	2 40
Boîtes galvanisées, 12..	2 13
Burlap, 40 vgs..	13 04
Coudes, 100..	8 80
Couleurs, 99 liv..	15 80
Chlorure de chaux, 1,585 liv..	35 66
Appuis de calorifère, 15 pres..	13 52
Tissu Clinton, 8,000 pds car..	275 37
Robinet d'arrêt, 1..	3 25
Cabinets avec sièges, 2..	18 80
Ciment de couvreur, 50 liv..	4 00
Réservoirs à eau pour boire, 2.	9 31
Siccatif japonais, 5 gals..	5 85
Coutil, 67 vgs..	40 35
Bandes isolatr., 5 liv..	6 25
Toile d'émeri, 22 mains..	15 40
Coudes, 194..	28 99
Diverses four. électriques..	7 65
Bourrelets, 21..	16 63
Colle, 100 liv..	18 00
Carreaux, 8 caisses..	61 77
Crin, 1 balle..	1 85
Agrafes et portes, 2 gr..	1 68
Vernis, 6 gals..	8 70
Glace, 100 tonnes..	50 00
Fer galvanisé, 343 liv..	18 87
Chaux, 96 bois..	25 90
Serrures, 2 douz..	9 65
Blanc de céruse, 2,000 liv..	193 34
Bois de const., ass., 26,000 pds.	729 52
Alcool méthylique, 2 gals..	2 50

Frais des ateliers—Suite.

	$ c.
Entretien des édifices—*Fin.*	
Raccords, bouts à tuyau, 22..	5 23
Clous d'acier, 12 barils..	41 80
Clous à couv., 50 liv..	5 00
Clous de fer, 225 liv..	15 75
Huile bouillie, 87 gals..	74 68
Huile crue, 42 gals..	38 22
Huile à batter., 12 bout..	1 60
Plâtre, 2 barils..	7 50
Poudre insecticide, 4¼ liv..	4 39
Raccordement, 1..	2 50
Papier peint, 68 roul..	9 78
Bordure pour pap. peint, 81 vgs.	5 74
Papier imperm., 23 roul..	46 00
Papier de toilette, 10 caisses.	45 00
Tuyau de plomb, 20 pds..	9 38
Tuyau noir, 5,611 pds..	538 79
Mastic, 500 liv..	13 02
Amiante p. faîtière, 186 morc.	14 88
Bardeaux d'amiante, 28 M..	768 01
Porte-ampoule élect., 10..	1 61
Graines (diverses)..	5 00
Carbonate de potasse, 3,700 liv.	55 50
Savon R.C., 30 caisses..	145 88
Laque, 4 gals..	7 60
Amidon, 40 liv..	4 00
Soude caustique, 12 btes..	3 40
Acier, 1,783 liv..	45 47
Térébenthine, 50 gals..	38 10
Tés, 64..	131 93
Manchons (union), 16..	5 01
Valves assorties, 99..	311 08
Fil à balle, 100 liv..	4 10
Blanc à détremper, 1,680 liv..	26 04
Vernis à mastiquer, 3 gals..	4 65
Articles divers..	14 21
Transport..	441 29
	4,550 48
Entretien des machines—	
Tubes à chaudière, 3..	8 28
Courroies sans fin, cuir, 250 p.	117 45
Comp. pour chaudière, 423 liv.	40 30
Plombagine, 2 grosses..	6 00
Terre à feu, 500 liv..	5 50
Barres de bte à feu, 1,176 liv..	48 70
Manomètres, 3..	33 20
Niveaux d'eau, 2 douz..	1 52
Assurance et inspec. des chaudières au 22 mars 1919..	137 80
Huile à machine, 46 gals..	11 27
Huile à cylindre, 90 gals..	32 76
Pompe refoulante, 1..	7 24
Corde à coussinets, 200 liv..	65 00
Pommade Putz, 24 douz..	13 55
Parties de mac. diverses..	18 15
Amiante à tuyaux..	44 93
Valve de réduction, 1..	16 80
Frais divers..	30
Transport..	20 99
	629 74
A déd., remb. de dépenses.	15 00
Chapelle, écoles et bibliothèque—	
Livres p. bibliothèque, 150 vols.	75 00
Abonnements à des revues, 2..	5 75
Salaires des organistes..	143 05
Huile, 5 gals..	10 75
Huile, 24 btes..	13 50
Cierges, 36 jeux..	25 20
Buanderie..	4 45

MANITOBA—*Suite.*

Frais des ateliers—Fin.

	$ c.
Chapelle, école et bibliothèque—*Fin.*	
Dépenses diverses	2 05
Transport	95
	280 70
Dépenses de bureau—	
Additionneuse méc., 1	163 17
Primes sur garanties d'officiers pour 1916	24 00
Timbres-poste	47 00
Impressions	113 38
Papeterie	67 33
Réparations à clavigraphe	13 50
Abonnements de journ., 2	6 35
Télégrammes	35 25
Téléphone	21 30
Transport	25 25
	516 53

Industries.

	$ c.
Ferme—	
Ficelle d'engerbage, 500 liv	60 00
Brosses, dandy, 1 douz	1 73
Charrue à broussailles, 1	30 00
Charrue à prairie, 1	40 00
Cultivateur, 1	55 00
Etrilles, 1 douz	1 50
Fers à cheval, 100 liv	4 75
Manches de fourches, 1 douz	8 79
Mitaines de fermiers, 6 pres	3 89
Huile à harnais, 10 gals	7 00
Parties de machines diverses	33 70
Corde en agavé, 98 liv	13 23
Mousquetons de harnais, 3 douz.	95
Son, 4 tonnes	106 00
Graines diverses	85 85
Battage du grain, 10,592 min	344 24
Guides, 5 jeux	25 75
Serv. du vétérinaire et drogues.	6 50
Transport	10 40
	839 28
Ateliers—	
Acide muriatique, 2 gals	2 90
Ammoniaque, 1 gal	1 50
Alènes, 5 grosses	14 00
Boulons de voiture, 1,300	15 52
Boulons de machines, 100	1 30
Brosses assorties, 2 douz	7 20
Presses d'établi, 4	1 67
Arrêts pour presses, 4	1 35
Villebrequin à rochet, 1	2 15
Boutons, 38 grosses	7 45
Pièces fondues en cuiv., 18 liv.	7 35
Couleurs assorties, 100 liv	14 73
Fiche à jointoyer, 1	1 06
Tenailles à chaîne, 2	14 00
Tuyau à raccords, 1	2 35
Charbon de forge, 2 tonnes	23 70
Craie de tailleurs, 6 btes	1 20
Fer-blanc "Canada plate", 6 b.	31 40
Bois de c., tamarac, 35 cord	183 70
Bois de c., tremble, 62½ cordes.	234 35
Coutil, 82 vgs	14 86
Force motrice électrique	226 88
Fers élect. et garnitures, 4	74 05
Roues d'émeri, 1	3 32
Elastique à bret., 1½ pce, 202 v.	30 30
Œillets noirs, 10 M	7 50
Limes assorties, 12 douz	22 70
Colle forte, 100 liv	14 00
Elastique à chaus., 6 roul	1 50

Industries—Fin.

	$ c.
Ateliers—*Fin.*	
Diamants à couper, 1 douz	1 25
Charnières, 3 douz	1 68
Poignées, 10½ douz	20 80
Planes à talons, 3	3 75
Tissus de crin, 50 vgs	10 00
Encre à brunir, 1 douz	4 80
Encre rouge, 3 bout	1 50
Fer rond, 200 liv	5 56
Fer galvanisé, 2,163 liv	115 08
Couteaux F. W. C., 2 douz	3 00
Toile, 100 vgs	18 00
Bois de const. assor., 2,508 pds.	224 42
Cuir à semelles, 213 liv	72 79
Cuir à harnais, 42 liv	23 10
Cuir à trépointe, 58 liv	38 03
Aiguilles, 7 M	9 10
Clous à chaussures, 60 liv	4 80
Clous à ferrer, 25 liv	2 90
Clous d'acier, 4 barils	15 00
Pâte parisienne, 50 liv	10 00
Parties pour outils	48 16
Pioches, 6	2 25
Poulies fendues, 2	6 80
Pinces à couper, 1 pre	1 35
Oreilles pour seaux, 1 gr	2 85
Papier de verre, 20 mains	4 10
Ciment à caoutchouc, 6 btes	2 40
Tissu caoutchouté, 3 btes	4 35
Rivets à chaussures, 40 liv	5 70
Acier non trempé, 500 liv	15 25
Blocs et matrices, 1 jeu	12 24
Vis à bois, 32 grosses	5 82
Renforts d'acier, 24 douz	18 00
Ecopes, 1 douz	7 95
Cisailles, 1 paire	1 75
Abonnements aux journaux techniques, 2	5 50
Cuivres à souder, 1 paire	1 48
Silésienne noire, 52 vgs	9 62
Fil de soie, 7 liv	60 98
Fil, 48 liv	91 88
Broquette, 4 douz	1 30
Broquette à chaus., 20 liv	4 00
Etau, 1	13 20
Vernis, 11 gals	26 87
Cire à chaussures, 1 gr	1 44
Toile métallique, 2 roul	8 26
Clés anglaises, 3	4 80
Bourre noire, 2 balles	12 50
Divers	15 20
Transport	18 46
	1,962 01

Matériel de prison.

	$ c.
Machines—	
Presses à rebords, 2	986 10
Extracteur, 32 pces, 1	545 00
Pompe et moteur	1,075 12
Moteurs, 10 c.v., 2	502 50
Transport de la pompe	67 15
	3,175 87
Fournitures—	
Couvertures, 200	609 72
Etoffe à serviettes, 1,262 vgs	105 83
Housse pour sofa, 15 vgs	30 00
Savon à barbe, 30 liv	11 95
Transport	7 36
	764 86

MANITOBA—*Suite.*

Matériel de prison—Suite.

	$ c.
Ustensiles—	
Briques anglaises, 2 douz.. ..	1 20
Soufflets pour insecticide, 2..	1 60
Balais, 12 douz..	33 00
Brosses à dents, 20 douz.. ..	25 00
Brosses à barbe, 1½ douz.. ..	4 75
Menottes, 12 paires..	81 00
Fer-blanc, 91 liv..	8 54
Parties pour poêle..	16 35
Revolvers S. W., 12..	203 40
Râteaux d'acier, 1 douz.. ...	8 01
Rasoirs, 1 douz..	10 50
Cuir à rasoir, 1..	2 50
Pierres à rasoir, 2..	1 90
Grands ciseaux, 2 paires.. ..	3 00
Cuillères à thé, 1½ douz..	1 05
Balance, 1..	8 80
Petits balais, 1 douz..	2 85
Divers..	2 80
Transport..	7 82
	424 07
Terrains, édifices et murs—	
Boîtes, T. & B. galvan., 25. ..	6 04
Raccords mâles, 146..	12 62
Demi-coudes, 176..	33 07
Robinets d'air, 12..	6 00
Isolateurs porcelaine, 50.. ..	2 85
Pare-foudre, 6..	3 00
Conduit, 800 pds..	112 00
Petits conduits, 30..	11 12
Raccords femelles, 60..	8 52
Ciment, 200 barils..	442 00
Réservoir d'expansion..	6 75
Coudes assortis, 152..	29 01
Fournitures élect. diverses.. ..	17 22
Rebords et boulons, 8..	8 61
Fusibles, 23..	15 16

Matériel de prison—Fin.

	$ c.
Terrains, édifices et murs—*Fin.*	
Gardes, 24..	4 66
Plaques à crochet, 60..	34 08
Chaux, 50 minots..	13 50
Lampes tungstènes, 150..	34 50
Bouts de raccord, 122..	7 00
Tuyau de fer, 1,400 pds..	382 98
Bouilloires pour le poêle, 2. ..	19 00
Abat-jour, 200..	4 00
Commutateurs, 26..	16 30
Portes-lampe, 70..	11 02
Acier, 12,677 liv..	405 78
Condenseur à vapeur, 1.	53 50
Bande à isoler, 5 liv..	1 50
Tés, 70..	33 72
Valves d'arrêt, 10..	91 69
Fil adanac, 3,500 pds..	44 65
Fil R. C., 1,400 pds..	182 51
Câble d'acier, 240 pds..	145 20
Divers..	3 93
Transport..	6 28
	2,209 77

Divers.

	$ c.
Dépenses de voyage—	
Voyages d'officiers..	144 51
Spécial—	
Allocation scolaire en remplacement des taxes de 1915.. ..	750 00
Allocation au sous-préfet pour l'entretien d'un automobile en 1915-16..	50 00
	800 00

MANITOBA—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

	$ c.
Personnel—	
Salaires et pensions..	41,047 97
Uniformes et ordinaire..	2,615 42
Allocations pour entretien.. ..	4,191 63
	47,855 02
Entretien des prisonniers—	
Rations..	7,318 79
Vêtements et médicaments. ..	3,423 51
	10,742 30
Frais de libération—	
Complets pour les libérés et allocations..	1,253 44
Permutations et enterrements..	675 10
	1,928 54
Dépenses générales—	
Chauffage, éclairage et service d'eau..	5,504 68
Entretien des édifices et machines..	5,165 22
Chapelle, école et bibliothèque.	280 70
Frais de bureau..	516 53
	11,467 13
Industries—	
Ferme..	839 28
Ateliers des travaux..	1,962 01
	2,801 29
Matériel de prison—	
Machines..	3,175 87
Ameublement..	764 86
Ustensiles et véhicules..	424 07
Terrains, édifices et murs.. ..	2,209 77
	6,574 57
Divers—	
Annonces et voyages...	144 51
Spéciaux..	800 00
	944 51
	82,313 36

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Personnel.

	$ c.
Salaires, compte général—	
Préfet, 1, 12 mois	2,800 00
Médecin, 1, 12 mois	1,700 00
Comptable, 1, 12 mois	1,600 00
Aides-compt., 3, 12 mois	3,600 00
Aumônier, 1, 12 mois	1,200 00
Aumôniers, 2 à $1,200 (période interrompue)	1,200 00
Ingénieur, 1, 12 mois	1,300 00
Aide-ingén., 1 à $1,000 (période interrompue)	916 67
Garde-malade, 1, 12 mois	1,000 00
Commis aux vivres, 1, 12 mois	1,200 00
S.-commis aux vivres, 1 à $900 (période interrompue)	900 00
S.-commis aux vivres, 1, 12 m.	892 74
Salaires, compte industriel—	
Inst. en chef des mét., 1, 12 m.	1,200 00
Instructeurs de m., 3, 12 mois.	3,000 00
Instructeurs de métiers, 3 à $1,000 (période interrompue)	1,483 82
Salaires, compte de police—	
Sous-préfet, 1, 12 mois	1,800 00
Geôlier en chef, 1, 12 mois	1,200 00
Gardien chef, 1, 12 mois	1,200 00
Gardiens, 3, 12 mois	2,700 00
Gardiens, 2 à $900 (période interrompue)	1,536 29
Gardes, 24, 12 mois	19,200 00
Gardes, 8 à $800 (périodes interrompues)	3,061 86
Gardes, 4 à $800 (sauf déd)	3,187 93
Officiers temporaires	2,092 46
	59,971 77
Remb. du crédit de guerre.	3,500 00
	56,471 77
Allocations de retraite—	
Garde C. W. Drayton	31 25
Garde industriel R. Dynes	1,630 60
Garde J. E. Dolphin	55 55
	1,717 40
Uniformes—	
Boucles, 2 grosses	90
Boutons dorés, 2 gr	3 56
Canevas, 193 vgs	34 35
Gants, 50 paires	49 17
Tissu de crin, 50 vgs	10 40
Chapeau, 1	3 00
Doublure, 235 vgs	99 09
Lacets de chaussures, 7 gr.	7 12
Cuir à semelle, 319 liv	109 74
Cuir, veau, 348 liv	114 49
Cuir tanné au saule, 200 pds	70 00
Bourrure, 65 vgs	15 88
Vernis à chaussures, 5 gals.	6 25
Pâte à chaussures, 14 douz	20 45
Serge bleue, 420 vgs	686 54
Serge khaki, 15 vgs	40 01
Gallon à border, 4 gr	9 00
Fil de soie, 2 btes	17 84
Fil, 6 liv	18 00
Elastique à chaus., 50 vgs	2 50
Fil pour casquettes, 8 roul.	4 00
Transport	3 00
	1,325 29
Mess des gardes—	
Pommes tapées, 225 liv	23 88
Haricots, 1,233 liv	72 41
Beurre, 1,021 liv	329 23

Personnel—Fin.

	$ c.
Mess des gardes—*Fin.*	
Bœuf, 5,869 liv	640 73
Fécule, 36 liv	2 62
Essences, 15 bout	8 35
Farine, 60 barils	295 50
Poisson, flétan, 209 liv	14 63
Poissons divers, 243 liv	13 72
Poisson, saumon, 640 liv	32 00
Saindoux, 164 liv	21 36
Moutarde, 6 liv	2 70
Lait, 542 gals	192 14
Avoine roulée, 640 liv	26 45
Pêches, 210 liv	15 15
Pruneaux, 300 liv	23 79
Pommes de terre, 1,787 liv	19 82
Poivre, 17 liv	2 72
Sel, 380 liv	3 08
Sucre brun, 240 liv	16 85
Sucre blanc, 800 liv	61 00
Thé, 250 liv	65 00
Vinaigre, 12 gals	3 12
Divers	2 20
Transport	2 39
	1,890 84
Allocation de subsistance—	
Allocation spéciale de $100 par année à chaque officier	5,713 33

Entretien des prisonniers.

	$ c.
Rations—	
Pommes tapées, 775 liv	79 87
Orge, 300 liv	18 00
Haricots, 12,307 liv	720 66
Bœuf, 53,492 liv	5,751 43
Café, 200 liv	30 75
Farine de maïs, 1,486 liv	33 32
Saumon, 8,715 liv	434 85
Flétan, 2,005 liv	140 35
Morue, 1,150 liv	68 40
Farine, 840 barils	4,789 50
Saindoux, 926 liv	127 44
Mouton, 263 liv	34 19
Pommes de terre, 30,598 liv	195 13
Poivre, 193 liv	35 53
Poudre de currie, 50 liv	12 50
Pruneaux, 2,100 liv	161 46
Pêches, 1,880 liv	124 35
Riz, 1,450 liv	58 00
Avoine roulée, 8,120 liv	308 65
Gros sel, 2,025 liv	12 98
Sel fin, 6,320 liv	51 88
Sirop, 25,860 liv	687 88
Sucre brun, 5,660 liv	400 40
Thé, 7,706 liv	272 85
Vinaigre, 75 gals	20 38
Levure, 102 btes	124 48
Divers	7 75
Suppléments de Noël	55 95
	14,758 93
Vêtements de prison—	
Lacets, 3 gr	6 75
Bougran, 50 vgs	9 00
Bottes de caoutchouc, 24 pr	82 02
Boutons, 71 gr	20 73
Canevas, 613 vgs	102 18
Coton écru, 120 vgs	16 13
Tissu carreauté, 112 vgs	157 15
Coutil, 357 vgs	77 82
Serge de Nîmes, 2,110 vgs	484 20
Chapeaux de paille, 12 douz	10 67

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite*.

Entretien des prisonniers—Fin.

	$ c.
Vêtements de prison—*Fin.*	
Toile de Hollande, 92 vgs. ..	17 10
Doublure, 164 vgs..	17 95
Cuir à semelle, 2,553 liv.. ..	877 70
Cuir chromé, 211 pds..	73 76
Clous à chaussures, 110 liv..	10 60
Rivets d'acier, 40 liv..	3 20
Rivets à chauss., 50 liv.. ..	5 25
Noir à chauss., 5 gals.. .. .	3 25
Coton pour chemises, 1,889 v.	231 36
Fil, 3 gr..	22 60
Broquette à chaus., 70 liv.. ..	8 00
Tissu de caoutchouc, 2 btes..	2 90
Bretelles, 38 douz..	78 20
Gallon à border, 30 gr..	15 75
Sous-vêtements, 87 douz.. ..	497 67
Filé, 882 liv..	462 13
Divers..	6 65
Transport..	98 65
	3,399 37
Hôpital—	
Bacon, 30 liv..	6 60
Beurre, 205 liv..	66 13
Thé de bœuf, 12 btes..	13 20
Café, 22 liv..	9 13
Cacao, 17 liv..	15 05
Œufs, 70 douz..	23 12
Jambon, 42 liv..	8 14
Entretien des aliénés..	187 14
Médicaments, etc..	509 28
Verre de lunettes, 1..	3 00
Lait, 315 gals..	110 24
Services professionnels.. .. .	52 00
Sphygmomanomètre, 1..	20 00
Bas de soie, 1..	6 12
Seringue auriculaire, 1..	4 56
Divers..	17 95
Transport..	13 02
	1,064 68

Frais de libération.

	$ c.
Vêtements et allocations—	
Allocations de voyage pour 144 prisonniers..	1,111 00
Boutons, 19 gr..	9 59
Canevas, 505 vgs..	58 49
Tissu de crin, 50 vgs..	12 50
Chapeaux, 6 douz..	30 00
Doublures, 493 vgs..	91 56
Cuir à semelles, 319 liv..	109 74
Cuir fauve, 65 pds..	39 00
Cuir gaufré, 130 pds..	28 40
Cuir ciré, 80 liv..	30 80
Vachette, 183 pds..	40 26
Cuir chromé, 480 pds..	118 56
Cuir à trépointes, 104 liv.. ..	58 79
Bourrure, 63 vgs..	15 69
Doublures de chaus., 58 vgs..	10 49
Silésienne, 95 vgs..	10 49
Chemises, 10 douz..	45 00
Fil, 2 gr..	9 50
Cravates, 10 douz..	10 00
Drap, 392 vgs..	244 52
Sous-vêtements, 4 douz.	25 65
Bourre, 1 balle..	6 25
Divers..	1 62
Transport..	23 64
	2,149 01

Frais de libération—Suite.

	$ c.
Transferts et inhumations—	
Un prisonnier à Kingston.. ..	400 00
Moins remb. de frais.. ..	22 00
	378 00

Dépenses générales.

	$ c.
Chauff., éclairage et serv. d'eau—	
Charbon, noisette, 284½ ton. ..	1,121 65
Charbon, gros, 457 ton..	2,147 81
Lumière électrique, 12 mois..	1,460 10
Eau, 12 mois..	785 61
Lampes électriques, 650.. ..	149 70
Pétrole, 178 gals..	38 73
Gazoline, 92 gals..	19 32
Allumettes, 1 bte..	2 20
Divers..	2 60
	5,727 72
Moins remboursement. ..	4 40
	5,723 32
Entretien des édifices—	
Bon ami, 3 douz..	3 85
Batteries sèches, 3 douz..	10 02
Bleu, 18 douz..	8 10
Tés à tuyaux, 3 douz.	2 60
Conduit, 400 pds..	20 60
Couleurs, 280 liv..	23 64
Couleurs, 2½ gals..	4 90
Chlorure de chaux, 2 douz.. ..	2 20
Corde à châssis, 50 liv..	17 10
Vernis à plancher, 52 gals.. ..	84 00
Désinfectant, 487 gals..	256 70
Fournitures élect. diverses.. ..	81 93
Fontaines sanitaires..	9 31
Carreaux, 52..	26 46
Colle forte, 40 liv..	6 00
Glace, 16,000 liv..	64 00
Fer assorti, 885 liv..	23 57
Blanc de plomb, 2,000 liv.. ..	181 00
Minium, 125 liv..	10 62
Bois de cèdre, 188 pds..	4 68
Verroux de nuit, 3..	5 25
Potasse caustique, 68 douz.. ..	70 65
Huile de lin, 44 gals..	42 90
Mastic, 200 liv..	7 55
Bouchons, 4..	2 20
Pâte à souder, 2 liv..	1 16
Papier peint, 103 roul..	32 60
Papier de toil., 12 caisses.. ..	68 00
Tuyau de renvoi, 6 pds..	1 80
Tuyau galv., 163 pds..	9 81
Tuyau de fer, 152 pds..	9 80
Réparations diverses..	7 80
Aléseurs, 9..	3 15
Acier assortis, 383 liv..	30 64
Poêles, 2..	24 00
Tuyau de poêle, 100 long.. ..	8 70
Amidon, 20 liv..	1 50
Laque, 2 gals..	4 40
Graines de fleurs assorties.. ..	42 05
Sapolio, 12 douz..	13 50
Savon de buand., 2,300 liv.. ..	117 00
Savon en p. morceaux, 2,689 l.	182 56
Condenseurs à vapeur, 2.. .. .	2 60
Papier attrape-mouc., 30 btes..	12 00
Transformateurs, 2..	128 46
Cire à plancher, 10 liv.	4 40
Fil téléphonique, 4,552 pds.. ..	80 27

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite.*

Dépenses générales—Suite.

	$ c.
Entretien des édifices—*Fin.*	
Fil câble d'acier, 825 pds.. ..	38 78
Fil d'étai, 500 pds..	6 75
Fil de cuivre, 1,500 pds..	29 16
Fil isolé, 403 vgs..	10 79
Fil imperméable, 91 liv..	23 93
Divers..	17 16
Transport..	120 15
	2,002 77
Entretien des machines—	
Demi-coudes, 18..	1 88
Amiante en feuille, 21 liv.. ..	1 16
Jotteraux, 13..	22 90
Cuir à cour. sans fin, 296 pds.	78 15
Raccordements, 6..	1 35
Robinets de décharge, 8..	9 00
Coudes, 42..	4 58
Boyau à eau, 300 pds..	44 38
Boyau d'atelier, 500 pds..	122 00
Lacets à courroies, 6 liv.. ..	6 30
Ecrous, 125 liv..	6 72
Huile à moteur, 2 gals..	1 50
Parties pour le calorifère.. ..	3 70
Parties pour la fournaise.. ..	12 10
Prime, assur. sur chaudière..	137 80
Poli à métal, 10 douz..	25 20
Poli à poêle, 5 douz..	4 25
Garniture, 20 liv..	18 55
Soude wyandotte, 1,960 liv..	52 52
Tés, 12..	1 46
Valve globe, 1..	5 78
Disques de valve, 3 douz.. ..	3 53
Câbles de termini, 7..	22 40
Rondelles, 50 liv..	2 83
Divers..	5 26
Transport..	36 39
	632 49
Chapelle, écoles et bibliothèque—	
Livres, 1 douz..	10 15
Bibles, 100..	28 00
Buanderie..	9 90
Abonnements de journaux.. ..	22 65
Appoint. des organistes, 2, 12 m.	200 00
Missel catholique, 1..	7 50
	278 20
Dépenses de bureau—	
Cadran pour montre-garde, 1 M.	8 00
Prime sur les gar. des officiers.	24 00
Frais de poste..	102 00
Impressions..	230 74
Papeterie..	177 26
Télégrammes..	56 95
Téléphone..	152 20
Journaux et magazines..	16 00
Réparations aux clavigraphes..	13 75
Réparations aux timbres.. ..	1 25
Droits de douane sur cadrans..	3 40
Transport..	76 79
	862 34
Ferme—	
Boucles de harnais, 6 douz. ..	3 24
Son, 3 tonnes..	83 00
Balais d'écurie, 6..	3 30
Lames latérales, 1 douz.	4 38
Brosses dandy, 2 douz..	3 60
Bourrures de wagon, 2 douz..	4 90

Dépenses générales—Suite.

	$ c.
Ferme—*Fin.*	
Chaudrons, 2..	28 00
Pointes à fer, 100 liv..	8 61
Drogues diverses..	39 30
Fertilisant, 6 tonnes..	282 00
Cheval, 1..	252 50
Grains, 78 voyages..	142 50
Manches de fourc., 3 douz.. ..	4 67
Tuyau de caoutchouc, 150 pds.	19 88
Mousquetons de harnais, 24 d.	16 71
Fer à cheval, 100 liv..	4 75
Cuir à harnais, 116 liv..	60 32
Fumier, 74 voyages..	37 00
Fumier, 4 wagons..	60 00
Clous à ferrer, 25 liv..	3 19
Avoine, 9½ tonnes..	407 30
Bourrures de harnais, 6..	6 00
Pommes de terre, 19,300 liv..	292 00
Parties div. pour machines. ..	21 99
Râteaux à main, 1 douz.	2 33
Pierre à affiler, 2 douz..	1 80
Graines diverses..	261 36
Moulée, 6 tonnes..	167 10
Sel, 4,300 liv..	30 93
Ficelle d'engerbage..	5 10
Divers..	2 44
Transport..	12 00
	2,272 20
Ateliers—	
Alênes assort., 11½ gr..	28 68
Haches, 6..	5 10
Amortisseurs, 200 feuilles. ..	24 00
Boulons de cuivre, 1 douz.. ..	1 65
Bouts pour boyau, 6..	4 88
Poulie O et chaîne, 1..	8 25
Forets, 3..	3 50
Cire d'abeille, 5 liv..	3 25
Soies..	12 00
Tissu à relier, 1 roul..	7 00
Presses d'établi, 2..	1 40
Blanchissoirs, 6 douz..	4 93
Brosses, W. W., 10 douz.. ..	19 25
Pinceaux à peinture, 3½ douz..	25 73
Pinceaux à colle, 6..	2 02
Charbon de forge, 10 ton.. ..	167 50
Couleurs, 25 liv..	3 50
Couleurs liquides, 1 gal..	3 50
Tire-fonds, 4..	5 00
Craie de tailleur, 22 btes.. ..	5 34
Craie de Paris, 10 liv..	1 00
Matrices, 17..	22 00
Matrices, 1 jeu..	2 25
Coutil tan, 104 vgs..	17 16
Forets, 28..	3 10
Œillets, 15 M..	7 65
Courant élect. pour moteurs..	309 85
Pompes pour chevaux, 2.. ..	1 70
Limes, 6 douz..	9 50
Colle forte, 20 liv..	3 50
Crochets pour chaus., 6 M. ..	6 35
Charnières, 7 pres..	3 58
Boyau de caoutchouc, 50 pds..	5 63
Marteaux, 15..	12 78
Manches assortis, 30 douz.. ..	76 84
Fer à cheval, 200 liv..	9 50
Semelles en liège, 6 pres.. ..	3 90
Fers électriques, 4..	63 32
Planes en fer, 15..	3 81
Fer en barres, 727 liv..	20 00
Fer galvanisé, 818 liv..	49 08
Fer-blanc, 229 liv..	33 43
Fers divers, 2,425 liv..	65 71

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite.*

Dépenses générales—Fin.

	$	c.
Ateliers—*Fin.*		
Couteaux de tanneurs, 2.. ..	6	00
Couteaux à cuir, 1 douz.. .. .	1	50
Cuir fauve, 311 pds..	83	80
Cuir gaufré, 353 pds..	77	66
Cuir ciré, 185 liv..	71	23
Cuir à trépointes, 80 liv..	60	00
Pin, 11,106 pds..	177	21
Chêne, 250 pds..	35	00
Cèdre, 1,296 pds..	13	06
Maillets en cuir, 1..	2	75
Clous d'acier, 700 liv..	22	23
Clous à ferrer, 90 liv..	3	86
Clous en fer, 200 liv..	7	80
Aiguilles à machine, 600.. ..	7	20
Huile à machine à coudre, 3 g.	3	60
Huile, transformateur, 4 gals..	5	00
Pâte à chaussures, 20 liv.. ..	2	00
Poignées de tiroirs, 2 douz.. ..	1	20
Pièces pour moteurs..	18	60
Pièces pour mac. à brique.. ..	34	46
Papier de verre, ½ rame..	1	72
Pioches R. R., 1 douz..	4	50
Epingles en paquets, 6 douz..	2	88
Grosses limes, 6..	3	45
Rivets à chaussures, 100 liv..	6	08
Rivets assortis, 9 liv..	2	50
Corde manille, 289 liv..	41	89
Règles Stanley, 6..	2	15
Ciment à caoutchouc, 1 d. pots.	4	80
Abonnement "Tailleur et Coupeur", 2 ans..	6	00
Vis à bois, 45 gr..	8	40
Eponges pour peintres, 2.. ..	1	50
Grands ciseaux, 6..	7	20
Peaux de mouton, 4 douz.. ..	45	27
Pelles, 6..	3	80
Equerres de tailleurs, 2..	4	50
Acier, 720 liv..	36	91
Cire à chaussures, 10 liv.. ..	1	00
Mousquetons, 6 douz..	9	00
Pierres à aiguiser, 4..	2	40
Blocs et matrices, 4..	5	30
Scies à main, 6..	9	88
Roul. d'acier pour serrure générale, 1 jeu..	250	00
Tissu de caoutchouc, 6 btes. ..	9	00
Etain, 25 liv..	13	75
Fil de soie, 6 btes..	42	05
Fil de lin, 78 liv..	172	01
Broquette, 20 liv..	1	54
Térébenthine, 24 gals.	24	00
Taraud et pas de vis mère, 1 j.	13	60
Fil de cuivre, 73 liv..	3	68
Roue d'émeri, 1..	5	66
Divers..	21	57
Transport..	24	72
	2,499	39

Matériel de prison.

	$	c.
Machines—		
Pompe autom. et récepteur, 1.	175	00
Fers à bordure, 16 pces, 2.. ..	1,392	70
Valves de réduction, 2..	35	20
Fourneau et parties, 1..	432	30
Condenseurs d'acier, 3..	71	50
Transport..	65	44
	2,172	14

Matériel de prison—Suite.

	$	c.
Fournitures—		
Canevas, 107 vgs..	42	90
Coton écru, 501 vgs..	50	13
Croisé, 221 vgs..	21	02
Paillasson..	8	00
Feutre, 900 pds carrés..	56	25
Toile forfar, 504 vgs..	176	40
Mousquetons, 6 douz..	9	00
Savon à barbe, 10 liv..	3	50
Savon de Marseille, 75 cais..	287	94
Serviettes, 1 douz..	6	50
Toile à serviettes, 1,020 vgs..	104	77
Droits sur le savon..	49	56
Transport..	20	66
	836	63
Moins remise de dépenses.	2	50
	834	13
Ustensiles—		
Brosses à dents, 40 douz.. ..	50	00
Brosses à chaus., 4 douz.. ..	2	10
Brosses à plancher, 11 douz..	19	30
Brosses W. W., 3 douz..	6	75
Brique anglaise, 4 douz..	2	40
Balais de crin, 6..	5	40
Balais de jonc, 32 douz..	74	57
Piles sèches, 4½ douz..	20	31
Tasses et soucoupes, 4 douz..	5	25
Peignes, 2 douz..	1	20
Pendule, 1..	1	50
Pièces fondues..	4	40
Hache-viande, 2..	3	48
Roulettes, 4 jeux..	4	00
Cartouches de carabine, 1 M..	40	10
Cartouches de revolver, 1 M..	14	80
Epoussettes, 3..	1	80
Verre de lampes, 1 douz.. ..	0	85
Eventails, 2..	43	70
Manches de vadrouille, 3½ douz.	5	25
Seaux à charbon, 6..	7	50
Inspection de la bascule.. ..	11	50
Bouilloires, 4..	4	97
Couteaux et fourchettes, 1 d..	1	40
Couteaux de cuisine, 3..	1	50
Tondeuse à gazon, 1..	8	00
Lampes électriques, 2 douz. ..	5	88
Théières, 6..	4	72
Cafetières, 3..	1	81
Assiettes, 4 douz..	4	70
Seaux galvanisés, 6 douz.. ..	25	32
Seaux à ordures, 2 douz.	19	44
Porte-poussière, 6 douz... ...	4	80
Bassines, 4..	2	75
Pièces pour carab. et revolver..	1	50
Pièces pour poêle..	64	90
Pièces pour l'éplucheur lég. ..	11	09
Réparations à l'horloge..	4	00
Soucoupes émaillées, 24 douz..	19	32
Thermomètres, 2..	9	00
Petits balais, 14 douz..	13	30
Divers..	10	39
Transport..	39	96
	5 84	91
Terrains, édifices et murs—		
Demi-coudes, 18..	9	90
Raccords mâles, 99..	2	49
Boulons à voiture, 400..	3	80

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite.*

Matériel de prison—Suite.

	$ c.
Terrains, édifices et murs—*Suite.*	
Boulons de cuivre, 4	7 10
Consoles pliantes, 264 pres	198 00
Brique à feu, 3,000	120 25
Poudre à mine, 100 liv	25 90
Fusée pour mine, 500 pds	2 50
Cabinets d'aisance, 33	729 75
Petits conduits, 224	99 84
Conduits, 2,300 pds	130 19
Coupe-circuits, 4	6 00
Câble, 100 pds	104 00
Couleurs, 1 gal	3 75
Raccords, 230	10 35
Robinets, 9	14 65
Ciment, 2,733 barils	6,590 67
Coudes, 832	84 52
Terre à feu, 1,500 liv	12 00
Tissu Clinton, 7,267 pds	302 23
Charnières, 12 pres	1 70
Laque, 40 gals	31 60
Têtes d'embranchement, 108	253 80
Supports verticaux, 5 pres	3 75
Fer assorti, 6,844 liv	198 33
Bouts de raccord, 52	8 88
Plomb en saumon, 1,590 liv	142 34
Blanc de plomb, 1,000 liv	100 50
Pin, 29,472 pds	465 68
Cèdre, 4,434 pds	94 39
Clous de fer, 2 barils	10 20
Lattes métalliques, 1,000 pds	37 50
Linteaux, 2	183 20
Système ferm. pr 265 cellules	2,477 64
Serrures Yale, 8	64 00
Chaux, 141 barils	188 00
Mètre à 2 fils, 1	19 00
Filasse, 2 balles	8 00
Bouchons, 103	22 88
Goudron à toiture, 2,195 liv	21 95
Papier à toiture, 30 roul	36 25
Isolateurs à tuyau, 282 pds	20 30
Tuyau de fer, 11,391 pds	1,322 25
Tuyau galvanisé, 1,318 pds	164 05

Matériel de prison—Fin.

	$ c.
Terrains, édifices et murs—*Fin.*	
Tuyau vitrifié, 40 pds	10 80
Réparations aux serrures	7 50
Rivets, 3 paq	1 72
Pierre concassée, 2,042 vgs	3,879 30
Acier, 1,490 liv	57 41
Service d'un plombier, 12 m	1,100 00
Tiges d'acier, 10,886 liv	223 89
Commutateurs, 8	5 45
Vis, 75	3 92
Laque, 1 gal	2 20
Poulie, 1	7 50
Glissière de porte, 5 long	2 40
Bande à friction, 3 liv	3 00
Réservoirs de cabinets, 2	12 40
Goudron de pin, 6 gals	4 80
Tuile à drain, 500 pds	27 50
Térébenthine, 32 gals	30 80
Tés, 92	44 67
Unions, 233	161 35
Vernis, 3 gals	9 50
Valves assorties, 42	59 19
Fil de fer, 200 liv	8 17
Poids à châssis, 336 liv	5 88
Divers	16 46
Caisses et emballage	30 50
Transport	894 34
	20,945 08

Divers.

	$ c.
Dépenses de voyage—	
Voyages d'officiers	66 60
Billets de tramway	30 00
Retour de prisonniers libérés sur parole	18 30
	114 90
Spécial—	
Prix de tir au revolver et à la carabine	50 00

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin.*

Récapitulation.

	$ c.
Personnel—	
Salaires et allocations de retraite..	58,189 17
Uniformes et ordinaire..	3,216 13
Allocations de subsistance.. ..	5,715 33
	67,120 63
Entretien des détenus—	
Rations..	14,758 93
Vêtements et médicaments. ..	4,464 05
	19,222 98
Frais de libération—	
Vêtements et allocations.	2,149 01
Transferts et inhumations.. ..	378 00
	2,527 01
Dépenses générales—	
Chauffage, éclairage et service d'eau..	5,723 32
Entretien des bâtiments et des machines..	2,635 26
Chapelles, écoles et bibliothèque.	278 20
Dépenses de bureau..	862 34
	9,499 12
Industries—	
Ferme..	2,372 20
Ateliers..	2,499 39
	4,771 59
Matériel de prison—	
Machines..	2,172 14
Fournitures..	834 13
Ustensiles et véhicules..	584 91
Terrains, édifices et murs d'enceinte..	20,945 08
	24,536 26
Divers	
Annonces et frais de voyage..	114 90
Dépenses spéciales..	50 00
	164 90
	127,842 49

ALBERTA.

Personnel.

	$	c.
Salaires en général—		
Directeur, 1, 12 mois..	2,800	00
Médecin, 1, 12 mois..	1,360	00
Comptable, 1, 12 mois..	1,600	00
Commis, 1, 12 mois..	1,200	00
Aumôniers, 2, 12 mois..	1,800	00
Mécanicien, 1 à $1,300 (moins déduction)..	1,275	00
Infirmière, 1, 12 mois..	1,000	00
Infirmière temporaire, 1 à $900 (période interrompue)..	600	00
Garde-magasin, 2 à $1,200 (période interr.)..	1,200	00
Garde-magasin temporaire, 2 à $1,100 (période interr.).. ..	733	28
Garde-mag., aide, 1 à 12 m. ..	900	00
Garde-magasin, aide, 1 à $900 (moins déd.)..	898	00
Salaires, industrie—		
Instructeur en chef des métiers, 1 à $1,200 (moins déd.). ..	1,175	00
Instruc. des métiers, 6, 12 m...	6,000	00
Instructeurs des métiers, 3 à $1,000 (pér. int.)..	2,203	01
Salaires, police—		
Sous-directeur, 1, 12 mois. ..	1,800	00
Gardien en chef, 1, 12 mois. ..	1,200	00
Surv. en chef, 1 à $1,200 (moins déd.)..	1,156	67
Surveillants, 4, 12 mois..	3,600	00
Gardiens, 5, 12 mois..	4,000	00
Gardiens, 10 à $800 (pér. int.).	4,068	44
Gardiens, 4 à $800 (m. déd)...	3,194	85
Fonctionnaires temp..	6,773	43
	50,737	68
Moins remb. du créd. de guerre.	4,981	48
	45,556	20
Uniformes—		
Boutons, 7 grosses..	13	77
Bougran, 10 vgs..	1	25
Bonnets, rat musqué, 6.. .. .	12	60
Bonnets, mout. de perse 1. ..	10	65
Drap à tuniques, 2 vgs..	7	00
Drap écarlate, 3¼ vgs..	5	28
Canevas, 175 vgs..	29	25
Gants, 4 pres..	5	00
Chapeaux, 1 douz..	18	00
Tissu de crin, 50 vgs..	10	61
Drap italien, 128 vgs..	70	65
Doublure, manches, 121 vgs..	20	05
Cuir à semelles, 352 liv..	171	96
Cuir rouge, 652 pds..	131	22
Cuir, veau, 683 pds.	250	22
Cuir, veau can., 206 liv.. .. .	193	64
Cuir dongola, 32 pds..	11	20
Lacets, 3½ gr..	3	65
Toile à corsets, 102 vgs..	18	36
Mitaines, 3½ douz..	35	00
Doublure de poches, 123 vgs.. .	18	45
Ouate pressée, 82 vgs..	20	50
Cirage à chaus., 17 douz.. ..	16	45
Pièces pour bonnets, divers..	26	07
Caoutchouc, tissu, 4 btes.. ..	5	90
Toile khaki, 56 liv..	13	94
Chemises khaki, 1 douz..	12	00
Toile de Silésie, 258 vgs.. .. .	32	85
Serge bleue, 165 vgs..	340	65
Serge khaki, 182 vgs..	241	75
Fil de soie, 4 liv..	23	85
Fil à chaussures, 12 liv..	13	42
Fil de toile, 8 liv..	17	96

Personnel—Fin.

	$	c.
Uniformes—*Fin.*		
Ouate blanche, 1 ballot..	5	75
Divers petits articles..	3	10
Transport et messageries.. ..	12	28
	1,824	28
Ordinaire de la police—		
Bœuf, 6,110 liv..	593	93
Beurre, 1,385 liv..	423	05
Soude, 25 liv..	1	33
Bacon, 380 liv..	75	71
Fromage, 42 liv..	7	77
Crème de tartre, 5 liv..	2	75
Cacao, 10 liv..	1	85
Maïs, 5 caisses..	10	35
Chocolat, 6 liv..	2	20
Fécule de maïs, 4 caisses.. ..	11	60
Raisins de Corinthe, 816 liv..	89	24
Café, 275 liv..	80	75
Essences, 3 douz. de bout.. ..	14	30
Œufs, 660 douz..	163	35
Figues, 88 liv..	6	82
Poisson blanc, 734 liv..	38	43
Truite, 304 liv..	16	72
Flétan, 20 liv..	2	00
Gingembre moulu, 5 liv.. ..	1	35
Aiglefin, 35 liv..	3	82
Marmelades assorties, 48 liv...	7	38
Marmelades assorties, 30 btes.	17	10
Foie, 435 liv..	28	08
Saindoux, 1,150 liv...	121	50
Mouton, 793 liv..	107	04
Viande hachée, 218 liv..	21	29
Moutarde, 16 liv..	6	82
Lait, 3,147 pintes..	235	99
Courges, 4 caisses..	9	85
Pêches tapées, 300 liv..	22	50
Pêches tapées, 8 caisses.. .. .	26	00
Poivre blanc, 20 liv..	6	45
Persil, 20 liv..	5	50
Lard, 2,942 liv..	308	92
Pois, 5 caisses..	10	75
Cornichons mêlés, 8 gals.. ..	5	35
Raisin, 580 liv..	64	52
Epices assorties, 29 liv..	2	86
Saucisse, 130 liv..	13	00
Sauge, 20 liv..	6	55
Sucre granulé, 3,000 liv.. ..	229	30
Tomates, 14 caisses..	37	65
Thé, 250 liv..	75	00
Tapioca, 25 liv..	1	50
Vinaigre, 25 gals..	9	85
Divers..	5	33
Transport et messageries.. ..	8	88
	2,938	23
Allocation de subsistance—		
Allocat. spéc., au taux de $100 par an pour chaque fonction.	4,588	73

Entretien des prisonniers.

	$	c.
Rations—		
Pommes tapées, 1,200 liv.. ..	120	00
Haricots, 2,725 liv..	175	92
Bœuf, 32,483 liv..	3,124	06
Son, 400 liv..	41	40
Café, 700 liv..	146	50
Poisson blanc, 4,800 liv..	243	80
Farine, 1,220 sacs..	3,350	47
Foie, 2,804 liv..	145	68

ALBERTA—*Suite.*

Entretien des prisonniers—Fin.

	$ c.
Rations—*Fin.*	
Mouton, 142 liv..	19 17
Mélasse, 35 gals..	18 60
Oignons, 1,312 liv..	41 02
Pêches tapées, 400 liv..	30 00
Prunes, 800 liv..	74 00
Poivre, 60 liv..	12 90
Porc, 5,937 liv..	623 17
Riz, 600 liv..	24 35
Gruau, 13,280 liv..	422 85
Sirop, 23 caisses..	76 65
Pois cassés, 400 liv..	23 00
Sel fin, 4,000 liv..	54 40
Sucre jaune, 5,900 liv..	570 25
Thé, 266 liv..	55 30
Levure, 260 liv..	91 00
Extra de Noël, divers..	30 75
Transport et messageries.. ..	7 13
	9,485 37
Vêtements—	
Bottes en caoutchouc, 1 pre..	5 00
Boutons assortis, 6 gr..	10 26
Bretelles élastiques, 519 vgs..	51 90
Vêtements de prisonnières.. ..	10 73
Molleton, 15 vgs..	32 15
Toile de Nîmes, 1,002 vgs.. ..	242 92
Œillets de bottines, 5 M.. ..	1 69
Feutre à semelles, 24 liv.. ..	28 80
Cuir à semelles, 1,502 liv.. ..	537 63
Rivets de chauss., 140 liv.. ..	16 80
Rivets, 2 M..	1 80
Calicot, 1,475 vgs..	175 04
Ligneul, 12 liv..	14 89
Sous-vêtements, 97 douz.. ..	401 12
Laine grise, 850 liv..	452 50
Transport et messageries.. ..	79 52
	2,062 75
Hôpital—	
Fournitures diverses..	278 10
Lentilles, 5 douz..	45 30
Lentilles, réparations..	2 75
Lait, 477 pintes..	35 77
Hon. pour salle d'opération, hôpital Royal Alexandra.. ..	10 00
Tabac, 66 liv..	56 76
Aide prof., 3 honoraires..	45 00
Transport et messageries.. ..	5 25
	478 93

Frais de libération.

	$ c.
Vêtements et allocations—	
Allocations et frais de voyages, 76 prisonniers..	745 50
Boutons assortis, 8 gr..	8 10
Chapeaux, 2 douz..	8 50
Canvas, 366 liv..	41 51
Mouchoirs, 12 douz..	5 40
Chapeaux mous, 4 douz..	18 00
Doublure, 380 vgs..	86 61
Satinette, 177 vgs..	53 08
Chemises, 3¾ douz..	16 87
Tweed, 465 vgs..	354 12
Cravates, 5 douz..	5 00
Transport et messageries.. ..	21 96
	364 65

Frais de libération—Fin.

	$ c.
Transferts et inhumations—	
Transf. de 3 femmes à Kingston..	1,114 95
Inhumation d'un prisonnier. ..	15 00
	1,129 95

Dépenses d'exploitation.

	$ c.
Chauffage, éclairage et eau—	
Pétrole, 144 gals..	32 84
Essence de pétrole, 55 gals. ..	20 74
Ampoules électr., 1,219..	308 03
Courant électr., 12 mois..	1,710 57
Eau, 12 mois..	853 02
Transport et messageries.. ..	1 00
	2,926 20
Entretien des édifices—	
Piles, 174..	68 79
Combustion des déchets..	8 00
Robinets, 1 assort.	1 75
Interrupteurs, 2..	6 00
Couleurs, 10 liv..	2 00
Fontaines pour boire, 2..	9 30
Désinfectant, 122 gals..	61 00
Toile d'émeri, 29 mains..	29 00
Div. garn. électriques..	3 90
Relais "Edwards", 6..	9 00
Abat-jour électriques, 8..	3 80
Ruban élect., 6 rangées..	2 10
Fusées élect., 54..	3 98
Fiches de fusées, 3 douz.. ..	2 25
Verres pour 31 lampes..	10 05
Vitres, 2 caisses..	15 30
Boyau et accouplements, 162 p.	28 73
Glace, 75 tonnes..	67 50
Boutons de portes, 250..	4 55
Parafoudres, 2..	7 00
Lessive, 12 caisses..	47 55
Bois d'épinette, 6,395 pds.. ..	113 56
Ecrous taraudés, 125 liv.. ..	14 13
Huile bouillie, 49 gals..	53 41
Papier à toilette, 20 caisses.. .	64 50
Papier à mouches, 12 btes.. ..	6 00
Papier d'amiante, 1 roul..	4 90
Pièces d'un hydraute.	2 25
Sapolio, 14 caisses..	39 90
Savon naphta, 62 liv..	4 75
Savon R. C., 30 caisses..	145 00
Savon en grains, 3,371 liv.. ..	282 44
Douilles, 1 douz..	3 50
Interrupteurs rapides, 2.. .. .	1 20
Carbonate de potasse, 1,900 liv.	34 05
Bran de scie, 5 charges..	5 00
Chantepleures, 6..	5 00
Tés, 18..	2 48
Cire à planchers, 20 liv..	11 00
Divers menus articles..	20 14
Transport et messageries.. ..	37 11
	1,241 87
Entretien de la machinerie—	
Robinets à vapeur, 2..	2 70
Billes de poulies, 224..	10 84
Assurance et inspect. des chaudières jusqu'au 22 mars 1919.	137 80
Huile à dynamos, 5 gals..	5 00
Huile à cylindre, 25 gals..	17 82
Etoupe assortie, 15 liv..	13 43
Parties de machines..	30 05

ALBERTA—*Suite.*

Dépenses d'exploitation—Suite.

	$	c.
Entretien de la machinerie—*Fin.*		
Parties de four..	4	25
Rivets de fer-blanc, 5 btes.. ..	2	90
Valves, 1..	16	25
Bourre de coton, 20 liv..	3	95
Divers menus articles..	5	60
	250	59
Chapelle, écoles, et bibliothèque—		
Cantiques et solos, 6..	8	30
Dictionnaires, 6..	2	28
Arithmétiques, 2 douz..	6	20
Ardoises, 2 douz..	2	40
Géographies, 1 douz..	9	76
Livres de lecture, 2 douz.	2	50
Divers objets d'école..		93
Abonnements à revues, 2..	6	00
Réparations à l'orgue..	10	00
Livres de bibliothèque..	1	50
	49	87
Dépenses de bureau—		
Primes sur cautionnement des officiers, 1916..	24	00
Timbres-poste..	81	71
Impressions..	238	59
Papeterie..	187	81
Télégrammes..	42	58
Abonnements aux journ., 3. ..	8	00
Transport et messageries.. ..	69	61
	730	45
Graisse de roues, 7 douz.. ..	7	04
Bride, 1..	3	50
Son, 200 liv..	5	80
Brosses à cheval, 7..	3	20
Machine agricole, 1..	15	00
Machine à vanner, 1..	45	00
Feutre, 4 liv..	2	20
Fourches à p. de t., 6..	3	37
Harnais double, 1..	69	00
Chevaux, 3..	775	00
Manches assortis, 4 douz.. ..	13	88
Housses, 6..	13	00
Avoine, 11,016 liv..	199	86
Parties de mach. diverses.. ..	9	17
Sel gemme, 1 poche..	2	50
Eperons, 1 pre..	2	50
Selle, 1..	55	00
Sellette, 1..	3	50
Semeuse, 1..	14	25
Diverses semences..	77	45
Faucilles, 2..	2	50
Services vétérinaires et médicaments..	50	60
Divers menus articles..	2	11
Transport et messageries.. ..	3	58
	1,379	01
Ateliers—		
Alènes, 1 gr..	12	60
Haches, 3..	2	19
Acide muriatique, 1 gal..	1	80
Mèches de tarières, 1 série.. ..	4	00
Vilebrequins, 3..	6	60
Pinceaux assortis, 9 douz.. ..	54	37
Fausses équerres T., 9..	6	65
Soies, ½ liv..	9	00
Cire, 5 liv..	2	70
Courroie de cuir, 150 pds..	63	96

Dépenses d'exploitation—Suite.

	$	c.
Ateliers—*Suite.*		
Boulons assortis, 1,950..	17	75
Lacets de corsets, 9 gr..	4	74
Blocs d'acier, 2..	1	98
Torche à air..	5	30
Fonte, 68 liv..	3	74
Craie, ½ gr..	1	10
Ciseaux, 4 séries..	17	75
Couleurs, 130 liv..	15	78
Couleurs, 17 gals..	36	05
Solution à nettoyer les étoffes.	1	60
Tenailles de charpentiers, 6. ..	18	00
Ciment caoutchouc, 5 gals.. ..	12	50
Bois de c., tremble, 15 c.. .. .	37	85
Charbon de forge, 10 ton.. ..	145	07
Coussinets de filières "Reece", 1 jeu..	29	00
Coussinets "Toledo", 1 jeu.. ..	1	67
Siccatif japonais, 9 gals.. ..	6	75
Compas de précision, 9..	2	70
Forets assortis, 66..	32	44
Coutil, 228 vgs..	26	28
Meule d'émeri..	5	30
Pierres d'émeri, 6..	2	10
Toile d'émeri, 26 mains..	25	50
Œillets noirs, 5 M..	3	75
Energie électrique pour moteurs, 12 mois..	153	47
Feutre à semelles, 180 liv.. ..	215	40
Pots à feu, 2..	16	20
Limes assorties, 13 douz.. ..	27	81
Flambeau à la gazoline..	4	55
Gazoline, 46 gals..	12	50
Coupe-vitre, 13..	3	05
Graisse, 5 liv..	1	05
Graisse de roues, 2 caisses. ..	8	20
Jauges, 6..	3	30
Colle brune, 65 liv..	8	45
Moraillons, 2 douz..	1	40
Manches assortis, 8 douz.. ..	17	91
Crochets C et H., 3 douz.. ..	1	35
Crochets de cuivre, 1 gr.. .. .	1	08
Crochets de barrières, 1 gr.. ..	1	40
Charnières de glacières, 6.. ..	1	88
Fers à cheval, 30 liv..	2	79
Crampons de f. à chev., 200 l.	5	40
Clous de f. à chev., 15 liv. ..	1	80
Boyau, 12 pds..	3	84
Encre "Diamond", 2 douz.. ..	9	60
Fer rond, 315 liv..	11	23
Fer galv., 2,828 liv..	153	79
Fer plat, 343 liv..	10	85
Fer étamé, 177 liv..	20	01
Fer noir, 247 liv..	10	42
Couteaux à chaussures, 2 douz.	2	10
Couteau d'électricien..	1	25
Serrures de tiroirs, 1⅓ douz..	4	40
Targettes de portes, 6..	4	90
Niveau d'architecte..	65	00
Niveau de mécanicien..	4	26
Formes de bois, 9 pres..	5	40
Galon de mesurage..	4	63
Cordeaux de maçon, 3 douz. ..	3	75
Cordeaux de maçon, 6 liv.. ..	2	10
Cuir à semelles, 531 liv..	180	54
Cuir de kangourou, 163 pds..	52	08
Cuir de chevreau tan, 24 pds..	6	79
Cuir de veau, 38 liv..	20	35
Cuir de peau de cochon, 3.. ..	15	00
Boîte à onglet, 1..	14	00
Aiguilles, 6 paq..	1	61
Aiguilles, 1 M..	1	10
Aiguilles à machine à coudre, 3 btes..	3	60

ALBERTA—*Suite.*

Dépenses d'exploitation—Suite.

	$ c.
Ateliers—*Fin.*	
Aiguilles à machine à tricoter, 50..	1 03
Clous à chaussures, 100 liv.	15 00
Clou "Capewell", 10 liv.	1 41
Huile à machines, 51½ gals.	24 67
Huile de pied de bœuf, 2 gals.	2 38
Huile verte, 6 gals.	7 10
Huile de morue, 15 gals.	13 50
Huile de lin, 46 gals.	36 90
Huile "Diamond", 10 gals.	6 70
Huile "3 dans 1", 2 douz. de b.	3 60
Huile de porc, 5 gals.	5 95
Huile cubaine, 6 bouts.	3 00
Colle parisienne, 10 liv.	1 10
Pics à terre glaise, 6.	2 55
Rabots, 10.	34 20
Parties d'outils.	61 73
Parties de brouettes.	9 98
Coupe-tuyau, 1.	1 65
Pinces, 3 pres.	7 43
Poulies de bois, 3.	27 73
Crayons de charp., 6 douz.	2 10
Papier de verre, 30 mains.	9 40
Papier à dessin, 143 liv.	7 15
Règles, 1 douz.	3 10
Rivets, 310 liv.	25 06
Rivets "Tinners", 1 bte.	1 45
Rivets fendus, 4,000.	4 47
Râpes, 10.	4 00
Réparations d'outils.	12 25
Equarrisseuse, 1	61 05
Cambrillons d'acier, 10 douz.	5 00
Fer à arbres, 950 liv.	54 63
Acier assorti, 630 liv.	88 88
Vis, 72 gr.	16 02
Tourne-vis.	1 60
Soudure, 112 liv.	34 44
Abonnem. à un journ. de métier, 2 ans.	6 00
Pelles, 27.	18 98
Egoïnes, 5.	11 24
Lames d'égoïnes, 2 douz.	2 65
Scies à main, 2.	3 50
Scies à guichets, 12.	4 20
Passe-partout, 2.	3 33
Dosses, 16 cordes.	39 60
Grands ciseaux, 1 pre.	2 31
Tourne à gauche, 3.	2 38
Térébenthine, 43 gals.	32 25
Fil de coton, 36 gr.	165 60
Fil de soie, 1 bte.	7 79
Fil de lin, 6 liv.	15 50
Pointes à chaussures, 5 liv.	4 95
Ruban d'acier, 1.	1 59
Tour avec banc.	10 80
Truelles, 18.	16 33
Vernis, 10 gals.	34 69
Fer-blanc, 1 bte.	11 00
Vernis, 10 gals.	19 25
Brouettes, 3.	16 50
Toile métal., 24 pds car.	13 50
Grillage métallique, 33 vgs.	13 33
Fil de fer, 73 liv.	2 82
Fil de fer, 4 rouleaux.	7 90
Clefs anglaises, 3.	4 23
Pinces à couper, 1 pre.	50 30
Bourre de coton, 1 balle.	2 94
Divers.	26 63
Transport et messageries.	73 58
	2,897 12
Moins remb. des dépenses.	68 62
	2,828 50

Dépenses d'exploitation—Fin.

	$ c.
Houillères—	
Mesurage et plan de la mine.	50 00
Dosses, 15½ cordes.	49 50
Fanaux, 4.	2 83
Manches de haches, 1 douz.	3 50
Manches de pics, 3 douz.	9 50
Poteaux de pin, 2 cordes.	7 00
Pics de mineurs, 2.	85
Roues de fonte, 8.	14 00
Transport des dosses.	29 10
	166 28
Matériel de prison.	
Machines—	
Banc de scie à ruban, 1.	155 19
Chaudières horizontales, 2.	1,614 96
Mortaiseuse, 1.	485 00
Mac. à travailler le bois, 1.	245 00
Moteur, 5 c.v.	138 00
Laveuse mécanique, 1.	285 00
Extracteur, 1.	185 00
Trappes à vapeur, 5.	148 50
Valves à vapeur, 5.	136 50
Pompe automatique, 1.	175 00
Transport et messageries.	116 95
	3,685 10
Fournitures—	
Couvertures, 100.	326 24
Tapis de liège, 185 liv.	233 98
Drap grossier, 500 vgs.	40 00
Coton gris, 1,230 vgs.	134 53
Feutre de crin, 600 pds car.	39 00
Toile "Forfar", 797 vgs.	486 85
Paillassons de coco, 21 vgs.	13 55
Paillassons de coco, 2.	4 50
Savon à barbe, 10 liv.	4 00
Savon médicinal, 40 btes.	126 61
Coutil, 317 vgs.	60 00
Droits sur le savon.	62 61
Transport et messageries.	133 75
	1,665 72
Moins remb. de dépenses.	36 20
	1,629 52
Ustensiles—	
Cartouches de revolvers, 1 M.	18 41
Cart. de carabines, 120.	7 50
Douilles en cuivre, 150.	7 20
Blaireaux, 6.	1 25
Brosses à dents, 26 douz.	32 15
Balais, 14 douz.	43 56
Couteau de boucher.	1 31
Piles, 6.	4 80
Bols assortis, 2½ douz.	6 05
Tasses et soucoupes, 4 douz.	4 70
Cafetières, 4.	2 19
Jumelles, 2.	30 00
Fusils, 2.	50 18
Manches de vadrouilles, 5 douz.	9 00
Poêle "Jasper", 1.	6 86
Huiliers, 2.	1 88
Assiettes, 2 douz.	1 90
Parties de fourneaux.	8 35
Revolvers, 6.	106 80
Courroies à rasoirs, 6.	4 05
Rasoirs, 1 douz.	14 40
Salières, 2 douz.	1 10
Plate-forme de balance, 1.	40 00
Louches, 3.	2 88
Plomb pour bâtons, 26 liv.	3 75

ALBERTA—*Suite.*

Matériel de prison—Suite.

	$ c.
Ustensiles—*Fin.*	
Cisailles, 1 pre..	1 76
Bouteilles Thermos, 6..	11 40
Verres, 4 douz..	2 55
Divers menus articles..	8 68
Transport et messageries..	20 84
	455 50
Terrains, édifices et murs—	
Accumulateurs, 3..	9 00
Asphalte pour toitures, 5,978 l.	104 62
Robinets à compression, 6.. ..	7 05
Boulons assortis, 1,324..	14 89
Boutisses, 24..	73 71
Sonnerie, 1..	15 00
Boîtes de gargouilles, 42.. ...	7 74
Rebords de planchers, 4..	11 00
Douilles d'essieux, 118..	6 86
Buttes, 6 paires..	1 44
Coudes, 53..	11 66
Nettoyeurs, 3..	4 40
Couleurs assorties, 5 gals.. ..	5 00
Couleurs assorties, 26 liv.. ..	3 25
Tubes, 68..	38 66
Tuyaux de conduite, 1,970 pds.	149 82
Robinets d'arrêt, 4..	7 80
Robinets de cuivre, 2..	2 57
Cuvettes de latrines..	42 00
Ciment, 900 barils..	1,589 61
Accessoires de portes, 4.. ...	9 40
Disques de toitures, 25 liv.. ..	2 00
Coudes, 390..	45 09
Isolateurs, 14..	6 90
Garnitures électr..	33 48
Poteaux de clôtures, 1,185.. ..	175 99
Collerettes, 6..	9 70
Briques réfractaires, 6,200.. ..	383 16
Gravier, 550 vgs..	702 00
Manomètres, 4..	17 40
Verres, 171 lampes..	38 48
Vitres, 35 caisses..	242 25
Poil pour mortier, 15 min.. ..	4 50
Calorifères "Edge", 2..	1,074 45
Install. de l'eau dans l'écurie..	11 00
Fer galv., 2,060 liv..	137 18
Plaques de fer, 1,567 liv.. ...	63 79
Angles de fer, 8,325 liv..	311 34
Fer plissé, 2,052..	137 48
Fer en barres, 16,899 liv.. ...	536 17
Serrures, 7..	5 18
Targettes, 6..	5 40
Garde-lampes, 3..	6 00
Fabric. de brique, 168 h. trav..	58 80
Chaux, 875 min..	392 54
Blanc de plomb, 1,200 liv.. ..	120 30
Plomb en gueuses, 400 liv.. ..	30 00
Bois scié, pin, 7,105 pds..	268 32
Tamarac, 128 pieds..	3 58
Epinette, 37,902 pds..	747 39
Sapin, 1,340 pds..	47 20
Lattes métal., 5,439 pds..	203 09
Regard, cadre et couvercle. ..	11 00
Raccords, 16..	5 65
Clous assortis, 37 bar..	145 15
Boutures, 5..	6 68
Panneau, 1..	25 90
Amiante, 1,060 pds..	133 80

Matériel de prison—Fin.

	$ c.
Terrains, édifices et murs—*Fin.*	
Mastic, 305 liv..	9 91
Tuyau de drainage, 185 pds. ..	63 25
Tuyau de fer noir, 1,374 pds..	169 21
Tuyau de fer forgé, 5,381 pds..	821 73
Plâtre de Paris, 5 barils.. ...	22 50
Chevilles en fonte, 200..	4 00
Fiches de fusées, 60..	1 90
Tampons et bourre..	1 75
Papier, feutre goud., 5,905 liv..	171 08
Rivets à voitures, 15 liv..	1 53
Garnitures de rampes, 10.. ..	5 70
Rectificateur, 1..	30 00
Rosettes, 58..	15 94
Régitherme, 1..	32 00
Crampes, 100 liv..	7 19
Acier, 3,427 liv..	120 57
Sable, 590 vgs..	978 37
Commutateurs, 13..	15 90
Douilles, 50..	7 56
Eviers, 3..	27 00
Accessoires d'éviers..	13 62
Poids de châssis, 5,312 liv.. ..	183 30
Corde de poids, 50 liv..	16 00
Tableau de dist. et montures..	132 70
Garde-douilles, 5 douz..	37 00
Douches et robinets, 6..	55 50
Trappes, 5..	9 93
Galon goudronné, 10 liv.. ...	2 95
Tés, 305..	45 02
Blocs de raccord. de téléphones.	4 77
Bouts de câbles téléphon., 3. ..	7 41
Boîte téléphonique, 1..	26 95
Thermomètre, 1..	7 50
Flèche de raccord, 15.	5 44
Soupapes assorties, 94..	268 17
Voltmètres Weston, 2..	60 37
Badigeon, 736 liv..	15 20
Corde métallique, 535 pds.. ..	10 09
Fil de fer "R.C.", 2,425 pds. ..	98 33
Fil solide, 1,000 pds..	11 46
Fil de fer, 60 liv..	2 10
Fil de fer Adanac, 5,500 pds...	72 11
Fil de fer imperméable, 80 liv.	24 00
Câble métallique, 475 pds.. ..	94 29
Fil d'acier, 295 liv..	11 80
Tissu d'étoffe, 500 liv..	5 00
Divers..	130 00
Transport et messageries.. ..	849 94
	12,789 61
Moins remb. de dépenses..	242 72
	13,032 33
Frais de voyages—	
Voyages des fonct., divers. ..	49 75
Retour des libérés sur parole, 3.	58 00
	107 75
Dépenses spéciales—	
Prix de tir..	50 00
Allocation au directeur pour entretien d'auto..	50 00
	100 00

ALBERTA—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

	$	c.
Personnel—		
Salaires et alloc. de retraite..	45,556	20
Uniformes et ordinaire.. .. .	4,762	51
Allocation de subsistance	4,588	73
	54,907	44
Entretien des prisonniers—		
Rations..	9,485	37
Vêtements et médicaments.. ..	2,541	68
	12,027	05
Frais de libération—		
Habits des libérés et indemnités	1,364	05
Transfert et inhumation.. .. .	1,129	95
	2,494	60
Frais d'exploitation—		
Chauffage, éclair. et eau.. ..	2,926	20
Entretien des édifices et de la machinerie..	1,492	46
Chapelle, école et bibliothèque..	49	87
Frais de bureau..	730	45
	5,198	98

	$	c.
Industries—		
Ferme..	1,379	01
Ateliers..	2,828	50
Houillère..	166	28
	4,373	79
Matériel de prison—		
Machinerie..	3,685	10
Fournitures..	1,629	79
Ustensiles et voitures..	455	50
Terrains, édifices et murs.. ..	12,789	61
	18,559	73
Divers—		
Annonces et voyages..	107	75
Dépenses spéciales..	100	00
	207	75
	97 769	34

SASKATCHEWAN.

Personnel.

	$ c.
Salaires généraux—	
Directeur, 1, 12 mois..	2,800 00
Médecin, 1, 12 mois..	1,700 00
Comptable, 1, 12 mois..	1,600 00
Commis, 1, 12 mois..	1,200 00
Aumônier, 2, 12 mois..	1,800 00
Mécanicien, 1, 12 mois..	1,300 00
Garde-magasin, 1, 12 mois.. ..	1,200 00
G.-magasin, aide, 1, 12 mois..	900 00
Infirmière, 1, 12 mois..	1,000 00
Salaires, industrie—	
Instructeur en chef de métiers, 1, 12 mois..	1,200 00
Inst. de métiers, 6, 12 mois...	6,000 00
Instruc. de métiers, 1 à $1,000 (périodes interr.)..	327 95
Salaires, police—	
Sous-directeur, 1, 12 mois.. ..	1,800 00
1er geôlier, 1, 12 mois..	1,200 00
1er surveillant, 1, 12 mois.. ..	1,200 00
Surveillant, 1 à $900 (moins la déduction)..	890 00
Surv., 1 à $900 (pér. interr.)..	684 67
Gardiens, 7, 12 mois..	5,600 00
Gard., 5 à $800 (pér. int.).. ..	2,414 56
Fonct. temp..	4,991 86
	39,809 04
M. remb. du cr. de guerre..	4,029 80
	35,779 24
Uniformes—	
Bonnets, rat musqué, 15.. ...	30 00
Toile de Nîmes, 62 vgs..	13 93
Grosse toile, 8 onc., 61 vgs. ..	14 03
Feutre à semelles, 3½ liv.. ..	4 55
Feutre à chaussures, 24 liv. ..	9 60
Gants, 4 pres..	5 00
Bonnets, 2 douz..	36 00
Encre à brunir, 12 bout..	6 00
Toile, 50 vgs..	11 00
Doublure, tweed, 50 vgs.. ...	32 50
Lacets de chaus., 3 gr..	4 14
Cuir à trépointe, 48½ liv.. ...	31 53
Cuir de veau, 1,019 pds..	377 22
Mitaines, 15 pres..	13 13
Clous à chaussures, 25 liv.. ..	2 50
Doublure de poches, 53 vgs. ..	7 33
Cirage à chauss., 11 douz.. ..	10 45
Collets de caoutchouc, 12.. ..	28 60
Rivets de chauss., 50 liv.. ..	7 50
Chemises khaki, 4½ douz.. ..	61 50
Serge khaki, 171 vgs..	219 03
Serge bleue, 112 vgs..	233 31
Pointes à chauss., 10 liv.. ..	1 50
Cravates noires, 4 douz..	9 45
Fil de soie, 2 btes..	8 94
Fil, 36 liv..	100 37
Transport et messageries.. ..	10 63
	1,290 68
Ordinaire de la police—	
Pommes en btes, 9 caisses.. ..	18 00
Haricots, 120 liv..	9 50
Beurre, 1,025 liv..	305 88

Personnel—Fin.

	$ c.
Ordinaire de la police—*Fin.*	
Bœuf, 5,337 liv..	567 14
Poudre à pâte, 10 liv..	1 75
Raisin de Corinthe, 300 liv. ..	33 00
Fromage, 200 liv..	44 75
Fécule de maïs, 40 liv..	3 20
Café, 200 liv..	57 00
Essences, 17½ douz..	25 85
Œufs, 468 douz..	90 80
Farine, 100 poches..	225 00
Poisson, 875 liv..	82 50
Gingembre, 5 liv..	1 25
"Grape-Nuts", 1 douz de paq..	3 50
Saindoux, 140 liv..	18 75
Macaroni, 90 liv..	8 10
Lait, 2,530 pintes..	253 00
Oignon, 2 cag..	6 00
Poivre, 20 liv..	6 00
Raisin, 308 liv..	40 10
Riz, 405 liv..	23 40
Rhubarbe, 400 liv..	8 00
Sauge, 10 liv..	2 75
Sel, 300 liv..	4 00
Thé, 320 liv..	91 00
Tapioca, 155 liv..	11 88
Sauce Worcester, 6 gals..	4 50
Menus articles..	2 28
Transport et messageries.. ..	11 27
	1,960 17
Allocations de subsistance—	
Allocations spéciales, $100 par année chaque fonct...	3,309 35

Entretien des prisonniers.

Rations—	
Pommes en btes, 5 caisses.. ..	10 00
Haricots, 22,800 liv..	192 37
Orge, 1,200 liv..	57 00
Bœuf, 22,949 liv..	2,526 48
Casses, 10 liv..	3 50
Maïs, 2 caisses..	5 00
Raisin de Corinthe, 200 liv.. ..	24 00
Poisson, 3,390 liv..	281 08
Farine, 310 poches..	697 50
Entret. des prisonniers, du 15 août 1915 au 31 mars 1916.	90 58
Saindoux, 303 liv..	39 05
Oignon, 860 liv..	33 70
Poivre, 70 liv..	24 00
Prunes, 800 liv..	112 00
Pois, 2 caisses..	4 50
Raisin, 200 liv..	25 00
Riz, 600 liv..	32 50
Rhubarbe, 1,175 liv..	23 50
Gruau, 10,080 liv..	359 40
Sirop, 10 gals..	7 05
Sel, 12½ barils..	37 39
Sucre brun, 8,100 liv..	617 40
Tomates, 5 caisses..	13 75
Thé, 587 liv..	138 01
Navets, 14 boiss..	8 40
Vinaigre, 70 gals..	21 00
Levure, 111 liv..	44 40
Extra de Noël..	31 26

SASKATCHEWAN—*Suite.*

Entretien des détenus—Fin.

	$ c.
Rations—*Fin.*	
Divers..	1 55
Transport et messageries.. ..	10 66
	5,472 01
Moins remb. des dépenses.	3 50
	5,468 51
Vêtements—	
Bretelles, 1 gr..	24 00
Molleton, 50 vgs..	85 00
Toile de Nîmes, 1,075 vgs.. ..	252 49
Œillets de chaussures, 4,000..	2 47
Chapeaux de paille, 6 douz.. ..	5 25
Agrafes de bottines, 6,000.. ..	5 40
Lacets de cuir, 5 gr..	19 00
Cuir à semelles, 504 liv..	171 36
Mitaines, 100 pres..	35 42
Huile de pied de bœuf, 3 ch. ..	1 05
Coton à chem. "Galatea", 997 v.	109 99
Fil, 1 gr..	1 02
Sous-vêtements, 99½ douz.. ..	442 50
Laine à tricoter, 200 liv.. ..	90 00
Divers..	3 10
Transport et messageries.. ..	57 56
	1,305 61
Hôpital—	
Fécule de maïs..	8 34
Entretien des pris. aliénés.. ..	318 07
Accessoires d'hôpital, divers..	76 57
Tapioca, 100 liv..	7 75
Divers..	1 80
Transport et messageries.. ..	16 35
	428 88

Frais de libération.

	$ c.
Habits et allocations de sortie—	
Alloc. pour voyages, 41 détenus.	512 15
Boutons, 128 douz..	11 45
Chapeaux, 2 douz..	9 00
Toile de Silésie, 57 vgs..	5 73
Chemises, 3 douz..	13 50
Cravates, 3½ douz..	4 25
Tweed, 577 vgs..	509 66
Transport et messageries.. ..	4 04
	1,069 78

Frais d'exploitation.

	$ c.
Chauffage, éclairage et eau—	
Pétrole, 97 gals..	20 64
Charbon mou, 120 ton..	713 08
Charbon dur, 571½ ton..	6,494 08
Lampes électriques, 2..	1 50
Eclairage électrique..	169 07
Gazoline, 742 gals..	223 89
	8,622 26
Entretien des édifices—	
Badigeon, 85 paq..	33 65
Piles, 34..	14 90
Boulons, 848..	14 73
Roul. de portes de grang., 1 j.	1 75
Coulisses et susp. de portes de granges, 30 pds..	5 70

Frais d'exploitation—Suite.

	$ c.
Entretien des édifices—*Fin.*	
Plomb noir, 6 douz..	1 20
Toile à lambris, 24½ vgs.. ..	7 55
Douilles à essieux, 100..	2 00
Ciment mou, 2 btes..	1 50
Croix de rampe, 8..	14 00
"Canada Plate", 3 btes..	14 25
Tubes, 149..	45 45
Couleurs, 3½ gals..	11 65
Couleurs, 6 paq..	2 70
Fontaines, 2..	9 31
Désinfectant, 242 gals..	121 00
Coudes, 16..	2 36
Articles d'électricité..	22 60
Verres, 113 lampes..	46 86
Calorifères, 8..	144 00
Boyaux de jardins, 100 pds...	17 00
Isolateurs, 4..	12 00
Fer galv., 30 liv..	2 10
Vernis japonais noir, 1 gal...	1 50
Serrure de porte, 1..	2 75
Peinture rouge, 97 liv..	11 16
Bois, planche à feuil., 2,100 pds.	59 40
Contre-écrous, 100..	2 00
Boîtes d'échappement, 26.. ..	5 20
Huile crue, 38½ gals..	37 57
Huile "3 dans 1", 1 caisse.. ..	2 25
Poulies galv., 14..	2 10
Mastic, 300 liv..	11 50
Papier à mouches, 11 btes.. ..	6 60
Papier à toilette, 20 caisses..	86 50
Papier goudronné, 10 roul.. ..	22 01
Tapisserie, 56 roul..	35 20
Tapisserie, bordure, 126 vgs..	21 56
Papier d'emballage, 36 liv.. ..	2 16
Fiches de fusées, 2..	3 30
Tuyau de plomb, 47½ liv.. ...	4 75
Tuyau de fer, 72 pds..	8 64
Rivets, 98 liv..	10 73
Réceptacles, 26..	6 50
Réparations au toit de la maison du directeur..	50 00
Arbre de couche, 67 pds.. ...	32 50
Suspensoir d'arbre de cou., 3..	19 00
Poulies d'arbre de couche, 3..	10 30
Vis, 14 gr..	3 30
Commutateurs, 2..	9 65
"Savogran", 2,803 liv..	182 20
Carbonate de potasse, 1,700 liv.	38 25
Savon mou, 2,870 liv..	165 03
Tés de balustrade, 46..	39 44
Térébenthine, 3 gals..	4 20
Vernis, 26 gals..	89 50
Garde-fenêtres, 4..	56 00
Fil à tuyau de poêle, 30 liv...	2 10
Divers..	33 78
Transport et messageries.. ..	230 43
	1,857 37
Entretien des machines—	
Pâtes à courroies, 6 tubes. ..	3 00
Cuir à courroies, 257 pds.. ..	125 22
Tubes de chaudières, 50..	21 00
Fonte, barres de grilles, 1,067.	106 33
Brique réfractaire, 60..	4 80
Boyau, 10 pds..	1 75
Assur. et insp. des chaudières, au 22 mars 1919..	137 80
Huile à cylindre, 45 gals.. ..	28 80
Parties de mach. et de chaud..	310 27
Manomètre, 1..	4 50
Soupapes, 2..	3 00

SASKATCHEWAN—*Suite.*

Frais d'exploitation—Fin.

	$ c.
Entretien des machines—*Fin.*	
Rondelles, 25 liv.	2 06
Bourre de coton, 100 liv.	13 00
Divers	12 07
Transport et messageries	10 20
	783 80
Chapelles, écoles et bibliothèques—	
Bibles, 12	11 00
Crayons d'ardoise, 500	2 50
Ardoises, 2 douz.	3 60
Abonnements à revues	13 25
Livres de bibliothèque, 212	103 18
Salaire des organistes, 2, 12 m.	200 00
Transport et messageries	1 79
	335 32
Frais de bureau—	
Primes sur les caut. des officiers, 1916	24 00
Timbres-poste	70 00
Casier postal	5 00
Impressions	231 64
Papeterie	121 38
Abonnements aux journ., 5	16 25
Télégrammes	64 26
Téléphone	174 40
Transport et messageries	43 24
	749 17

Industrie.

	$ c.
Ferme—	
Graisse de roues, 110 liv.	7 30
Essieux, 1 jeu	3 75
Son, 5,400 liv.	66 90
Verrats, 2	55 00
Ficelle d'engerbage, 1,000 liv.	117 50
Lieuse et train	150 00
Bob-sleigh, 1	33 00
Boucles de harnais, 21 douz.	1 83
Brosses, 6	2 40
Etrilles, 6	1 20
Herse à disques, 1	130 00
Cheval, 1	250 00
Fers à cheval, 2 bar.	11 00
Housses, 3½ douz.	46 17
Faucheuse, 1	60 00
Huile de p. de bœuf, 1 gal.	2 00
Semoir à p. de terre, 1	60 00
Arrache-pommes de terre, 1	19 00
Charrue à roues, 1	58 00
Parties de machines	122 53
Sel, 390 liv.	6 45
Pelles, 1 douz.	10 67
Pelle à cheval, 1	7 60
Faulx et manches, 2	4 20
Grue, 7,400 liv.	95 20
Agrafes à ressort, 5½ douz.	12 92
Graines	109 15
Peau de mouton, 1	1 00
Battage du grain, 11,559 bois.	577 95
Serv. vét. et médicaments	359 80
Toile métallique, 1 roul.	4 75
Contenants	17 50
Divers	4 10
Transport et messageries	4 24
	2,413 11
Ateliers—	
Roues d'alundum	13 05
Essieux, 1 pre	7 10

Industrie—Suite.

	$ c.
Ateliers—*Suite.*	
Alènes à coudre, 1 gr.	2 87
Pinceaux assortis, 57	37 21
Soufflets de forge, 4	55 00
Parties de soufflets de forge	7 50
Cire, 25 liv.	9 60
Mèches assorties, 28	11 85
Soies, ¾ de liv.	18 73
Boutons, 6 gr.	2 90
Boulons de voitures, 1 M.	16 00
Cuivre, 78 liv.	35 10
Couleurs ass., 12 gals	39 75
Couleurs ass., 6 liv.	5 70
Charbon de forge, 10 ton.	99 09
Siccatif, 50 liv.	7 50
Coussinets à tarauder, 1 jeu	21 00
Coussinets à tarauder, 6	7 00
Forets tors, 57	19 64
Foret "Champion"	3 25
Foret de forge	48 00
Grosse toile, 100 vgs.	18 00
Crampons de porte, 1 pre	5 50
Toile d'émeri, 1 rame	19 00
Meules d'émeri, 5	16 10
Courant élect. p. moteur, 12 m.	88 79
Limes ass., 31½ douz.	102 05
Colle, 5 liv.	1 25
Jauge, 1	4 00
Fer à cheval, 3 bar.	17 10
Manches de haches, 10 douz.	31 25
Manches de pics, 9 douz.	21 25
Manches de masses, 8 douz.	19 20
Manches assortis, 5 douz.	9 95
Marteaux à pied de biche, 3	2 70
Marteaux "Maydole", 2 douz.	20 00
Tissu de crin, 75 vgs.	15 65
Charnières, 2 pres	3 70
Formes, 20 pres	15 10
Niveaux, 5	16 10
Tour et accessoires	80 00
Cuir à mocassins, 211 liv.	101 28
Cuir à semelles, 498 liv.	179 28
Cuir à harnais, 125 liv.	65 00
Travail au four, 234 hrs.	70 20
Doublure, 55 vgs.	10 73
Cordeau de maçon, 2 douz.	4 60
Clous de fer à cheval, 75 liv.	10 50
Clous à chaussures, 50 liv.	8 00
Aiguilles, 1 gr.	4 15
Aiguilles, 1 M.	1 35
Huile cubaine, 6 ptes	8 10
Huile verte, 25 liv.	3 00
Huile, 3 douz. de bout.	6 75
Rabots, 10	43 30
Tenailles, 13 pres	12 10
Parties d'outils	90 61
Mastic, 300 liv.	10 80
Papier d'emballage, 705 liv.	43 57
Cadenas, 14	18 00
Torches de plombier, 2	12 75
Poulie de bois	2 50
Chaudière à fondre le plomb, 2.	3 22
Crayons de charp., 1 gr.	4 20
Rivets, 38 liv.	5 05
Rivets, 5 btes	1 90
Râpes de mar.-ferrant, 16 pces, 2 douz.	18 00
Règles, 36	12 60
Corde de manille, 1,429 liv.	260 05
Abonnement au "Tailor and Cutter", un an	3 00
Machine à coudre, 1	44 80
Louches, 6	8 00
Pelles, 4½ douz.	47 00
Vis, 67 gr.	24 90

SASKATCHEWAN—*Suite.*

Industrie—Fin.

	$ c.
Ateliers—*Fin.*	
Vis, 50	1 50
Moules d'acier pour blocs de ciment, 6	175 00
Tourne-à-gauche, 1 jeu	24 75
Bélière, 21 douz	5 95
Tamis à sable, 2 vgs	1 80
Papier de verre, 1 rame	5 00
Cisailles de ferblantier, 4 pres	7 00
Fers à souder, 2 pres	4 80
Scies à main, ½ douz	11 40
Lames de scie, 14 douz	14 10
Acier, 1,355 liv	44 03
Tampons d'essai, 2	6 10
Crampons de fer à chev., 75 liv	6 61
Mesure à ruban d'acier, 3	26 00
Fers pour tailleurs, 2	20 70
Goudron, 1 baril	11 00
Fil, 3 gr	1 35
Fil, 12 liv	30 16
Ficelle, coton, 82 liv	20 50
Fer-blanc, 1 bte	8 25
Truelles, 33	43 40
Machine à travailler le bois, au comp. avec mot. de 5 ch. v.	400 46
Pièces supplémentaires pour la machine ci-dessus	61 70
Droits	1 68
Divers petits item	31 30
Transport et messageries	31 00
	3,109 38
Dépenses remboursées	7 01
	3,102 37

Matériel de prison.

	$ c.
Machines—	
Tour, 1	952 00
Moules à briques, 12	30 00
Machine à laver, 1	480 00
Essoreuse, 1	575 00
Moteur, 5 ch. v., 1	65 00
Transport et messageries	4 25
	2,106 25
Fournitures—	
Paillassons, caoutchouc, 2	39 38
Toile cirée, 11 vgs	5 42
Savon à barbe, 3 btes	9 12
Savon de Marseille, 40 c	129 62
Toile à ess.-mains, 336 vgs	20 61
Droits, savon de Marseille	62 00
Transport et messageries	5 46
	277 86
Dépenses remboursées	35 59
	242 27
Ustensiles—	
Brosses à dents, 22 douz	27 50
Balais, 15 douz	39 90
Horloge murale, 1	8 00
Avertisseur Eco., 25 stations	101 25
Tasses, 2 douz	1 00
Manchon pour tuyau de chem	3 25
Gazoline, 10 gals	4 50
Fourneau à saindoux, 1	26 43
Couteaux et fourchettes, 3 douz	3 75
Filets pour p. de terre, 50	12 88

Matériel de prison—Suite.

	$ c.
Ustensiles—*Fin.*	
Marmites, p. de terre, 2	3 50
Marmite émaillée, 1	2 00
Bols à pouding émaillés blanc, 12½ douz	12 89
Cadenas, 1¾ douz	19 20
Pièces pour cuisinière	34 74
Pièces pour appareil à peler les légumes	13 83
Pièces pour essoreuse	7 85
Pièces pr avertisseur éco	2 06
Glacière, 1	145 00
Réparations à horloge	3 00
Cuillères à thé, 10 gr	16 50
Balances d'essai	1 80
Union Jack, 1	3 20
Thermomètres, 3	3 23
Divers petits item	11 10
Droits	77 37
Transport et messageries	21 52
	608 25
Terrains, édifices et murs—	
Avertisseur, 1	4 90
Coudes, fonte, 390	435 27
Boulons à voiture, 2,550	28 80
Boulons à machines, 200	2 70
Boulons à poêle, 2 btes	1 30
Loquets de fenêtre, 4 gr	1 80
Dés en cuivre, 208	124 80
Dés pour conduites, 450	18 90
Poutres métal., 22,395 liv	774 00
Regards à nett., en fer, 10	148 75
Puisards d'aisance, en fer, 1	3 50
Robinets d'arrêt, 4 douz	37 80
Chapeaux, fonte malléa., 52	15 58
Raccords, 466	22 50
Encollage pour béton, 46 gals	80 11
Matières colorantes, 5 gals	12 50
Ciment, 4,511½ barils	9,102 73
Caisses à conduites, 200	23 60
Tubes isolateurs et enduits, 405	144 41
Conduites, 9,700 pds	509 09
Cabinets d'aisance, 215	6,061 61
Anneaux pour c. d'ais., 208	51 00
Boulons et rondelles pour cabinets d'aisance, 832	152 84
Ferrures pour portes, 410	34 84
Croix, galvanisées, 500	210 00
Portes en chêne, 2	27 00
Lampes élect. tungstènes, 370	77 25
Div. fournit. électriques	26 01
Goujons pour appliques, 30	9 30
Coudes, assortis, 884	262 40
Bagues en cuivre, 208	62 40
Gravier, 1,283 vgs	2,025 00
Verre, 4,432 carreaux	701 06
Pointes de vitriers, 24 paq	3 36
Joints isolateurs, 110	35 85
Fer galv., 26,068 liv	1,771 31
Fer à bandages, 535 liv	17 26
Fer plat, 1,661 liv	50 22
Fer en barres, 1,065 liv	37 81
Fer rond, 13,947 liv	423 25
Latrines, 208	1,479 25
Bois à recouv., 69,585 pds	1,539 00
Bois à moulures, 4,907 pds	65 15
Bois, épin. rouge, 5,431 pds	127 27
Bois, sapin, 14,582 pds	368 18
Bois, épinette, 176,295 pds	3,522 47
Lattes, 2 M	9 00

SASKATCHEWAN—*Suite.*

Matériel de prison—Suite.

	$ c.
Terrains, édifices et murs—*Suite.*	
Main-d'œuvre, cuis. de brique, 130 heures..	39 00
Plomb en saumons, 2,091 liv.	162 05
Chaux, 900 barils..	1,890 00
Latte métallique, 579 vgs.. ..	174 11
Contre-écrous, 450..	4 73
Ecrous à chapeau, 175 liv.. ..	17 55
Clous, 114 barillets..	433 25
Huile lithargirée, 43½ gals.. ..	40 45
Boîtes pour débouchés, 162.. ..	24 50
Etoupe, 3 balles..	6 75
Pilotis, 1,439 morceaux..	1,870 70
Poulies à châssis, 29 douz.. ..	29 00
Tuyau galv., 12,748 pds..	1,559 04
Tuyau d'égout, 8 pce, 300 pds.	120 00
Tuyau d'aisance, 1,806 pds...	603 03
Tuyau en plomb, 957 pds.. ..	100 49
Tampons en cuivre, 208..	37 44
Plâtre de Paris, 1 baril..	5 00
Baguette d'angle pour plâtriers, 7,500 pds..	281 25
Carreau de parquet, 1..	134 50
Tissu à renf., 48,055 p. carrés..	1,043 68
Latte métallique, 1,500 vgs.. ..	262 50
Rivets, 30 liv..	3 30
Rivets, 21 M..	6 31
Manchon de réduction, 1.. ...	8 08
Récipients, 502..	152 71
Rosaces, 22..	5 28
Chaîne à châssis, 3,600 pds.. ..	90 00
Manchons pour murs..	312 00
Commutateurs, 14..	14 40
Acier, 72,078 liv..	1,907 43
Vis à bois, 13 gr..	2 34
Soudure, 1,495 liv..	478 44
Bande, acme, 15 liv..	5 25
Câble de terminus, 1..	9 00
Tés malléables, 418..	33 59
Tés galvanisés, 275..	79 20
Garniture de cloche..	1 25

Matériel de prison—Fin.

	$ c.
Terrains, édifices et murs—*Fin.*	
Ciment, essai du..	12 10
Raccords à vis, 104..	45 50
Soupapes (vannes), 6..	13 20
Soupapes d'arrêt, 3 douz.. ...	20 15
Soupapes sphériques, 3½ douz.	54 18
Rondelles, 75 liv..	6 19
Fil de fer pr foin, 1,299 liv. ..	64 95
Toile métal., 2,313 pds car. ..	195 24
Fil de fer, R.C., 5,950 pds.. ..	136 23
Fil pour avertisseur, 21 liv. ..	7 43
Câble en fil de fer, 450 pds.. ..	130 95
Fil de fer, duplex, 2,000 pds..	43 80
Fil de fer noir, émaillé, 7 liv..	7 66
Fil de fer, à rets, 100 pds.. ..	1 35
Branc. à angle aigu (Y), 672..	445 12
Divers petits item..	8 70
Récipients..	8 85
Transport et messageries.. ..	5,060 12
	48,852 45
Dépenses remboursées.. ..	1,249 44
	47,603 01

Divers.

	$ c.
Frais de déplacement—	
Officiers..	20 20
Dépenses spéciales—	
Concours de tir au revolver et à la carabine..	50 50
Loyer d'une voie de garage, au 30 avril 1916..	23 45
Allocation pour auto, 1 an.. ..	50 00
Services du corps de pompiers.	50 00
Allocation au lieu du logement du directeur, 5 mois..	250 00
	423 45

SASKATCHEWAN—*Fin.*

Récapitulation.

	$ c.		$ c.
Personnel—		*Industries—*	
Salaires et alloc. de retraite..	35,779 24	Ferme..	2,413 11
Uniformes et ordinaire.	3,250 85	Ateliers..	3,102 37
Allocation de subsistance.. ..	3,309 35		5,515 48
	42,339 44		
Entretien des détenus—		*Matériel de prison—*	
Vivres..	5,468 51	Machines..	2,106 25
Vêtements et médicaments. ..	1,734 49	Fournitures..	242 27
	7,203 00	Ustensiles et véhicules..	608 25
		Terrains, édifices et murs.. ..	47,603 01
			50,559 78
Frais de libération—		*Divers*	
Vêtements de libération et allocations..	1,069 78	Publicité et déplacements., ..	20 20
		Dépenses spéciales..	423 45
			443 65
Dépenses générales—			
Chauf., lumière et serv. d'eau.	8,622 26		
Entretien des édif. et des mac.	2,641 17		
Chapelles, écoles et biblioth..	335 52	Total..	119,479 05
Dépenses de bureau..	749 17		
	12,347 92		

PÉNITENCIERS, EN GÉNÉRAL.

Bureau de l'acheteur—		
Salaire de l'acheteur, 12 mois..	$3,000 00	
Salaire du sténographe, à $2 par jour..	732 00	
Salaire du sténographe, $50 par mois (période interr.) ..	204 84	
Frais de port..	137 50	
Loyer de casier postal..	6 00	
Téléphones, loyer d'instruments..	83 25	
Communications téléphoniques à longue distance.. ..	34 25	
Impressions..	28 60	
Papeterie, divers....	21 50	
Télégrammes..	4 20	
Loyer de dactylographe, 5 mois..	25 00	
Classeur..	33 27	
Réparations à dactylographe..	9 25	
Frais de messageries..	3 93	
		$ 4,323 69
Bureau de la libération conditionnelle—		
Secours aux détenus libérés sur parole..	74 50	
Impressions..	13 97	
		88 47
Bureau de l'ingénieur de la construction—		
Imprimée au ferro-prussiate..	2 93	
Bouteille Thermos..	2 75	
		5 68
		$ 4,417 84

ANNEXE I—RAPPORTS SUR LES FERMES.

KINGSTON.

BILAN DE LA FERME POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1916.

Doit.	$ c.	$ c.
En magasin le 1er avril 1915..	....	10,534 88
Divers (houille, etc)...........	....	42 73
Machines....................	....	243 46
Ustensiles..........	......	54 46
Ficelle d'engerbage (200 liv.)..	....	26 50
Battage du grain........	....	96 62
Réparations et renouv., outils.	....	66 12
" " harnais.	....	161 64
Services du vétérinaire.......	....	34 00
Ferrage des chev. (comp. forg.)	....	87 39
Déchets du dép. de l'économe..	....	195 21
Porcs (y compris un verrat)...	....	347 00
Grain, graines de semence, etc.	....	673 66
Réparations aux édifices......	....	22 16
Trav. des détenus, 9,356½ jours	....	2,806 25
Salaires—		
2 gardes instructeurs........	2,000 00	
2 gardiens d'écurie..........	1,600 00	
1 conducteur d'attelage.....	700 00	4,300 00
Profits................. . .	....	1,844 49
		21,537 27

Avoir.	$ c.	$ c.
Produits à l'économe (d'après relevé des produits)........	....	3,608 94
Prod. d. clie. (d'ap. rel. d. prod.)	......	1,500 70
Entretien des édifices........	....	22 16
Terrains d'agrément—		
Graines, etc.......	107 95	
Trav. des détenus, 584 jours	175 20	
Trav. d'un cheval, 3 "	2 10	
Salaire de gardes instructeur	1,000 00	1,285 25
Améliorations à la ferme—		
Trav. des détenus, 62½ jours	18 75	18 75
Magasins—		
Trav. des détenus, 220 jours	66 00	
Trav. de chevaux, 342½ "	239 75	
Pailles, balises p. coupe glace	28 55	334 30
Autres services—		
Trav. des détenus, 2218 jours	665 40	
Trav. de chevaux, 3012 "	2,108 40	2,773 80
Routes de prison—		
Trav. des détenus, 1035 jours	310 50	
Trav. de chevaux, 246 "	172 20	482 70
Quai de la prison—		
Trav. des détenus, 49 jours	14 70	
Trav. de chevaux, 55½ "	38 85	53 55
Brise-lames—		
Trav. des détenus, 241½ jours	72 45	
Trav. de chevaux, 74 "	51 80	124 25
Charroyage p. le min. de la mil.	....	180 00
Stock en mag. le 1er avril 1916	....	11,152 87
		21,537 27

ÉTAT DES PRODUITS DE FERME DURANT L'ANNÉE FINANCIÈRE FINISSANT LE 31 MARS 1916.

	$ c.
A l'économe—	
Haricots, 2,628 liv..	131 40
Betteraves, 298·34 minots.. ..	180 24
Choux, 25,108 liv..	232 68
Carottes, 108·7 minots..	43 34
Blé d'Inde, 7,175 liv..	32 29
Oignons, 2,839 liv..	42 58
Oignons, 179·26 minots..	133 98
Panais, 74·55. minots..	44 95
Porc, 15,593 liv..	1,955 14
Pommes de t., 1004·19 minots.	674 00
Rhubarbe, 1,601 liv..	8 01
Tomates, 162·36 minots..	73 95
Navets, 187·35 minots..	56 38
	3,608 94
Aux écuries—	
Foin, 100 tonnes..	1,600 00
Avoine, 2,503 minots..	1,001 20
Paille, 21 tonnes..	126 00
	2,727 20
A la porcherie—	
Grain, 1,100 minots..	550 00
Racines, 900 minots..	162 00
Paille, 10 tonnes.. .. .. .. ,	60 00
	772 00

	$ c.
Aux clients—	
Betteraves, 16·15 minots.. ..	8 65
Verrats (service)..	5 00
Vieux os, 5,713 liv..	31 42
Racines de choux..	7 43
Carottes, 46·45 minots..	18 70
Tiges de maïs, 3 voyages.. ..	13 50
Foin, 4,940 liv..	33 18
Porcs (25), 6,055 liv..	557 97
Trav. des prisonniers, 10½ jrs.	3 15
Trav. des chevaux, 23 jrs.. ..	16 10
Betteraves fourragères..	11 20
Avoine, 42 minots..	16 80
Oignons, 120·25 minots..	90 70
Panais, 61 minots..	32 40
Porcs, 2,350 liv..	291 88
Loc. de pâturage..	9 00
Rhubarbe, 15 liv..	10
Racines de rhubarbe, 12.. ...	40
Paille, 86,670 liv..	252 75
Tomates, 45·15 minots..	20 29
Plans de tomates, 34 douz.. ..	3 40
Navets, 72·15 minots..	21 68
Blé, 55 minots..	55 00
	1,500 00
Total..	8,608 84

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

BILAN GÉNÉRAL DE LA FERME.

Débit.	$ c.	Crédit.	$ c.
Stock le 1er avril 1915	13,432 30	Par économe—	
Nourriture	1,651 55	Produits de la ferme	4,320 63
Graines de semence	113 45	Réparations aux outils à glace	18 28
Plantes d'ornement	3 50	Clients—	
Charrue Wilkinson	13 25	Produits de la ferme	572 56
Herse	18 00	Autres ventes	9 66
Gratteurs (2)	17 10	Voiturage	1 75
Réparations d'outillage et renouvellements	109 24	Service de verrat	1 00
Cheval	285 00	Ministère de l'Agriculture—	
Piquets	259 50	Subvention de semences, 1915	4 59
Fumier	415 00	Compensation pour cochons saignés	702 00
Fil à lier le foin	30 00	Ventes par le bureau de surveillance—	
Vert de Paris	45 00	1 charrue condamnée	1 00
Macadam	16 25	1 herse condamnée	1 00
Gravier et pierres pour chemin d'ornement	28 00	1 cheval condamné	18 00
Services vétérinaires	18 00	Maçons—	
Drogues, farine de lin, etc	9 88	Fil à foin	1 15
Désinfectant	30 25	Ingénieur—	
Chaux	29 68	Fumier	10 50
Balais et brosses	25 15	Terrain d'ornement—	
Huiles, tripoli et graisses	15 35	Gravier et pierres	28 00
Pots en verre	6 63	Fumier	18 50
Fil d'engerbage	24 00	Plantes	3 50
Déchets de cuisine	122 93	Réparation à clôture	1 17
Lait	25 74	Soucoupes à pots	1 00
Guides à charrue	3 34	Améliorations—	
Services de commissaire-priseur	2 00	Macadam	16 25
Divers	9 62	Travaux des prisonniers aux autres départements, 3,678 jours à 30 cents	1,103 40
Ateliers—Menuiserie	320 45	Travaux des chevaux aux autres départements, 3,705 jours à 70 cents	2,593 50
Cordonnerie	119 86	Stock au 31 mars 1916	11,988 91
Forge	186 56	Pertes sur le travail de l'année	821 71
Ferblanterie	11 08		
Transports	2 10		
Frais de voyage	1 90		
Travaux des prisonniers (9,788 j. à 30c.	2,936 40		
Salaire d'instructeur	1,000 00		
" de palefrenier	800 00		
	22,238 06		22,238 06

G. S. MALEPART,
Préfet.

JOS. LATOUR,
Fermier.

Certifié exact,

H. C. FATT,
Comptable.

ÉTAT MONTRANT LES PRODUITS AGRICOLES RÉCOLTÉS À LA FERME EN 1915.

Produits.	Quantité.		Valeur.
Orge	505	sacs	$1,010 12
Sarrasin	572	livres	11 44
Betteraves	109	paq.	5 45
Betteraves	3,328	livres	26 50
Carottes	493	paq.	9 86
Carottes	3,264	livres	26 12
Plants de choux	11	douz.	43
Choux	6,525		136 77
Foin	138	ton.	2,063 67
Betteraves à vaches	104	ton.	424 80
Avoine	1,558	sacs	2,302 43
Oignons	505	paq.	10 10
Oignons	403	livres	6 05
Porc	29,151	livres	3,274 69
Pommes de terre	1,635	sacs	1,175 55
Citrouilles	183		5 49
Echalottes	1,980	paq.	39 60
Echalottes	893	livres	11 16
Sauge	86	paq.	4 20
Paille	57	ton.	352 73
Plants de tomates	866		8 66
Tomates	391	pan.	82 75
Navets	273	paq.	5 46
Navets	7,146	livres	47 44
			$11,041 47

G. S. MALEPART,
Préfet.

JOS. LATOUR,
Fermier.

Certifié exact,

H. C. FATT,
Comptable.

DORCHESTER.

DORCHESTER, N.-B., 3 mai 1916.

Au préfet,

MONSIEUR,—Je vous soumets ci-inclus le rapport de la ferme pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

Le printemps tardif de 1915 a sérieusement affecté la croissance de toutes les récoltes, sauf le foin, qui a été au-dessus de la moyenne. Les grains et les racines plantés en terrains bien égouttés ont assez rapporté malgré le retard dans les semailles. Ceci a fait bien comprendre l'avantage du drainage par tuyaux en grès. La difficulté de se procurer des drains en grès ne nous a pas permis de développer nos opérations de culture entièrement. Nous pourrions remédier à cela par l'achat d'une machine à faire les drains en ciment, comme il en existe plusieurs sur le marché. Les drains en ciment remplacent les drains en tuile. Les terres drainées par tuyaux peuvent se travailler au moins deux semaines avant les autres et, avec nos saisons si brèves, ces deux semaines signifient beaucoup.

Comme on a cru bon de suspendre l'élevage du bétail comme industrie, il faudra, dans l'avenir, remplacer le fumier naturel par des engrais commerciaux afin de conserver au sol sa fertilité. Même avec une quantité illimitée de fertilisants on doute de pouvoir obtenir le même résultat.

Pendant l'année on a disposé de deux chevaux qui n'avaient plus d'utilité. Une quantité de travaux de ferme faits actuellement par les chevaux pourraient être accomplis par des bœufs et je suggérerais l'achat de deux paires de bœufs pour les travaux durs, comme le charroyage du fumier, etc.

Un état des recettes et des dépenses ainsi que des récoltes faites durant l'année est attaché à ce rapport.

Je désire aussi vous remercier, monsieur, pour l'intérêt continu dont vous avez fait preuve à l'égard de tous nos travaux de culture en même temps que je remercie les officiers dirigeant les équipes de travaux de ferme à la fidélité et à l'énergie de qui on doit beaucoup du succès de nos travaux.

Le tout respectueusement soumis,

ANDREW McPHERSON,
Instructeur agricole.

BILAN DE LA FERME.

Dt.		Av.	
Stock au 31 mars 1915	$15,241 00	Par magasin	$ 3,360 83
Au magasin	2,777 02	" clients	4,718 49
Aux autres départements	618 77	" autres départements	1,483 96
Trav. des prisonniers	2,754 15	" chevaux condamnés	110 00
Salaire inspect. agricole	1,000 00	" améliorations	757 78
Salaires des gardes (2)	1,600 00	" routes	243 00
Engrais chimique	248 00	Stock au 31 mars 1916	16,756 95
Profits et pertes	1,192 07		
	$27,431 01		$27,431 01

Certifié exact,

C. S. STARRATT,
Comptable.

VALEUR DES PRODUITS.

Article.	Quantité.	Valeur.
Foin (anglais)	400 tonnes	$ 4,500 00
Foin (mélangé)	50 tonnes	250 00
Avoine	1,902 boiss.	1,141 20
Orge	115 boiss.	92 00
Sarrasin	95 boiss.	76 00
Navets	6,500 boiss.	1,300 00
Pommes de terre	703 barriq.	1,074 20
Carottes (rouges)	72 barriq.	108 00
Carottes (blanches)	53 barriq.	79 20
Betteraves	15 barriq.	22 80
Choux	100 douz.	60 00
Paille	75 tonnes	375 00
Betteraves fourragères	350 boiss.	105 00
Porc	13,645 livres	1,364 50
Bois		187 50
Bœuf	1,109 livres	105 36
Service de verrat	6	6 00
Cochons de lait	11	353 20
Veaux	2	25 00
Bois de corde	83 cordes	207 50
Billots		500 00
Peaux	131 livres	19 65
Location de pâturage		55 00
		$12,007 11

Le nombre net de journées de travail des prisonniers porté au compte de la ferme a été de 9,180 en 1915-16.

Certifié exact,

ANDREW McPHERSON,
Instructeur agricole.

•

MANITOBA.

Au préfet,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint mon rapport pour l'exercice qui vient de se terminer.

Je suis heureux de vous faire savoir que le rendement des récoltes a dépassé toutes mes espérances. Ce rendement se chiffre à 7,798 boisseaux d'avoine et 2,794 boisseaux d'orge.

La récolte de foin n'a pas été aussi bonne que les années précédentes, bien que nous en ayons engrangé 100 tonnes.

Je tiens à attirer votre attention sur l'état de la vieille porcherie. Si la chose était possible, je voudrais qu'on en construise une nouvelle. L'édifice qui a servi de porcherie jusqu'à ce jour est vieilli et ne convient pas du tout à cet usage; à l'heure actuelle il est dans un triste état, ce qui ne me permet pas d'élever autant de pourceaux que je le désirerais si j'avais à ma disposition des bâtiments convenables. J'espère que vous trouverez moyen de me venir en aide sous ce rapport en exposant la chose aux inspecteurs.

La terre est en excellent état pour recevoir les semailles au printemps, et j'espère que, si la température nous favorise un peu, les prochaines récoltes dépasseront celles de cette année.

Respectueusement soumis,

J. P. ROBERTSON,
Instructeur de la ferme.

BILAN DE LA FERME POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1916.

Dt.			Av.	
Par inventaire, au 31 mars 1915...		$ 9,965 91	Produits agricoles au préposé aux vivres..	$ 1,346 30
Par trav. des forçats, 4,899 jrs..		1,469 70	Produits agric. aux clients..	1,627 90
Transport et messageries..		3 65	Chev. et main-d'œuvre aux maçons	82 45
Au garde-magasin..		915 58	Chev. et main-d'œuv. au charpent.	13 40
Déchets prov. du préposé aux vivres, etc..		76 57	Saindoux..	1 60
Réparations—			Foin et poteaux, g.-magasin..	15 50
Div. du cordon..	$ 20 77		Chevaux et main-d'œuvre, route de Winnipeg..	697 45
Div. de l'ingénieur..	16 68		Chev. et main-d'œuv., transport de marchandises, etc..	683 65
Forgeron et ferrage..	50 57		Patrouille à cheval, 193 jrs..	135 10
Div. du maçon, chaux, etc.	6 48		Par inv. au 31 mars 1916..	10,270 03
Div. du menuisier..	260 31			
Div. du tailleur ..	0 50			
		365 31		
Médicaments..		1 80		
Salaire de l'instructeur de la ferme, allocation d'entretien..		1,100 00		
Au compte du profit..		984 86		
		$14,873 38		$14,873 38

Certifié exact.

H. KEECH,
Comptable.

ÉTAT INDIQUANT LES PRODUITS DE LA FERME POUR L'EXERCICE 1915-16.

Article.	Quantité		Valeur.
Orge	2,794	boisseaux à 60c.	$ 1,676 40
Avoine	7,798	boisseaux à 60c.	3,119 20
Services du verrat			9 00
Carottes	181	boisseaux	70 99
Gravier	6	verges	1 50
Légumes vertes	3	tonnes et 375 livres	54 09
Foin	100	tonnes	800 00
Pourceau, viande de	10,556	livres	855 81
Oignons	41	boisseaux	41 00
Porc, lard	7,798	livres	779 80
Pommes de terre	1,280	boisseaux	640 00
Navets	735	boisseaux	294 40
Divers			29 15
Total			$ 8,411 34

Récapitulation.

Valeur des produits utilisés à la prison	$ 1,346 30
Valeur des produits vendus à divers clients	1,627 90
Valeur des produits utilisés à la ferme et ceux actuellement en magasin	5,437 14
	$ 8,411 34

ETAT DEMONTRANT LES TERRES EN CULTURE POUR L'EXERCICE 1915-16.

240 acres de terre ensemencés comme suit:—

	Acres.
Avoine	130
Orge	88
Pommes de terre	17
Navets	3
Carottes et oignons	1
Haricots, choux, etc	1
	240

	Acres.
Défrichement fait en 1915-16	105
Jachère d'été	45
Friche	12
Total	162

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint mon rapport de la ferme.

A cause de la démission et du décès, au cours de janvier dernier, de feu M. Ralph Dynes, instructeur de la ferme, j'ai été chargé des travaux agricoles depuis cette date.

L'été ayant été plutôt sec sur le versant où nos fermes sont situées, les récoltes n'ont pas donné aussi bon rendement que dans les années précédentes, bien que nous ayons produit tous les légumes nécessaires à notre consommation; à l'avenir, à cause du nouveau défrichement, nos récoltes seront plus considérables.

La porcherie a fourni toute la viande de porc nécessaire à l'institution. Nous avons actuellement un bon troupeau de pourceaux.

Je dois de nouveau attirer votre attention sur la nécessité d'une nouvelle couche d'engrais, vu que le terrain est lavé à chaque saison par les grandes pluies qui sont fréquentes sur cette côte.

Avec mes remerciements que j'adresse à vous-même ainsi qu'à vos officiers séniors pour l'aide généreux qui m'a toujours été accordé,

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ARTHUR J. CHRISTMAS,

Pour l'instructeur de la ferme.

Les germes d'ensemencement de pommes de terre pour 1916 et 1917, car ils ont été achetés de bonne heure cette année, sont compris dans ce tableau.

RAPPORT DE LA FERME, 1915-16.

Dt.

Marchand. en mag. le 1er avril 1915.		$ 6,107 08
Rép. et matér. de l'atelier.	$ 414 68	
Av. de semence, 3 ton.. ..	133 50	
Germes de p. de t., 12 t...	365 50	
Gr. de mil et trèfle, 190 liv.	46 80	
Graines diverses..	90 06	
Graines de fleurs et plants pour gazons..	27 05	
Eng. chimiques, 6 ton...	282 00	
Fumier d'étable..	94 00	
Son et gr. farine, 9 ton.	250 10	
Avoine, 8 tonnes..	324 80	
Céréales de brasserie. ..	142 50	
Déchets de cuisine.. ...	121 44	
Médicaments divers.. ..	32 05	
Fournitures diverses.. ..	251 84	
Poudre à miner..	26 41	
Chaudrons, 2 de 60 gals..	28 00	
Hongre bai..	252 50	
Tondeuse pour gazon. ..	8 80	
Main-d'œuvre, 7,445 jrs. ..	2,233 50	
		5,125 53
Salaire de l'instructeur de la ferme, 9 mois et 25 jours..		817 20
		$12,349 81

Av.

Par divers clients..	$ 31 47	
Fournit. au g.-magasin.	3,686 15	
Access. pour gazons. ..	38 55	
Cheval fourni aux autres div., 1,147½ jrs..	803 25	
Main-d'œuvre des détenus aux autres div..	543 36	
Perte et profit, marchandises condamnées. ..	71 15	
		5,173 93
Marchandises en magasin le 31 mars 1916..		6,755 06
Bilan..		420 82
		$12,349 81

J. W. HARVEY,
Comptable.

PRODUITS DE LA FERME, 1915-16.

83	tonnes de pommes de terre..	$ 1,660 00
45	" de foin..	675 00
12	" d'avoine..	360 00
5	" de carottes rouges..	40 00
8,700	livres de panais..	87 00
2,145	" de betteraves..	21 45
8,000	" de poireaux..	160 00
445	" de laitue..	2 29
2,765	" d'oignons..	34 57
800	" de rhubarbe..	24 00
7,370	" de choux..	42 22
1,280	" de navets..	7 68
970	" de pois..	33 97
110	" de pommes vertes..	2 20
		$ 3,152 38

ALBERTA.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 mars 1916.

Les récoltes ont été très bonnes cette année à l'exception de celles provenant de quelques morceaux de terre basse qui furent inondés pendant les grandes pluies du mois de juillet.

Je suis heureux de vous faire savoir que nous avons pu fournir une bonne quantité de légumes pour l'usage de la prison—des légumes pour tous les jours de la semaine—et, en plus, que nous en avons vendus pour près de $250 aux clients.

Au sujet de la récolte de foin, je dois dire qu'elle a été très bonne, mais, à cause du fait que la terre où croît ce foin est devenue infestée de mauvaises herbes, je serais d'avis qu'elle soit de nouveau labourée et ensemencée de graine de trêfle.

Etant donné cette petite récolte d'avoine, nous avons été obligés de faire les battages à la main, mais cette année nous nous attendons à ce que les récoltes soient plus considérables et alors nous aurons une batteuse, ce qui réduira le coût des battages des grains.

Nous avions en culture cette année le nombre d'acres suivant: Pommes de terre, 12 acres, et qui ont donné un rendement de 1,947 boisseaux; légumes, 6 acres, qui ont donné le rendement suivant:—

	Livres.		Livres.
Choux..	11,431	Laitue..	96½
Carottes..	12,800	Oignons verts..	1,119
Betteraves..	4,215	Concombres..	125½
Panais..	6,380	Choux-fleurs..	127
Navets..	19,294	Pois verts..	75
Radis..	321	Haricots..	377

Avoine, 10 acres qui ont produit 662½ boisseaux; fourrages verts, 8 acres, rendement, 10 charges; terre à foin, 9 acres qui ont produit 25 tonnes.

Nous avons aussi fait durant l'année les améliorations suivantes: Défrichement, 35 acres; essouchage, 45 acres; clôturage, 1,000 pôteaux de plantés; fixer de la clôture de fil de fer sur une étendue de un mille et demi; égouttement, 2,800 pieds de tuiles d'enfouies.

Il me fait peine de vous faire savoir que nous avons perdu cette année un cheval évalué à $255. La cause de sa mort, d'après le vétérinaire, a été la tuberculose.

Vous remerciant de l'appui généreux que vous ne cessez de m'accorder, je demeure,

Votre respectueux serviteur,

C. W. BRETT,

Instructeur de la ferme.

RAPPORT DES PRODUITS DE LA FERME.

Produits	Quantité.	Valeur.
Pommes de terre	1,974 bois.	$ 827 09
Choux	11,431 livres	66 67
Carottes	12,800 livres	129 73
Betteraves	4,215 livres	36 62
Panets	6,380 livres	57 00
Navets	19,294 livres	155 77
Radis	321 livres	6 15
Laitue	96½ livres	4 33
Oignons verts	1,119 livres	15 21
Concombres	125½ livres	6 57
Choux-fleurs	127 livres	1 27
Pois verts	75 livres	3 75
Fèves	377 livres	1 88
Choucroute		18 00
Plants de choux		1 55
Nourriture pour volailles		0 85
Avoine	62½ bois.	397 50
Fourrage vert	10 voyag.	60 00
Foin	25 tonnes	200 00
Paille	33 voyag.	66 00
Valeur totale		$ 2,056 54

SASKATCHEWAN.

Au préfet.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel pour l'exercice financier finissant le 31 mars 1916.

La récolte du grain a été très bonne considérant que certaines parties de la ferme étaient couvertes de folle avoine, de moutarde et de mauvaises herbes ce qui réduit la moyenne du rendement de nos terres nettoyés. J'ai le plaisir d'ajouter, cependant, que nous faisons disparaître les mauvaises herbes, et que nous espérons nous en débarrasser entièrement par la jachère et l'assolement.

Nous avons récolté du très beau mil et du très beau ray-grass l'été dernier, et nous avons l'intention d'en semer encore ce printemps; nous aurons alors assez de bon foin pour nos chevaux sans avoir recours au foin sauvage.

Durant l'été dernier nous avons défriché, essouché et labouré environ soixante-quinze acres de terre qui attendent les semences du printemps.

Je regrette de dire que notre récolte maraîchère n'est pas aussi bonne que l'année précédente à cause des gelées tardives au commencement de la saison et des gelées hâtives de l'automne qui en retardaient la croissance.

Je dois dire, qu'à cause du mauvais état de la porcherie actuelle, nous n'avons pas très bien réussi dans l'élevage des porcs en automne et je suggère respectueusement que l'on bâtisse une porcherie convenable, surmontant ainsi la difficulté qui se présente.

Les attelages ont été utilisés constamment au transport du gravier pour le nouvel édifice des cellules, et du bois pour la briqueterie.

Je suis heureux d'ajouter que nos chevaux sont en excellent état, il n'y eut pratiquement aucune maladie durant l'année.

Respectueusement soumis,

JAMES A. ANDERSON,
Inspecteur de la ferme.

RAPPORT DE LA FERME POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1916.

Reçu—description.	Quantité.	Valeur.	Total.	Livré—description.	Quantité.	Valeur.	Total.
		$ c.	$ c.			$ c.	$ c.
Matériel en magasin, 31 mars 1915			13,424 44	Par marchandises :—			
A marchandises :—				Porc préparé	Liv., 2,522	227 08	
Charrue à roues	1	58 00		Porcs	10	185 50	
Semoir à pommes de terre	1	60 00		Gerbes d'avoine	2,300	23 00	
Arrache pommes de terre	1	19 00		Pommes de terre	Liv., 16,806	211 50	
Herse à disque	1	130 00		Paille	Charges, 51	51 00	698 08
Lieuse, coupe 7'	1	150 00		Par clients :—			
Faucheuse, coupe 5'	1	60 00		Porcs	Liv., 1,694½	162 08	
Bob-sleigh	1	33 00	510 00	Gerbes d'avoine	1,500	15 00	
				Avoine	Boiss., 121	38 75	
Frais de battage			577 95	Orge	" 2	0 90	
Cheval (Jim)	1	250 00		Paille	Charges, 2	3 50	
Verrats	2	55 00		Fourrage pour chevaux	847	211 75	
Ficelle d'engerbage	liv. 1,000	117 50		Légumes		168 66	600 84
Légumes à graine		78 22		Par distributeur :—			
Chanvre à graine		12 50		Porcs	Liv., 11,909	1,000 40	
Son	tonn. 3	60 00		Légumes		681 46	1,681 86
Gru	" 2½	50 00	623 22	Par mécanicien :—			
Outils, ustensiles et équipement, etc		176 78	176 78	Bois	Cordes, 189½	474 75	474 75
				Par briquetier :—			
Réparations de charpenterie		45 49		Bois	Cordes, 264	660 00	660 00
" vêtements		3 30		Travail d'attelages pour d'aut. divisions	Jours, 2,128	1,489 60	
" cordonnerie		78 13		Trav. de prisonniers "	" 1,791	537 30	2,026 90
" électriques		2 26		Marchandises en magasin, 31 mars 1916 :—			
" mécanique		182 76	311 94	Outils, machines et équipement, etc			14,066 12
Commis aux vivres :—							
Déchets		24 50	24 50	Avoine	Bois., 6,500	1,950 00	
Hôpital :—				Orge	" 950	370 00	
Médicaments et services vétérinaires		179 14	179 14	Son	Liv., 300	3 50	
Travail des prison. des autres div. à 30c.		86 65	86 65	Foin	Tonnes, 25	250 00	
Travail d'attelages pour l'année à 70c.		3,780 00		Bois	Cordes, 202½	506 75	
Travail des prison. pend. l'année à 30c.		1,535 75	5,315 75	Porcs	37	286 00	
Salaire des instructeurs agricoles		1,000 00		Truies reproductrices	" 13	325 00	
Salaire du gardien de l'étable		866 66	1,866 66	Verrat	" 1	25 00	
Profit			1,749 07	Légumes	Bois., 1,315	922 50	4,638 75
			24,846 10				24,846 75

(Certifié exact.) W. MEIGHEN, *Comptable.*

(Signé.) JAS. A. ANDERSON, *Instructeur agricole.*

VALEUR DES PRODUITS DE FERME.

Quantités.		Articles.		Valeur.
				$ c.
1,838	Boisseaux	Orge	$ 0 45	827 10
9,721	"	Avoine	0 30	2,916 30
70	"	Oignons	0 75	52 50
325	"	Navets	0 25	81 25
143	"	Betteraves	0 30	42 90
535	"	Carottes	0 30	160 50
121	"	Panets	0 40	48 40
2,264	"	Pommes de terre	0 65	1,471 60
1,921	Pommes	Choux	0 05	26 05
202½	Cordes	Bois	2 50	506 25
15	Tonnes	Fourrage vert	12 00	180 00
50	"	Foin sauvage	8 00	400 00
40	"	Mil	16 00	640 00
16,125½	Liv.	Porc préparé		1,389 56
47		Porcs		471 50
Total				9,283 91

JAS. A. ANDERSON,
Instructeur agricole.

Certifié exact,

W. MEIGHEN,
Comptable.

ANNEXE J—LISTE DES FONCTIONNAIRES.

KINGSTON.

Nom.	Rang.	Religion.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.	Date de la nomination au poste actuel.	Appointements.
						$
R. R. Creighton	Préfet	Presbytérien	29 août 1861	1er fév. 1882	1er août 1914	2,800
D. O'Leary	Sous-préfet	Catholique	15 oct. 1853	9 août 1897	9 " 1897	1,800
R. Hanley	Médecin	"	27 août 1874	1er janv. 1916	1er janv. 1916	860
W. T. Connell	Médecin consultant	Méthodiste	15 déc. 1873	1er " 1916	1er " 1916	500
T. D. Minnes	Comptable	Presbytérien	29 mai 1859	13 mars 1913	13 mars 1913	1,700
Rev. M. McDonald	Aumônier	Catholique	4 août 1853	30 sept. 1899	30 sept. 1899	1,200
Rev. O. G. Dobbs	"	Eglise d'Angleterre	19 février 1853	29 mars 1913	29 mars 1913	1,200
J. R. Forster	Aide aux écritures	"	14 août 1875	1er juill. 1894	1er janv. 1898	1,200
T. W. Bowie	"	Presbytérien	6 avril 1841	5 août 1897	5 août 1897	1,200
T. A. Keenan	"	Catholique	16 " 1864	4 " 1897	4 " 1897	1,200
R. A. Caughey	"	Presbytérien	23 janv. 1870	1er nov. 1903	19 déc. 1912	1,200
C. F. Smith	"	Eglise d'Angleterre	30 mars 1856	1er mai 1914	1er mai 1914	1,200
H. S. Begg	"	"	27 oct. 1879	1er oct. 1902	11 juin 1914	1,200
C. Bostridge	Commis aux vivres	"	20 nov. 1848	10 avril 1882	8 nov. 1913	1,200
J. B. O'Driscoll	Sous-commis aux vivres	Catholique	17 avril 1875	1er janv. 1906	8 " 1913	900
P. Madden	"	"	27 " 1864	1er août 1889	1er août 1913	900
R. J. Burns	Instructeur en chef des métiers	Eglise d'Angleterre	23 juillet 1855	1er juin 1895	1er juill. 1903	1,200
W. H. Derry	Mécanicien	Congrégationaliste	12 " 1847	1er sept. 1897	1er sept. 1897	1,200
C. Baylie	Sous-mécanicien	"	19 janv. 1869	1er oct. 1890	1er oct. 1890	1,000
F. Hornibrook	"	Eglise d'Angleterre	15 déc. 1855	1er sept. 1892	1er sept. 1907	1,000
C. H. Fenning	"	"	26 juillet 1860	1er août 1899	1er déc. 1914	1,000
H. W. Wilson	Infirmier	Méthodiste	16 avril 1854	22 avril 1912	22 avril 1912	1,000
G. McCauley	Sous-infirmier	Catholique	19 sept. 1862	24 août 1892	11 juin 1914	900
Rose Fahey	Directrice	"	15 août 1849	6 mars 1886	6 mars 1886	700
M. E. Bushey	"	Méthodiste	12 sept. 1863	23 fév. 1916	23 fév. 1916	700
J. A. McCaugherty	Garde ind.	Presbytérien	22 déc. 1865	1er avril 1893	1er avril 1893	1,000
P. M. Beaupré	"	Catholique	29 juillet 1860	10 janv. 1885	1er " 1903	1,000
D. J. McCarthy	"	"	4 janv. 1867	9 fév. 1901	15 mars 1902	1,000
H. L. Walker	"	Eglise d'Angleterre	25 mars 1865	3 avril 1897	3 avril 1897	1,000
J. Tweddell	"	Méthodiste	22 janv. 1876	23 mars 1903	23 mars 1903	1,000
Jas. Lawlor	"	Catholique	15 avril 1869	18 sept. 1896	1er avril 1903	1,000
T. Davidson	"	Presbytérien	26 mars 1872	1er juill. 1902	16 mars 1908	1,000
W. J. Calvert	"	"	9 sept. 1866	1er nov. 1900	1er " 1907	1,000
J. Bennett	"	Eglise d'Angleterre	8 janv. 1854	14 fév. 1894	1er juin 1912	1,000
R. Corby	"	Catholique	9 mai 1869	7 mai 1894	1er mars 1914	1,000
Alex Atkins	Gardien-chef	Presbytérien	13 avril 1857	1er juill. 1878	1er " 1903	1,200
W. Holland	Surveillant-chef	Eglise d'Angleterre	26 mars 1850	1er août 1889	1er nov. 1906	1,200
H. K. Filson	Surveillant	Presbytérien	9 fév. 1880	1er " 1914	1er août 1914	900

S. H. Gordon	Surveillant	Eglise d'Angleterre	23 sept.	1886	1er oct.	1914	1er oct.	1914	900
R. C. Morris	"	" "	8 janv.	1880	1er oct.	1914	1er oct.	1914	900
B. F. Duffy	"	Catholique	13 nov.	1893	1er nov.	1914	1er nov.	1914	900
T. N. Clark	"	Méthodiste	14 août	1889	1er déc.	1914	1er déc.	1914	900
Thos. Tobin	"	Catholique	28 mars	1880	1er déc.	1914	1er déc.	1914	900
K. C. Pipe	"	Presbytérien	18 fév.	1892	1er janv.	1915	1er janv.	1915	900
S. Close	"	"	15 mars.	1892	1er juillet	1915	1er juillet	1915	900
W. Metcalfe	"	Catholique	16 sept.	1888	1er oct.	1915	1er oct.	1915	900
R. J. Henderson	"	Eglise d'Angleterre	8 juin	1880	1er oct.	1915	1er oct.	1915	900
(a) Jno. Kennedy	Garde	Catholique	12 juillet	1852	1er mai	1870	24 sept.	1895	800
M. J. Kennedy	"	"	18 avril	1857	1er avril	1872	1er mai	1884	800
Jas. Rutherford	"	Méthodiste	17 fév.	1851	1er mars	1884	1er mars	1884	800
A. McConville	"	Catholique	4 juillet	1862	1er juillet	1885	1er juillet	1885	800
T. Fowler	"	"	22 mars	1860	1er août	1889	1er août	1889	800
J. Givens	"	"	6 juin	1866	7 juin	1892	7 juin	1892	800
C. S. Wheeler	"	Eglise d'Angleterre	7 oct.	1852	23 juillet	1892	23 juillet	1892	800
Jno Hughes	"	Catholique	4 nov.	1869	22 fév.	1895	22 fév.	1895	800
G. Sullivan	"	"	20 avril	1875	1er avril	1895	1er avril	1895	800
S. McCormack	"	Presbytérien	3 nov.	1855	26 juillet	1895	26 juillet	1895	800
T. E. Hennessey	"	Catholique	3 nov.	1861	26 sept.	1895	26 sept.	1895	800
Jas. Weir	"	Méthodiste	4 août	1856	4 mai	1896	4 mai	1896	800
R. Bryant	"	"	12 fév.	1852	1er janv.	1898	1er janv.	1898	800
W. H. Mathews	"	Eglise d'Angleterre	20 oct.	1865	1er août	1899	1er août	1899	800
Jas. McWaters	"	Méthodiste	1er sept.	1861	1er août	1899	1er août	1899	800
D. Germain	"	"	4 avril	1870	1er août	1899	1er août	1899	800
R. M. Davis	"	Eglise d'Angleterre	7 avril	1878	1er nov.	1900	1er nov.	1900	800
W. W. Cook	"	Méthodiste	25 mars	1865	1er sept.	1901	1er sept.	1901	800
C. H. Gray	"	"	8 déc.	1878	15 fév.	1902	15 fév.	1902	800
G. O. Aiken	"	"	5 avril	1873	1er nov.	1902	1er nov.	1902	800
Jas. A. Fegg	"	Eglise d'Angleterre	31 mai	1870	1er juillet	1904	1er juillet	1904	800
J. Berrigan	"	Catholique	8 juillet	1867	1er nov.	1904	1er nov.	1904	800
R. E. Aiken	"	Méthodiste	22 déc.	1866	1er nov.	1904	1er nov.	1904	800
H. J. Powell	"	"	24 août	1873	1er août	1905	1er août	1905	800
M. J. Walsh	"	Catholique	4 mars	1875	1er août	1905	1er août	1905	800
B. R. Watson	"	Eglise d'Angleterre	10 déc.	1860	1er août	1905	1er août	1905	800
J. A. Potter	"	Presbytérien	14 nov.	1874	1er janv.	1906	1er janv.	1906	800
J. S. McPherson	"	"	21 fév.	1872	1er juin	1906	1er juin	1906	890
J. A. Wilson	"	"	5 août	1875	1er juin	1906	1er juin	1906	800
Frank Doyle	"	Catholique	9 sept.	1877	1er août	1906	1er août	1906	800
J. J. Lawless	"	"	3 avril	1874	1er nov.	1906	1er nov.	1906	800
J. V. Donoghue	"	"	9 juillet	1880	1er oct.	1907	1er oct.	1907	800
G. P. Nolan	"	"	3 avril	1872	1er nov.	1907	1er nov.	1907	800
E. I. McCue	"	"	5 janv.	1883	1er juin	1908	1er juin	1908	800
W. L. Walsh	"	"	28 juillet	1885	1er juillet	1910	1er juillet	1910	800
P. Bird	"	"	16 déc.	1875	1er juillet	1910	1er juillet	1910	800
J. A. Purcell	"	Presbytérien	5 août	1882	1er août	1912	1er août	1912	800
R. A. Clarke	"	Eglise d'Angleterre	— sept.	1881	1er avril	1912	1er avril	1912	800
F. Ingledew	"	" "	4 avril	1880	1er août	1912	1er août	1912	800
T. Nicholson	"	" "	17 sept.	1887	1er août	1912	1er août	1912	800

LISTE DES FONCTIONNAIRES—*Suite.*

KINGSTON.—*Fin.*

Nom.	Rang.	Religion.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.	Date de la nomination au poste actuel.	Appointements.
						$
C. Mills	Garde	Méthodiste	20 sept. 1889	1er sept. 1912	1er sept. 1912	800
W. D. Babcock	"	"	12 mars 1889	1er sept. 1912	1er sept. 1912	800
H. C. Grant	"	"	1er août 1890	1er oct. 1912	1er oct. 1912	800
A. Silver	"	"	7 nov. 1888	1er janv. 1913	1er janv. 1913	800
S. Donaldson	"	Presbytérien	8 sept. 1878	1er juin 1913	1er juin 1913	800
A. Garland	"	Eglise d'Angleterre	1er déc. 1882	1er août 1913	1er août 1913	800
R. J. Mooney	"	Méthodiste	11 déc. 1889	1er sept. 1913	1er sept. 1913	800
Jno. Brown	"	Eglise d'Angleterre	5 avril 1888	1er oct. 1913	1er oct. 1913	800
R. W. Sears	"	Méthodiste	24 mai 1885	1er fév. 1914	1er fév. 1914	800
A. Barr	"	Presbytérien	1er déc. 1879	1er mai 1914	1er mai 1914	800
W. Tollerst	Chauffeur de jour	Eglise d'Angleterre	9 fév. 1871	1er janv. 1911	1er janv. 1911	800
C. McClelland	" "	Presbytérien	9 juin 1887	1er avril 1915	1er avril 1915	800
Thos. Wood	Chauffeur de nuit	Eglise d'Angleterre	4 mars 1895	1er mai 1913	1er mai 1913	900
R. Godkin	" "	Méthodiste	10 sept. 1888	1er juil. 1915	1er juil. 1915	900

(a) A démissionné le 31 mars 1872. Nommé de nouveau le 1er janvier 1877.

DOC. PARLEMENTAIRE No 34

LISTE DES FONCTIONNAIRES—*Suite.*

SAINT VINCENT DE PAUL.

Nom.	Rang.	Religion.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.	Appointements.
Officiers généraux:—					$ c.
Malepart, G. S.	Directeur	Catholique	23 mai 1849	9 oct. 1880	2,800 00
Pominville, Jos. A. M. D.	Médecin	"	28 août 1861	10 juillet 1912	1,700 00
Fatt, H. C.	Comptable	Anglican	14 avril 1869	22 août 1894	1,600 00
Martin, abbé Anatole	Aumônier	Catholique	2 avril 1875	11 mai 1912	1,200 00
Rollit, révd John	"	Anglican	9 avril 1841	25 oct. 1895	1,200 00
Champagne, Eugène	Mécanicien	Catholique	4 oct. 1879	1er mai 1913	1,300 00
Chateauvert, Alb. P.	Aide-mécanicien	"	24 nov. 1878	15 janv. 1914	1,000 00
Greene, A. J.	" "	"	1er avril 1886	25 fév. 1915	1,000 00
Fitzgibbon, J. D.	Commis aux écritures	"	23 mai 1860	25 juin 1887	1,200 00
Reneault, G. J	" "	"	16 nov. 1868	11 janv. 1903	1,200 00
Préfontaine, Alex	" "	"	24 oct. 1861	1er juin 1911	1,200 00
Bahen, Dan. J	" "	"	15 juin 1888	1er juillet 1914	1,200 00
Jobin, Eus.	Commis des vivres	"	28 oct. 1875	1er sept. 1902	1,200 00
Aubé, Wm.	Sous-commis des vivres	"	5 oct. 1874	1er juillet 1901	900 00
Bermingham, Michael	" "	"	1er janv. 1864	14 avril 1914	900 00
O'Shea, David	Infirmier	"	2 mai 1860	23 août 1882	1,000 00
Lebrun, J. Adrien	Aide-infirmier	"	9 sept. 1891	9 avril 1915	900 00
Jubinville, Alf	Chauffeur de jour	"	29 déc. 1866	9 déc. 1901	800 00
Lamer, E.	Chauffeur de nuit	"	18 déc. 1861	1er oct. 1912	900 00
Industrie :—					
Kane, J. J.	Inst. en chef des métiers	"	15 oct. 1866	21 janv. 1907	1,200 00
Bisson, V.	Gard. indust. ferblantier	"	24 juin 1850	12 juillet 1884	1,000 00
Lortie, V.	" cordonnier	"	14 fév. 1854	15 juillet 1895	1,000 00
Prévost, Wm	" carrier	"	18 mai 1860	31 août 1896	1,000 00
Pépin, Jos. E.	" tail. de pier.	"	13 déc. 1872	1er janv. 1911	1,000 00
Latour, Jos	" ferme	"	21 mars 1869	1er fév. 1912	1,000 00
Godin, F. X.	" charpentier	"	17 oct. 1879	1er juillet 1912	1,000 00
Sigouin, Alf	" maçon	"	18 déc. 1877	1er janv. 1914	1,000 00
Galarneau, Isaïe	" tail. de pier	"	10 janv. 1857	1er nov. 1914	1,000 00
Lesage, Raoul	" forgeron	"	17 juin 1886	1er avril 1915	1,000 00
Police :—					
Russell, W. H.	Sous-directeur	Anglican	1er juin 1859	1er janv. 1910	1,800 00
Clermont, F.	Gardien-chef	Catholique	7 juin 1863	19 juillet 1889	1,200 00
Desjardins, A.	Surveillant-chef	"	7 juin 1863	9 nov. 1893	1,200 00
Jetté, U.	Surveillant	"	18 juin 1881	1er oct. 1910	900 00
Jolivet, A.	"	"	3 mai 1882	1er juillet 1911	900 00
Legault, A.	"	"	17 août 1886	1er août 1913	900 00
Cregeur, D.	"	"	2 mai 1886	1er fév. 1914	900 00
Labonté, A.	"	"	26 juillet 1889	1er juin 1914	900 00
Boucher, Eug.	"	"	5 sept. 1888	1er mars 1916	900 00
Nixon, G	Garde	Anglican	22 oct. 1846	6 août 1883	800 00
Blondin, P.	"	Catholique	2 oct. 1869	19 oct. 1896	800 00
Grece, Wm.	"	Presbytérien	16 mars 1863	1er oct. 1897	800 00
Charbonneau, A.	"	Catholique	11 juillet 1862	1er juillet 1898	800 00
Jolicœur, E.	"	"	13 avril 1863	2 août 1898	800 00
Forest, G	"	"	14 mars 1857	24 avril 1899	800 00
Trudeau, A.	"	"	21 mai 1864	1er déc. 1899	800 00
Désormeaux, F	"	"	17 janv. 1858	1er fév. 1901	800 00
Filiatreault, N	"	"	3 juillet 1868	4 mai 1901	800 00
Labrecque, J. E.	"	"	17 fév. 1874	27 avril 1905	800 00
Lauzon, J.	"	"	16 mars 1866	1er juillet 1905	800 00
Lahaie, A	"	"	11 déc. 1868	1er juillet 1905	800 00
Dufresne, A.	"	"	27 déc. 1882	1er août 1906	800 00
Barbeau, E.	"	"	29 nov 1871	1er août 1906	800 00
Murphy, J.	"	"	18 mars 1885	1er nov. 1906	800 00
Proulx, M	"	"	9 mars 1879	1er mars 1906	800 00
Paré, A.	"	"	26 oct. 1881	1er nov. 1909	800 00
Théoret, E.	"	"	13 fév. 1875	1er juin 1909	800 00
Chartrand, J.	"	"	11 mai 1885	1er mars 1912	800 00
Desrochers, J. B.	"	"	22 mai 1885	1er juillet 1912	800 00
Dupuis, D.	"	"	31 mars 1887	1er juillet 1912	800 00

LISTE DES FONCTIONNAIRES—*Suite.*

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—*Fin.*

Nom.	Rang.	Religion.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.	Appointements.
Police—Fin.					$ c.
Gauthier, A.	Garde	Catholique	29 sept. 1889	1er août 1912	800 00
Laramée, W.	"	"	26 fév. 1891	1er août 1912	800 00
Godin, H	"	"	3 août 1884	1er août 1912	800 00
Bastien, F.-X.	"	"	7 fév. 1876	14 oct. 1912	800 00
Dupont, J	"	"	17 mars 1889	1er nov. 1912	800 00
Rocheleau, J.	"	"	15 août 1891	1er nov. 1912	800 00
McFall, V.	"	Anglican	27 sept. 1878	1er nov. 1912	800 00
Bolduc, M.	"	Catholique	28 mars 1888	1er déc. 1912	800 00
Poirier, D.	"	"	25 août 1886	1er avril 1913	800 00
Bélanger, W.	"	"	3 fév. 1879	1er août 1913	800 00
Emond, A.	"	"	17 août 1890	1er août 1913	800 00
Coutu, F.	"	"	21 juillet 1892	1er avril 1914	800 00
Brassard, Leo.	"	"	11 avril 1886	1er mai 1914	800 00
Plouffe, J.	"	"	7 mars 1893	1er août 1914	800 00
Bouvier, E.	"	"	26 janv. 1890	1er août 1914	800 00
Lemay, A.	"	"	14 fév. 1890	1er sept. 1914	800 00
Sauriol, R.	"	"	12 août. 1892	1er fév. 1915	800 00
Sauvé, U.	"	"	23 sept. 1894	1er juillet 1915	800 00
Déchambault, W. A.	"	"	10 sept. 1879	1er août 1915	800 00
Chamberland, A.	"	"	19 oct. 1884	1er août 1915	800 00
Lefebvre, M	"	"	9 déc. 1895	1er fév. 1916	800 00
Locas, H.	"	"	9 fév. 1893	1er fév. 1916	800 00

DORCHESTER.

Nom.	Rang.	Religion.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.	Appointements.
Officiers généraux—					
A. B. Pipes.	Directeur	Anglican	31 mars 1853	25 juin 1889	2,800 00
J. F. Teed, M.D.	Médecin	"	23 fév. 1863	1er fév. 1914	1,700 00
C. S. Starratt	Comptable	Baptiste	10 nov. 1858	1er sept. 1905	1,600 00
Rev. B. H. Thomas.	Aumônier	"	22 mai 1865	1er août 1906	1,200 00
Rev A.S. M'Dougall	"	Catholique	26 mai 1869	1er fév. 1916	900 00
a John Hébert	Commis	"	5 mai 1865	1er mai 1902	1,200 00
Lorne Sears	"	Baptiste	13 nov. 1886	8 juin 1914	1,200 00
J. A. Piercy	Ingénieur	Méthodiste	15 août 1852	15 nov. 1882	1,300 00
John McCaull	Asst.-ingénieur	Presbytérien	1er mars 1850	23 juillet 1894	1,000 00
b A. M. McDonald	Econome	Catholique	26 nov. 1865	1er juin 1891	1,200 00
T. F. Gillespie	Asst.-économe	Anglican	3 juillet 1873	18 oct. 1891	900 00
S. McDougall	" "	Presbytérien	18 oct. 1871	23 juillet 1895	900 00
G. B. Papineau	Infirmier	Catholique	22 juin 1856	1er janv. 1886	1,000 00
E. McMahon	Directrice	"	7 avril 1870	21 janv. 1898	700 00
E. Cumming	"	Presbytérien	8 janv. 1848	8 fév. 1900	700 00
F. O. Chapman	Chauffeur, la nuit	Anglican	25 août 1879	16 janv. 1912	900 00
Industrie—					
C. T. Legere	Chef instr. des métiers	Catholique	9 sept. 1867	1er janv. 1916	1,200 00
W. J. Foran	Garde ind. (cordonnier)	"	15 nov. 1870	12 mars 1907	1,000 00
Geo. N. Bishop	" (forgeron)	Baptiste	22 juin 1862	11 oct. 1906	1,000 00
Andrew McPherson	" (fermier)	Presbytérien	10 août 1861	4 mai 1910	1,000 00
H. S. LeBlanc	" (carrier)	Catholique	18 fév. 1873	23 août 1911	1,000 00
N. A. McPherson	" (tailleur)	Presbytérien	18 août 1880	19 mai 1913	1,000 00
Police—					
L. H. Chambers	Sous-directeur	Catholique	20 avril 1853	1er mai 1886	1,800 00
C. S. Elsdon	Gardien-chef	Méthodiste	4 sept. 1869	23 juillet 1895	1,200 00
John Corcoran	Surveillant-chef	Catholique	12 mai 1847	1er juillet 1880	1,200 00
A. L. Belliveau	Surveillant	"	9 oct. 1860	1er juillet 1901	900 00
A. P. Bourque	"	"	14 juillet 1877	1er avril 1912	900 00
J. S. Milton	Garde	Baptiste	22 nov. 1853	1er mai 1894	800 00
Thomas Walsh	"	Catholique	1 janv. 1859	1er déc. 1896	800 00
Geo. Drillio	"	Presbytérien	27 avril 1865	1er janv. 1898	800 00
Arthur Brown	"	"	23 sept. 1864	1er janv. 1898	800 00
S. H. Getson	"	"	3 fév. 1873	1er janv. 1898	800 00
c D. P. Belliveau	"	Catholique	28 janv. 1860	14 janv. 1901	800 00
L. A. McDonald	"	"	28 juillet 1876	1er juin 1901	800 00
S. A. Palmer	"	Baptiste	19 juillet 1858	1er juillet 1901	800 00

LISTE DES FONCTIONNAIRES—*Suite.*

DORCHESTER—*Fin.*

Nom.	Rang.	Religion.	Date de naissance.	Date de la première nomination.	Traitement.
Police—Fin.					$ c.
J. D. McDonald...	Garde	Catholique.........	12 août 1878	1er janv. 1903	800 00
Albert Friel. ..	"	"	10 nov. 1872	14 août 1906	800 00
Chas Card	"	Baptiste	30 nov. 1856	1er janv. 1907	800 00
F. C. Bowes......	"	"	4 sept. 1880	1er juil. 1907	800 00
Albert O'Brien	"	Catholique	4 oct. 1875	1er mars 1908	800 00
A. B. Cumming....	"	Presbytérien.	28 déc. 1888	1er nov. 1908	800 00
B. A. Lowerison. .	"	Anglican...........	2 fév. 1879	1er avril 1909	800 00
N. P. Ward......	"	Baptiste	29 oct. 1878	1er janv. 1911	800 00
W. M. Hamilton ..	"	Presbytérien........	19 mars 1884	1er avril 1912	800 00
R. S. Sinclair......	"	"	22 nov. 1882	1er avril 1912	800 00
C. E. Cook	"	Baptiste	23 sept. 1887	1er oct. 1914	800 00
H. R. Thompson ..	"	"	10 déc. 1893	1er nov. 1914	800 00
W. J. DeVarenne..	"	Catholique.....	9 avril 1892	1er déc. 1914	800 00
Chas J. Mahan.....	"	" ..	9 déc. 1879	1er déc. 1914	800 00
F. B. Kay.........	"	Baptiste...........	1er oct. 1889	1er sept. 1915	800 00

a. A démissionné le 21 mars 1909 ; a été rengagé le 1er avril 1911.
b. A démissionné le 31 mars 1894 ; a été rengagé le 1er novembre 1894.
c. A démissionné le 2 décembre 1903 ; a été rengagé le 16 février 1905.

MANITOBA.

Nom.	Rang.	Religion.	Date de naissance.	Date de la première nomination.	Traitement.
Fonctionn. fédéraux—					
(Position vacante)...	Directeur	....	....	....	2,800 00
J. A. McGuire, M.D.	Médecin	Méthodiste	8 juill. 1860	28 nov. 1911	1,700 00
H. Keech	Comptable...........	"	26 mai 1851	1er mai 1907	1,600 00
J. A. Macdougall....	Commis (aide)........	Anglican.	25 juin 1876	12 janv. 1914	1,200 00
Rév. S. W. L. Stewart	Aumônier protestant.	Méthodiste...	29 juill. 1863	1er déc. 1907	1,200 00
Rév. J. V. Joubert..	Aumônier catholique.	Catholique..........	14 mai 1879	3 mai 1913	1,200 00
*J. H. Daignault.....	Infirmière	" ..	30 nov. 1867	19 août 1902	1,000 00
J. Smith..	Mécanicien	Anglican............	8 déc. 1848	10 déc. 1883	1,300 00
S. H. Wright.....	Aide-mécanicien	Presbytérien	2 juill. 1879	1er mai 1914	1,000 00
E. Freeman..... ..	Distributeur	Anglican.......	12 mai 1856	1er fév. 1886	1,200 00
H. Woods	Sous-distributeur.....	"	18 sept. 1870	1er janv. 1906	900 00
F. C. Green.........	" "	"	18 nov. 1874	1er avril 1914	900 00
Industrie—					
T. Miller..	Garde ind., cordonnier	"	17 déc. 1857	10 nov. 1892	1,000 00
J. McCullough......	" maçon	Presbytérien....	10 avril 1853	15 juill. 1907	1,000 00
J. P. Robertson.....	" fermier...	"	16 juill. 1872	16 oct. 1912	1,000 00
C. Martin......... ..	" tailleur...	Catholique.....	23 mai 1876	5 juill. 1913	1,000 00
S. F. Bloomfield....	" charpent'r	Anglican............	24 mai 1880	1er avg. 1915	1,000 00
Police—					
W. R. Grahame.....	Sous-directeur . ..	Presbytérien........	19 oct. 1860	1er juill. 1891	1,800 00
W. C. Abbott.	Gardien-chef.	" .. .	14 mai 1873	1er juin 1903	1,200 00
J. Mitchell..........	Surveillant-chef.....	"	21 fév. 1879	1er janv. 1911	1,200 00
R. Downie..........	Garde................	"	5 août 1866	1er juill. 1902	800 00
J. Molyneux........	"	Catholique..........	8 déc. 1879	1er janv. 1912	800 00
A. Fisher..........	"	Anglican............	17 mai 1871	1er fév. 1912	800 00
T. Bain	"	Presbytérien.	28 août 1885	1er mars 1912	800 00
C. Pratt.	"	Anglican............	9 janv. 1887	1er avril 1912	800 00
G. Linklater........	"	Presbytérien........	16 mars 1884	1er juill. 1912	800 00
J. A. Powell........	"	Anglican............	6 oct. 1883	1er août 1912	800 00
A. McVarish........	"	Catholique..	12 juin 1888	1er sept. 1912	800 00
W. R. Meade......	"	Anglican............	13 juin 1880	1er août 1913	800 00
P. Demchuk.........	"	Presbytérien	28 fév. 1887	1er juin. 1913	800 00
G. S. Rochfort......	"	Anglican............	27 mai 1879	1er juill. 1913	800 00
M. J. Rispin........	"	Catholique..	6 janv. 1887	1er juill. 1914	800 00
J. H. Irwin.	"	Anglican............	6 août 1889	1er juill. 1914	800 00
R. W. McWhirter...	"	"	21 mai 1880	1er août 1914	800 00
C. H. Arklie...	"	Presbytérien.. .. .	17 janv. 1888	1er oct. 1914	800 00
A. Fladeby.........	"	Luthérien....	8 juin 1889	1er déc. 1914	800 00
A. Mailhot.........	"	Catholique.	31 juill. 1890	1er déc. 1914	800 00
J. W. Browne......	"	Presbytérien.	31 mars 1889	1er sept. 1915	800 00
P. Carrabre..... ...	"	Catholique..........	15 nov. 1883	1er sept. 1915.	800 00

* A démissionné le 1er mai 1907 ; a été rengagée le 14 février 1908.

LISTE DES FONCTIONNAIRES—*Suite.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom.	Rang.	Religion.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.	Date de la nomination au poste actuel.	Appointements.
						$
Brown, J. C	Directeur	Presbytérien	13 fév. 1844	26 nov. 1907	26 nov. 1907	2,800
Carroll, W. J	Sous-directeur	Catholique	15 mars 1860	23 juillet 1886	3 déc. 1907	1,800
DeWolf Smith, W, M.D	Médecin	Anglican	5 oct. 1859	1er nov. 1887	1er nov. 1887	1,700
Harvey, J W	Comptable	"	23 fév. 1856	29 juin 1895	29 juin 1895	1,600
Vert, Rév. A. E	Aumônier	Presbytérien	1er nov. 1869	16 mai 1904	16 mai 1904	1,200
Bessette, Rév. H. P	"	Catholique	28 juin 1858	1er mars 1916	1er mars 1916	1,200
Stewart, F	Commis aux écritures	Presbytérien	16 août 1852	1er avril 1885	1er sept. 1910	1,200
f. Wells, W. A	" "	Anglican	14 août 1887	1er mai 1912	1er mai 1912	1,200
Emery, F. B	" "	"	26 mars 1869	15 juin 1914	15 juin 1914	1,200
Currie, W	Mécanicien	Presbytérien	5 juin 1859	1er juillet 1908	1er juillet 1908	1,300
McGregor, A	Aide-mécanicien	"	27 déc. 1880	1er mai 1915	1er mai 1915	1,000
Norman, H. F	Ingénieur	Anglican	30 avril 1874	1er juin 1906	1er sept. 1913	1,000
Robertson, R. J	Infirmière	Presbytérien	28 janv. 1865	11 oct. 1887	1er " 1913	1,200
Sampson, T	Commis des vivres	Méthodiste	25 mai 1859	1er avril 1890	1er " 1913	900
Devine, P	Aide-commis des vivres	Catholique	20 juillet 1875	1er avril 1901	1er " 1913	900
Imlah, John	Instruct. en chef des métiers	Presbytérien	20 juillet 1860	15 mai 1900	1er août 1911	1,200
McMillan, Jas	Garde ind. (cordonnier)	"	31 juillet 1886	1er déc. 1815	1er déc. 1915	1,000
Mackenzie George	" "	"	4 juillet 1854	1er nov. 1883	1er nov. 1883	1,000
Doyle, James	" (briqueteur)	Catholique	8 mars 1862	1er oct. 1886	1er fév. 1902	1,000
Mackenzie, D. C	" (tailleur)	Méthodiste	25 août 1868	4 mars 1904	4 mars 1904	1,000
McLellan, James	" (charpentier)	Presbytérien	14 nov. 1866	9 août 1911	9 août 1911	1,000
Lavell, M	Surveillant en chef	Catholique	17 juin 1867	9 mars 1901	1er oct. 1907	1,200
Walker, James	Surveillant	Anglican	27 mai 1885	1er août 1912	1er août 1912	900
Foy, E. W	"	"	12 avril 1880	1er sept. 1913	1er sept. 1913	900
Welch, C. R	"	"	29 déc. 1878	1er sept. 1913	1er sept. 1913	900
f. Douglass, R	"	"	13 sept. 1891	1er déc. 1913	1er déc. 1913	900
Patchell, W. A	Gardien-chef	"	12 août 1862	18 août 1890	1er août 1912	1,200
Keenan, P. J	Garde	Catholique	16 juillet 1879	1er déc. 1909	1er déc. 1909	800
Mullins, B. A	"	Anglican	4 oct. 1881	1er juillet 1910	1er juillet 1910	800
Fellows, T	"	"	30 juillet 1876	1er janv. 1911	1er janv. 1911	800
Johnson, Harry	"	"	25 fév. 1885	1er juin 1911	1er juin 1911	800
Keeling, G. H. H	"	"	30 janv. 1877	1er oct. 1911	1er oct. 1911	800
Craig, R	"	Presbytérien	18 oct. 1876	1er oct. 1911	1er oct. 1912	800
Cooney, Edward	"	Catholique	15 janv. 1878	1er mai 1912	1er mai 1912	800
f. Gray, John A	"	Presbytérien	7 juillet 1892	1er août 1912	1er août 1912	800
*b*Elston, F	"	Anglican	3 mai 1881	1er sept. 1912	1er sept. 1912	800
Christmas, A. J	"	"	9 fév. 1881	1er avril 1912	1er oct. 1912	800
Petticrew, John	"	Presbytérien	19 déc. 1878	1er nov. 1912	1er nov. 1912	800
j.c. Leslie William	"	"	18 déc. 1879	1er juin 1910	16 sept. 1912	800

f. McCormack, Samuel	Garde	Anglican	14 juillet 1891	1er mars 1913	1er mars 1913	800
Sutherland, J. W	"	Presbytérien	2 mars 1878	1er mars 1913	1er mars 1913	800
Thompson, F	"	Anglican	6 fév. 1884	1er juin 1913	1er juin 1913	800
McFadden, J	"	Catholique	7 avril 1893	1er juillet 1913	1er juillet 1913	800
North, A. T	"	Méthodiste	14 mai 1885	1er juillet 1913	1er juillet 1913	800
Kemp, A. L	"	Anglican	19 déc. 1885	1er juillet 1913	1er juillet 1913	800
Methven, A. W	"	Méthodiste	19 mai 1889	1er août 1913	1er août 1913	800
Colvin, James	"	Presbytérien	29 déc. 1882	1er oct. 1913	1er oct. 1913	800
Weatherly, Geo. S	"	Anglican	30 juillet 1885	1er nov. 1913	1er nov. 1913	800
f. Happer, A. D	"	Presbytérien	14 août 1884	1er jan. 1914	1er jan. 1914	800
Wilson, A	"	"	30 mai 1893	1er mai 1914	1er mai 1914	800
Goss, J. L. H	"	Méthodiste	24 mai 1884	1er mai 1914	1er mai 1914	800
Reid, L	"	Catholique	21 juillet 1890	1er juin 1914	1er juin 1914	800
f.d. Wood, William	"	Presbytérien	27 juillet 1885	1er mai 1911	1er août 1914	800
Davies, William	"	Anglican	15 août 1893	1er nov. 1914	1er nov. 1914	800
Jack, Richard	"	Presbytérien	2 déc. 1883	1er déc. 1914	1er déc. 1914	800
Fitzgerald, J	"	Catholique	25 juillet 1888	1er fév. 1915	1er fév. 1915	800
Morgan, E. L	"	Baptiste	18 juin 1880	1er fév. 1915	1er fév. 1915	800
Gilespie, William	"	Presbytérien	3 avril 1880	1er nov. 1915	1er nov. 1915	800
g. Dolphin, J. E	"	Anglican	28 mars 1889	1er août 1914	1er août 1914	800

b. Première nomination le 1er sept. 1912. A démissionné le 1er mars 1913. Réinstallé le 7 mars 1913.
c. " " 1er juin 1910. " 18 août 1911. " 16 sept. 1912.
d. " " 1er mai 1911. " 10 mai 1912. " 1er août. 1914.
f. En service actif.
g. A démissionné le 31 mars 1916.

LISTE DES FONCTIONNAIRES—*Suite.*

ALBERTA.

Nom.	Rang.	Religion.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.	Appointements.
					$ c.
Officiers généraux :—					
J. C. Ponsford	Directeur	Anglican	5 déc. 1863	4 mars 1913	2,800 00
Alex. Forin, D.M.	Médecin	Presbytérien	24 mai 1857	23 juilllet 1906	1,360 00
J. J. Cashman	Comptable	Catholique	15 avril 1857	1er août 1906	1,600 00
Rév. D.G. McQueen	Aumônier	Presbytérien	25 déc. 1854	3 août 1906	900 00
Rev. J. A. Ethier	"	Catholique	3 avril 1872	1er janv. 1914	900 00
C. A. Smith	Commis aux écritures	Presbytérien	12 déc. 1885	1er nov. 1913	1,200 00
C. Turgeon	Mécanicien	Catholique	11 mars 1859	23 juillet 1906	1,300 00
‡P. Conway	Infirmier	"	28 sept. 1888	1er oct. 1910	1,000 00
A. E. MacDonald	Distributeur	"	30 juin 1887	1er juin 1914	1,200 00
J. Main	Sous-commis des vivres.	Méthodiste	1er déc. 1879	1er fév. 1914	900 00
H. L. Keech	" "	"	6 mai 1890	1er oct. 1914	900 00
Industrie :—					
John McDougal	Chef inst. des métiers	Catholique	6 mai 1862	5 avril 1891	1,200 00
‡F. Pope	Garde ind. (charpentier)	Anglican	18 sept. 1881	1er juillet 1907	1,000 00
T. L. Taylor	" (cordonnier).	"	16 mai 1874	1er nov. 1912	1,000 00
‡‡J. Saunt	" (mineur)	"	11 déc. 1886	1er fév. 1911	1,000 00
J. T. Valpy	" (forgeron)	"	1er juin 1862	1er fév. 1912	1,000 00
R. Smith	" (briqueteur).	Luthérien	13 août 1889	1er juillet 1910	1,000 00
C. W. Brett	" (ferme)	Anglican	29 mai 1879	1er juillet 1908	1,000 00
J. A. MacDonald	" (tailleur)	Presbytérien	17 juin 1871	10 nov. 1914	1,000 00
Police :—					
John MacLeod	Sous-directeur	Presbytérien	20 sept. 1860	1er janv. 1898	1,800 00
R. R. Tucker	Gardien-chef		5 avril 1880	6 mai 1914	1,200 00
‡G. P. Halley	Surveillant-chef	Presbytérien	10 mai 1876	1er oct. 1907	1,200 00
‡H. E. Smith	Surveillant	Anglican	10 mai 1875	1er avril 1910	900 00
‡H. F. Devicq	"	Catholique	19 déc. 1885	1er août 1913	900 00
‡H. Cleeton	"	Anglican	23 sept. 1888	1er juillet 1914	900 00
L. Coles	"	"	20 fév. 1881	1er déc. 1914	900 00
J. Boné	Garde	Presbytérien	8 janv. 1888	1er oct. 1913	800 00
T. Clayton	"	Anglican	19 mai 1879	20 nov. 1913	800 00
J. Lemmon	"	"	24 janv. 1892	1er mars 1914	800 00
W. McCaghey	"	Baptiste	29 juin 1889	1er juin 1914	800 00
H. Field	"	"	21 août 1881	1er juin 1914	800 00
‡W. G. Stead	"	Méthodiste	29 juillet 1883	1er juillet 1914	800 00
T. Davidson	"	Presbytérien	16 janv. 1890	1er sept. 1914	800 00
R. Wilson	"	Anglican	10 mars 1885	1er sept. 1914	800 00
W. R. Bruce	"	Presbytérien	13 juillet 1890	1er nov. 1914	800 00
‡J. F. Underwood	"	Anglican	28 janv. 1887	1er nov. 1914	800 00
J. G. Talion	"	Catholique	10 avril 1889	1er mars 1915	800 00
J. P. McGee	"	"	24 déc. 1885	1er mars 1915	800 00
E. H. Cummings	"	Méthodiste	28 juin 1880	1er fév. 1907	800 00

‡ En service militaire.

LISTE DES FONCTIONNAIRES—*Fin.*

SASKATCHEWAN.

Nom.	Rang.	Religion.	Date de la naissance.	Date de la première nomination.	Date de la nomination au poste actuel.	Appointements.
Officiers généraux:—						$
W. J. Macleod	Directeur	Presbytérien	7 août 1868	1er janv. 1896	25 mars 1914	2,800 00
J. S. Chisholm, D.M.	Médecin	"	21 déc. 1870	1er sept. 1913	1er sept. 1913	1,700 00
Wm. Meighen	Comptable	"	24 oct. 1878	1er juin 1914	1er juin 1914	1,600 00
L. G. Carrier	Aide aux écritures	Catholique	4 sept. 1882	1er sept. 1913	1er sept. 1913	1,200 00
Rév. J. Taylor	Aumônier protestant	Anglican	2 avril 1850	15 mai 1911	15 mai 1911	900 00
Rév. E. Pascal	" catholique	Catholique	6 avril 1878	15 mai 1911	15 mai 1911	900 00
*a*Fred. Serjeant	Infirmier	Anglican	14 janv. 1882	12 avril 1912	12 avril 1912	1,000 00
R. Henderson	Mécanicien	Presbytérien	2 mai 1876	1er nov. 1912	1er nov. 1912	1,300 00
D Malcolmson	Aide-mécanicien	"	9 juin 1886	14 juillet 1913	14 juillet 1913	1,000 00
*a*John McKay	Distributeur	"	21 sept. 1878	11 juin 1912	11 juin 1913	1,000 00
*a*C. H. Brownbridge	Sous-distributeur	Anglican	7 juillet 1877	1er août 1913	1er août 1913	900 00
Industrie :—						
R. M. Allen	Chef inst. des métiers	Presbytérien	13 avril 1889	1er août 1913	1er nov. 1913	1,200 00
John Johnson	Garde ind. cordonnier	Luthérien	22 nov. 1872	15 mai 1911	15 mai 1911	1,000 00
Geo. Cowie	" " tailleur	Presbytérien	14 juin 1872	28 juillet 1911	28 juillet 1911	1,000 00
*W. C. McAllister	" " maçon	Baptiste	2 janv. 1888	1er oct. 1911	21 mai 1913	1,000 00
*a*Edgar Moore	" " briqueteur	Anglican	11 avril 1883	1er juin 1913	1er juin 1913	1,000 00
J. A. Anderson	" " fermier	Baptiste	4 août 1887	1er juin 1914	1er juin 1914	1,000 00
*a*J. S. Donaldson	" " "	Presbytérien	7 août 1885	1er déc. 1914	1er déc. 1915	1,000 00
Robert Wyllie	Sous-directeur	"	24 juillet 1882	24 juillet 1912	18 mai 1914	1,800 00
P. Doolan	Gardien-chef	Catholique	15 avril 1881	1er juin 1911	18 mai 1914	1,200 00
D. O'Sullivan	Surveillant-chef	"	23 mai 1868	1er mai 1911	1er mai 1911	1,200 00
Bruce Corbett	Surveillant	Méthodiste	8 oct. 1881	1er sept. 1913	1er sept. 1913	900 00
Joseph McKay	"	Anglican	14 juillet 1856	1er nov. 1912	1er oct. 1914	900 00
A. Hanson	Garde	Luthérien	7 avril 1881	1er déc. 1911	1er déc. 1911	800 00
W. Johnson	"	"	16 sept. 1878	1er nov. 1911	1er nov. 1911	800 00
Geo. Watson	"	Anglican	20 sept. 1885	1er juillet 1914	1er juillet 1914	800 00
P. D. Chapman	"	Presbytérien	17 janv. 1886	1er août 1912	1er août 1912	800 00
J. O. Johnson	"	Luthérien	18 fév. 1887	1er mars 1913	1er mars 1913	800 00
†J. Ewan	"	Presbytérien	28 fév. 1890	1er juin 1912	1er avril 1913	800 00
*a*K. Wilson	"	Anglican	10 juin 1887	1er juin 1913	1er juin 1913	800 00
‡W. C. Sanderson	"	"	8 mars 1883	1er sept. 1912	1er juillet 1913	800 00

* A démissionné le 15 juin 1912. Réinstallé le 21 mai 1913. † A démissionné le 15 nov. 1912. Réinstallé le 1er avril 1913.
‡ A démissionné le 3 sept. 1912. Réinstallé le 1er juillet 1913. *a* Dans le service militaire actif.

RAPPORT

DU

CONSEIL DE LA MILICE

DU

CANADA

POUR

L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

1916

(*Traduit de l'anglais*)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR J. DE L. TACHÉ
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1917

A Son Altesse Royale, le feld-maréchal, le prince Arthur William Patrick Albert, duc de Connaught et Strathearn, C.G., C.C., C.P., etc., etc., Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à Votre Altesse Royale le rapport annuel du conseil de la milice pour l'exercice clos le 31 mars 1916.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

De Votre Altesse Royale, le très obéissant serviteur,

SAM HUGHES, *major général,*
Ministre de la Milice et de la Défense.

Le 1er octobre 1916.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

	Page
Allocations payées à la milice active	9
Arsenal fédéral, rapport du directeur de l'	32

C.

Certificats délivrés aux écoles d'instruction—	
Rapport des certificats décernés aux officiers	22
Rapport des certificats décernés aux sous-officiers et hommes	24
Collège militaire royal—	
Rapport du commandant	25
Comptes des crédits	7
Crédits de guerre, état de la dépense du chef des	19

D.

Dépense—	
Allocations à la milice active	9
Comptes des crédits	7
Crédits de guerre	19
Ecoles d'instruction, officiers et sous-officiers de la milice active (non permanente)	15
Etat comparatif de la	17
Troupe permanente	10–14

E.

Ecoles d'instruction—	
Dépense déterminée par les officiers et hommes de la milice active (non permanente)	15
Rapport des certificats délivrés aux officiers	22
Rapport des certificats délivrés aux sous-officiers	24
Etat du revenu	16
Etats financiers	6
Etat-major permanent, nombre d'officiers nommés dans l'	21

M.

Mandats délivrés, nombre de	21
Milice active (non permanente), nombre d'officiers nommés dans la	21

R.

Revenu, état du	16

T.

Troupe permanente—	
Etat de la dépense	10–14
Mutations dans l'effectif	20
Nombre d'officiers nommés	21

RAPPORT ANNUEL

DU

CONSEIL DE LA MILICE

POUR

L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1916.

Le conseil de la milice a concentré ses efforts à la force expéditionnaire canadienne—à son recrutement, à son équipement, à son administration, à son instruction, à son organisation et à son transport outre-mer. A ce sujet, le 5 avril dernier, on a déposé sur la table de la Chambre des Communes un mémoire concernant le service du ministère de la Milice et de la Défense, pour la période comprise entre le 1er février 1915 et le 31 janvier 1916.

Durant l'exercice embrassé par le présent rapport (de même que durant la plus grande partie de l'exercice terminé le 31 mars 1915), l'instruction de la milice a été suspendue, et il n'y a rien à consigner sous cette rubrique. Le conseil de la milice soumet cependant les états, relevés et rapports suivants:—

1. Etats financiers pour les douze mois terminés le 31 mars 1916. Annexe A.
2. Etat indiquant les mutations opérées dans l'effectif de la troupe permanente, dans la période comprise entre le 1er avril et le 31 mars 1916. Annexe B.
3. Etats indiquant: le nombre d'officiers nommés dans l'état-major permanent et dans la force permanente; le nombre d'officiers nommés dans la milice active (non permanente) et le nombre de brevets délivrés au cours de l'exercice clos le 31 mars 1916. Annexe C.
4. Relevé des certificats délivrés en 1915-16. Annexe D.
5. Rapport du commandant du collège militaire royal pour l'exercice 1915-16. Annexe E.
6. Rapport du directeur de l'arsenal fédéral pour l'exercice 1915-16. Annexe F.

E. F. JARVIS,
Secrétaire du conseil de la milice.

APPENDICE A.

Les états suivants indiquent:—

1. Les comptes des crédits, 1915-16.
2. Les allocations payées à la milice active dans les différents districts pendant l'exercice financier 1915-16.
3. La dépense, par garnison, déterminée par la solde et les suppléments de la troupe permanente pour l'exercice 1915-16.
4. La dépense déterminée par la solde et les suppléments des officiers et des sous-officiers brevetés de la troupe permanente pour l'exercice 1915-16. Détails de la dépense par corps.
5. La dépense déterminée par la solde et les suppléments des officiers et des sous-officiers brevetés de la troupe permanente pour l'exercice 1915-16. Détails de la dépense à chaque garnison.
6. Dépense déterminée par la solde et les suppléments des sous-officiers et hommes de la troupe permanente pour l'exercice 1915-16. Détails de la dépense par corps.
7. La dépense déterminée par la solde et les suppléments des sous-officiers et hommes de la troupe permanente pour l'exercice 1915-16. Détails de la dépense à chaque garnison.
8. La dépense déterminée par l'assistance des officiers et hommes de la milice active (non permanente) aux écoles d'instruction, 1915-16.
9. Milice et défense, recettes, 1915-16.
10. L'état comparatif de la dépense pour les dix derniers exercices compris entre 1906-07 et 1915-16.
11. La dépense du chef des crédits de guerre, jusqu'au 31 mars 1916.

ÉTAT N° 1.—Comptes des crédits, 1915-16.

Titre de la subvention.	Montant du crédit.	Dépense.	Crédit resté sans emploi.	Crédit supplé-mentaire.	Observations.
Milice et défense.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Allocations à la milice active	130,000 00	68,642 91	61,357 09	....	Il n'y a pas eu de camps, allocations diminuées de 50 pour cent.
Exercice annuel	....	....	....	....	Aucun crédit n'a été voté.
Services scolaires	100,000 00	84,972 05	15,027 95	....	
Effets d'habillement et de petit équipement	33,200 00	....	33,200 00	....	
Dépenses casuelles	59,000 00	31,670 05	27,329 95	....	Frais de téléphone et de télégraphe portés au compte de «la guerre».
Droits de douane	125,000 00	26,003 68	98,996 32	....	Droits sur tous les articles destinés à la F.E.C. portés au compte de «la guerre».
Bibliothèque du ministère	1,000 00	984 67	15 33	....	
Arsenal fédéral	300,000 00	299,678 21	321 79	....	
Services et ouvrages de génie	1,080,700 00	690,755 30	389,944 70	....	A cause de la guerre, la construction d'ouvrages permanents a été sensiblement diminuée.
Subventions à des sociétés et à des corps de musique	83,000 00	47,877 77	35,122 23	....	Très peu de corps de musique possèdent l'effectif complet, et les gratifications ont été diminuées.
Etats-majors du quartier général et de districts	205,500 00	184,196 80	21,303 20	....	Beaucoup d'officiers d'état-major sont allés outre-mer.
Entretien des propriétés militaires	160,000 00	175,052 70	....	15,052 70	
Matériel d'artillerie, armes, terrains, etc	....	....	....	....	Aucun crédit n'a été voté.
Force permanente	2,500,000 00	2,116,245 11	383,754 89	....	Beaucoup de membres de la force permanente sont allés outre-mer.
Impressions et papeterie	70,000 00	70,000 00	....	....	
Collège militaire royal	160,000 00	135,685 33	24,314 67	....	Beaucoup de cadets se sont enrôlés dans la force permanente cette année et dans les années précédentes.
Appointements et salaires	235,000 00	232,797 44	2,202 56	....	
Ecoles d'instruction	215,000 00	178,898 58	36,101 42	....	Comme on a donné des cours aux membres de la F.E.C., on a en grande partie porté la dépense au compte de «la guerre».
Levés topographiques	40,000 00	25,440 36	14,559 64	....	Diminution des levés topographiques par suite de la guerre.
Transport et fret	200,000 00	60,567 16	139,432 84	....	Une grande partie de la dépense du chef du transport a été imputée sur «la guerre».
Zones d'instruction	335,000 00	233,084 75	101,915 25	....	
Matériel de guerre	....	....	....	....	Négociations non terminées au sujet du projet d'achat de tous les terrains.
Réparations au vapeur «Alfreda»	6,750 00	....	6,750 00	....	Aucun crédit n'a été voté.
	6,039,150 00	4,662,552 87	1,391,649 83	15,052 70	

ÉTAT N° 1.—Comptes des crédits, 1915-16—*Fin.*

Titre de la subvention.	Montant du crédit.	Dépense.	Crédit resté sans emploi.	Crédit supplémentaire.	Observations.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Crédit spécial.					
Gratification à Ronald Morrison, Halifax, N.-E., indemnité pour blessure à l'œil	500 00	500 00	....	....	
	6,039,650 00	4,663,052 87	1,391,649 83	15,052 70	
Crédit de guerre	....	160,433,416.42	....	....	
Pensions.					
Guerre européenne	2,000,000 00	307,692 71	1,692,307 29	....	
Loi statutaire (1901)	82,877 30	82,877 30	....	....	
Soulèvement, 1885, et en général	102,000 00	21,163 94	80,836 06	....	Le crédit supplémentaire a été voté aux fins de pensions, guerre européenne; on a plus tard voté un crédit distinct.
Invasions féniennes	1,950 00	1,896 70	53 30	....	
	2,186,827 30	413,630 65	1,773,196 65	107,692 71	
Prévu par la loi.					
Traitement du chef d'état-major, de l'inspecteur général, de l'adjudant général, du quartier-maître général, du grand maître de l'artillerie, etc	18,450 12	18,450 12	....	....	
Recettes de la milice	4,083 70	4,083 70	....	....	
Revenu casuel	2,500 00	2,500 00	....	....	
	Solde des produits de vente reporté de 1914-15.	Dépense, 1915-16.	Solde des produits de vente à être reporté au compte de 1916-17.		
Caserne, Toronto	169 27	25 12	144 15		
Ile Sainte-Hélène, Montréal	19,783 10	....	19,783 10		
Emplacement de la caserne de Fort-Osborne, Winnipeg	62,947 27	....	62,947 27		
	$82,899 64	$25 12	$82,874 52		

ÉTAT Nº 2.—Allocations payées à la milice active dans les différents districts durant l'exercice 1915-16.

Divisions ou districts.	Solde de commandement et instruction pratique.	Entretien des armes.	Frais de port.	Papeterie.	Gratifications aux signaleurs et trompettes.	Remboursement pour matériel porté comme manquant ou renvoyé.	Montant total.	Moins déductions et pertes.	Dépense nette.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1er district militaire.........	4,308 17	2,450 30	578 83	275 45	....	484 16	8,096 91	1,629 35	6,467 56
2e " "	13,885 01	8,068 45	1,421 85	31 35	....	434 91	23,841 57	6,364 55	17,477 02
3e " "	6,805 60	4,543 30	765 00	39 10	....	239 11	12,392 11	1,553 91	10,838 20
4e " "	10,520 60	2,930 95	715 65	57 10	....	145 67	14,369 97	3,533 26	10,836 71
5e " "	2,567 47	2,825 00	300 00	33 68	....	67 86	5,794 01	143 09	5,650 92
6e " "	4,325 20	1,504 90	431 75	24 05	....	11 30	6,297 20	384 04	5,913 16
10e " "	357 00	....	40 00	6 45	....	....	403 45	5 80	397 65
11e " "	4,547 13	702 91	373 92	12 10	....	70 12	5,706 18	568 91	5,137 27
13e " "	82 00	20 00	3 50	90 85	....	....	196 35	95 84	100 51
Total................	47,398 18	23,045 81	4,630 50	570 13	....	1,453 13	77,097 75	14,278 75	62,819 00

Outre les allocations ci-dessus, le 4e district militaire a versé $470.00 en gratifications de certificats d'aptitude, corps d'instruction des officiers canadiens, et le 10e district militaire a payé $5,353.91 pour habiller le 79e régiment.

Dépense nette totale, 15-16.. $68,642.91.

ÉTAT N° 3.—Indiquant la dépense déterminée par la solde et les suppléments de la troupe permanente pour l'exercice 1915-16.

Garnison.	Effectif, tous grades au 31 mars 1915.	Effectif, tous grades au 31 mars 1916.	Solde et supplément des officiers et sous-officiers brevetés.	Solde et supplément des sous-officiers et hommes.	Total de la solde et des suppléments.
			$ c.	$ c.	$ c.
London, Ont.	107	92	14,644 39	33,331 99	47,976 38
Toronto	283	271	59,556 20	76,404 90	135,961 10
Kingston	322	309	45,182 54	94,945 33	140,127 87
Ottawa	169	176	57,286 24	180,669 52	237,955 76
Montréal	50	48	30,545 41	32,758 80	63,304 21
Saint-Jean, P.Q.	25	2	....	1,569 61	1,569 61
Québec	313	316	85,260 79	124,668 17	209,928 96
Halifax	1,228	1,197	150,602 09	330,547 34	481,149 43
Saint-Jean, N.-B.	7	9	3,354 62	6,101 50	9,456 12
Winnipeg	165	168	24,155 88	98,319 42	122,475 30
Esquimalt	257	260	38,590 86	87,746 71	126,337 57
Calgary	22	24	15,270 25	21,845 86	37,116 11
Victoria	....	6	....	11,971 65	11,971 65
A l'étranger	....	1	1,259 92	....	1,259 92
Divers	....	....	....	33,110 76	33,110 76
	2,948	2,879	525,709 19	1,133,991 56	1,659,690 65

ÉTAT N° 4.—Etat de la dépense déterminée par la solde et les suppléments des officiers et sous-officiers brevetés de la troupe permanente pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Détails de la dépense par corps.

Corps.	Solde.		Indemnités.									Prestations totales en deniers.	Cr. au trésor public et remboursements.	Dépense nette.
	Ordinaire.	A l'étranger.	De logement.	De vivres.	De chauffage.	D'éclairage.	D'ordonnance.	Dans l'Ouest.	Autres.	A l'étranger.	Indemnités totales.			
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Royal dragons canadien	8,403 87	....	457 50	873 00	140 00	40 00	....	....	190 39	....	1,700 89	10,104 76	1 50	10,103 26
Cav. de l. Strathcona (R.C.)	4,275 83	....	850 00	129 25	224 52	39 12	....	493 23	2,134 72	....	3,870 94	8,146 77	401 06	7,745 71
Artill. roy. canadienne à cheval	15,222 20	....	2,714 70	1,169 31	790 58	230 71	77 10	....	316 04	....	5,298 44	20,520 64	68 69	20,451 95
Artill. roy. can. de forteresse	42,706 97	....	5,803 78	2,995 51	1,202 06	557,59	183 00	511 41	1,348 38	....	12,601 73	55,308 70	96 38	55,212 32
Génie royal can.	50,933 43	....	9,712 94	3,482 13	2,482 75	890 00	3,117 99	1,034 34	1,314 78	....	22,034 93	72,968 36	852 07	72,116 29
Rég. royal canad.	21,802 52	....	2,909 50	1,637 03	749 08	382 68	61 50	513 24	1,110 91	....	7,363 94	29,166 46	1,298 11	27,868 35
Sect. cana. perm. de l'int. milit.	53,685 48	....	10,900 74	3,703 84	2,905 11	915 67	2,563 07	331 44	729 85	....	22,049 72	75,735 20	2,788 44	72,946 76
Personnel perma. du ser. de santé	44,875 87	....	8,266 04	2,354 30	2,059 92	643 58	1,579 52	51,48	2,100 31	....	17,055 15	61,931 02	17 41	61,913 61
Sect. cana. perm. des vétér. mil.	9,672 02	....	2,746 46	592 96	664 90	195 77	370 31	55 35	340 01	....	4,965 76	14,637 78	30 00	14,637 48
Per. de la d. d'ar.	63,570 92	....	13,883 84	4,676 14	3,808 59	1,121 70	2,601 51	1,545 18	2,566 67	....	30,203 63	93,774 55	1,079 13	92,695 42
Pers. du service de la solde	26,868 93	....	7,057 70	1,698 25	1,773 50	498 08	1,369 83	429 96	878 87	....	13,706 19	40,575 12	1,429 67	39,145 45
Section de secrét. d'état-major	11,298 95	....	2,889 10	996 43	822 19	225 69	343 02	274 80	175 77	....	5,727 00	17,025 95	183 95	16,842 00
Cadre d'enseigne.	12,590 91	....	3,276 26	852 45	818 92	247 73	789 86	....	241 99	....	6,277 21	18,818 12	239 35	18,578 77
Ec. de télégr. opt.	2,742 62	....	323 76	121 71	96 60	28 36	83 56	....	28 36	....	682 35	3,424 97	....	3,424 97
Ec. de tir du fusil	4,199 13	....	1,207 60	416 51	350 31	96 13	174 63	....	307 65	....	2,552 83	6,751 96	39 55	6,712 41
Divers	2,775 27	799 32	637 93	196 75	170 69	51 03	204 25	20 83	73 47	460 60	1,815 55	5,390 14	85 80	5,304 34
Total	375,624 92	799 32	73,637 85	25,895 57	19,059 82	6,163 84	13,519 15	5,261 26	13,858 17	460 60	157,856 26	534,280 50	8,581 41	525,699 09

ÉTAT N° 5.—Etat de la dépense déterminée par la solde et les suppléments des officiers et sous-officiers brevetés de la troupe permanente pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Détails de la dépense à chaque garnison.

Garnisons.	Solde.		Indemnités.									Prestations totales en deniers.	Cr. au trésor public et remboursements.	Dépense nette.
	Ordinaire.	A l'étranger.	De logement.	De vivres.	De chauffage.	D'éclairage.	D'ordonnance.	Dans l'Ouest.	Autres.	A l'étranger.	Indemnités totales.			
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
London, Ont.	10,294 96	....	2,072 15	730 85	575 00	183 04	669 50	....	168 52	....	4,399 06	14,694 02	49 63	14,644 39
Toronto	41,722 82	....	8,598 50	3,022 00	2,239 52	670 58	1,672 10	....	2,070 00	....	18,272 70	59,995 52	439 32	59,556 20
Kingston	32,683 55	....	6,800 20	2,288 00	1,837 49	544 09	736 75	....	497 19	....	12,703 72	45,387 27	204 73	45,182 54
Ottawa	40,151 02	....	9,096 26	3,101 98	2,576 25	752 71	1,987 09	....	1,379 88	....	18,894 17	59,045 19	1,758 95	57,286 24
Montréal	21,465 47	....	5,191 87	1,492 56	1,366 19	406 55	1,029 79	....	784 19	....	10,271 15	31,736 62	1,191 21	30,545 41
Saint-Jean, P.Q.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Québec	62,174 35	....	10,928 90	4,372 60	3,017 83	927 45	2,774 07	....	1,722 95	....	23,743 80	85,918 15	657 36	85,260 79
Halifax	116,209 64	....	18,267 55	7,463 33	4,574 26	1,886 48	2,957 35	....	2,535 05	....	37,684 02	153,893 66	3,301 67	150,591 99
Saint-Jean, N.-B.	2,691 62	....	219 60	183 00	112 00	20 00	91 50	....	49 92	....	676 02	3,367 64	13 02	3,354 52
Winnipeg	13,204 35	....	4,705 86	904 25	1,285 59	226 73	452 00	1,581 55	2,218 20	....	11,374 18	24,578 53	422 65	24,155 88
Esquimalt	25,799 48	....	4,592 93	1,802 00	671 66	378 41	679 75	2,821 49	1,982 89	....	12,929 13	38,728 61	137 75	38,590 86
Calgary	9,227 66	....	3,164 03	535 00	804 03	167 80	469 25	858 22	449 38	....	6,447 71	15,675 37	405 12	15,270 25
A l'étr.—Anglete. Indes, Australie	....	799 32	....	....	....	....	....	....	....	460 60	460 60	1,259 92	....	1,259 92
Total	375,624 92	799 32	73,637 85	25,895 57	19,059 82	6,163 84	13,519 15	5,261 26	13,858 17	460 60	157,856 26	534,280 50	8,581 41	525,699 09

ÉTAT N° 6.—Etat de la dépense déterminée par la solde et les suppléments des sous-officiers et hommes de la troupe permanente pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Détails de la dépense par corps.

Corps.	Solde. Prêt.	Solde. De suffisance, artill., génie	Solde. Différée.	Solde. Haute paye.	Solde. Crédits divers.	Solde totale.	Allocations totales.	Prestations totales en deniers.	A déduire frais portés au compte du Trésor public.	Dépense nette.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Royal dragons canadiens	19,290 43	105 20	95 74	312 35	4 16	19,807 88	6,116 47	25,924 35	960 06	24,964 29
Royal drag. canadiens, cadre d'enseignement	1,130 05	73 20	....	....	....	1,203 25	492 69	1,695 94	29 20	1,666 74
Cavalerie de lord Strathcona (R.C.)	33,001 13	102 52	....	704 15	230 96	34,038 76	19,075 32	53,114 08	1,368 45	51,745 63
Artillerie royale canadienne à cheval	34,832 94	564 70	699 85	897 15	102 91	37,097 55	15,684 37	52,781 92	933 29	51,848 63
Artillerie royale canadienne de forteresse	118,035 53	13,773 35	5,698 62	5,299 55	109 65	142,916 70	49,828 67	192,745 37	4,717 14	188,028 23
Génie royal canadien	77,458 81	28,388 65	1,527 51	802 40	181 95	108,359 32	34,767 77	143,127 09	2,967 53	140,159 56
Régiment royal canadien	55,059 31	1,596 25	1,000 76	2,168 30	1,219 69	61,044 31	18,450 50	79,494 81	4,288 81	75,206 00
Rég. royal canadien, cadre d'enseignement	23,660 23	1,490 50	27 86	294 50	391 63	25,864 72	14,736 04	40,600 76	660 07	39,940 69
Sec. can. perm. de l'int. militaire	52,093 81	13,148 20	839 78	1,308 85	260 18	67,650 82	30,945 22	98,596 04	1,583 62	97,012 42
Personnel perm. du service de santé	22,605 66	4,916 70	314 38	1,345 25	5 52	29,187 51	16,987 10	46,174 61	254 50	45,920 11
Sec. canadienne permanente des vétérinaires militaires	1,427 20	416 50	....	22 25	....	1,865 95	1,155 24	3,021 19	0 74	3,020 45
Personnel de la direction d'artillerie	97,831 73	21,979 95	2,382 30	6,554 35	177 45	128,925 78	108,686 84	237,612 62	1,323 64	236,288 98
Personnel du service de la solde	16,171 35	3,713 90	9 55	452 85	18 45	20,366 10	15,649 74	36,015 84	238 74	35,777 10
Section de secrétaires d'état-major	39,815 05	....	185 02	879 55	78 82	40,958 44	35,696 00	76,654 44	384 21	76,270 23
Section de secrét. d'état-major (sec. «B»)	12,079 40	....	....	497 50	7 25	12,584 15	10,335 01	22,919 16	33 75	22,885 41
Instructeurs en éducation physique	3,403 64	228 70	....	45 75	....	3,678 09	3,035 16	6,713 25	1 00	6,712 25
Tir du fusil, personnel	678 40	13 60	....	....	....	692 00	783 00	1,475 00	11 60	1,463 40
Télégraphie optique, personnel	1,072 30	80 80	....	....	....	1,153 10	818 08	1,971 18	0 50	1,970 68
[1]Divers	....	....	....	32,351 76	....	32,351 76	....	32,351 76	....	32,351 76
[2]Contributions—Fonds de pension—Sous-officiers et hommes détachés	759 00	....	....	....	....	759 00	....	759 00	....	759 00
Totaux	610,406 97	90,592 72	12,781 37	53,936 51	2,788 62	770,505 19	383,243 22	1,153,748 41	19,756 85	1,133,991 56

[1]Haute paye des hommes de corvée militaire et des services administratifs aux différentes garnisons.
[2]Contributions du gouvernement fédéral au fonds de pension des sous-officiers et hommes de l'armée régulière détachée au Canada.

ÉTAT Nº 7.—Etat de la dépense déterminée par les prestations en deniers des sous-officiers et hommes de la troupe permanente pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Détails de la dépense à chaque garnison.

Garnisons.	Solde totale.	Indemnités.								Prestations totales en deniers.	Déduire frais imputés sur le Trésor public.	Dépense nette.
		De logement.	De vivres.	De chauffage.	D'éclairage.	Spéciales dans l'Ouest.	Autres.	D'habillement.	Indemnités totales.			
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
London, Ont.	19,332 73	6,070 05	3,906 75	2,485 47	746 61	....	437 79	439 71	14,086 38	33,419 11	87 12	33,331 99
Toronto	51,007 79	11,141 80	6,722 00	4,438 67	1,364 99	....	767 60	2,166 19	26,601 25	77,609 04	1,204 14	76,404 90
Kingston	62,458 91	13,004 97	8,927 00	5,263 54	1,588 93	....	2,366 12	2,468 26	33,618 82	96,077 73	1,132 40	94,945 33
Ottawa	103,345 15	30,777 62	19,728 42	12,968 94	4,369 73	....	5,235 92	4,931 37	78,012 00	181,357 15	687 63	180,669 52
Montréal	18,889 34	5,503 46	3,317 00	2,242 31	671 49	....	799 89	1,414 91	13,949 06	32,838 40	79 60	32,758 80
Saint-Jean, P.Q.	793 60	260 95	321 50	107 49	32 01	....	57 36	....	779 31	1,572 91	3 30	1,569 61
Québec	87,671 45	16,075 00	11,121 20	6,569 60	2,007 06	....	488 94	3,345 40	39,607 20	127,278 65	2,610 48	124,668 17
Halifax	255,673 19	35,899 70	20,060 65	14,850 66	4,371 66	....	1,613 23	8,375 70	85,171 60	340,844 79	10,297 45	330,547 34
Saint-Jean, N.-B.	3,455 90	1,089 25	725 75	436 13	134 56	....	128 84	140 25	2,654 78	6,110 68	9 18	6,101 50
Winnipeg	55,482 26	17,654 83	5,813 20	6,380 68	1,170 09	10,131 37	2,036 90	1,075 12	44,262 19	99,744 45	1,425 03	98,319 42
Esquimalt	62,736 94	6,390 29	3,876 75	1,940 47	588 78	10,392 39	773 28	3,104 64	27,066 60	89,803 54	2,056 83	87,746 71
Calgary	9,499 87	5,922 25	1,820 75	2,032 64	393 72	1,475 31	411 67	443 97	12,500 31	22,000 18	154 32	21,845 86
Victoria	7,047 30	1,959 24	659 25	531 98	156 49	940 50	226 70	459 56	4,933 72	11,981 02	9 37	11,971 65
[1]Divers	32,351 76	....	....	....	....	....	....	....	....	32,351 76	....	32,351 76
Contrib. au fonds de pension sous-off. et hom. détachés.	759 00	....	....	....	....	....	....	....	....	759 00	....	759 00
Totaux	770,505 19	151,749 41	87,000 22	60,248 58	17,596 12	22,939 57	15,344 24	28,365 08	383,243 22	1,153,748 41	19,756 85	1,133,991 56

[1]Haute paye des hommes de corvée militaire et des services administratifs aux différentes garnisons.
[2]Contributions du gouvernement fédéral au fonds de pension des sous-officiers et hommes de l'armée régulière détachée au Canada.

ÉTAT N° 8.—Dépense déterminée par les officiers et hommes de la milice active (non permanente), fréquentant les écoles d'instruction, 1915-16.

(Le nombre des hommes instruits ne comprend pas ceux qui les fréquentent sans frais pour le Trésor.)

Corps, etc.	Endroits.	Nombre d'hommes instruits.			Coût.
		Officiers	Sous-officiers et hommes.	Total.	
					$ c.
Cavalerie	Toronto	425	147	572	16,055 55
"	Calgary	10	1	11	2,270 80
Artillerie	Kingston	423	164	587	16,339 39
"	Québec	121	....	121	5,593 50
"	Halifax	4	....	4	548 00
"	Esquimalt	2	....	2	100 00
Tir du fusil	Victoria	7	5	12	215 00
Infanterie	London	890	56	946	57,540 75
"	Owen-Sound	5	43	48	365 00
"	Brantford	2	35	37	558 50
"	Hamilton	2	56	58	466 20
"	Niagara-sur-le-Lac	432	24	456	28,713 59
"	Toronto	2	195	197	1,643 50
"	Cardinal	2	11	13	581 50
"	Iroquois	....	2	2	172 80
"	Québec	1	....	1	15 00
"	Halifax	821	29	850	33,339 35
"	Winnipeg	205	....	205	17,849 50
"	New-Westminster	11	....	11	265 80
"	Esquimalt	393	32	425	11,637 45
Service de santé	Niagara-sur-le-Lac	49	....	49	810 50
"	Kingston	22	....	22	459 00
"	Halifax	24	....	24	560 00
"	Vancouver	21	1	22	402 80
"	Calgary	12	....	12	184 00
Intendance militaire	Québec	288	....	288	13,677 38
" "	Halifax	30	....	30	1,433 49
Télégraphie optique	Calgary	2	....	2	45 00
" "	Halifax	1	....	1	72 00
		4,207	801	5,008	211,915 35

Frais de voyage des officiers et hommes de la milice active, écoles d'instruction, aller et retour. Comprend aussi frais de voyage et les allocations de subsistance aux instructeurs de la troupe permanente.	1er district militaire	$ 418 62
	2e " "	4,915 83
	3e " "	6,170 32
	4e " "	121 46
	5e " "	1,059 24
	6e " "	1,347 12
	10e " "	3,038 94
	11e " "	3,503 96
	13e " "	2,231 99
Approvisionnements, écoles de tir, Rockliffe.	Payés par le quartier général	103 35
		234,826 18
	A déduire la dépense transférée à "la guerre"	56,000 00
		$178,826 18

Les montants transférés aux "crédits de guerre" des différents districts se répartissent comme suit:—

1er district militaire	$11,000 00
2e " "	16,000 00
5e " "	13,000 00
6e " "	16,000 00

ÉTAT N° 9.—Revenu de la milice et de la défense, 1915-16.

Revenu de la milice	$ 192,299 61
Collège militaire royal	35,142 19
Revenu casuel	41,318 57
Revenu des pensions militaires	23,512 99
	292,273 36
Ventes de munitions et de matériel	124,852 21
Loyers des propriétés militaires	4,463 40
Revenus divers	62,984 00
	$ 192,299 61
Fonds de retraite	638 63

ÉTAT Nº 10.—État comparatif de la dépense pour les dix exercices compris entre 1906-7 et 1915-16.

——	1906-7.	1907-08.	1908-09.	1909-10.	1910-11.	1911-12.	1912-13.	1913-14.	1914-15.	1915-16.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Allocation pour instruction pratique, entretien des armes et frais de port	44,235	70,239	115,003	66,565	104,446	83,867	85,474	101,904	66,513	68,643
Exercice annuel	724,378	1,084,499	1,304,796	796,608	1,089,694	1,169,068	1,719,257	1,830,034	1,875,944	....
Corps de cadets	....	....	....	....	....	35,947	93,723	392,207	327,679	84,972
Effets d'habillement et de petit équipement	274,510	399,919	371,866	374,670	373,960	475,175	508,788	699,572	510,810	....
Dépenses casuelles, y compris gardes d'honneur, escortes et salves	18,237	24,807	35,010	30,364	34,979	39,920	47,674	49,957	36,557	31,670
Droits de douane	71,803	143,622	95,177	36,696	180,580	143,069	38,424	47,630	115,791	26,004
Bibliothèque du ministère	680	968	1,050	938	755	975	1,010	1,055	1,113	985
Arsenal fédéral	224,401	341,083	275,936	259,524	280,034	236,790	325,863	358,315	265,262	299,678
Services du génie	262,587	325,913	316,819	274,807	353,966	487,222	791,895	1,452,729	1,111,196	690,755
Subv. p. la construct. de salles d'armes de corps urbains.	13,000	....	....	....	65,000	....	12,000	....	....	....
Subventions à des sociétés d'artillerie et de tir du fusil et à des corps de musique régimentaires	45,241	49,278	51,085	53,187	54,985	56,270	64,315	79,506	73,605	47,878
Gratifications et allocations de charité	5,700	26,879	2,513	2,375	3,970	2,551	2,170	4,300	15,190	500
Entretien des propriétés militaires	38,434	70,062	75,000	74,067	79,961	80,937	88,925	107,214	209,231	175,053
Traitement de l'inspecteur général et des membres militaires du Conseil de la milice (autorisé par la loi)	16,200	21,600	21,600	21,600	21,600	21,600	21,600	21,600	15,161	18,450
Traitement de l'état-major du quartier général	33,782	58,797	57,732	52,717	59,589	66,178	78,617	74,002	72,050	74,956
Solde des états-majors de divisions et de districts	64,234	77,272	74,860	84,719	76,430	99,300	115,844	123,772	107,410	109,241
Troupe permanente: solde, vivres et approvisionnements.	1,120,445	1,826,258	1,787,851	1,758,005	1,845,386	1,946,636	2,200,183	2,198,453	2,114,493	2,116,245
Impressions, papeterie	26,306	50,430	43,704	39,999	60,003	53,489	59,828	72,209	69,880	70,000
Collège militaire royal	68,898	92,145	108,496	95,934	127,036	134,949	131,241	149,039	153,987	135,685
Appointements et salaires des employés civils	67,063	98,979	95,703	79,822	153,018	155,645	170,700	197,823	243,936	232,797
Écoles d'instruction—Solde de la milice active présente.	27,913	40,127	32,183	50,967	80,007	70,041	77,765	97,847	164,669	178,898
Levés topographiques	17,760	23,716	28,414	23,140	26,260	24,714	35,055	39,059	35,038	25,440
Transport et fret	54,965	109,980	112,313	101,634	124,281	138,230	175,034	199,247	208,774	60,567
Matériel de guerre	124,912	554,200	231,998	342,406	334,548	531,332	683,080	703,375	496,867	....
Contingents du couronnement	....	....	....	....	....	134,835	....	....	....	....
Zones d'instruction	....	....	....	....	....	....	....	....	234,592	233,085
Faibles crédits divers	....	7,000	350	600	6,318	21,047	17,202	6,508	....	....
La dépense faite sous les six rubriques suivantes a été portée au compte du capital jusqu'à 1909-10, inclusivement, mais imputée sur le revenu depuis:—										
Matériel d'artillerie, munitions, tentes, fourgons et équipement en général, sauf habillement, sellerie et harnachement	428,339	703,750	612,997	323,281	370,469	649,276	572,486	967,804	593,167	....
Sellerie et harnachement	44,404	92,570	110,984	47,427	103,753	6,713	942	103,732	146,066	....
Effets d'habillem.—Effets de rés. et équip. de nouv. unit.	22,813	57,098	77,858	204,770	150,220	110,468	100,000	217,419	219,077	....

ÉTAT Nº 10.—État comparatif de la dépense pour les dix exercices compris entre 1906-7 et 1915-16—*Fin.*

——	1906-07.	1907-08.	1908-09.	1909-10.	1910-11.	1911-12.	1912-13.	1913-14.	1914-15.	1915-16.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Fusils Ross, pièces de rechange, baïonnettes, fourreaux, caisses d'armes et inspection	300,388	214,143	317,478	661,123	585,190	419,937	552,073	640,613	478,543	....
Arsenal fédéral, pour munitions de réserve	56,790	75,000	....	....	....	....	....	....	....	....
Terrains et établissement de nouveaux champs de tir	122,549	155,344	126,030	63,369	162,773	183,703	341,208	51,237	29,216	....
Totaux: matériel d'artill., équip., terrains, etc.	975,283	1,297,905	1,245,347	1,299,970	1,372,405	1,370,097	1,566,709	1,980,805	1,466,069	....
Dépense totale de la milice	4,320,967	6,795,678	6,484,806	5,921,314	6,909,211	7,579,884	9,112,396	10,988,162	9,991,817	4,681,502
Dépense pour la guerre	....	....	....	....	....	....	....	....	53,176,614	160,433,416
Aide à l'autorité civile (fixée par la loi et exigible des municipalités)	2,020	410	....	58,613	13,678	716	78	187,857	68,800	....
Caserne de Toronto—Compte spécial	....	....	....	....	63,026	2,012	148,889	45	87,768	25
Caserne de Winnipeg—Compte spécial	....	....	....	....	123,000	....	137,053	....	....	....
Salle d'armes de la Pointe-Saint-Charles	....	....	....	....	17,500	....	....	....	....	....
Emplacement de la caserne de Montréal	....	....	....	....	....	....	180,000	....	217	....
Transféré du ministère des Travaux publics	....	....	....	....	....	....	940	221,849	19,722	....
Pensions—Rébellion de 1837-8	160	160	120	80	80	80	40	....	....	....
Pensions—Invasions féniennes	1,851	1,935	1,508	1,937	1,710	1,828	1,822	1,788	2,819	1,896
Pensions—Soulèvement du Nord-Ouest et en général	16,073	16,283	12,733	16,760	17,628	17,118	17,689	17,834	20,227	21,164
Pensions—Loi des pensions, 1901	9,664	19,981	26,873	27,003	38,483	45,698	50,470	70,940	79,845	82,877
Pensions—Guerre européenne	....	....	....	....	....	....	....	....	....	307,693
Total des pensions	27,748	38,359	41,234	45,780	57,901	64,724	70,021	90,562	102,891	413,630
Gouvernement civil—Appointements	45,668	63,104	101,039	126,726	130,732	137,251	146,718	157,137	168,545	172,534
Gouvernement civil—Dépenses casuelles	8,654	11,994	13,884	13,500	10,086	11,962	22,029	27,997	20,216	28,351
Gouvernement civil, total	54,322	75,098	114,923	140,226	140,818	149,214	168,747	185,134	188,761	200,885
Recettes:—										
Milice	16,618	39,809	29,791	31,783	44,259	59,829	51,359	36,641	64,831	192,300
Revenu casuel	691	1,174	130	2,742	1,390	1,806	2,691	1,790	1,625	41,318
Collège militaire royal	24,368	23,209	28,019	29,154	31,650	34,286	36,785	36,817	32,047	35,142
Loi des pensions de 1901	13,237	19,596	21,196	21,742	23,347	25,209	28,393	30,714	27,282	23,513
Recettes totales	54,914	83,788	77,136	85,421	100,646	121,130	119,228	105,962	125,785	292,273

ÉTAT N° 11.—Dépense du chef des «crédits de guerre» au 31 mars 1916.

Détails.	Payé au Canada du 1er avril 1915 au 31 mars 1916.	Payé à Londres, Angl., du 1er avril au 31 mars 1916.	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.
Solde et suppléments (comprend la subsistance, le logement, les rations, et la solde)	58,574,116 04	29,720,758 51	88,294,874 55
Allocations de séparation	10,482,565 90	2,010,899 44	12,493,465 34
Effets d'habillement (excepté les chaussures)	12,834,846 64	431,995 00	13,266,841 64
Chaussures et réparations aux chaussures	4,584,126 84	123,995 00	4,708,121 84
Effets de petit équip. (sacoches porte-ustensiles et effets de p. équip.)	2,642,597 91	....	2,642,597 91
Alloué pour équipement	841,313 69	779,624 54	1,620,938 23
Sellerie et équipement des chevaux	1,039,057 14	317,150 50	1,356,207 64
Camions automobiles, ambulances et autres véhicules	1,545,721 87	212,271 80	1,757,993 67
Accoutrements	1,531,911 14	116,175 05	1,648,086 19
Binocles, télescopes, héliographes, prismes, compas, télémètres	314,833 90	5,904 37	320,738 63
Médicaments et instruments de chirurgie	368,807 43	998,510 67	1,367,318 10
Arsenal fédéral (à même le crédit de guerre)	967,418 33	....	967,418 33
Dominion Cartridge Co., munitions	1,982,384 42	....	1,982,384 42
Munitions d'autre provenance	....	7,020 64	7,020 64
Ross Rifle Co., fusils et baïonnettes	4,206,643 56	....	4,206,643 56
Mitrailleuses	1,570,053 39	....	1,570,053 39
Vickers Limited,—paiement à compte	365,000 00	....	365,000 00
Artillerie lourde	345,389 41	....	345,389 41
Frais de déplacement et transport—mer	4,730,644 19	120,900 00	4,851,544 19
" " —terre	3,681,375 64	153,431 55	3,834,807 19
Fourrage et pension d'écurie	441,414 50	802,248 60	1,243,663 10
Traitements, etc., des censeurs	163,177 48	....	163,177 48
Appointements des employés civils	948,704 67	15,721 72	964,426 39
Loyer, eau, chauffage et éclairage	843,333 46	65,198 39	908,531 85
Matériel (meubles, literie et ustensiles)	3,532,525 52	*1,392,252 79	4,924,778 31
Services et ouvrages du génie	1,764,790 17	153,814 15	1,918,604 32
Frais funéraires	23,088 13	3,272 83	26,360 96
Recrutement (examen médical, attestation et publicité)	152,840 09	195 76	153,035 85
Dépêches, messages téléph., câblogrammes et fr. de port	215,677 56	34,261 50	249,939 06
Impressions et papeterie	293,984 55	92,759 25	386,743 80
Conservation et dépenses casuelles	261,135 07	32,098 50	293,233 57
Achat de remontes, frais des acheteurs, etc	1,141,188 59	2,092 66	1,143,281 25
Droits de douane	427,470 95	....	427,470 95
Emplacement de l'arsenal de Lindsay	22,724 66	....	22,724 66
	122,840,862 84	37,592,553 58	160,433,416 42
Dépense faite avant le 1er avril 1915	44,467,957 80	8,708,655 75	53,176,613 55
Total	167,308,820 64	46,301,209 33	213,610,029 97

*Cette somme comprend des articles de sellerie et d'équipement de chevaux, d'effets d'équipement, de petit équipement, et de chaussures achetés du War-office, et pour lesquels on n'a pas encore reçu de pièces justificatives détaillées.

APPENDICE B.

Le tableau suivant indique les mutations dans l'effectif de la troupe permanente dans la période comprise entre le 1er avril 1915 et le 31 mars 1916.

Corps.	Effectif des officiers, sous-off. brevetés, 1-4-15.	Effectif des sous-officiers et hommes, 1-4-15.	Augmentations au cours de l'exercice.				Diminutions au cours de l'exercice.										Effectif des officiers, sous-off. brev. et hommes, 31-3-16.		
							Libérations.												
			Passés dans d'autres corps.	Enrôlés.	Rengagés.	Déserteurs réintégrés.	Par achat.	Temps expiré.	Impropres au service.	Mauvaise conduite.	Phys. im. au serv.	Autres causes.	Déserteurs.	Décédés.	Changés de corps, etc.	Prom. au gr. de sous-off. brev.	Officiers.	Sous-officiers brevetés.	Sous-officiers et hommes.
Royal dragons canadiens	11	291	2	61	5	3		2	3	10	3	3	15		272		13	1	54
Royal dragons canadiens, cadre d'enseignement		16													14				2
Cavalerie (royale canadienne) lord Strathcona	4	221	10	338	1				69	1	1		3		345		8		151
Cavalerie (royale canadienne) lord Strathcona, cadre d'enseigne-		7													7				
ment	10	377	10	290		3	1		22	6		13			381		7	3	257
Artillerie royale canadienne à cheval	44	534	5	85	3	15	2	19	3	4	7	1	70	2	149	1	36	4	384
Artillerie royale canadienne de forteresse	31	257	16	168	1	3	1	3	5	8	6	6	27	2	1	5	19	10	381
Génie royal canadien	43	1,196	9	211	1	7	4	2	5	29	18	7	36	8	998	6	5	12	311
Régiment royal canadien		58	14	3								1			15	2			57
Régiment royal canadien, cadre d'enseignement	15	162	16	120		2		1	3	8	4	1	1		43	4	21	6	235
Section canadienne permanente de l'intendance militaire	20	78	2	11		6	3	1	3	1			1		1		11	1	87
Personnel permanent du service de santé	3	4														1	1	1	3
Section canadienne permanente de vétérinaires militaires	51	261	1	166	2	4	1	4	10		3	1	3		10	4	35	19	398
Personnel canadien de la direction d'artillerie	15	35	13									2	1		1	6	18	5	38
Personnel canadien du service de la solde	8	73	2	42	3				1		1	6			14	6	9	5	92
Section de secrétaires d'état-major		23	22						3			2					1	1	40
Section de secrétaires d'état-major (service d'ordon., section «B»)	1	12													5				7
Instructeurs en éducation physique	4	1		2												1	5		2
Personnel de l'école de tir du fusil	1	6													5		3		1
Personnel de l'école de télégraphie optique	13																95		
Officiers de la milice mis à la suite pour le service			4														2		4
Officiers et sous-officiers en Angleterre et à l'étranger	5	10										4					12		6
Officiers et sous-officiers détachés de l'armée britannique																			
	279	3,622	126	1497	16	43	12	32	127	67	43	47	157	12	2261	36	301	68	2,510
	3,901																2,879		

Les officiers, sous-officiers brevetés, sous-officiers et hommes suivants de la troupe permanente sont soldés à même des crédits autres que ceux affectés à la «solde de la force permanente», et non compris dans le tableau ci-dessus:—3 officiers et 12 sous-off. et hommes sont soldés par le C.M.R. (effectif d'équitation), 5 sous-off. brevetés et 6 sous-off. sont payés par le C.M.R. (personnel sub.), et 6 sous-off. et hommes sont soldés par les «levés topographiques». L'effectif moyen maintenu durant l'exercice 1915-16 a été de 2,685.

APPENDICE C.

NOMBRE D'OFFICIERS NOMMÉS DANS L'ÉTAT-MAJOR PERMANENT ET DANS LA TROUPE PERMANENTE.

Dans la période comprise entre le 1er avril 1915 et le 31 mars 1916, cent huit (108) officiers ont été nommés dans les différents services de l'état-major permanent et de la troupe permanente, comme suit:—

Etat-major permanent	10
Royal dragons canadiens	13
Cavalerie (R.C.) de lord Strathcona	4
Artillerie royale canadienne	18
Génie royal canadien	15
Régiment royal canadien	6
Section canadienne permanente de l'intendance militaire	14
Personnel de la direction de l'artillerie	6
Personnel du service de la solde	13
Section canadienne de vétérinaires militaires	7
Sœurs infirmières, personnel permanent du service de la solde	2
Total	108

NOMBRE D'OFFICIERS NOMMÉS DANS LA MILICE ACTIVE (NON PERMANENTE).

Dans la période comprise entre le 1er avril 1915 et le 31 mars 1916, 10,237 officiers ont été nommés dans la milice active (non permanente), comme suit:—

Cavalerie	900
Artillerie	621
Génie	225
Section des guides	51
Corps d'instruction des officiers canadiens	221
Infanterie	5,471
Intendance militaire canadienne	250
Service de santé	979
Sœurs infirmières, service de santé	842
Section hydrologique militaire canadienne	3
Corps dentaire militaire canadien	122
Section canadienne de vétérinaires militaires	71
Corps de postiers canadiens	3
Section d'instructeurs de bataillons scolaires	40
Liste militaire générale canadienne	171
Emplois temporaires, liste générale	257
Réserve des officiers	10
Total	10,237

MANDATS DÉLIVRÉS.

Soixante-douze mandats ont été délivrés dans la période comprise entre le 1er avril 1915 et le 31 mars 1916.

APPENDICE

TABLEAU des certificats délivrés aux officiers dans la

Nom de l'école et de l'endroit.	Cavalerie.			Artillerie.			Infanterie.		
	Officiers supérieurs.	Capitaines.	Lieut.	Officiers supérieurs.	Capitaines.	Lieut.	Officiers supérieurs.	Capitaines.	Lieut.
Ecole royale de cavalerie, Toronto	17	58	80	...	...	...	...	...	...
Ecole royale d'artillerie, Québec	...	...	...	1	18	35	...	...	...
" " Kingston	...	...	...	2	21	200	...	...	...
" " Halifax	...	...	...	5	5	34	...	...	...
" " Esquimalt	...	...	...	1	6	8	...	...	...
Ecole royale d'infanterie, Halifax	3	11	33	1	...	5	67	188	332
" " Esquimalt	17	2	1	5	5	17	97	143	133
Collège militaire royal—Aptitudes	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Ecole provisoire de cavalerie	20	58	174	...	...	...	1	5	12
" d'infanterie	5	25	166	1	2	9	282	896	2,623
" de génie	...	...	...	...	...	...	...	...	...
" du service de santé	...	1	...	...	...	...	...	1	...
" de l'intendance militaire	...	...	1	...	...	...	1	...	...
" de la sec. de vét. mil	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Ecoles de télégraphie optique	3	1	19	...	1	8	...	2	64
" de tir du fusil	14	16	69	1	...	7	24	67	367
Ecole du service de santé, Halifax	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Bureau des examinateurs—Equitation	2	3	30	...	5	6	9	113	248
Services du quartier-maître	...	...	...	...	...	...	...	...	1
Tir du fusil—Mitrailleuses	2	1	37	...	1	8	2	9	226
Délivrés en partie	...	...	1	...	...	...	...	...	3
Transport mécanique	...	...	...	...	...	...	...	...	7
Corps d'instruction des off. canad., candidats	...	...	...	...	...	...	...	...	711
Total	83	176	611	17	64	337	483	1,424	4,016

D.

période comprise entre le 1er avril 1915 et le 31 mars 1916.

Collège militaire royal.	Corps d'instruction d'officiers canadiens.			Génie.			Corps des guides.			Service de santé.			Intendance militaire.			Section de vétérinaires militaires.				Total
	Officiers supérieurs.	Capitaines.	Lieutenants.	Officiers supérieurs.	Capitaines.	Lieut.	Officiers supérieurs.	Capitaines.	Lieutenants.	Capitaines.	Lieut.	Sœurs infirmières.	Officiers supérieurs.	Capitaines.	Lieutenants.	Officiers supérieurs.	Capitaines.	Lieutenants.	Cadets.	
							1	3	7						1					167
																				54
																				223
																				44
																				15
		3			1	6	1	1							3					655
							2	1	1		1		1							426
18																				18
						2			13		2				1					288
	1	9	88	1	9	35	2	7	7		2			2	6					4,178
				2	8	22														32
		1	85							414		180								682
													3	30	126					161
																3	7	5		15
			3			7													23	131
			17			14	1	1	4						2					604
										14										14
		6	1			72				1	30		2	4	120		1	3		656
											2									3
			3			4									3					296
					1	143					2		3	4	109		1			267
									2						15					24
																				711
18	1	19	197	3	19	305	7	13	34	429	39	180	9	40	386	3	9	8	23	9,664

1 capitaine, de la section hydrologique militaire canadienne, a été reconnu apte à l'équitation, *voir* O. M. 398/15	1
2 lieutenants, de la force permanente, ont été jugés aptes à l'équitation, *voir* O. M. 456/15	2
1 lieutenant, du corps dentaire militaire canadien, a été reconnu apte à l'équitation, *voir* O. M. 516/15	1
2 chirurgiens dentistes ont été jugés aptes à suivre le cours du service de santé, *voir* O. M. 222/15	2
Total des officiers	9,670

TABLEAU des certificats de sous-officiers obtenus aux écoles royales et provisoires dans la période comprise entre le 1er avril 1915 et le 31 mars 1916.

Nom de l'école.	Bombardiers.	Caporaux, brigadiers.	Sergents, mar. des logis.	Premiers sergents, mar. des logis chefs.	Clairons.	Equitation.	Sergents q.-m.	Sergents-majors.	Génie militaire.	Artificiers.	Tir du fusil. Instructeurs.	Tir du fusil. Mitrailleuses.	Télégraphie optique. Instructeurs.	Télégraphie optique. Grade "A".	Télégraphie optique. Grade "B".	Télégraphie optique. Cadets.	Total.
Ecoles royales de cavalerie		22	21														43
" d'artillerie	56	97	131		8												292
" d'infanterie		44	180					1									225
Ecoles provis. de cavalerie		50	58		1												109
" d'infanterie		1,075	2,022														3,097
" du génie		4	70						46								120
" du s. de santé	4	33	52	4			2										95
Bur. des exam., équitation						68											68
Ecole d'artillerie, Halifax										34							34
Tir du fusil											3	51					54
Télégraphie optique													1	537	581	23	1,142
Totaux	60	1,325	2,534	4	9	68	2	1	46	34	3	51	1	537	581	23	5,279

1er district militaire,	London	142
2e " "	Toronto	1,755
3e " "	Kingston	843
4e " "	Montréal	187
5e " "	Québec	9
6e " "	Halifax	257
10e " "	Winnipeg	392
11e " "	Victoria	177
13e " "	Calgary	321
Télégraphie optique		54
Tir du fusil		1,142
Total		5,279

Total des officiers	9,670
" des sous-officiers	5,279
Education physique	4,063
Grand total	19,012

APPENDICE F.

RAPPORT DU COMMANDANT DU COLLEGE MILITAIRE ROYAL.

KINGSTON, ONT., le 22 juin 1916.

Du commandant du collège militaire royal au secrétaire du Conseil de la milice, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant concernant le collège militaire royal pour l'exercice 1915-16.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. N. PERREAU, *lieutenant-colonel,*
Commandant du collège militaire royal.

RAPPORT.

COMMISSIONS EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Depuis mon dernier rapport annuel, les élèves ont bien confirmé leur magnifique réponse à l'appel de service, et la liste* que j'annexe renferme les noms et les branches de service de tous les élèves qui ont obtenu des commissions en 1915. Le Dr Edwards, le député du comté de Frontenac, a eu la bienveillance de faire consigner cette liste aux Débats. Le résumé total de ces commissions se répartit comme suit:—

Pour l'année 1915.

Armée impériale	22
Force canadienne permanente	39
Contingent d'outre-mer	26
Total	87

Du 4 août 1914 au 31 mai de cette année, le grand total des commissions se décompose comme suit:—

Armée impériale	72
Force canadienne permanente	68
Contingent d'outre-mer	50
Total	190

Ce qui est magnifique résultat pour ce collège.

*La liste n'a pas été publiée.

En comparant le nombre des élèves qui prennent des commissions dans l'armée impériale à celui des élèves qui préfèrent servir dans des formations canadiennes, il ne faudrait pas oublier que pour les enrôlés pour la guerre seulement (une assez grande proportion), l'armée impériale a jusqu'ici été le moyen le plus rapide d'aller effectivement au front; d'où sa popularité.

Cours militaire	38
2e classe	28
3e classe (recrues)	21

Sur ce nombre, on recommandera le décernement de commissions, à la fin du terme courant, en juin, aux élèves du cours militaire. Le 2e cours sera éligible à obtenir des commissions en décembre prochain.

Autant qu'on puisse actuellement le constater, tous les élèves du collège se proposent de prendre des commissions, lorsqu'ils seront jugés aptes.

42 gradués et anciens élèves ont jusqu'ici donné leur vie à leur roi et à leur pays.

DISCIPLINE.

La discipline du collège continue d'être excellente, même dans les conditions exceptionnelles qui règnent à présent, et bien que le cours supérieur n'existe ici que depuis une année.

Les élèves sous-officiers ont accompli leur service avec adresse et loyauté, et ils ont beaucoup aidé au personnel, ce qui a été le trait caractéristique le plus marquant du collège.

PERSONNEL SUPÉRIEUR.

Etant donnés la diminution du personnel au commencement de la guerre et le travail supplémentaire exigé pour l'instruction des élèves, le personnel actuel a rempli une tâche ardue. Il s'en est, toutefois, très bien acquitté. J'apprécie entièrement ses efforts, et je ne puis décerner à tous et à chacun des membres que les plus grandes louanges.

Je regrette extrêmement que nous perdions, à la fin du terme courant, les services du major R. K. Kilborne, du personnel permanent du service de santé, le directeur du service de santé du collège. La santé du major Kilborne a été médiocre depuis quelque temps, et il se sent aujourd'hui incapable d'effectuer ses services au collège. Il est au collège depuis plus de 16 ans, et j'exprime, j'en suis sûr, les sentiments des nombreux membres qui se sont succédé dans le personnel et des élèves qui ont passé par le collège, sous sa direction, en affirmant qu'il possède l'estime et l'affection de tout le collège, et c'est avec le plus profond regret que je me sépare aujourd'hui de lui.

Le 5 février, j'ai été nommé commandant de ce collège. J'apprécie très vivement le grand honneur que m'a conféré le ministre de la Milice et de la Défense. Je puis lui donner l'assurance que mon seul but sera de continuer à accroître le bien-être des élèves et les intérêts de ce bel établissement en général.

Le major H. J. Dawson, le professeur adjoint des mathématiques, a résigné son emploi dans le personnel du collège, au commencement du terme courant, et il a assumé le commandement du 59e bataillon de la force expéditionnaire canadienne.

Il n'est pas survenu d'autres changements dans le personnel.

PERSONNEL SUBALTERNE.

Le décernement de commissions honoraires au sergent quartier-maître E. H. Harvey, de la section des secrétaires militaires, au sergent-major F. Vokes, du génie royal canadien, et au sergent-major S. C. Cutbush (de l'armée impériale), est bien mérité, en raison de leur excellent service. Il serait difficile de trouver trois soldats plus habiles et plus laborieux dans leurs services respectifs.

Le lieutenant F. Vokes, du génie royal canadien, a, en outre, été nommé officier de district, du génie royal canadien, pour le collège. Cette nomination comporte l'entière direction du service du génie du collège.

Le personnel subalterne a accompli ses services à mon entière satisfaction. J'apprécie beaucoup ses efforts et l'aide précieuse qu'il m'a accordée.

Je suis heureux de consigner que tous les serviteurs du collège, propres au service, ont quitté le collège pour s'enrôler. Ils ont ainsi manifesté le véritable esprit qui devrait animer tout homme robuste dans ces temps critiques. On les remplace par des hommes qui ont dépassé la limite d'âge et qui sont impropres au service, au pays ou à l'étranger. J'ai naturellement donné la préférence aux soldats invalides revenus du front.

DIVISION DU PAYEUR ET DU QUARTIER-MAÎTRE.

Je désire attirer l'attention sur la nécessité urgente d'un autre secrétaire permanent dans la division du payeur et du quartier-maître du collège.

En ce moment, il n'y a qu'un seul secrétaire, et le payeur doit, de plus, accomplir parfois les services de sergent-instructeur en gymnastique.

La très grande somme de travail et les longues heures rendent impérieux l'emploi d'un autre secrétaire permanent, et il est importun d'employer le personnel enseignant à cette fin. Je ne peux trop louer le service rendu par le lieutenant E. J. Harvey, le payeur et le quartier-maître du collège. Son énergie est sans bornes. Néanmoins, par suite du manque d'aide supplémentaire, je pense qu'il entreprend trop pour ses forces.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE D'ENTRÉE.

A cause des vacances qui ont résulté du grand nombre de commissions prises par des élèves en décembre 1915, on a tenu un examen spécial d'entrée, au mois de janvier cette année. Ce fait et l'acceptation d'un certain nombre d'immatriculés aptes d'universités autorisées ont déterminé l'admission de vingt-deux recrues, le 1er février dernier.

On a soigneusement choisi ce cours, et le travail accompli par les élèves a jusqu'ici atteint le niveau voulu.

Plusieurs changements importants effectués dans le programme des études, en vue de l'examen d'entrée au collège, ont été approuvés, et ils seront mis en vigueur à partir du 1er janvier 1917.

AFFECTATION D'ÉLÈVES A LA FORCE PERMANENTE.

On a de nouveau appliqué, cette année, le système de mettre les élèves à la suite dans les différentes branches du service de la troupe permanente qu'ils sont destinés à joindre.

Cette expérience pratique est d'une très grande valeur, et les résultats obtenus ont été excellents.

Cette année, les candidats à l'artillerie, du cours militaire, et le 2e cours tout entier iront passer six semaines au camp d'artillerie de Petawawa, le 1er juin prochain.

ÉQUITATION.

Sous la direction du major M. V. Plummer, de l'artillerie royale, l'équitation est très satisfaisante, et les élèves continuent de réaliser de bons progrès. Depuis mon dernier rapport, on a ajouté 10 nouveaux chevaux au manège, ce qui fait un total de 26 chevaux. On a réformé 8 chevaux, qu'on a remplacés dans le total ci-dessus.

Il est très satisfaisant d'apprendre qu'on a approuvé le crédit affecté à la construction d'un manège couvert, et qu'on construira, dans un avenir rapproché, ce bâtiment très nécessaire. La différence qui en résultera dans la valeur des élèves en équitation sera très sensible. Jusqu'ici, durant les mois d'hiver, il a été impossible de donner l'instruction en équitation, sauf dans de rares occasions, alors qu'on pouvait mener les cadets sur le chemin public.

SERVICE DE SANTÉ.

Les mesures du service de santé continuent d'être très satisfaisantes. Au cours de l'année, il n'y a eu que quatre cas de maladies contagieuses (rougeole).

Le médecin attire de nouveau l'attention sur le fait que beaucoup de candidats heureux à l'examen d'entrée enfreignent le paragraphe 13, des règlements du collège militaire royal, concernant la vaccination. Je recommanderais que tous les candidats soient tenus de présenter leur certificat de vaccination à la commission du service de santé qui les examine en vue de l'admission, et de faire ratifier ce certificat par cette commission.

STATISTIQUE DU DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE DES ÉLÈVES.

AUGMENTATION INDIVIDUELLE MOYENNE DEPUIS LE DERNIER MESURAGE.

——	Nombre en classe.	Age moyen.	Taille.	Poids. (liv.)	Poitrine. (pouces.)	Avant-bras. (pouces.)	Biceps. (pouces.)
Cours militaire.							
Date de l'inspection, sept. 1915.	37	18 ans 1m.	5′ 8½″	137	33—35¼	10¼	11¾
avril 1916.	37	18 " 8 "	5′ 8¾″	146¼	32—36½	10½	12
Augmentation	....	7 "	¼″	11¼	1¼	¼	¼
2e classe.							
Date de l'inspection, sept. 1915.	27	17 " 6 "	5′ 8″	135½	32½—35¾	10	11¼
avril 1916.	27	18 " 1 "	5′ 8½″	143	32½—36	10¼	11¾
Augmentation	....	7 "	½″	7½	¼	¼	½
3e classe.							
Date de l'inspection, fév. 1916.	19	18 "	5′ 8¼″	135	32¼—36	10	11
avril 1916.	19	18 " 2 "	5′ 8½″	143	32½—36½	10¼	11½
Augmentation	....	2 "	¼″	8	¼— ½	¼	½
Moyenne générale des élèves	83	18 " 3 "	5′ 8½″	144	32 —36	10¼	11¾

ORDINAIRE.

Le service de l'ordinaire continue de donner une très grande satisfaction sous la direction du sergent-major V. C. Kerrison, de la section canadienne permanente de l'intendance militaire. Le prix de revient par élève, par jour, est en moyenne de 60 cents.

BÂTIMENTS.

Il y a un besoin très pressant d'agrandir les classes et d'en augmenter le nombre. Les classes actuelles sont tout à fait insuffisantes, même pour le nombre actuel des élèves.

Il existe un besoin urgent de salles de lecture, d'une chambre d'ordinaire, d'une bibliothèque et d'un laboratoire. On pourrait combiner toutes ces installations essentielles en construisant un établissement semblable au collège actuel.

L'ameublement des classes est vieux et démodé. J'espère qu'on adoptera des mesures en vue de les remplacer en entier, suivant les exigences modernes.

Cette nouvelle maison d'enseignement est très nécessaire, et j'espère sincèrement qu'on votera sous peu le crédit voulu et qu'on commencera la construction.

Je juge très excellente la recommandation récemment formulée par le Dr Edwards, notre député local, portant que les membres du Parlement devraient rendre visite au collège, afin de constater *de visu* les besoins très pressants du collège. J'espère qu'on y donnera suite.

AMÉLIORATIONS À L'EXTÉRIEUR.

On a enlevé plusieurs bâtiments vieux et laids dans l'enceinte intérieure du collège, et je me propose de continuer à semer des fleurs, à planter des arbres et des arbustes.

Il a fallu démolir le pont suspendu, construit par les élèves, et qui donnait des signes de faiblesse. La démolition ne nuira pas au panorama.

On n'a pas encore réalisé le projet recommandé par la commission d'inspection, à l'effet de convertir le terrain utilisable en jardin potager. Je me propose cependant de donner suite au projet, cet été. Le jardin donnerait sans doute un bon rendement de légumes frais aux élèves.

Le lieutenant F. Vokes, du génie royal canadien, continue de témoigner le plus vif intérêt dans l'embellissement des terrains du collège.

UNIFORME ET HABILLEMENT.

La distribution d'uniformes et d'effets d'habillement aux élèves est toujours très peu satisfaisante. J'attribue cela au fait qu'un seul fournisseur ne peut exécuter l'entreprise toute entière. A moins qu'on ne donne suite à la recommandation de la commission d'inspection faite à ce sujet, l'année dernière, je recommanderais très fortement de diviser en groupes l'uniforme des élèves, et qu'aucun fournisseur n'en obtienne plus d'un. De la sorte, je suis certain qu'on ne se plaindra plus de retards, et que les élèves seront munis de tous leurs effets d'habillement, dans les six semaines de leur entrée au collège.

Je recommanderais les subdivisions suivantes de l'entreprise:—

(*a*) La tunique, petit équipement de chambrée et petite tenue bleue.
(*b*) Equipement de récréation.
(*c*) Pardessus et culottes d'équitation.

L'année prochaine, l'uniforme des élèves subira des modifications très nécessaires. Ainsi que je l'ai fait observer l'année dernière, l'uniforme actuel est tout à fait suranné et démodé. Par conséquent, lorsqu'un élève prend une commission, il constate qu'il ne peut faire aucun usage de sa tenue de collège. Pour remédier à cet inconvénient, on a soumis au quartier général de la milice une recommandation comportant le changement d'uniforme et l'adoption d'un modèle moderne, semblable à celui des officiers, mais sans les insignes de grades. On a approuvé la recommandation, et en joignant leurs unités, les élèves pourront

à l'avenir utiliser leur uniforme de collège. Ce système aura pour résultat de faire réaliser une grande économie aux parents. Le rapport de la commission d'inspection, l'année dernière, a mentionné tous les changements projetés.

VISITEURS.

L'adjudant général a eu la bienveillance de rendre visite au collège à la fin du dernier terme, et il a distribué les prix. Au cours de l'exercice, l'honorable ministre de la Milice, le major général Lessard, le capitaine Hirose, de l'armée japonaise impériale, les évêques Lucas et White et beaucoup d'autres personnes ont visité le collège.

COMMISSIONS.

On a recommandé les élèves suivants du cours militaire pour qu'ils obtiennent les commissions qui figurent en regard de leurs noms:—

Armée impériale.

Galbraith, R. H. A.	Génie royal.
Robertson, W. D.	" "
Ings, J. W.	" "
Harris, H. R. D.	Artillerie royale.
Trorey, G. A.	" "
Wood, H. B.	" "
Todd, P. A. S.	" "
Peuchen, G. A.	" "
Crerar, M. C.	" "
Ramsay, A. M.	" "
Gates, A. F.	" "
Durnford, P. E.	" "
Ryan, R. P.	" "
Vrooman, P. B. H.	Armée des Indes.
Boyd, H. C.	Intendance militaire.

Force canadienne permanente.

Monsarrat, C. A. L. L.	Artillerie royale canadienne.
Robertson, A. N.	" "
Agnew, D. R.	" "
Warren, H. D.	Royal dragons canadiens.
Saunders, C. F.	" "
Bethune, W. D.	" "
Lampman, A. O.	" "
Birkett, T. G.	" "
Stanley, C. D. D.	Cavalerie de lord Strathcona.
Stuart, R. J.	" "
Senkler, H. R.	" "
Foster, F. L.	Régiment royal canadien.
Barker, H. C.	" "
Tidswell, J. E. H.	Intendance militaire can. permanente.
Bowman, J. M.	" " "

Force expéditionnaire canadienne.

Smith, M. G.	Artillerie canadienne de campagne.
McClenaghan, S. L.	" "
Ptolemy, R. H.	" "
Cohoe, J. E.	" "
Patteson, J. C.	" "
Sladen, R. L.	Infanterie légère can. Princesse Patricia.
Walbank, J. Y. K.	Intendance militaire canadienne.
McNairn, S. S.	" "

LISTE DES PRIX.

Excellence—

Cours militaire	Le sergent-major de bataillon H. D. Warren.
2e classe	L'élève R. L. Challoner.
Connaissances générales dans les matières militaires	Le sergent-major de bataillon H. D. Warren.
Tactique et reconnaissance	L'élève J. W. Ings.
Physique et chimie	Le caporal R. H. A. Galbraith.

Prix de deuxième classe—

Mathématiques et mécanique	L'élève R. L. Challoner.
Français	L'élève J. A. Y. LaForest.

Gymnastique et boxe—

Coupe de gymnastique à disputer entre les compagnies: offerte par le major W. A. Scott, de l'infanterie légère de la marine royale	Cie «A» (sergent-major A. F. Gates).
Combat à la baïonnette	Sergent-major de compagnie W. D. Robertson.
Novices, coupe à disputer: offerte par le major J. P. Shine, de l'infanterie légère de la marine royale.	
Poids légers	L'élève T. G. Birkett.
Poids lourds	Le sergent J. H. Price.
Poids plume, coupe à disputer: offerte par le lieut.-col. R. E. Kent, du 14e rég	Le caporal F. H. Jones.
Poids légers, coupe à disputer: offerte par le cours supérieur des officiers, 1899	Le sergent R. L. M. Ferrie.
Poids moyens, coupe à disputer: offerte par le cours complet des officiers, 1906	L'élève J. W. Ings.
Poids lourds, coupe à disputer: offerte par le major général E. T. Hutton	L'élève J. W. Ings (sous-off. brev.).
Poids welter, remporté par	L'élève N. D. Mackay.

C. N. PERREAU, *colonel,*

Commandant, Collège militaire royal.

APPENDICE F.

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ARSENAL FÉDÉRAL.

QUÉBEC, le 7 novembre 1916.

Au secrétaire du Conseil de la milice,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant concernant les opérations de l'arsenal fédéral pour l'exercice clos le 31 mars 1916:—

EMPLOYÉS ET BORDEREAU DE PAYE.

Le nombre moyen des employés pour l'exercice s'est accru à 818. Comme on pouvait exercer les employés au travail, on a fait fonctionner nuit et jour la fonderie, le laminoir et la fabrique de boîtes. De plus, il a fallu augmenter le nombre des employés du laboratoire pour satisfaire aux demandes de l'inspecteur en chef, de la commission des munitions impériales, dans la préparation des différentes natures de munitions aux fins d'épreuves, etc.

Le prix de la main-d'œuvre a tellement augmenté dans toute l'Amérique, depuis l'ouverture des hostilités, qu'il a aussi fallu augmenter les salaires des employés de l'arsenal fédéral, afin de les retenir, surtout les mécaniciens expérimentés.

ÉTATS.

Sont soumis les états suivants:—
Compte des crédits.
Compte de la douane.
Détails des dépenses nettes.
Bilan.
Compte du capital.
Dépense indirecte.
*Etat de la production.

COMPTE des crédits, 1915-16.

		Dépense nette.
Montant des crédits affectés à l'arsenal fédéral	$ 300,000 00	
Montant reversé au crédit de l'arsenal fédéral	79 52	
Mandat de transfert	74 16	
Mandat de transfert	2 24	
	$ 300,155 92	
Montant de la dépense porté au compte du crédit de l'arsenal fédéral	$ 300,079 52	$ 300,079 52
Porté par le quartier général au compte de l'arsenal fédéral, mais concernant l'inspecteur en chef des armes et munitions	74 16	
Porté par le quartier général, au compte de l'arsenal fédéral, mais concernant l'inspecteur en chef des armes et munitions	2 24	
	$ 300,155 92	

*On n'a pas imprimé cet état qui indique les détails de la dépense ($1,200,212.90) sous cette rubrique; on peut cependant en prendre connaissance dans les liasses du quartier général.

COMPTE des crédits, 1915-16—*Fin.*

Montant du crédit de guerre	$ 967,432 26	
Montant reversé au crédit de guerre	25,287 31	
Montant de transfert	11 75	
	$ 992,731 32	
Montant de la dépense, porté au compte du crédit de guerre	$ 992,663 51	$ 992,663 51
Balance en banque, déposée au crédit du receveur général, au 31 mars 1916	67 66	
Balance en espèces, déposée au crédit du receveur général, au 31 mars 1916	0 15	
	$ 992,731 32	
Dépense nette totale en 1915-16		$1,292,743 03

COMPTE DE LA DOUANE en 1915-16, non imputable sur le crédit de l'arsenal fédéral.

Crédits reçus	$123,000 00
Droits de douane acquittés et portés aux comptes du capital et de la production	$ 12,402 35
Montant non dépensé, déposé au crédit de l'honorable receveur général, au 31 mars 1916	110,597 65
	$123,000 00

DÉTAILS DES DÉPENSES NETTES (à part les droits de douane).

Appointements	$ 22,649 94
Salaires	462,938 80
Matériel	743,993 34
Machines	23,677 68
Outils	114 76
Frais de transport	1,027 94
Service d'eau	1,800 00
Impressions et papeterie	871 75
Frais de voyage	749 73
Electricité et gaz	17,542 61
Enlèvement de la neige	900 00
Dépêches, téléphones et frais de port	756 68
Camions et fiacre	6,748 35
Accessoires de bureaux, etc	74 36
Médicaments	215 23
Avances de frais de voyage	733 65
Equipement, en général (poulies, tendeurs, arbres de couche, etc.)	4,240 61
Divers	1,395 77
Courroies	1,875 40
Compte indéterminé	436 43
	$1,292,743 03

BILAN de l'arsenal fédéral, au 31 mars 1916.

	Dt passif.	Avoir actif.
	$ c.	$ c.
Arsenal Lindsay (services divers)		11,773 20
Immeuble (fabrique, magasins et édifices des bureaux)		162,554 81
Courroie		1,645 08
Ministère de la Milice et de la Défense (montant au crédit du)	789,865 62	
Equipement, en général (arbres de couche, tendeurs, poulies, etc.)		7,984 08
Machines		141,810 11
Meubles, accessoires de bureaux, etc		579 75
Matériel		272,663 30
Compte indéterminé (matériel en magasin et non payé, ou bien payé et non encore reçu)	1,552 27	
Outils détachés		456 31
Comptes à payer	87 96	
Comptes à recevoir		13,069 00
Articles à demi-fabriqués (travaux en voie d'achèvement)		178,970 21
	791,505 85	791,505 85

ARSENAL FÉDÉRAL, compte du capital, 1915-16, bâtiments, machines, etc.

	$ c.	$ c.
Compte de balance—		
Capital net au 1er avril 1915:—		
Bâtiments	148,418 43	
Machines	122,431 57	
Outils	426 25	
Equipement en général	1,831 58	
Meubles, accessoires de bureaux, etc	398 12	
Nouvel arsenal (Lindsay)	2 36	
		273,508 31
Augmentation en 1915-16—		
Machines	43,178 32	
Bâtiments (réparations et entretien)	8,342 10	
" (installation d'un nouveau chargeur)	1,335 00	
" par les services du génie (sans imputation sur le crédit de l'arsenal)	9,060 28	
Outils	125 76	
Equipement, en général	7,350 33	
Meubles, accessoires de bureaux, etc	181 63	
Courroies	2,090 75	
Arsenal de Lindsay	11,770 84	
		83,435 01
		356,943 32

	$ c.	$ c.
Compte des dépenses indirectes—		
Dégradation, en 1915-16, des:—		
Bâtiments	4,601 00	
Machines	23,799 78	
Outils	95 70	
Equipement en général	1,197 83	
Courroies	445 67	
		30,139 98
Balance de compte—		
Capital net au 31 mars 1916—		
Bâtiments	162,554 81	
Machines	141,810 11	
Outils	456 31	
Equipement en général	7,984 08	
Courroies	1,645 08	
Meubles, accessoires de bureaux, etc	579 75	
Arsenal de Lindsay	11,773 20	
		326,803 34
		356,943 32

ARSENAL FÉDÉRAL.—Relevé des dépenses indirectes, 1915-16.

Dépenses déterminées par les services suivants, non immédiatement imputables sur un service spécial—

Appointements		$22,649 94
Salaires		17,904 17
Matériel		2,527 24
Electricité et gaz		354 91
Médicaments		215 23
Camionnage et fiacres		1,773 29
Téléphones, télégrammes et frais de port		630 79
Divers		540 38
Frais de voyage		468 83
Frais de transport		180 30
Droits de douane		59 07
Impressions et papeterie		822 15
Service d'eau		52 00
Enlèvement de neige		900 00
Réparations au système de chauffage et aux fils de lumière électrique—		
Salaires	$ 673 14	
Matériel, etc	1,165 98	
		1,839 12
Du compte du capital:—		
Dégradation de 3 pour cent sur les bâtiments	$ 4,601 00	
" 10 " machines	13,183 70	
" 20 " outils	95 70	
" 20 " courroies	445 67	
" 30 " l'équipement	1,197 35	
		19,523 42
		$70,440 84
A DÉDUIRE—Montant en atténuation des dépenses indirectes		2,410 89
		$68,029 95

REMARQUE.—Ce montant, ainsi que les dépenses indirectes de chaque fabrique, ont été répartis comme pour-cent général sur le travail direct, dans chaque fabrique, ainsi qu'indiqué ci-après—

Atelier	28·47 pour cent.
Cartoucherie	26·02 "
Laminoir	32·47 "
Fabrique d'obus	84·18 "
Atelier de charpenterie	16·52 "
Salle des outils	25·26 "
Chargeur	69·26 "
Laboratoire	29·97 "
Salle d'inspection	11·63 "

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. D. LAFFERTY, *lieut.-colonel,*
Directeur de l'arsenal fédéral.

SUPPLÉMENT AU RAPPORT DU CONSEIL DE LA MILICE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1916.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'INSPECTION

DU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL

DE KINGSTON

1916

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR J. DE L. TACHÉ
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1917

[N° 35a—1917.]

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL

RAPPORT DE LA COMMISSION D'INSPECTION.

1916.

La Commission s'est réunie au collège militaire royal de Kingston, Ont., à 4 heures de l'après-midi, vendredi, le 26 mai 1916.

PRÉSENTS:

Président: Le major général W. E. Hodgins, adjudant général par intérim.

Membres: Le major général E. W. Wilson, O.G.C., 4e district militaire.
Sa Grâce l'archevêque de la Nouvelle-Ecosse.

Secrétaire: Le lieut.-col. C. S. MacInnis, adjudant général adjoint, quartier général de la milice.

Les membres suivants ont été dans l'absolue impossibilité d'assister aux réunions:

Le très hon. lord Shaugnessy, C.C.O.V.
Le major général W. Gwatkin, C.B., le chef d'état-major général.
Le lieut.-col. hon. le rév. monseigneur Dauth.
Le col. hon. R. A. Falconer, C.M.G., M.A., L.L.D.
Le colonel C. S. Mewburn (représentant le général de brigade G. B. Hughes, outre-mer).
Le lieut.-col. C. W. Rowley.

La Commission a eu une entrevue avec le commandant, le colonel C. N. Perreau, du royal fusiliers de Dublin, et elle a débattu avec lui des questions que le commandant a traitées à fond dans son rapport.

En outre, la Commission a eu des entrevues avec les membres des personnels militaire, civil et subalterne, ainsi qu'avec des élèves réprésentant chaque classe, et elle a reçu des recommandations relatives à l'installation, l'organisation et l'habillement. De plus, elle a exercé une soigneuse inspection des terrains et des bâtiments du collège, et elle a fait des enquêtes minutieuses sur le fonctionnement des différentes divisions.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Depuis la déclaration de la guerre, au mois d'août 1914, jusqu'au 31 décembre 1915, le nombre total des élèves qui ont obtenu des commissions dans l'armée impériale, dans la force permanente canadienne ou dans le contingent d'outre-mer, s'élève à cent quatre-vingt dix. Le 1er février 1916, il restait encore au collège quatre-vingt sept élèves qui, autant qu'on sache, se proposent tous de prendre des commissions, lorsqu'ils auront été jugés aptes.

Le collège a obtenu un magnifique résultat dans la guerre actuelle, et c'est avec un regret empreint de tristesse que nous consignons la mort de trente-six élèves au champ d'honneur, dans l'accomplissement du service actif, à la date du 26 mai 1916.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

La Commission doit exposer qu'au début des hostilités le personnel supérieur était privé de plusieurs de ses membres, et que, par suite, la somme de travail est retombée sur les autres membres. Malgré ce grave inconvénient, grâce à l'aide loyale du personnel subalterne et des élèves, le commandant et ses collègues se sont acquittés de leurs fonctions avec un zèle et un succès dignes d'éloges, et sans perte appréciable d'efficacité. La Commission croit que les grandes louanges décernées par le commandant à tous ceux soumis à sa direction sont parfaitement méritées.

NOMINATION.

Au mois de février, le lieut.-col C. N. Perreau, qui remplissait les fonctions de commandant intérimaire, a été nommé commandant du collège. Le Commission a confiance que cette nomination sera entièrement justifiée. Le colonel Perreau a été infatigable dans son service et, sous sa direction, le collège ne peut manquer de maintenir ses hautes traditions.

RETRAITE.

La Commission apprend avec regret que le collège perdra les services du major R. K. Kilborn, du personnel permanent du service de santé, le directeur du service de santé. Après avoir exercé ses fonctions pendant plus de seize ans, une santé médiocre l'a forcé de se démettre de son emploi, au regret de tous ceux qui ont été sous ses soins.

La Commission désire manifester au major Kilburn sa reconnaissance de ses précieux services, et exprimer l'espoir qu'une période de repos rétablira sa santé.

DISCIPLINE.

La Commission a le plaisir de consigner qu'un examen des bulletins de la conduite du collège révèle qu'on a entièrement maintenu l'excellente discipline des années précédentes. On n'a pas rapporté d'offense grave.

PLAINTES.

Les élèves n'ont pas porté de plaintes, sauf à l'égard de la distribution des chaussures et des effets d'habillement. Le commandant en parle dans son rapport.

INSPECTION.

La Commission a inspecté les élèves pendant qu'ils étaient à l'œuvre à l'exercice d'infanterie, d'équitation et de gymnastique. Dans toutes les branches, le service a été marqué au coin d'une précision et d'un zèle qui indiquaient une pratique constante et enthousiaste.

HABILLEMENT.

La Commission attire l'attention sur le rapport du commandant au sujet de l'habillement. Elle remarque avec satisfaction que, conformément à la recommandation

formulée par la Commission, on fournira aux élèves des uniformes modernes. Outre que ces derniers pourront servir, à la fin du cours d'étude au collège, ils seront plus économiques, au double point de vue de la durée et du coût.

ORDINAIRE.

La Commission est convaincue qu'on effectue le service d'ordinaire du collège avec le meilleur avantage possible, et, en présence de l'augmentation du coût des commodités, on ne peut juger excessive la dépense moyenne de soixante cents par élève par jour.

ÉQUITATION.

La Commission remarque qu'on a approuvé le crédit destiné à la construction d'un manège couvert et qu'on construira cet établissement le plus tôt possible. Comme on pourra, par suite, donner l'instruction en équitation pendant l'hiver, on s'attend à la réalisation de plus grands progrès.

SANTÉ ET HYGIÈNE.

La santé des élèves continue d'être très satisfaisante, et l'on n'a rapporté que quatre cas de maladie contagieuse (la rougeole), au cours de l'année. Ainsi qu'indiqué dans le rapport du commandant, le développement des élèves est entièrement au niveau des années précédentes.

BÂTIMENTS.

La Commission a l'honneur de rapporter que son inspection du collège confirme les observations du commandant concernant la nécessité d'agrandir et d'améliorer l'installation, et elle espère qu'on adoptera le plus tôt possible des mesures afin de mettre le collège sur un meilleur pied, sous ce rapport. On a exécuté, sur les terrains du collège, plusieurs améliorations qui relèveront fortement l'aspect général. Outre l'établissement d'un jardin potager, les environs procureront une source d'orgueil et de joie aux internes du collège.

Respectueusement soumis,

W. E. HODGINS,

Major général, adjudant général par intérim,

Président de la Commission d'inspection.

APPENDICE.

RAPPORT ANNUEL DU COMMANDANT DU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL POUR L'ANNÉE 1916.

COMMISSIONS EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Depuis mon dernier rapport annuel, les élèves ont bien confirmé leur magnifique réponse à l'appel de service, et la liste que j'annexe renferme les noms et les branches de service de tous les élèves qui ont obtenu des commissions en 1915. Le Dr Edwards, le député du comté de Frontenac, a eu la bienveillance de faire consigner cette liste aux Débats. Le résumé total de ces commissions se répartit comme suit:—

Pour l'année 1915.

Armée impériale	22
Armée canadienne permanente	39
Contingent d'outre-mer	26
Total	87

Du 4 août 1914 au 31 mai de cette année, le grand total des commissions se décompose comme suit:—

Armée impériale	72
Armée canadienne permanente	68
Contingent d'outre-mer	50
Total	190

Ce qui est magnifique résultat pour ce collège.

En comparant le nombre des élèves qui prennent des commissions dans l'armée impériale à celui des élèves qui préfèrent servir dans des formations canadiennes, il ne faudrait pas oublier que pour les enrôlés pour la guerre seulement (une assez grande proportion), l'armée impériale a jusqu'ici été le moyen le plus rapide d'aller effectivement au front; d'où sa popularité.

Cours militaire	38
2e classe	28
3e classe (recrues)	21

Sur ce nombre, on recommandera le décernement de commissions, à la fin du terme courant, en juin, aux élèves du cours militaire. Le 2e cours sera éligible à obtenir des commissions en décembre prochain.

Autant qu'on puisse actuellement le constater, tous les élèves du collège se proposent de prendre des commissions, lorsqu'ils seront jugés aptes.

Trente-six gradués et anciens élèves ont jusqu'ici donné leur vie à leur roi et à leur pays.

DISCIPLINE.

La discipline du collège continue d'être excellente, même dans les conditions exceptionnelles qui règnent à présent, et bien que le cours supérieur n'existe ici que depuis une année.

Les élèves sous-officiers ont accompli leur service avec adresse et loyauté, et ils ont beaucoup aidé au personnel, ce qui a été le trait caractéristique le plus marquant du collège.

PERSONNEL SUPÉRIEUR.

Etant donnés la diminution du personnel au commencement de la guerre et le travail supplémentaire exigé pour l'instruction des élèves, le personnel actuel a rempli une tâche ardue. Il s'en est, toutefois, très bien acquitté. J'apprécie entièrement ses efforts, et je ne puis décerner à tous et à chacun des membres que les plus grandes louanges.

Je regrette extrêmement que nous perdions, à la fin du terme courant, les services du major R. K. Kilborne, du personnel permanent du service de santé, le directeur du service de santé du collège. La santé du major Kilborne a été médiocre depuis quelque temps, et il se sent aujourd'hui incapable d'effectuer ses services au collège. Il est au collège depuis plus de 16 ans, et j'exprime, j'en suis sûr, les sentiments des nombreux membres qui se sont succédé dans le personnel et des élèves qui ont passé par le collège, sous sa direction, en affirmant qu'il possède l'estime et l'affection de tout le collège, et c'est avec le plus profond regret que je me sépare aujourd'hui de lui.

Le 5 février, j'ai été nommé commandant de ce collège. J'apprécie très vivement le grand honneur que m'a conféré le ministre de la Milice et de la Défense. Je puis lui donner l'assurance que mon seul but sera de continuer à accroître le bien-être des élèves et les intérêts de ce bel établissement en général.

Le major H. J. Dawson, le professeur adjoint des mathématiques, a résigné son emploi dans le personnel du collège, au commencement du terme courant, et il a assumé le commandement du 59e bataillon de la force expéditionnaire canadienne.

Il n'est pas survenu d'autres changements dans le personnel.

ÉQUITATION.

Sous la direction du major M. V. Plummer, de l'artillerie royale, l'équitation est très satisfaisante, et les élèves continuent de réaliser de bons progrès. Depuis mon dernier rapport, on a ajouté 10 nouveaux chevaux au manège, ce qui fait un total de 26 chevaux. On a réformé 8 chevaux, qu'on a remplacés dans le total ci-dessus.

Il est très satisfaisant d'apprendre qu'on a approuvé le crédit affecté à la construction d'un manège couvert, et qu'on construira, dans un avenir rapproché, ce bâtiment très nécessaire. La différence qui en résultera dans la valeur des élèves en équitation sera très sensible. Jusqu'ici, durant les mois d'hiver, il a été impossible de donner l'instruction en équitation, sauf dans de rares occasions, alors qu'on pouvait mener les cadets sur le chemin public.

SERVICE DE SANTÉ.

Les mesures du service de santé continuent d'être très satisfaisantes. Au cours de l'année, il n'y a eu que quatre cas de maladies contagieuses (rougeole).

Le médecin attire de nouveau l'attention sur le fait que beaucoup de candidats heureux à l'examen d'entrée enfreignent le paragraphe 13, des règlements du collège militaire royal, concernant la vaccination. Je recommanderais que tous les candidats soient tenus de présenter leur certificat de vaccination à la commission du service de santé qui les examine en vue de l'admission, et de faire ratifier ce certificat par cette commission.

STATISTIQUE DU DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE DES ÉLÈVES.

Cours militaire.	Nombre en classe.	Age moyen.	Taille.	Poids (liv.).	Poitrine (pouces).	Avant-bras (pouces).	Biceps (pouces).
			Augmentation individuelle moyenne depuis le dernier mesurage.				
Date de l'inspection, sept. 1915.	37	18 ans 1 m.	5′ 8½″	137	33—35¼	10¼	11¾
avril 1916.	37	18 " 8 "	5′ 8¾″	146¼	32—36½	10½	12
Augmentation..	..	7 "	¼″	11¼	1¼	¼	¼
2e classe.							
Date de l'inspection, sept. 1915.	27	17 " 6 "	5′ 8″	135½	32½—35¾	10	11¼
avril 1916.	27	18 " 1 "	5′ 8½″	143	32½—36	10¼	11¾
Augmentation..	..	7 "	½″	7½	¼	¼	½
3e classe.							
Date de l'inspection, fév. 1916.	19	18 "	5′ 8¼″	135	32¼—36	10	11
avril 1916.	19	18 " 2 "	5′ 8½″	143	32½—36½	10¼	11½
Augmentation..	..	2 "	¼″	8	¼— ½	¼	½
Moyenne générale des élèves ..	83	18 " 3 "	5′ 8½″	144	32 —36	10¼	11¾

ORDINAIRE.

Le service de l'ordinaire continue de donner une très grande satisfaction sous la direction du sergent-major V. C. Kerrison, de la section canadienne permanente de l'intendance militaire. Le prix de revient par élève, par jour, est en moyenne de 60 cents.

PERSONNEL SUBALTERNE.

Le décernement de commissions honoraires au sergent quartier-maître E. H. Harvey, de la section des secrétaires militaires, au sergent-major F. Vokes, du génie royal canadien, et au sergent-major S. C. Cutbush (de l'armée impériale), est bien mérité, en raison de leur excellent service. Il serait difficile de trouver trois soldats plus habiles et plus laborieux dans leurs services respectifs.

Le lieutenant F. Vokes, du génie royal canadien, a, en outre, été nommé officier de district, du génie royal canadien, pour le collège. Cette nomination comporte l'entière direction du service du génie du collège.

Le personnel subalterne a accompli ses services à mon entière satisfaction. J'apprécie beaucoup ses efforts et l'aide précieuse qu'il m'a accordée.

Je suis heureux de consigner que tous les serviteurs du collège, propres au service, ont quitté le collège pour s'enrôler. Ils ont ainsi manifesté le véritable esprit qui devrait animer tout homme robuste dans ces temps critiques. On les remplace par des hommes qui ont dépassé la limite d'âge et qui sont impropres au service, au pays ou à l'étranger. J'ai naturellement donné la préférence aux soldats invalides revenus du front.

DIVISION DU PAYEUR ET DU QUARTIER-MAÎTRE.

Je désire attirer l'attention sur la nécessité urgente d'un autre secrétaire permanent dans la division du payeur et du quartier-maître du collège.

En ce moment, il n'y a qu'un seul secrétaire, et le payeur doit, de plus, accomplir parfois les services de sergent-instructeur en gymnastique.

La très grande somme de travail et les longues heures rendent impérieux l'emploi d'un autre secrétaire permanent, et il est importun d'employer le personnel enseignant

à cette fin. Je ne peux trop louer le service rendu par le lieutenant E. J. Harvey, le payeur et le quartier-maître du collège. Son énergie est sans bornes. Néanmoins, par suite du manque d'aide supplémentaire, je pense qu'il entreprend trop pour ses forces.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE D'ENTRÉE.

A cause des vacances qui ont résulté du grand nombre de commissions prises par des élèves en décembre 1915, on a tenu un examen spécial d'entrée, au mois de janvier cette année. Ce fait et l'acceptation d'un certain nombre d'immatriculés aptes d'universités autorisées ont déterminé l'admission de vingt-deux recrues, le 1er février dernier.

On a soigneusement choisi ce cours, et le travail accompli par les élèves a jusqu'ici atteint le niveau voulu.

Plusieurs changements importants effectués dans le programme des études, en vue de l'examen d'entrée au collège, ont été approuvés, et ils seront mis en vigueur à partir du 1er janvier 1917.

AFFECTATION D'ÉLÈVES À LA FORCE PERMANENTE.

On a de nouveau appliqué, cette année, le système de mettre les élèves à la suite dans les différentes branches du service de la troupe permanente qu'ils sont destinés à joindre.

Cette expérience pratique est d'une très grande valeur, et les résultats obtenus ont été excellents.

Cette année, les candidats à l'artillerie, du cours militaire, et le 2e cours tout entier iront passer six semaines au camp d'artillerie de Petawawa, le 1er juin prochain.

BÂTIMENTS.

Il y a un besoin très pressant d'agrandir les classes et d'en augmenter le nombre. Les classes actuelles sont tout à fait insuffisantes, même pour le nombre actuel des élèves.

Il existe un besoin urgent de salles de lecture, d'une chambre d'ordinaire, d'une bibliothèque et d'un laboratoire. On pourrait combiner toutes ces installations essentielles en construisant un établissement semblable au collège actuel.

L'ameublement des classes est vieux et démodé. J'espère qu'on adoptera des mesures en vue de les remplacer en entier, suivant les exigences modernes.

Cette nouvelle maison d'enseignement est très nécessaire, et j'espère sincèrement qu'on votera sous peu le crédit voulu et qu'on commencera la construction.

Je juge très excellente la recommandation récemment formulée par le Dr Edwards, notre député local, portant que les membres du Parlement devraient rendre visite au collège, afin de constater *de visu* les besoins très pressants du collège. J'espère qu'on y donnera suite.

AMÉLIORATIONS À L'EXTÉRIEUR.

On a enlevé plusieurs bâtiments vieux et laids dans l'enceinte intérieure du collège, et je me propose de continuer à semer des fleurs, à planter des arbres et des arbustes.

Il a fallu démolir le pont suspendu, construit par les élèves, et qui donnait des signes de faiblesse. La démolition ne nuira pas au panorama.

On n'a pas encore réalisé le projet recommandé par la commission d'inspection, à l'effet de convertir le terrain utilisable en jardin potager. Je me propose cependant

de donner suite au projet, cet été. Le jardin donnerait sans doute un bon rendement de légumes frais aux élèves.

Le lieutenant F. Vokes, du génie royal canadien, continue de témoigner le plus vif intérêt dans l'embellissement des terrains du collège.

UNIFORME ET HABILLEMENT.

La distribution d'uniformes et d'effets d'habillement aux élèves est toujours très peu satisfaisante. J'attribue cela au fait qu'un seul fournisseur ne peut exécuter l'entreprise toute entière. A moins qu'on ne donne suite à la recommandation de la commission d'inspection faite à ce sujet, l'année dernière, je recommanderais très fortement de diviser en groupes l'uniforme des élèves, et qu'aucun fournisseur n'en obtienne plus d'un. De la sorte, je suis certain qu'on ne se plaindra plus de retards, et que les élèves seront munis de tous leurs effets d'habillement, dans les six semaines de leur entrée au collège.

Je recommanderais les subdivisions suivantes de l'entreprise:—

(*a*) La tunique, petit équipement de chambrée et petite tenue bleue.
(*b*) Equipement de récréation.
(*c*) Pardessus et culottes d'équitation.

L'année prochaine, l'uniforme des élèves subira des modifications très nécessaires. Ainsi que je l'ai fait observer l'année dernière, l'uniforme actuel est tout à fait suranné et démodé. Par conséquent, lorsqu'un élève prend une commission, il constate qu'il ne peut faire aucun usage de sa tenue de collège. Pour remédier à cet inconvénient, on a soumis au quartier général de la milice une recommandation comportant le changement d'uniforme et l'adoption d'un modèle moderne, semblable à celui des officiers, mais sans les insignes de grades. On a approuvé la recommandation, et en joignant leurs unités, les élèves pourront à l'avenir utiliser leur uniforme de collège. Ce système aura pour résultat de faire réaliser une grande économie aux parents. Le rapport de la commission d'inspection, l'année dernière, a mentionné tous les changements projetés.

VISITEURS.

L'adjudant général a eu la bienveillance de rendre visite au collège à la fin du dernier terme, et il a distribué les prix. Au cours de l'exercice, l'honorable ministre de la Milice, le major général Lessard, le capitaine Hirose, de l'armée japonaise impériale, les évêques Lucas et White et beaucoup d'autres personnes ont visité le collège.

(Signé) C. N. PERREAU, colonel,

Commandant du collège militaire royal du Canada.

KINGSTON.

2e liste.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA.

Rôle des élèves qui ont obtenu des commissions dans la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1915:—

ARMÉE IMPÉRIALE. (22)

Noms.	Régiments.
George Lennox Kezar	Génie royal.
George Duncan McTaggart	Génie royal.
James Reginald Stratton	Génie royal.
Donaldson Lizars Savage	Génie royal.
Reginald Gilbert Godson	Génie royal.
James Hargrave Drummond Ross	Artillerie royale de campagne.
John Albon Chestnut	Artillerie royale de campagne.
Claude Ashburn McMurtry	Artillerie royale de campagne.
Eric Hutchinson McCall	Artillerie royale de campagne.
William Davenport Brown	Artillerie royale de campagne.
Grainger Stewart Grant	Artillerie royale de campagne.
John Charles Hope	Artillerie royale de campagne.
Mainwaring Cato Ensor Sharp	Cavalerie.
Colin Macpherson Dobell	Infanterie.
John Bucan Freeland	Infanterie.
William Edward Harper Talbot	Armée des Indes.
Herbert Vero Shaw Page	Armée des Indes.
Arthur Stanford Matthewman	Armée des Indes.
Gerald Beverly Matthewman	Armée des Indes.
Gordon Reed	Intendance militaire.
William Wallace Turnbull	Intendance militaire.
George Copland Temple Hadrill	Intendance militaire.

FORCE CANADIENNE PERMANENTE. (39)

Noms.	Régiments.
William Fraser Hadley	Génie royal canadien.
Lindsay Drummond	Génie royal canadien.
Edson Louis Millard Burns	Génie royal canadien.
William Wallace Davis	Génie royal canadien.
Charles Edgar Tench	Génie royal canadien.
Charles Ramsey Stirling Stein	Génie royal canadien.
Terence St. George Maunsell	Génie royal canadien.
Richard Forrest Angus	Génie royal canadien.
Matthew Howard Somers Penhale	Artillerie royale canadienne.
John Carl Murchie	Artillerie royale canadienne.
Ellice Alan Mackenzie	Artillerie royale canadienne.
George Power Morrison	Artillerie royale canadienne.
Herbert Downing Fripp	Artillerie royale canadienne.
William Errol Boyd Starr	Artillerie royale canadienne.
Horace Wilfred Beck	Artillerie royale canadienne.
Carden Cousens Thackray	Artillerie royale canadienne.
William Carson Thackray	Artillerie royale canadienne.
Alan Armand Magann	Artillerie royale canadienne.
Hugh Hutchinson Lawson	Artillerie royale canadienne.
Robert Wallace Leslie	Artillerie royale canadienne.
Edward Lionel Dodwell	Artillerie royale canadienne.
George Arnold McCarter	Artillerie royale canadienne.
William Stewart Hogg	Artillerie royale canadienne.
Donald Stodart Gwyn	Royal dragons canadiens.
Geoffrey Crosier Hilliard	Royal dragons canadiens.
Morris Hayne Austin Drury	Royal dragons canadiens.
James Kennedy Cassels	Royal dragons canadiens.
John McCreary Elliott	Cavalerie de lord Strathcona.
Thomas Clemes Stewart	Cavalerie de lord Strathcona.
Leonard Alfred Welsh	Cavalerie de lord Strathcona.

FORCE CANADIENNE PERMANENTE—*Suite.*

Noms.	Régiments.
Stansfield Tunstall Blaiklock	Cavalerie de lord Strathcona.
James Parr Clinton Atwood	Cavalerie de lord Strathcona.
Joseph Alfred Pope	Régiment royal canadien.
William Vyvyan Winter	Intendance militaire can. perm.
George Egerton Stuart McLeod	Intendance militaire can. perm.
Hubert Everton Hughes	Intendance militaire can. perm.
Frederick George Farncomb	Intendance militaire can. perm.
Donald Forbes Angus	Intendance militaire can. perm.
Richard Nesbit Cyril Bishop	Direction de l'artillerie.

CONTINGENT CANADIEN D'OUTRE-MER. (26)

Noms.	Régiments.
Douglas Caparn Greey	Artillerie canadienne de campagne.
Gordon Seymour Reade	Artillerie canadienne de campagne.
James Murray Hazen	Artillerie canadienne de campagne.
Miles Beresford Hamilton	Artillerie canadienne de campagne.
Cyril Keith Aylen	Artillerie canadienne de campagne.
Daniel Lionel Teed	Artillerie canadienne de campagne.
Francis William Morris	Artillerie canadienne de campagne.
Harold Percival Smith	Artillerie canadienne de campagne.
John Leonard Whitney Harris	Artillerie canadienne de campagne.
Elliott Dudley Stinson Thompson	Artillerie canadienne de campagne.
Donald Graham Robertson	Artillerie canadienne de campagne.
Frederick Garth Morse	Artillerie canadienne de campagne.
Leslie Kirk Greene	Cavalerie.
Hollis Hume Blake	Cavalerie.
Eric Ian Henry Ings	Cavalerie.
Donald Edward Allen Rispen	Infanterie.
Ian Robert Reekie Macnaughton	Infanterie.
Dongall Athony Kittermaster	Infanterie.
William Geoffrey Hoffman Wurtële	Infanterie.
George Alexander Strubbe	Infanterie.
James Arthur Murphy	Infanterie.
Francis Irving Carpenter	Infanterie.
Herbert Lee Holland	Infanterie.
Wilfred Heighington	Infanterie.
Percival Elliott Biggar	Intendance militaire canadienne.
Hugh Joseph Ryan	Intendance militaire canadienne.

Grand total 87

RAPPORT

DU

MINISTÈRE DU TRAVAIL

POUR

l'exercice terminé le 31 mars 1916

(Traduit de l'anglais.)

(IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT)



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR J. DE L. TACHÉ,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI.
1917

A Son Altesse Royale, le feld-maréchal prince Arthur William Patrick Albert, duc de Connaught et de Strathearn, C.J., C.C., etc., etc., gouverneur général et commandant en chef du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Le soussigné a l'honneur d'adresser à Votre Altesse Royale le rapport ci-joint du sous-ministre sur le service du ministère du Travail du Dominion du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1916. Le tout respectueusement soumis.

T. W. CROTHERS,
Ministre du Travail.

TABLE DES MATIERES

	Page.
Introduction	7
I. Division des Salaires équitables du ministère	12
II. Procédures de conciliation	27
III. *La Gazette du Travail*	31
IV. Prix au Canada, 1915	34
V. Organisation ouvrière au Canada, 1915	57
VI. Revue des différends ouvriers au Canada, 1915	74
VII. Accidents industriels au Canada	98
VIII. Le tirage de la *Gazette du Travail*	121
IX. Distribution de la *Gazette du Travail* et autres publications	125

RAPPORT

DU

SOUS-MINISTRE DU TRAVAIL

POUR

L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1916

L'honorable T. W. CROTHERS, C.R., M.P.,
Ministre du Travail.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre un rapport du service du ministère du Travail pour l'exercice clos le 31 mars 1916.

Le travail du ministère, pour ce dernier exercice, n'a pas différé d'une manière radicale de celui des années précédentes, bien que la continuation de la guerre universelle y ait apporté des modifications notables. Les conditions de guerre touchent au problème industriel en plusieurs points, et, par conséquent, inévitablement, plusieurs questions que le ministère a eu à régler se rapportaient à la guerre, d'une manière ou d'une autre. Bien que le Dominion ait continué, dans l'ensemble, à compter au cours de l'année, relativement peu de différends industriels sans gravité, on n'en a pas moins constaté beaucoup de malaise dans les diverses branches de l'industrie. La pression exercée par la hausse du coût de la vie et la diminution de la main-d'œuvre dans plusieurs industries, et dans presque toutes les parties du Canada, résultat naturel du recrutement intensif pour les troupes d'outre-mer, ont été les causes principales et évidentes du mouvement général vers la hausse des salaires. Dans plusieurs cas importants, les patrons ont accordé volontairement une augmentation, ou cette dernière a été le résultat de négociations directes d'un caractère tout à fait amical. Lorsqu'un différend s'est élevé à la suite d'une demande d'augmentation de salaires et que le ministère a été mis au courant de la situation, ce dernier a, dans plusieurs cas, par l'entremise de ses fonctionnaires du service des salaires équitables, ou autrement, réussi à amener les disputants à une entente satisfaisante. Malgré tous les efforts, des grèves se sont déclarées çà et là, mais il faut se réjouir de ce qu'aucune cessation du travail ne s'est produite dans aucune industrie au cours de l'exercice.

Plusieurs des différends portés à l'attention du ministère, se sont élevés dans des industries se rapportant à la fabrication ou au transport des munitions de guerre, ou à d'autres intérêts industriels intimement associés aux opérations de guerre. Vers la fin de l'exercice financier, le ministre a reçu des preuves qu'il

existait, en certaines localités, un différend sérieux touchant les industries des munitions, et il fut décidé, après étude sérieuse, qu'il serait de l'avantage public de placer ces industries sous le coup de la loi d'enquête sur les différends industriels, 1907, assurant ainsi, autant que possible, la poursuite des travaux là où un différend existe jusqu'à ce que le Bureau de conciliation et d'enquête ait fait une étude complète des prétendus griefs. Un arrêté de l'exécutif, en date du 23 mars, plaça, conséquemment, les industries des munitions sous le coup de la loi d'enquête sur les différends industriels, l'arrêté étant rédigé de manière à comprendre pratiquement les travaux de guerre de tous genres.

Le rapport des procédures prises en vertu de la loi d'enquête sur les différends industriels apparaît, comme à l'ordinaire, sous forme d'appendice au rapport actuel. Ce compte rendu indique que l'on ne s'est pas départi des procédures ordinaires. Le nombre de conseils établis a été quelque peu moins élevé. Il ne s'est produit, au cours de l'année, aucune grève, après qu'un conseil eût réglé un différend; mais, dans un cas, alors que les procédures du conseil n'étaient pas terminées, à la fin de mars 1916, (*the Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company* et ses employés d'ateliers, les efforts du conseil n'ont pu empêcher le trouble et, en mai, la grève a éclaté. Le nombre des employés n'étant que d'une centaine, la situation industrielle n'en a pas été sérieusement affectée.

Les statistiques recueillies par le ministère sur les grèves ou lock-outs dans les industries qui tombent sous le coup de la Loi d'Enquête sur les différends industriels sont compilées pour l'année civile au lieu de l'exercice financier, ce système permettant d'établir plus facilement, à l'occasion, une comparaison avec les statistiques des autres pays, lesquelles sont, en général, pour l'année civile. On se rappellera que les chiffres de 1914, pour cette classe de grèves, sont les moins élevés depuis 1901, alors que ce ministère a commencé à tenir un régistre officiel des grèves et lock-outs. Les chiffres de 1915 accusent de nouveau une légère réduction, non seulement du nombre réel des différends, mais des autres éléments divers relatifs aux différends industriels sur lesquels on peut recueillir des statistiques. Le nombre réel des grèves en 1914 a été de 44, tandis qu'il a été de 43 en 1915. Un chapitre du présent volume donne les détails sur les divers différends, comme l'indiquent les données, étaient d'une nature insignifiante et n'ont causé aucun trouble sérieux dans l'industrie. Dans d'autres cas, bien que la perte de temps ait été plus considérable, aucun intérêt public vital n'en a été affecté. Il n'est pas possible d'indiquer, cependant, par des statistiques, les nombreux cas où le ministère, en agissant comme intermédiaire ou par l'intervention active de ses fonctionnaires, a réussi à faire disparaître des malaises sérieux entre patrons et ouvriers et a aidé à régler les conditions de travail. Le ministère reçoit tous les jours des preuves de ce que patrons et ouvriers apprécient d'avantage la valeur de l'œuvre accomplie en ce sens.

Un travail secondaire mais intéressant et important du ministère pendant l'année a été le devoir ressortissant de l'envoi du Canada en Grande-Bretagne d'un nombre d'ouvriers expérimentés pour les fabriques de munitions britanniques. On se rappellera que pendant la dépression qui a précédé la guerre, et s'est maintenue pendant la plus grande partie de la première année du conflit, il y avait beaucoup de sans-travail au Canada. Des câblogrammes reproduits dans les journaux semblaient indiquer, d'un autre côté, que le vaste recrutement dans le Royaume-Uni et les demandes des fabricants de munitions s'étaient réunis pour amener la rareté de la main-d'œuvre. En mai 1915, G. N. Barnes, M.P., et M. William Windham visitèrent le Canada, en mission spéciale de la Chambre de Commerce du Royaume-Uni, pour en venir à une entente, si possible, au sujet de l'envoi de quelques ouvriers sans travail au Canada pour être employés à la fabrication de munitions, dans le cas, naturellement, où la mission pourrait s'entendre avec les ouvriers relativement aux salaires, aux conditions de travail,

etc. L'entente, copies de laquelle furent remises au ministère, contenait une disposition donnant aux ouvriers transportés en Grande-Bretagne droit à une allocation de subsistance pendant la traversée et en attendant le commencement des travaux. L'ouvrier s'engageait à demeurer au service des autorités britanniques pour une période de six mois, quoi qu'il arrive; les autorités britanniques ne devant, cependant, voir à son rapatriement que dans le cas où l'ouvrier intéressé demeurerait à un emploi approuvé jusqu'à la fin de la guerre, ou aussi longtemps qu'on aurait besoin de ses services. La mission visita d'abord la capitale et, pendant son séjour à Ottawa, établit ses quartiers-généraux dans les bureaux du ministère du Travail; conformément aux instructions du ministre, le personnel des commis et les accommodements du ministère furent placés à la disposition des commissaires. MM. Barnes et Windham visitèrent tous les principaux centres industriels du Canada, et des annonces furent publiées dans les journaux des différentes villes, expliquant les classes d'ouvriers requis et les conditions de travail. Les commissaires vinrent en contact, directement ou au moyen d'agents, avec les ouvriers intéressés, lesquels reçurent ainsi des renseignement complets sur le salaire et les autres conditions. Les candidats furent soumis à l'essai quant à leur qualification mécanique et ceux qui réussirent et qui acceptèrent les conditions que leur offrait la mission britannique, signèrent individuellement avec MM. Barnes et Windham ou avec leurs agents. En tout, 1,699 ouvriers canadiens passèrent en Grande Bretagne, la plupart étant des machinistes ou des gens de métiers s'y rapportant. La mission britannique s'occupa de la traversée des ouvriers. Le ministère du Travail n'a pris aucune part officielle à l'envoi de ces ouvriers, mais s'est rendu compte des circonstances dans lesquelles il s'est effectué et a fait ce qui était possible pour faciliter le travail des commissaires britanniques en mettant le personnel des commis en leur disposition ou autrement. La plupart des ouvriers arrivèrent en Grande Bretagne assez tôt pour commencer le travail en juillet ou en août. Quelques semaines plus tard, les autorités britanniques s'occupant de ces questions semblent avoir reçu des plaintes des ouvriers canadiens à l'effet que le salaire, bien que sans doute plus élevé que celui que l'on paye en Grande-Bretagne en temps ordinaire, et probablement le même que celui que recevaient les ouvriers anglais dans les mêmes localités pour le même travail, n'était pas suffisant pour permettre aux ouvriers canadiens d'envoyer au Canada une somme assez forte pour soutenir une famille, l'ouvrier canadien étant, vu sa séparation d'avec sa famille, placé dans une situation pécuniaire inférieure à celle de l'ouvrier britannique. On pourrait ajouter que vers le même temps aussi, la fabrication plus considérable des munitions au Canada et l'activité qui s'en est suivie dans d'autres industries, avaient amélioré la situation industrielle dans le pays, de sorte qu'il y avait peu ou pas de sans-travail dans les métiers que ces ouvriers canadiens avaient quitté. Quelques-uns d'entre eux ont probablement pensé que s'ils étaient restés au pays, ils auraient bientôt trouvé un emploi régulier à des taux plus élevés qu'en Angleterre. Les autorités britanniques, après étude de la question, prirent des mesures pour accorder une allocation de séparation, sujette à certains règlements, payable aux dépendants des ouvriers intéressés demeurant au Canada. L'allocation fut fixée au taux de 17s 6d. par semaine, ou $4.25 en argent canadien. On prit des mesures pour que l'alllocation soit payée sous l'autorité du ministre du Travail du Canada, les paiements étant faits strictement d'après les instructions des autorités britanniques, et après vérification attentive, etc. Des réclamations approuvées par les autorités britanniques commencèrent à arriver au ministère du Travail en novembre 1915, et les paiements furent faits aussitôt que possible. On a reçu près de 1,000 réclamations. Les autres ouvriers canadiens transportés en Grande-Bretagne n'avaient probablement pas de dépendants au Canada.

Quelques-uns étaient des jeunes gens non mariés; d'autres, semble-t-il, avaient quitté la Grande-Bretagne depuis peu de temps et leur famille s'y trouvait encore. L'allocation a été payée toutes les quinzaines à des dépendants disséminés dans tout le pays, mais résidant surtout dans l'Ouest, dans les ville de l'Ontario et de Montréal. Le travail qu'entraînait le paiement de ces allocations a nécessairement retombé, en grande partie, sur le comptable, M. E. A. Thomas, et j'aimerais à profiter de l'occasion pour mentionner spécialement le zèle cordial avec lequel on a entrepris l'excès de besogne et le soin et l'ordre avec lesquels on l'a exécuté. On peut faire remarquer, qu'à part l'étroite attention qu'il faut apporter aux questions de vérification, de chèques, de reçus, etc., et le travail sérieux de commis que cela demande, il y a eu une correspondance très considérable avec les dépendants et les autorités britanniques respectivement; tout cela a reçu une attention spéciale.

Les rapports spéciaux que publie chaque année le ministère sur les prix courants et sur les organisations ouvrières ont paru comme à l'ordinaire. Pendant toute l'année, on recueille et compile les renseignements pour ces rapports, mais on a trouvé préférable d'imprimer ces rapports et de les distribuer pendant les mois d'été seulement.. Ces rapports sont encore demandés en grand nombre, et les journaux y portent beaucoup d'attention. Il y a dans le présent volume des chapitres traitant de ces rapports.

La loi concernant les Enquêtes sur les Coalitions, administrée sous la direction du ministre du Travail, a été de temps à autre l'objet de demandes de renseignements durant l'année, mais il n'y a pas eu de procédures officielles en vertu de ses dispositions. On se rappellera qu'en vertu des termes de ce statut, "Dans le cas où six personnes ou plus, sujets britanniques, résidants au Canada et ayant l'âge, sont d'opinion qu'il existe une coalition et que les prix ont été élevés ou la concurrence amoindrie en raison de cette coalition, au détriment des consommateurs ou des producteurs, ces personnes peuvent adresser une requête à un juge à l'effet d'obtenir un décret ordonnant qu'une enquête soit faite sur la prétendue coalition." Ainsi, un bureau ne peut être créé que sur l'ordre d'un juge. Aucun ordre n'a été donné pour l'établissement d'un Conseil au cours de l'année, et depuis l'adoption du statut, en 1910, le seul Conseil établi a été celui qui a fait enquête sur la *United Shoe Machinery Company of Canada.*

Vers la fin de l'exercice, la mort a malheureusement enlevé au ministère un de ses meilleurs fonctionnaires, M. Victor DuBreuil, décédé le 14 mars après une maladie de courte durée. M. DuBreuil était à l'emploi du ministère depuis presque sa formation, ayant été nommé fonctionnaire de la division des salaires équitables en février 1901. Son travail était surtout confiné dans la province de Québec, mais il a dû souvent se rendre dans les provinces maritimes; il était bien connu et aimé dans tout l'est du Canada. La grande expérience, le jugement sain, la constante courtoisie et le tact général de M. DuBreuil en faisaient un heureux médiateur dans les différends industriels; patrons et ouvriers s'adressaient à lui de plus en plus et comptaient sur ses conseils. Son successeur n'avait pas encore été nommé à l'expiration de l'exercice financier, peu après la mort de M. DuBreuill.

Le ministère a perdu les services d'un autre fonctionnaire important, par le changement de M. R. H. Coats, qui depuis 1901 avait été éditeur adjoint de la *Gazette du Travail* et avait la direction du service des statistiques; il est devenu, le 1er juillet, statisticien du Dominion et chef de la division du recensement, département administré sous l'autorité du ministre du Commerce. On peut dire que M. Coats a contribué largement au développement de la division des statistiques du ministère; il a en grande partie suggéré le rapport annuel sur les prix courants. Heureusement, les services de M. Coats comme statisticien se

poursuivront dans une sphère plus étendue, et on a pris des mesures pour maintenir les services du ministère dans la même voie.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur.

Votre obéissant serviteur

F. A. ACLAND,
Sous-ministre du Travail.

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
OTTAWA.

I. DIVISION DES SALAIRES ÉQUITABLES.

En conséquence de le diminution des constructions du gouvernement fédéral à la suite de la déclaration de guerre en Europe, le nombre des tableaux de salaires équitables rédigés durant le dernier exercice financier a été de beaucoup inférieur au chiffre accusé pour l'exercice précédent. Pendant l'année, les travaux de construction exécutés pour les autorités fédérales se rapportaient surtout aux travaux déjà commencés et à des opérations concernant la part que le Canada a prise dans la guerre. Les 122 tableaux de salaires équitables en question étaient divisés comme suit entre les différents services du gouvernement: Travaux publics, 84; Chemins de fer et Canaux, 11; Marine et Pêcheries, 17; Milice et Défense, 6; Service naval, 3; Affaires des Sauvages, 1. Le nombre total des tableaux de salaires équitables pour l'année a été inférieur à tous ceux des années précédentes depuis 1902; il était de 250 en 1914-15 et de 552 en 1913-14.

Les conditions de salaires équitables furent aussi imposées dans un très grand nombre de contrats relatifs à la fabrication d'approvisionnements et de matériaux militaires, commandés par le gouvernement fédéral.

La division des salaires équitables du ministère élabore le programme du gouvernement fédéral sur les salaires équitables, et ce dernier puise son autorité dans une résolution adoptée par la Chambre des Communes au cours de la session de 1910, et qui se lit comme suit:

> "Il est résolu que tous les contrats du gouvernement devront contenir des stipulations dans le but de prévenir les abus qui pourraient résulter de l'adjudication de sous-contrats, et que l'on devrait faire tous les efforts possibles pour assurer le paiement des salaires qui sont généralement acceptés comme prix courants dans chaque métier pour les ouvriers compétents, dans le district où le travail est exécuté; que cette Chambre approuve cordialement ce programme et considère qu'il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates pour le mettre en vigueur.
>
> "Il est statué par les présentes que le travail auquel s'applique le programme ci-dessus comprend non seulement le travail entrepris par le gouvernement lui-même, mais aussi tous les travaux subventionnés à même les fonds publics du Canada."

On a donné une autorité supplémentaire à la résolution sur les salaires équitables lors de la revision de la Loi des chemins de fer, en 1903, en ajoutant à ce statut un article exigeant le paiement des taux courants des salaires à tous les travailleurs occupés à la construction de tout chemin de fer auquel le Parlement du Canada aura voté une aide financière quelconque comme subside au comme garantie.

On adoptait aussi le 30 août 1907 un décret du conseil exigeant l'affichage de listes de salaires équitables dans les chantiers officiels de construction et obligeant les entrepreneurs à consigner les paiements faits à tous leurs employés. Quant aux constructions projetées, les tarifs minima de salaires à accorder sont d'avance définis et incorporés dans le contrat. Dans d'autres cas, une disposition d'ordre général est inclue à l'effet que tous les artisans, journaliers ou autres travailleurs employés aux travaux recevront les salaires courants payés aux ouvriers compétents dans la région, et s'il n'existe pas de tarif courant, un

salaire équitable leur sera accordé, et ils ne seront pas tenus de travailler au delà des heures fixées par la coutume du métier dans la région où le travail se fait, sauf pour la protection de la vie ou de la propriété, ou autres cas d'urgence. Les travaux publics auxquels s'applique ce programme représentent annuellement des millions de dollars. La disposition générale sur les salaires équitables est aussi insérée dans les contrats de manufactures de certaines fournitures du gouvernement, et dans les contrats pour la construction de tous les chemins de fer auxquels le gouvernement fédéral a accordé une aide pécuniaire, soit par subvention, soit par garantie.

Le ministère est souvent aussi consulté par les autres services du gouvernement au sujet des tarifs de salaires à observer dans les travaux entrepris à la journée.

Le ministère du Travail emploie six fonctionnaires à la préparation des listes de salaires équitables selon les besoins du moment; le préposé aux salaires équitables visite la localité où le travail doit être fait, et il vérifie par une enquête chez les patrons et les employés l'échelle des salaires et les heures de travail ordinairement observées dans la région.

Le ministère a perdu les services de M. Victor DuBreuil, entré lors de l'établissement du ministère du Travail en 1900 en qualité de fonctionnaire des salaires équitables; la mort l'a enlevé le 14 mars 1916. M. DuBreuil est tombé malade à Montréal alors qu'il faisait des efforts pour régler un différend ouvrier; vu sa grande expérience et ses aptitudes naturelles, sa mort a été une perte pour le ministère.

M. H. S. Hood, nommé en 1914 fonctionnaire résidant des salaires équitables pour la province d'Ontario depuis la tête des grands lacs (y compris Fort-William et Port-Arthur, le Manitoba, la Saskatchewan et l'est de l'Alberta, avec bureau à Winnipeg, a été relevé d'une partie de ce territoire; M. F. E. Harrison, de Saskatoon, a été nommé, le 1er février 1916, fonctionnaire des salaires équitables pour les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, avec bureau actuel à Calgary. M. J. D. McNiven, fonctionnaire des salaires équitables pour la côte du Pacifique, avec bureau à Vancouver, a été en même temps relevé de la partie de son territoire à l'est des Montagnes Rocheuses. M. Harrison, peu avant sa nomination, avait abandonné le poste de maire de Saskatoon, qu'il occupait depuis plusieurs années; il a apporté à l'accomplissement de ses devoirs une connaissance complète de la Saskatchewan et de l'Alberta. M. E. N. Compton et M. W. D. Killins continuent à occuper conjointement le poste de fonctionnaires des salaires équitables pour l'Ontario, avec bureaux à Ottawa.

TABLEAUX DES DÉFINITIONS DES SALAIRES ÉQUITABLES.

Les tableaux suivants se rapportent aux définitions de salaires équitables préparées par les fonctionnaires du ministère durant l'exercice 1915-16 ainsi que, durant les exercices précédents, et indiquent les différents services fédéraux qui contrôlaient les entreprises en question, la localité et la valeur de l'entreprise.

TABLEAU PAR PROVINCES.

Tableau indiquant, par provinces, les définitions de salaires équitables préparées pour 1915-16.

Ministères du gouvernement.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick	Ile-du-Prince-Edouard	Québec.	Ontario.	Manitoba.	Saskatchewan et Alberta.	Colombie-Britannique.	Yukon.	Total
Travaux publics	4	9	2	14	34	6	6	9	......	84
Chemins de fer et Canaux	......	1	1	1	8	......	......	......	......	11
Marine et Pêcheries	2	1	......	2	6	......	......	6	......	17
Milice et Défense	2	......	......	2	1	......	1	......	......	6
Service Naval	1	......	......	......	2	......	......	......	......	3
Affaires des Sauvages	......	......	......	......	......	......	1	......	......	1
Total	9	11	3	19	51	6	8	15	......	122

DÉFINITIONS DES SALAIRES ÉQUITABLES, 1900-16.

Définitions préparées pour la période de juillet 1900 à mars 1916 inclusivement.

Ministère.	1900–1	1901–2	1902–3	1903–4	1904–5	1905–6	1906–7	1907–8	1908–9	1909–10	1910–11	1911–12	1912–13	1913–14	1914–15	1915–16	Total.
Travaux publics	63	13	11	116	72	41	53	95	125	43	190	156	201	327	155	84	1745
Chemins de fer et Canaux	....	1	50	89	153	95	84	93	163	79	48	54	77	120	25	11	1142
Marine et Pêcheries	....	17	12	18	21	8	10	23	18	14	14	41	24	45	36	17	318
Autres ministères	....	....	....	....	2	3	3	11	14	12	23	39	82	60	34	10	293
Total	63	31	73	223	248	147	150	222	320	148	275	290	384	552	250	122	3498

ENTREPRISES DU MINISTÈRE DES POSTES, 1915-16.

Liste des articles fournis au ministère des Postes par entreprise ou autrement, comportant la protection de la main-d'œuvre employée, et approuvés par le ministère du Travail, 1915-16.

COMMANDE.	Prix de la commande.
Fabrication de timbres caractères et à dater, en métal, et d'autres timbres et sceaux royaux en laiton.	$ 7,146.45
Fabrication et réparation de timbres à dater en caoutchouc, et autres timbres	1,126.44
Fourniture de matériel de timbrage, boîtes de bois et réparation de tampons à timbrer	9,764.36
Fabrication et réparation de pèse-lettres	449.90
Fourniture de sacs de malle	77,330.86
Réparation de sacs de malle	38,396.02
Fabrication et réparation de cadenas postaux et fourniture d'accessoires de sacs	67,858.46
Fourniture de boîtes à lettres de rues, boîtes en fer-blanc de voyage pour chemins de fer et commis des postes; réparations aux boîtes postales portatives, paniers à colis et boîtes en fer-blanc de voyage des courriers de chemins de fer	6,603.22
Fabrication et réparation de divers articles des magasins des postes	461.70
Fabrication et fourniture d'articles pour uniormes officiels	41,242.02
Total	$250,379.43

LISTE de salaires équitables préparées pour le ministère des Travaux publics, 1915-16 indiquant le nom des localités intéressées, etc.

Nature du travail.	Localité.	Date à laquelle les listes ont été fournies par le ministère du Travail.	Date de l'entreprise.	Montant de l'entreprise.	Edition de la *Gazette du Travail* dans laquelle la liste des salaires équitables fut publiée.
				$ c	Vol. Page.
Edifice public	Stanstead, Qué	6 avril '15	Pas de contrat.		
Quai et hangars	Fredericton, N.-B	6 " '15	"		
Edifice public	Copper-Cliff, Ont	15 " '15	"		
Port pour les navires	North-Lake, co. de Kings, I.-P.-E	15 " '15	"		
Edifice public	Grand-Mère, Qué	22 " '15	"		
Hangar d'examen	Moosejaw, Sask	27 " '15	"		
Manège militaire	Fort-William, Ont	29 " '15	"		
Quai et hangar	South-Baymouth, Ont	4 mai '15	"		
Manège militaire	Vancouver, C.-B	5 " '15	"		
Edifice public	Hespeler, Ont	5 " '15	"		
" "	Morrisburg, Ont	5 " '15	"		
" "	Courtnay, C.-B	7 " '15	"		
Bureau de poste	New-Hazelton, C.-B	7 " '15	"		
Edifice public	Georgetown, Ont	7 " '15	"		
Annexe au manège militaire	Windsor, Ont	7 " '15	"		
Construction et renouvellement du quai	Depot Harbour, Ont	7 " '15	"		
Edifice public	Fort-Frances, Ont	11 " '15	"		
Quai et hâvre, pilotis et dragage pour le béton	Sarnia, Ont	11 " '15	"		
Porcherie à la ferme expérimentale	Fredericton, N.-B	12 " '15	"		
Réparation du brise-lames	Summerside, I.-P.-E	12 " '15	"		
Cale-sèche	Halifax, N.-E	12 " '15	"		
Brise-lames	Petite-Rivière, Qué	12 " '15	"		
Prolongement de la jetée	Cap-Chat, Qué	12 " '15	"		
Porcherie à la ferme expérimentale	Indian Head, Sask	14 " '15	"		
Quai	Minaki, Ont	17 " '15	"		
Quai	Fort-Frances, Ont	17 " '15	"		
Superstructure en acier au-dessus de la riv. Des-Quinze	Pontiac comté, Qué	18 " '15	"		
Edifice public	Powell-River, C.-B	19 " '15	"		
Porcherie à la ferme expérimentale	Agassiz, C.-B	19 " '15	"		
Quai en béton et en bois à l'eau basse	Appleby's, co. de King's, N.-B	28 " '15	"		
Hangar à marchandises projeté	Gaspé, co. de Gaspé, Qué	28 " '15	"		
Pont en béton sur la riv. des Quinze	Pontiac County, Qué	28 " '15	"		
Brise-lames en moellons	Bare-Point, Port-Arthur, Ont	1 juin	"		
Edifice public	Waterville, Qué	1 " '15	"		
Bureaux, division des forêts	Indian-Head, Sask	1 " '15	"		
Edifice public	Saskatoon, Sask	1 " '15	"		
Mur d'entrée nord, écluses de Saint-André	Lockport, Man	1 " '15	"		
Quai et approches, jetée	LePas, Man	1 " '15	"		

Manège militaire	St. James, Man	1 " '15	"			
Travaux de protection	Slough, ouest, Selkirk, Man	1 " '15	"			
Maison de pension	Sutherland, Sask	1 " '15	"			
Manège militaire	Souris, Man	1 " '15	"			
Brise-lames	Baie Masher, N.-B	8 " '15	"			
Reconstruction du brise lames	Port Elgin, Ont	8 " '15	"			
Quai élevé en bois (pilotis et béton)	Seeley's, Comté de Kings, N.-B	9 " '15	"			
Reconstruction du brise-lames de l'est	Quanco, Comté St-Jean, N.-B	9 " '15	"			
Edifice public	Huntsville, Ont	15 " '15	"			
" "	Mill-Brook, Ont	15 " '15	"			
" "	Gravenhurst, Ont	15 " '15	"			
" "	Chutes Burk, Ont	15 " '15	"			
" "	Mission City, C.-B	16 " '15	"			
" "	Wainwirght, Alta	16 " '15	"			
" "	Hamilton, Ont	17 " '15	"			
" "	Lorne ouest, Ont	17 " '15	"			
" "	Hansport, Ont	29 " '15	"			
Edifice d'immigration	Québec, Qué	29 " '15	"			
Construction d'une grange	Nappan, N.-E	29 " '15	"			
Edifice public	Chester, N.-E	9 juillet '15	"			
Prolongement du quai	Saint-Alphone, Qué	9 " '15	"			
Réparation de la tour du musée Victoria	Ottawa, Ont	10 " '15	"			
Construction à la ferme expérimentale	Ottawa, Ont	13 " '15	29 juillet 1915	$5,300.00	XVI	218
Prolongement du quai, riv. Mission	Fort-William, Ont	22 " '15	23 août 1915	Taux de l'échelle	XVI	344
Bureau de poste	Verdun, Qué	30 " '15	Pas de contrat.			
Quai et hangar	Gagetown, N.-B	3 août '15	"			
Prolongement du quai	Valleyfield, Qué	4 " '15	"			
Prolongement du quai	Natashquan, Qué	4 " '15	"			
Constructions de halles, de tours et de machinerie d'exploitation	Big Chaudière Falls, Ont (Riv. des Français)	30 " '15	20 décembre 1915	$28,224.00	XVI	834
Hangar, salle des baggages et d'attente	Belleville, Ont	1 octobre '15	6 mars 1916	$4,700.00	XVI	1141
Construction d'un édifice pour céréales à la ferme expérimentale	Ottawa, Ont	2 " '15	19 novembre 1915	$11,232.00	XVI	736
Construction d'un quai, d'approche en pierre, hangar et dragage	Brighton, Ont	12 " '15	Pas de contrat.			
Prolongement du hangar en bois au mouillage 15 et hangar projeté "C"	Saint-Jean ouest, N.-B	12 " '15	2 novembre 1915	$19,100.00	XVI	736
Reconstruction d'une partie de la jetée est de l'entiée orientale	Port de Toronto, Ont	18 " '15	Pas de contrat.			
Station postale temporaire "A"	Toronto, Ont	10 novem. '15	26 janvier 1916	$21,774.00 Travail supplémentaire d'excavation, 90c. la verge cube, fondations en béton, $7.75 la verge cube	XVI	943
Construction d'un quai	Arrowhead, C.-B	30 " '15	Pas de contrat.			
Station postale "D"	Winnipeg, Man	20 décem. '15	"			
Grange à la ferme expérimentalle	Sidney, C.-B	4 janvier '16	"			
Portes d'écluses à la riv. Est	New-Glasgow, N.-B	20 " '16	"			
Hangar sur le quai du gouvernement	Vancouver, C.-B	31 " '16	"			

LISTES de salaires équitables préparées pour le ministère des Travaux publics, 1915-16, indiquant le nom des localités intéressées, etc.—*Suite.*

Nature du travail.	Localité.	Date à laquelle les listes ont été fournies par le ministère du Travail.	Date de l'entreprise.	Montant de l'entreprise.	Edition de la *Gazette du Travail* dans laquelle la liste des salaires équitables fut publiée.
				$ c.	Vol. Page
Enlèvement des débris des édifices du parlement	Ottawa, Ont	23 février '15	Pas de contrat		
Hangar d'examen des Douanes	Toronto, Ont	9 mars '16	"		
Construction du mur de soutènement projeté et remplissage extérieur	Saint-Jean ouest, N.-B.	27 " '15	"		

LISTE de salaires équitables préparées pour le Service Naval, 1915-16, indiquant le nom des localités intéressées, etc.

Nature du travail.	Localité.	Date à laquelle les listes ont été fournies par le ministère du Travail.	Date de l'entreprise.	Montant de l'entreprise.	Edition de la *Gazette du Travail*
				$ c.	Vol. Page
Travaux du gouvernement	Pointe Pelée, lac Erié, Ont	4 juin '15	3 août, 1915	5,500.00	
Demande des taux courants	Halifax, N.-E.	28 " '15	Pas de contrat.		
Station de sauvetage	Pointe-Pelée, lac Erié, Ont	4 février '16	"		

LISTE de salaires équitables préparées pour le Département des Affaires des Sauvages, 1915-16, avec le nom des localités intéressées, etc.

Nature du travail.	Localité.	Date à laquelle les listes ont été fournies par le ministère du Travail.	Date de l'entreprise.	Montant de l'entreprise.	Edition de la *Gazette du Travail*
Construction d'une habitation sur l'agence des Sauvages	Edmonton, Alta	14 mars '16	Pas de contrat.		

LISTE de salaires équitables préparées pour le ministère de la Milice et de la Défense, 1915-16, avec le nom des localités intéressées, etc.

Certains travaux, base de remontes, terrains de l'exposition	Sherbrooke, Qué	6 avril '15		A la journée.
	Bedford, N.-E.	6 " '15	8 mai 1915	$11,775.00
Champ de tir	Quai Kings, Halifax, N.-E	22 juillet '15	8 octobre 1915	$3,750.00
Réparation des jetées nord et sud	Calgary, Alta	17 " '15	17 septembre 1915	$2,480.00
Approvisionnement d'eau	Québec, Lévis et, Qué	3 sept. '15	Pas de contrat.	
Métiers de construction	Ottawa, Ont	5 octobre '15		A la journée.

LISTE de salaires équitables préparées pour le ministère de la Marine et des Pêcheries, 1915-16, avec le nom des localités intéressées, etc.

Phare en bois	Cap-au-Corbeau, Qué	15 avril '15	20 octobre 1915	$490.00
Tour en béton armé	Près du Cap Mudge, C.-B.	19 mai '15		A la journée.
Phare en béton armé	Près de Cobourg, Ont	4 juin '15		A la journée.
Demande de taux courants	Iles Bonila, C.-B.	10 " '15		Pas de contrat.
Tour en bois sur piles en béton	McQuestion-Point, comté de Renfrew, Ont	14 " '15	21 août 1915	$500.00
Demande de taux courants	Iles Digby, près de Rupert, C.-B.	16 " '15		A la journée.
Habitation en bois et remise à embarcations	Bustard Rocks, Baie Georgianne, Ont	28 " '15	7 septembre 1915	$2,200.00
Quai	Près de Dartmouth, N.-B.	9 juillet '15	17 août, 1915	$12,485.00
Maison	Près de Carmanah, C.-B.	3 août 15		Pas de contrat.
Tour en bois	Près de Cole Shoal, Brockville, Ont	6 " '15	9 décembre 1915	$1,100.00
Tours de feu tournant	Port de Spry, N.-E.	20 nov. '15	15 février 1916.	
Tour tournante en bois	Près des Cascades Pt., Co Soulanges, Qué	3 février '16	Pas de contrat.	
Tour et habitation combinées (bois)	Près de l'île Burnt, Gananoque, Ont	4 " 16	"	
Charpente de tour sur quai	Près du cap Tormentine, comté de Westmoreland, N.-B.	16 mai '16	"	
Tour en béton armé, construction pour signal de brume et habitation	Près de l'île Triple, C.-B.	21 " '16	"	
Tour de phare en béton armé, et construction pour signal de brume combinée et habitation en bois	Près de Point-Albino, comté de Wellande, île de Bertie, Ont	28 " '16	"	
Construction de plusieurs édifices à la nouvelle station maritime	Victoria, C.-B.	28 " '16	"	

LISTES de salaires équitables préparées pour le ministère des Chemins de fer et Canaux, 1915-16, avec le nom des localités intéressées, etc.

Nature du travail.	Localité.	Date à laquelle les listes ont été fournies par le ministère du Travail.	Date de l'entreprise.	Montant de l'entreprise.	Edition de la *Gazette du Travail* dans laquelle la liste des salaires équitables fut publiée. Vol.	Page.
				$ c.		
Erection d'un pont	Cornwall, Ont	3 avril '15	9 juin 1915	$483.00	XVI	109
Construction et érection d'un pont tournant de grand chemin sur le canal Trent pour remplacer la structure en bois	Lindsay, Ont	13 " '15	26 april 1915	$9,246.00	XV	1334
Vannes à wagonnet et vannes à cylindres pour les écluses de la div. Severn et pour l'écluse de Bobcaygeon	Canal Trent, Ont	19 " '15	1 juillet 1915	Taux de l'échelle..	XVI	110
Machines, etc., pour les portes d'écluses de la div. Severn et de l'écluse de Bobcaygeon	Canal Trent, Ont	19 " '15	21 mai 1915	Taux de l'échelle..	XV	1438
Erection de la superstructure du pont tournant pour voie ferrée simple sur le Canadian-Northern au-dessus du canal Trent	Washago, Ont	19 " '15	1 juin 1915	$38,633.00	XVI	109
Et ponts tournant de grand chemin à l'écluse de Pointe-Severn et au chemin Muskoka	Pointe Severn, Ont	19 " '15	1 juin 1915	$3,380.00	XVI	110
	Washago, Ont	19 " '15	1 juin 1915	$8,200.00	XVI	110
Revêtement de la pente sud de la jetée Guide et du brise-lames à l'entrée supérieure	Canal Soulanges, Qué	4 août '15	15 septembre 1915	$1.20 par tonne de 2,000 livres	XVI	511
Construction d'un pont à bascule de grand chemin sur le canal Rideau à l'avenue Prétoria	Ottawa, Ont.	5 " '15	10 août 1915	$40,000.00	XVI	511
Tuyaux d'écluses, vannes, machinerie et outillage électrique pour le barrage de Swift Rapids	Canal Trent, Ont	16 " 15	27 octobre 1915	$29,480.00	XVI	640
Erection de certaines constructions sur le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard	Pointe Carleton, I.-P.-E.	23 " '15	Pas de contrat.			
Installation d'un outillage électrique pour le pont tournant de grand chemin au-dessus du canal Trent sur la rue Dundas	Trenton, Ont	12 janv. '16	19 février 1916	$5,136.00	XVI	1045
Construction d'une remise à locomotives, de gares et d'abris, embranchement de Dartmouth, ch. de fer Intercolonial	Comté d'Halifax, N.-E.	15 mars '16	Pas de contrat.			

Plaintes relatives aux salaires équitables étudiées par le ministère du Travail durant l'exercice terminé le 31 mars 1916.

Au cours du dernier exercice, la division des salaires équitables du ministère du Travail a porté une attention spéciale à l'exécution d'un très grand nombre de contrats relatifs au matériel de guerre et aux approvisionnements militaires se rapportant à la part que le Canada prend à la guerre européenne. On a fait des inspections des très nombreuses fabriques, dans l'est et dans l'ouest du Canada, dans lesquelles on manufacturait pour le gouvernement des vêtements, des chemises, des casquettes, des cuirs et autres marchandises; on a fait des efforts afin de coopérer avec les autorités impériales à l'observation des conditions de travail fixées dans les contrats militaires. Les fonctionnaires de la division des salaires équitables furent en même temps chargés de faire observer soigneusement les conditions de travail des importants contrats de construction exécutés à divers points du Dominion, y compris les vastes travaux du port d'Halifax, l'agrandissement des ports de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et de Toronto, Ont, la construction du nouveau canal de Welland, le chemin de fer de la Baie-d'Hudson et les nouveaux quais et brise-lames immenses du port de Victoria, sur la côte du Pacifique.

Un grand nombre de réclamations individuelles relatives aux salaires se rapportant aux contrats militaires et aux travaux de construction furent réglées. La plupart se rapportaient aux taux de salaires payables en vertu des termes du contrat. D'autres se rapportaient à des salaires non payés. Presque tous ces cas furent étudiés sur les lieux par les fontionnaires du ministère avant de prendre une décision, bien que, lorsque la chose était possible, on l'ait fait par correspondance.

L'état en forme de tableau qui suit fait mention de l'ajustement des diverses réclamations venues d'Halifax et de Saint-Jean.

Un des fonctionnaires a fait trois visites du canal Welland pendant la saison de 1915-16, au cours desquelles il s'est occupé de réclamations diverses au sujet des salaires et de plaintes relatives à l'emploi d'étrangers sur les travaux. Il y a eu beaucoup de malaise dans l'exécution du contrat du quai de Victoria, et le fonctionnaire résidant de la côte du Pacifique a dû faire plusieurs visites successives. Au cours de la saison de 1915, M. H. S. Hood, un des fonctionnaires des salaires équitables du ministère, a fait l'inspection de la voie en construction du chemin de fer de la Baie-d'Hudson dans le but d'étudier plusieurs plaintes relatives aux taux de salaires et aux conditions de travail en général. Prompte attention fut accordée à toutes ces questions et des troubles plus sérieux furent ainsi évités.

TABLEAU indiquant la nature et le résultat des enquêtes faites par les fonctionnaires du Service des Salaires équitables au cours de l'exercice clos le 31 mars 1916.

Plainte reçue.	Localité et travaux publics.	Ministère intéressé.	Sujet d'enquête.	Résultat.
3 avril '15 6 avril '15 30 juillet '15 16 sept. '16 3 janv.. '16 3 février '16	Port-Arthur, Ont....... Hangar d'examen.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux de l'échelle des salaires équitables aux gardiens, charpentiers et peintres.	Un des fonctionnaires de la division des salaires équitables a fait enquête sur ces réclamations dans une visite qu'il fit des lieux des travaux. Les réclamations des charpentiers et des peintres furent réglées conformément aux avis du fonctionnaire. L'échelle des salaires pour ce travail ne donnait pas de taux pour les gardiens, mais l'enquête a démontré que les taux payés étaient justes et raisonnables.
6 avril '15 28 avril '15 3 mai '15 22 juin '15	Le Pas, Man........... Construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson.	Chemins de fer et Canaux	Prétendue réduction des taux de salaires des mécaniciens et chauffeurs; négligence de payer en entier et promptement le salaire dû aux forgerons, terrassiers et manœuvres.	Ces questions furent soumises au ministère des Chemins de fer et Canaux, lequel a répondu que l'on en était venu à une entente amicale au sujet des réclamations touchant les salaires, et que l'on avait remis en vigueur la première échelle de taux du contrat de la Baie-d'Hudson. Un fonctionnaire du ministère du Travail visita aussi la voie en construction et fit enquête sur des plaintes concernant l'état de l'hôpital, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, le coût excessif des comestibles, approvisionnements, etc. Toutes ces plaintes furent portées à la connaissance des entrepreneurs et instruction fut donnée de se conformer aux conditions du contrat.
10 avril '15	Vancouver, C.-B........ Edifice de l'immigration.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux de l'échelle des salaires aux ouvriers employés au finissage de l'intérieur.	L'enquête a démontré que les travaux de finissage intérieur avait été donnés en sous-contrat à des ouvriers spéciaux expérimentés et que les termes du contrat n'avaient pas été violés.
12 avril '15	Saint-Jean, N.-B........ Bureau de poste.	Travaux publics	Prétendu non-paiement de salaires pour taille de la pierre à la carrière de Miramichi.	Comme ce contrat avait été accordé par le ministère des Travaux publics, la question a été référée à ce ministère pour enquête et rajustement.
14 avril '15	Sewell, Man........... Camp militaire.	Milice et Défense.	Prétendu non-paiement des salaires équitables aux charpentiers.	L'enquête faite par un des fonctionnaires de la division des salaires équitables a démontré que les plaintes n'étaient pas fondées.
16 avril '15	Toronto, Ont.......... Amélioration du port.	Travaux publics	Prétendu retard excessif des sous-entrepreneurs à payer les salaires.	Le ministère des Travaux publics a fait enquête sur cette question et a répondu qu'instruction avait été donnée par les principaux entrepreneurs à l'effet de payer tous les salaires dus toutes les deux semaines.
16 avril '15	Walkerville, Ont....... Edifice public.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux des salaires équitables aux charpentiers et aux plombiers.	L'enquête a démontré que la dernière revision de l'échelle des salaires équitables du gouvernement n'avait pas été mise à la poste. Instruction fut donnée de mettre immédiatement en vigueur la dernière échelle et les ouvriers qui avaient reçu moins que le taux du contrat reçurent la différence.

17 avril '15 27 avril '15 11 juillet '15 26 juillet '15 9 août '15 17 août '15 19 août '15 20 août '15 23 août '15	Galt, Ont. .... Manège militaire.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux des salaires équitables aux diverses classes d'ouvriers.	Un des fonctionnaires de la division des salaires équitables a fait enquête sur ces réclamations, en plusieurs visites qu'il fit à cette fin des lieux des travaux, et plusieurs des réclamations furent réglées conformément aux avis du ministère.
24 avril '15	Victoria, C.-B. .... Fourniture de la pierre pour la construction du brise-lames.	Travaux publics	Prétendue violation des termes du contrat du gouvernement touchant les heures, les taux de salaires, etc.	L'enquête d'un des fonctionnaires de la division des salaires équitables fut suivie du règlement des questions en litige.
26 avril '15 3 mai '15 24 juillet '15 18 août '15 6 décem. '15 1er fév. '15	Canal Welland	Chemins de fer et Canaux.	Prétendue violation de l'échelle des salaires et emploi de la main-d'œuvre étrangère.	Un des fonctionnaires de la division des salaires équitables du ministère a visité plusieurs fois le canal dans le but de faire enquête et de régler le différend. Le ministère a porté attention aux taux de salaires et aux heures de travail des charpentiers, des mécaniciens et chauffeurs de locomotives ordinaires et de triage, des préposés aux grues, aux bennes preneuses à machoires, au sautage, des manœuvres, etc., et ordonné le paiement des diverses réclamations de salaires. On a aussi donné instruction d'abandonner le système des travaux à la pièce sur l'une des sections. Le fonctionnaire de la division des salaires équitables fut aussi appelé à régler des questions relatives au service médical et aux hôpitaux, au travail étranger et à la classification des divers métiers.
26 avril '15	Vancouver, C.-B. .... Edifice de l'immigration	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux des salaires équitables aux plâtriers.	L'enquête d'un des fonctionnaires de la division des salaires équitables faite sur les lieux a démontré que les plaintes étaient bien fondées et les entrepreneurs ont réglé plusieurs des réclamations.
29 avril '15	Trois-Rivières, Qué. .... Bureau de Poste.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux des salaires équitables aux tailleurs de pierre employés à Saint-Marc-des-Carrières, Qué; aussi à un charpentier et à un tailleur de pierre employés à la construction du bureau de poste à Trois-Rivières.	Il a été décidé que les taux de l'échelle des salaires équitables pour les tailleurs de la pierre employée à cet édifice ne s'appliquaient pas en dehors de la localité où les travaux de construction étaient exécutés. Cependant, on a demandé à l'entrepreneur de régler la réclamation d'un ouvrier qui semblait avoir reçu le taux de salaires auquel il avait droit pour la taille de pierre faite à la construction à Trois-Rivières. Le ministère a aussi ordonné le paiement de la réclamation d'un charpentier qui avait reçu moins que le taux de l'échelle des salaires équitables fixée dans le contrat.
30 avril '15	Vancouver, C.-B. .... Edifice de l'immigration	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux des salaires équitables aux charpentiers.	L'enquête d'un des fonctionnaires de la division des salaires équitables a démontré que la plainte n'était pas bien fondée. Celle-ci fut plus tard retirée.
10 mai '15	Québec, Qué. .... Réparations au bureau de poste.	Travaux publics	Prétendu non-paiement du tarif de l'échelle des salaires équitables à un ingénieur stationnaire.	A la suite d'une enquête faite par un des fonctionnaires de la division des salaires équitables, les entrepreneurs ont réglé la réclamation.
19 mai '15	Kingston, Ont. .... Travaux de construction sur le Canadian-Northern, près du chemin de Perth.	Chemins de fer et Canaux.	Prétendu non-paiement du salaire dû à un manœuvre.	Cette question fut référée au ministère des Chemins de fer et Canaux qui a répondu que la réclamation avait été réglée d'une manière satisfaisante.

TABLEAU indiquant la nature et le résultat des enquêtes, etc.—*Suite.*

Plainte reçue.	Localité et travaux publics.	Ministère intéressé.	Sujet d'enquête.	Résultat.
24 mai '15	Prince-Albert, Sask..... Manège militaire.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux des salaires équitables à trois ouvriers.	L'enquête faite par l'un des fonctionnaires de la division des salaires équitables a démontré que deux de ces réclamations n'étaient pas justifiées, mais que l'autre était bien fondée. Les entrepreneurs ont conséquemment payé le montant dû dans le dernier cas.
10 juin '15	Québec, Qué........... Construction d'un pont sur le Saint-Laurent.	Chemins de fer et Canaux.	Prétendue violation de l'échelle des salaires équitables relative aux briquetiers, plâtriers, charpentiers, peintres et manœuvres.	On s'est procuré les bordereaux de paye des entrepreneurs. Un des fonctionnaires de la division des salaires équitables a aussi visité la localité et a réussi, au moyen des bons offices du ministère, à établir une entente satisfaisante entre les compagnies et les ouvriers.
12 juin '15 12 juin '15 24 août '15 22 nov. '15 1er déc. '15 31 janv '16	Halifax, N.-E.......... Tête de lignes océaniques	Chemins de fer et Canaux.	Prétendu non-paiement des taux de l'échelle des salaires équitables aux charpentiers, heures excessives de travail des chauffeurs et non-paiement des taux justes et raisonnables aux serre-freins.	L'enquête du ministère du Travail a démontré que plusieurs des réclamations individuelles des charpentiers étaient bien fondées, et les entrepreneurs les ont réglées en conséquence. Dans le cas des serre-freins, on a trouvé qu'on leur avait payé des taux justes et raisonnables et que l'on n'avait pas forcé les chauffeurs à travailler pendant un nombre excessif d'heures.
22 juin '15 7 juillet '15	Lauzon, Qué........... Cale sèche.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux raisonnables aux mécaniciens de locomotives, et violation de l'échelle des salaires équitables concernant les tailleurs de pierre.	A la suite d'une enquête, on a fixé un taux satisfaisant de salaires pour les mécaniciens de locomotives après entente avec les parties intéressées, mais on a trouvé que la pierre n'était pas taillée dans la localité de la cale sèche et on a décidé alors que les taux de l'échelle des salaires équitables ne s'appliquaient pas à ces travaux.
24 juin '15	Saint-Jean, N.-B........ Chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean	Chemins de fer et Canaux.	Prétendu non-paiement du salaire d'un chef d'équipe.	La question fut référée au ministère des Chemins de fer et Canaux, lequel, après enquête, a trouvé que les plaintes n'étaient pas fondées.
6 juillet '15	Montréal, Qué......... Pressage du foin sur les quais.	Agriculture....	Prétendues heures excessives de travail.	L'enquête a démontré que les plaintes n'étaient pas fondées.
10 juillet '15	Calgary, Alta.......... Elévateur du gouvernement.	Commerce.....	Prétendue violation de l'échelle des salaires équitables du contrat relativement aux ouvriers employés à la structure en fer.	Après enquête faite sur les lieux par un des fonctionnaires du service des salaires équitables, le paiement final de ces travaux a été retardé par le ministère du Commerce en attendant la production de preuves corroboratives. Cependant, comme ces dernières ne furent pas produites, les réclamations furent rejetées.
10 juillet '15	Port-Arthur, Ont....... Brise-lames.	Travaux publics	Prétendue réduction du salaire d'un ingénieur employé à la carrière de pierre pour ces travaux.	L'enquête a démontré que le contrat du gouvernement relatif à ces travaux ne couvrait pas la carrière dont il était question.

3 août 18 sept.	'15 '15	Montréal, Qué......... Réparations à l'hôtel Carslake, station postale "A".	Travaux publics	Prétendue violation de l'échelle des salaires équitables relative aux bri queteurs, plâtriers, charpentiers, peintres et manœuvres.	L'enquête faite sur les lieux par un des fonctionnaires du service des salaires équitables a démontré que la plainte était bien fondée et le règlement final fut retardé par le ministère des Travaux publics jusqu'à ce que ces réclamations fussent réglées.
7 août	'15	Saint-Jean, N.-B....... Réparation à la gare Union.	Chemins de fer et Canaux.	Prétendu non-paiement des taux courants de salaires aux peintres, aussi que l'on employait pour ces travaux des manœuvres à la place de peintres.	Cette question a été soumise à l'attention du ministère des Chemins de fer et Canaux. Ce dernier a répondu que les taux avaient été fixés d'après entente avec le chemin de fer Intercolonial.
7 août	'15	Saint-Jean, N.-E....... Peinturage du vapeur du gouvernement "Aberdeen."	Marine et Pêcheries.	Prétendu non-paiement du taux courant des salaires aux peintres et aussi que l'on employait pour ce travail des manœuvres à la place de peintres.	Cette question a été référée au ministère de la Marine et des Pêcheries. L'enquête a démontré que la plainte n'était pas fondée.
9 août	'15	Ottawa, Ont........... Réparation du toit des édifices du Parlement.	Travaux publics	Prétendu non-paiement du taux courant des salaires des ouvriers en feuilles métalliques.	Cette question a été portée à l'attention du ministère des Travaux publics, lequel a donné instruction aux entrepreneurs de se conformer aux taux courants.
8 sept.	'15	Saint-Jean, N.-B........ Bureau de poste.	Travaux publics	Prétendu non-paiement du taux courant des salaires aux peintres.	L'enquête a démontré que cette plainte n'était pas bien fondée.
15 sept.	'15	Victoria, C.-B.......... Réparations au bureau de poste.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux courants aux charpentiers.	Un des fonctionnaires du service des salaires équitables a fait enquête sur les lieux et tout a été réglé à la satisfaction des intéressés.
21 oct. 18 déc. 17 jan.	'15 '15 '16	Trenton, Ont.......... Division de Severn, canal de Trent.	Chemins de fer et Canaux.	Prétendu non-paiement des taux de l'échelle des salaires équitables aux charpentiers.	L'enquête a démontré le bien fondé de la plainte et les entrepreneurs ont réglé les réclamations respectives.
31 oct.	'15	Saint-Jean, N.-B........ Bureau de poste.	Travaux publics	Prétendu non-paiement du salaire d'un tailleur de pierre.	Cette réclamation a été portée à l'attention du ministère des Travaux publics, lequel avait charge des travaux.
8 nov.	'15	Victoria, C.-B.......... Quai.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux minima du district aux ouvriers en acier et en structure en fer.	L'enquête faite sur les lieux par l'un des fonctionnaires du service des salaires équitables a démontré que bien qu'il n'y eut pas de taux indiqué pour ce genre particulier de travaux sur l'échelle des salaires du contrat, le taux courant du district était accordé.
8 nov.	'15	Edmonton, Alta........ Manège militaire.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux de l'échelle des salaires équitables aux peintres.	L'enquête faite par l'un des fonctionnaires du service des salaires équitables a démontré que les plaintes étaient bien fondées et les entrepreneurs ont convenu de régler les réclamations respectives.
17 nov.	'15	Toronto, Ont.......... Fabrication d'aéroplanes et fabrication de pompes pour la cale sèche de Lauzon.	Milice et Défense.	Prétendu non-paiement des taux de salaires équitables.	L'enquête a démontré que l'échelle des salaires équitables en vigueur pour les travaux de la cale sèche ne contenait pas de taux pour la fabrication des pompes; relativement aux aéroplanes, on a trouvé que ce travail était exécuté sous l'autorité du gouvernement britannique.
22 nov.	'15	Saint-Jean ouest, N.-B.. Hangar.	Travaux publics	Prétendu non-paiement du taux minimum de salaires établi pour les charpentiers	Le ministère du Travail a laissé la question de côté vu qu'il n'a pas reçu de réponse à sa lettre demandant de nouveaux détails.

TABLEAU indiquant la nature et le résultat des enquêtes, etc.—*Fin.*

Plainte reçue.	Localité et travaux publics.	Ministère intéressé.	Sujet d'enquête.	Résultat.
10 janv '16	Galt, Ont.............. Arrangement des quartiers des soldats.	Milice et Défense.	Prétendu non-paiement des taux courants de salaires aux charpentiers.	Comme ce travail a été exécuté sous la direction de la division du génie du ministère de la Milice et de la Défense, la question a été référée à ce ministère, lequel a répondu que l'on en était venu à un règlement satisfaisant des réclamations.
19 janv '16	Québec, Qué........... Bureau de poste.	Travaux publics	Prétendu non-paiement des taux de salaires équitables aux charpentiers.	La question a été portée à l'attention des entrepreneurs, lesquels ont répondu que les réclamations seraient réglées si les réclamants voulaient bien passer à leurs bureaux.
22 fév. '16	Halifax, N.-E.......... Hôpital des maladies contagieuses.	Milice et Défense	Prétendu non-paiement des taux courants de salaires aux charpentiers.	Comme ce travail était exécuté sous la direction du ministère de la Milice et de la Défense, la réclamation fut soumise à ce ministère, lequel a répondu que le tout avait été réglé.
3 mars '16	Toronto, Ont.......... Construction de haquets à pontons.	Milice et Défense	Prétendue réduction des salaires........	L'enquête a démontré que la plainte n'était pas bien fondée.
22 mars '16	Calgary, Alta.......... Elévateur du gouvernement	Commerce.....	Prétendu non-paiement des taux de l'échelle des salaires équitables aux gardiens.	L'enquête n'était pas terminée à la fin de l'exercice financier.

II. PROCÉDURES DE CONCILIATION.

En dehors de la procédure en vertu de la Loi concernant les Enquêtes sur les Différends Industriels, et en dehors aussi du travail de guerre, les bons offices du ministère du Travail ont été employés sur demande, durant l'année, au règlement de difficultés ouvrières dans différentes parties du Dominion. Dans certains cas on a disposé des questions en jeu par correspondance.

Dans un certain nombre d'autres cas, un fonctionnaire du ministère a été envoyé dans la localité où le différend s'était produit, et les méthodes de conciliation ont été mises en œuvre sur les lieux pour amener une entente satisfaisante. Plusieurs différends ouvriers d'une exceptionnelle difficulté ont été traités de cette façon au cours de l'année; dans certaines circonstances, le fonctionnaire du ministère a agi comme médiateur entre patron et employés; d'autres fois il n'a pu réunir en conférence les parties intéressées; dans d'autres cas encore, la publicité a attiré l'attention publique sur le différend, avec des résultats ordinairement favorables pour le public.

Feu M. Victor DuBreuil, préposé aux salaires équitables pour Québec et les provinces maritimes, a apporté une aide précieuse à l'établissement d'une entente courante entre les compagnies de navigation et les débardeurs du port de Montréal; l'entente formelle en cette matière, s'étendant sur une période de deux ans à partir du 1er janvier 1916, n'a cependant pas été définitivement conclue avant la mort de M. DuBreuil, le 14 mars dernier. Les négociations entre les différentes compagnies de navigation et les débardeurs syndiqués de Montréal en vue de cette entente, se sont poursuivies d'une façon intermittente pendant une période de quatorze mois et demi. Des dépôts de $2,000 ont été faits par les compagnies de navigation et les débardeurs syndiqués, respectivement, pour garantir la bonne observance de ce contrat. L'entente en question en remplaçait une autre qui avait été en vigueur pendant une période de cinq ans et qui avait été obtenue par l'intermédiaire de la Commission établie sous l'empire de la Loi des Enquêtes sur les Différends Industriels.

Dans le mois de juin, M. DuBreuil a aidé à conjurer une difficulté ouvrière qui menaçait d'éclater dans l'un des chantiers de construction maritime du district de Québec. Les services de M. DuBreuil en cette occasion ont été reconnus par les patrons dans une lettre de la compagnie au ministre du travail conçue dans les termes suivants:

"Lauzon, Lévis, Québec, le 18 juin 1915.

"A l'honorable M. T. W. Crothers,
Ministre du Travail, Ottawa.

"Honorable Monsieur,—Nous vous adressons nos remerciements pour avoir permis à M. Victor DuBreuil, votre préposé aux salaires équitables, de venir régler un différend que nous avions avec nos employés au sujet des salaires, et nous pouvons dire qu'il a agi avec loyauté et équité tant à l'égard du patron qu'à l'égard des ouvriers. Nous avons eu plusieurs conférences avec les ouvriers, et avec son aide les choses se sont arrangées à l'amiable.

"En vous remerciant de nouveau, nous demeurons,

Bien à vous,

DAVIE SHIPBUILDING AND REPAIRING CO., LTD.

(Signé) George D. Davie,

Président."

Dans le mois d'octobre, M. DuBreuil a eu à s'occuper du règlement d'une grève de plus de 3,000 ouvriers employés dans les différentes mines d'amiante de Thetford Mines, Qué; la grève avait causé un arrêt presque complet dans l'exploitation de ces importantes propriétés. Avant son départ de la localité, on remit à M. DuBreuil une déclaration dans les termes suivants, de la part des représentants des employés, portant aussi la signature du maire de l'endroit: "Nous, soussignés représentants des employés dans les mines situées à Thetford-Mines, nous déclarons satisfaits du règlement du différend ouvrier qui a eu lieu ici cette semaine."

De Thetford-Mines, poursuivant vers l'est, M. DuBreuil s'efforça d'effectuer un règlement de la grève des fabricants de chaudières à vapeur et des ouvriers en construction maritime en fer de Halifax, qui durait depuis quelque temps. Toutefois, les efforts du préposé aux salaires équitables furent ici inutiles.

Au mois de juin, M. E. N. Compton, l'un des fonctionnaires du ministère, agit, sur demande, comme conciliateur dans le différend entre la Compagnie de chemin de fer Michigan Central et ses mécaniciens de Saint-Thomas, et réussit à obtenir une entente entre les parties intéressées.

Une grève s'était déclarée à Toronto au mois de février chez les camionneurs à l'emploi des trois principales compagnies de camionnage qui s'occupent de recevoir et de livrer le fret des chemins de fer, et menaçait de causer beaucoup de préjudice au commerce. M. Compton fut envoyé à Toronto à la demande du maire pour favoriser, si possible, un règlement de la difficulté. Il réussit à réunir une conférence des compagnies avec quelques-uns de leurs employés qui eut pour résultat d'amener les compagnies à soumettre, à titre de compromis, une offre comportant une certaine augmentation des salaires et qui fut finalement acceptée par les camionneurs en grève.

Les bons offices du ministère ont aussi été employés par l'entremise de M. Compton à obtenir une entente au sujet du taux des salaires et des autres conditions du travail, entre la Confederation Construction Company, de Thorold, Ont., et ses ouvriers machinistes employés à la section 3 du canal Welland (haute navigation.)

Peu après la fin de l'exercice, M. H. S. Hood, fonctionnaire du ministère stationnant à Winnipeg, a été appelé à Port-Arthur et à Fort-William au sujet d'une série de grèves qui s'étaient déclarées parmi les travailleurs employés dans les élévateurs à grain de tête de ligne à l'ouverture de la saison de navigation. Sept des élévateurs étaient affectés par ces différends qui intéressaient surtout les journaliers employés au déchargement du grain des wagons dans les élévateurs. M. Hood resta sur les lieux pendant quelques jours et fit ce qu'il était possible de faire pour amener un règlement.

M. Frederick E. Harrison, peu après sa nomination en mars comme résidant préposé aux salaires équitables pour la Saskatchewan et l'Alberta, fit une étude approfondie de la situation ouvrière dans les différentes régions houillères de l'Alberta et s'efforça, par de procédés conciliatoires, d'écarter les difficultés ouvrières menaçantes dans certains districts.

M. J. D. McNiven, le fonctionnaire résidant préposé aux salaires équitables à Vancouver, a passé quelques jours dans le district minier du défilé du Nid-de-Corbeau, au mois de juin, relativement à une agitation qui s'était manifestée dans certaines houillères en faveur de l'internement des aubains ennemis. Ce malaise a été apaisé par l'internement d'un grand nombre d'ouvriers autrichiens intéressés.

Les services de M. McNiven ont aussi été utilisés avec avantage au sujet du différend ouvrier extrêmement épineux qui s'est produit dans les ports de la côte du Pacifique au printemps de 1915, entre les compagnies de navigation et leurs débardeurs, et qui a menacé pendant quelque temps d'entraver sérieusement le mouvement du trafic. L'aide de M. McNiven a contribué à prévenir des troubles sérieux.

Plusieurs différends liés à une entreprise importante pour les travaux du port de Victoria ont été apaisés par le concours de M. McNiven, qui a aidé également au règlement de différentes difficultés relatives aux salaires et à d'autres questions, soulevées surtout dans l'exécution des entreprises du gouvernement sur la côte du Pacifique.

L'attention accordée aux différends affectant les fabriques de munitions.

Le dernier rapport annuel faisait une brève allusion à la coopération du ministère du travail avec le président du Comité des obus pour le traitement des divers différends ouvriers qui s'élèvent dans la fabrication des munitions au Canada. Au début de la guerre, le ministre, comprenant que la lutte où le pays était engagé absorberait la force de tous les éléments réunis, fit appel à la fois aux patrons et aux ouvriers pour les engager à éviter toutes les difficultés pendant la période de la guerre; et, il est véritablement consolant de savoir que les différends ouvriers qui se sont réellement produits pendant toute l'année dernière ont été très peu nombreux et très espacés. Ceci a été particulièrement le cas au sujet de l'immense volume de commandes de guerre exécutées sous contrat pour les gouvernements canadien, britannique et alliés.

Le Comité des obus, qui a été établi pour le contrôle des commandes britanniques de munitions au Canada, a été réorganisé au mois de novembre et est devenu par la suite la Commission impériale des munitions. Le ministère du travail a coopéré étroitement avec ce dernier corps pour le règlement de toutes les questions ouvrières qui se sont posées à différents endroits, concernant les taux des salaires et du travail à la pièce, les heures de travail, etc. Les relations du travail avec cette industrie étaient apparemment très satisfaisantes dans la grande majorité des cas; toutes les plaintes portées à la connaissance des autorités ont été dûment examinées et ont été l'objet d'une attention efficace.

Peu de temps avant la fin de l'exercice, un arrêté du conseil a été adopté appliquant expressément les dispositions de la Loi des Enquêtes sur les Différends Industriels aux différends survenant dans les ateliers de guerre destinés à l'usage des armées de terre et de mer de Sa Majesté ou aux armées des nations alliées à l'empire britannique dans la présente guerre, si ces différends menaçaient de tourner à la grève ou au "lock-out." Durant l'année dernière, cependant, il n'y a eu que deux cas de différends concernant les ateliers de guerre qui ont eu pour résultat l'établissement de commissions de conciliation et d'enquête, les différends se rapportant, respectivement, aux opérations de la Ottawa Car Manufacturing Company, à Ottawa, et à celles de la Nova Scotia Steel and Coal Company, à New-Glasgow. On trouve une allusion à ce dernier différend dans le volume contenant le rapport des procédures en vertu de la Loi des Enquêtes sur les Différends Industriels, 1907.

Voici le texte de l'arrêté du conseil mentionné ci-dessus et soumettant les usines de guerre à l'empire de la Loi des Enquêtes sur les Différends Industriels:

"C. P. 680

A l'Hôtel du Gouvernement, à Ottawa,

Jeudi, le 23e jour de mars 1916.

Présent:

"SON ALTESSE ROYALE

LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

"Il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur-général en Conseil, en vertu de la Loi des Mesures de Guerre, 1914, de décréter que les dispositions de la Loi des Enquêtes sur les Différends Industriels, 1907, sauf l'article 63 de cette Loi, s'appliqueront spécifiquement dans le cas de tout différend entre les patrons et tous employés occupés à la construction, production, réparation, fabrication, au transport ou à la livraison de navires, bâtiments, usines, édifices, munitions, artillerie, canons, explosifs et de matériel et approvisionnements de quelques nature et description que ce soit destinés à l'usage des armées de terre et de mer de Sa Majesté, ou pour les armées des nations alliées au Royaume-Uni dans la présente guerre,—si tel différend menace d'avoir pour résultat une grève ou un "lock-out."

(Signé) RODOLPHE BOUDREAU,

Greffier du Conseil privé."

III. LA GAZETTE DU TRAVAIL.

La *Gazette du Travail*, journal officiel du ministère du Travail, a été publiée chaque mois durant l'année. Quelques changements ont été faits dans la disposition de la matière en vue d'une distribution plus logique et de l'économie de l'espace. La matière est maintenant organisée sous les rubriques suivantes:—notes sur les questions courantes d'intérêt industriel; la situation industrielle pendant le mois; rapports des correspondants locaux; conciliation et arbitrage; le marché du travail; le coût de la vie; les salaires; les accidents industriels; articles spéciaux; revue; et législation ouvrière.

En raison des effets de la guerre sur le marché du travail et aussi de la réorganisation industrielle qui deviendra probablement nécessaire après la conclusion de la paix, on a apporté une attention spéciale à la question de l'emploi. Tous les bureaux de placement du Canada, ainsi que les bureaux de placement philanthropiques, autant qu'on les connaît, envoient au ministère des rapports mensuels indiquant le nombre de travailleurs demandés et le nombre des personnes à qui on a procuré de l'emploi. Grâce à la coopération du service de l'immigration, on reçoit des rapports semblables des agences commerciales de placement plus importantes. Ces rapports sont publiés mensuellement dans la *Gazette du Travail* en tableaux indiquant l'offre et la demande de travail telles que rapportées par les bureaux de placement pour tout le pays et pour les centres plus importants de distribution du travail. Un relevé semblable des emplois d'occasion est également publié tous les mois, grâce à la coopération de l'Armée du Salut et d'autres agences s'occupant des travailleurs d'occasion.

Le relevé mensuel des permis de construire a aussi été organisé de façon à le rendre plus significatif quant aux conditions de l'emploi dans l'industrie du bâtiment. Les rapports concernant la valeur des permis de construire sont compilés pour trente-cinq villes chaque mois de manière à en indiquer l'augmentation ou la diminution comparativement à l'année précédente; les totaux sont établis pour les villes groupées par provinces et le grand total est fixé pour tout le Dominion.

On a essayé d'offrir une information statistique plus précise au sujet des migrations entre le Canada et le Royaume-Uni et entre le Canada et les Etats-Unis. L'information relative aux migrations, telles qu'indiquées par le nombre des départs et des arrivées et le nombre des patentes de terres, est maintenant présentée brièvement de mois en mois, celle de chaque trimestre étant résumée plus au long dans des articles trimestriels. Des modifications ont été faites dans la forme sous laquelle certaines sections sont présentées. Les revues ont été l'objet d'une plus grande attention que les années précédentes. Les rapports des correspondants locaux ont été plus condensés que d'habitude, sans, croit-on, qu'on ait sacrifié les particularités nécessaires à l'exposition de la situation industrielle. D'autres rubriques régulières de la *Gazette du Travail*, comme le relevé des procédures en vertu de la Loi des Enquêtes sur les Différends Industriels, les tableaux des prix de gros et de détail, les tableaux des salaires équitables dans l'exécution des entreprises du gouvernement, l'information relative aux différends ouvriers, les ententes industrielles, les changements relatifs aux salaires et aux heures de travail, les accidents industriels et les décisions légales affectant le travail, ont été continuées comme par le passé et de nombreux articles spéciaux ont été imprimés traitant des événements d'un intérêt particulier pour le monde ouvrier. Beaucoup de renseignements relatifs aux différends industriels, aux

prix et aux accidents industriels, qui se trouvent dans une autre partie de ce rapport, ont paru dans les pages de la *Gazette du Travail.*

L'année de la *Gazette du Travail* a également subi une modification. Quand ce journal a commencé à paraître, l'exercice canadien était du 1er juillet au 30 juin et le volume de la *Gazette du Travail* était agencé pour s'accorder avec ces dates. En 1907, le gouvernement canadien a changé l'exercice de manière qu'il finisse le 31 mars; cependant, le volume de la *Gazette du Travail* a continué de paraître sur l'ancienne base. Puisque les statistiques du ministère sont compilées, règle générale, pour l'année civile, ce qui en rend la comparaison plus facile avec les statistiques sur les sujets similaires ordinairement réunies sur la base de l'année civile dans les autres pays, on prendra à l'avenir l'année civile comme terme du volume de la *Gazette du Travail.* En conséquence, le présent volume XVI, qui se terminerait le 30 juin d'après l'ancien plan, sera augmenté des six numéros qui seront publiés dans les derniers mois de l'année civile 1916.

Articles spéciaux.

Plusieurs articles spéciaux ont été publiés au cours de l'année, et on a porté une attention particulière sous ce rapport à la question du chômage et aux effets de la guerre sur la situation industrielle. Parmi ces articles on peut mentionner: un exposé d'une revue faite par le sénateur Lougheed sur le chômage au Canada et les méthodes de distribution du travail; le Bureau provincial de placement de Montréal comme baromètre du chômage; les réserves ouvrières de l'armement britannique; la réunion des membres de l'Union des Municipalités canadiennes à Ottawa pour étudier la question du chômage au Canada, et un autre article traitant d'une réunion spéciale de la même Association tenue plus tard.

Des articles spéciaux ont été consacrés également à la question des prix. La *Gazette du Travail* du mois d'août 1915 contenait un article sur les prix de guerre au Canada, une revue de la situation des cours depuis le commencement de la guerre. La *Gazette* a aussi publié la revue annuelle ordinaire des prix de gros et de détail au Canada en 1915.

Les réunions et conventions importantes des patrons et des ouvriers ont aussi été passées en revue dans des articles spéciaux. Parmi ces réunions, on peut mentionner les conventions annuelles de l'Association des Manufacturiers canadiens, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, de la Fédération canadienne du Travail, de la Fédération du Travail de la Colombie-Britannique, du District 18 des United Mine Workers of America et de l'Association éducationnelle du Travail d'Ontario.

On a aussi publié des articles spéciaux traitant de la législation ouvrière et des règlements édictés en vertu de cette législation par les parlements du Dominion et des provinces au cours de l'année. Dans l'édition de septembre de la *Gazette* ont paru, dans un article spécial, des suggestions au sujet des amendements à apporter à la Loi des Enquêtes sur les Différends Industriels; le projet de ce bill, on le remarquera, reste en suspens pour le moment.

Outre les allusions à l'industrie publiées sous la rubrique de la législation ouvrière, des articles spéciaux traitant de l'industrie minière ont paru de temps à autre. Parmi ces articles on peut mentionner ceux qui traitaient: de l'entente relative aux mineurs de houille de l'Ouest; du contrat concernant le différend des houillères de Bankhead; de l'accident à la mine de Coal Creek et du contrat relatif au différend ouvrier des mines de Bellevue, Alberta.

La revue annuelle ordinaire de la situation ouvrière au Canada a paru dans le numéro de janvier 1916, et l'édition de février 1916 a donné une revue complète des différends ouvriers qui se sont produits au Canada en 1915.

On a publié également des articles spéciaux traitant de questions comme l'aide de l'Etat à l'œuvre des logements ouvriers, le trade-unionisme en Grande-Bretagne et des diverses autres questions intéressant les ouvriers.

Revues spéciales.

Outre les revues mensuelles régulières des livres bleus officiels et des rapports contenant des renseignements qui offrent de l'intérêt au point de vue de l'industrie et du travail, on a publié un certain nombre de revues spéciales. Parmi les plus importantes d'entre elles on peut noter l'exposé du rapport de la commission du chômage dans Ontario; le rapport de la Commission américaine sur les relations industrielles; le rapport de la Commission nommée par le gouvernement fédéral pour s'enquérir du coût de la vie au Canada. On a aussi publié des revues complètes des rapports soumis au gouvernement britannique sur des questions affectant l'organisation de guerre dans les services de distribution et dans l'industrie houillère. Enfin, on a publié des revues spéciales des rapports sur les prix de détail en Nouvelle-Zélande et sur les chiffres indices des prix de gros aux Etats-Unis et dans les pays étrangers.

IV. LES PRIX AU CANADA.—REVUE DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE SUR LES PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE CIVILE 1915.

Le rapport annuel du ministère sur le cours des prix au Canada pour l'année civile 1915 est actuellement sous presse. Le rapport de 1915 forme le sixième de la série de volumes sur les prix, le rapport spécial sur la période 1890-1909, publié en 1910, ayant été suivi chaque année d'une revue de l'année précédente.

Le rapport de 1915 est semblable, par son objet et son arrangement, à ceux publiés précédemment et comprend les prix, d'un mois à l'autre, de plus de 300 articles représentatifs de la production et de la consommation au Canada, divisés en les groupes suivants: grains et fourrages, animaux et viandes, produits laitiers, poisson fruits et légumes, épiceries, textiles, peaux, cuirs et chaussures, métaux et outils, combustible et éclairage, bois, matériaux de construction, peintures, huiles et verre, articles de maison, drogues et produits chimiques, fourrures, liqueurs et tabacs, et articles divers. Le rapport contient aussi des nombres indices indiquant le mouvement des prix de chaque article et de chaque groupe en remontant jusqu'à 1890, et des analyses des changements survenus durant l'année, avec des renseignements détaillés sur les conditions affectant les prix, la production, la demande, les conditions commerciales, etc.

Le mouvement des prix de l'année.

Les paragraphes servant d'introduction au rapport se lisent comme suit:

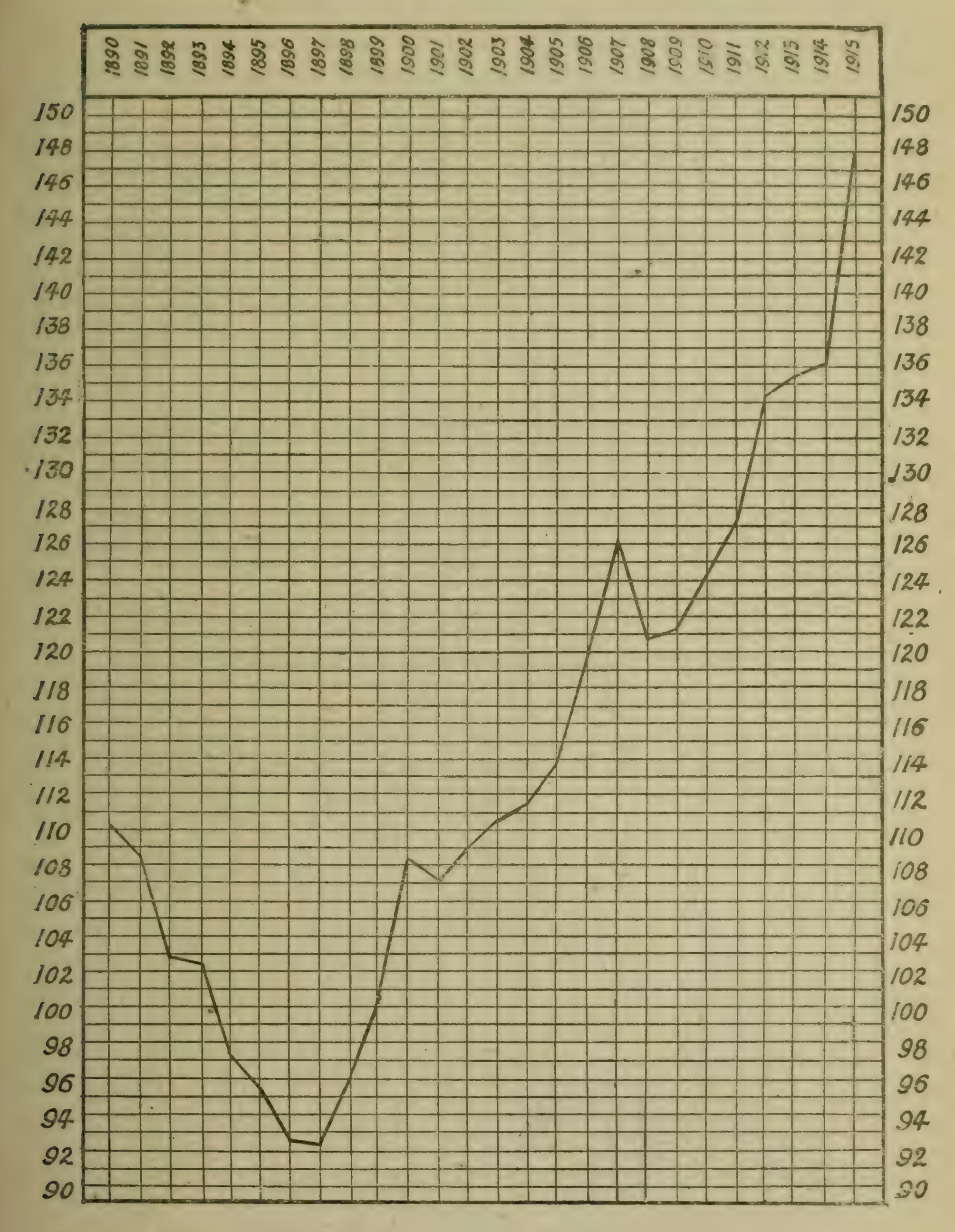
"L'augmentation des prix en 1915 a porté le niveau général des prix de gros au Canada au-dessus de n'importe quel point indiqué depuis 1890 par le nombre indice du ministère, qui comprend 272 articles, et peut-être à un point plus élevé qu'en aucun temps au cours du dernier siècle, bien que les prix aient été très élevés à certains temps entre 1850 et 1872, pendant la guerre de Crimée, la guerre civile américaine et la guerre franco-prussienne. Les nombre indices suivants indiquent les niveaux à certaines dates:

1890	110.3	1911	127.4	Juillet 1914	134.6
1897	92.2	1912	134.4	Septembre 1914	141.3
1900	108.2	1913	135.5	Janvier 1915	138.9
1907	126.2	1914	136.1	Juillet 1915	150.2
1908	108.2	1915	148.0	Décembre 1915	161.1

"Le même mouvement de hausse s'est produit dans plusieurs autres pays du monde entier, En Angleterre, le nombre indice de Sauerbeck, tel que continué par le *Statist*, est monté à 118.4 en décembre 1915, contre 96.4 en janvier 1915, 82.4 en juillet 1914, 85 en 1913, 61 en 1896, 111 en 1873, 105 en 1864 et 1857, et 117 en 1825. Aux Etats-Unis, le nombre indice de Dun, qui a été calculé en remontant jusqu'à 1860, était à 137.666 à la fin de 1915, contre 124.168 au commencement de l'année, 124.528 en janvier 1914, 72.455 en juillet 1897, 90.191 en 1890, 165.473 en 1870, 312.737 en septembre 1864, et 121.631 en janvier 1860. Au Japon, cependant, les prix étaient tombés en 1914 des niveaux élevés de 1912 et 1913 et étaient encore plus bas en 1915, le nombre indice publié par la Chambre de Commerce de Yokohama étant à 125.27 pour 1915, contre 131.19 pour 1914 et 140.04 en 1913.

LE COURS DES PRIX DE GROS AU CANADA, 1890 A 1915*

(Moyenne des prix 1890-1899 = 100)



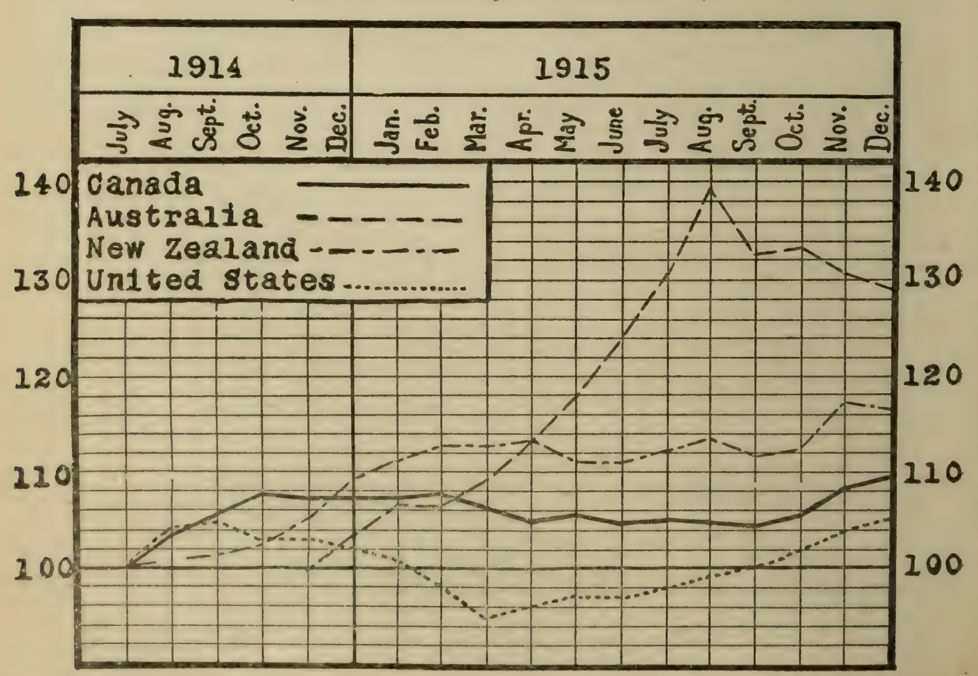
*Nombre d'articles: de 1890 à 1909, 230; de 1910 à 1914, 272; 1915, 271.

"L'augmentation des prix des articles de consommation générale, et surtout des aliments, a été la plus forte là où les conditions ont été le plus affectées par la guerre. Dans quelques cas, les approvisionnements ordinaires étaient impossibles à obtenir, en tout ou en partie, par exemple, en Allemagne et en Autriche, les provisions d'aliments importés par voie de mer. En outre, les besoins de la guerre, ou la demande dans d'autres pays où les articles étaient rares et les prix élevés, ont élevé les niveaux des prix bien que dans quelques cas les exportations pouvaient être diminuées dans une certaine mesure. Dans d'autres cas encore, comme en Grande Bretagne et en Italie, le coût du transport océanique a augmenté au point d'ajouter considérablement aux prix des articles. Les prix plus bas dus aux conditions créées par la guerre, comme dans le cas du coton, furent généralement bientôt renversés parce que la demande de fournitures de guerre s'étendit directement et indirectement à tant de groupes de marchandises.

"Au Canada, un grand nombre d'articles furent affectés par quelqu'une de ces conditions, ou même par toutes. D'abord, un grand nombre de produits chimiques et de teintures fabriqués en Allemagne étaient impossibles à obtenir; en second lieu, il y a eu une grande demande de blé, de farine, de fromage, de viandes, etc., pour l'exportation; en troisième lieu, les prix de tous les articles venant d'Angleterre et de plusieurs autres pays étaient affectés par les tarifs plus élevés du transport. Quelques lignes de lainages et de produits du lin ont fourni des cas où les trois facteurs étaient à l'œuvre: la matière première était autrefois obtenue en Australie et en Russie respectivement, et les marchandises finies, dans une grande mesure, dans le Royaume-Uni, et le produit canadien était aussi l'objet d'une demande extraordinaire.

La hausse des prix de détail des aliments au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis.

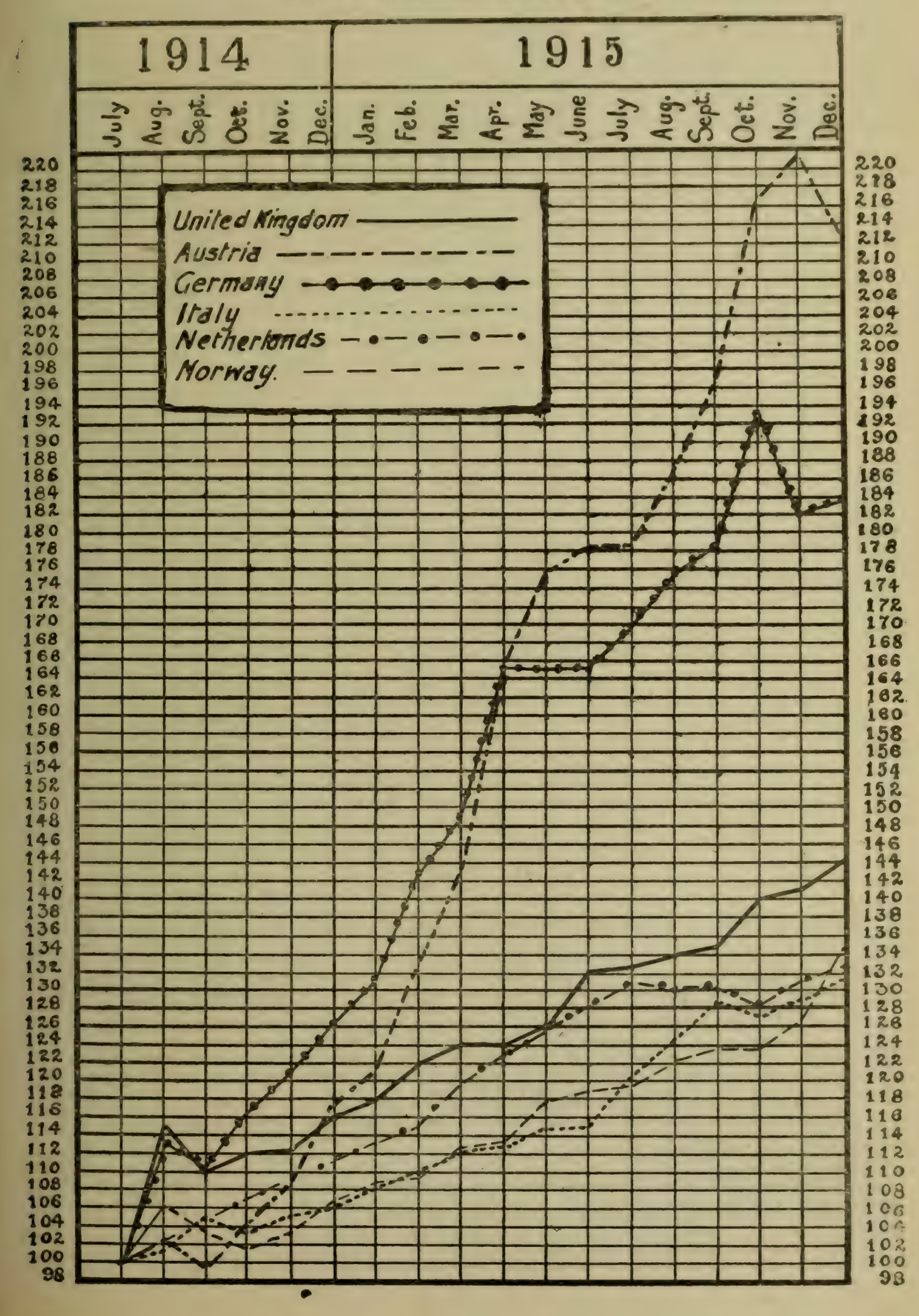
(Prix au mois de juillet 1914 = 100.)



DOC. PARLEMENTAIRE No 36

La hausse des prix des aliments dans le Royaume-Uni, l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Norvège.

(Prix en juillet 1914 = 100)



"Le résultat de la hausse générale fut une augmentation considérable du coût de la vie, surtout en ce qui concerne la dépense pour l'alimentation. Dans l'habillement, l'ameublement de maisons, etc., les stocks entre les mains des manufacturiers et des marchands furent souvent suffisants pour empêcher une hausse considérable pendant quelque temps, même une année ou davantage, mais dans les aliments la hausse se fit sentir immédiatement. Au commencement de 1915 les aliments de consommation générale étaient substantiellement plus chers qu'avant la guerre, bien que dans beaucoup de cas ils fussent un peu au-dessous des niveaux élevés atteints pendant les quelques semaines d'incertitude et de spéculation qui suivirent la déclaration de guerre. Le coût d'un budget d'une trentaine de denrées de consommation courante au Canada a monté de $7.42 en juillet 1914 à $8.13 en décembre 1914, mais une partie de l'augmentation était due à la différence des saisons, car au commencement de 1914 le budget avait coûté $7.729, soit 40c seulement de moins qu'à la fin de 1915.

"Les chiffres suivants indiquent les pourcentages de l'augmentation du prix de détail des aliments dans divers pays au-dessus du niveau de juillet 1914, les chiffres de janvier 1914 n'étant pas disponibles dans tous les cas.

	Juillet 1914	Janvier 1915	Juillet 1915	Décembre 1915
Canada	100	107	105	110
Royaume-Uni	100	118	132	144
Etats-Unis	100	101	98	105
Australie	100	106	131	129
Nouvelle-Zélande	100	111	112	116
Italie	100	108	120	131
Pays-Bas	100	113	131	133
Norvège	100	109	119	134
Autriche	100	124	179	213
Allemagne	100	131	170	183

"Mais l'augmentation des prix a eu un grand effet en stimulant l'industrie et le commerce. Non seulement les besoins pour la poursuite de la guerre rendent nécessaires une augmentation de la production dans plusieurs lignes et une nouvelle production de marchandises qui n'avait jamais auparavant été entreprise et à laquelle on n'avait jamais songé, mais la production a été renouvelée dans beaucoup de lignes et dans plusieurs districts abandonnés auparavant à cause des maigres résultats qu'il était normalement possible d'obtenir. Ces changements ont aussi eu une grande influence en stimulant d'autres branches d'industrie et de commerce et en causant une augmentation des prix. Cette réaction se fit bientôt sentir dans plusieurs branches d'abord déprimées par les conditions résultant de la guerre. Au Canada, le blé, l'avoine, la farine, le fromage, le beurre, les viandes en conserves, la pulpe et le papier furent les premiers à sentir l'essor d'une augmentation de la demande due à la guerre, mais furent bientôt suivis par la laine, le poisson, le cuir, le zinc, le cuivre, les produits chimiques, le bois du Nouveau-Brunswick, l'huile de lin, et plus tard par le fer et l'acier, ainsi que la plupart des métaux et des produits métalliques. Dans la dernière partie de 1915, le mouvement de hausse fut particulièrement fort dans les métaux, les produits chimiques et la laine, tandis que dans le jute, la soie, le caoutchouc, etc., parmi les matières importées, la hausse fut sensible.

"A cause, donc, de l'influence prédominante des conditions résultant de la guerre sur toutes les branches de l'industrie et du commerce, l'état des récoltes a eu moins d'effet que de coutume sur le commerce et sur les prix. La récolte mondiale peu considérable de 1914 n'a eu qu'une importance secondaire

TABLEAU INDIQUANT LES NOMBRES INDICES DE TOUS LES ARTICLES PAR GROUPES—1890-1915.

(Moyenne des prix, 1890-1899—100).

	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915
1. Grains et fourrage	116.7	123.9	106.7	99.1	94.3	98.8	85.2	80.6	98.8	96.7	99.9	107.3	116.1	106.5	115.5	116.4	118.5	140.2	148.3	149.9	140.7	148.4	167.3	136.8	156.5	186.9
2. Animaux et viandes	111.2	104.7	108.5	117.7	98.7	92.2	82.4	90.4	97.9	95.1	103.4	111.3	122.2	117.9	111.3	120.7	130.1	133.8	129.6	148.6	163.6	146.6	160.8	180.8	192.3	187.2
3. Produits laitiers	103.0	106.2	105.8	110.4	104.6	94.8	90.1	90.1	92.9	101.4	109.0	120.5	106.9	108.9	107.2	115.1	120.2	131.5	136.3	133.6	135.7	136.2	159.0	154.7	154.4	161.4
4. Poisson	103.3	97.3	90.6	99.7	96.4	101.4	102.6	98.6	99.6	110.0	106.4	113.2	110.2	116.2	119.5	115.7	121.8	129.5	120.5	134.0	145.1	143.6	155.7	158.0	156.0	149.7
5. Autres aliments	120.3	121.3	104.7	102.1	95.0	95.2	87.1	86.0	94.3	93.6	96.4	98.6	98.4	98.1	101.8	100.7	103.1	112.5	110.3	107.6	111.3	118.7	126.0	117.4	118.8	125.5
6. Textiles	111.4	104.2	102.2	101.2	97.3	93.6	96.9	98.0	95.2	99.8	100.0	103.6	101.0	105.9	110.4	114.6	123.4	126.1	111.0	108.3	114.6	119.2	120.7	130.8	133.5	149.2
7. Peaux, cuir et chaussures	100.6	102.6	99.8	101.8	89.9	98.6	92.9	100.1	105.0	109.4	113.8	112.8	118.2	115.7	113.6	119.6	128.1	125.5	120.0	135.4	135.4	139.6	152.4	163.9	171.8	180.5
8. Métaux et outils:																										
(*a*) Métaux	125.4	114.4	107.6	102.1	91.1	87.0	87.5	85.7	87.6	111.9	121.2	110.4	102.8	105.5	99.7	108.4	128.6	134.8	106.3	101.9	97.6	108.3	117.4	119.1	113.9	152.4
(*b*) Outils	103.8	103.2	102.9	102.6	102.2	101.0	98.5	93.1	94.3	98.0	100.1	102.2	104.7	105.7	106.2	106.1	106.0	107.1	104.2	102.4	104.5	104.5	104.7	105.6	106.8	112.1
9. Combustible et éclairage	107.4	106.7	106.6	102.9	97.5	97.0	98.9	96.4	93.5	96.9	100.8	98.1	104.9	111.0	103.0	104.1	106.4	108.8	102.2	103.8	103.0	100.5	113.3	118.2	110.9	108.8
10. Matériaux de construction:																										
(*a*) Bois	103.5	102.7	104.4	103.7	104.6	102.8	97.1	93.9	90.8	95.8	114.0	114.6	122.0	128.8	131.3	134.1	152.7	165.2	162.6	154.6	158.5	165.4	166.5	181.3	182.1	175.7
(*b*) Matériaux divers	117.6	110.4	106.8	103.7	98.7	95.2	93.9	87.7	87.4	97.2	111.8	106.0	104.6	107.7	107.2	106.8	104.7	108.7	107.5	105.7	109.2	102.6	105.4	112.7	111.4	115.9
(*c*) Peintures, huiles et verre	109.5	103.8	98.2	98.6	95.5	96.1	96.2	95.5	100.0	107.6	125.9	121.9	128.1	126.3	122.4	125.3	135.3	141.2	136.8	135.2	145.5	154.5	148.6	144.8	140.7	157.1
11. Articles de maison	100.2	100.5	100.9	101.1	101.3	97.9	97.5	99.8	99.6	100.2	110.2	107.9	109.2	109.6	112.7	107.3	113.0	112.7	112.8	110.4	110.6	110.4	114.5	126.2	129.5	136.5
12. Drogues et produits chimiques	110.5	110.3	104.4	104.4	108.1	100.3	99.8	96.5	96.8	93.3	101.5	99.8	102.2	105.5	109.0	106.4	106.3	108.5	107.1	103.9	109.5	112.1	115.5	113.3	121.6	181.3
13. Articles divers:																										
(*a*) Fourrures	86.5	99.7	103.7	123.6	113.5	80.5	80.7	88.0	111.1	111.8	147.3	140.9	145.2	168.1	171.3	217.4	229.2	239.4	231.8	227.2	234.5	252.9	297.3	[illegible]	205.4	161.9
(*b*) Liqueurs, tabacs	94.0	99.0	99.7	99.4	98.7	99.4	98.0	103.9	103.9	102.3	103.3	103.3	103.7	107.0	107.8	108.1	108.1	125.5	118.0	117.5	132.9	151.2	155.2	134.7	136.9	135.6
(*c*) Divers	112.0	106.7	98.9	100.3	93.7	91.3	92.6	91.2	103.3	109.5	113.0	110.9	116.8	115.9	119.1	121.1	120.9	123.0	117.6	121.6	118.0	110.3	104.3	113.1	108.5	116.6
Tous les articles	110.3	108.5	102.8	102.5	97.2	95.6	92.5	92.2	96.1	100.1	108.2	107.0	109.0	110.5	111.4	113.8	120.0	126.2	120.8	121.2	124.2	127.4	134.4	135.5	136.1	146.0

dans le relèvement des prix, et les fortes récoltes de 1915, de leur côté, n'ont pas réduit les prix à quelque chose approchant le niveau normal. La demande de matériaux de guerre a plus que compensé toutes les réductions de la demande qui se seraient produites comme résultat de la faillite des récoltes en 1914, tout comme la grande dépense de capital en 1912 a compensé la réduction du pouvoir d'achat due à la faillite des récoltes en 1911. De semblables résultats immédiats, cependant, sont généralement bientôt contrebalancés, dans une large mesure, par la réaction inévitable après un pareil essor artificiel, comme cela est arrivé au Canada en 1913-1914 (bien que son effet sur la réduction des prix ne fît que commencer à se faire sentir quand la guerre éclata), et comme cela arrivera encore quand la demande de fournitures de guerre diminuera et que le rajustement nécessaire après une semblable expansion de crédit et une telle dépense de capital éprouve la structure industrielle (avec une liquidation considérable) et rend certaine une base solide avant qu'un nouveau progrès soit possible."

L'AUGMENTATION DES PRIX DE GROS.

"A la fin de 1914 le niveau général des prix de gros, tel qu'indiqué par le nombre indice basé sur les cotes de 272 articles, était un peu plus élevé qu'un an auparavant, mais était descendu d'un point plus élevé atteint en septembre, alors que le nombre indice était 141.3, contre 137.6 en décembre. Mais beaucoup de matières et d'aliments montaient déjà en présence d'une demande croissante de fourniture de guerre et d'une rareté croissante dans quelques lignes autrefois importées de pays ennemis ou d'autres marchés où il était impossible d'obtenir des

LE COURS DES PRIX DE GROS AU CANADA PAR MOIS, DE 1910 À 1915.

(Moyenne des prix, 1890-1899 = 100)

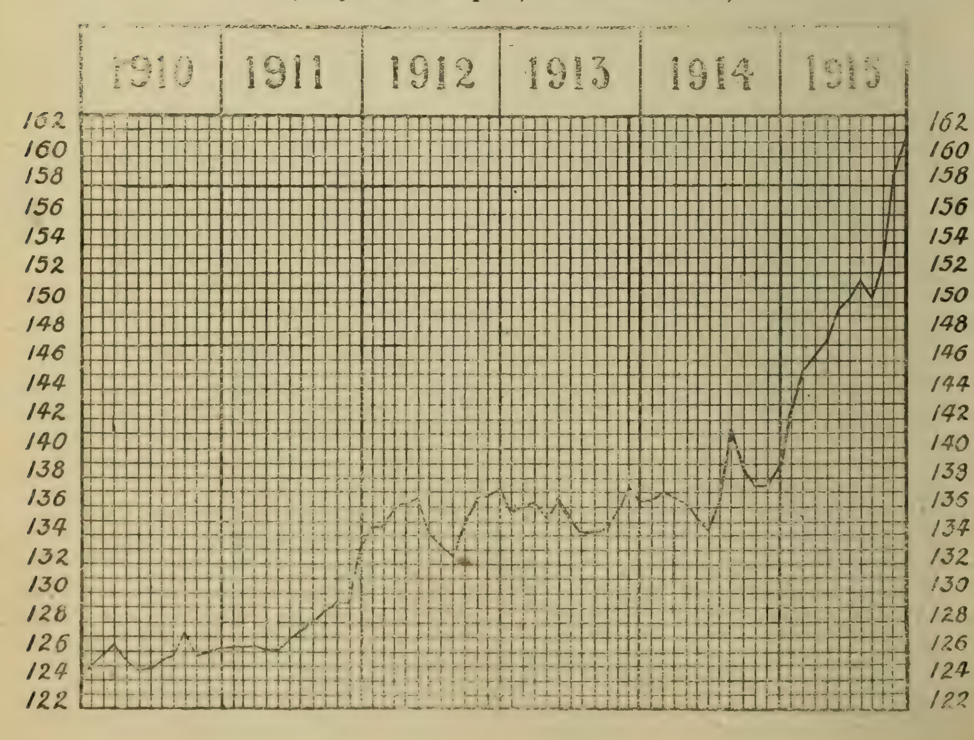


TABLEAU INDIQUANT LES NOMBRES INDICES PAR GROUPES D'ARTICLES MOIS PAR MOIS, 1914 ET 1915.—Moyenne des prix, 1890-1899—100.

1914	Jan.	Fév.	Mar.	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
1. Grains et fourrage	140.9	142.8	145.8	145.4	149.8	151.3	150.4	161.3	169.9	167.1	175.9	178.5	**156.5**
2. Animaux et viandes	194.2	193.8	196.2	194.8	193.1	196.6	195.7	199.9	200.1	187.6	177.9	174.2	**192.3**
3. Produits laitiers	179.9	169.6	162.9	148.6	129.5	129.6	131.3	140.5	147.1	162.6	171.5	180.1	**154.4**
4. Poisson	153.9	154.8	156.1	157.4	150.3	151.4	148.9	154.8	159.7	159.7	157.4	160.0	**156.0**
5. Autres aliments— (a) Fruits et légumes	125.2	127.8	139.4	136.8	144.4	131.6	131.2	116.7	123.7	111.6	111.3	114.2	**118.1**
(b) Divers	112.9	112.8	112.5	112.6	113.2	112.7	112.5	119.3	136.0	133.5	133.0	132.2	**119.4**
6. Textiles	135.2	134.4	133.8	133.6	135.2	135.4	132.8	138.7	135.0	134.2	129.0	124.6	**133.5**
7. Peaux, cuir et chaussures	168.1	168.1	169.9	172.5	173.3	172.8	173.6	171.3	172.6	173.0	171.4	175.6	**171.8**
8. Métaux et outils: (a) Métaux	114.7	115.4	115.3	114.7	110.8	109.7	109.2	113.6	123.5	114.5	112.5	113.4	**113.9**
(b) Outils	106.6	106.6	106.6	106.6	106.6	106.6	106.6	106.6	106.6	106.6	108.2	108.2	**106.8**
9. Combustible et éclairage	113.6	114.4	114.2	113.7	111.0	110.2	109.0	108.6	109.3	108.9	108.5	109.1	**110.9**
10. Matériaux de construction: (a) Bois	183.5	184.2	183.0	182.4	183.6	183.4	183.2	182.1	180.6	180.8	178.4	179.5	**182.1**
(b) Matériaux divers	114.0	114.1	113.8	113.3	112.7	111.3	110.8	109.8	110.5	109.9	108.1	108.6	**111.4**
(c) Peintures, huiles et verre	140.2	141.3	140.2	140.8	140.6	140.1	140.6	140.4	140.6	142.4	139.5	142.9	**140.8**
11. Articles de maison	128.8	128.8	128.8	128.8	129.0	128.8	128.8	128.8	131.6	131.9	131.9	131.9	**129.3**
12. Drogues et produits chimiques	111.1	111.1	111.1	111.6	111.6	111.6	111.6	121.4	133.7	136.4	135.5	134.9	**120.1**
13. Articles divers: (a) Fourrures	226.5	230.3	236.0	241.3	241.3	230.9	235.0	208.6	208.6	172.5	137.5	96.1	**205.4**
(b) Liqueurs, tabacs	138.8	138.8	138.8	138.4	138.4	138.4	128.3	128.3	138.3	138.6	138.7	138.3	**136.9**
(c) Divers	109.3	109.9	108.2	108.4	108.9	106.8	106.2	106.5	109.1	107.8	110.0	111.5	**108.5**
Tous les articles	136.5	136.6	137.0	136.7	136.3	135.3	134.6	136.3	141.3	138.7	137.5	137.6	**136.1**

1915	Jan.	Fév.	Mar.	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
1. Grains et fourrage	191.7	210.9	209.3	204.0	200.2	188.3	191.2	179.4	159.5	161.1	170.0	173.3	**186.9**
2. Animaux et viandes	177.9	176.5	181.0	185.4	195.2	193.6	195.0	201.3	186.2	187.3	184.9	188.3	**187.2**
3. Produits laitiers	177.5	173.4	163.1	160.7	147.0	142.2	141.2	141.6	149.5	172.1	180.6	189.6	**161.4**
4. Poisson	160.0	160.0	154.0	145.2	148.2	143.3	137.9	143.8	151.6	151.9	153.7	155.2	**149.7**
5. Autres aliments— (a) Fruits et légumes	115.1	117.1	116.2	114.7	116.2	118.6	103.5	111.4	114.0	122.2	152.2	156.6	**110.7**
(b) Divers	133.4	141.4	143.1	143.9	143.3	144.1	138.8	140.1	140.6	133.9	135.3	137.4	**139.7**
6. Textiles	126.1	132.7	136.7	145.5	145.5	143.3	153.4	156.8	153.0	160.6	161.6	163.3	**149.2**
7. Peaux, cuir et chaussures	178.1	181.6	186.2	179.5	176.1	176.1	176.3	179.0	183.1	183.1	183.1	183.1	**180.5**
8. Métaux et outils: (a) Métaux	112.6	112.8	131.8	140.4	143.9	171.1	176.5	175.8	159.9	155.9	163.0	165.4	**152.4**
(b) Outils	107.5	107.5	108.2	110.6	111.3	111.3	113.2	113.2	113.2	114.2	114.8	114.8	**112.1**
9. Combustible et éclairage	108.9	107.6	107.6	107.6	105.8	105.6	106.2	105.8	107.7	109.8	116.7	115.6	**108.8**
10. Matériaux de construction: (a) Bois	178.0	178.4	178.4	176.7	176.7	175.2	174.1	174.1	174.1	174.5	174.1	174.5	**175.7**
(b) Matériaux divers	108.2	108.4	110.1	111.2	113.2	114.8	120.3	120.0	118.9	118.9	122.4	123.9	**115.9**
(c) Peintures, huiles et verre	142.9	146.3	148.0	150.4	155.9	158.1	162.1	161.6	160.6	161.7	164.4	169.7	**157.1**
11. Articles de maison	131.9	131.9	134.7	135.2	134.9	134.9	138.7	138.7	138.7	138.7	139.5	140.5	**136.5**
12. Drogues et produits chimiques	135.0	149.9	157.7	159.2	165.2	170.6	174.2	175.2	207.8	224.8	227.7	228.1	**181.3**
13. Articles divers: (a) Fourrures	121.8	128.1	133.8	133.8	133.8	142.0	144.0	150.2	153.1	153.1	257.8	279.1	**161.9**
(b) Liqueurs, tabacs	137.9	140.1	135.3	135.8	134.7	134.7	134.7	134.7	136.3	135.1	134.3	134.0	**135.6**
(c) Divers	113.6	110.8	116.1	113.8	116.0	116.0	116.3	116.0	116.0	120.9	121.6	123.5	**116.6**
Tous les articles	138.9	142.5	145.4	146.4	147.4	149.4	150.2	151.5	150.3	152.4	158.7	161.1	**148.0**

approvisionnements pendant la guerre. Les grains montèrent rapidement jusqu'à février, à cause d'une bonne demande pour l'exportation et d'une spéculation considérable, cette dernière due sans doute en grande partie à l'incertitude sur la question de savoir si la récolte de blé de Russie pourrait être vendue dans l'Europe occidentale, à cause de l'entrée de la Turquie dans la guerre et de la fermeture du détroit des Dardanelles. Le fromage, le beurre et les œufs étaient en demande pour l'exportation et les marchés du poisson s'étaient rétablis. La demande de pommes, de légumes en boîtes et d'autres produits s'améliorait, tandis que les fèves et les fruits tapés montaient rapidement par suite du manque d'approvisionnements. Les pommes de terre, cependant, étaient à bon marché et en abondance. La laine et les lainages, les cuirs et quelques métaux commençaient à monter rapidement. Le bois du Nouveau-Brunswick était aussi cher et en bonne demande. Les produits chimiques étaient en hausse, surtout l'acide carbolique. Les fourrures vertes devenaient fermes et les conditions du commerce s'amélioraient. Le marché du coton s'améliorait aussi et les prix se raffermissaient rapidement parce qu'une grande demande pour les fins militaires se développait en plus d'une meilleure demande indigène aux Etats-Unis. Mais c'est a hausse des matériaux pour les fournitures de guerre qui montra la force la plus grande et la plus régulièrement croissante. Le zinc du commerce monta de 6c à 30c la livre en quelques semaines, et bien qu'il ait reculé plus tard il était encore trois fois plus cher qu'en temps normal à cause de la nécessité de son emploi dans la fabrication des obus. Le cuivre, le plomb. l'étain et l'antimoine montèrent aussi régulièrement et rapidement. Quelques marchandises importées, telles que la vaisselle anglaise, montèrent par suite du coût plus élevé de la production et de l'augmentation des tarifs de transport. Le verre autrefois obtenu en Belgique fut exporté des Etats-Unis, mais à un coût plus élevé.

"A mesure que l'année a avancé, les produits laitiers et quelques aliments, y compris le sucre, les pommes de terre et les légumes en boîtes, baissèrent avec l'approche de l'été et la perspective d'une bonne récolte, et finalement le blé, la farine, l'avoine, le gruau d'avoine, etc., baissèrent. Les animaux et les viandes donnèrent aussi une moyenne un peu plus basse. Le nombre indice indiqua en conséquence un niveau général un peu plus bas pour septembre, mais il était de près de dix points plus élevé que le point élevé atteint dans le mois correspondant de l'année précédente. A l'automne, cependant, des augmentations se produisirent dans presque tous les groupes. Les marchés du grain s'améliorèrent, la rareté du bétail s'accentua, les récoltes de fruits et de légumes furent inférieures à celles de 1914. Mais les principales augmentations se produisirent dans les métaux, les produits chimiques et autres matières, y compris la laine, le coton, la soie, les produits du lin, le jute, les peaux et le cuir. Les marchés du fer et de l'acier accusèrent des augmentations rapides et réitérées, une grande rareté s'étant manifestée dans plusieurs lignes d'acier. Le coke monta par sympathie pour les marchés de l'acier. Les autres métaux et produits métalliques, y compris plusieurs matériaux de construction, furent en hausse. Les stocks de drogues importées avant la guerre s'épuisaient et les nouveaux approvisionnements coûtaient beaucoup plus dans plusieurs branches parce qu'il fallait développer de nouvelles sources qui étaient souvent moins productives. La demande d'explosifs causa aussi une rareté dans plusieurs branches ou des matières premières avec lesquelles ils étaient fabriqués. Vers le mois de décembre le nombre indice était monté à 161.1, contre 150.3 en septembre et 138.9 en janvier, et plusieurs branches montaient encore rapidement."

Le mouvement général.

"Le tableau ci-joint de nombres indices établis de mois en mois indique l'augmentation générale des prix pendant les deux dernières années et l'augmentation par groupes. Les niveaux les plus élevés, en comparaison avec la période basique 1890-1899, ont été atteints dans les animaux et les viandes, les grains et le fourrage, les drogues et les produits chimiques, les peaux, le cuir et les chaussures, tandis que les métaux et les aliments divers ont été beaucoup plus chers qu'avant la guerre, parce que la demande était grandement réduite. Les métaux avaient été un peu réduits au commencement de l'année par la diminution de la demande industrielle, mais la demande pour la guerre augmenta considérablement et causa des hausses rapides. Le zinc du commerce (spelter) fut très cher pendant l'été, mais baissa un peu. Les produits métalliques élevèrent les niveaux des matériaux de construction et des peintures, des huiles et du verre. Les textiles montèrent aussi rapidement, les lainages étant particulièrement chers. Le poisson atteignit des niveaux élevés au commencement de l'année, parce que la morue et le hadock sec avaient monté, mais il fléchit plus tard, et le homard en boîtes baissa de prix. Les fruits et les légumes étaient à bon marché au commencement de l'année à cause des bonnes récoltes de 1914, mais des conditions moins favorables pendant la saison de 1915 amenèrent des prix plus élevés, surtout pour les pommes de terre."

Prix de détail.

L'appendice A donne la moyenne des prix, dans chacune des soixante villes, pour chacune des années de 1910 à 1915 inclusivement, et pour le mois de décembre 1900 et 1905, d'une trentaine d'aliments de consommation générale, du charbon, du bois et du pétrole, et du loyer d'une maison à six pièces. Le tableau ci-joint résume les résultats sous la forme d'un budget hebdomadaire des dépenses d'une famille de cinq, en termes de la moyenne de ces prix pour chaque année, et pour chaque mois de 1914 et 1915 en termes de la moyenne des prix publiée chaque mois dans la *Gazette du Travail.*

On verra que bien que le coût des aliments de consommation générale ait atteint un niveau élevé en 1912 et que la moyenne n'ait pas diminué d'une façon appréciable en 1913, des niveaux encore plus élevés furent atteints en 1914 et en 1915. La farine, le pain, les œufs, le beurre, le fromage, le sucre et les fèves furent un peu augmentés par les conditions résultant de la guerre. Les viandes montèrent pendant quelque temps, mais fléchirent jusqu'à la dernière partie de 1915. Les pommes de terre furent à meilleur marché pendant la dernière partie de 1914 et la première partie de 1915, à cause de la bonne récolte, mais dans la dernière partie de 1915 elles montèrent rapidement à cause de la faillite de la récolte.

Le charbon, le bois et le pétrole ont été en moyenne à meilleur marché en 1915 que les années précédentes.

Les loyers baissèrent rapidement en 1914 et dans la première partie de 1915, mais commencèrent à monter dans la dernière partie de l'année. Les principales diminutions se produisirent dans les provinces de l'Ouest et dans quelques-uns des grands centres de l'Ontario et du Québec. Dans les Provinces maritimes les diminutions de loyer ont été peu nombreuses.

DÉPENSE HEBDOMADAIRE EN ALIMENTS DE CONSOMMATION GÉNÉRALE, COMBUSTIBLE, ÉCLAIRAGE ET LOYER, POUR UNE FAMILLE DE CINQ PERSONNES EN TERMES DE LA MOYENNE DES PRIX DANS 60 VILLES DU CANADA.

ARTICLES	Quantité	*1900	*1905	1910	1911	1912	1913	1914 Jan.	1914 Fév.	1914 Mars	1914 Avril	1914 Mai	1914 Juin	1914 Juillet	1914 Août	1914 Sept.	1914 Oct.
		c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Bœuf, bifteck de filet	2 livres	27.2	30.4	37.6	39.8	41.6	44.4	46.4	48.0	48.0	49.0	48.2	48.8	49.4	49.8	50.6	50.2
Bœuf, rôti	2 "	19.6	24.6	26.0	27.8	28.0	29.6	32.6	32.6	32.8	33.0	32.4	33.2	33.6	34.4	35.0	35.0
Veau, rôti	1 "	10.0	11.3	12.8	14.0	14.4	15.7	16.6	17.0	17.3	17.6	17.1	17.1	17.4	17.6	18.0	18.1
Mouton, rôti	1 "	11.8	12.2	16.8	18.0	17.8	19.1	20.9	20.8	20.9	21.0	20.8	21.0	20.9	21.3	21.4	21.4
Porc, frais, pour rôti	1 "	12.2	13.1	18.0	17.8	17.5	19.5	20.6	21.9	20.2	20.3	19.9	20.1	20.2	20.9	20.8	20.4
Porc salé	2 "	21.8	25.0	34.4	33.0	33.2	35.2	36.2	34.6	36.8	37.0	37.0	36.4	37.4	37.2	37.4	38.0
Bacon à déjeuner	1 "	15.4	17.8	24.5	23.8	22.5	24.7	24.8	26.0	25.9	26.1	25.7	25.6	25.5	25.7	26.7	26.9
Saindoux, pur	2 "	26.2	28.2	40.6	36.0	35.6	38.4	37.2	37.4	37.6	38.2	37.2	37.2	36.8	37.6	37.4	37.4
Œufs frais	1 douz.	25.7	30.0	33.3	32.6	34.3	33.7	45.5	42.6	37.0	24.0	25.8	25.8	26.9	29.5	31.7	35.3
Œufs en caisse	1 "	20.2	23.4	28.4	27.9	31.2	28.1	33.4	35.4	33.3	23.2	25.1	25.0	24.9	24.3	30.1	31.5
Lait	6 pintes	36.6	39.6	48.0	49.2	49.8	51.6	55.2	55.2	53.4	53.4	53.4	51.6	51.0	52.2	50.4	54.0
Beurre de ferme	2 livres	44.2	49.4	52.0	53.0	58.4	58.0	61.0	61.4	61.2	59.0	55.2	52.4	49.8	53.0	58.0	59.0
Beurre de crémerie	1 "	25.5	27.7	31.9	31.5	31.7	33.9	35.9	35.3	35.5	34.7	32.7	31.2	30.0	31.9	33.8	34.7
Fromage vieux	1 "	16.1	17.6	18.5	19.2	20.1	20.5	21.3	21.8	21.2	21.4	21.4	21.4	21.1	21.4	21.1	22.0
Fromage nouveau	1 "	14.6	15.7	17.5	17.8	19.5	19.1	19.6	19.6	19.2	19.3	19.8	19.4	19.4	19.7	20.1	20.3
Pain ordinaire, blanc	15 "	55.5	58.5	66.0	64.5	60.0	61.5	64.2	63.0	64.5	64.5	64.5	64.5	63.0	64.5	66.0	67.5
Farine de famille	10 "	25.0	28.0	33.0	32.0	34.0	32.0	32.0	32.0	32.0	33.0	32.0	33.0	33.0	37.0	38.0	38.0
Avoine roulée	5 "	18.0	19.5	21.0	21.0	22.0	22.0	21.5	21.0	21.0	22.0	21.5	21.5	21.5	24.0	24.5	25.0
Riz, bon ordinaire	2 "	10.4	10.6	10.4	10.6	11.6	11.4	12.0	11.6	11.8	11.6	11.6	11.8	11.6	12.0	13.2	13.2
Fèves cueillies à la main	2 "	8.6	9.4	10.8	10.4	11.6	12.4	11.8	11.8	12.0	11.8	12.0	11.8	11.8	12.2	13.4	13.6
Pommes tapées	1 "	9.9	7.7	11.5	13.8	13.5	12.0	12.4	12.6	12.5	13.0	12.9	13.1	13.1	13.5	13.7	13.7
Pruneaux, qualité ordinaire	1 "	11.5	9.6	9.9	12.2	12.9	11.9	12.2	12.0	12.2	12.5	12.2	12.3	12.4	12.9	13.2	13.2
Sucre granulé	4 "	21.6	22.0	24.0	24.0	26.0	23.6	22.8	22.4	22.4	22.4	22.0	22.0	22.0	24.4	29.6	31.2
Sucre jaune	2 "	10.0	9.8	10.8	11.0	12.0	11.0	10.2	10.6	10.4	10.4	10.2	10.2	10.2	11.6	13.6	14.0
Thé noir	¼ "	8.2	8.3	8.7	8.9	8.8	8.9	9.1	8.9	8.6	8.8	9.1	8.9	9.1	9.3	9.9	9.9
Thé vert	¼ "	8.7	8.7	9.1	9.4	9.5	9.3	9.2	9.1	9.1	9.7	9.4	9.2	9.3	9.4	9.8	9.8
Café	¼ "	8.6	8.8	8.9	9.2	9.3	9.4	9.5	9.4	9.5	9.5	9.4	9.4	9.4	9.5	10.1	9.9
Pommes de terre	2 qts.	24.1	28.0	30.3	44.6	46.3	36.0	38.0	40.0	40.7	43.3	42.5	40.2	50.3	50.3	34.3	35.3
Vinaigre de vin blanc	½ chop.	.7	.7	.7	.7	.8	.8	.8	.7	.7	.8	.8	.8	.7	.8	.8	.8
Tous les aliments	....	$5.480	$5.956	$6.954	$7.138	$7.339	$7.337	$7.729	$7.747	$7.677	$7.505	$7.418	$7.349	$7.417	$7.679	$7.826	$7.993
		c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Amidon à laver	½ livres	2.9	3.0	3.1	3.1	3.2	3.2	3.3	3.2	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Charbon anthracite	1/16 tonne	39.5	45.2	48.1	48.8	51.9	55.0	54.1	53.8	54.6	52.1	53.2	53.2	53.2	53.4	53.5	53.9
Charbon bitumineux	" "	31.1	32.3	35.0	35.0	37.5	38.7	37.1	39.0	38.6	38.4	38.4	39.4	38.0	37.6	37.2	37.8
Bois dur	" corde	32.5	35.3	38.8	41.4	41.3	42.5	42.9	41.9	41.9	43.8	40.9	41.8	42.5	42.5	42.8	42.6
Bois mou	" "	22.6	25.5	29.4	30.0	30.0	30.6	32.1	31.6	31.9	34.2	31.7	31.1	31.8	31.3	31.4	31.5
Pétrole	1 gal.	24.0	24.5	24.4	23.1	21.0	23.7	23.9	23.4	23.7	24.4	22.4	24.1	23.5	23.8	23.6	24.1
Combustible et éclairage	....	$1.497	$1.628	$1.757	$1.783	$1.817	$1.905	$1.901	$1.897	$1.907	$1.929	$1.866	$1.896	$1.890	$1.886	$1.885	$1.899
Loyers	....	$2.367	$2.885	$4.05	$4.05	$4.60	$4.75	$4.830	$4.857	$4.772	$4.850	$4.877	$4.858	$4.825	$4.807	$4.588	$4.545
Grand total	....	$9.373	$10.499	$12.792	$13.002	$13.788	$14.024	$14.493	$14.533	$14.387	$14.316	$14.193	$14.135	$14.164	$14.404	$14.331	$14.469

*Mois de décembre.

DÉPENSE HEBDOMADAIRE EN ALIMENTS DE CONSOMMATION GÉNÉRALE, COMBUSTIBLE, ÉCLAIRAGE ET LOYER, POUR UNE FAMILLE DE CINQ PERSONNES EN TERMES DE LA MOYENNE DES PRIX DANS 60 VILLES DU CANADA—(*Suite*)

ARTICLES	Quantité	1914			1915												
		Nov.	Déc.	**Année**	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	**Année**
		c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Bœuf, bifteck de filet	2 livres	48.8	47.4	**48.8**	47.2	47.0	46.6	46.6	47.6	48.8	49.2	48.8	48.4	47.6	47.4	46.6	**47.6**
Bœuf, rôti	2 "	34.2	33.4	**33.4**	32.8	82.4	32.0	32.8	32.8	33.6	33.4	33.4	33.2	32.8	32.4	32.2	**32.8**
Veau, rôti	1 "	18.0	17.6	**17.3**	17.6	17.6	17.7	17.1	17.1	17.5	17.3	17.6	17.6	17.5	17.6	17.5	**17.5**
Mouton, rôti	1 "	20.9	20.7	**20.8**	20.4	20.3	20.5	20.8	21.4	21.5	21.3	21.2	20.9	20.8	20.9	20.8	**20.9**
Porc, frais, pour rôti	1 "	20.0	19.3	**20.2**	19.0	18.7	18.5	18.4	18.9	19.3	19.5	19.4	19.6	19.6	19.8	19.7	**19.2**
Porc salé	2 "	37.6	36.8	**37.2**	35.8	35.2	34.8	34.8	35.2	35.8	34.4	35.6	35.8	35.8	36.2	36.0	**35.4**
Bacon à déjeuner	1 "	26.4	25.5	**25.9**	25.1	24.5	24.9	24.7	24.9	25.3	26.6	25.6	26.8	26.0	26.2	26.3	**25.6**
Saindoux, pur	2 "	36.8	36.2	**37.2**	35.6	35.4	35.2	35.0	35.2	35.8	35.8	36.0	35.8	35.8	36.4	36.2	**35.6**
Œufs frais	1 douz.	40.3	45.1	**34.4**	45.5	40.8	28.6	23.4	23.7	24.6	25.3	26.5	29.8	36.2	42.6	45.4	**32.7**
Œufs en caisse	1 "	32.5	34.5	**32.0**	34.9	32.9	26.7	21.8	22.6	24.3	24.9	25.7	27.7	31.6	34.6	35.4	**28.6**
Lait	6 pintes	52.8	52.8	**52.8**	55.2	55.2	55.2	54.6	54.6	52.8	52.2	50.4	50.4	51.0	51.6	52.2	**52.9**
Beurre de ferme	2 livres	60.0	60.0	**57.2**	61.8	61.4	64.4	66.2	64.8	57.8	56.2	58.0	58.0	60.8	64.6	65.4	**61.6**
Beurre de crémerie	1 "	34.5	34.9	**33.7**	35.0	35.6	37.4	37.9	37.3	33.8	32.6	32.2	33.3	35.1	36.8	37.4	**35.3**
Fromage vieux	1 "	22.1	22.1	**21.4**	22.5	23.0	23.4	23.6	23.9	24.6	24.6	24.5	24.0	24.0	24.3	24.3	**23.8**
Fromage nouveau	1 "	20.2	20.3	**19.8**	20.5	21.1	21.8	22.0	22.3	22.8	22.6	21.6	21.1	21.1	21.3	22.0	**21.6**
Pain ordinaire, blanc	15 "	66.0	67.5	**64.5**	67.5	70.5	72.0	72.0	73.5	73.5	79.5	73.5	69.0	66.0	66.0	66.0	**70.7**
Farine de famille	10 "	38.0	37.0	**35.0**	39.0	43.0	43.0	43.0	44.0	42.0	41.0	40.0	36.0	35.0	34.0	35.0	**39.5**
Avoine roulée	5 "	24.5	24.5	**22.5**	24.5	25.5	26.0	26.0	26.5	26.5	26.0	25.5	24.5	24.0	23.5	23.5	**25.1**
Riz, bon ordinaire	2 "	13.2	13.2	**12.2**	12.2	11.8	11.8	11.8	11.8	11.8	11.8	12.0	12.2	12.1	11.8	12.2	**11.9**
Fèves, cueillies à la main	2 "	13.6	13.4	**12.4**	13.2	13.8	13.6	13.8	14.2	14.4	14.8	14.6	14.8	14.8	15.8	16.6	**14.5**
Pommes tapées	1 "	12.8	12.2	**12.8**	12.1	11.8	11.6	11.6	11.6	11.9	11.9	12.0	12.0	12.1	12.1	12.2	**11.9**
Pruneaux, qualité ordinaire	1 "	13.1	12.8	**12.6**	12.9	12.9	12.8	12.9	13.1	13.1	13.1	13.1	13.1	12.9	12.8	12.7	**12.9**
Sucre granulé	4 "	32.4	31.2	**25.6**	30.8	31.6	32.4	32.4	32.0	31.6	31.9	31.6	31.2	30.0	30.4	30.8	**31.4**
Sucre jaune	2 "	14.8	14.4	**11.8**	14.0	14.4	14.6	14.6	14.6	14.6	14.6	14.4	15.2	13.8	14.0	14.2	**14.4**
Thé noir	½ "	9.8	9.7	**9.4**	9.6	9.2	9.2	9.2	9.3	9.4	9.5	9.6	9.6	9.7	9.6	9.7	**9.4**
Thé vert	½ "	9.8	9.7	**9.6**	9.6	9.6	9.7	9.7	9.8	9.9	9.8	9.3	9.9	9.9	10.0	10.0	**9.7**
Café	½ "	9.9	9.9	**10.8**	9.9	9.7	9.7	9.8	9.8	9.8	9.8	9.9	9.9	9.8	9.9	9.8	**9.8**
Pommes de terre	2 qts.	31.7	32.0	**41.0**	31.7	33.3	33.0	32.0	31.0	30.0	29.3	35.3	33.2	35.0	38.3	42.0	**33.6**
Vinaigre de vin blanc	½ chop.	.8	.8	**.8**	.8	.8	.8	.8	.8	.8	.8	.8	.7	.7	.7	.7	**.7**
Tous les aliments		$7.955	$7.951	$7.731	$7.967	$7.990	$7.881	$7.793	$7.843	$7.776	$7.797	$7.781	$7.736	$7.815	$8.016	$8.128	$7.866
		c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Amidon à laver	½ livres	3.3	3.2	**3.2**	3.3	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.3	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	**3.2**
Charbon anthracite	1/16 tonne	54.0	54.1	**54.0**	54.1	53.6	53.5	53.1	52.5	51.6	52.1	52.3	52.5	51.2	52.8	53.0	**52.7**
Charbon bitumineux	" "	37.4	37.2	**38.1**	38.0	37.2	37.2	37.2	37.1	37.2	35.8	36.6	37.3	36.9	36.3	37.0	**36.8**
Bois dur	" corde	42.6	42.2	**42.5**	42.5	41.3	41.4	34.1	34.1	34.3	41.7	41.6	41.3	41.5	41.3	41.5	**38.8**
Bois mou	" "	31.4	31.1	**31.3**	31.2	30.9	31.3	31.4	31.0	31.3	30.6	30.6	30.4	30.2	30.2	30.2	**30.8**
Pétrole	1 gal.	23.7	23.4	**23.6**	23.7	23.7	23.8	23.6	23.6	23.5	23.4	23.1	23.2	23.0	23.1	23.0	**23.3**
Combustible et éclairage		$1.891	$1.880	$1.895	$1.895	$1.867	$1.872	$1.794	$1.783	$1.778	$1.836	$1.842	$1.847	$1.828	$1.839	$1.847	$1.824
Loyers		$4.375	$4.385	$4.65	$4.370	$4.262	$4.222	$4.170	$4.170	$4.107	$4.099	$4.087	$4.060	$3.98	$3.97	$3.97	$4.122
Grand total		$14.254	$14.248	$14.308	$14.265	$14.151	$14.007	$13.789	$13.828	$13.693	$13.765	$13.742	$13.675	$13.660	$13.857	$13.977	$13.844

Le mouvement par groupes et articles

Grains et fourrage.

Les prix du grain furent affectés d'abord et au plus haut degré par la déclaration de guerre en 1914 et ne retournèrent pas aux niveaux d'avant la guerre, mais montèrent par moment à des points très élevés. Les récoltes dans diverses parties du monde manquèrent dans une certaine mesure en 1914 et l'entrée de la Turquie dans la guerre empêcha de vendre dans l'Europe occidentale l'excédent considérable de la récolte de blé en Russie. Les prix de tous les grains commencèrent de nouveau à monter rapidement vers la fin de 1914, atteignant des niveaux de record en février, puis de nouveau en mai, après avoir un peu fléchi. L'incertitude au sujet des approvisionnements, la disette de navires, les tarifs de transport et les conditions créées par la guerre causèrent beaucoup de spéculation, avec des fluctuations considérables des prix sur divers marchés. Les rapports de la forte récolte de 1915, due à une plus grande superficie ensemencée, la température favorable et le rendement des autres récoltes de produits alimentaires firent baisser les prix à l'été et à l'automne. Pendant quelque temps les prix furent plus bas qu'un an auparavant, mais, comme en 1914, il se produisit des hausses vers la fin de l'année.

Animaux et viandes.

Après avoir monté pendant quelques semaines après la déclaration de guerre, les prix du bétail et des viandes tombèrent à un niveau relativement bas vers la fin de 1914. Les prix élevés de la nourriture firent qu'un grand nombre de porcs furent vendus dans l'Ouest canadien et que le bétail baissa aussi considérablement. Les rapports indiquaient que la demande de viandes diminuait considérablement, mais une demande croissante pour les fournitures de l'armée se développa, surtout en ce qui regarde le bacon et les autres produits du porc. Les moutons, la viande de mouton et les volailles étaient aussi à meilleur marché, mais montèrent considérablement après les mois du printemps de 1915. Le prix élevé de la laine fut cause qu'un grand nombre de moutons ne furent pas mis sur le marché. Vers la fin de 1915 les prix des porcs atteignirent de nouveau des niveaux de record et continuaient à monter. Il y avait de la part des fabricants de conserves une forte demande pour les fournitures de l'armée et les ventes considérables de l'année précédente avaient réduit le nombre des animaux. Les prix du bétail et du bœuf montèrent aussi considérablement vers la fin de l'année, mais pas à des niveaux aussi élevés que les années précédentes. Les prix des volailles étaient beaucoup meilleurs à la fin de 1915 qu'un an auparavant.

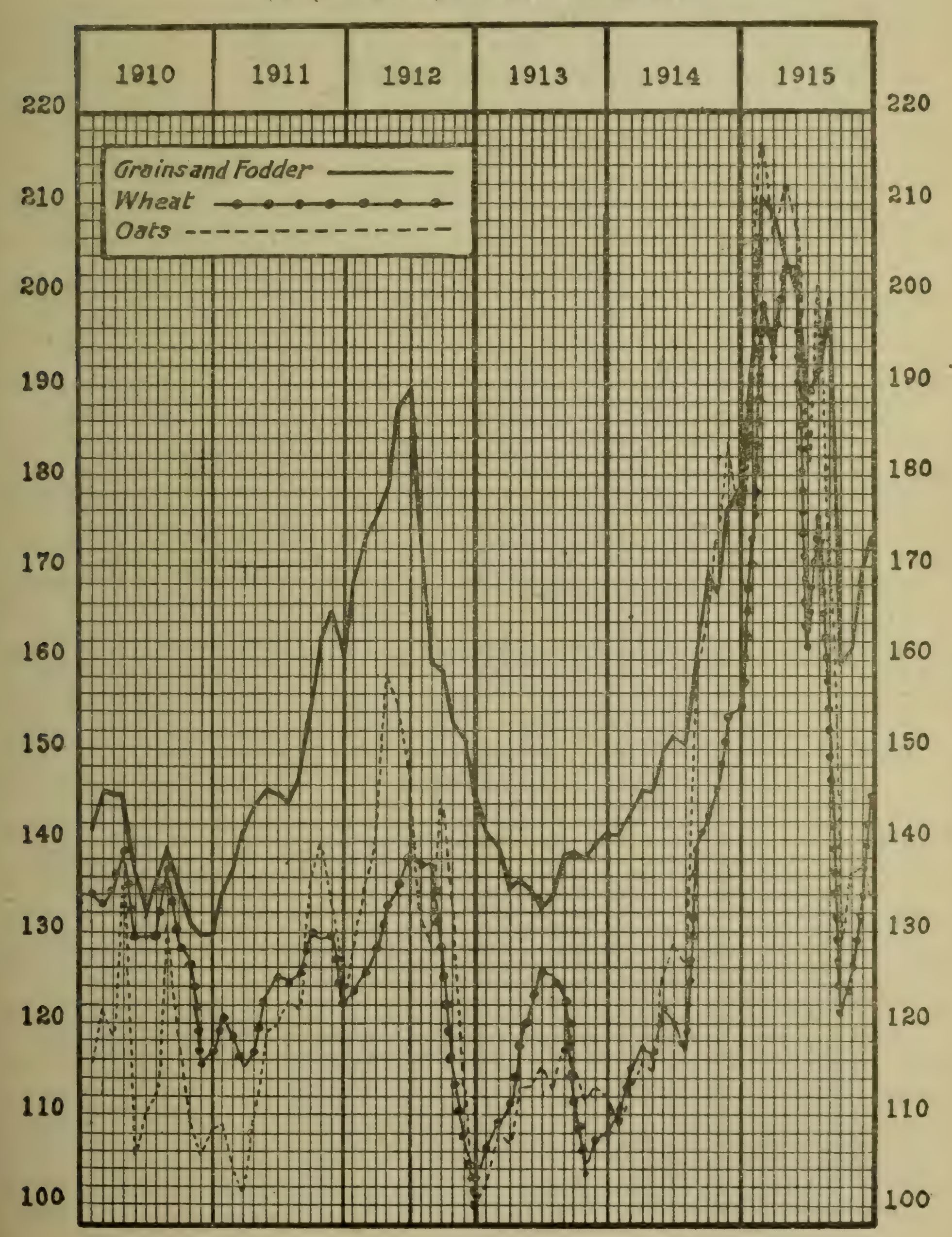
Produits laitiers.

Les prix ont été à des niveaux plus élevés même que les records les plus élevés atteints depuis quelques années, comme résultat d'une demande additionnelle de fromage, de beurre et d'œufs pour exportation en Grande-Bretagne par suite des conditions créées par la guerre. Le lait, cependant, était un peu meilleur marché dans quelques parties du Canada, la demande étant plus légère. La production fut augmentée considérablement dans toutes les branches de l'industrie laitière surtout dans les provinces des prairies. La sécheresse de 1914 dans cette partie du pays rendit la nourriture si rare et si chère que les prix du lait furent plus élevés à Winnipeg en 1915.

PRIX RELATIFS DU GRAIN ET DU FOURRAGE, DU BLÉ DU MANITOBA ET DE L'AVOINE DE L'OUEST, 1910-1915.

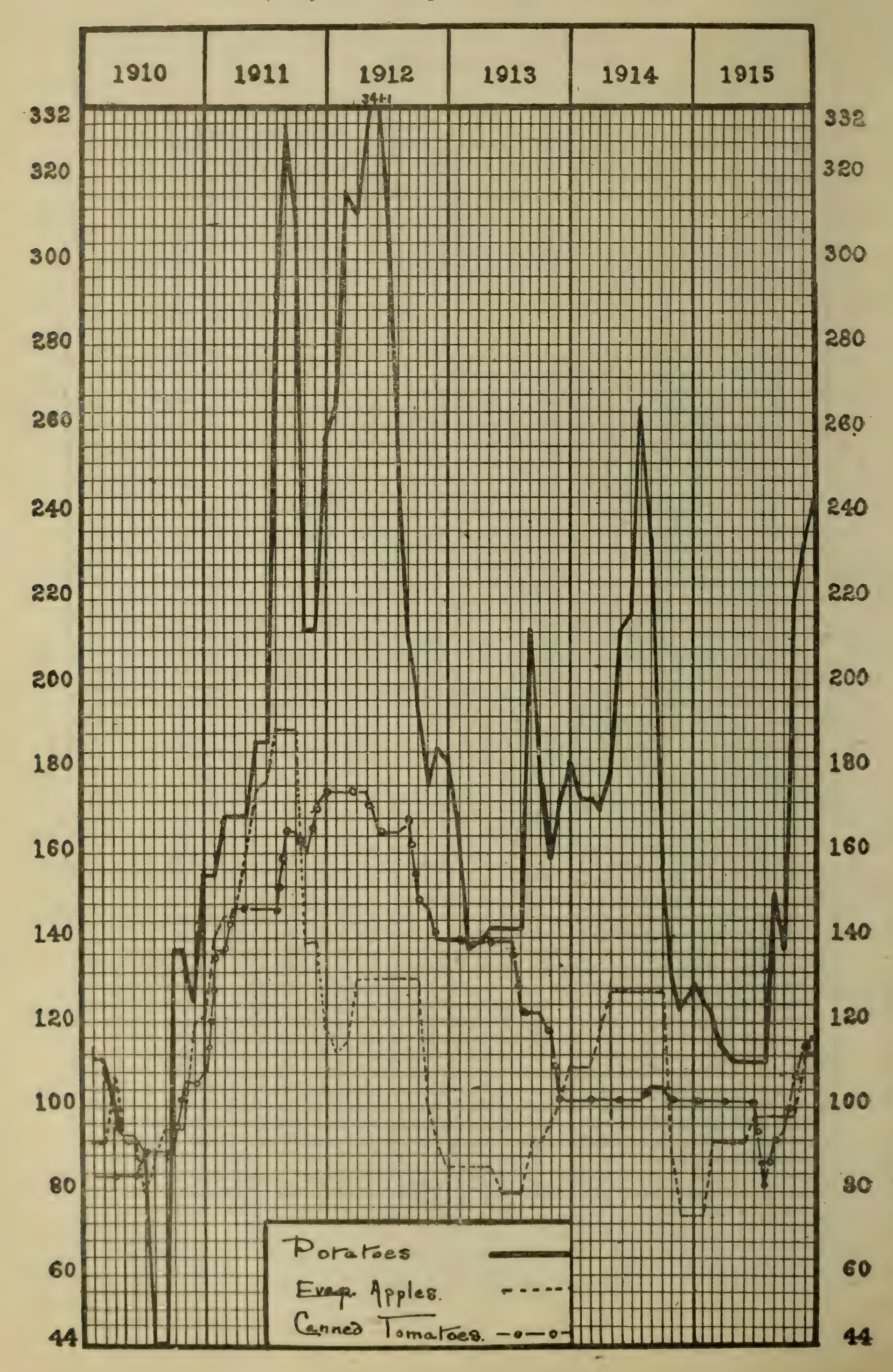
Articles inclus: Blé du Manitoba, Northern No 1, et blé d'hiver d'Ontario, No 2; Avoine, Canada Western No 2, et avoine d'Ontario, No 2; Orge, Canada Western No 3, et orge d'Ontario No 3; Maïs, américain, No 3; jaune; Graine de lin, du Nord-Ouest, No 1; Pois d'Ontario, No 2; Seigle d'Ontario, No 2.

(Moyenne des prix 1890-1899 = 100)



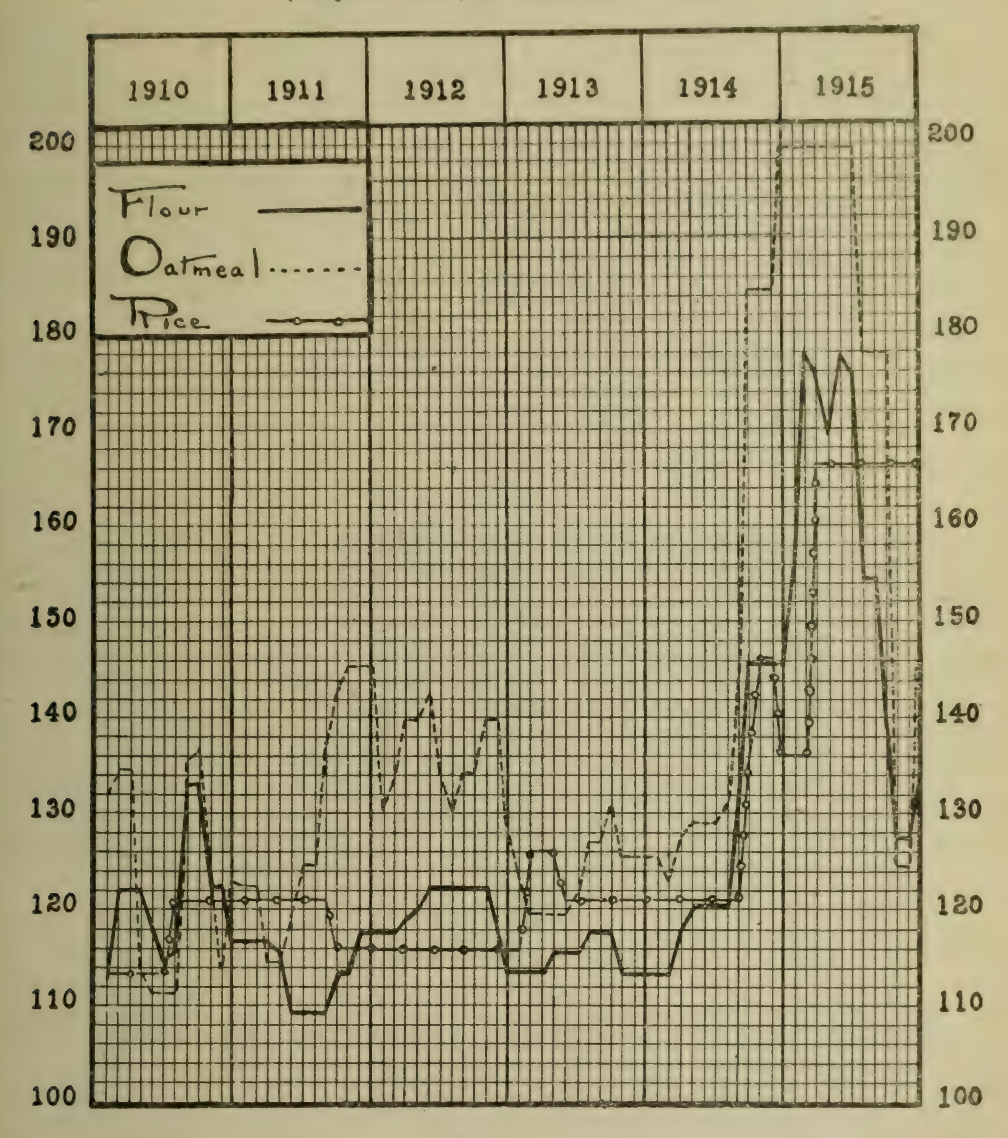
PRIX RELATIFS DES POMMES DE TERRE, DES POMMES TAPÉES ET DES TOMATES EN BOÎTES.

(Moyenne des prix 1890-1899 = 100)



PRIX RELATIFS DE LA FARINE, DU GRUAU D'AVOINE ET DU RIZ, 1910-1915

(Moyenne des prix 1890-1899 = 100)



Poisson.

Le marché de l'exportation avait été déprimé par la guerre dans la dernière partie de 1914, mais une grande amélioration se manifesta et augmenta graduellement, si bien qu'en 1915 il y eut une très bonne demande de morue et d'autres poissons secs. Les marchés du poisson salé furent aussi forts. Le homard en boîtes fut en meilleure demande en Europe qu'on ne s'y attendait, de sorte que les prix ne baissèrent pas excessivement. Le saumon en boîtes fut en

bonne demande et la petite quantité mise en conserves en 1914 fut vendue à des prix relativement élevés. Le poisson frais commanda aussi de bons prix sur les marchés canadiens.

Autres aliments.

Les prix des aliments furent en moyenne plus élevés au commencement de 1915 en dépit des niveaux plus bas des fruits et des légumes, car la farine, le sucre, le thé et les épices avaient monté considérablement à cause des conditions créées par la guerre. Le nombre indice des fruits et légumes était 115.1 pour janvier, contre 125.2 pour janvier 1914. Le nombre indice des épiceries, cependant, était 133.4 pour janvier 1915, contre 112.9 un an auparavant. De nouvelles hausses se produisirent en 1915 dans les prix de la farine, du thé, des fèves, des fruits tapés, du riz, du tapioca et des épices, de sorte que le niveau général des prix des aliments continua à monter, bien que la farine et l'avoine roulée baissassent considérablement et que le sucre fût un peu meilleur marché à l'été et à l'automne. Les pommes de terre et les légumes en boîtes étaient descendus à de bas niveaux par suite des bonnes récoltes de 1914, mais montèrent rapidement en 1915, les conditions des récoltes étant défavorables.

Textiles.

L'événement de l'année a été la hausse des prix de la laine à des niveaux de record, à cause de la demande pour les fournitures militaires, vêtements, couvertures, etc. D'un autre côté, le coton et les cotonnades ont été sensiblement meilleur marché, ayant baissé rapidement lors de la déclaration de guerre et ne s'étant que partiellement relevés vers la fin de 1915, la demande étant meilleure qu'on ne s'y était attendu et la récolte aux Etats-Unis ayant diminué. Les soies étaient aussi à meilleur marché, mais se relevèrent considérablement. Les produits du lin montèrent très rapidement parce que les approvisionnements venant de Russie et de Belgique étaient dans une large mesure écartés du marché. Le jute avait baissé, mais remonta considérablement, la demande devenant forte. Le linoléum monta aussi. La demande de nouveautés accusa une amélioration considérable dans la dernière partie de l'année, mais la demande de lainages et de quelques cotonnades pour les fins militaires fut un facteur très important pendant toute l'année.

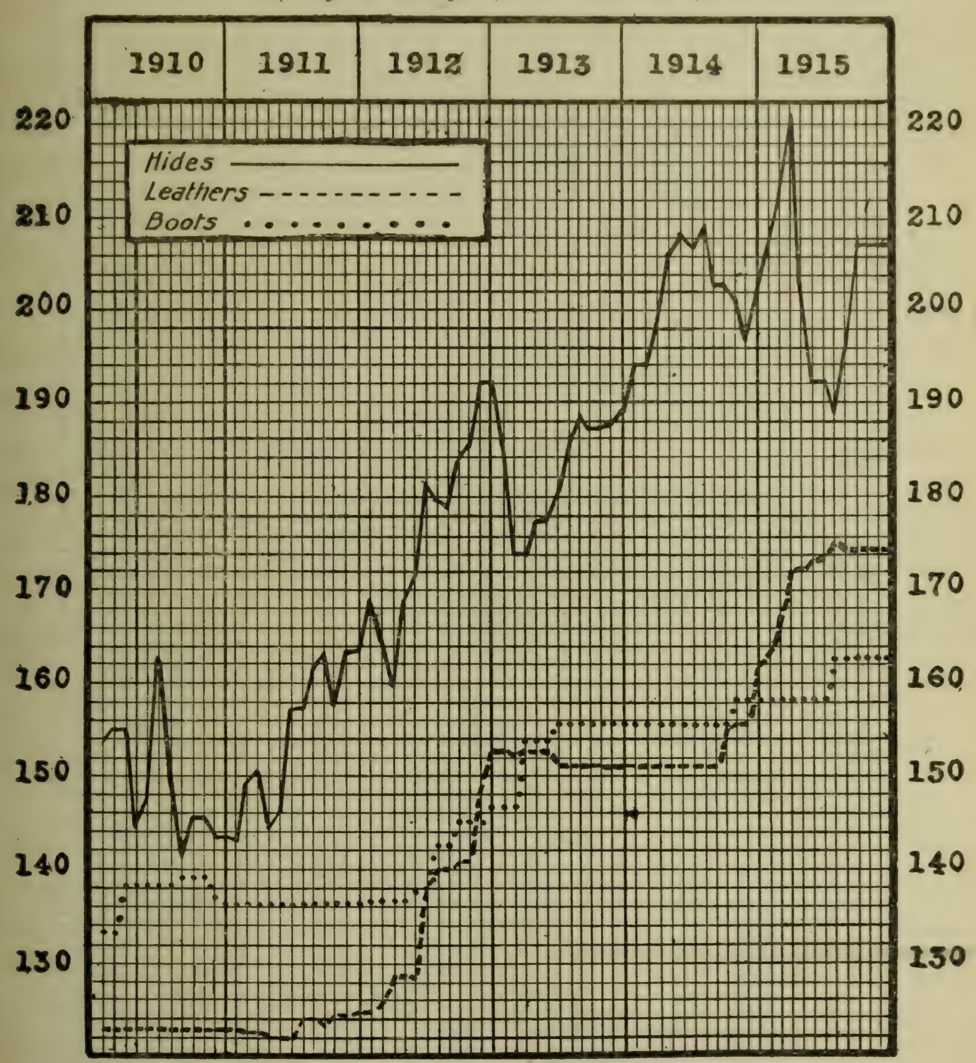
Peaux, cuir et chaussures.

Le cuir fut en grande demande pour le matériel de guerre pendant toute l'année, mais la demande pour les usages ordinaires avait diminué considérablement en 1914 et ne se releva pas beaucoup avant la fin de 1915. Au commencement de l'année d'assez fortes commandes d'équipement militaire furent placées au Canada et créèrent une bonne demande pour le cuir et les peaux. De nouvelles commandes furent placées à l'automne. La demande de bottes pour l'armée créa un bon commerce du cuir à semelles et à empeignes, tandis que le commerce indigène de chaussures s'améliora aussi dans les quatre derniers mois de l'année. Les tanneurs furent embarrassés par le prix élevé et la rareté de matières nécessaires pour le tannage. Le prix très élevé des peaux tendit, dès le commencement de l'année, à réduire la demande de cuir, mais dans la dernière partie de l'année, comme les peaux n'avaient pas baissé d'une manière appréciable, la demande s'améliora. La demande de cuir à harnais, qui avait été légère à cause de la diminution des achats dans l'Ouest canadien, s'améliora dans la dernière partie de l'année à la suite de l'assurance de bonnes récoltes.

PRIX RELATIFS DES PEAUX, DES CUIRS ET DES CHAUSSURES

Peaux: de bouvillon No 1; peaux de veau, vertes; peaux de cheval; suif, cuirs: pour raccommodages; à semelles; à harnais, à empeignes fortes. Chaussures: en cuir fendu pour hommes; en box calf pour hommes; dongola pour dames,

(Moyenne des prix, 1890-1899 = 100)



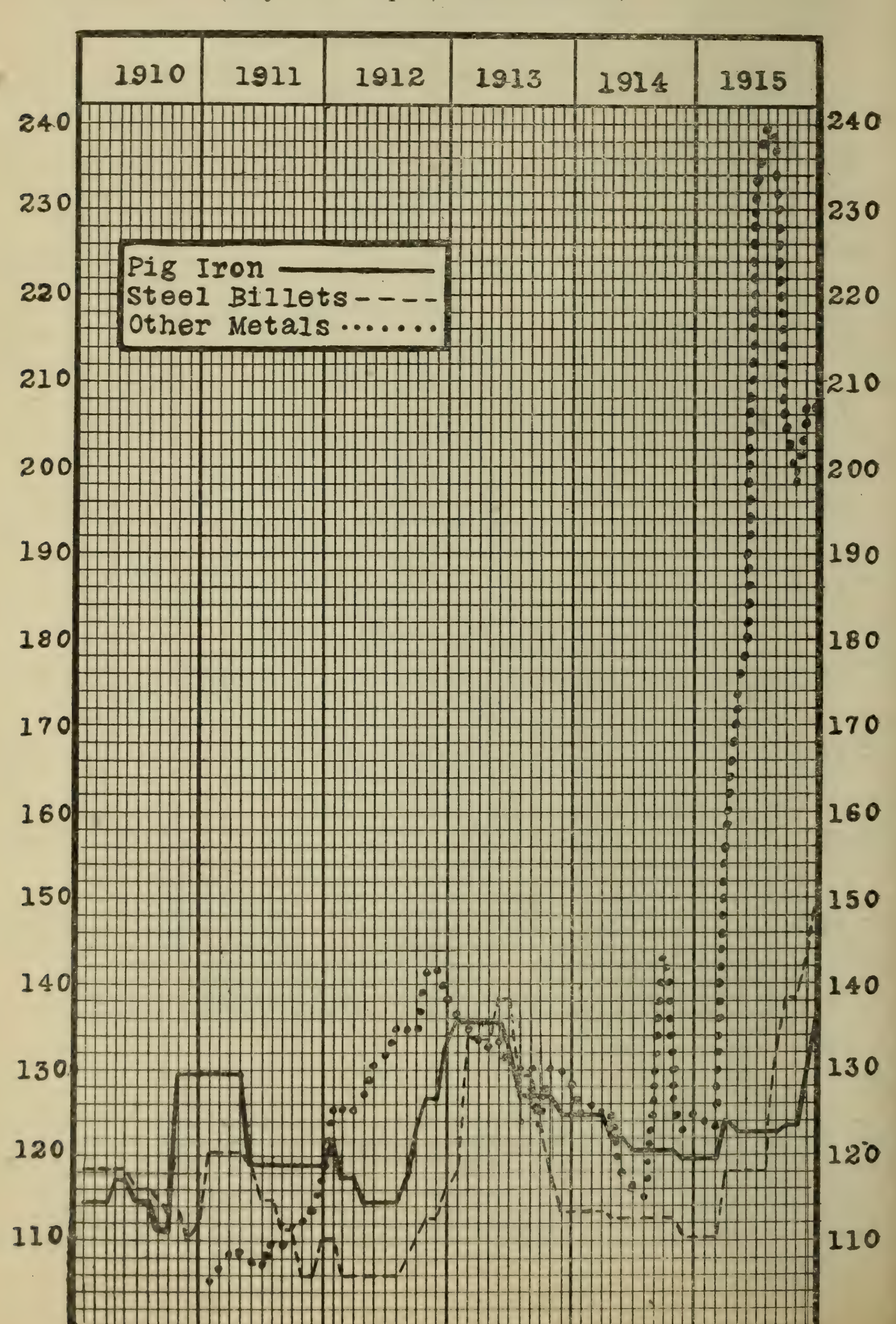
Métaux et outils.

Au commencement de l'année les prix des métaux et de la quincaillerie étaient relativement bas, étant descendus du haut niveau spéculatif de septembre 1914. Quelques branches, cependant, étaient encore chères à cause de la demande croissante et de leur rareté. La demande industrielle au Canada avait été grandement diminuée et on ne s'attendait à aucune amélioration à cause des conditions créées par la guerre. La demande de métaux pour la fabrication des munitions

PRIX RELATIFS DES MÉTAUX, 1910-1915

Fonte, de la Nouvelle-Ecosse; acier en masse de la Nouvelle-Ecosse; autres métaux: antimoine; bronze; cuivre; plomb; nickel; mercure; argent; étain; feuilles de zinc.

(Moyenne des prix, 1890-1899 = 100)



fut cependant plus forte qu'on ne s'y attendait et commença à affecter le marché au début de l'année. Des matériaux furent aussi requis pour la manufacture de machines à produire des munitions. L'antimoine, le cuivre, le bronze, le plomb, le mercure, le spelter, le zinc, la soudure et l'étain furent principalement affectés dans les premiers mois de l'année, bien que quelques espèces de fer et d'acier fussent aussi en hausse. Les droits de douane additionnels de 7½ pour cent (et 5 pour cent de droits préférentiels) furent aussi un facteur en ce qui regarde quelques articles sur le marché. Le spelter et le zinc montèrent rapidement à l'été, puis fléchirent. A l'automne, le fer et l'acier commencèrent à monter rapidement et fréquemment, à cause d'une forte demande, surtout pour l'acier. Les produits du fer montèrent aussi rapidement. Les autres métaux furent également affectés. Le nombre indice du groupe, contenant 23 branches, monta de 112.6 en janvier à 165.4 en décembre, mais avait atteint 176.5 en juillet à cause des prix élevés du spelter et du zinc pendant quelque temps à l'été. Le ministère des mines rapporta que les prix élevés et une bonne demande de métaux avaient un effet stimulant sur l'industrie de l'extraction des métaux au Canada, aussi bien que sur les autres industries, non seulement causant une grande activité dans l'exploitation des gîtes déjà développés, mais aussi, plus tard dans l'année, amenant la réouverture d'anciens dépôts et l'exploitation de nouveaux gisements. La capacité des hauts fourneaux fut aussi portée à sa dernière limite afin de répondre à la demande d'acier à obus.

Combustible et éclairage.

Les prix du charbon bitumineux et de l'anthracite, ainsi que du pétrole, ont été plus bas, mais les prix du coke, de la gazoline et des allumettes ont augmenté considérablement. Le prix du carbure de chaux a été plus bas chez les spéculateurs. Une demande indigène plus légère a expliqué les diminutions, tandis que la forte demande de fer et d'acier a fait monter le coke. Les exportations de gazoline et d'huile crue des Etats-Unis et la plus forte demande de gazoline en Amérique même ont fait monter les prix rapidement dans la dernière partie de l'année. Les matières brutes pour la fabrication des allumettes ont monté rapidement.

Bois.

Les conditions du marché du bois pendant l'année ont été décrites comme suit dans le *Canada Lumbermen:*

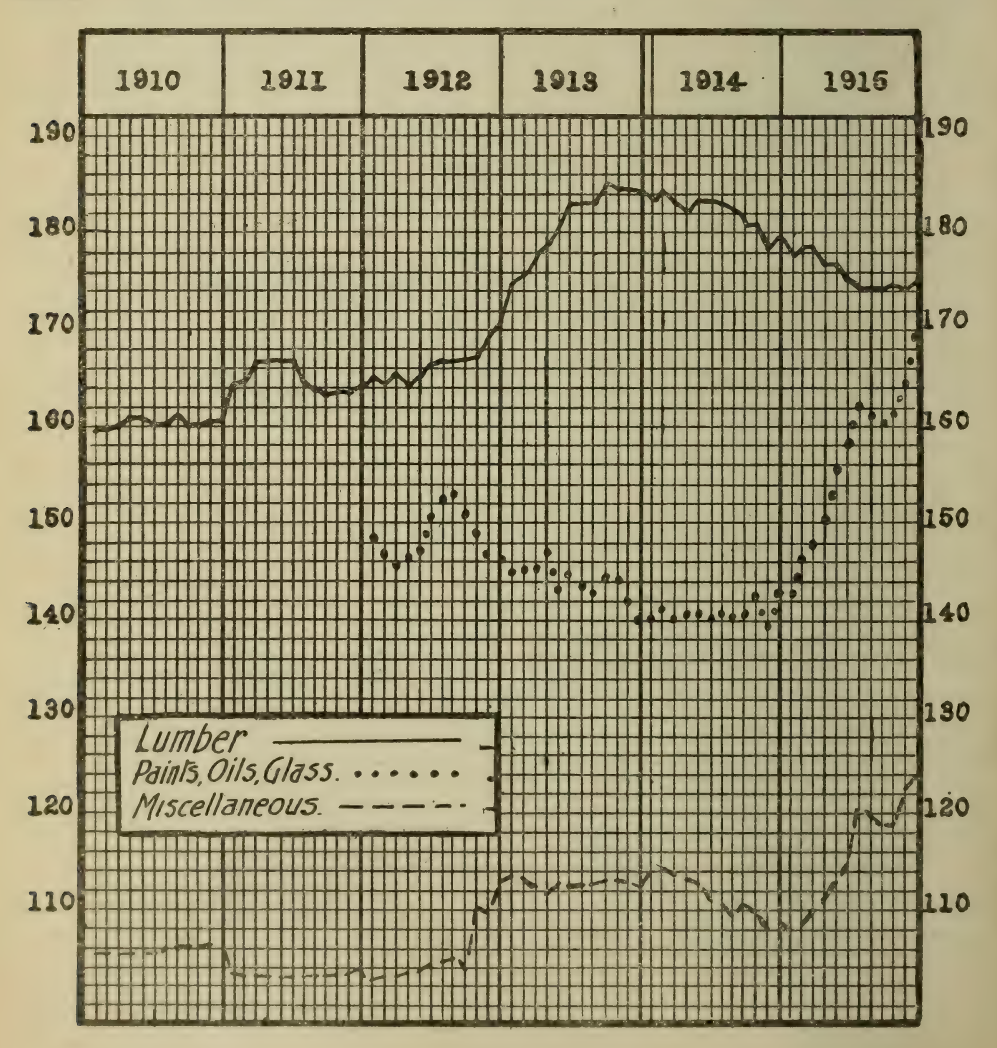
L'histoire de l'année 1915 en ce qui concerne le commerce de bois du Canada a été dominée et contrôlée presque entièrement par la situation résultant de la guerre. Au commencement de l'année, le commerce était très tranquille. Le pays avait à peine été capable d'établir sa situation, au point de vue commercial et industriel, pendant les cinq mois qui s'étaient écoulés depuis le commencement de la guerre. Les producteurs de bois étaient dans l'incertitude au sujet de leurs opérations dans la forêt. Les banques avaient découragé l'abatage d'une grande quantité d'arbres, et nombre de petits exploiteurs furent ainsi rejetés hors des rangs des producteurs. Des compagnies qui n'étaient pas en position de financer leurs propres opérations prévirent cependant qu'avant plusieurs mois la guerre créerait une demande anormale de toutes sortes de bois et d'un grand nombre de produits du bois. Elles entreprirent en conséquence, dans plusieurs cas, des opérations assez considérables dans la forêt. Elles furent, naturellement, justifiées par les événements qui se produisirent plus tard dans l'année.

Pendant les premiers mois de l'année le commerce de bois fut indubitablement très tranquille. Peu après l'ouverture du printemps, cependant, il sembla y avoir un réveil de la confiance qui se répandit par tout le Canada. L'amélioration était due presque entièrement à la grande quantité d'argent venant au Canada en paiement des munitions et des fournitures de guerre requises par les gouvernements alliés. Cet état de choses se continua jusqu'à l'automne et la quantité d'argent mise en circulation dans tout le Canada avait alors créé une situation industrielle beaucoup meilleure. Avec l'arrivée de l'automne un sentiment plus grand de confiance résultant des récoltes anormales qui étaient alors assurées au Canada vint s'ajouter à l'amélioration causée par les commandes de guerre.

Au commencement de l'année, les prix du bois étaient très bas et demeurèrent ainsi pendant plusieurs mois. L'amélioration qui commença au printemps fut graduelle et légère jusqu'au milieu de l'automne. Alors arriva une grande vague d'optimisme résultant des conditions susmentionnées, et les prix commencèrent à monter rapidement. Les catégories de bois qui étaient en demande spéciale pour les fins militaires, et surtout celles employées pour la production de caisses à obus, battirent la marche. Au premier rang étaient l'épinette et les bois durs, notamment le bouleau. Ces espèces de bois devinrent si rares, par suite de la demande de caisses à obus, que la substitution d'autres espèces devint nécessaire et l'augmentation des prix devint alors générale.

Prix relatifs des matériaux de construction, 1910-1915

Bois: planches d'épinette du N.-B.; bardeaux du N.-B.; pin, planches à revêtement, dosses commerciales, planches à boîtes, coupe No 1; lattes; sapin; épinette; chêne; bouleau; érable; pin de la C.-B.; bardeaux de la C.-B. Peintures, huiles, verre; blanc de plomb; huile de lin; térébenthine; benzine; rouge vénitien; vert de Paris; peintures préparées; résine, blanche; shellac; vernis à meubles; colle; verre à fenêtres; mastic. Divers: brique, commune et réfractaire; ciment; chaux; plâtre de Paris; poix; goudron; tuyau d'égout; tuyau en fer; tuyau en plomb; minium; clous, coupés et de broche; poids de fenêtres; corde de fenêtres; pentures; fil de cuivre; fil de fer; toile métallique; broche à clôture.



Matériaux de construction.

Un grand nombre d'articles de ce sous-groupe étaient descendus à des niveaux plus bas en 1914 à cause de la diminution de la demande par suite de la réduction des opérations du bâtiment. La rareté des approvisionnements dans quelques branches, cependant, avait déjà causé quelques hausses vers la fin de 1914, parce que les approvisionnements étaient affectés par les conditions créées par la guerre. Ces mouvements de hausse s'accélérèrent graduellement en 1915 et s'étendirent au point que des augmentations rapides se produisirent dans quelques branches. La brique réfractaire, le tuyau de plomb, les clous, le minium, le fil de cuivre, le fil de fer, la toile métallique et le fil de fer barbelé pour clôtures furent principalement affectés. Le nombre indice du groupe, qui était tombé de 112.7 en 1913 à 111.4 en 1914, donna une moyenne de 115.9 pour 1915, étant à 123.9 en décembre. La brique ordinaire, les pentures, la corde à fenêtres et les poids de fenêtres donnèrent une moyenne plus basse pour l'année.

Peintures, huiles, verre.

Les prix avaient un peu baissé en 1914, mais un mouvement de hausse se manifesta vers la fin de l'année dans les prix de quelques articles, à cause des conditions créées par la guerre. Ce mouvement se continua en 1915 et l'augmentation fut presque générale pour les quatorze articles compris dans le groupe. Des prix plus élevés des matières premières, surtout le plomb, et une demande active pour les fins de la guerre dans quelques branches et la disparition des approvisionnements de couleurs, furent les principaux facteurs. Les prix de l'huile de lin, du vert de Paris, des peintures préparées, du mastic, de la résine, du shellac, de la térébenthine, du rouge vénitien, du blanc de plomb et du verre à fenêtres furent plus élevés pour toute l'année. La benzine fut en moyenne moins chère, mais monta rapidement dans la dernière partie de l'année.

Articles de maison.

Par suite de nouvelles hausses dans le prix de la vaisselle et des couteaux de table, le nombre indice de ce groupe donna une moyenne plus élevée qu'en 1914, qui était plus élevée que celle de 1913. Les prix des meubles en bois ont été réguliers, mais les lits en fer ont baissé. La vaisselle monta à cause des prix plus élevés en Angleterre et du coût plus élevé du transport. Les couteaux à manche en celluloïd furent aussi beaucoup plus chers. Les balais ont été un peu meilleur marché qu'en 1914, mais ont monté de nouveau. Les fers à repasser ont aussi monté en commun avec les articles en fer.

Drogues et produits chimiques.

Les articles de ce groupe ont accusé les plus petites hausses de prix pendant quelques années avant la guerre, mais quelques hausses se produisirent immédiatement par suite de l'interruption des approvisionnements venant d'Allemagne et de l'augmentation des tarifs de transport dans le cas des approvisionnements importés de l'Amérique du Sud et d'autres sources lointaines. La demande de matières pour les explosifs fut aussi un important facteur dans l'augmentation de la demande de plusieurs branches, notamment l'acide carbolique, la glycérine et la soude caustique. Des nouvelles sources d'approvisionnements furent développées et l'utilisation de matières premières inutilisées jusque-là à cause du rendement peu considérable, fournit des approvisionnements partiels dans quelques branches, mais à des prix plus élevés, avec la possibilité que de nouveaux développements réduiraient les prix, mais ne les ramèneraient pas aux anciens

niveaux. Le nombre indice du groupe a été 113.3 pour 1913, était monté à 135.0 en janvier 1915 et à 228.1 en décembre, de rapides hausses s'étant produites dans presque toutes les branches en mars puis à l'automne, et les marchés de plusieurs branches montaient encore à la fin de l'année.

Articles divers.

Les fourrures vertes avaient grandement diminué de prix en 1914, mais il se produisit en 1914 une amélioration constante. Le malt fut plus cher par sympathie pour l'orge. Le tabac et les liqueurs montèrent par suite de l'augmentation des droits d'accise. Les prix de la pulpe et du papier étaient élevés dès le commencement de l'année par suite d'une demande considérable de papier à journal dans la dernière partie de 1914. Plus tard, la pulpe préparée au sulfite devint très chère parce que les importations d'Europe aux Etats-Unis étaient réduites. La ficelle d'engerbage a été meilleur marché qu'en 1914. La corde de manille avait baissé, mais remonta rapidement vers la fin de l'année. La poudre monta considérablement à cause des prix élevés des produits chimiques. Le caoutchouc brut baissa mais se rétablit dans la dernière partie de l'année. Le savon et l'amidon ont tendu à monter.

Appendices.

L'appendice A traite des prix de détail, donnant les moyennes des mois de chaque année de 1910 à 1915 calculées d'après les cotes publiées dans la *Gazette du Travail* pour les soixante villes représentées. Une trentaine d'aliments de consommation générale, le charbon, le bois, le pétrole et le loyer d'une maison de six pièces y sont inclus. Des statistiques semblables pour décembre 1900 et 1905, obtenues par la Commission d'enquête sur le coût de la vie et publiées dans son rapport, y sont aussi incluses. L'appendice B sur les prix dans les autres pays donne les nombres indices disponibles des prix et des extraits de rapports sur les prix dans le Royaume-Uni, les Etats-Unis et plusieurs autres pays ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'appendice C donne des statistiques sur la production de l'or dans le monde entier.

V. ORGANISATION DU TRAVAIL AU CANADA, 1915.

Bien que préparé au cours de l'exercice, le cinquième rapport annuel sur l'organisation du travail au Canada, qui comprend dix-sept chapitres et contient 232 pages, n'a été publié que quelque temps après la clôture de l'exercice. Le rapport renferme des statistiques pour l'année civile 1915, et il traite des nombreuses activités des corporations ouvrières organisées fonctionnant au Canada. Le premier chapitre contient un relevé qui indique la mesure dans laquelle les membres des organisations internationales et des autres organisations ouvrières en activité au Canada se sont enrôlés en vue du service d'outre-mer, depuis l'ouverture des hostilités, en août dernier, et jusqu'à la fin de l'année 1915, d'après les rapports transmis au ministère par les organisations intéressées. Le chapitre contient, en outre, les déclarations de différentes organisations au sujet de la guerre et l'attitude adoptée à l'égard de la poursuite de la lutte.

ENRÔLEMENT DES OUVRIERS SYNDICALISTES.

Il est imprimé un tableau qui indique, par groupes de métiers, les ouvriers syndicalistes qui se sont enrôlés en vue du service militaire. Sur 1,883 unions filiales locales au Canada, 961 ont rapporté l'enrôlement d'un ou de plusieurs membres, le total atteignant 11,972 recrues et 439 réservistes, soit 12,411. Le tableau suivant indique (1) le nom des organisations, (2) le nombre des succursales locales au Canada, (3) le nombre des membres au Canada, (4) le nombre des succursales locales qui ont rapporté des enrôlements, (5) le nombre des membres qui se sont engagés, (6) le nombre des réservistes de l'armée et de la marine, qui ont repris le service :

	Nombre de succursales locales au Canada.	Nombre de membres au Canada.	Nombre de succursales locales ayant rapporté des enrôlements	Nombre de membres enrôlés.	Réservistes.
EXPLOITATION DE MINES ET CARRIÈRES.					
Mine Workers of America, United	31	4,253	14	523	23
Miners, Western Federation of	20	3,329	11	187	4
Quarry Workers' International Union	4	800	2	15	....
Total	55	8,382	27	725	27
MÉTIERS DE CONSTRUCTION.					
Asbestos Workers, Inter. Assn. Heat and Frost Insulators	3	60	1	7	1
Bricklayers', Masons' and Plasterers' International Union	62	4,858	38	668	27
Carpenters and Joiners, United Brotherhood of	112	6,310	52	326	12
Electrical Workers, International Brotherhood of	33	1,805	19	280	21
Granite Cutters' International Association	6	250	3	11	....
Hod Carriers, Building and Common Labourers' International Union	4	49	3	95	3
Lathers, International Union of Wood, Wire and Metal	6	100	2	15	1
Painters, Decorators and Paperhangers, Brotherhood of	30	1,290	18	158	13
Plasterers' & Cement Finishers' International Association, Operative	13	868	11	191	9
Plumbers and Steamfitters of America, United Association of	41	2,170	22	278	5
Sheet Metal Workers' International Alliance, Amalgamated	13	400	2	19	1
Stonecutters' Association of North America, Journeymen	29	900	15	151	6
Slate and Tile Roofers' Union, International	1	22	1	6	....
Total	353	19,082	187	2,205	99
MÉTALLURGIE.					
Blacksmiths and Helpers, International Brotherhood of	13	800	4	29	....
Boilermakers and Iron Ship Builders, Brotherhood of	21	803	16	160	6
Bridge and Structural Iron Workers, International Association of	15	643	4	41	3
Engineers, Amalgamated Society of	18	1,500	8	39	1
Horseshoers, Journeymen	5	190	1	5	....
Machinists, International Association of	64	5,690	39	466	3
Metal Polishers, Buffers, Platers, Brass and Silver Workers' International Union	9	263	4	11	....
Moulders' Union, International	32	1,438	19	273	3
Pattern Makers' League	9	486	4	12	....
Total	186	11,813	99	1,036	16
IMPRIMERIE.					
Bookbinders, International Brotherhood of	10	402	6	24	....
Lithographers, Amalgamated	3	182	2	12	....
Photo Engravers' Union, International	4	131	2	15	....
Printing Pressmen's Union, International	21	1,054	15	120	....
Stereotypers' and Electrotypers' Union, International	8	192	5	10	....
Typographical Union, International	45	4,653	39	408	9
Total	91	6,614	69	589	9
CORDONNERIE ET CONFECTION.					
Boot and Shoe Workers' Union	16	1,471	7	94	2
Garment Workers of America, United	19	2,750	6	9	1
Tailors' Union of America, Journeymen	24	745	11	15	....
Total	59	4,966	24	118	3
SERVICE PERSONNEL ET AMUSEMENT.					
Barbers' International Union of America, Journeymen	43	1,200	30	100	2
Hotel and Restaurant Employees and Bartenders' International League	29	1,963	20	426	24
Musicians, American Federation of	40	4,574	17	602	16
Stage Employees and Moving Picture Machine Operators, International Alliance of Theatrical	22	900	11	50	3
Total	134	8,637	78	1,178	45

	Nombre de succursales locales au Canada.	Nombre de membres au Canada.	Nombre de succursales locales ayant rapporté des enrôlements.	Nombre de membres enrôlés.	Réservistes.
EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER.					
Locomotive Firemen and Enginemen, Brotherhood of.....	88	5,759	53	571	11
Locomotive Engineers, Brotherhood of..................	87	5,128	54	80	3
Railroad Trainmen, Brotherhood of....................	84	9,643	61	324	12
Railroad Telegraphers, Order of......................	16	....	13	204	1
Maintenance-of-Way Employees, International Brotherhood of..........	153	7,000	70	336	23
Railway Carmen, Brotherhood of........................	69	2,558	32	205	5
Railway Conductors, Order of..........................	60	2,883	41	42	2
Railroad Freight Handlers, No. 14850 (A. F. of L.).......	....	....	1	93	20
Total....................................	557	32,971	325	1,855	77
AUTRES MÉTIERS DU TRANSPORT ET DE LA NAVIGATION.					
Longshoremen's International Association...............	17	1,601	9	647	3
Railway Employees, Amalgamated Association of Street and Electric..........	15	4,803	13	885	49
Seamen's Union, International.........................	4	500	3	156	40
Teamsters, Chauffeurs, Stablemen and Helpers, International Brotherhood of..........	5	150	5	117	....
Total....................................	41	7,054	30	1,805	102
MÉTIERS DIVERS.					
American Federation of Labour, Newsboys' Protective Union, No. 10952..........	6	195	1	11	2
Bakery and Confectionery Workers' International Union..	6	237	2	4	1
Bill Posters and Billers, International Alliance of.........	3	150	1	2	....
Brewery Workmen, International Union of the United....	24	1,200	8	83	....
Carvers' International Association of Wood	1	30	1	3	....
Cigarmakers' International Union of America............	21	2,231	12	32	....
Commercial Telegraphers' Union of America............	4	....	1	50	....
Engineers, International Union of Steam and Operating...	18	1,000	10	73	3
Glass Workers' International Association, Amalgamated...	3	230	2	7	....
Glass Bottle Blowers' Association......................	4	300	2	2	....
Meat Cutters and Butcher Workmen...................	1	13	1	6	....
Paving Cutters' Union of the United States and Canada..	5	120	3	6	2
Pavers, Rammermen, Flaggers, Bridge and Stone Curb Setters, International Union of..........	1	53	1	14	2
Potters, National Brotherhood of Operative.............	1	75	1	2	....
Paper Makers, International Brotherhood of............	10	600	4	9	3
Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, International Brotherhood of..........	5	640	2	37	2
Spinners' International Union.........................	1	50	1	6	5
Steam-Shovel and Dredgemen, International Brotherhood of..........	....	....	4	20	12
Steel and Copper Plate Printers' Union, International....	1	46	1	5	......
Textile Workers' of America, United...................	2	50	1	8	....
Tobacco Workers' International Union..................	3	225	1	10	....
Upholsterers and Trimmers' International Union.........	3	205	1	12	....
Total....................................	123	7,650	53	408	32
ORGANISATIONS NON INTERNATIONALES.					
Boiler Makers and Iron Ship Builders and Helpers of Canada..........	3	300	3	100	....
Corporation Ouvrière Catholique......................	11	1,118	....	0	....
Letter Carriers, Federated Association of................	46	2,115	28	243	9
Marine Engineers, National Association of..............	16	1,200	1	41	4
Provincial Workmen's Association (Miners).............	19	5,500	19	1,000	....
Railway Employees, Canadian Brotherhood of...........	27	5,765	1	3	....
Stationary Engineers, British Columbia Association of....	4	350	1	12	....
Stationary Engineers, Canadian Association of...........	14	615	5	39	3
Textile Workers of Canada, Federation of...............	5	1,420	....	14	....
Total....................................	145	18,383	58	1,461	16

	Nombre de succursales locales. au Canada	Nombre de membres au Canada	Nombre de succursales locales ayant rapportés des enrôlements.	Nombre de membres enrôlés	Reservistes.
ORGANISATIONS INDÉPENDANTES LOCALES.					
British Columbia Longshoremen and Workers' Association, Vancouver	....	....	....	98	11
Builders' Labourers' Union, No. 1., of Toronto	....	....	....	350	....
Canadian Moving Picture Operators, No. 104 of Toronto, (C. F. of L.)	....	....	....	6	....
Federal Labour Union, No. 11 (T. & L. C.)	....	....	....	25	1
Federal Union, No. 17, Berlin (T. & L. C.)	....	....	....	1	1
Fraternité des Tailleurs de Cuir, Québec	....	....	....	5	
Labourers' Protective Union, Charlottetown, P. E. I.	....	....	....	48	....
Ship Labourers' Society, Section No. 1, Quebec	....	....	....	32	....
Toronto Printing Pressmen (C. F. of L.)	....	....	....	6	....
Railway Storemen's Union, No. 18, Winnipeg (T & L. C.)	....	....	....	14	....
United Pattern Makers' Association of Canada, Toronto, (C. F. of L.)	....	....	....	7	....
Total	....	....	....	592	13
RÉCAPITULATION.					
Mines et Carrières	55	8,382	27	725	27
Métiers de Constuction	353	19,060	187	2,205	99
Métallurgie	186	11,813	99	1,036	16
Imprimerie	91	6,614	69	589	9
Cordonnerie et Confection	59	4,966	24	118	3
Service Personnel et Amusementa	134	8,637	78	1,178	45
Employés de Chemins de Fer	557	32,971	325	1,855	77
Autres Métiers de Transport et de Navigation	41	7,054	30	1,805	102
Métiers Divers	123	7,650	53	408	32
Organisations Non Internationales	145	18,383	58	1,461	16
Organisations Independantes Locales	31	4,957	11	592	13
Grand Total	1,775	130,509	961	11,972	439

ENRÔLEMENTS PAR LOCALITÉS.

Il est aussi donné un relevé qui indique les enrôlements par localités, où le nombre des recrues est d'au moins vingt-cinq. Dans la province d'Ontario, les succursales syndicalistes ont rapporté approximativement 34 pour cent des enrôlements, et elles ont, de plus, fourni le plus grand nombre de réservistes. La ville de Toronto a fourni 2,137 recrues et 83 réservistes syndicalistes, presque la moitié des enrôlements dans la province, et environ un sixième du total rapporté par toutes les parties du Dominion. Parmi les provinces, la Nouvelle-Ecosse est deuxième sous le rapport du nombre des enrôlements, les syndicats miniers des houillères du Cap-Breton ayant contribué pour 1,000 au total de 1,509. En ce qui concerne les enrôlements les autres provinces occupent le rang suivant: Alberta, 1,505; Manitoba, 1,423; Colombie-Britannique, 1,348; Québec, 625; Nouveau-Brunswick, 496; Saskatchewan, 434; Ile du Prince-Edouard, 63. Le tableau détaillé, disposé par provinces, allant de l'est à l'ouest, les endroits étant mentionnés par ordre de valeur numérique, se répartit comme suit:

	Recrues.	Réservistes.
NOUVELLE ÉCOSSE—		
Houillères du Cap-Breton	1,000	7
Halifax	390	2
Localités diverses	119	5
Total pour la province	1,509	14
NOUVEAU-BRUNSWICK—		
Saint-Jean	392	4
Moncton	60	2
Localités diverses	44	1
Total pour la province	496	7
ILE DU PRINCE-EDOUARD—		
Charlottetown	63	....
Total pour la province	63	....
QUÉBEC—		
Montréal	476	38
Trois-Rivières	72	....
Québec	43	1
Localités diverses	34	2
Total pour la province	625	41
ONTARIO—		
Toronto	2,137	83
Hamilton	324	11
Ottawa	229	4
London	195	3
Peterborough	153	4
Fort-William	118	17
Brantford	92	4
South-Porcupine	90	....
St. Catharines	72	2
St. Thomas	60	....
Kingston	44	1
Niagara-Falls	41	1
North-Bay	39	2
Schreiber	39	3
Galt	32	1
Lindsay	28	3
Localités diverses	622	24
Total pour la province	4,315	163

	Recrues.	Réservistes.
Manitoba—		
Winnipeg	1,208	25
Brandon	65	....
Transcona	48	5
Dauphin	31	....
Localités diverses	71	3
Total pour la province	1,423	33
Saskatchewan—		
Regina	146	6
Saskatoon	111	9
Moose-Jaw	73	6
Localités diverses	104	6
Total pour la province	434	27
Alberta—		
Calgary	538	15
Edmonton	461	13
Lethbridge	112	3
Medicine-Hat	101	3
Canmore	60	10
Hillcrest	54	....
Stettler	36	....
Bellevue	32	....
Coalhurst	31	2
Coleman	27	....
Localités diverses	53	5
Total pour la province	1,505	51
Colombie-Britannique—		
Vancouver	426	79
Victoria	287	7
Fernie	215	9
Prince-Rupert	68	....
Revelstoke	65	....
New-Westminster	48	....
Michel	45	....
Mission-City	28	3
Ladysmith	27	2
Localités diverses	139	3
Total pour la province	1,348	103
Télégraphistes de chemins de fer—(localité exacte non spécifiée)	204	.....
Télégraphistes commerciaux—(localité exacte non spécifiée)	50	......
Grand total pour le Dominion	11,972	439

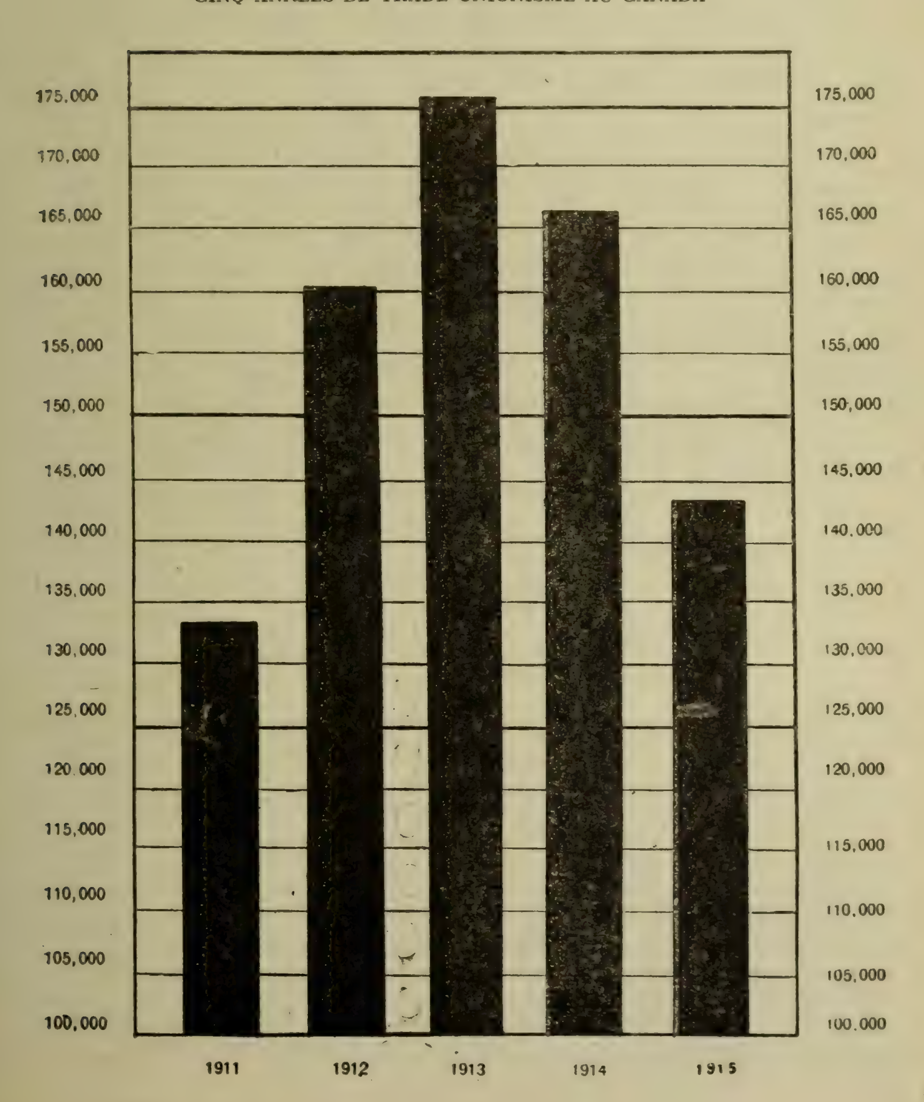
MEMBRES DES SYNDICATS OUVRIERS, 1915.

Le rapport indique que la guerre a évidemment soumis le syndicalisme ouvrier canadien à une forte tension, les rapports reçus pour 1915 révélant une perte de 120 succursales locales et de 22,820 membres. La force numérique totale du travail organisé au Canada, à la fin de 1915, était d'environ 143,343, répartis comme suit: 1,661 succursales locales affiliées à des organisations internationales, comprenant 114,722 membres; 191 succursales locales d'organisations non internationales, avec un nombre de membres combinés de 23,664; et 31 or-

ganisations indépendantes avec un nombre donné de 4,957 membres. Par comparaison avec ceux de 1914, ces chiffres indiquent, pour l'année 1915, une perte de 113 succursales locales et de 25,760 membres d'organisations internationales; ce qui représente une diminution de cinq succursales d'organisations non internationales, mais une augmentation de 2,729 membres; une perte de deux, pour les organisations indépendantes, mais une augmentation de 211, dans le nombre des membres.

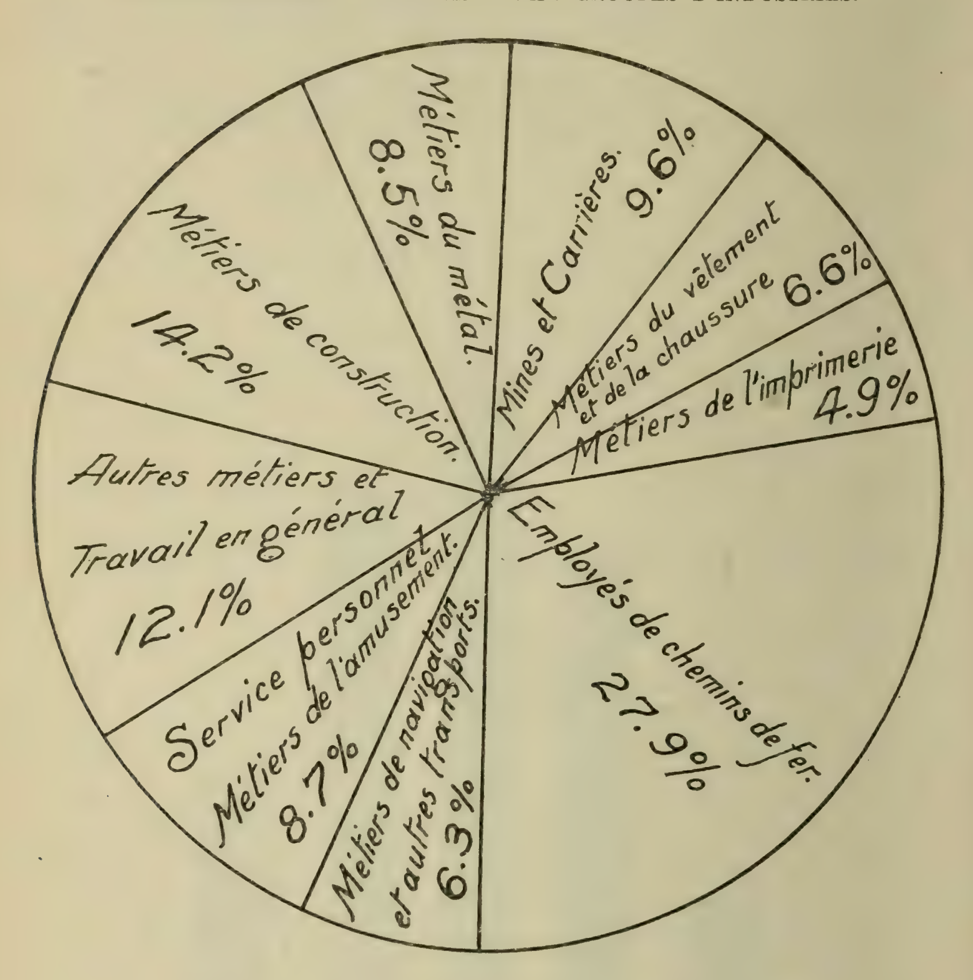
Le diagramme suivant, extrait du rapport, indique le rang de toutes les catégories du travail organisé au Canada, suivant les rapports adressés au ministère dans les cinq dernières années:

CINQ ANNÉES DE TRADE UNIONISME AU CANADA



Il est reproduit un autre diagramme qui indique le rang relatif des différents groupes de métiers compris dans le syndicalisme au Canada.

TRADE-UNIONISME AU CANADA PAR GROUPES D'INDUSTRIES.



ORGANISATIONS SYNDICALISTES CENTRALES EN ACTIVITÉ AU CANADA.

A la fin de l'année 1915, il y avait 94 organisations internationales en activité dans le Dominion, soit une diminution de huit, comparativement à 1914. Le nombre des autres organisations syndicalistes centrales s'élève à dix-sept, soit une augmentation de quatre accusée au cours de l'année. Les tableaux suivants, extraits du rapport, indiquent (1) les organisations internationales ayant des membres au Canada, (2) le nombre de succursales au Canada et ailleurs, (3) le nombre de membres rapporté au Canada et ailleurs, (4) les autres organisations syndicalistes centrales en activité au Canada.

Organisations internationales.	Nombre de succursales.		Nombre de membres rapporté.	
	Au Canada.	aAilleurs.	Au Canada.	aAilleurs.
American Federation of Labour	(b) 6	(b) 499	(b) 195	(b) 23,999
Asbestos Workers, Inter. Association of Heat and Frost Insulators and	3	40	60	1,000
Bakery and Confectionery Workers' International Union of America	6	197	237	15,563
Barbers' International Union of America, Journeymen	43	700	1,200	33,267
(d) Bricklayers, Masons' and Plasterers' International Union of America	62	882	4,858	73,256
Bill Posters and Billers of America, International Alliance of	3	60	150	1,500
Blacksmiths, International Brotherhood of	13	286	800	10,000
Boilermakers and Iron Shipbuilders of America, Brotherhood of	21	317	803	15,895
Bookbinders, International Brotherhood of	10	124	402	9,030
Boot and Shoe Workers' Union	16	159	1,471	38,529
Brewery Workmen, International Union of the United	24	505	1,200	50,300
Bridge and Structural Iron Workers, International Association of	15	99	643	13,193
Broom and Whisk Makers' Union, International	1	43	20	770
(d) Building Labourers' International Protective Union of America	4	149	480	7,526
Carvers' Association of America, International Wood	1	21	30	1,470
Carpenters and Joiners of America, United Brotherhood of	112	1,791	6,310	187,712
Carriage, Wagon and Automobile Workers, International	1	24	80	12,563
Cigarmakers' International Union of America	21	450	2,231	46,269
Clerks' International Protective Association, Retail	1	....	....	*15,000*
Cloth Hat and Cap Makers of North America, United	2	26	160	6,840
(d) Clothing Workers of America, Amalgamated	2	84	500	74,500
Commercial Telegraphers' Union of America	4	38	....	....
Electrical Workers and Operators, International Brotherhood of	33	523	1,805	35,795
(d) Engineers, Amalgamated Society of	18	930	1,500	203,677
Engineers, International Union of Steam and Operating	18	300	1,000	21,000
Firemen, International Brotherhood of Stationary	*3*	*321*	*145*	*15,355*
Fur Workers' Union, International	2	17	110	3,890
Garment Workers of America, United	19	200	2,750	64,471
Garment Workers' Union, International Ladies	11	114	2,780	122,720
Glass Workers' Union, American Flint	3	123	230	9,070
Glass Bottle Blowers' Association of the United States and Canada	4	94	300	9,200
Glove Workers' Union of America, International	2	14	75	975
Granite Cutters' International Association of America	6	156	250	16,250
Hod Carriers, Building and Common Labourers' Union of America, International	4	262	49	32,351
Horseshoers of the United States and Canada, Inter. Union of Journeymen	5	296	190	5,820
Hotel and Restaurant Employees' Inter. Alliance and Bartenders' Inter. League of America	29	554	1,963	57,962
Iron, Steel and Tin Workers, Amalgamated Association of	1	98	75	9,925
Lathers' International Union, Wood, Wire and Metal	6	209	100	6,400
Laundry Workers' International Union	1	73	41	4,959
Leather Workers on Horse Goods, International United Brotherhood of	2	57	40	2,160
Lithographers' of America, Amalgamated	3	31	182	3,838
Longshoremen's Association, International	17	232	1,601	23,399
(d) Locomotive Engineers, Brotherhood of	87	756	5,128	67,671
(d) Locomotive Firemen and Enginemen, Brotherhood of	88	745	5,754	77,305
Machinists, International Association of	64	753	5,690	85,227
Maintenance-of-Way Employees, International Brotherhood of	153	119	7,000	10,000
(d) Maintenance-of-Way Employees, Brotherhood of	....	164	120	10,350
Marble Workers, International Association of	*4*	*68*	*255*	*1,600*
Meat Cutters and Butcher Workmen, Amalgamated	1	146	13	11,487
(d) Mechanical Trackmen, International Brotherhood of	1	3	11	88
Metal Polishers, Buffers, Platers, Brass and Silver Workers' International Union of North America	9	142	263	11,734

Organisations internationales.	Nombre de succursales		Nombre de membres rapporté.	
	Au Canada.	aAilleurs.	Au Canada.	aAilleurs.
Metal Workers' International Alliance, Amalgamated Sheet	13	425	400	17,600
Mine Workers of America, United	31	2,553	4,253	351,443
Miners, Western Federation of	20	201	3,329	38,051
Moulders' Union of North America, International	32	468	1,438	48,562
Musicians, American Federation of	40	660	4,574	70,426
Painters, Decorators and Paperhangers of America, Brotherhood of	30	970	1,290	79,897
Paper Makers', International Brotherhood of	*10*	*87*	*600*	*3,900*
Pattern Makers' League of North America	9	87	486	8,074
Pavers, Rammermen, Flaggers, Bridge and Stone Curb Setters, International Union of	1	69	53	1,600
Paving Cutters' Union of the United States and Canada	5	66	120	3,180
Photo Engravers' Union of North America, International	4	62	131	5,472
Piano, Organ, and Musical Instrument Workers' Union of America, International	1	27	100	2,800
Plasterers' and Cement Finishers' Inter. Ass'n of the U. S. and Canada, Operative	13	327	868	20,132
Plumbers and Steamfitters of America, United Association of	41	632	2,170	42,162
Potters, National Brotherhood of Operative	1	67	75	7,560
Printing Pressmen and Assistants' Union, International	21	328	1,054	33,946
Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers of the United States and Canada, International Brotherhood of	5	55	640	4,360
Quarry Workers' International Union of North America	4	70	800	5,700
(d) Railway Conductors, Order of	60	571	2,883	45,841
Railway Carmen of America, Brotherhood of	69	513	2,558	27,906
Railway Employees of America, Amalgamated Association of Street and Electric	15	195	4,803	75,197
(d) Railroad Trainmen, Brotherhood of	84	787	9,643	120,806
Railroad Signalmen of America, Brotherhood of	1	23	48	979
Railroad Telegraphers, Order of	16	109	....	(c) 45,000
Seamen's Union of America, International	4	56	500	18,500
Slate and Tile Roofers' Union of America, International	1	25	22	778
Spinners' International Union	1	20	50	2,150
Steam Shovel and Dredgemen, International Brotherhood of	*9*	*45*	*600*	*5,400*
Stage Employees' International Alliance, Theatrical	22	478	900	17,100
Steel and Copper Plate Printers' Union of North America, International	1	8	46	1,244
Steel Plate Transferrers' Association of America	1	2	6	67
Stereotypers and Electrotypers' Union, International	8	114	192	4,686
Stonecutters' Association of North America, Journeymen	29	185	900	8,100
Stove Mounters' International Union	2	54	40	1,760
Switchmen's Union of North America	3	194	68	9,032
Tailors' Union of America, Journeymen	24	265	745	11,255
Teamsters, Chauffeurs, Stablemen and Helpers of America, International Brotherhood of	5	475	150	56,850
Textile Workers of America, United	*2*	*200*	*50*	*19,950*
Tile Layers' and Helpers' Inter. Union, Ceramic, Mosaic & Encaustic	4	56	91	2,709
Timber Workers, International Union of	1	40	50	4,950
Tobacco Workers' International Union	3	35	225	3,900
Travellers' Goods and Leather Novelty Workers' International Union of America	2	20	63	1,193
Typographical Union, International	45	680	4,653	61,391
Upholsterers' International Union of North America	3	53	205	4,795
Totals	1,661	26,341	113,122	2,860,265

(*a*) Comprend les Etats-Unis, le Mexique, les Iles Philippines, la Grande-Bretagne et les colonies, sauf le Canada.

(*b*) Comprend les syndicats directement autorisés, *i. e.*, les unions non affiliées au moyen d'organisation internationale. Au 30 septembre 1915, la Fédération Américaine du Travail avait 110 syndicats d'affiliés, représentant approximativement 21,887 syndicats locaux, ainsi que cinq départements, quarante-quatre succursales d'Etats, 673 organisations urbaines centrales et 489 syndicats ouvriers locaux et fédéraux, soit un total de 1,321 chartes pour les 23,098 organisations affiliées, ce qui représente 1,946,347 membres.

(*c*) Comprend les membres au Canada.

(*d*) Indique que le syndicat n'est affilié à aucune Fédération Américaine du Travail.

Autres organisations centrales syndiquées.	Succursales ou affiliations.	Nombre de membres rapportés.
Trades and Labour Congress of Canada	(a) 1,313	(a) 71,419
Canadian Federation of Labour	(b) 58	(b) 7,028
Barbers' Professional Union	1	89
British Columbia Association of Stationary Engineers	4	350
Brotherhood of Boilermakers, Iron Shipbuilders and Helpers of Canada	3	300
Canadian Association of Stationary Engineers	14	615
Canadian Brotherhood of Railway Employees	27	5,765
Canadian Federation of Musicians	....	25
Canadian Union of Steam and Operating Engineers	4	250
FederatedAssociation of Letter Carriers	46	2,115
Federation of Textile Workers of Canada	5	1,420
National Association of Marine Engineers	16	1,200
Provincial Workmen's Association (Miners)	19	5,500
Retail Employees' Organization of British Columbia	5	1,500
Saskatchewan Brotherhood of Steam and Operating Engineers	1	35
La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord	6	2,186
La Corporation Ouvrière Catholique de Trois-Rivières	11	1,118

(a) Comprend les chartes accordées à quarante-huit conseils ouvriers, trois fédérations provinciales de travail et treize syndicats ouvriers fédéraux, ainsi que les affiliations de 1,249 syndicats locaux, dont 1,128 ont été affiliés par l'entremise de leur siège social respectif, payant une taxe par tête pour tous leurs membres du Canada; les derniers 121 ont été affiliés individuellement. Le nombre total des membres est d'environ 71,419.

(b) La Fédération Canadienne du Travail a quatre corporations organisées affiliées, savoir: la Canadian Brotherhood of Boilermakers, trois loges ayant 300 membres; la Provincial Workmen's Association, dix-neuf loges ayant 5,500 membres; le Canadian Executive Council of the Amalgamated Society of Engineers, dix-huit loges ayant 1,400 membres; et la Canadian Union of Steam and Operating Engineers, avec quatre succursales locales et 250 membres. Les seize autres syndicats sont directement affiliés, et comprennent 878 membres, soit un nombre de total de 7,028.

SUCCURSALES DES SYNDICATS OUVRIERS PAR PROVINCE.

Le rapport renferme des chiffres qui indiquent la répartition, par province, des 1,883 succursales locales des organisations internationales et non internationales. Ontario possède le plus grand nombre de syndicats internationaux, soit 691. Québec tient le deuxième rang avec 236, et la Colombie-Britannique en a 194. Les autres provinces se classent comme suit: Alberta, 144; Manitoba, 130; Saskatchewan, 111; Nouveau-Brunswick, 75; Nouvelle-Ecosse, 72; Ile du Prince-Edouard, 4. Les 191 succursales non internationales locales se décomposent comme suit: Ontario, 63; Québec, 43; Nouvelle-Ecosse, 35; Colombie-Britannique, 20; Nouveau-Brunswick, 12; Manitoba, Saskatchewan et Alberta, 5 chacune; Ile du Prince-Edouard, 3. La province de Québec possède 23 des 31 organisations non affiliées ou indépendantes; sur les huit autres, Ontario et l'Ile-du-Prince-Edouard en ont trois chacune, et la Colombie-Britannique a les deux dernières.

TRAVAIL ORGANISÉ DANS LES VILLES DU CANADA.

Les statistiques mentionnées dans le rapport indiquent que près de la moitié des succursales locales des syndicats ouvriers se trouvent dans vingt-deux villes, et ces succursales comprennent plus de quarante pour cent de tous les membres des syndicats ouvriers dans le Dominion. Comme en 1914, Montréal occupe le premier rang quant au nombre de succursales locales, mais la proportion des succursales qui soumettent un rapport n'a pas été aussi bonne que dans d'autres endroits. Malgré une diminution de treize succursales, Toronto vient encore en deuxième rang. Le résumé suivant indique le nom des villes, le nombre des succursales locales, le nombre des succursales qui soumettent le nombre de membres et le nombre de membres rapportés:

VILLES.	Nombre de syndicats dans la localité.	Nombre de syndicats ayant rapporté des membres.	Nombre de membres rapportés.
Montréal	126	37	10,767
Toronto	110	62	13,273
Winnipeg	80	38	5,813
Vancouver	58	39	4,557
Hamilton	55	19	2,907
Ottawa	54	32	2,658
London	43	27	1,725
Edmonton	43	28	1,954
Québec	41	15	2,783
Calgary	37	24	1,769
Victoria	36	13	1,378
Fort-William	27	13	790
Régina	27	17	844
Halifax	25	14	1,301
Saskatoon	23	14	514
Moncton	22	15	1,587
Lethbridge	22	15	1,209
Saint-Jean	21	17	1,978
St. Thomas	21	15	1,441
Brantford	21	9	383
Peterborough	21	9	335
Moose-Jaw	20	10	901
Totaux	933	482	60,867

BÉNÉFICES PAYÉS PAR LES ORGANISATIONS OUVRIÈRES CENTRALES.

Il est fourni un tableau qui indique la dépense faite du chef des bénéfices payés au cours de l'année 1915 par les différentes organisations ouvrières centrales en activité au Canada. 81 organisations internationales ont un système bénéficiaire suivant une échelle différente. Le total des déboursés pour 1915 s'est élevé à $14,565,365, soit une augmentation de $1,727,378, comparé au montant payé en 1914. La dépense effectuée pour chaque catégorie de bénéfices s'est répartie comme suit:

Bénéfices mortuaires	$7,628,676
Bénéfices de grèves	3,208,604
Bénéfices de maladie et d'accidents	1,840,459
Pensions des vieillards	1,226,305
Bénéfices de chômage et de voyage	661,323

4 organisations non internationales ont rapporté avoir fait des paiements en bénéfices, la dépense totale s'étant élevée à $8,370.

BÉNÉFICES PAYÉS PAR LES SUCCURSALES LOCALES.

Un nouveau trait caractéristique du rapport est un relevé indiquant le montant payé en bénéfices pour l'année 1915 par les succursales syndicalistes locales au Canada à leurs propres membres, les déboursés ayant atteint $128,671, et les bénéfices payés se sont décomposés comme suit:

Bénéfices mortuaires	$19,649
Bénéfices de chômage	30,435
Bénéfices de grèves	1,824
Bénéfices de maladie	53,303
Autres bénéfices	23,465

Les tableaux qui suivent, indiquant les dépenses détaillées, sont reproduits du rapport:

Nom de l'organisation.	Bénéfices. mortuaires	Indemnités de chômage et de voyage.	Indemnités de grèves.	Bénéfices d'accidents et de maladie.	Pensions. et fonds de retraite.
American Federation of Labour			$ 8,190		
Bakery and Confectionery Workers' International Union of America	$ 5,814		13,860	$ 53,605	
Barbers' International Union of America, Journeymen	28,975		1,347	59,097	
Bricklayers', Masons' and Plasterers' International Union of America	217,523		3,140		$ 217,955
Bill Posters and Billers of America, International Alliance of			1,500		
Blacksmiths, International Brotherhood of			3,000		
Boilermakers and Iron Shipbuilders of America, Brotherhood of	8,800		80,998		
Bookbinders, International Brotherhood of	6,150		56		
Boot and Shoe Workers' Union	16,650		210	(a) 94,990	
Brewery Workmen, International Union of the United			50,349		
Bridge and Structural Iron Workers, International Association of	15,450				
Broom and Whisk Makers' Union, International	300		700	190	
Building Labourers' International Protective Union of America	100	782		322	
Carvers' Association of America, International Wood	1,900		878		
Carpenters and Joiners of America, United Brotherhood of	(a) 351,688		196,545		
Carriage, Wagon and Automobile Workers, International	575				
Cigarmakers' International Union of America	279,746	119,275	50,898	207,579	
Clerks' International Protective Association, Retail	11,975			17,135	
Cloth Hat and Cap Makers of North America, United			20,000	2,823	
Clothing Workers of America, Amalgamated			100,000		
Commercial Telegraphers' Union of America			2,500		
Electrical Workers and Operators, International Brotherhood of	29,134				
Engineers, Amalgamated Society of		460,203		424,000	702,008
Engineers, International Union of Steam and Operating			5,626		
Firemen, International Brotherhood of Stationary	*10,000*		*5,211*		
Fur Workers' Union, International	400				
Garment Workers' of America, United			4,586		
Glass Workers' Union, American Flint			185,161		
Glass Bottle Blowers' Association of the United States and Canada	69,411				
Glove Workers' Union of America, International	100		11,439		
Granite Cutters' International Association of America	33,042		(b) 285,604		
Halibut Fishermen's Union of the Pacific	871	241		(c) 339	
Hod Carriers', Building and Common Labourers' Union of America, International	9,000				
Hotel and Restaurant Employees' International Alliance and Bartenders' Inter. League of America	65,145		61,436	95,621	
Iron, Steel and Tin Workers, Amalgamated Association of	9,450		4,000	16,440	
Lathers' International Union, Wood, Wire and Metal	6,683				
Laundry Workers' International Union	600	130	2,275		
Leather Workers on Horse Goods, International United Brotherhood of	1,640		2,101	2,135	
Lithographers of America, Amalgamated	6,300		13,549		
Longshoremen's Association, International			5,924		
Locomotive Engineers, Brotherhood of	1,956,740			142,225	9,000
Locomotive Firemen and Enginemen, Brotherhood of	(a) 883,974		4,231		
Machinists, International Association of	64,192		116,495		

Nom de l'organisation.	Bénéfices mortuaires.	Indemnités de chômage et de voyage.	Indemnités de grèves.	Bénéfices d'accidents et de maladie.	Pensions. et fonds de retraite.
Maintenance-of-Way Employees, International Brotherhood of	....	....	700	....	....
Meat Cutters and Butcher Workmen, Amalgamated	2,000	....	32,000	....	....
Metal Polishers, Buffers, Platers, Brass and Silver Workers' International Union of N. America	4,775	....	23,435	....	....
Metal Workers' International Alliance, Amalgamated Sheet	9,495	....	10,260	....	....
Mine Workers of America, United	....	....	1,259,515	....	....
Miners, Western Federation of	19,254	....	11,392	90,125	....
Moulders' Union of North America, International	(a) 76,840	32,030	189,761	138,819	....
Painters, Decorators and Paperhangers of America, Brotherhood of	(a) 163,800	....	....	....	....
Pattern Makers' League of North America	6,700	15,589	5,139	(e) 9,999	....
Paving Cutters' Union of the United States and Canada	2,525	11,783	1,239	....	....
Photo Engravers' Union of North America, International	3,900	....	5,980	10,993	....
Piano Organ, and Musical Instrument Workers' Union of America, International	2,900	1,250	....	1,500	....
Plasterers' and Cement Finishers' Inter. Asso. of the United States and Canada, Operative	36,500	....	600	....	....
Plumbers and Steamfitters of America, United Association of	48,597	....	81,250	151,599	....
Potters, National Brotherhood of Operative	10,575	....	26,074	....	....
Printing Pressmen and Assistants' Union, International	16,203	....	46,193	....	....
Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers of the United States and Canada, Inter. Brotherhood of	....	....	30,000	400	....
Quarry Workers' International Union of North America	1,372	....	53,000	....	....
Railway Conductors, Order of	1,042,000	....	1,893	285,975	....
Railway Carmen of America, Brotherhood of	....	....	65	....	....
Railway Employees of America, Amalgamated Association of Street and Electric	204,188	....	27,655	(a) 6,700	....
Railroad Trainmen, Brotherhood of	1,329,823	....	....	....	....
Railroad Telegraphers, Order of	114,750	....	....	....	....
Seamen's Union of America, International	(d) 15,578	....	....	....	....
Slate and Tile Roofers' Union of America, International	600	....	....	....	....
Spinners' International Union	....	20,000	5,000	....	....
Steam Shovel and Dredgemen, International Brotherhood of	300	....	....	....	....
Steel Plate Transferrers' Association of America	....	40	....	....	....
Stereotypers and Electrotypers' Union, International	5,200	....	....	....	....
Stonecutters' Association of North America, Journeymen	9,575	....	355	....	....
Stove Mounters' International Union	3,400	....	....	....	....
Switchmen's Union of North America	138,000	....	....	....	....
Tailors' Union of America, Journeymen	12,848	....	6,400	21,180	....
Teamsters, Chauffeurs, Stablemen and Helpers of America, International Brotherhood of	....	....	17,800	....	....
Textile Workers of America, United	3,000	....	30,000	....	....
Timber Workers, International Union of	....	....	15,000	....	....
Tobacco Workers' International Union	1,650	....	....	6,728	....
Travellers' Goods and Leather Novelty Workers' International Union of America	400	....	1,500	....	....
Typographical Union, International	249,600	....	82,238	....	297,340
Upholsterers' International of North America	....	....	2,351	....	....
	7,628,676	661,323	3,208,604	1,840,459	1,226,303

(a) Comprend les bénéfices d'invalidité.
(b) Comprend les indemnités de lock-outs.
(c) Comprend les indemnités de naufrage.
(d) Comprend les indemnités de naufrages et d'accidents.
(e) Comprend $1,965 de bénéfices d'outils.

Succursales locales d'organisations internationales.	Bénéfices mortuaires.	Indemnités de chômage.	Indemnités de grèves.	Bénéfices de maladie.	Autres bénéfices.
American Federation of Labour, Federal Labour Union No. 14850				250	
Bricklayers', Masons' and Plasterers' International Union	4,614	11		863	1,010
Blacksmiths and Helpers, International Brotherhood of					30
Boilermakers and Iron Ship Builders, Brotherhood of	150	45		45	75
Bridge and Structural Iron Workers, International Association of	300	510		350	50
Bookbinders, International Brotherhood of		550			95
Boot and Shoe Workers' Union		125		1,037	
Barbers' International Union of America, Journeymen		105		1,401	50
Bakery and Confectionery Workers' International Union				395	
Brewery Workmen, International Union of United				75	100
Commercial Telegraphers' Union of America		270			
Carpenters and Joiners, United Brotherhood of	1,100	1,755	40	621	687
Cigarmakers' International Union of America		361		185	1,198
Electrical Workers, International Brotherhood of	1,100		500	2,171	243
Engineers, Amalgamated Society of					105
Garment Workers of America, United		250	20	121	
Glass Workers' Union, American Flint				14	
Hod Carriers', Building and Common Labourers' International Union	50				
Hotel and Restaurant Employees' and Bartenders' International League		645		551	380
Lathers, International Union of Wood, Wire and Metal					150
Lithographers' Amalgamated		155		160	
Locomotive Firemen and Enginemen, Brotherhood of		435		1,624	1,120
Locomotive Engineers, Brotherhood of		185		1,082	645
Longshoremen's International Association	325			1,818	40
Mine Workers of America, United	1,124	16,543		8,176	800
Miners, Western Federation of	880	27	250	3,398	539
Machinists, International Association of	1,040	76		485	850
Metal Polishers, Buffers, Platers, Brass and Silver Workers' International Union		20		45	
Moulders' Union, International	100	739	25	1,445	50
Musicians, American Federation of	200	10		630	35
Maintenance-of-Way Employees, International Brotherhood of	10	227		414	1,196
Painters, Decorators and Paperhangers, Brotherhood of	2,225			70	
Plasterers and Cement Finishers' International Association, Operative	650	40		400	50
Plumbers and Steamfitters of America, United Association of	100	25	560	1,395	1,190
Pattern Makers' League	250			155	268
Photo Engravers' Union, International	200	28	216	168	10
Printing Pressmen's Union, International		50			100
Paper Makers, International Brotherhood of		25		50	50
Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, International Brotherhood of		87		30	
Quarry Workers' International Union	150			50	408
Railway Conductors, Order of		50		228	2,788
Railroad Trainmen, Brotherhood of		453		5,000	4,834

Succursales locales d'organisations internationales.	Bénéfices mortuaires.	Indemnités de chômage.	Indemnités de grèves.	Bénéfices de maladie.	Autres bénéfices.
Railroad Telegraphers, Order of	.....	560	.....	282	17
Railway Carmen, Brotherhood of	50	.....	15	444	202
Stonecutters' Association of North America, Journeymen	1,300	100	.....	.....	.....
Stereotypers and Electrotypers' Union, International	200	2	.....	.....	30
Street and Electric Railway Employees, Amalgamated Association of	1,450	430	.....	9,662	1,897
Seamen's Union, International	982	.....	48	380	25
Steam and Operating Engineers, International Union of	.....	.....	.....	25	163
Steam Shovel and Dredgemen, International Brotherhood of	.....	30	.....	120	50
Typographical Union, International	56	4,972	.....	3,904	1,404
Tailors' Union of America, Journeymen	.....	.....	.....	730	7
Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators, Inter. Alliance of	.....	22	125	.....	10
Teamsters, Chauffeurs, Stablemen and Helpers, International Brotherhood of	75	.....	.....	208	.....
Tobacco Workers' International Union	.....	.....	.....	232	.....
Wood Carvers, International Association of	.....	77	.....	.....	35
Succursales locales d'organisations non internationales.					
Canadian Brotherhood of Railroad Employees	.....	.....	.....	429	35
Letter Carriers, Federated Association of	.....	.....	.....	35	25
Provincial Workmen's Association (Miners)	.....	.....	.....	350	80
Stationary Engineers, Canadian Association of	.....	.....	.....	.....	10
Steam and Operating Engineers, Canadian Union of	.....	.....	.....	.....	92
Succursales locales indépendantes.					
British Columbia Longshoremen and Workers' Association, Vancouver	.....	.....	.....	24	.....
Builders' Labourers' Union, No. 1, of Toronto	150	300	.....	.....	.....
Federal Union, No. 20, Berlin (T. & L. C.)	.....	.....	25	.....	.....
Labourers' Protective Union, Charlottetown, P. E. I.	.....	.....	.....	.....	.....
National Union of Tinsmiths and Roofers, Quebec	20	.....	.....	.....	87
United Pattern Makers' Association of Canada, Toronto	.....	140	.....	70	60
Ship Labourers' Society, Section No. 1, Quebec	440	.....	.....	204	40
Ship Labourers' Society, Section No. 5, Quebec	53	.....	.....	32	.....
Syndicated Longshoremen of Montreal	300	.....	.....	1,270	.....
Totaux	19,644	30,435	1,824	53,303	23,465

VI. REVUE DES DIFFÉRENDS OUVRIERS AU CANADA DURANT 1915.

Au cours de 1915, on a consigné l'existence de 43 différends ouvriers, dont 5 originèrent en 1914. Ce nombre est le plus faible jamais enregistré pour toute année civile, depuis que le ministère a inauguré, en 1901, la compilation de statistiques à ce sujet. L'année 1914 tenait auparavant le record le plus faible, avec un total de 44 grèves. Dans les 43 différends de 1915, 96 établissements ont été intéressés, et 9,140 employés ont été atteints, avec une perte approximative de 106,149 jours de travail.

Une comparaison établie entre les statistiques de 1915 avec celles de 1914 accuse une diminution de 205 à 96 dans le nombre d'établissements intéressés; en ce qui concerne les employés atteints, elle accuse une augmentation de 8,678 en 1914 à 9,140 en 1915; elle accuse, en outre, dans les jours de travail une diminution de 430,054 en 1914 à 106,149 en 1915.

Le nombre des différends commencés en 1915 a été de 38, cinq différends non réglés originèrent en 1914, savoir: (1) les machinistes à Amherst, N.E., (2) les mouleurs à Smith's Falls, Ont., (3) les poseurs de tôle à Toronto, (4) les mouleurs à Owen-Sound, et (5) les employés de brasserie à Montréal. Dans ces cinq différends, cinq établissements et 129 employés étaient intéressés; la perte de temps pour 1915 a été fixée à 22,992 jours du travail.

Les métiers métallurgiques, avec 13 grèves, ont souffert plus fortement que tout autre groupe de métiers; dans ce groupe, les différends ont atteint 2,842 employés, et la perte de temps a été de 40,812 jours de travail. Le groupe de métiers de l'imprimerie, qui a atteint 21 employés, a été le groupe qui a accusé le plus petit nombre d'employés impliqués.

Quant au nombre de différends par province, Ontario tient la tête avec 16; les autres provinces occupent le rang suivant: Nouvelle-Ecosse, 8; Québec, 5; Colombie-Britannique, 5; Manitoba, 4; Alberta, 4; Nouveau-Brunswick, 1.

Le tableau ci-dessous indique le relevé annuel des différends ouvriers depuis 1901, alors que le ministère a inauguré la compilation de ces statistiques. On observera que le relevé de 1915 a été le plus faible de toute année depuis 1901, non seulement dans le nombre des différends, mais aussi à tous les autres sujets mentionnés, sauf seulement en ce qui concerne le nombre d'employés intéressés.

TABLEAU INDIQUANT LES DIFFÉRENDS OUVRIERS EXISTANT AU CANADA, 1901-1915.

Année.	Nombre de différends.	Nombre d'établissements intéressés.	Nombre d'employés impliqués.	Perte de temps en jours ouvrables.
1901	104	273	28,086	632,311
1902	121	420	12,264	120,940
1903	146	927	50,041	1,226,500
1904	99	575	16,482	265,004
1905	89	437	16,223	217,244
1906	141	1,015	26,050	359,797
1907	149	825	36,624	621,962
1908	68	175	25,293	708,285
1909	69	397	17,332	871,845
1910	84	1,335	21,280	718,635
1911	98	475	30,094	2,018,740
1912	150	989	40,511	1,099,208
1913	113	1,015	39,536	1,287,678
1914	44	205	8,678	430,054
1915	43	96	9,140	106,149

IMPORTANCE DES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS.

En 1915, il y a eu environ 9,140 employés impliqués directement dans les différends industriels au Canada. Trois des différends ont respectivement atteint 2,500, 2,000 et 1,125 employés. Quant à la perte de temps, un différend a entraîné une perte de 15,000 jours de travail, cinq différends ont occasionné une perte de 38,775 jours, huit différends ont causé une perte de 25,492 jours, et six différends ont déterminé une perte de 12,188 jours de travail. A la fin de l'année, trois différends n'avaient pas été réglés, atteignant 168 employés et entraînant une perte de 15,309 jours de travail. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'employés atteints par les différends industriels en 1915.

DIFFÉRENDS INDUSTRIELS AU CANADA, 1915.—CLASSIFICATION D'APRÈS L'IMPORTANCE. (NOMBRE D'EMPLOYÉS.)

Limites des groupes.	Nombre de différends.	Nombre d'établissements intéressés.	Nombre d'employés impliqués	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Moins de 25 employés	12	24	174	9,600
25 et moins de 50 employés	8	23	294	25,492
50 et moins de 75 employés	6	21	347	12,188
75 et moins de 100 employés	1	1	80	6,640
100 et moins de 125 employés	4	5	414	3,040
125 et moins de 150 employés	3	3	406	7,014
200 et moins de 250 employés	3	8	600	3,400
250 et moins de 300 employés	1	1	250	1,250
350 et moins de 400 employés	1	1	350	1,400
600 employés	1	1	600	15,000
1,125 employés	1	1	1125	5,625
2,000 employés	1	2	2000	8,000
2,500 employés	1	5	2500	7,500
Total	43	96	9140	106,149

PERTE DE TEMPS EN JOURS OUVRABLES.

Au point de vue de la perte en jours ouvrables subie par les employés impliqués dans les différends industriels de 1915, il a été accusé une grande amélioration sur l'année précédente. Il n'a été perdu que 106,149 jours ouvrables, en 1915, contre 430,054 en 1914, bien que le nombre des employés impliqués en 1915 ait dépassé de 432 le nombre des employés intéressés en 1914.

Le tableau suivant indique l'importance des différends d'après le nombre des employés atteints:

DIFFÉRENDS INDUSTRIELS AU CANADA, 1915.—CLASSIFICATION D'APRÈS L'IMPORTANCE DE LA PERTE DE TEMPS.

Limites des groupes.	Nombre de différends.	Nombre d'établissements intéressés.	Nombre d'employés impliqués.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
15,000 jours	1	1	600	15,000
10,000 et moins de 10,500 jours	1	1	57	10,208
7,500 et moins de 8,000 jours	1	5	2,500	7,500
7,000 et moins de 7,500 jours	1	1	35	7,140
6,500 et moins de 7,000 jours	1	1	80	6,640
5,500 et moins de 6,000 jours	1	1	2,125	5,625
3,000 et moins de 3,500 jours	1	1	13	3,087
2,500 et moins de 3,000 jours	1	1	140	2,660
2,000 et moins de 2,500 jours	2	3	2,126	10,394
1,500 et moins de 2,000 jours	2	2	156	3,704
1,000 et moins de 1,500 jours	7	18	676	8,321
500 et moins de 1,000 jours	6	23	439	4,199
250 et moins de 500 jours	8	16	696	3,834
100 et moins de 250 jours	5	9	301	2,402
Moins de 100 jours	2	5	26	126
Non réglés à la fin de l'année	3	8	168	15,309
Total	43	96	9,140	106,149

Industries atteintes par les différends ouvriers.

Comme on l'a fait observer, la métallurgie a été l'industrie la plus atteinte par les différends ouvriers en 1915, ayant subi 13 grèves. Dans ces 13 différends, 15 établissements ont été intéressés, impliquant 2,842 employés, dont la perte totale est évaluée à 40,812 jours ouvrables. Les ouvriers figurant sous la rubrique de "Métiers divers" ont été atteints par sept différends, dans lesquels 14 établissements ont été intéressés et 330 employés impliqués, avec une perte de 4.263 jours ouvrables. Sept différends sont survenus dans l'industrie minière, atteignant 4,332 mineurs, et entraînant une perte de 16,794 jours ouvrables. 1,140 ouvriers occupés au service du transport ont été impliqués dans quatre différends, et l'on estime à 19,360 jours ouvrables la perte approximative totale subie.

Le tableau ci-dessous indique les différends industriels de 1915, classifiés d'après les industries intéressées, ainsi que les établissements intéressés, les employés atteints et la perte approximative de temps subie par ces employés.

DIFFÉRENDS INDUSTRIELS AU CANADA, 1915.—CLASSIFIÉS PAR INDUSTRIES.

Métier ou industrie.	Nombre de différends.	Nombre d'établissements intéressés.	Nombre d'employés impliqués.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Exploitation minière	6	11	4,332	16,794
Construction	4	21	157	16,600
Métallurgie	13	15	2,842	40,812
Imprimerie	1	10	21	903
Confections	4	5	180	2,540
Métiers textiles	1	1	50	450
Préparation du tabac et des aliments	3	11	88	4,427
Transports	4	8	1,140	19,360
Métiers techniques divers	7	14	330	4,263
Total	43	96	9,140	106,149

Localités atteintes par les différends industriels.

Ainsi que la chose est consignée à une page précédente, Ontario vient en tête des provinces, sous le rapport des grèves, avec 16 différends. Avec une seule grève, le Nouveau-Brunswick vient en dernier lieu. Toutefois, la Saskatchewan et l'Ile du Prince-Edouard n'ont pas été atteintes par des grèves, au cours de l'année. En ce qui concerne la perte de temps, Ontario occupe encore le premier rang, avec une perte de 34,711 jours ouvrables. La Colombie-Britannique vient ensuite, avec une perte de 26,513 jours ouvrables, puis la Nouvelle-Ecosse avec une perte de 24,025 jours, et Québec occupe le quatrième rang, avec une perte de 15,362 jours. Le tableau suivant indique les différends classifiés par province:

Différends industriels au Canada, 1915.—Classifiés par province.

Province	Nombre de différends.	Nombre d'établissements intéressés.	Nombre d'employés impliqués.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Nouvelle-Ecosse	8	14	3,821	24,025
Nouveau-Brunswick	1	2	100	600
Québec	5	9	2,738	15,362
Ontario	16	34	1,123	34,711
Manitoba	4	14	107	830
Alberta	4	14	355	4,108
Colombie-Britannique	5	9	896	26,513
Total	43	96	9,140	106,149

Causes des différends.

La question des salaires est responsable de 26 des 43 différends industriels survenus entre patrons et employés, enregistrés au cours de 1915. Dans les 26 différends, 5,118 employés ont été atteints, avec une perte de temps estimée à 62,627 jours ouvrables. Onze de ces différends sont survenus à la suite du refus des patrons d'accorder une augmentation de salaires; 11 ont été causés par la diminution de salaires imposés par des patrons à leurs employés; il faut en attribuer deux à la diminution de salaires, accompagnée d'autres changements opérés dans les conditions de travail; une a éclaté à la suite d'une demande d'augmentation de salaires de la part des employés, et en raison d'autres changements, et une a été déclarée dans le but d'obtenir une échelle minimum de salaires. Le tableau suivant indique la classification des différends industriels d'après leurs causes:

DIFFÉRENDS INDUSTRIELS AU CANADA, 1915.—CLASSIFIÉS D'APRÈS LEURS CAUSES.

Cause ou objet du différend.	Nombre de différends.	Nombre d'établissements intéressés.	Nombre d'employés impliqués.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Augmentation de salaires	11	20	3,792	14,594
Diminution de salaires	11	27	924	38,807
Diminution de salaires et autres changements	2	2	262	2,246
Par sympathie	3	3	325	6,015
Emploi de personnes particulières	2	2	1,205	12,265
Diminution des heures et autres changements	1	1	13	3,087
Augmentation de salaires et autres changements	1	1	100	900
Emploi d'ouvriers non-syndiqués	1	1	40	720
Demande d'une échelle minimum de salaires	1	2	40	5,980
Juridiction	1	1	35	7,140
Non classifiés	9	36	2,404	14,395
Total	43	96	9,140	106,149

Méthodes de règlement.

En ce qui concerne les méthodes de règlement des divers différends, on observera, en consultant le tableau suivant, que 11 des différends, ou bien n'avaient pas obtenu de résultat déterminé, ou bien n'avaient pas été réglés à la fin de l'année. Une négociation intervenue entre les parties intéressées a amené le règlement de 11 autres différends. Six différends ont été réglés au moyen de la médiation, et six autres réglés, les employés acceptant les conditions de leurs patrons. Dans cinq cas, les employés grévistes ont quitté les établissements où les différends avaient éclaté, et ils ont obtenu du travail ailleurs. Le tableau suivant indique les différends classifiés d'après les différentes méthodes de règlement:

MÉTHODES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1915.

Méthode de règlement.	Nombre de différends.	Nombre d'établissements intéressés.	Nombre d'employés impliqués.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Médiation	6	11	5,633	33,989
Négociations entre les parties	11	36	780	7,562
Remplacement des grévistes	2	2	180	3,380
Reprise du travail aux conditions des patrons	6	9	804	5,840
Reprise du travail en attendant un règlement final	2	10	71	579
Les grévistes ont obtenu du travail ailleurs	5	12	194	19,969
Non classifiés, indéterminés et non réglés	11	16	1,478	34,830
Total	43	96	9,140	106,149

Résultats des différends.

Dans la majorité des différends dans lesquels il a été effectué un règlement, le résultat a favorisé les patrons, soit 16. Néanmoins, 15 différends ont été réglés en faveur des employés, tandis que, dans six autres cas, le résultat a été, ou bien indéterminé, ou bien le différend n'avait pas été réglé à la fin de l'année. Un compromis a été affectué dans cinq différends. Dans quinze différends réglés en faveur des employés, 52 établissements ont été intéressés, 7,332 employés ont été atteints, et la perte subie en jours ouvrables a été de 45,651. Le tableau de la page suivante classifie les différends industriels d'après les causes et les résultats.

GRÈVES ET LOCKOUTS AU CANADA, 1915.—CLASSIFIÉS PAR CAUSES ET RÉSULTATS.

Cause ou objet allégué du différend.	En faveur des employés				En faveur des patrons				Compromis				Indéterminés. non-réglés				Total			
	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés	Nombre d'employés impliqués.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés impliqués.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés impliqués	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés impliqués.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés impliqués.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Augmentation de salaires	5	14	3,264	11,770	2	2	300	1,000	3	3	185	1,695	1	1	43	129	11	20	3,792	14,594
Diminution de salaires	2	10	655	15,275	4	7	99	12,145	2	3	110	910	3	7	60	10,477	11	27	924	38,807
Diminution de salaires et autres changements	..	..	.....	.....	2	2	262	2,246	..	..	.....	.....	..	..	.....	.....	2	2	262	2,246
Par sympathie	1	1	140	1,960	2	2	185	4,055	..	..	.....	.....	..	..	.....	.....	3	3	325	6,015
Emploi de personnes particulières	1	1	1,125	5,625	1	1	80	6,640	..	..	.....	.....	..	..	.....	.....	2	2	1,205	12,265
Diminution des heures et autres changements	..	..	.....	.....	1	1	13	3,087	..	..	.....	.....	..	..	.....	.....	1	1	13	3,087
Augmentation de salaires et autres changements	..	..	.....	.....	..	..	.....	.....	..	..	.....	.....	1	1	100	900	1	1	100	900
Emploi d'ouvriers non syndiqués	..	..	.....	.....	1	1	40	720	..	..	.....	.....	..	..	.....	.....	1	1	40	720
Demande d'une échelle minimum de salaires	..	..	.....	.....	..	..	.....	.....	..	..	.....	.....	1	2	40	5,980	1	2	40	5,980
Juridiction	..	..	.....	.....	1	1	35	7,140	..	..	.....	.....	..	..	.....	.....	1	1	35	7,140
Non classifiés	6	26	2,148	11,021	2	9	196	2,954	1	1	60	420	..	..	.....	.....	9	36	2,404	14,395
Total	15	52	7,332	45,651	16	26	1,210	39,987	6	7	355	3,025	6	11	243	17,486	43	96	9,140	106,149

TABLEAUX STATISTIQUES DES DIFFÉRENDS OUVRIERS.

Les tableaux imprimés aux pages suivantes renferment la statistique des grèves et lock-outs existant au Canada en 1915 et au cours des douze années précédentes.

Le tableau suivant contient une liste de toutes les grèves et de tous les lock-outs, existant au Canada en 1915, et impliquant six ou plus de six employés, disposée selon les industries et métiers. Dans chaque cas, le tableau indique le genre d'occupation des ouvriers intéressés, la localité où le différend a éclaté, la cause principale, la méthode de règlement et les résultats, la date de déclaration et du règlement de la grève, le nombre approximatif des établissements intéressés et des employés impliqués ainsi que la perte approximative de temps en jours ouvrables:

LISTE DÉTAILLÉE DES DIFFÉRENDS OUVRIERS SURVENUS AU CANADA AU COURS DE L'ANNÉE 1915

Emploi	Localité.	Cause ou sujet allégué.	Méthode du règlement.	Résultat.	Date du commencement.	Date de la fin.	Nombre d'établissements affectés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Exploitation minière:									
Houilleurs.......	Westville, N.E.	Augmentation de salaires.......	Reprise du travail, la question ayant été soumise à un conseil de conciliation.	Indéterminé............	24 juin	28 juin	1	43	129
Houilleurs.......	Westville, N.E.	Augmentation de salaires.......	Acceptation d'un conseil de conciliation en vertu de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels et reprise du travail.	En faveur des employés ..	24 août	28 août.	1	350	1,400
Houilleurs.......	Springhill, N.E.	Emploi de personnes particulières	Précautions spéciales prises.......	En faveur des employés...	16 août.	21 août.	1	1,125	5,625
Mineurs d'asbeste	Thetford Mines, Qué.	Augmentation de salaires.......	Conférences conclues par le ministère du Travail.	En faveur des employés...	18 oct.	21 oct.	5	2,500	7,500
Houilleurs.......	Lovettville, Alta.	Augmentation de salaires.......	Reprise du travail par les hommes aux conditions offertes avant la grève, soit une augmentation partielle.	Compromis.............	4 oct.	15 oct.	1	114	1,140
Houilleurs.......	Drumheller, Alta.	Rémunération supplémentaire pour pousser les wagons à charbon à une distance excessive.	Négociations entre les parties......	En faveur des employés...	3 nov.	9 nov.	2	200	1,000
					Total...	....	11	4,332	16,794
Construction:—									
Plombiers et ajusteurs..........	Victoria, C.-B..	Diminution de salaires.........	Non réglé à la fin de l'année........	....	16 fév.	....	5	28	8,429
Plâtriers et aides plâtriers	Toronto, Ont...	Emploi de personnes particulières et reconnaissance de l'union.	Différend officiellement "réglé," mais travaux achevés où la grève a éclaté.	En faveur des patrons....	17 mars	22 juin	1	80	6,640

Plombiers et ajusteurs.	Brandon, Man.	Diminution de salaires........	Les employés ont accepté la diminution.	En faveur des patrons....	1 mars	5 mars	4	14	56
Plombiers et ajusteurs.	Port Arthur et Fort William, Ont.	Patrons refusant de signer un nouvel arrangement.	Les patrons ont signé un nouvel arrangement et les hommes ont repris le travail.	En faveur des employés.	1 juin	6 août.	11	35	1,475
					Total...	....	21	157	16,600
Métallurgie:—									
Mouleurs........	Amherst, N.-E.	Diminution de salaires..........	Pas de règlement formel, mais un certain nombre d'hommes se sont enrôlés, d'autres ont cherché de l'emploi ailleurs. Cessation de la paye de grève par l'union.	En faveur des patrons.....	11 mai 1914	30 avril 1915	1	8	816
Mouleurs........	Smith's Falls, Ont.	Diminution de salaires..........	La majorité des anciens employés ont quitté la localité et cessation de l'appui financier par l'union.	En faveur des patrons....	1 mai 1914	31 juill 1915	1	57	10,208
Ouvriers en métaux.	Toronto, Ont...	Juridiction entre les menuisiers et les ouvriers en métaux.	Les hommes ont trouvé du travail ailleurs; cessation de la paye de grève.	En faveur des patrons....	25 juin 1914	31 août. 1915	1	35	7,140
Mouleurs........	Owen Sound, Ont.	Contre la réduction de salaires...	Grève terminée sans entente.......	Indéterminé............	6 oct. 1914	10 mai 1915	1	16	1,744
Ouvriers lamineurs.	Toronto, Ont...	Pour augmentation de salaires...	Les grévistes reprennent le travail à l'ancienne échelle.	En faveur des patrons....	8 fév.	12 fév.	1	100	400
Ouvriers lamineurs.	Montréal, Qué.	Par sympathie avec les membres de la International Brotherhood of Ironworkers en grève aux Etats-Unis.	Les travaux sont terminés et la compagnie n'a pas subi de dommages.	En faveur des patrons....	23 avril	31 mai	1	45	1,395
Mouleurs........	Peterborough, Ont.	Contre la réduction de salaires...	Compromis mutuellement satisfaisant et les hommes reprennent l'ouvrage.	Compromis.............	12 juil.	18 août	1	10	310
Journaliers.	Sault Ste-Marie Ont.	Contre la réduction de salaires et l'emploi de certaines personnes.	Les hommes reprennent l'ouvrage au salaire réduit et les employés non-unionistes renvoyés.	En faveur des patrons....	15 juil.	21 juil.	1	250	1,250

LISTE CLASSIFIÉE DES DIFFÉRENDS OUVRIERS SURVENUS AU CANADA AU COURS DE L'ANNÉE 1915

Emploi	Localité.	Cause ou sujet allégué.	Méthode du règlement.	Résultat.	Date du commencement.	Date de la fin.	Nombre d'établissements affectés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Métaux—suite									
Chaudronniers, ouvriers de laminoir et aides.	Halifax, N.-E..	Demande d'une échelle minimum de salaire.	Non réglé à la fin de l'année	....	2 août.	....	2	40	5,980
Ouvriers en tôle..	New Glasgow et Trenton, N.-E.	Malentendu....................	Référé à un Bureau de Conciliation en vertu de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels.	En faveur des employés...	16 août.	20 août.	2	2,000	8,000
Mécaniciens.....	New Glasgow, N.-E.	Objection au travail féminin et au mauvais état de ateliers.	Les demandes sont accordées.	En faveur des employés...	1 nov.	6 nov.	1	55	275
Ouvriers électriciens.	Toronto, Ont...	Refus des patrons d'accepter la décision du Bureau de Concilia tion en faveur des employés.	Les employés acceptent une nouvelle échelle de salaires.........	En faveur des patrons....	2 nov.	23 nov.	1	126	2,394
Ouvriers lamineurs.	Esquimalt, C.B.	Pour augmentation de salaires et un paiement du salaire tous les quinze jours.	Non réglé à la fin de l'année........	....	21 déc.	....	1	100	900
					Total...	....	15	2,842	40,812
Imprimerie:—									
Imprimeurs......	Edmonton, Alta	Les patrons refusent de signer la nouvelle entente	Les patrons signent l'entente accordant les demandes. L'augmentation de salaires commencera le 1er novembre.	En faveur des employés...	3 mars	22 avril	10	21	903
					Total...	....	10	21	903
Confection de vêtements.									
Ouvriers en manteaux et costumes.	Vancouver, C.B.	Pour obtenir des heures régulières, congé le samedi après-midi, et une augmentation de salaires pour les finisseurs et les pressiers et la reconnaissance de l'union.	Accord signé se rendant à toutes les demandes.	En faveur des employés...	9 avril	19 avril	1	28	224

Ouvriers en vêtements.	Montréal, Qué.	Contre l'emploi de non-unionistes.	Les grévistes sont remplacés et les patrons ne veulent pas accepter l'union.	En faveurs des patrons...	2 juin	23 juin	1	40	720
Ouvriers en bonnets.	Toronto, Ont...	Contre la réduction de salaires et pour la reconnaissance de l'union.	On obtient des employés du dehors et les grévistes sont remplacés.	En faveur des patrons....	21 juin	25 sept.	1	12	996
Ouvriers en bottines et souliers.	Fredericton, N.-B.	Contre la réduction de salaires....	Echelle acceptée pour tant la pièce.	Compromis.............	6 nov.	12 nov.	2	100	600
					Total...	....	5	180	2,540
Ouvriers textiles:—									
Tisserands.......	Peterborough, Ont.	Pour augmentation de salaires...	Augmentation partielle accordée...	Compromis.............	4 oct.	14 oct.	1	50	450
					Total...	....	1	50	450
Alimentation et tabac:									
Brasseurs........	Montréal, Qué..	Demande de journées plus courtes, échelle moyenne de salaires et reconnaissance de l'union.	Grève apparemment terminée sans entente.	En faveur des patrons....	15 juin 1914	30 sept.	1	13	3,087
Boulangers......	Toronto, Ont...	Contre la réduction des salaires...	Plusieurs patrons réduisent les salaires, d'autres paient plein salaire en attendant un règlement.	En faveur des employés ...	8 avril	14 avril	9	55	275
Cigariers........	Edmonton, Alta	Contre la réduction des salaires...	La plupart des grévistes ont quitté l'endroit et les autres travaillent ailleurs.	En faveur des patrons....	6 août.	29 oct.	1	20	1,065
					Total...	....	11	88	4,427
Transport en général:									
Débardeurs......	Vancouver, C.-B.	Contre la réduction des salaires des débardeurs de certaines catégories.	Retour aux conditions existant avant la réduction des salaires.	En faveur des employés ..	2 mars	31 mars	1	600	15,000
Débardeurs....	Victoria, C.-B. .	Par sympathie avec les grévistes de Vancouver.	Grève déclarée finie lors du règlement du différend à Vancouver.	En faveur des employés...	15 mars	31 mars	1	140	1,960
Préposés au charbon.	Halifax, N.-E..	Pour augmentation de salaires...	Augmentation partielle accordée...	En faveur des employés...	1 sept	12 sept	5	200	1,800
Préposés au fret..	Sarnia, Ont....	Pour augmentation de salaires...	Les hommes reprennent le travail..	En faveur des patrons....	15 sept	18 sept	1	200	600
					Total...	....	8	1,140	19,360

LISTE CLASSIFIÉE DES DIFFÉRENDS OUVRIERS SURVENUS AU CANADA AU COURS DE L'ANNÉE 1915

Emploi	Localité.	Cause ou sujet allégué.	Méthode du règlement.	Résultat.	Date du commencement.	Date de la fin.	Nombre d'établissements affectés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Divers:—									
Garçons d'hôtel..	Winnipeg, Man.	Lock-out à la suite d'une demande pour une augmentation de salaires.	Les patrons s'engagent à employer des garçons unionistes au comptoir; quelques-uns reprennent le travail, d'autres sont remplacés.	En faveur des employés...	16 jan.	21 jan.	1	14	70
Cuisiniers et garçons.	Winnipeg, Man.	Renvoi de blancs et emploi de Chinois.	Les grévistes sont remplacés par des femmes unionistes au taux de l'union.	En faveur des employés...	22 mars	8 avril	1	9	144
Ouvriers dans les sacs.	Berlin, Ont....	Pour une augmentation de salaires	Accord pour tant la pièce.........	Compromis.............	21 avril	27 avril	1	21	105
Fabricants de papier.	Donnacona,	En sympathie avec les grévistes des Etats-Unis.	Les grévistes sont remplacés.......	En faveur des patrons....	24 juin	19 juil.	1	140	2,660
Cuisiniers, garçons et servantes.	Winnipeg, Man.	Les employés demandent une semaine de six jours au lieu de sept	Les grévistes travaillent ailleurs et ils sont remplacés.	En faveur des patrons....	9 sept	18 sept	8	70	560
Garçons d'hôtel..	Toronto, Ont...	Contre une deuxième réduction de salaires.	Les hommes reprennent l'ouvrage en attendant une entente.	Indéfini................	1 oct	21 oct.	1	16	304
Employés de l'imprimerie.	Ottawa, Ont...	Relativement à une question de discipline.	Réglé à l'amiable...............	Compromis.............	11 déc.	18 déc.	1	60	420
					Total...	....	14	330	4,263

Étendue des différends, par année, 1901-15.

Le tableau suivant indique l'étendue des différends ouvriers survenus au Canada, d'après le nombre des employés impliqués, au cours des années comprises entre 1901 et 1915, inclusivement:

Nombre d'employés intéressés	Nombre de différends.														
	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	Total
5,000 employés et plus	2	....	2	....	....	....	....	2	....	....	2	1	....	....	....	9
2,500 et moins de 5,000 employés	1	....	3	....	....	1	2	....	2	2	....	3	3	1	1	19
1,000 et moins de 2,500 employés	3	1	5	5	4	5	10	2	2	3	4	6	6	2	2	60
500 et moins de 1,000 employés	5	3	11	3	4	6	8	3	4	6	5	5	11	1	1	76
250 et moins de 500 employés	6	11	17	8	5	10	11	9	9	9	10	15	23	1	2	146
500 et moins de 250 employés	9	19	27	15	20	24	27	13	17	14	22	34	18	9	10	278
50 et moins de 100 employés	16	21	18	12	17	25	25	13	8	15	21	30	18	9	8	256
25 et moins de 50 employés	23	29	29	22	18	36	30	8	15	16	14	35	16	14	7	312
Moins de 25 employés	31	36	32	30	21	30	32	17	12	15	14	19	18	7	12	326
Pas de rapport	8	1	2	4	....	4	4	1	....	4	7	2	....	....	....	37
Total	104	121	146	99	89	141	149	68	69	84	99	150	113	44	43	1,519

Le tableau suivant indique l'étendue des différends ouvriers au Canada d'après les pertes de temps encourues, dans les années comprises entre 1901 et 1915, inclusivement:

Perte de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.														
	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	Total
100,000 et plus	2	....	3	....	....	1	....	2	3	1	3	3	2	2	....	22
50,000 et au-dessous de 100,000.	1	....	1	2	1	....	3	....	....	....	....	1	3	....	....	12
25,000 et au-dessous de 50,000.	....	....	4	....	1	2	2	1	2	5	2	4	1	1	....	25
15,000 et au-dessous de 25,000.	3	1	6	....	....	1	2	....	1	3	1	3	7	1	1	30
10,000 et au-dessous de 15,000.	1	....	6	3	2	3	7	3	2	2	3	....	3	2	1	38
5,000 et au-dessous de 10,000.	1	3	9	7	6	5	12	6	9	9	9	5	12	2	5	100
2,500 et au-dessous de 5,000.	5	12	11	7	6	10	16	3	6	8	7	16	11	3	2	123
1,000 et au-dessous de 2,500.	8	15	20	7	9	19	17	12	12	9	10	34	30	8	11	221
500 et au-dessous de 1,000.	10	12	8	4	12	16	16	8	10	11	13	24	14	5	7	170
250 et au dessous de 500.	9	8	11	16	8	18	23	11	6	12	13	22	6	3	7	173
100 et au-dessous de 250.	15	13	13	12	14	17	24	8	10	13	13	16	15	4	4	191
100 et moins	22	25	17	21	15	25	14	13	8	6	15	16	7	8	2	214
Indéterminées	27	32	37	20	15	24	13	1	....	5	10	6	2	5	3	200
Total	104	121	146	99	89	141	149	68	69	84	99	150	113	44	43	1,519

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET D'EMPLOYÉS AFFECTÉS ET LES PERTES TOTALES DE TEMPS EN JOURS OUVRABLES PAR SUITE DES DIFFÉRENDS COMMENCÉS DANS CHAQUE MOIS DE 1915.

MOIS.	Nombre de différends.	Nombre d'établissements intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Janvier	1	1	14	70
Février	2	6	128	8,829
Mars	6	18	864	24,708
Avril	4	12	149	1,999
Mai	....	....	....	....
Juin	5	15	270	5,980
Juillet	2	2	260	1,560
Août	5	7	3,535	22,070
Septembre	3	14	470	2,960
Octobre	4	8	2,680	9,394
Novembre	4	6	481	4,269
Décembre	2	2	160	1,320
Total	38	91	9,011	83,154

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE DE DIFFÉRENDS EN EXISTENCE DANS CHAQUE MOIS DE 1915, AINSI QUE LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET D'EMPLOYÉS AFFECTÉS ET LES PERTES DE TEMPS EN JOURS OUVRABLES.

MOIS.	Nombre de différends.	Nombre d'établissements intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Janvier	6	6	143	3,945
Février	7	11	262	4,450
Mars	12	28	1,026	23,637
Avril	13	34	421	8,044
Mai	7	11	279	7,120
Juin	10	24	488	6,810
Juillet	9	23	569	6,778
Août	11	27	3,681	19,091
Septembre	8	24	589	5,836
Octobre	7	12	2,754	11,313
Novembre	6	13	549	6,037
Décembre	4	9	228	3,088

DIFFÉRENDS PAR GROUPES DE MÉTIERS, 1901-15.

Le tableau suivant indique le nombre de différends survenus dans les divers groupes de métiers au cours de chacune des quinze dernières années:

Métier.	Nombre de différends.															
	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	Total
Pêche	2	1	1	2	....	1	1	....	2	....	....	1	2	....	....	13
Exploitation forestière	4	3	4	2	....	5	2	4	2	2	....	4	3	....	....	35
Mines et carrières	5	3	9	7	13	14	13	9	10	4	7	6	7	3	6	116
Construction	14	31	44	30	24	29	44	12	13	25	29	52	31	12	4	394
Métallurgie et const. maritime	20	28	16	17	14	23	23	9	5	15	18	29	29	14	13	273
Métiers du bois	6	7	15	3	2	6	3	1	2	2	2	....	3	1	....	53
Imprimerie et métiers connexes	2	3	3	4	6	6	2	1	....	1	....	3	....	....	1	32
Métiers textiles	5	1	5	3	1	5	6	6	2	2	4	1	3	....	1	45
Confection de vêtements	10	8	11	11	11	9	17	8	11	11	13	19	10	5	4	158
Alimentation et tabacs	10	10	6	11	4	8	2	1	2	8	3	2	5	2	3	77
Industrie du cuir	1	3	4	1	....	3	5	....	2	1	1	....	....	2	....	23
Transport en général	11	10	15	2	5	16	17	7	7	7	12	14	8	1	4	136
Métiers divers	3	6	4	2	7	5	7	2	2	1	6	10	5	4	7	71
Journaliers	11	7	9	4	2	11	7	8	9	5	4	9	7	....	....	93
Total	104	121	146	99	89	141	149	68	69	84	99	150	113	44	43	1,519

Différends par provinces, 1901 à 1915.

Le tableau suivant indique, par provinces, le nombre de différends ouvriers survenus au cours des quinze dernières années, ainsi que le nombre des employés intéressés et les pertes de temps encourues:

Province	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	Total.
								Nombre de différends.								
Nouvelle-Ecosse	5	9	6	9	7	11	10	3	6	4	2	4	4	4	8	92
Ile-du-Prince-Ed	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	3
Nouveau-Brunswick	3	7	3	2	5	9	8	6	2	1	3	7	8	2	1	67
Québec	28	20	31	31	21	24	30	21	13	18	19	24	18	9	5	312
Ontario	54	66	79	46	31	63	73	27	26	34	41	67	51	20	16	694
Manitoba	3	8	2	4	11	9	6	1	6	7	8	7	5	2	4	83
Saskatchewan	....	....	....	....	1	....	1	1	1	4	....	16	4	1	....	29
Alberta	....	1	4	1	2	12	6	3	6	6	12	14	6	4	4	81
Colombie-Britanniq	10	8	21	4	10	13	13	5	8	7	12	10	15	2	5	143
Plus d'une province impliquée	1	....	....	2	1	....	2	1	1	3	2	1	1	....	....	15
Total	104	121	146	99	89	141	149	68	69	84	99	150	113	44	43	1,519
								Nombre d'employés intéressés.								
Nouvelle-Ecosse	2,624	1,769	2,685	4,339	5,815	4,815	6,134	377	5,930	1,903	1,154	104	1,015	188	3,821	42,673
Ile-du-Prince-Ed	....	47	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	18	....	....	65
Nouveau-Brunswick	124	382	901	11	1,925	823	1,480	1,485	65	150	134	872	2,362	230	100	11,044
Québec	5,749	3,338	15,744	3,555	2,130	5,218	7,579	9,982	2,295	7,237	6,745	6,810	9,293	4,534	2,738	92,947
Ontario	3,923	5,714	14,028	6,092	2,113	7,011	12,319	2,572	3,239	5,794	4,503	10,970	14,093	1,269	1,123	94,763
Manitoba	472	400	900	58	563	5,035	1,367	16	1,549	1,061	369	3,005	1,138	193	107	16,233
Saskatchewan	....	....	....	....	20	....	40	200	162	297	....	1,885	188	12	....	2,804
Alberta	....	90	183	28	400	1,491	678	569	873	730	1,668	3,345	1,369	1,077	355	12,856
Colombie-Britanniq	10,194	524	15,600	1,199	3,157	1,657	3,102	2,092	719	1,008	8,221	12,520	9,560	1,175	896	71,624
Plus d'une province impliquée	5,000	....	....	1,200	100	....	3,525	8,000	2,500	3,100	7,300	1,000	500	....	....	32.225
Total	28,086	12,264	50,041	16,482	16,223	26,050	36,224	25,293	17,332	21,280	30,094	40,511	39,536	8,678	9,140	377,234

DIFFÉRENDS PAR PROVINCES, 1901 À 1915—*Fin.*

Province.	Pertes de temps en jours ouvrables.															
	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	Total.
Nouvelle-Ecosse....	28,215	12,962	10,770	71,194	33,562	31,560	140,725	2,806	522,062	361,615	193,230	1,790	18,324	10,683	24,025	1,463,523
Ile-du-Prince-Ed....	....	819	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	36	....	....	855
Nouveau-Brunswick	639	5,993	16,741	....	22,620	6,948	13,462	29,935	2,515	1,050	406	13,274	154,136	2,780	600	271,099
Québec...........	29,818	19,655	235,076	53,183	44,543	58,498	76,326	166,869	51,883	105,504	42,270	181,926	85,751	167,277	15,362	1,333,941
Ontario...........	50,646	68,934	439,290	129,676	26,711	54,566	236,799	67,206	38,099	166,536	77,243	270,589	219,608	72,183	34,711	1,902,797
Manitoba..........	17,744	2,375	8,200	489	5,532	36,796	29,300	48	28,079	144,472	1,165	28,450	23,501	4,219	830	201,200
Saskatchewan......	....	....	....	....	....	....	360	800	486	10,622	....	11,116	3,569	70	....	27,023
Alberta...........	....	1,080	3,990	112	13,000	127,709	2,556	8,599	48,416	13,882	8,545	76,837	13,051	17,167	4,108	339,052
Colombie-Britanniq.	190,249	9,122	512,433	5,150	71,276	43,720	59,584	8,022	18,605	21,454	312,791	490,726	756,202	155,675	26,513	2,681,522
Plus d'une province impliquée........	315,000	....	....	5,200	....	....	62,850	424,000	161,700	73,500	1,411,000	21,500	13,500	....	....	2,491,250
Total........	632,311	120,940	1,226,500	265,004	217,244	359,797	621,962	708,285	871,845	718,635	2,016,650	1,099,208	1,287,678	430,054	106,149	10,712,262

PERTE DE TEMPS CAUSÉE PAR LES DIFFÉRENDS OUVRIERS, 1901-15.

Le tableau suivant indique la perte approximative de temps en jours ouvrables causée par les différends ouvriers dans chaque année de la période comprise entre 1901 et 1915 inclusivement:

Année	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
1901	632,311
1902	120,940
1903	1,226,500
1904	265,004
1905	217,244
1906	359,797
1907	621,962
1908	708,285
1909	871,845
1910	718,635
1911	2,046,650
1912	1,099,208
1913	1,287,678
1914	430,054
1915	106,149
Total	10,712,262

Causes des différends ouvriers, 1901-15.

Le tableau suivant fait la comparaison des principales causes des grèves et lock-outs au Canada durant les quinze dernières années:

Causes.	Nombre de différends														
	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	Total
Pour augmentation de salaires	40	47	47	32	28	60	62	20	29	37	45	66	56	9	12	590
Contre la réduction des salaires	12	7	5	6	8	....	3	17	6	6	6	5	8	12	13	114
Pour diminution des heures de travail	1	5	8	4	6	13	12	4	3	....	3	7	7	1	1	75
Pour augmentation de salaire et diminution des heures de travail	12	20	24	10	5	6	11	4	2	6	3	22	10	1	....	136
Contre l'emploi de certaines personnes	8	2	6	7	3	6	4	1	1	8	5	8	1	2	2	64
Pour augmentation de salaires et autres changements	6	5	3	2	3	11	13	2	6	8	7	14	4	3	1	88
Pour la reconnaissance de l'union	1	4	13	3	3	3	2	....	4	1	1	3	8	2	....	48
Contre l'emploidenon-unionistes	5	8	9	10	5	16	18	4	8	5	5	3	1	2	1	100
Contre le renvoi d'employés	5	7	6	9	8	10	10	6	3	2	2	6	4	2	....	80
Par sympathie	2	6	6	2	1	2	2	1	....	3	4	2	2	....	3	36
Non classifié s	12	10	19	14	19	14	12	9	7	8	18	14	12	10	10	188
Total	104	121	146	99	89	141	149	68	69	84	99	150	113	44	43	1,519

Résultats des différends, 1901-15.

Le tableau suivant montre les résultats des différends industriels au Canada. qui ont eu lieu de 1901 à 1915, inclusivement:

Résultats.	Nombre de différends.														
	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	Total
En faveur des patrons	28	15	41	25	20	43	48	41	27	32	38	46	33	17	15	469
En faveur des employés	42	57	55	40	36	49	40	14	13	28	23	57	47	11	16	528
Compromis	6	10	10	7	6	24	35	10	15	13	23	18	25	7	6	215
Indéfinis, incertains ou inconnus	28	39	40	27	27	25	26	3	14	11	15	29	8	9	6	307
Total	104	121	146	99	89	141	149	68	69	84	99	150	113	44	43	1,519

Du tableau précédent on peut voir que les patrons ont réussi dans 469 différends, tandis que les employés ont gagné, ou partiellement gagné, leur point dans 528 différends; le compromis a résulté dans 215 différends.

DIFFÉRENDS INDUSTRIELS AU CANADA, 1915.—CLASSIFIÉS PAR CAUSES ET DURÉE.

Métier ou industrie.	5 jours ou moins				6-10 jours				11-15 jours				16-20 jours				21-30 jours				Plus de 30 jours				Indéfinis				Total.			
	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Mines	5	10	4,218	15,654	1	1	114	1,140																					6	11	4,332	16,794
Construction	1	4	14	56																	2	12	115	8,115	1	5	28	8,429	4	21	157	16,600
Métaux	4	5	2,405	9,925									1	1	126	2,394					6	6	171	21,613	2	3	140	6,880	13	15	2,842	40,812
Imprimerie																					1	10	21	903					1	10	21	903
Confection de vêtements					2	3	128	824					1	1	40	720					1	1	12	996					4	5	180	2,540
Métiers textiles					1	1	50	450																					1	1	50	450
Alimentation et tabac	1	9	55	275																	2	2	33	4,152					3	11	88	4,427
Transport	1	1	200	600	1	5	200	1,800	1	1	140	1,960					1	1	600	15,000									4	8	1,140	19,360
Métiers divers	2	2	35	175	2	9	130	980					3	3	165	3,108													7	14	330	4,263
Total	14	31	6,927	26,685	7	19	622	5,194	1	1	140	1,960	5	5	331	6,222	1	1	600	15,000	12	31	352	35,779	3	8	168	15,309	43	96	9,140	106,149

DIFFÉRENDS INDUSTRIELS AU CANADA EN 1915.—CLASSIFIÉS PAR CAUSES ET D'APRÈS LEUR DURÉE.

Causes	5 jours ou moins				6-10 jours				11-15 jours				16-20 jours				21-30 jours				Plus de 30 jours				Indéfinis				Total			
	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.	Nombre de différends.	Nombre d'établissem. intéressés.	Nombre d'employés affectés.	Perte approximative de temps en jours ouvrables.
Pour augmentation de salaires..	8	13	3,428	11,204	3	7	364	3,390	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	11	20	3,792	14,594
Contre la réduction des salaires..	2	13	69	331	1	2	100	600	..	..	...	.....	1	1	16	304	1	1	600	15,000	5	5	111	14,143	1	5	28	8,429	11	27	924	38,807
Contre la réduction des salaires et autres changements........	1	1	250	1,250	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	1	1	12	996	..	..	...	.....	2	2	262	2,246
Par sympathie................	..	..	...	.....	..	..	...	.....	1	1	140	1,960	1	1	140	2,660	..	..	...	.....	1	1	45	1,395	..	..	...	.....	3	3	325	6.015
Contre l'emploi de certaines personnes....................	1	1	1,125	5,625	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	1	1	80	6,640	..	..	...	.....	2	2	1,205	12,265
Pour diminution des heures de travail et autres changements.	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	1	1	13	3,087	..	..	...	.....	1	1	13	3,087
Pour augmentation de salaires et autres changements..........	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	1	1	100	900	1	1	100	900
Contre l'emploi de non-unionistes....................	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	1	1	40	720	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	1	1	40	720
Demande d'une échelle de salaires....................	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	1	2	40	5,980	1	2	40	5,980
A la suite d'un jugement rendu.	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	..	..	...	.....	1	1	35	7,140	..	..	...	.....	1	1	35	7,140
Non-classifiées...............	2	3	2,055	8,275	3	10	158	1,204	..	..	...	.....	2	2	135	2,538	..	..	...	.....	2	21	56	2,378	..	..	...	.....	9	36	2,404	14,395
Total................	14	31	6,927	26,685	7	19	622	5,194	1	1	140	1,960	5	5	331	6,222	1	1	600	15,000	12	31	352	35,779	3	8	168	15,309	43	96	9,140	106,149

VII. ACCIDENTS INDUSTRIELS AU CANADA, 1915.

Dans les pages qui suivent on trouvera un registre complet, en tableaux basés sur les statistiques ayant trait aux accidents industriels survenus au Canada pendant l'année 1915.

D'après le tableau donné à la page qui suit immédiatement on verra que 836 ouvriers ont été tués ou blessés fatalement dans l'exercice de leurs travaux respectifs et aussi que 4,949 employés ont été victimes d'accidents sérieux. Nous ne prétendons pas que ces chiffres comprennent tous les accidents industriels survenus dans toute la Puissance au cours de l'année dernière. Il y a une foule d'accidents qui ne sont pas rapportés aux autorités soit fédérales, soit provinciales ou locales et au sujet desquels le ministère est obligé de puiser en dehors des sources officielles pour obtenir ses renseignements quand il a connaissance de ces accidents. Nous avons cependant en mains des moyens sûrs de plus en plus nombreux pour obtenir nos renseignements et les différentes autorités qui s'occupent actuellement du travail de ces statistiques font preuve d'une meilleure volonté pour aider le ministère dans ses efforts afin d'avoir un état détaillé et complet des conditions telles qu'elles existent dans toute la Puissance.

Pour recueillir ces statistiques le ministère a eu recours aux moyens désignés dans les derniers paragraphes qui terminent ces pages. En comparant ces tableaux on remarquera que les accidents survenus en 1915 sont de beaucoup moins nombreux que ceux de l'année 1914, la diminution étant de 545 pour les accidents mortels, soit 40 pour 100, et de 352, ou 6.6 pour 100, pour les ouvriers blessés. Cette diminution considérable dans le nombre d'accidents mortels est consolante à plus d'un point de vue; les chiffres de 1914, on se le rappellera, avaient été grossis par les nombreuses pertes de vies occasionnées par le désastre au cours duquel 189 mineurs moururent et aussi par un naufrage qui coûta la vie à 172 employés de navires. En dehors de cette catégorie la diminution dans le nombre des accidents mortels et non mortels est remarquable, surtout, on le constatera, dans les métiers ou industries qui ont continué en 1915 à être comparativement inactifs, à savoir la construction de lignes de chemins de fer et d'édifices, le service des chemins de fer à vapeur, et le service des employés publics ou municipaux. Les conditions résultant de la guerre ont aussi nui considérablement aux industries et services mentionnés précédemment et elles ont également presque paralysé, dans les premiers six mois de l'année 1915, les industries des métaux, du génie et de la construction, ainsi qu'on en peut juger par la diminution des accidents dans ces emplois pendant la même période. La plus grande activité qui a été remarquée dans les métiers des métaux pendant la dernière moitié de l'année 1915 se manifeste par le plus grand nombre d'accidents qui y sont survenus.

En comparant les statistiques on verra que le plus grand nombre d'accidents sont survenus dans les industries minières et métallurgiques et carrières avec le chiffre de 169; puis dans le service des chemins de fer à vapeur avec 117; l'agriculture avec 94; métallurgie, génie et construction de navires aces 861, l'exploitation forestière avec 53 et la navigation avec 50 mortalités. Pour les accidents non mortels ce sont les industries de la métallurgie, génie et construction de navires qui tiennent la tête de la liste avec 1,259 victimes, étant suivies par ordre d'importance par le service des chemins de fer à vapeur avec 1,093;

les industries minières et métallurgiques et carrières avec 969; métiers divers avec 229 et le transport en général avec 218. Un examen de ces tableaux au point de vue des causes ne manque pas d'intérêt. Dans le tableau des Industries minières et métallurgiques et carrières ont voit que la cause principale des accidents dans les mines et carrières était due à des éboulements de houille, terre, minerai ou galeries. Dans cette industrie 27 ouvriers ont été tués et 152 blessés par des wagonnets de mines ou pour le minerai et 27 employés ont été asphyxiés par les gaz, la poudre ou la fumée des explosifs. Dans le service des chemins de fer à vapeur 28 employés sur les chemins de fer canadiens ont été tués en étant écrasés par des locomotives ou wagons et 23 ont été tués ayant été frappés par une locomotive; 220 ont été blessés par la chute de matériaux et 162 ont été blessés en tombant des locomotives ou des wagons. Dans l'industrie agricole 18 personnes ont perdu la vie en tombant de voiture, 18 ont été ou tuées ou blessées mortellement à la suite de ruades, morsures ou autres blessures infligées par des chevaux ou des bêtes à cornes, 45 cultivateurs ou employés de ferme ont été blessés par des instruments ou machines aratoires. Dans la métallurgie, le génie et la construction de navires 22 ouvriers ont été tués à la suite d'une chute; 21 ont été électrocutés et 11 mortellement écrasés par la chute de matériaux. La chute de matériaux a causé également des blessures à 372 ouvriers; 310 ont été meurtris par les machines aratoires et 135 ont été blessés à la suite d'une chute. Dans l'exploitation forestière 17 employés ont perdu la vie à la suite de chutes d'arbres et 60 ont été blessés par les machines de scierie. Dans la navigation on rapporte la mort de 23 employés qui se sont noyés et 17 ont reçu des blessures en tombant.

Les renseignements compilés ici ont été, ainsi que nous l'avons dit précédemment, puisés à plusieurs sources et proviennent principalement de la presse, des correspondants de la *Gazette du Travail* et les divers services des gouvernements fédéral et provinciaux et les autorités municipales dont les officiers méritent tous les remerciements du ministère pour l'aide puissante, l'empressement et la coopération courtoise qu'ils ont mis à notre service pour faire notre travail: Voici les principaux services en question: Le service d'exploitation de la Commission des chemins de fer du Canada; le ministère des Travaux publics et des Mines de la Nouvelle-Ecosse; le bureau de l'inspecteur des fabriques du Nouveau-Brunswick; le service des mines de la province de Québec; le ministère des mines et le bureau de l'inspecteur des fabriques de l'Ontario; le bureau du service des chemins de fer et des municipalités et la commission du chemins de fer "Temiskaming & Northern Ontario; le bureau du Travail du Manitoba; le bureau du Travail de la Saskatchewan; le bureau de l'inspecteur en chef de l'Alberta; le ministère des mines et le bureau de l'inspecteur des fabriques de la Colombie-Britannique.

ACCIDENTS INDUSTRIELS, FATALS ET NON FATALS SURVENUS EN 1915.

Métiers ou industries.	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		TOTAL	
	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals
Agriculture	2	8	6	7	6	6	12	7	6	7	9	9	7	10	10	18	9	18	12	27	8	16	7	8	94	141
Chasse et pêche	....	....	....	....	2	....	....	....	10	....	5	....	3	....	....	....	....	....	4	....	....	....	2	....	26	......
Exploitation forestière	5	4	2	8	7	9	4	10	7	8	6	16	3	19	2	9	6	12	4	11	4	6	3	6	53	118
Mines, travaux métallifères et carrières	10	74	29	70	5	76	11	64	30	87	15	95	12	80	12	78	8	70	13	95	9	84	15	96	169	969
Construction de chemins de fer	1	....	1	....	1	1	1	....	....	5	1	1	....	1	3	1	3	....	2	5	1	....	....	1	14	15
Métiers du bâtiment	1	12	2	6	6	12	4	14	2	15	8	16	3	13	4	24	4	14	5	33	1	13	2	16	42	188
Métaux et métiers de la construction de navires	4	55	4	64	3	60	6	86	6	74	16	96	7	101	14	117	4	122	5	133	8	202	9	149	86	1,259
Bois	....	7	1	3	....	15	....	8	....	9	....	11	..	12	1	8	3	16	1	7	1	15	2	12	9	123
Imprimerie et métiers connexes	....	3	1	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	1	....	3	....	3	....	1	....	1	....	3	1	18
Confection de vêtements	....	2	....	2	....	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	1	....	1	1	2	....	....	....	1	1	12
Métiers textiles	....	6	....	5	....	4	....	1	....	7	....	7	....	8	....	10	....	3	....	4	....	8	1	3	1	66
Alimentation et tabacs	2	3	2	13	2	7	....	2	2	12	2	3	2	6	....	11	....	9	....	10	5	14	3	6	20	96
Cuir	1	....	....	....	....	....	....	2	....	1	....	....	....	....	....	2	....	....	1	3	....	....	....	1	2	9
Transport:—																										
Service des chemins de fer	5	70	11	80	5	93	3	65	8	71	10	60	6	95	14	92	12	100	18	111	10	123	15	133	117	1,093
Service des tramways	1	4	....	2	....	7	....	2	....	1	....	5	1	4	1	8	....	6	1	3	....	3	....	6	4	51
Navigation	2	1	....	1	1	....	....	3	12	4	5	3	1	9	7	7	13	5	4	3	4	2	1	2	50	40
Transport en général	1	17	....	13	....	9	2	11	4	18	2	15	5	28	2	17	3	15	3	24	1	21	7	30	30	218
Employés publics	15	28	....	9	1	14	....	23	3	5	2	16	1	7	....	20	1	3	1	14	1	7	....	16	25	162
Divers	3	18	1	7	5	10	3	21	....	15	2	18	10	28	9	28	1	21	2	22	3	15	6	26	45	229
Journaliers	3	8	2	6	....	4	3	20	11	5	9	9	3	18	3	12	3	20	8	16	1	16	1	8	47	142
Total	56	320	62	296	44	327	49	339	101	347	92	383	64	440	82	466	70	438	85	524	57	546	74	523	836	4,949

AGRICULTURE.

(Cultivateurs et ouvriers de ferme.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																									
	Fatals													Non fatals.												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Chutes ou écrasement par des véhicules traînés par des chevaux	1	....	1	....	1	....	....	3	2	6	3	1	18	1	....	2	1	2	2	2	2	3	2	1	2	20
Blessés par des ruades de chevaux, etc.	....	....	1	4	1	3	2	1	1	....	1	1	15	1	2	1	2	2	....	3	4	....	5	1	1	22
Chutes	....	....	1	2	....	....	....	....	1	1	2	1	8	....	2	....	1	....	5	1	3	2	1	2	....	17
Chutes ou écrasements par des machines aratoires	....	....	....	2	1	....	1	2	1	1	....	1	9	....	....	....	....	3	1	1	2	3	2	1	....	13
Frappés par des matériaux projetés	1	4	3	....	....	2	1	....	2	....	....	1	14	2	1	....	....	....	....	....	1	1	....	1	....	6
Meurtris par des machines aratoires	....	....	....	....	1	1	1	2	2	4	2	....	13	4	2	1	1	....	....	2	4	7	15	6	3	45
Encornés, piétinés ou mordus par le bétail	....	....	....	....	1	1	1	....	....	....	....	....	3	....	....	1	1	....	1	1	....	2	....	....	1	7
Collision de voiture avec tramway électrique	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2
Voiture frappée par un train	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1
Explosion de dynamite	....	....	....	1	1	1	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Explosion de chaudière	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	2	....	....	3
Frappés par objets lancés	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	2	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	3	....	4
Collision avec un train (le conducteur étant en charge des animaux.)	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Noyé en sciant de la glace	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Asphyxiés par des gaz de puits de mine de charbon	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Brûlés	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1
Frappé en passant sous une porte	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Asphyxiés par des gaz de puits	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Noyé (chute dans un puits)	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Total	2	6	6	12	6	9	7	10	9	12	8	7	94	8	7	6	7	7	9	10	18	18	27	16	8	141

CHASSE ET PÊCHE.

(Pêcheurs et Trappeurs.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																									
	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Noyés par un doris chavîré	....	....	2	....	5	....	3	....	....	2	....	....	12	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Noyés en tombant d'un bateau de pêche	....	....	....	....	5	....	....	....	....	....	....	....	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Noyés, péris dans les tempêtes	....	....	....	....	....	5	....	....	....	....	....	....	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Collision d'un bateau de pêche avec une embarcation	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Tués par la décharge accidentelle d'un fusil	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Total	....	....	2	....	10	5	3	....	....	4	....	2	26	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

EXPLOITATION FORESTIÈRE.

(Employés des camp de bûcherons, scieries, fabriques de bardeaux, usines d'équarrissage et conducteurs de billes.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																									
	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Frappés ou écrasés par chute d'arbres	3	2	2	2	2	....	1	....	2	1	2	....	17	....	1	....	....	....	....	....	3	1	....	....	....	5
Blessés par machines de scieries	....	....	2	2	....	1	1	1	2	1	1	2	13	1	7	4	6	6	6	6	4	9	5	4	2	60
Frappés par des corps lancés	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	....	1	....	....	4	3	2	....	....	1	....	11
Coupés par instruments ou outils manuels	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	1	1	6
Explosion de chaudière	....	....	2	....	1	....	....	....	....	....	....	....	3	....	....	3	....	1	....	....	....	....	....	....	....	4
Ecrasés par la chute de billes de bois	2	....	....	....	1	....	1	1	1	....	....	1	7	2	....	1	4	1	2	4	....	2	1	....	2	19
Chutes	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	1	....	....	....	....	3	1	....	....	3	....	....	8
Choc électrique et brûlés	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
Frappés et écrasés par locomotive ou train	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	1	3
Noyés (conducteurs de billes)	....	....	....	....	3	5	....	....	....	....	....	....	8	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Chute de voitures, ou écrasés par voitures	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
Total	5	2	7	4	7	6	3	2	6	4	4	3	53	4	8	9	10	8	16	19	9	12	11	6	6	118

INDUSTRIES MINIÈRES ET MÉTALLURGIQUES ET CARRIÈRES.

(Mines de surface et souterraines, employés de fonderies de minerai et journaliers de carrières.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																									
	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Eboulements de houille, terre, roc et minerai, et galeries dans les mines, carrières et usines de réduction	3	2	3	4	5	6	7	3	3	8	5	5	54	18	19	23	15	18	38	17	22	25	32	27	30	284
Estropiés par des machines dans les mines	....	....	....	1	1	....	1	1	....	....	....	2	6	9	8	12	9	9	11	15	16	8	9	8	14	128
Chutes	....	2	....	1	....	1	....	2	1	2	....	....	9	10	8	7	9	10	7	12	4	4	10	8	14	103
Explosion prématurée de dynamite et de charges "manquées"	2	1	....	1	2	2	1	....	1	1	2	2	15	6	1	4	1	6	4	6	....	5	3	3	6	45
Ruades et autres blessures infligées par des chevaux et des mules	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	1	1	....	....	....	....	....	2	5
Blessés par des objets projetés	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5	5	5	5	5	6	1	2	4	6	5	8	57
Frappés et écrasés par la chute de matériaux	....	1	....	1	....	....	....	1	....	....	....	....	3	4	7	4	2	6	4	5	6	2	6	7	....	
Blessés en touchant les échafaudages au-dessus de la tête en voyageant en wagonnet	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2	2	....	....	....	....	....	5 38
Blessés par des outils	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	....	4	6	3	5	6	5	2	....	3	33
Brûlés et ébouillantés	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	2	4	2	1	....	2	4	2	5	6	2	53
Frappés ou écrasés par les wagonnets de mines ou pour le min rai	1	2	2	2	....	4	3	2	3	2	1	.5	27	5	11	13	13	16	10	14	14	10	18	14	14	152
Frappés ou écrasés par locomotives ou wagons de chemins de fer	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	5	....	....	....	1	....	1	....	8
Asphyxiés par le gaz, la poudre ou la fumée d'explosifs	1	2	....	....	22	....	....	1	....	....	....	1	27	4	....	....	1	1	....	1	....	....	....	....	....	7
Noyés, entraînés à la rivière avec amas de roc miné (l'eau d'une mine abandonnée ayant pénétré dans l'intérieur de la mine)	3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Blessés et noyés	....	19	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	19	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5
Choc électrique et brûlés	....	....	....	1	....	....	....	2	....	....	....	....	3	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2
Blessés en soulevant des matériaux	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	4	3	1	3	2	....	4	4	3	4	3	35
Blessés en marchant sur des clous	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2
Blessés par la rupture d'un câble	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	7	....	....	....	....	....	....	7
Total	10	29	5	11	30	15	12	12	8	13	9	15	169	74	70	76	64	87	95	80	78	70	95	84	96	969

CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER ET DE CANAUX.

(Journaliers employés à la construction des chemins de fer, journaliers des canaux de navigation et d'irrigation.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																								
	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Frappés ou écrasés par des locomotives ou wagons	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	1	....	3	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	2
Explosion prématurée de dynamite	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	5	....	....	....	....	....	....	....	5
Ecrasés par des machines	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1
Chutes	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1
Chocs et brûlures par l'électricité	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	2	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	1
Chute de matériaux	....	....	....	1	....	1	....	....	2	....	....	....	4	....	....	....	....	....	....	1	....	....	4	....	....	5
Asphyxiés par la fumée d'explosifs	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Total	1	1	1	1	....	1	....	3	3	2	1	....	14	....	....	1	....	5	1	1	1	....	5	....	1	15

MÉTIERS DU BÂTIMENT.

(Briqueteurs, maçons, tailleurs de pierre, charpentiers et menuisiers, latteurs, peintres, décorateurs, tapissiers, vitriers, poseurs d'appareils à gaz et à vapeur, journaliers du bâtiment.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																								
	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Chutes	1	2	2	3	1	4	2	2	2	2	1	2	24	7	6	8	6	5	8	3	8	6	15	7	3	82
Chutes dues à l'effondrement d'échafaudages			2		1	3							6				1	8	2	5	7	3	2	1	1	30
Ecrasés par la chute de matériaux			2							2			4	2		4	5	1	2	1	3	1	8	4	5	36
Estropiés par des machines				1					1				2								2	2	2		1	7
Brûlés par explosion de gazoline														1											1	2
Brûlés par explosion de gaz acétylène																					1		1			2
Frappés par une grue tournante							1						1						1			1	1		3	6
Asphyxiés par gaz toxiques														2												2
Blessés par des grues, ascenseurs et monte-charges									1	1			2				1			1			1			3
Blessures par des outils																			1		1	1			2	5
Eboulement des parois latérales d'un puits																								1		1
Jeté à bas d'une échelle par une motocyclette																		1								1
Noyé en tombant d'un pont						1							1													
Noyé en tombant d'un remorqueur								1					1													
Ecrasés par wagons de chemins de fer								1					1													
Chocs et brulûres par l'électricité																	1			2						3
Blessés en marchant sur des clous ou autrement																			2				2			4
Blessés par véhicules conduits à la main (brouettes, trucks et tombereaux)																				1	2		1			4
Total	1	2	6	4	2	8	3	4	4	5	1	2	42	12	6	12	14	15	16	13	24	14	33	13	16	188

MÉTALLURGIE, GÉNIE ET CONSTRUCTION DE NAVIRES.

(Mouleurs, ouvriers en fer et aides, faiseurs de noyaux, ouvriers en tôle, chaudronniers, mécaniciens de machines à vapeur, polisseurs, mécaniciens en métaux, finisseurs, plaqueurs, ouvriers en cuivre, forgerons, monteurs de fournaises, aiguiseurs d'outils, ouvriers en bicycles, maréchaux-ferrants, poseurs de fils, électriciens, joailliers, fabricants de boîtiers de montres, etc.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																									
	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Feb.	Mar.	April	May	June	July	Aug.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Total.	Jan.	Feb.	Mar.	April	May	June	July	Aug.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Total.
Chutes	1		2		2	6	3	2	1		2	3	22	5	9	13	4	11	10	7	5	12	15	25	19	135
Frappés ou écrasés par la chute de matériaux	1	1				3		4	1		1		11	19	18	9	28	20	36	32	36	40	43	57	34	372
Brûlures par le métal fondu			1					1	1				3	1	2	5	6	4	4	8	7	5	5	9	6	62
Estropiés par des machines		1			1	2		2			1	1	8	12	10	9	26	20	15	22	36	35	32	53	40	310
Frappés par des matériaux projetés	1			1		1				1			4	3	8	9	4	2	12	14	8	7	12	16	12	107
Blessés par des outils														4	2	2	4	3	6	2	5	8	2	8	5	51
Chocs et brûlures par l'électricité	1			3	3	4	2	3		1	3	1	21	1		4	2	4	3	6	7	1		1		29
Coupures sur le bord de métaux															3	2		3	2			2		4	3	19
Explosion de produits chimiques														1					1					1		3
Brûlures par la vapeur												4	4	1	5				2		4	4	5	8	9	38
Blessures en marchant sur des clous														1	2	1	5	1		1			4	4	2	21
Blessures en soulevant des pièces lourdes																2	4						2	4	5	17
Ecrasés par des ascenseurs ou monte-charges							1		1				2	1	2	1					2	2	3	2	2	15
Ignition ou explosion de gazon de gasoline																		1		1						2
Frappés, renversés ou écrasés par des wagonnets, tombereaux ou brouettes														1	3	1	2	2		5	2	3	2	3	4	28
Frappés ou écrasés par locomotives ou wagons		1		2			1	1					5	1				1			1		2	3		8
Asphyxiés par le gaz																1										1
Empoisonnement du sang causé par l'infection d'une blessure		1									1		2						3		1		1	1	1	7
Tué accidentellement par un coup de fusil dans une manufacture de fusils								1					1													
Explosion d'un réservoir d'air comprimé										3			3										2			2
Frappés par des chèvres, grues, etc														3		1	1	1		3	3	3	3	3	3	24
Pris dans une porte														1					1						2	4
Blessé en manœuvrant une aiguille																		1							1	2
Blessés par coup de pied de cheval ou autrement																			1						1	2
	4	4	3	6	6	16	7	14	4	5	8	9	86	55	64	60	86	74	96	101	117	122	133	202	149	1259

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE DU BOIS.

Ouvriers en bois, ébénistes, vernisseurs, polisseurs, sculpteurs sur bois, voituriers, constructeurs de wagons, modeleurs, tonneliers, ouvriers en portes et fenêtres.)

Causes.	Nombre d'accidents par mois.																									
	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Blessés par des machines		1						1		1			3	6	2	10	6	5	9	8	8	14	7	12	10	97
Frappés par des matériaux projetés												1	1	1		1	1	3	1	1				1		9
Brûlé par du métal fondu																1										1
Chutes															1			1							1	3
Blessures par des outils																1	1		1							3
Ecrasés par des wagons																										
Frappés par la chute de matériaux											1		1			1										1
Empoisonnement du sang dû à l'infection												1	1												1	1
Brûlures par la vapeur																				3						3
Ignition et explosion de gasoline																						1				1
Brûlures (incendie d'une manufacture de chassis et portes)									3				3									1				1
Blessé par un éclat de bois																1										1
Blessé au pied par un truck																								1		1
Ecrasé par un ascenseur																								1		1
Total		1						1	3	1	1	2	9	7	3	15	8	9	11	12	8	16	7	15	12	123

IMPRIMERIE ET MÉTIERS CONNEXES.

(Compositeurs, pressiers, graveurs, lithographes, stéréotypeurs, électrotypeurs, imprimeurs sur acier ou cuivre, relieurs.)

Causes.	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Blessés par les machines à imprimer, relier etc.														2				2		1	1	3			2	11
Blessés par un ascenseur														1									1			2
Explosion de métal fondu																		1								1
Chutes de matériaux																					2			1	1	4
Chutes		1											1													
Total		1											1	3				3		1	3	3	1	1	3	18

CONFECTION DE VÊTEMENTS.

(Tailleurs à la journée, ouvriers en confections, chapeliers et gantiers, cordonniers et bottiers, fourreurs.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																									
	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Blessés par des machines														2	2				2		1		2			9
Ecrasés par un ascenseur										1			1									1			1	2
Chutes																			1							1
Total										1			1	2	2				3		1	1	2		1	12

INDUSTRIES TEXTILES.

(Employés de filatures de laine et de coton.)

Causes.	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Blessés par des machines												1	1	6	2			5	5	6	6	1	2	7	3	43
Blessures par la chute de matériaux																				1		2	1			4
Chutes																1	1		1				1			4
Ecrasés par un ascenseur															3						2			1		6
Brûlures par la vapeur																1		1	1	1						4
Blessés par un truck																1					1					2
Blessés en marchant sur un clou																1										1
Explosion de poussières de coton																		1								1
Frappés par matériaux projetés																					1					1
Total												1	1	6	5	4	1	7	7	8	10	3	4	8	3	66

PRÉPARATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET DU TABAC.

(Boulangers et pâtissiers, bouchers, fabriques de conserves, laitiers et crémiers, brasseurs et employés de brasseries et de distilleries, cigariers et ouvriers en tabacs.)

Causes.	Nombre d'accidents par mois. Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Jan.	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Blessés par des machines	1	1	1								3	2	8		3	3	1	5		1	5	6		6	2	32
Chutes	1	1	1			1							4		5	1		6	1	2	4	1		1	2	23
Blessés par chute de matériaux																2	1		1	1	1		2	3		11
Ecrasés par un ascenseur														1	2					1		1		1	1	7
Frappé par une voiture															1											1
Brûlures par la vapeur						1							1					1					3			4
Blessures par couteaux à viande, couperets ou crochets														2	1					1	1	1	4	2		12
Chocs électriques					1						2		3													
Explosion d'un réservoir d'eau gazeuse					1								1						1							1
Asphyxiés							2					1	3													
Coupures sur le bord de métaux															1											1
Blessé par une porte																1										1
Blessures en marchant sur un clou																							1			1
Ecrasés par un truck																								1	1	2
Total	2	2	2		2	2	2				5	3	20	3	13	7	2	12	3	6	11	9	10	14	6	96

CUIR.

(Tanneurs, corroyeurs, selliers, ouvriers en cuir, fabricants de malles et valises.)

Causes.	Fatals Jan.	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Non fatals Jan.	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Blessés par des machines										1			1				1	1			2		2			6
Chute de voitures																							1			1
Main écrasée par une porte																	1									1
Empoisonnement du sang	1												1													
Brûlures par l'eau bouillante																									1	1
Total	1									1			2				2	1			2		3		1	9

SERVICE DES CHEMINS DE FER A VAPEUR.

(Chefs de trains, mécaniciens de locomotives et chauffeurs, serre-freins, préposés aux parcs, cantonniers, employés des ponts et travaux d'art, préposés aux bagages, télégraphistes et employés au service mécanique.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																								
	Fatals													Non fatals											
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Chutes de matériaux	....	1	....	....	1	....	1	....	1	....	1	1	6	12	14	19	20	26	13	21	17	17	21	22	18	220
Chutes	....	....	....	....	....	....	1	....	1	....	1	....	3	4	10	16	6	13	9	7	10	14	10	13	23	135
Blessés en tombant de locomot. ou wagon	....	1	....	....	2	....	....	3	2	4	2	....	14	9	11	11	6	8	9	15	11	15	24	19	24	162
Ecrasés par des wagons ou locomotives	3	1	3	2	....	....	2	1	2	4	3	7	28	3	2	1	2	4	3	4	4	3	7	9	3	45
Déraillement de locomot. ou wagons (vélocipèdes, autos, wagonnets à main)	....	2	....	....	....	1	....	2	2	2	1	....	11	3	6	2	6	2	2	6	5	6	6	8	5	57
Frappés par des matériaux projetés	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	1	6	6	3	3	7	8	3	2	2	2	47
Frappés par des locomotives ou wagons	1	4	....	....	3	6	....	3	1	2	....	3	23	....	2	4	3	1	2	3	6	4	6	3	3	37
Meurtris par des wagons ou locomotives	....	....	1	1	....	3	1	1	1	2	1	2	13	5	4	3	1	1	3	2	5	6	5	2	4	41
Estropiés par les machines des ateliers	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	7	4	4	3	4	3	3	4	....	5	5	46
Collision de locomotives et de wagons	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	1	1	4	6	3	....	....	2	....	3	4	5	7	10	16	56
Blessures avec des outils	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	6	10	3	....	2	6	7	9	2	8	3	59
Blessés par dispositifs et leviers sur locomotives et wagons	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	....	7	4	....	4	10	4	5	6	12	7	63
Blessés par des objets au-dessus de la tête	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	3	....	5	4	2	1	....	2	....	1	....	2	4	21
Blessures en embarquant ou en descendant de locomotives ou wagons	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Brûlés ou échaudés par l'explosion de chaudières, tubes ou injecteurs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	3	4	2	3	....	2	....	4	2	1	3	27
Entorses en marchant sur des pierres, morceaux de charbon ou en trav. la voie ferrée	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	2	1	....	....	....	3	....	1	9
Blessé par l'allumage prématuré d'un moteur	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	2	....	3
Blessés par l'application soudaine des freins de locomotives ou wagons	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	3	2	3	9
Courbatures ou autres blessures en soulevant des matériaux	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	4	1	2	....	4	13
Blessés en agitant les grilles de locomotives	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3
Coupures sur le bord des métaux	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1
Asphyxié par vapeurs de gasoline	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1
Chocs électriques	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Noyés	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Ignition de gaz	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	....	....	....	....	....	3

SERVICE DES CHEMINS DE FER À VAPEUR.—Fin.

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																									
	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Wagonnets à bras, automobiles et vélocipèdes frappés par locomotives ou wagons					2			1	1	1			5												1	1
Voiture frappée par wagonnet à bras à une traverse à niveau										1			1		1											1
Ecrasé par un wagonnet														1												1
Explosion d'une torpille									1				1	1	1						2	1				5
Blessés par leviers d'aiguilles ou autrement														2						1			2			5
Ecrasés par plaque-tournante ou monte-charges										1			1	2	1	1							1	2	2	9
Blessés en marchant sur des clous, ou autrement																			3	2	2	2	1	1	2	12
Total	5	11	5	3	8	10	6	14	12	18	10	15	117	70	80	93	65	71	60	95	92	100	111	123	133	1093

SERVICE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES.

(Wattmen, conducteurs, employés mécaniciens, gardes de garage, poseurs de fils, journaliers de la voie.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS. — Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Blessés en tombant de tramways électriques							1						1	1					1	1	3	1				7
Collisions de tramways électriques										1			1	1		1			3		4				4	13
Chutes															1	1									1	3
Frappés par la chute de matériaux																				1				1		2
Collision de tramways avec un train																2				1					1	14
Frappés par des tramways															1		1							1		3
Blessés en tombant sous les tramways								1					1			2		1								3
Déraillement de locomotive électrique et wagons																				1						1
Choc électrique																							1			1
Frappée par une automobile en descendant de tramways	1												1								1	1	1			3
Ecrasés par et entre des tramways														1										1		2
Frappé par la poignée du frein														1												1
Collision de tramways avec des autos ou voitures																1						1				2
Blessures par des outils																	1						1			2
Chutes du tramway de réparations																			1			1				2
Blessures en manœuvrant des matériaux																						1				1
Frappé par des matériaux projetés																						1				1
Total	1						1	1		1			4	4	2	7	2	1	5	4	8	6	3	3	6	51

NAVIGATION.

(Capitaines, mécaniciens de marine et chauffeurs, matelots, hommes de pont, maîtres-d'hôtel de navires, etc.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																									
	Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Blessés par la chute de matériaux			1										1						1	1			1			3
Chutes	1				1			1	1		1		5	1			3	2	2		1	3	1	2	2	17
Frappés par des marchandises à l'arrivage	1												1		1					2						3
Blessures par des machines																				1	2					3
Collision d'un navire avec le quai																										
Blessés par le câble du navire																				2						2
Brûlures par la vapeur																		1			1	2	1			5
Chocs électriques								2					2								1					1
Blessés par le treuil du navire																										
Ecrasés entre le navire et le quai					1						2		3					1			1					2
Collision de navires					7								7													
Noyés en tombant du navire, du quai ou de la passerelle					2	5	1	4	5	4	1	1	23													
Frappés par des matériaux projetés					1								1							2						2
Brûlures (incendie du navire)									3				3													
Noyés dans le naufrage du navire									4				4													
Blessures par le monte-charge																										
Blessé par le pont à bascule																				1						1
Blessé par une ruade de cheval																					1					1
Total	2	...	1	...	12	5	1	7	13	4	4	1	50	1	1	...	3	4	3	9	7	5	3	2	2	40

TRANSPORT DIVERS.

(Cochers de place, charretiers, rouliers, camionneurs, voitures de charge ou haquets, débardeurs.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS. Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Chutes ou écrasements par des voitures de roulage, camions-automobiles, traîneaux et autres véhicules				1	2		2		1	2		3	11	5	5	4	3	7	6	8	9	6	6	5	4	68
Ecrasés par ou entre des wagons									1			1	2	2										1		3
Frappés par la chute de matériaux					1	2							3	1	1	2	4		2	9	3	2	1	7	9	41
Blessés par des chevaux, ruades, etc					1							1	2		1		2	3	1	1	1		3		1	13
Collision de tramways avec autos et voitures à chevaux														2	5	2	1		4	3	2	2	9	3	6	39
Chutes				1			1	1	1	1			5	4				3	1	3		1	1	3	4	20
Collision entre automobiles et voitures																		2	1	2	1	1	2			9
Blessés par l'allumage prématuré d'un moteur à essence																		2				1			1	4
Véhicules frappés par des trains								1					1							1		1		1		3
Frappés par des marchandises à l'arrivage																1	1	1					1		1	5
Choc électrique	1												1													
Frappé par la chute de matériaux														1												1
Brûlures par l'ignition de la gasoline														2												2
Meurtris par des machines															1						1			1	1	4
Blessés par des ascenseurs ou monte-charges											1	2	3												2	2
Noyés en tombant du navire, du quai ou de la passerelle							2						2							1						1
Blessures en marchant sur des clous																						1				1
Empoisonnement à la suite d'une blessure																							1			1
Ecrasé par un truck à mains																									1	1
Total	1	....	....	2	4	2	5	2	3	3	1	7	30	17	13	9	11	18	15	28	17	15	24	21	30	218

EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET PUBLICS.

(Pompiers, agents de police du Dominion, des provinces et des villes, fonctionnaires des prisons et pénitenciers, officiers d'immigration, ouvriers municipaux.)

Causes.	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS. Fatals													Non fatals												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Jan.	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Pompiers municipaux:—																										
Chutes de voitures ou écrasements par des voitures à incendie																1		3		3	2		1	2	5	17
Blessés par la chute de débris ou autres matériaux															2	3	1				4	1	1	1	2	15
Collision entre les voitures et les poteaux	8												8	8												8
Coupés par des vitres	3												3	3							1					4
Asphyxiés par la fumée																2	10		2		1		1		1	17
Brûlures en combattant un incendie										1			1			3	2		3		3			1	1	13
Chutes	3												3	4	2	2	2				4	1	2	1		18
Blessés en marchant sur des clous	1												1	1		1									1	3
Collision des voitures d'incendie avec automobiles et autres véhicules																			1							1
Explosion d'un extincteur chimique																			1	1						2
Chocs électriques						1							1							1						1
Blessés en glissant le long du poteau de descente du poste																			1						2	3
Collision de voitures à incendie						1							1				3		6							9
Collision de voitures avec les tramways															2						1					3
Blessés en manœuvrant les boyaux														1			1				2					4
Blessés par les appareils à combattre le feu															1		1									2
Morsures du froid, au cours d'un incendie														2												2
Diverses blessures infligées par chevaux														4	1							1			1	7
Blessures par les crochets pour attelages															1											1
Blessés en faisant la décompression d'un moteur à essence																1			2							3
Agents de police (provinciaux et municipaux)																										
Noyés					3								3													
Frappé par une pierre lancée																								1		1
Assauts par des prisonniers ou des voyous																	2								1	3
Chute d'une motocyclette																					1					1
Choc électrique																							1			1
Chute																							1			1

EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET PUBLICS—Fin.

Causes.	Nombre d'accidents par mois. Fatals: Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Non fatals: Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Autres fonctionnaires:—																										
Chute	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Ecrasés ou renversés par voitures ou automobiles	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	1	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	2
Blessés par un couteau	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	2
Blessures en tombant d'un train	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	1
Ouvriers municipaux:—																										
Asphyxié par le gaz et la fumée	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1
Ecrasé par un ascenseur	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Chutes	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	2	...	...	...	...	3	...	1	7
Frappé par matériaux projetés	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1
Chute de matériaux	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
Blessé par des machines	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	1
Brûlures	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	2
Blessés en soulevant des pièces lourdes	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	1
Collision de voitures	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	1
Nettoyeurs de rues frappés par des voitures	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2
Total	15	...	1	...	3	2	1	...	1	1	1	...	25	28	9	14	23	5	16	7	20	3	14	7	16	162

DIVERS MÉTIERS.

Causes.	Fatals: Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Non fatals: Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
	NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MOIS.																									
Estropiés par des machines	1									1	2	3	7	8	2	5	8	8	5	10	5	8	8	3	8	78
Blessés par la chute de matériaux								1				1	2			1	2	4	1	4	4	3	4	3		26
Chutes		1	2	1				1				1	6	3	3	1	2	1	4	1	4	2	3	2	9	35
Ecrasés par ascenseurs ou monte-charges								2	1	1			4					1		1	2	5	1	1	2	13
Brûlures, explosion de gaz																			2	2	1		1			6
Brûlures, explosion de gasoline			1								1		2	3	1		1									5
Brûlures, explosion de produits chimiques et acides						1		4					5			2			2		7	1		1	1	14
Ruades et blessures causées par des chevaux																			1						1	2
Brûlures par la vapeur	1			1			1						3		1		5			2	1		2	2	3	16
Brûlures par du métal en fusion														3												3
Chocs électriques	1					1							2													
Brûlures par de l'asphalte chaud																			3							3
Explosion et incendie dans une manufacture d'explosifs							9						9	1						6						7
Brûlures par du goudron en ébullition																					3					3
Ecrasé par un truck à bras																				1						1
Coupures sur le bord d'un métal																					1					1
Frappés par des matériaux projetés			2										2			1				1		2	3	2		9
Coupés par des vitres																	1	1								2
Asphyxiés par le gaz				1									1				2									2
Explosion de dynamite								1					1											1		1
Ecrasé par des wagons												1	1													
Blessé en marchant sur un clou																									1	1
Blessé par des outils																									1	1
Total	3	1	5	3	....	2	10	9	1	2	3	6	45	18	7	10	21	15	18	28	28	21	22	15	26	229

MANŒUVRES.

Causes.	Fatals. Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.	Non fatals Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Ecrasés par la chute de matériaux	1	1	....	....	3	2	1	....	2	2	....	1	13	4	1	....	10	3	3	1	6	8	9	6	3	54
Chutes	....	....	....	....	3	....	....	....	....	....	....	....	3	2	2	1	3	....	1	2	1	4	2	2	1	21
Estropiés par des machines	....	....	....	....	1	....	....	1	....	....	....	....	2	1	....	3	....	1	....	3	....	....	1	1	1	11
Explosion prématurée de dynamite	....	1	....	1	1	....	....	....	....	....	....	....	3	....	2	....	1	....	....	2	....	1	....	....	....	6
Eboulement des parois latérales d'un puits	....	....	....	2	....	3	1	....	....	3	....	....	9	....	....	....	2	....	....	1	4	2	....	....	....	9
Frappés par une grue	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1
Ecrasés par des wagons	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Frappés par des matériaux projetés	....	....	....	....	1	1	....	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	3	....	....	....	....	2	....	5
Choc électrique	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	1	....	2	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
Brûlures par la vapeur	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	2	1	....	....	4
Asphyxiés par la fumée des explosifs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
Empalé	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1
Ruades de chevaux et autres blessures	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	3	1	....	....	....	....	4
Ecrasés par ascenseurs ou monte-charges	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	2	....	....	....	....	....	1	....	....	2	....	....	....	3
Ignition et explosion de gasoline	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	2
Explosion du réservoir d'ammoniaque	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Ecrasés par tombereaux ou wagonnets à bascule	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	....	2	....	....	4
Explosion de gaz	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	2
Noyés en travaillant au-dessus de l'eau	....	....	....	....	1	3	....	....	....	....	....	....	4	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Ecrasé par des véhicules	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Asphyxiés par des gaz d'égout	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Blessés par des outils	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	1	....	3	....	....	....	....	....	....	2	....	7
Blessés en soulevant des pièces lourdes	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	2	1	4
Blessés en marchant sur un clou	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....	2
Total	3	2	....	3	11	9	3	3	3	8	1	1	47	8	6	4	20	5	9	18	12	20	16	16	8	142

ACCIDENTS FATALS OU NON FATALS SURVENUS AU CANADA, 1904-1915.

Métiers ou industries.	1904		1905		1906		1907		1908		1909		1910		1911		1912		1913		1914		1915	
	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals	Fatals	Non fatals
Agriculture	103	121	132	241	159	236	209	295	223	291	256	374	227	314	140	197	61	145	80	167	73	111	94	141
Pêche et chasse	16	1	13	1	15	3	17	4	37	1	34	7	33	3	24	2	18	.....	12	.....	22	.....	26	.....
Exploitation forestière	69	120	75	155	119	156	129	138	113	115	130	181	110	116	71	111	54	111	80	199	58	101	53	118
Exploitation minière	103	117	70	135	119	167	181	226	148	187	160	147	180	182	104	135	152	619	216	1,147	356	976	169	969
Construction de chemin de fer et canaux	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	49	34	90	111	149	58	51	47	14	15
Métiers du bâtiment	43	140	46	131	59	262	33	211	46	219	38	245	52	233	81	210	94	298	98	556	74	381	42	188
Métiers des métaux, génie et construction des navires	74	393	56	434	68	562	154	570	63	364	77	482	89	513	95	401	103	1,326	127	1,759	90	1,098	86	1,259
Métiers du bois	12	154	8	150	4	133	8	138	7	116	11	158	9	160	10	115	9	185	9	213	10	127	9	123
Imprimerie et mét. conn.	.....	9	1	19	.....	17	1	23	.....	12	.....	35	33	37	.....	14	.....	20	3	29	.....	22	1	18
Confection de vêtements	3	21	3	36	2	19	1	24	1	16	1	16	1	19	2	15	.....	13	6	16	.....	11	1	12
Métiers textiles	3	23	2	30	3	46	3	41	2	37	3	35	4	30	5	17	5	41	2	69	3	40	1	66
Alimentation et tabacs	6	55	9	76	20	79	18	73	14	63	9	86	17	71	10		8	81	9	78	10	73	20	96
Industrie du cuir	2	4	6	7	3	13	.....	3	3	5	2	9	3	11	.....	43	3	12	2	11	4	4	2	9
Transports:—																12								
Service des ch. de fer à v.	272	348	219	321	252	323	342	337	326	316	283	293	237	332	178	281	332	1,831	348	1,724	187	1,279	117	1,093
Service des tramways élec.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	34	14	66	15	85	13	68	4	51
Navigation	.....	.....	128	85	117	61	100	74	84	62	95	91	85	63	96	39	69	62	123	100	235	96	50	40
Transport divers	113	168	140	234	45	178	55	193	54	132	50	193	53	178	44	156	45	203	52	282	40	201	30	218
Employés publics et civils	.....	.....	7	5	5	66	6	80	19	55	12	91	30	134	19	83	15	266	31	199	15	222	25	162
Mét. professionnels, divers	41	178	71	159	56	226	62	168	61	156	54	152	75	135	71	113	51	225	58	247	44	185	45	229
Manœuvres	30	119	57	143	43	142	34	154	71	130	64	123	92	166	80	134	97	165	80	256	96	259	47	142
Total	890	1,971	1,043	2,362	1,089	2,689	1,353	2,752	1,272	2,277	1,279	2,718	1,380	2,697	1,084	2,146	1,220	5,780	1,500	7,195	1,381	5,301	836	4,949

VIII. TIRAGE DE LA GAZETTE DU TRAVAIL.

La *Gazette du Travail* est publiée en anglais et en français, ce qui nécessite la tenue de listes distinctes d'expédition par la poste, ainsi que l'impression dans les deux langues de tous les avis et formules. Le nombre d'abonnements acquittés à la *Gazette* reçus dans le dernier exercice a été de 5,752, le tirage total payé au 31 mars 1916 étant de 6,564. Tous les abonnements ont été promptement inscrits et il a été accusé réception des remises. Il a chaque mois été expédié les avis ordinaires d'abonnement et les formules de renouvellement, ainsi que rectifié et revisé au besoin les listes d'expédition. Outre le maintien de la liste régulière des abonnés le ministère a expédié pendant l'exercice beaucoup d'exemplaires spécimens.

En ce qui concerne le tirage de la *Gazette du Travail* pour les douze mois clos le 31 mars 1915, il a été reçu 3,725 lettres, dont on a accusé réception. Sur ce nombre, 3,082 avaient trait à des abonnements à la *Gazette du Travail,* 263 à un changement d'adresse de la part d'abonnés, et 380 concernaient d'autres sujets.

Pour la même période, le service de l'administration a fait 13,497 expéditions de matières postales: avis, comptes ou récépissés d'abonnement, et autres lettres se rattachant au tirage de la *Gazette,* et il y a eu 1,506 colis d'expédiés du bureau.

Durant l'exercice 1915-16 la moyenne du tirage mensuel a été de 12,460 numéros, dont 7,006 étaient au crédit du tirage payé. Les 5,454 autres ont été envoyés aux personnes inscrites sur la liste d'expédition gratuite ou des échanges.

Les chiffres suivants indiqueront le tirage total de la *Gazette* au dernier jour de chacun des exercices de la période comprise entre 1900 et 1916, inclusivement.

Année	Abonnements pour un an.	Distribution gratuite et échange.	Tirage total.
1900-1	4,391	2,158	6,549
1901-2	5,648	2,722	8,370
1902-3	7,748	3,046	10,794
1903-4	7,361	3,553	10,914
1904-5	6,645	3,717	10,362
1905-6	7,547	3,987	11,534
1906-7	8,033	4,105	12,138
1907-8	9,033	4,320	13,353
1908-9	9,338	4,472	13,810
1909-10	9,426	4,778	14,204
1910-11	10,035	4,799	14,834
1911-12	8,840	4,713	13,553
1912-13	8,062	4,861	12,723
1913-14	8,172	5,477	13,649
1914-15	7,449	5,409	12,858
1915-16	6,564	5,500	12,064

Le sommaire suivant indiquera, par province, le nombre des abonnements payés à la *Gazette du Travail* à la clôture de l'exercice, au 31 mars 1916:

Nouvelle-Ecosse	644
Nouveau-Brunswick	261
Ile-du-Prince-Edouard	69
Québec	1,803
Ontario	2,433
Manitoba	298
Saskatchewan	202
Alberta	302
Colombie-Britannique	392
Empire britannique (ailleurs qu'au Canada)	52
Pays étrangers	108
Total	7,449

Listes d'expéditions gratuites et d'échanges.

Sous le titre de numéros de la *Gazette du Travail* expédiés à titre d'échanges sont compris les numéros envoyés aux ministères publics des gouvernements fédéral et provinciaux, dans ce pays et dans d'autres, ainsi qu'aux éditeurs de journaux de métiers et de journaux ouvriers en échange de leurs

publications. Dans la liste d'expédition gratuite sont compris les exemplaires adressés aux membres des deux Chambres du Parlement, aux agents commerciaux, aux agents d'immigration, aux bibliothèques publiques, aux chambres de commerce, aux bibliothèques des maisons d'éducation, aux journaux locaux et aux officiers des organisations qui fournissent, au besoin, les renseignements demandés par le ministère. Le sommaire suivant indiquera le nombre de numéros expédié chaque mois par la poste à titre d'échange ou gratuitement:

Liste des échanges.

Ministères des gouvernements (y compris les gouvernements fédéral, provinciaux, britannique et étrangers et leurs fonctionnaires)		481
Journaux de métiers et journaux ouvriers		163

Liste d'expédition gratuite.

Bibliothèques publiques et des maisons d'éducation	400	
Membres de la Chambre des Communes	221	
Membres du Sénat	87	
Chambres de commerce	271	
Journaux	1,005	
Divers	366	
		2,910
Organisations centrales du Travail		130
Organisations ouvrières—		
Nouvelle-Ecosse	107	
Ile-du-Prince-Edouard	10	
Nouveau-Brunswick	10	
Québec (numéros anglais et français)	604	
Ontario	757	
Manitoba	135	
Saskatchewan	116	
Alberta	149	
Colombie-Britannique	216	
		2.195
58 correspondants de la *Gazette du Travail* (3 numéros chacun)		195
Total		5,500

RECETTES DE LA "GAZETTE DU TRAVAIL."

Les recettes de la *Gazette du Travail* proviennent de la vente au numéro et des numéros reliés, et des abonnements annuels. Les numéros sont fournis moyennant 3 cents chacun, ou 20 cents la douzaine. Les volumes reliés de la *Gazette,* comprenant les éditions de chaque année, se vendent à 75 cents le volume. L'abonnement est de 20 cents par année, ou 15 cents par douze numéros ou plus pris par une seule personne ou institution.

Le relevé suivant des recettes provenant d'abonnement, de la vente au numéro ou au volume relié de la *Gazette* durant l'exercice 1915-16, démontre que les recettes nettes recueillies de cette source, s'élèvent au montant de $1,111.01.

Relevé des recettes de la Gazette du Travail durant l'exèrcice clos le 31 mars 1914.

Montant reçu pour abonnements à la *Gazette du Travail*		$1,088 65
Vente au numéro ou au volume relié		28 35
Montant reçu jusqu'au 30 juin 1915, pour abonnements à la *Gazette du Travail*, qui a été retenu en attendant que l'on eût constaté l'identité des abonnés et qui est maintenant versé au crédit des recettes, vu qu'aucune réclamation n'a été faite à ce sujet		70
		$1,117 70
Moins.		
Commission sur les abonnements, et frais payés pour des bons de poste transmettant le montant dû à cet effet.	6 69	
		6 69
		$1,111 01

IX. DISTRIBUTION DE LA GAZETTE DU TRAVAIL ET D'AUTRES PUBLICATIONS.

C'est surtout l'Imprimerie du gouvernement qui fait l'expédition de la *Gazette du Travail,* sous la direction du ministère du Travail. Cette tâche nécessite la préparation d'une liste d'expédition postale et sa revision constante, ainsi que l'enveloppage, et l'adressage des numéros de la *Gazette* tous les mois, aux noms et adresses portés sur la liste d'expédition. Pour hâter la livraison, les numéros de la *Gazette du Travail* sont assortis et distribués dans de petits sacs convenablement étiquetés, selon leur destination vers les différents endroits du Dominion.

En plus des numéros de la *Gazette* qu'on expédie tous les mois aux abonnés, ou comme échanges, etc., on en envoie aussi de temps à autre à titre de spécimens. On expédie aussi de jour en jour des numéros en réponse à des demandes de renseignements sur des sujets qui peuvent avoir été traités, soit partiellement ou à fond, dans la *Gazette du Travail;* mais on garde en magasin un nombre limité de numéros aux mêmes fins.

Au cours de l'exercice 1915-16, on a distribué 153,156 numéros isolés de la *Gazette du Travail* contenus dans les volumes XV et XVI, dont 131,629 numéros anglais et 21,527 français; 3,058 exemplaires anglais et 972 français de livraisons antérieures, donnant un total de 167,164 de la *Gazette du Travail,* qu'on a distribuées durant l'exercice, soit une moyenne mensuelle de 13,098 copies.

En plus des numéros de la *Gazette du Travail* qu'on a distribués, on a expédié du ministère 183 volumes reliés de la *Gazette*; dont 179 exemplaires anglais et 37 français; 1,443 exemplaires du rapport annuel du ministère; 1,711 exemplaires du rapport annuel du régistraire des commissions de conciliation et d'enquête; 731 exemplaires du rapport de la Commission royale sur l'enseignement technique et industriel; 228 exemplaires du Vol. I du rapport de la Commission d'Enquête sur le coût de la vie; 228 exemplaires du Vol. II du rapport de la Commission d'Enquête sur le coût de la vie; et 196 exemplaires de "L'Augmentation des Prix et le coût de la Vie au Canada, 1900-1914"; 5,063 exemplaires du rapport sur l'organisation du travail au Canada; 2,928 exemplaires du rapport sur les prix du gros au Canada; 935 exemplaires d'un projet de loi pour amender la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels; 61 exemplaires de la Loi du Travail et de la Conciliation; 7,500 exemplaires de l'index et de la page de titre du Volume XV de la *Gazette du Travail.* En plus de la distribution des différents rapports, etc., on a distribué 899 communiqués de nature diverse, documents, propositions de loi, lettres circulaires, exemplaires des lois fédérales, livraisons des Débats, formules de correspondants de la *Gazette du Travail* et d'autres documents de différente nature formant un total de 179,516 communiqués séparés ou publications qui ont été distribués par le ministère au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1916, soit une distribution moyenne mensuelle de 14,959 publications, etc.

Le tableau suivant est établi de façon à indiquer pour chaque mois le nombre et la nature des publications, etc., distribuées par le bureau d'expédition du ministère du Travail, au cours de l'exercice 1915-1916:

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE DES NUMÉROS DE LA "GAZETTE DU TRAVAIL" ET AUTRES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL EXPÉDIÉES PAR LES EXPÉDITIONNAIRES DU MINISTÈRE PENDANT L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1916.

Nom de la publication.	Mois.												
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Total.
Gazette du Travail, Numéros simples, Vol. XV, anglais	11,150	11,200	11,139	11,049	11,132	11,058	11,040	11,000	10,660	10,750	10,801	10,650	131,629
" " Divers numéros "	202	251	198	207	306	408	218	397	198	297	208	168	3,058
" " Volumes reliés "	72	8		6	12	8	12	2		4	48	3	175
" " Exemplaires Vol. XV, français	1,900	1,912	1,900	1,902	1,750	1,737	1,743	1,740	1,675	1,701	1,752	1,815	21,527
" " Divers numéros "	87	92	102	84	154	48	67	76	100	48	66	48	972
" " Volumes reliés "	2		2	4		2	21	2		2		2	37
Rapports annuels, 1915, exemplaires anglais							610	20	32	32	17	40	751
" " " " diverses	52	48	102	38	60	21	108	68	42	11	17	12	579
Rapports annuels, 1915, exemplaires français							20	12	8		10	8	58
" " " " diverses	12	9		4		2	10		2	2		4	45
Huitième rapport annuel du registraire des commissions de conciliation et d'enquête, anglais, 1915							948	66	27	32	44	53	1,170
Huitième rapport annuel du registraire des commissions de conciliation et d'enquête, français, 1915							89	12		10	4	2	117
Huitième rapport annuel du registraire des commissions de conciliation et d'enquête, 1915, anglais, exemplaires divers	61	12	48	26	62	22	12	42	12	41	20	32	390
Huitième rapport annuel du registraire des commissions de conciliation et d'enquête, 1915, français, exemplaires divers	6		6	2			4	8	1		4	3	34
Rapport de la Commission Royale sur l'enseignement technique et industriel 1913 Volume 1	30	10	19	14	20	10	21	10	10	12	15	12	183
" " " " " " " " " 2	30	10	19	14	20	10	21	10	10	12	15	12	183
" " " " " " " " " 3	30	10	20	14	21	10	21	10	10	10	15	12	183
" " " " " " " " " 4	30	11	19	14	20	10	21	10	10	10	15	12	182
Rapport de la Commission d'Enquête sur le coût de la vie, 1915 " 1											171	57	228
" " " " " " 2											171	57	228
Rapport de la Commission d'Enquête (résumé) sur le coût de la vie, 1915, Vol. 3											167	29	196
Rapport sur l'organisation du travail au Canada, 1911	4			2	1		2		2	1	3	1	16
" " " " " 1912	4			2	1		5		2	1	3	1	19
" " " " " 1913	4	2		2	1		5		2	1	3	1	21
Quatrième rapport sur l'organisation du travail au Canada, 1914				4,723	90	50	42	19	14	42	12	15	5,007
Prix de gros au Canada, 1890-1909	4			8	2	4		4		6		2	30
" " " 1910	5	7	10	8	10	8	15	4	2	10	7	2	88
" " " 1911 (épuisé)													
" " " 1912 (épuisé.)													
" " " 1913	20	18	9	22	15	20	22	12	21	12	8	10	189
" " " 1914				2,283	100	64	66	43	23	18	9	15	2,621
Exemplaires du projet de loi concernant la Loi des Enq. en matière de Diff. Ind.					127	808							935
Exemplaires de la Loi du Travail et de la Conciliation		9	2	18			6	4		4	8	10	61
Exemplaires de la Loi sur les Différends industriels	10	12	20	25	16	8	14	12	20	21	16	31	205
Index et page de titre du volume XV de la *Gazette du Travail*									7,500				7,500
Publications diverses, documents, lois du parlement, circulaires, etc	80	84	37	92	100	40	87	87	40	73	80	99	899

Publications, etc., distribuées durant l'exercice finissant mars 1915 200,328
Publications, etc., distribuées durant l'exercice finissant mars 1914 179,516

Diminution 1915-16 20,812

NEUVIÈME RAPPORT

DU

Registraire des Conseils de Conciliation et d'Enquête

TOUCHANT LES PROCÉDURES FAITES D'APRÈS

La Loi des Enquêtes sur les Différends Industriels, 1907

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1916

(Annexe au Rapport annuel du Ministère du Travail pour la même période.)

(*Traduit de l'anglais*)

(*IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT*)



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR J. DE L. TACHÉ,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI.
1916

36a—1917.

A l'honorable T. W. Crothers, B.A., C.R.,
Ministre du Travail.

Monsieur—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des procédures faites d'après la Loi des enquêtes sur les différends industriels, 1907, pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

F.-A. ACLAND,
Registraire des conseils de conciliation et d'enquête.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

I.—Avant-propos 7

II.—Résumés 9

III.—Demandes reçues par les conseils de conciliation et d'enquête au cours de l'exercice 1915-1916, et texte des rapports de ces conseils........ 93

1. J.-D. McArthur & Company, Limited, et ses employés des ateliers de chemin de fer du réseau Edmonton, Dunvegan and British Columbia, à Edmonton-Ouest, Alberta 95

2. J.-D. McArthur & Company, Limited, et le personnel des trains des chemins de fer Edmonton, Dunvegan and British Columbia et Alberta and Great Waterways 98

3. La ville de Calgary, Alberta, et ses électriciens 101

4. La compagnie de chemin de fer Canadian-Northern et ses conducteurs, préposés aux trains et télégraphistes 115

5. La compagnie de chemin de fer Canadian-Northern et ses ingénieurs, chauffeurs et mécaniciens 116

6. Le Toronto Hydro-Electric System et ses électriciens 134

7. La Ottawa Car Manufacturing Company, Limited, et ses machinistes........ 154

8. La British Columbia Electric Railway Company et ses employés 157

9. La compagnie de chemin de fer Grand-Tronc et ses employés 194

10. La British Columbia Electric Railway Company et ses électriciens........ 195

11. La Intercolonial Coal Mining Company, Limited, et ses employés à Westville, N.-É........ 202

PAGE

12. La Nova Scotia Steel and Coal Company, Limited, et la Eastern Car Company, Limited, et leurs employés à New-Glasgow, N.-É., et à Trenton, N.-É., occupés à la fabrication des munitions de guerre.......................... 204

13. La ville d'Edmonton, Alberta, et ses employés.......... 210

14. La ville d'Edmonton, Alberta, et ses employés.......... 211

15. La Acadia Coal Company, Limited, et les mineurs de charbon à Stellarton, N.-É......................... 214

16. Certaines compagnies de vaisseaux faisant escale au port de Saint-Jean, N.-B., et les débardeurs.................. 216

17. La Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company et ses employés des départements des locomotives et des wagons à Hamilton, Ontario........................ 221

Loi des Enquêtes sur les Différends Industriels, 1907

NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL DES PROCÉDURES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1916.

1. AVANT-PROPOS.

La Loi des enquêtes sur les différends industriels, 1907, a été promulguée le 22 mars 1907; elle était donc en vigueur depuis neuf ans à la fin de l'exercice 1915-1916.

Le rapport de la Loi des Enquêtes sur les Différends industriels pour l'exercice 1915-1916 n'offre rien qui soit d'importance spéciale, si ce n'est qu'immédiatement avant la fin de l'exercice on a passé un arrêté ministériel rendant les dispositions du statut applicables aux différends naissant au sein d'industries qui s'occupent du matériel requis pour les fins de la guerre. Le ministre avait eu connaissance de l'existence, à certains endroits, d'un état de mécontentement sérieux non encore déclaré ouvertement au sein de ces industries, et on a cru qu'en intervenant à ce sujet on se trouverait à assurer un moyen plein de promesses d'en arriver, sans cessation de travail, au règlement des difficultés qui peuvent surgir. Les différends à régler en vertu de ce statut sont quelque peu moins nombreux que de coutume et leur nombre s'élève en tout à 17. Outre les 17 commissions instituées, on est arrivé dans plusieurs autres cas au règlement de certains différends à la suite de la reprise des négociations avant que la commission n'eût été définitivement constituée; dans plus d'un cas, les officiers des départements sont venus en aide aux parties intéressées. Les grandes organisations de chemins de fer et les Fraternités ont été, en somme, assez heureuses depuis le début des hostilités pour éviter des causes sérieuses de friction, ce qui est dû, comme on l'a vu dans maintes circonstances, à un esprit de tolérance existant chez tout le monde et à un désir manifeste chez les deux parties d'éviter que l'agitation des esprits causée par la guerre ne soit pas, s'il est possible, augmentée par des différends industriels au sein de l'un quelconque des principaux services d'utilité publique. Cependant, là où l'on a jugé nécessaire de recourir aux commissions, les difficultés ont été, en général, aplanies à l'amiable. Un seul différend au sein d'une mine de charbon, celui de Westville, Nouvelle-Écosse, est venue devant la commission et, dans ce cas particulier, on en est arrivé à une entente. Nous croyons que les différends les plus sérieux de l'année sont intervenus chez les électriciens et les employés de tramways. Les différends qui ont surgi dans ces corporations ont nécessité l'établissement de commissions à Calgary, Toronto, Vancouver et Edmonton. A Vancouver on a évité une grève des employés de tramways mais avec toute la peine du monde, tandis qu'à Toronto les électriciens employés par le Hydro-Electric System ont été en grève pendant quelques semaines après que le différend eût été réglé par la commission. Ce différend a été le seul dans toute l'année où, après demande faite et l'avertissement parvenu au ministère de l'imminence d'une grève, cette dernière n'ait pas été prévenue.

Le statut a été de prime abord d'une aide sérieuse pour assurer des ententes au sein de l'industrie des débardeurs, il a même servi à régler une affaire de quelque importance dans cette industrie au cours de l'année chez les débardeurs de St-Jean, Nouveau-Brunswick, l'entente obtenue allant du 18 janvier 1916 au premier décembre 1919 et "ensuite d'année en année à moins qu'avis de la fin du règlement soit donné par les deux parties trente jours avant le premier décembre de toute année subséquente."

Le travail de l'année porte à 191 le nombre des différends que, depuis la mise en vigueur du statut à la date du 22 mars 1907, on a eu en mains en vertu des dispositions qu'il comporte; sur ces 191 différends on a empêché les grèves imminentes dans tous les cas excepté pour vingt d'entre eux.

Les termes de l'arrêté ministériel permettant l'extension des dispositions de la Loi des Enquêtes au sujet des différends industriels aux différends naissant au sein d'industries s'occupant de choses de la guerre, sont les suivants:—

C. P. 680.

HOTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.

Jeudi, le 23ième jour de mars 1916.

PRÉSENT:

Son Altesse Royale
Le Gouverneur général en Conseil.

Il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général en Conseil, en vertu de la Loi des Mesures de Guerre de 1914, d'ordonner que les dispositions de la Loi des Enquêtes au sujet des Différends Industriels de 1907, autres que la section 63 de cette loi, s'appliqueront spécifiquement dans le cas de tout différend naissant entre les employeurs et tous employés engagés dans la construction, production, réparation, fabrication, transport ou livraison de VAISSEAUX, NAVIRES, TRAVAUX, BATISSES, MUNITIONS, ARTILLERIE, CANONS, EXPLOSIFS, et les matériaux et fournitures de quelque nature que ce soit et de toute description, devant servir à l'usage des forces militaires ou navales ou de la milice de Sa Majesté, ou pour les forces des nations alliées au Royaume-Uni dans la guerre actuelle,—si ce différend menace de tourner à la grève ou à l'arrêt forcé.

(Signé) RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil Privé.

L'Honorable
ministre du Travail.

II. Tableaux résumés touchant les procédures faites en vertu de la Loi d'enquête sur les différends industriels, 1907.

(Les tableaux publiés dans les pages suivantes sont agencés en plusieurs divisions: (i) indiquant les procédures selon les catégories de main-d'œuvre, du 1er avril 1915 au 31 mars 1916; (ii) indiquant les procédures selon les catégories de main-d'œuvre affectées, du 22 mars 1907 au 31 mars 1916; (iii) indiquant par les exercices 1907-1916 le nombre des différends étudiés; (iv) indiquant pour les années civiles 1907-1916 le nombre des différends étudiés; (v) comportant un résumé statistique des travaux faits chaque année en vertu du statut depuis sa mise en vigueur, le 22 mars 1907.)

LOI D'ENQUÊTE SUR LES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 1915-1916.

TABLEAU INDIQUANT LES PROCÉDURES SELON LES CATÉGORIES DE MAIN-D'ŒUVRE, DU 1er AVRIL 1915 AU 31 MARS 1916.

Industries affectées.	Nombre des différends soumis à la loi.	Nombre des grèves inévitées ou interminées.
I. Différends des mines et des services publics:		
(1) Mines:		
Houille	2	0
(2) Transports et communications:		
(a) Chemins de fer	4	0
(b) Tramways	4	0
(c) Navires	1	0
Total, Transports et communications	9	0
(3) Travaux municipaux	2	1
II. Différends en dehors des mines et des services publics	4	0
Total, toutes catégories	20	1

Les procédures faites selon la loi dans le cours de l'exercice comprennent trois cas dans lesquels certaines procédures avaient été commencées durant l'exercice précédent, savoir: (1) un différend entre J.-D. McArthur and Company, Limited, et les employés des trains sur le chemin de fer Edmonton, Dunvegan et Colombie-Britannique et le chemin de fer Alberta et Great Waterways; (2) un différend entre J.-D. McArthur and Company. Limited, et les employés des usines du chemin de fer à Edmonton-Ouest, Alberta, et (3) un différend entre la municipalité de Calgary et les ouvriers électriciens à son emploi.

A la fin de l'exercice, la décision de la requête des employés de la division des locomotives et des wagons d'Hamilton, Ont., de la compagnie du chemin de fer Toronto, Hamilton et Buffalo, était encore en suspens.

LOI D'ENQUÊTE SUR LES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907

RÉSUMÉ DES NEUF EXERCICES, 1907-1916.

TABLEAU INDIQUANT LES PROCÉDURES INSTITUÉES SOUS LE RÉGIME DE LA LOI, DANS LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 22 MARS 1907 ET LE 31 MARS 1916.

Industries affectées.	Nombre des différends soumis sous le régime de la loi.	Nombre des grèves inévitées et interminées.
I. Différends intéressant les mines et les utilités publiques:		
(1) Mines:		
(a) Houille	43	6
(b) Métaux	13	5
Total, Mines	56	11
(2) Transports et communications:		
(a) Chemins de fer	75	6
(b) Tramways	21	2
(c) Navigation	11	0
(d) Télégraphistes de commerce	2	0
(e) Ouvriers téléphonistes	2	0
Total, Transports et communications	111	8
(3) Eclairage et force motrice	3	0
(4) Travaux municipaux	9	1
II. Différends intéressant les industries autres que mines et utilités publiques	12	0
Total, toutes catégories	191	20

A la fin de mars 1916, la décision au sujet de la requête des employés de la division des locomotives et des wagons d'Hamilton, Ont., de la compagnie du chemin de fer Toronto, Hamilton et Buffalo, était encore en suspens.

LOI D'ENQUÊTE SUR LES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

TABLEAU INDIQUANT PAR EXERCICE, DE 1907 A 1916, LE NOMBRE DES DIFFÉRENDS MIS A L'ÉTUDE.

	1907–08	1908–09	1909–10	1910–11	1911–12	1912–13	1913–14	1914–15	1915–16	Total.
Nombre de requêtes	34	21	27	24	18	21	16	16	14	191
Nombres de commissions accordées	31	19	25	19	15	17	15	17	11	169
Nombre de grèves inévitées ou interminées	1	1	4	4	4	4	0	1	1	20

(Les chiffres donnés dans le tableau ci-dessus peuvent sembler comporter des divergences avec les chiffres donnés dans les sommaires annuels. Un examen plus soigné démontrera toutefois que les deux catégories s'accordent. Un tableau complet des procédures d'une année doit indiquer tous les différends instruits dans un exercice financier. Les chiffres du rapport annuel comprennent donc les différends repris de l'année précédente, et qui sont comptés dans le sommaire des procédures de l'exercice. Ainsi, le même différend peut convenablement paraître dans le rapport annuel de deux ans. Dans la récapitulation statistique comprenant plusieurs années, comme ci-dessus, il est nécessaire de ne compter chaque différend qu'une fois, et l'on ne tient compte que du nombre des requêtes reçues durant l'année, et placées sous l'effet de la loi.)

LOI D'ENQUÊTE SUR LES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

TABLEAU INDIQUANT PAR ANNÉES CIVILES, DE 1907 A 1916, LE NOMBRE DE DIFFÉRENDS MIS A L'ÉTUDE.

	*1907 9 mois.	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	‡1916 3 mois.	Total.
Nombre de requêtes...	25	27	22	28	21	16	18	18	15	1	191
Nombre de commissions accordées........	22	25	21	23	16	16	15	18	12	1	169
Nombre de grèves inévitées et interminées.	1	1	4	4	4	3	1	1	1	0	20

*Le bill a pris force de loi le 22 mars 1907, de sorte que les procédures ne comprennent que neuf mois.
‡Jusqu'à la fin de l'exercice , 31 mars.

(Les remarques placées au bas du tableau ci-dessus s'appliquent également à des divergences apparentes entre le résumé précédent, par années civiles, et les sommaires annuels des procédures.)

SOMMAIRES STATISTIQUES DES TRAVAUX POUR CHAQUE ANNÉE, 1907–1916.

On trouvera dans les pages suivantes un sommaire statistique des applications de la Loi d'enquête sur les différends industriels, 1907, pour chaque exercice depuis la mise en vigueur de la Loi, le 22 mars 1907.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1907-1908.

RELEVÉ des demandes de conseils de conciliation et d'enquête et des procédures sous l'empire de cette loi, du 22 mars 1907 au 31 mars 1908.

A.—MINES, AGENCES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 1, loi E.D.I., sur recommandation de partie intéressée.
2. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 2, loi E.D.I., sans recommandation de partie intéressée.
3. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 3, loi E.D.I., sur recommandation des deux membres nommés en premier lieu.
4. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 4, loi E. D.I., sans recommandation des deux membres nommés en premier lieu.

I.—MINES ET FONDERIES.

1. HOUILLÈRES.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1907									
8 avril...	(*) *Cumberland Railway and Coal Company*, et employés.	Employés....	Springhill, N.-E.	1,700......	Concernant l'emploi de non-unionistes.	....	....	....	Le 1er avril, les employés se mirent en grève. Ils étaient, paraît-il, sous l'impression que les dispositions de la loi ne s'appliquaient pas aux mines de la Nouvelle-Ecosse. Après qu'on leur eut expliqué que le statut s'appliquait à tout le Canada, ils se mirent à l'ouvrage, le 8 avril. Différend réglé à l'amiable. Aucun conseil constitué.

(*)—Il est important de remarquer, relativement à ces différends, que la Loi des enquêtes en matière de différends industriels n'a été sanctionnée que le 22 mars 1907. Ce n'est que quelques semaines plus tard que des exemplaires de la loi purent être distribués. Ses dispositions n'étaient pas, par conséquent, parfaitement connues des parties à l'époque où ces différends sont survenus.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1907-1908—*Suite.*

I.—MINES ET FONDERIES—*Suite.*

1.—HOUILLÈRES—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1907									
9 avril...	(*) *Canada West Coal & Coke Company,* et employés.	Employés....	Taber, Alta..	150.......	Concernant les heures de travail.	....	....	....	Le 1er avril, la compagnie congédia tous les employés. Elle ignorait alors, paraît-il, les dispositions du statut. Après avoir été mise au courant de la loi, elle rouvrit ses mines le 18 avril. Un arrangement à l'amiable a été conclu subséquemment, grâce à l'intervention de M. J. D. McNiven, fonctionnaire du ministère. Aucun conseil constitué.

(*)—Des demandes de la nomination d'un conseil ont aussi été reçues des employés parties au différend.

avril. 1907	(*) *Western Coal Operators Association*, et employés.	Employés			Concernant les conditions de l'arrangement commun, y compris l'échelle des salaires et les autres conditions d'engagement.	Sir Wm Mulock, C.C.M.G., (*Pr.*) 4; L. Parker, (*P.*) 1; L. P. Eckstein (*H.*) 1.	22 avril. 1907	29 mai. 1907	Les employés se mirent en grève dans les diverses mines pendant que l'on était à constituer des conseils de conciliation et d'enquête. Ils ignoraient alors, paraît-il, les dispositions de la loi. Le sous-ministre du Travail partit pour Fernie le 19 avril, afin d'expliquer aux parties les dispositions de la loi. Pendant qu'il était à Fernie, les parties consentirent à son intervention comme conciliateur, sous l'empire de la Loi de conciliation de 1900, et un arrangement fut conclu le 4 mai. Les conseils se réunirent à Fernie, 30 avril, mais s'ajournèrent en attendant que le sous-ministre eut fait son enquête. Le 6 mai, les conseils se réunirent de nouveau pour recevoir des parties une déclaration formelle à l'effet que les différends avaient été réglés et que la grève avait pris fin. Une chose importante à signaler dans ce cas-ci, est la création d'un comité permanent de conciliation entre les patrons et les employés, auquel les différends seront dorénavant soumis.
	Canadian American Coal & Coke Co.		Frank, Alta.	250					
	Crow's Nest Pass Coal Co.		Fernie, Coal-Creek, Michel, C.-B.	1,800		Sir Wm Mulock, C.C.M.G., (*Pr.*) 4; F.B. Smith, (*P.*) 1; L. P. Eckstein, (*H.*) 1.			
	International Coal and Coke Co.		Coleman, Alta.	370					
	West Canadian Collieries, Limited.		Lille et Bellevue.	350					
	Breckenridge and Lund Coal Co.		Lundbreck, Alta.	125					
	H. W. McNeil Coal Co.		Canmore, Alta.	300					
	Pacific Coal Co.		Bankhead, Alta.	400					
8 mai	*Cumberland Railway and Coal Co.*, et employés.	Employés	Springhill, N.-E.	1,700	Concernant le paiement de la pierre employée à la construction des piliers.	Juge Graham, (*Pr.*) 3; P. S. Archibald, (*P.*) 1; R. B. Murray, (*H.*) 1.	17 mai.	13 juillet	Le conseil, qui n'avait pu effectuer un règlement par conciliation, présenta un rapport signé par le président et M. Archibald M. Murray, qui était dissident, présenta un rapport de son côté. Les recommandations du conseil ne furent pas acceptées par les employés. La grève, qui avait menacé d'éclater avant la nomination du conseil (le 8 mai), fut déclarée le 1er août et se continua jusqu'au 31 octobre, alors que les employés se mirent à travailler aux conditions énoncées dans le rapport du conseil.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1907–1908—*Suite.*

I.—MINES ET FONDERIES—*Suite.*

1. HOUILLÈRES—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1907 27 mai..	*Alberta Railway and Irrigation Coal Co.*, et employés des houillères.	Employés....	Lethbridge, Alta.	400.......	Concernant les conditions d'engagement.	....	....	....	Règlement à l'amiable. Arrangement effectué quant aux conditions du service et création d'un comité permanent de conciliation entre les parties, pendant que l'on était à constituer un conseil. Grève ainsi évitée.
12 juillet	*Cumberland Railway and Coal Co.*, et employés.	Employés....	Springhill, N.-E.	1,700......	Concernant les salaires et autres conditions d'engagement.	Juge Patterson, (*Pr.*) 4; P. S. Archibald, (*P.*) 1. R. B. Murray, (*H.*) 1.	1907 27 juillet	1907 21 sept.	Les employés se mirent en grève le 1er août, à la suite d'un différend sur la question du paiement de la pierre entrant dans la construction des piliers, ayant refusé d'accepter les conditions du conseil constitué le 17 mai pour régler ce différend. Lorsque cette grève fut déclarée, l'on suspendit l'enquête commencée devant le conseil. Celui-ci se réunit de nouveau le 9 septembre. Il siéga pendant deux jours et présenta un rapport provisoire. La grève prit fin le 31 octobre, les employés s'étant remis à travailler aux conditions du rapport du premier conseil.

11 sept.	*Hillcrest Coal and Coke Co., Limited*, et employés.	Employés	Hillcrest, Alta.	70	Concernant les salaires et autres conditions d'engagement.	L'hon. C. W. Fisher, (*Pr.*) 4; J. R. McDonald, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 2.	24 sept.	4 nov.	M. Sherman, qui était dissident, présenta un rapport différent de celui de ses collègues. Bien que les parties n'aient formellement accepté ni l'un ni l'autre des rapports, l'on en vint à une entente à la suite de l'enquête du conseil. Et une grève fut ainsi évitée.
16 sept.	Mines Hosmer et employés.	Employés	Hosmer, C.-B.	100	Concernant les salaires et autres conditions d'engagement.	Juge Wilson, (*Pr.*) 1; F. B. Smith, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 1.	30 sept.	21 oct.	Le conseil présenta un rapport unanime qui ne fut pas formellement accepté par les parties, mais qui forma la base d'un arrangement à l'amiable; une grève ayant été ainsi évitée.
5 nov.	*Canada West Coal and Coke Company*, et employés	Employés	Taber, Alta.	150	Concernant salaires, heures de travail et autres conditions d'engagement.	Juge Stuart, (*Pr.*) 2; S. A. Jones, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 1.	20 nov.	20 déc.	Différends réglés et arrangement conclu devant le conseil pour une période s'étendant du 9 décembre 1907 au 31 mars 1909; une grève ayant ainsi été évitée.
5 nov.	*Domestic Coal Co.*, et employés.	Employés	Taber, Alta.	50	Concernant salaires, heures de travail et autres conditions d'engagement.	Juge Stuart, (*Pr.*) 4; R. Duggan, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 1.	20 nov.	28 déc.	Différends réglés et arrangement conclu devant le conseil pour une période de 16 mois, du 9 décembre 1907 au 31 mars 1909; une grève ayant été ainsi évitée.
5 nov.	Duggan, Huntrods et Cie et employés.	Employés	Taber, Alta.	40	Concernant salaires, heures de travail et autres conditions d'engagement.	Juge Stuart, (*Pr.*) 4; J. Shorthouse, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 1.	20 nov.	28 déc.	Différends réglés et arrangement conclu devant le conseil pour une période s'étendant du 9 décembre 1907 au 31 mars 1909; une grève ayant été ainsi évitée.
12 nov.	*Strathcona Coal Co.*, et employés.	Employés	Edmonton, Alta.	40	Concernant salaires, heures de travail et autres conditions d'engagement.	G. Montgomery, (*Pr.*) 3; F. L. Otter, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 1.	2 déc.	28 déc.	Différends réglés et arrangement conclu devant le conseil, pour une période s'étendant du 23 septembre 1907 au 31 mars 1909; une grève ayant été ainsi évitée.
21 nov.	*Cumberland Railway and Coal Co.*, et employés.	Employés	Springhill, N.-E.	1,700	Concernant les salaires et autres conditions d'engagement.	Juge Patterson, (*Pr.*) 4; R.B. Murray, (*P.*) 1; Hiram Donkin, (*H.*) 2.	24 déc.	1908 22 janv.	Le conseil présenta un rapport unanime qui fut accepté par les employés, mais non par la compagnie. Il n'y eut aucune grève.
1908 4 janv.	*Dominion Coal Co., Ltd.*, et membres de l'association provinciale des ouvriers.	Employés	Dominion, C.-B.	7,000	Concernant salaires et conditions d'engagement.	Prof. A. Shortt, (*Pr.*) 4; J. Dix. Fraser, (*P.*) 1; Dr A. Kendal, M.P.P., (*H.*) 1.	1908 18 fév.	23 mars.	Différends réglés et arrangement conclu devant le conseil, pour une période s'étendant du 16 mars 1908 au 31 déc. 1909; une grève ayant été ainsi évitée.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1907-1908—*Suite.*

I.—MINES ET FONDERIES—*Suite.*

1. HOUILLÈRES—*Fin.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1908 10 fév...	John Marsh, John Howels, Stephens Frères, propriétaires de houillères, et employés.	Employés....	Woodpecker, Alta.	100.......	Concernant salaires et conditions d'engagement.	Juge Stuart, (*Pr.*) 3; W.E.Bullock, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 1.	1908 25 fév...	1908 6 avril..	Le conseil fit rapport que la loi ne s'appliquait pas à ce cas, les mines ayant été, faute de commandes à remplir, fermées avant le commencement de l'enquête. Il fut néanmoins conseillé d'établir une échelle de salaires. Le membre dissident fit aussi un rapport renfermant d'autres recommandations.
16 mars.	*Western Dominion Collieries, Ltd.*, et employés.	Employés....	Taylorton, Sask.	90........	Concernant salaires et heures de travail.	Juge Myers, (*Pr.*) 4; J.G.Hannah, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 1.	10 avril..	5 mai...	Différend réglé, et arrangement conclu devant le conseil, pour une période s'étendant du 1er mai 1908 au 1er mai 1909; une grève ayant été ainsi évitée.
16 mars.	*Manitoba and Saskatchewan Coal Co., Ltd.*, et employés.	Employés....	Bienfait, Sask.	50........	Concernant salaires et heures de travail.	Juge Dawson, (*Pr.*) 4; G. C. Crowe, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 1.	22 avril..	8 déc....	Le rapport dans ce cas-ci a été, paraît-il, écarté par un des membres du conseil, ce qui retarda extraordinairement sa présentation. Le conseil ne fut pas d'accord sur la décision, mais il n'y eut pas de grève.

25 mars.	*Cumberland Railway and Coal Co., Ltd.*, et employés.	Employés....	Springhill, N.-E.	1,600......	Concernant salaires...	JugeWallace,(*Pr.*) 1; L'hon. John Armstrong, (*P.*) 1; R. B. Murray, (*H.*) 1.	29 avril..	26 mai..	Le rapport fut en faveur de la compagnie contre les employés; mais le membre dissident fit un autre rapport favorisant une partie des prétentions de ces derniers. Les employés acceptèrent ce deuxième rapport. Il n'y a pas eu de grève.
					2. Mines métallifères.				
1907 12 sept..	*Canadian Consolidated Mining and Smelting Co.*, et employés.	Employés....	Moyie, C.-B.	400.......	Concernant salaires et heures de travail.	JugeWilson, (*Pr.*) 3; J.A.Harvey, (*P.*) 1; S. S. Taylor, C. R.. (*H.*) 1	1907 23 sept..	1907 28 déc...	Le conseil, après une enquête sur les conditions minières dans la Colombie - Britannique. a présenté un rapport dont les recommandations peuvent s'appliquer à l'industrie de l'exploitation des mines métallifères dans la province de la Colombie - Britannique. Un règlement basé sur ses recommandations a été conclu entre la compagnie et ses employés, et la grève a été ainsi évitée. De plus, cette enquête a eu pour effet de terminer d'autres différends du même genre dans d'autres parties de la province.
9 déc....	*McKingley - Darrah Mining Co., Ltd.*, et ses employés.	Employés....	Cobalt, Ont..	120.......	Concernant salaires...	Prof. A. Shortt, (*Pr.*) 3; E. C. Kingswell, (*P.*) 1; John A. Welch, (*H.*) 1.	21 déc...	1908 22 janv..	Le conseil a présenté un rapport unanime, renfermant des recommandations en vue du règlement du différend. La décision du conseil n'a pas été formellement acceptée par les parties; mais il semble que, en somme, l'enquête a eu un bon effet dans le camp, et il n'y a pas eu de grève.
1908 9 janv...	*Timiskaming and Hudson Bay Mining Co., Limited*, et ses employés.	Employés....	Cobalt, Ont..	50........	Concernant salaires et heures de travail	Prof. S. J. Maclean, (*Pr.*) 4; M. F. Pumaville, (*P.*) 1; C. B. Duke, (*H.*) 1.	1908 31 janv.	13 fév.	Le conseil a présenté un rapport unanime, renfermant des recommandations pour le règlement du différend. La décision du conseil a été acceptée par les employés, mais non par la compagnie. Néanmoins, il n'y a pas eu d'interruption de travail.

LOI DES ENQUETES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1907-1908—*Suite.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION.

1. CHEMINS DE FER.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1907							1907	1907	
20 avril..	Cie du chemin de fer Grand - Tronc du Canada, et machinistes.	Employés....	Montréal, Ottawa, Toronto, Stratford, etc.	409.......	Concernant salaires, heures de travail, apprentissage, réintégration d'anciens employés, etc.	Prof. A. Shortt, (*Pr.*) 4; W. Nesbitt, C.R., (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	4 mai...	21 mai..	Différends réglés et arrangement conclu devant le conseil, pour une période d'un an, à partir du 1er mai, une grève étant ainsi évitée.
27 juin...	Cie du chemin de fer Grand - Tronc du Canada, et ses mécaniciens de locomotives.	Employés....	Montréal, Ottawa, Toronto, Stratford, etc.	1,300......	Concernant échelle de salaires et règlements.	Prof. A. Shortt, (*Pr.*) 1; W. Nesbitt, C.R., (*P.*) 1; J. Cardell, (*H.*) 1.	18 juillet	16 août.	Différends réglés et arrangement conclu devant le conseil, pour une période de trois ans; une grève étant ainsi évitée.
10 juillet	Chemin de fer Intercolonial du Canada, et préposés aux marchandises à son emploi à Halifax, N.-E.	Employés...	Halifax, N.-E.	250.......	Concernant salaires et classification des employés.	Prof. W. Murray, (*P.*) 3.; Henri Holcate, (*P.*) 1; R. E. Finn, M.P., (*H.*) 1.	22 juillet	12 août.	Le 29 juin, les employés se mirent en grève; mais lorsqu'ils apprirent que la loi pouvait s'appliquer dans leur cas, ils consentirent, de même que l'autre partie, à y soumettre leur différend et à reprendre le travail. A la demande des intéressés, des procédures furent subséquemment instituées en vertu de la Loi de conciliation et du travail, et il fut fait un règlement dont les termes s'appliquaient aux employés de chemins de fer de St-Jean, N.-B., aussi bien qu'à ceux d'Halifax, N.-E., et il n'y eut pas d'autre interruption de travail.

1907 5 sept..	La compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien et ses télégraphistes.	Employés....	Sur toutes les lignes du chemin de fer Pacifique-Canadien au Canada.	1,656.....	Concernant les gages et les règlements de l'emploi.	Prof. A. Shortt, (*Pr.*) 3; W. Nesbitt, C. R., (*P.*)1; J. G. O'Donoghue, (*H.*)1.	16 sept.. 1907	12 oct... 1907	Différends réglés et arrangement conclu devant le conseil, datant du 1er octobre; une grève ayant ainsi été évitée.
1907 19 nov..	La compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc et ses télégraphistes.	Patron......	Montréal, Qué.	300.......	Concernant salaires et autres conditions d'emploi.	Prof. A. Shortt, (*Pr.*)3; W. Nesbitt, C. R., (*P.*)1; J. G. O'Donoghue, (*H.*)1.	30 nov.. 1907	23 jan... 1908	Différends réglés et arrangement conclu devant le conseil, datant du 1er janvier 1908; une grève a été ainsi évitée.
1907 22 nov..	La compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien et ses employés de wagons sur les lignes de l'Ouest.	Patron......	Lignes de l'Ouest.	1,215.....	Concernant gages et heures.	Prof. Odlum, (*Pr.*)3; A.M. Nanton, (*P.*)1; J.H. McVety, (*H.*)1.	26 nov.. 1907	23 déc.. 1907	Le conseil a présenté un rapport unanime recommandant une base de règlement qui a été subséquemment acceptée par les deux parties, après correspondance avec le ministère; et une grève a été ainsi évitée.
1907 19 déc...	La compagnie du chemin de fer Canadian-Northern et les chauffeurs, mécaniciens et palefreniers à son emploi.	Employés....	Winnipeg et territoire le long du chemin de fer Canadian-Northern.	359.......	Concernant les relations de l'union à l'égard du patron..	Prof. A. Shortt, (*Pr.*)4; F. H. Richardson, (*P.*)1; J. G. O'Donoghue, (*H.*)1.	8 jan... 1908	25 jan... 1908	Différends réglés à l'amiable devant le conseil et une grève a été ainsi évitée.
1908 8 jan...	La compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc et ses employés de wagons.	Employés....	Réseau du chemin de fer du G.-Tronc.	800.......	Concernant salaires et conditions du travail	Prof. A. Shortt, (*Pr.*) 3; Wallace Nesbitt, (*P.*)1; J. G. O'Donoghue, (*H.*)1.	28 jan...	28 fév...	Différends réglés à l'amiable devant un conseil et une grève a été ainsi évitée.
				2. TRAMWAYS.					
1908 31 jan...	La *Hamilton and Dundas Railway Company* et la *Hamilton Radial Railway Company*, et la *Hamilton & Burlington Railway Company* et ses employés.	Employés....	Hamilton, Ont.	120.......	Concernant les relations de l'union à l'égard des compagnies.	Son Honneur le juge Monck, (*Pr.*)4; Wm Bell, C. R., (*P.*)1; J. G. O'Donoghue, (*H.*)1.	17 fév... 1908	8 avril. 1908	Le rapport du conseil était opposé aux réclamations des employés et était accompagné d'un rapport de minorité de M. O'Donoghue supportant en général les réclamations des employés. Ni l'un ni l'autre des deux rapports n'étaient acceptables aux deux parties, mais l'enquête paraît avoir eu l'effet d'amener une meilleure entente entre les parties et il n'a pas été rapporté que le travail avait cessé.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1907-1908—*Suite.*

II. TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Suite.*

3. MARINE MARCHANDE.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1907 *15 mai.	La *Shipping Federation of Canada* et les débardeurs de Montréal.	Patron......	Montréal, Qué.	1,500......	Demande d'augmentation de gages.	Archevêque Bruchési, (*Pr.*)3; G. W. Stephens, (*P.*)1; Jos. Ainey, (*H.*)1.	7 juin.. 1907	17 juin.. 1907	Le 13 mai les employés se mirent en grève nonobstant les dispositions de la loi et les patrons retirèrent leur demande d'un conseil le 18 mai. Le 15 mai, M. F. A. Acland, le secrétaire du ministère alors en exercice, se rendit à Montréal pour expliquer aux parties les dispositions de la loi. Par suite de l'intervention de M. Acland les employés recommencèrent leur travail et conclurent de renvoyer le différend à un conseil de conciliation aux termes de la loi et en firent la demande formelle. Les membres du conseil présentèrent un rapport unanime recommandant un arrangement couvrant les conditions d'emploi pendant les saisons de 1907 et de 1908. L'union n'a pas formellement accepté les recommandations du conseil, mais les membres, sauf quelques-uns, signèrent des arrangements particuliers avec leurs patrons d'après la base des recommandations du conseil et l'on évita ainsi d'autre cessation de travail.
1907 *25 mai.	La *Shipping Federation of Canada*, la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien et les débardeurs de Montréal.	Employés...	Montréal, Qué.	1,600.....	Demande d'augmentation de gages.				

1907 mai.. ..	*Furness Withy Company, Cunard and Company, Pickford, Black and Company* et leurs débardeurs.	Patrons.....	Halifax, N.-E.	500.......	Concernant gages. Les hommes demandèrent une augmentation de 5 cents de l'heure, les compagnies offrant 2½c, mais l'offre fut refusée.	James Hall, (*P.*); Philip Ring, (*H.*) *	....	....	Le 26 mai les employés se mirent en grève, alléguant subséquemment qu'ils ne connaissaient pas l'existence des dispositions de la loi. M. V. DuBreuil, le préposé aux gages raisonnables du ministère, fut envoyé à Halifax pour expliquer les dispositions de la loi. A la suite des explications ainsi données, on demanda un conseil et pendant qu'on le constituait le différend fut réglé à l'amiable. On évita ainsi un nouveau chômage ainsi que la nécessité d'autres procédures se rattachant à la constitution du conseil.
1908 6 mai ..	La *Dominion Marine Association* et la *Lake Seamen's Union.*	Employés....	Kingston, Ont., et les ports des Grands lacs.	450.......	Concernant les gages et les conditions d'emploi.	Prof. A. Shortt, (*Pr.*)3; Jas. Stewart, (*P.*)2; John A. Flett, (*H.*)1.	1er avril 1908	14 avril. 1908	Différends réglés à l'amiable devant le conseil et une grève a été ainsi évitée.

*Les deux demandes enregistrées ici sont considérées comme n'en faisant qu'une seule dans l'état tabulaire.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

Procédures 1907-1908—*Fin.*

*B.—INDUSTRIES AUTRES QUE LES EXPLOITATIONS MINIÈRES, LES MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET LES AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1907 26 août..	La *Montreal Cotton Company* et ses employés.	Employés....	Vallefield, Qué.	2,200.....	Concernant les conditions d'emploi et les gages.	L'honorable M. le juge Fortin, (*Pr.*)4; Duncan McCormick C.R., (*P.*)1; W. Paquette, (*H.*)1.	4 sept.. 1907	24 sept.. 1907	Les employés se mirent en grève le 13 août et l'on demanda les bons offices du ministère dans le but d'en arriver à un règlement. Monsieur F. A. Acland, le secrétaire du ministère alors en exercice, et Monsieur V. DuBreuil, le préposé aux gages raisonnables, visitèrent l'endroit où le différend

s'était produit et expliquèrent aux parties les dispositions de la loi, mentionnant spécialement les articles qui permettaient de renvoyer, par consentement mutuel des parties au différend, toute dispute se produisant dans une industrie autre que les exploitations minières ou services d'utilité publique, à un conseil de conciliation et d'enquête. A la suite des explications données et des efforts de conciliation tentés par les fonctionnaires du ministère, une demande d'un conseil fut transmise au ministre et dans l'intervalle les employés retournèrent au travail le 26 août. Le conseil fut dûment établi et les différends réglés, et un arrangement datant du 17 septembre 1907 fut conclu devant le conseil pour demeurer en vigueur jusqu'au 4 mai 1908 et par la suite, tant que l'une ou l'autre des parties n'aurait pas donné un avis par écrit de son annulation. Une particularité de l'arrangement, c'est qu'il a été établi un comité permanent de conciliation auquel il a été convenu de renvoyer tous différends subséquents.

*Ces différends furent soumis à un conseil de conciliation et d'enquête en vertu de l'article 63 du statut, qui dit: "S'il arrive qu'un différend se produise dans la poursuite d'une industrie ou dans l'exercice d'un métier, qui ne tombe pas sous les dispositions de la présente loi, et que ce différend menace d'amener une grève ou une contre-grève ou qu'il en soit effectivement survenu une grève ou une contre-grève, l'une ou l'autre des parties peut se déclarer, par écrit, prête à permettre que le différend soit soumis à un conseil de conciliation et d'enquête, à être constitué sous le régime des dispositions de la présente loi," etc. Il a été aussi reçu des demandes relativement à des différends dans cette catégorie d'industrie de la part de W. A. Marsh & Company; des Manufacturiers de chaussures, de Québec; de la Rosamond Woollen Company, d'Almonte, Ont.; de la Eastern Townships Manufacturing Company, de Saint-Hyacinthe; de l'Association internationale des ouvriers en fourrures, de Montréal; de la Davidson Manufacturing Company, de Montréal, et de A. Gravel Lumber Company, d'Etchemin, Qué; mais comme les parties intéressées ne convenaient pas de soumettre leurs différends selon les dispositions de la loi, le ministre n'en a rien fait.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1908-1909.

RELEVÉ des demandes de conseils de conciliation et d'enquête et des procédures sous l'empire de cette loi, du 31 mars 1908 au 31 mars 1909.

A.—MINES, AGENCES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 1, loi E.D.I., sur recommandation de partie intéressée.
2. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 2, loi E.D.I., sans recommandation de partie intéressée.
3. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 3, loi E.D.I., sur recommandation de deux membres nommés en premier lieu.
4. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 4, loi E.D.I., sans recommandation de deux membres nommés en premier lieu.

I.—MINES ET FONDERIES.

1. HOUILLÈRES.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1908 2 mai...	*Standard Coal Company*, et employés.	Employés....	Edmonton, Alta.	20........	Concernant salaires et conditions du travail.	Juge Taylor, (*Pr.*) 4; F. B. Smith, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 1.	1908 19 juin..	1908 22 juillet	La compagnie avait précédemment conclu un arrangement avec les employés, individuellement. Le représentant des employés consentit à prendre cet arrangement pour ce qu'il valait, mais ne voulut pas l'accepter au nom des unions. Le conseil décida de laisser subsister l'arrangement, qui paraît avoir satisfait les intéressés, et la grève fut ainsi évitée.
12 mai..	*Nova Scotia Steel and Coal Co.*, et employés.	Employés....	North-Sydney, N.-E.	1,750......	Concernant salaires et conditions du travail.	Prof. A. Shortt, (*Pr.*) 3; Dr. D. Allison, (*P.*) 2; J. W. Madden, (*H.*) 1.	19 juin..	1er août	Arrangement sur tous les points conclu devant le conseil, une grève étant ainsi évitée.
14 mai..	*International Coal and Coke Co.*, et employés	Employés....	Westville, N.-E.	800.......	Concernant salaires et conditions du travail.	....	....	....	Il n'a pas été, dans ce cas-ci, établi de conseil, les parties, après en avoir fait la demande, ayant conclu un arrangement à l'amiable. La grève fut ainsi évitée.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1908-1909—*Suite.*

I.—MINES ET FONDERIES—*Suite.*

1. HOUILLÈRES—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1908 15 mai..	*Acadia Coal Co.,* et employés.	....	Stellarton, N.-E.	800.......	Concernant salaires et conditions du travail.	....	....	....	Il n'a pas été, dans ce cas-ci, établi de conseil, les parties, après en avoir fait la demande, ayant conclu un arrangement à l'amiable. Une grève fut ainsi évitée.
18 mai..	*Port - Hood and Richmond Railway Coal Co.,* et employés.	Employés....	Port - Hood, N.-E.	300.......	Concernant salaires et conditions du travail.	Juge MacGillivray, (*Pr.*) 3; Geo. S. Campbell, (*P.*) 1; Jas. Macdonald, (*H.*) 1.	1908 8 juin...	1908 2 juillet.	Le conseil a fait un rapport unanime, avec recommandations pour le règlement de tous les différends. Le rapport paraît avoir été accepté; une grève ayant été ainsi évitée.
2 juillet..	*Maritime Coal Railway and Power Co., Ltd.,* et employés.	Employés....	Chignecto, N.-E.	200.......	Concernant salaires et conditions du travail.	Rév. Chas. Wilson, (*Pr.*) 3; R. Barnhill, (*P.*) 1; R. B. Murray, (*H.*) 1.	6 juillet.	27 juillet	Arrangement sur tous les points conclu devant le conseil pour une période de deux ans, à partir du 31 juillet 1908, une grève étant ainsi évitée.
19 oct...	*Galbraith Coal Co., Ltd.,* et employés.	Employés....	Lundbreck, Alta.	30........	Concernant salaires et conditions du travail.	Chas. Simister, (*Pr.*) 1; F. B. Smith, I.C., (*P.*) 1; Jas. A. Macdonald, (*H.*) 1.	25 nov..	14 déc...	Le conseil présenta un rapport unanime dans lequel il recommandait une base de règlement qui, grâce à l'intervention du ministère fut subséquemment agréée par les deux parties et une grève fut ainsi évitée.
1909 4 mars..	*Dominion Coal Co.,* et employés, membres des *United Mine Workers of America.*	Employés....	Glace - Bay, N.-E.	3,000.....	Prétendue injustice envers les membres des *United Mine Workers of America.*	Juge Wallace, (*Pr.*) 4; G. S. Campbell, (*P.*) 1; Dan. McDougall, (*H.*) 1.	1909 22 mars.	....	Procédures non terminées.

2.—Mines métallifères.

1908 20 juillet	*Cobalt Central Mining Co., Limited,* et employés.	Employés....	Cobalt, Ont..	105......	Concernant salaires et heures de travail.	Prof. S. J. Maclean, (*Pr.*) 4; E. L. Fraleck, (*P.*) 1; C. R. Duke, (*H.*) 1;	1908 22 août..	1908 29 août..	Le conseil a présenté un rapport unanime, contenant des recommandations pour le règlement du différend. Il n'y a pas été signalé d'interruption de travail.

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION.

1. Chemins de fer.

1908 28 avril..	Cie du chemin de fer Pacifique - Canadien, et divers corps de métiers de sa division de mécanique.	Employés....	Réseau du chemin de fer P.-C.	8,000......	Concernant les gages et conditions du travail.	P. A. Macdonald, (*Pr.*) 4; C. F. Fullerton, (*P.*); F. Galt, (*P.*) 2*; Jas. Somerville, (*H.*) 1.	1908 13 mai..	1908 16 juillet	Le conseil n'a pas présenté de rapport à l'unanimité, M. Somerville faisant un rapport dissident. Le conseil a fait, dans le but de régler le différend, certaines recommandations que la compagnie a acceptées, après quelques hésitations. Les employés ont refusé d'accepter la décision du conseil et ont cessé de travailler le 5 août. Ils sont revenus à l'ouvrage le 5 octobre, en acceptant finalement les recommandations du conseil.
14 mai..	Chemin de fer Intercolonial du Canada et Unions Nos 1 et 2 des préposés aux marchandises d'Halifax et de Saint-Jean, N.-B.	Employés....	Halifax, N.-E., et St-Jean, N.-B.	....	Concernant les gages et les conditions d'engagement.	Son hon. le juge McGibbon, (*Pr.*) 4; H. Holgate, I.C., (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1; R. E. Finn, (*H.*) 1**	8 sept...	8 oct....	A la demande des employés, les procédures dans cette cause ont été prises en vertu de la loi de conciliation dans les différends industriels, et ont été retardées à cause de l'incapacité d'agir du membre du conseil de médiation et d'enquête, nommé en premier lieu sur la recommandation des employés. Le conseil a été finalement constitué et l'on en est venu à un règlement de tous les différends, évitant ainsi une grève..
29 mai..	Chemin de fer Pacifique-Canadien, et ses télégraphistes.	Employés....	Réseau du ch. de fer P.-C.	1,605......	A propos du renvoi soi - disant injuste de certains employés.	L'Hon. juge Fortin, (*Pr.*) 4; C. Campbell, C.R., (*P.*) 1; W.T.J. Lee, (*H.*) 1.	17 juin..	26 sept..	Le conseil a fait un rapport à l'unanimité, avec des recommandations en vue du règlement de tous les différends, ce que les deux parties ont accepté, et une grève a été ainsi évitée.

*M. Fullerton se voyant, dès le début des procédures, dans l'impossibilité de s'entendre avec ses collègues, démissionna comme membre du conseil, et comme la compagnie refusa d'en recommander un autre, le ministre nomma M. Galt, sans recommandation.

**M. R. E. Finn, se trouvant incapable d'agir en qualité de membre du conseil, a été remplacé par M. J. G. O'Donoghue.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1908-1909—*Suite.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Suite.*

1. CHEMINS DE FER—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1908 21 août..	Chemin de fer *Canadian-Northern*, et wagonniers sur son embranchement du lac Saint-Jean.	Employés....	Ch. de fer *Can.-Nor.*, div. du lac St-Jean.	49........	Concernant les gages et les conditions du travail.	Ludovic Brunet, (*Pr.*) 3; E. A. Evans, (*P.*) 1; P. J. Jobin, (*H.*) 1; A. Chartrain, (*H.*) 1.†	1908 30 sept..	1908 19 nov..	Le conseil à fait un rapport à l'unanimité, avec certaines recommandations pour le règlement du différend, et que les deux parties acceptèrent, et l'on a ainsi évité une grève.
22 août..	Cie du ch. de fer Pacifique-Canadien, et les chauffeurs et les mécaniciens à son service.	Employés....	Réseau du ch. de fer P.-C.	7,000......	A propos du renvoi soi-disant injuste de certains employés.	L'hon. juge Fortin, (*Pr.*) 4; W. Nesbitt, C. R., (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1909 5 janv...	1909 25 janv..	Le conseil présenta un rapport unanime, faisant certaines recommandations pour le règlement du différend, et que les deux parties acceptèrent, et ainsi une grève a été évitée.
22 août..	Cie du chemin de fer *Canadian-Northern*, et ses mécaniciens de locomotives.	Employés....	Réseau du ch. de fer C.-N.	341........	A propos de salaires et des conditions du travail.	L'hon. juge Gunn, (*Pr.*) 4; F. H. Richardson, (*P.*) 1; J. Harvey Hall, (*H.*) 1;	1908 14 sept..	1908 16 nov..	Le conseil a présenté un rapport unanime faisant, pour le règlement des différends, certaines recommandations que les deux parties acceptèrent, et une grève a été ainsi évitée.

†Comme M. A. Chartrain ne pouvait faire partie du conseil, M. P. J. Jobin a été nommé à sa place.

1 9 26 déc...	Cie du chemin de fer Kingston et Pembroke, et ses employé., membres de l'Ordre des Télégraphistes de ch. de fer.	Employés....	Réseau du ch. de fer K. et P.	19 dir..... 1,600 indir.	A propos des salaires et des conditions du travail.	L'hon. juge Gunn, (*Pr.*) 4; J. L. Whiting, C. R., (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1909 15 janv..	....	Procédures non terminées.
20 déc...	La Cie de télégraphe *Great Northwestern*, et certains télégraphistes de chemin de fer sur le réseau M.-C.	Employés....	Réseau du ch. de fer Michigan-Central.	75........	Abolition par la Cie G. N. W. de la commission sur affaires commerciales, sur réseau du M.-C., sans avis suffisant.	L'hon. juge McGibbon, (*Pr.*) 4; F. MacKay, (*P.*) 2; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	8 fév....	1909 22 mars.	Le conseil a présenté un rapport unanime, faisant certaines recommandations pour le règlement du différend. En substance, le rapport était favorable aux employés. La compagnie avait refusé de se nommer un représentant dans le conseil, et prétendait qu'à propos de cela elle n'était pas responsable. Bien que l'enquête n'ait pas eu d'arrangement pour résultat, on est sous l'impression qu'elle a modifié la situation et que la grève a été évitée.

2. TRAMWAYS.

1908 8 mai...	Tramway Electrique d'Ottawa, et ses employés.	Employés....	Ottawa, Ont.	256.......	A propos de salaires et des conditions de travail.	Prof. A. Shortt, (*Pr.*) 4; G. H. Henderson, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1908 22 mai.	1908 15 juin..	Les différends ont été réglés à l'amiable devant le conseil, et la grève a été ainsi évitée.
3 sept...	La *Quebec Light, Heat and Power Co.*, et les employés de son chemin de fer urbain.	Employés....	Québec, Qué.	116.......	A propos du renvoi prétendu injuste de certains employés.	Omer Brunet, (*H.*) 1; W. H. Moore, (*P.*) 1.	....	6 oct.	Les deux membres du conseil nommés respectivement par la compagnie et les employés, ont présenté un rapport commun faisant certaines recommandations en vue du règlement des points en litige, recommandations acceptées par les deux parties en cause comme règlement des griefs, et une grève a ainsi été évitée.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

Procédures 1908-1909—*Fin.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Suite.*

1. Chemins de fer—*Fin.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
3. Camionneurs.									
1909 10 fév...	*Manitoba Cartage Co., Ltd.*	Employés....	Winnipeg, Man.	40 dir.... 260 indir.	A propos d'une prétendue injustice envers des gens faisant partie de l'union.	Rév. Dr C. W. Gordon, (*Pr.*) 3; Prof. R. Cochrane, (*P.*) 2; T. J. Murray, (*H.*) 1.	1909 2 mars..	....	Procédures non terminées.
B.—*INDUSTRIES AUTRES QUE LES EXPLOITATIONS MINIÈRES, AGENCES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.*†									
1908 17 déc...	*The John Ritchie Co., Ltd.,* et certains employés.	Employés et patrons.	Québec, Qué.	300.......	A propos de l'introduction de certaine machine et de salaires.	Dr Chas. Côté, (*Pr.*) 3; Félix Marois, (*P.*) 1; Z. Bérubé, (*H.*) 1.	1908 31 déc...	1909 17 fév...	Un arrangement a été conclu devant le conseil pour régler toutes les questions en litige, devant entrer en vigueur le 12 février 1909 et se continuer jusqu'au 1er mai 1910, une grève étant évitée.

†Ces différends furent soumis à un conseil de conciliation et d'enquête en vertu de l'article 63 du statut, qui dit: "S'il arrive qu'un différend se produise dans la poursuite d'une industrie ou dans l'exercice d'un métier, qui ne tombe pas sous les dispositions de la présente loi, et que ce différend menace d'amener une grève ou une contre-grève ou qu'il en soit effectivement survenu une grève ou une contre-grève, l'une ou l'autre des parties peut se déclarer, par écrit, prête à permettre que le différend soit soumis à un conseil de conciliation et d'enquête, à être constitué sous le régime des dispositions de la présente loi," etc.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1909–1910.

RELEVÉ des demandes de conseils de conciliation et d'enquête et des procédures sous l'empire de cette loi, du 1er avril 1909 au 31 mars 1910.

A.—MINES, AGENCES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 1, loi E.D.I., sur recommandation de partie intéressée.
2. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 2, loi E.D.I., sans recommandation de partie intéressée.
3. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 3, loi E.D.I., sur recommandation des deux membres nommés en premier lieu.
4. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 4, loi E.D.I., sans recommandation des deux membres nommés en premier lieu.

I.—MINES ET FONDERIES.

1. HOUILLÈRES.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat l'enquête.
1909 4 mars.	*Dominion Coal Company* et employés, membres de l'association des *United Mine Workers of America*.	Employés....	Glace - Bay, C.-B.	3,000......	Prétendue injustice envers certains employés, membres de la *U. M. W. A.*	L'hon. juge Wallace, (*Pr.*) 4; G. S. Campbell, (*P.*) 2; Daniel McDougall, (*H.*) 1.	1909 22 mars.	1909 16 avril..	**Le rapport du conseil n'a pas été** unanime. M. McDougall présenta le rapport de la minorité. Le conseil s'est déclaré contre les prétentions des employés, et ces derniers refusant d'en accepter les conclusions se mirent en grève **le 6 juillet. Il a été prétendu par** la compagnie que la production de la mine avait pratiquement cessé d'être affectée pendant les mois de l'hiver suivant, malgré qu'un nombre considérable de **travailleurs, membres de la** *U. M. W. A.*, restassent en grève à la fin de mars 1910.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1909–1910—*Suite.*

I.—MINES ET FONDERIES—*Suite.*

1. HOUILLÈRES—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1909 13 avril..	*Nicola Valley Coal & Coke Company,* et employés.	Employés....	Middlesboro, C.-B.	150.......	Prétendue injustice envers certains employés.	L'hon. juge P. S. Lampman, (*Pr.*) 4; Thos. Kiddie, (*P.*)1; Thos. Chas. Brooke, (*H.*) 1.	1909 7 mai...	1909 3 juin.. 11 " 16 "	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité, signé par M. T. C. Brooke, le représentant des employés. Le rapport n'a été accepté par aucune des parties, et pendant les procédures pour la nomination d'un conseil pour régler ce différend, les employés cessèrent de travailler le 28 avril et restèrent en grève jusqu'au mois de juin. Le 15 juin, le ministère fut informé qu'une entente avait été conclue entre la compagnie et ses employés.
26 avril..	*Nova Scotia Steel & Coal Company, Ltd.,* et employés.	Employés....	Sydney-Mines, Cap-Breton.	340.......	Concernant les salaires, les conditions d'engagement et la reconnaissance de la *U. M. W. A.*	L'hon. juge J. P. Chipman, (*Pr.*) 4; L'hon. juge MacGillivray, (*P.*) 2; D. McDougall, (*H.*) 1.	7 juin...	23 juillet	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité, signé par M. McDougall, représentant les employés. Le rapport était défavorable aux réclamations des employés. Il n'y a pas eu cependant cessation de travail et la grève projetée a été évitée.

1909 8 mai...	*Western Coal Operators' Association*, comprenant: *Alberta Railway & Irrigation Co.;* Cie H. W. McNeil; *Pacific Coal Co.; Leith Collieries, Ltd.; Western Canadian Collieries, Limited; International Coal & Coke Co., Limited*, et *Hosmer Mines, Ltd.*, et leurs employés.	Employés....	Lethbridge, Coleman, Lille, Bankhead, Hillcrest, Bellevue, Passburg, Canmore et Taber, Alberta, Hosmer et Frank, C.-B.	2,100.....	Concernant les salaires et les conditions de travail.	Rév. Hugh Grant, (*Pr.*) 4; Colin MacLeod, (*P.*) 1; F. H. Sherman, (*H.*) 1.	15 mai.. 1909	21 juin.. 23 juin 1909	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité, signé par M. Colin MacLeod; en substance, ce dernier rapport était presque identique à celui du conseil. Le rapport n'a définitivement été accepté par aucune des parties; mais des conférences ont eu lieu après sa publication entre les patrons et les employés, avec le résultat qu'une entente basée presque sur les termes du rapport a été effectuée entre les patrons et les employés, entente qui doit rester en force jusqu'au 31 mars 1911. Les employés, qui s'étaient mis en grève le 1er avril, reprirent l'ouvrage le 1er juillet.
10 mai..	*Cumberland Railway & Coal Company* et employés.	Employés....	Springhill, N.-E.	1,550.....	Concernant les salaires, les conditions du travail et la reconnaissance de la *U. M. W. A.*	L'hon. juge Longley, (*Pr.*) 4; Chas. Archibald, (*P.*) 2; E. B. Paul, (*H.*) 1.	5 juin...	23 juillet	Le rapport du conseil était accompagné d'un mémoire de la minorité, signé par M. E. B. Paul, représentant les employés. Les conclusions du conseil ont été substantiellement favorables à la compagnie. La décision n'a pas été acceptée par les employés, et la grève fut déclarée le 9 août, avec le résultat que les mines de la compagnie furent fermées jusqu'au mois de mars 1910, alors que les opérations recommencèrent sur une échelle limitée.
15 juin..	*Canada West Coal Co.*, et employés.	Patron......	Taber, Alta..	300.......	Concernant les salaires et conditions d'engagement.	L'hon. juge R. Winter, (*Pr.*) 3; Col. MacLeod, (*P.*) 1; W. C. Simmons, (*H.*) 1.	3 juillet .	19 juillet	Un rapport unanime a été présenté par le conseil, recommandant le règlement du différend. Un arrangement basé sur la décision du conseil a été subséquemment signé par les parties intéressées, pour une période s'étendant du 30 juillet 1909 au 31 mars 1911. Les employés, qui étaient en grève depuis le 23 avril, retournèrent à l'ouvrage le 30 juillet.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1909-1910—*Suite.*

MINES ET FONDERIES—*Fin.*

1. HOUILLÈRES—*Fin.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil	Résultat de l'enquête.
1909 18 nov..	*Edmonton Standard Coal Co., Limited,* et employés	Patron......	Edmonton, Alta.	75........	Concernant les salaires et renvoi d'employés.	Geo. F. Cunningham, (*Pr.*) 3; Frank B. Smith, (*P.*) 1; Clement Stubbs, (*H.*) 1.	1909 2 déc....	1909 27 déc..	Un rapport unanime a été présenté par le conseil, faisant certaines recommandations pour le règlement du différend; ces recommandations ont été acceptées par les parties intéressées, la grève étant ainsi évitée.
2 déc....	James W. Blain, entrepreneur pour l'exploitation de la *Cardiff Coal Co., Ltd.,* et ses employés.	Patron......	Cardiff, Alta.	60 dir..... 15 indir.	Concernant les salaires et conditions d'engagement.	....	....	....	Les procédures concernant cette demande ont été abandonnées, un arrangement à l'amiable étant conclu entre les parties intéressées.
1910 5 janv...	*Alberta Coal Mining Company,* et employés.	Patron......	Cardiff, Alta.	35 dir..... 25 indir.	Concernant les salaires et les conditions d'engagement.	R. G. Duggan, (*Pr.*) 3; J. O. Hannah, (*P.*) 1; Clement Stubbs, (*H.*) 1.	1910 17 janv..	....	Procédures non terminées.

2. MINES MÉTALLIFÈRES.

1909 5 avril...	*British Columbia Copper Company*, et employés.	Employés....	Greenwood, C.-B.	225.......	Prétendues injustices envers certains employés.	L'hon. juge P. E. Wilson, (*Pr.*) 1; Edward Cronyn, (*P.*) 1; John McInnis, (*H.*) 1.	1909 29 avril..	1909 29 mai.. 3 juin 11 juin	Trois rapports séparés ont été présentés dans ce cas, la compagnie exprimant le désir d'accepter celui du président comme base de règlement, et les employés ont accepté le rapport de M John McInnis. Les hommes déclarèrent la grève le 28 juin, et elle se continua jusqu'au 24 juillet.
1910 8 janv...	*British Columbia Copper Company*, et employés.	Patron......	Greenwood, C.-B.	350.......	Employés ne voulant pas travailler avec des hommes n'appartenant pas à l'union.	J.H. Senkler, (*Pr.*) 4; John A. Gara, (*P.*) 1; John McInnis,(*H.*) 1.	1910 10 janv..	29 mars.	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité, signé par M. John McInnis. Le rapport de la minorité était substantiellement favorable à la compagnie. Les employés n'ont pas voulu accepter les conclusions du conseil et une grève fut déclarée le 19 avril et se continua jusqu'au 11 mai, alors que les employés retournèrent à l'ouvrage aux conditions du rapport du conseil.

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION.

1. CHEMINS DE FER.

1908 26 déc...	Cie du chemin de fer Kingston et Pembrooke, et ses employés, membres de l'Ordre des Télégraphistes de chemin de fer.	Employés....	Réseau du ch. de fer K. et P.	19 dir... 1,600 indir.	Concernant les salaires et conditions du travail.	L'hon. juge Gunn, (*Pr.*) 4; J. L. Whiting, C.R., (*P.*) 1.; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1909 15 janv..	1909 22 avril..	Le conseil a présenté un rapport unanime, renfermant des recommandations pour le règlement du différend. Ce rapport, avec ses recommandations, a été subséquemment accepté par les deux parties et la grève a ainsi été évitée.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1909-1910—*Suite.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Suite.*

1. CHEMINS DE FER—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1909 7 mai...	Cie du ch. de fer Pacifique - Canadien, et télégraphistes sur la voie à son emploi.	Employés....	Réseau du ch. de fer Pacifique - Canadien.	1,600......	A propos de renvoi prétendu injuste de certains employés et violation de contrat.	L'hon. juge Fortin, (*Pr.*) 1; Wallace Nesbitt, C.R., (*P.*) 1; W. T. J. Lee, (*H.*) 1.	1909 29 mai..	1909 11 juin..	Le conseil a présenté un rapport unanime, contenant certaines recommandations pour le règlement du différend: après certaines correspondances avec le ministère, le rapport fut accepté par les deux parties intéressées, la grève étant ainsi évitée.
3 juin...	Cie du chemin de fer Grand - Tronc - Pacifique, et mécaniciens, chauffeurs, conducteurs, serre-freins, proposés aux bagages et employés de cours à son emploi.	Employés....	Réseau du ch. de fer G.-T.-P.	300.......	Concernant les salaires et conditions du travail	L'hon. R. F. Sutherland, (*Pr.*) 3; F. H. McGuigan, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	24 juin..	14 août..	Un rapport unanime fut présenté par le conseil, contenant certaines recommandations pour le règlement du différend; il ne se produisit pas d'interruption de travail et la grève fut évitée.
8 juin...	Cie de chemin de fer *Canadian - Northern*, et les cantonniers à son emploi	Employés....	Rés. du ch. de fer *Canadian Northern* à l'ouest de Port - Arthur.	1,100 dir... 700 indir.	Concernant les salaires et conditions du travail.	L'hon. juge F. H. Myers, (*Pr.*) 4; W. J. Christie, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	24 juin..	21 juillet	M. W. G. Christie, qui était dissident, présenta un rapport différent de celui de ses collègues. Les recommandations du conseil furent subséquemment acceptées par les deux parties et la grève fut évitée.

11 août.. 1909	Chemin de fer Intercolonial du Canada, et ses employés de rotondes.	Employés....	Halifax, N.-E.	20 dir... 1,000 ind.	Prétendue injustice envers certains employés.	Sir Geo. Garneau, (*Pr.*) 4; Jas. H. Gilmour, (*P.*) 1; Aaron A. R Mosher, (*H.*) 1.	25 sept.. 1909	17 nov.. 1909	Le conseil présenta un rapport unanime, avec certaines recommandations pour le règlement du différend. Les conclusions du conseil furent subséquemment acceptées par les deux parties, et la grève fut évitée.
2 oct....	Chemin de fer Intercolonial du Canada, et les machinistes et ajusteurs à son emploi.	Employés....	Rés. du ch. de fer Intercolonial.	363 dir.... 43 indir.	Concernant le renvoi de certains employés et prétendue violation de contrat.	L'hon. juge J. A. Barron, (*Pr.*) 4; Jas. H. Gilmour, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue. (*H.*) 1.	19 oct...	8 déc....	Le conseil présenta un rapport unanime, avec certaines recommandations pour le règlement du différend. La décision du conseil fut acceptée par les deux parties et la grève fut évitée.
3 déc....	Cie du chemin de fer Grand - Tronc, et les télégraphistes et chefs de gare à son emploi.	Employés....	Rés. du ch. de fer G.-T., à l'est de Détroit, Mich.	700.......	Concernant les salaires et annonces de vacances, etc.	J. E. Atkinson, (*Pr.*) 4; Wallace Nesbitt, C. R., (*P.*) 1; W.T.G. Lee, (*H.*) 1.	21 déc...	1910 21 fév...	Un rapport unanime fut présenté par le conseil, sur plusieurs points en dispute, M Wallace Nesbitt différant d'opinion avec ses collègues sur deux points en litige. A la fin de l'année, le ministère était en communication avec les parties intéressées. Il ne se produisit pas d'interruption de travail.
1910 17 mars.	Cie du chemin de fer Pacifique - Canadien, et les conducteurs, préposés aux bagages, serre - freins et employés de cours à son emploi.	Employés....	Rés. du ch. de fer Pacifique-Canadien.	4,360......	Concernant les salaires et conditions d'engagement.	J. E. Atkinson. (*Pr.*) 4; Wallace Nesbitt, C. R., (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1910 18 mars.	....	Procédures interminées.
17 mars.	Cie du chemin de fer Grand - Tronc, et les conducteurs, préposés aux bagages, serre - freins et employés de cours à son emploi.	Employés....	Rés. du ch. de fer G.-T.	3,017......	Concernant les salaires et conditions d'engagement.	Wallace Nesbitt, C. R., (*Pr.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	18 mars	....	Procédures interminées.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

Procédures 1909-1910—*Suite.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Suite.*

1. Chemins de fer—*Fin.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1910 17 mars.	Cie du chemin de fer Toronto, Hamilton et Buffalo, et les conducteurs, préposés aux bagages, serre-freins et employés de cours à son emploi.	Employés....	Rés. du ch. de fer Toronto, Hamilton et Buffalo.	101.......	Concernant les salaires et conditions d'engagement	F. H. McGuigan, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1910 18 mars	....	Procédures interminées.
19 mars.	Cie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, et ses employés de télégraphe et de gares.	Employés....	Rés. du ch. de fer G.-T.-P.	75.......	Règlements et échelle de salaires.	W. T. J. Lee, (*H.*) 1.	30 mars	....	Procédures interminées.
22 mars.	Cie du chemin de fer *Dominion - Atlantic*, et ses employés.	Employés....	Kentville, N.-E.	4 dir..... 25 indir.	Conditions de l'emploi et destitution de certains employés.	....	....	....	Procédures interminées.

2. Tramways.

1909 20 avril..	Cie du chemin de fer électrique de Winnipeg et ses employés.	Employés....	Winnipeg, Man.	600.......	Concernant les salaires et conditions du travail.	Rév. C. W. Gordon, D.D., (*Pr.*) 4; W. J. Christie, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1909 10 mai..	1909 1er juin.	Un rapport unanime fut présenté par le conseil, accompagné d'une entente couvrant tous les points en litige, pour une période s'étendant du 1er mai 1909 au 1er mai 1911, et la grève fut évitée.

3. Préposés aux marchandises.

1909 17 mai..	Cie du chemin de fer Pacifique - Canadien, et les préposés aux marchandises à son emploi.	Employés....	Owen-Sound, Ont.	250.......	Concernant les salaires	Donald Ross, (*Pr.*) 4; Wallace Nesbitt, C.R., (*P.*) 1; J. G O'Donoghue, (*H.*) 1.	1909 2 juin...	1909 17 juin..	Une grève de préposés aux marchandises à l'emploi du chemin de fer Pacifique-Canadien se déclara à Owen-Sound le 7 mai et se continua jusqu'au 10 mai, alors qu'une demande pour un conseil d'arbitrage sous l'autorité de la loi des enquêtes en matière de différends industriels fut faite et accordée pour régler le différend. M. O'Donoghue présenta un rapport pour la minorité. Le rapport du conseil fut cependant accepté par les parties intéressées, et il ne se produisit plus d'autre interruption de travail.
18 août..	Cie du chemin de fer Pacifique - Canadien, et les préposés aux marchandises à son emploi.	Employés....	Fort-William, Ont.	700.......	Concernant les salaires et conditions du travail.	S. C. Young, (*Pr.*) 3; W. J. Christie, (*P.*) 1; W T. Rankin, (*H.*) 1.	20 août..	30 août..	Une grève de préposés aux marchandises à l'emploi du chemin de fer Pacifique - Canadien se produisit à Fort-William le 9 août et se continua jusqu'au 16 août, alors qu'une demande d'un conseil d'arbitrage en vertu de la loi des enquêtes en matière de différends industriels fut faite et accordée pour régler le différend. Dans la demande, il est fait mention que les employés ignoraient les dispositions de cette loi lorsque la grève fut déclarée. Le conseil présenta un rapport unanime avec certaines recommandations en vue du règlement du différend, et le tout fut accepté par les parties intéressées, et il ne se produisit plus d'autre interruption de travail.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1909-1910—*Fin.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Fin.*

4. DÉBARDEURS.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1910 14 mars.	Ligne Allan, ligne Donaldson, ligne Thompson, ligne Leyland, ligne *White Star Dominion*, ligne Canada, ligne *South - African*, ligne du Mexique, *Manchester Liners*, ligne *Black Diamond*, ligne Head, ligne du Pacifique - Canadien, et autres propriétaires de steamers faisant escale à Montréal, et l'union des débardeurs de Montréal.	Employés....	Montréal, Qué.	1,800......	Concernant les salaires et conditions de l'emploi.	Wm. Lyall, (*P.*) 1; Gust. Francq, (*H.*) 1.	1910 24 mars.	....	Procédures interminées.

5. CAMIONNEURS.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1909 10 fév...	*Manitoba Cartage Company, Ltd.*	Employés....	Winnipeg, Man.	40 dir.... 260 indir.	Prétendues injustices envers les hommes faisant partie de l'union.	Rév. Dr C. W. Gordon, (*Pr.*) 3; Prof. R. Cochrane, (*P.*) 2; T. J. Murray, (*H.*) 1.	1909 2 mars..	1909 1er avril	Le conseil présenta un rapport unanime, avec recommandations pour le règlement du différend. Le rapport ne fut pas accepté par la compagnie, mais l'enquête eut pour effet d'améliorer les relations et de déterminer une entente, et la grève fut évitée.

III.—UTILITÉS PUBLIQUES MUNICIPALES.

1909 8 juillet.	La municipalité de Saskatoon, et les journaliers à son emploi.	Employés....	Saskatoon, Sask.	150 dir.... 150 indir.	Concernant les salaires et conditions du travail.	E. J. Meilicke, (*Pr.*) 4; Alex. Smith, (*P.*) 1; E. Stephenson, (*H.*) 1.	1909 4 août...	1909 9 sept...	Le président et M. Alex. Smith présentèrent un rapport, accompagné de certaines recommandations pour le règlement du différend, et déclarant qu'un arrangement avait été conclu sur tous les points, excepté sur l'établissement d'une échelle de salaire minimum et la reconnaissance de l'union des employés. Aucune interruption de travail ne fut rapportée.

B.—INDUSTRIES AUTRES QUE LES EXPLOITATIONS MINIÈRES, LES AGENCES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET LES AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1909 27 avril..	*Dominion Textile Company*, et les fileurs à son emploi.	Employés....	Montréal, P.Q.	70 dir... 3,000 indir.	Concernant les salaires et conditions du travail.	L'hon. juge Fortin, (*Pr.*) 3; F. G. Daniels, (*P.*) 1; A. A. Gibeaut, (*H.*) 1.	1909 7 mai...	1909 25 mai..	Le conseil présenta un rapport unanime, avec certaines recommandations pour le règlement du différend; le tout fut accepté par les parties intéressées, une grève étant ainsi évitée.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1910–1911.

RELEVÉ des demandes de conseils de conciliation et d'enquête et des procédures sous l'empire de cette loi, du 1er avril 1910 au 31 mars 1911.

A.—MINES, AGENCES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 1, loi E.D.I., sur recommandation de partie intéressée.
2. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 2, loi E.D.I., sans recommandation de partie intéressée.
3. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 3, loi E.D.I., sur recommandation des deux membres nommés en premier lieu.
4. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 4, loi E.D.I., sans recommandation des deux membres nommés en premier lieu.

I.—MINES ET FONDERIES.

1. HOUILLÈRES.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1910 5 janv...	*Alberta Coal Mining Co.*, et employés.	Patron......	Cardiff, Alta.	35 dir..... 25 indir.	Salaires et conditions d'engagement.	R.G.Duggan,(*Pr.*) 3; J. O. Hannah, (*P.*), 1; Clement Stubbs, (*H.*) 1.	1910 17 janv..	1910 2 avril..	Le conseil présenta un rapport unanime avec certaines recommandations en vue du règlement du différend, lesquelles, ayant été acceptées, la grève fut évitée.
18 avril..	*Canadian – American Coal and Coke Co.* et employés, membres de l'union locale de Frank No 1263, *U. M. W. A.*	Patron......	Frank, Alta.	262.......	Nouveaux arrangements et reconnaissance de l'union *U.M.W.A.*	I. S. G. Van Wart, (*Pr.*) 4; Colin MacLeod, (*P.*) 1; Clement Stubbs, (*H.*) 2.	29 avril..	4 juin..	Le président réussit à régler le différend sans réunion formelle du conseil, ce règlement devant être en vigueur jusqu'au 31 mars 1911.
26 oct...	*Crow's Nest Pass Coal Company, Ltd.*, et employés, membres du district No 18, *U. M. W. A.*	Employés....	Fernie, C.-B.	3,000.....	Prétendue violation d'arrangement et augmentation de gages pour les trains spéciaux.	I. S. G. Van Wart, (*Pr.*) 4; W. S. Lane, (*P.*) 1; Clement Stubbs, (*H.*) 1.	18 nov...	1911 18 fév...	Le conseil régla le différend d'une façon acceptable pour les deux parties et la grève fut évitée.

16 janv. 1911	*North Atlantic Collieries Co., Ltd.*, et employés, membres de l'union locale No 2173, district No 26, *U. M. W. A.*	Employés....	Port-Morien, N.-E.	110 dir.... 150 indir.	Réduction de salaires et conditions d'engagement.	Prof. Robt. Magill, (*Pr.*) 4; Duncan G. MacDonald, (*P.*) 1; Alexander McKinnon, (*H.*) 1.	9 mars. 1911	23 mars. 1911	Pendant les procédures pour l'établissement du conseil la compagnie a fait faillite, ce qui mit fin à l'exploitation de la mine.
7 janv...	*The Wettlaufer Silver Mining Co., Ltd.*, et certains employés.	Employés....	Lorrain-sud, Ont.	35 dir..... 30 indir.	A propos d'une réduction de salaires.	George Ritchie, (*Pr.*) 1; R. F. Taylor, (*P.*) 1; Chas. H. Lowthian, (*H.*) 1.	20 fév...	28 fév...	Le conseil présenta un rapport unanime, avec certaines recommandations pour le règlement du différend. Le travail n'a pas été arrêté.

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION.

1. CHEMINS DE FER.

1910 17 mars.	*Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Co.*, et ses conducteurs, serre-freins, préposés aux bagages et employés des cours.	Employés....	Tout le réseau du *T. H. B. Ry.*	101.......	Augmentation de salaires et meilleures conditions.	J. E. Atkinson, (*Pr.*) 4; F. H. McGuigan, (*P.*) 1; J. H. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1910 6 avril...	....	Un arrangement est intervenu entre les parties intéressées avant la réunion du conseil. Les termes du règlement correspondaient à ceux du règlement d'un différend d'une même nature entre le C. P. et ses employés de trains et des cours.
17 mars.	*Cie du chemin de fer Pacifique - Canadien*, et ses conducteurs, serre-freins, préposés aux bagages, etc.	Employés....	Toutes les lignes du P.-C.	4,360.....	Augmentation de salaires et meilleures conditions.	J. E. Atkinson, (*Pr.*) 4; Wallace Nesbitt, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	31 mars.	1910 22 juin..	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité signé par M. J. G. O'Donoghue, nommé sur la recommandation des employés. Sur réception de ces rapports, les négociations furent reprises entre la compagnie et les employés intéressés, avec comme résultat un règlement effectué le 21 juillet et devant demeurer en vigueur jusqu'à ce qu'il soit annulé sur un avis préalable de trente jours par écrit. L'entente contenait certaines clauses semblables et quelques-unes différentes de celles contenues dans le règlement proposé par le conseil et correspondait, disait-on, au double point de vue de l'échelle des salaires et des règlements, à ceux dits "standards" des taux et règlements en usage chez les principales compagnies de chemins de fer des états de l'Est.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1910-1911—*Suite.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Suite.*

1. CHEMINS DE FER—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1910 17 mars.	Cie du chemin de fer Grand - Tronc et ses conducteurs, serre-freins, préposés aux bagages et employés de cours.	Employés....	Toutes les lignes du réseau du Grand-Tronc.	3,017......	Pour une augmentation de salaires et de meilleures conditions.	J. E. Atkinson, (*Pr.*) 4; Wallace Nesbitt, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1910 6 avril...	1910 22 juin..	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité signé par M. Wallace Nesbitt, C. R., nommé sur la recommandation de la compagnie. Sur réception de ces rapports, il y eut reprise des négociations entre la compagnie et les employés intéressés, dans le but de régler le différend. Ces négociations se sont poursuivies jusqu'au 18 juillet, alors que les employés se mirent en grève. Celle-ci se prolongea jusqu'au 2 août, alors qu'on annonça que l'intervention du gouvernement avait amené un règlement qui avait mis fin à la grève.
19 mars.	Cie du chemin de fer Grand - Tronc - Pacifique et ses télégraphistes et employés de gares.	Employés....	Lignes du G.-T.-P.	75........	Concernant les règlements et l'échelle des salaires.	Son honneur le juge D. McGibbon, (*Pr.*) 3; Donald Ross, (*P.*) 2; W. T. J. Lee, (*H.*) 1.	22 avril..	17 juillet	Le conseil fit un rapport unanime et certaines recommandations qui mirent fin au différend. Le travail ne fut pas interrompu.

2 mars	*Dominion Atlantic Ry. Company* **et ses employés.**	Employés	Kentville, N.-E.	4 dir. 25 indir.	Conditions d'emploi et renvoi de certains employés.	Honorable John N. Armstrong, (*Pr.*) 4; McCallum Grant, (*P.*) 2; Aaron A. R. Mosher, (*H.*) 1.	29 avril	12 mai	Au rapport du conseil, M. Aaron A. R. Mosher, membre représentant les employés, joignit un rapport de la minorité que les employés acceptèrent. Le ministère fut informé par la compagnie qu'elle ne ferait plus de différence entre ses employés unionistes et non-unionistes. Pas d'interruption dans l'ouvrage.
2 mai	*Canadian Northern Railway Company*, et ses forgerons, membres de la *Blacksmith's Railway Union No* 147.	Employés	Winnipeg, Man.	30	Pour obtenir de nouvelles conditions d'emploi, augmentation de salaires et diminution des heures de travail.	....	....	....	Pas de conseil, grâce à un règlement effectué entre les parties intéressées.
2 mai	*Canadian Northern Railway Company* et ses aides-forgerons, appartenant à la *Blacksmith Helpers' Lodge, No* 335.	Employés	Winnipeg, Man.	Entre 30 et 40	Demande de nouvelles conditions d'emploi, d'augmentation de salaires et de diminution d'heures.	....	....	....	Il n'y eut pas de conseil établi, par suite d'un arrangement entre les intéressés.
2 mai	*Canadian Northern Railway Company* et ses machinistes, appartenant à la *Fort - Garry Lodge, No* 189, *International Association of Machinists.*	Employés	Winnipeg, Man.	325	Demande de nouvelles conditions d'emploi et augmentation de salaires.	....	....	....	Il n'y eut pas de conseil établi, par suite d'un arrangement entre les intéressés.
2 mai	*Canadian Northern Railway Company* et ses aides - machinistes, appartenant à la *Federal Union No* 4.	Employés	Winnipeg, Man.	57	Demande de nouvelles conditions d'emploi, d'augmentation de salaires et de diminution des heures.	....	....	....	Il n'y eut pas de conseil établi, par suite d'un arrangement entre les intéressés.
2 mai	*Canadian Northern Railway Company* et ses mouleurs, appartenant à la *Moulders' Union, No* 174.	Employés	Winnipeg, Man.	13	Demande de nouvelles conditions d'emploi, d'augmentation de salaires et de diminution des heures.	....	....	....	Il n'y eut pas de conseil établi, par suite d'un arrangement entre les intéressés.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1910-1911—*Suite.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Suite.*

1. CHEMINS DE FER—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1910 2 mai...	*Canadian Northern Railway Company* et certains employés, membres de la *Brotherhood of Railway Carmen, Northern Star,* No 371, et la *Plumbers, Union No* 479.	Employés....	Winnipeg, Man.	432.......	Demande de nouvelles conditions d'emploi, d'augmentation de salaires et de diminution des heures.	William Elliott Maraca, (*Pr.*) 3; David H. Cooper, (*P.*) 1; Philip C. Locke, (*.H*) 1.	1910 23 mai..	1910 28 juin..	Le conseil présenta un rapport unanime, renfermant des recommandations pour le règlement du différend. La décision ne fut pas acceptée par les employés intéressés, qui se mirent en grève le 7 juillet. La grève dura jusqu'au 27 septembre, puis les hommes reprirent l'ouvrage conformément à la décision du conseil.
2 mai...	*Canadian Northern Railway Company* et ses chaudronniers, experts chaudronniers et aides, membres des *Boilermakers and Iron Ship Builders of American, Fort-Garry, No* 451, et *Boilermakers, Iron Ship Builders and Helpers' No* 212.	Employés....	Winnipeg, Man.	170.......	Demande de nouvelles conditions d'emploi, d'augmentation de salaires et de diminution du nombre d'heures de travail.	David H. Cooper, (*P.*) 1.	....	....	En attendant l'établissement du conseil, les parties intéressées ont effectué un règlement.

1910 21 juin..	Chemin de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard et télégraphistes, chefs du mouvement et agents de gare, membres de l'*Order of Railroad Telegraphers*.	Employés....	Réseau du chemin de fer de l'Etat	490.......	**Concernant des amendements proposés à la liste et certains prétendus mauvais traitements de certains employés.**	Son honneur le juge, John A. Barron, (*Pr.*) 3; J. H. Gilmour, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1911 4 janv...	1911 20 fév...	Par **suite** de certains arrangements en vue d'une conférence entre le conseil de direction des chemins de fer de l'Etat et les représentants des employés intéressés, l'établissement du conseil fut retardé. Une demande du conseil fut reçue de la part des employés le 14 novembre 1910, parce qu'on n'avait pu s'entendre. Le conseil présenta un rapport unanime avec des recommandations qui furent acceptées par les deux parties intéressées.
28 juin..	Cie du chemin de fer Grand-Tronc et ouvriers en cuivre à Montréal, membres de la *Brass Workers' Union, Local* 320.	Employés....	Montréal, Qué.	24........	Concernant une demande d'un minimum de 30c. de l'heure.	A. G. B. Claxton, (*Pr.*) 4; Wm Aird, (*P.*) 1; C. Rodier, (*H.*) 1.	1910 13 juil...	1910 30 juil... 2 août.	M. W. Aird, représentant de la compagnie, fit un rapport différent de celui de ses collègues, et les employés l'acceptèrent. Pas d'interruption du travail.
2 sept...	Cie du chemin de fer Pacifique-Canadien et ses cantonniers.	Employés....	Réseau du P.-C. au Canada.	4,000......	Augmentation de salaires et revision de la liste.	Son honneur le juge McGibbon, (*Pr.*) 4; F. H. McGuigan, (*P.*) 1; W. T. J. Lee, (*H.*) 1.	21 sept..	1911 1er mars 4 mars	M. F. H. McGuigan, représentant de la compagnie, fit un rapport différent de celui de ses collègues. Le ministère a été informé que le rapport de la majorité avait été accepté et par la compagnie et par les employés intéressés.
3 sept...	Cie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique et ses cantonniers.	Employés....	Tout le réseau du G.-T.-P.	1,000......	Augmentation de salaires et revision de la liste.	Son honneur le juge McGibbon, (*Pr.*) 3; J. W. Dawsey, (*P.*) 1; W. T. J. Lee, (*H.*) 1.	21 sept .	7 janv..	M. J. W. Dawsey, représentant de la compagnie, présenta un rapport différent de celui de ses collègues. Les employés intéressés l'acceptèrent, mais la compagnie refusa d'être liée par les conclusions du conseil. Pas d'interruption dans le travail.
3 sept.	*Canadian Northern Railway Company* et ses cantonniers.	Employés....	Réseau du C. N. R. au Canada.	1,800.....	Augmentation de salaires et revision de la liste.	Son honneur le juge McGibbon, (*Pr.*) 3; F. H. McGuigan, (*P.*) 1; W. T. J. Lee, (*H.*) 1	22 sept..	2 mars.. 10 mars.	M. McGuigan, représentant de la compagnie, présenta un rapport différent de celui de ses collègues. Les employés acceptèrent le rapport de la majorité, [illegible] la compagnie refusa de faire, s'en tenant au rapport de la minorité. [illegible]

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

Procédures 1910-1911—*Suite.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Suite.*

1. Chemins de fer—*Fin.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1910 10 fév...	*Kingston & Pembroke Railway Company* et chauffeurs et préposés aux rotondes, membres de la *Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen.*	Employés....	Kingston, Ont.	11 dir..... 20 indir.	Augmentation de salaires et revision de la liste.	....	....	....	Le ministère informa les parties intéressées que de nouveaux efforts seraient faits en vue d'un règlement et reçut avis, le 11 mars 1911, qu'un règlement à l'amiable avait été effectué.

2. Tramways.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1910 5 juillet..	*Toronto Railway Company* et employés, membres de la *Toronto Railway Employees' Union No* 113.	Employés....	Toronto, Ont.	1,300......	Concernant demande de nouvelles conditions d'emploi.	S. H. le juge John A. Barron, (*Pr.*) 3; J. P. Mullarkey, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1910 16 juillet	1910 20 août	Le conseil a présenté un rapport unanime avec certaines recommandations en vue du règlement du différend. Les conclusions du conseil ont été subséquemment acceptées par les deux parties.
22 août..	*British Columbia Electric Railway Company* et cantonniers, membres *Local No* 213 *International Brotherhood of Electrical Workers.*	Employés....	Vancouver et environs.	50........	Concernant la demande du renvoi de contremaîtres des employés de la ligne.	A. E. Beck, (*P.*) 1; Jas. H. McVety, (*H.*) 1.	....	12 sept.	Par suite d'une entente entre les parties intéressées, il n'a pas été établi de conseil,

22 oct.	*Winnipeg Electric Railway Company* et conducteurs et wattmen, membres de l'*Amalgamated Association of Street Railway Employees of America, local No* 99.	Employés	Winnipeg, Man.	603	Concernant certaines prétendues différences faites au détriment de certains employés, membres de l'*Amalgamated Association of Street Railway Employees.*	W.J. Christie, (*Pr.*)3 Capit. Wm Robinson, (*P.*) 1; L.L. Pelletier, (*H.*)1.	11 nov.	13 déc. 15 déc.	M. L. L. Pelletier, le représentant des employés intéressés, a présenté un rapport différent de celui de ses collègues. Les employés se mirent en grève le 15 décembre 1910 afin d'obtenir la réintégration de quatre employés renvoyés. L'intervention du comité des citoyens détermina un règlement et la grève prit fin le 31 décembre 1910.
					3. MARINE.				
1910 14 mars.	*Allan Line, Donaldson Line, Thomson Line, Leyland Line, White Star - Dominion Line, Canada Line, South African Line, Mexican Line, Manchester Liners, Black Diamond Line, Head Line, Canadian Pacific Railway Line,* et toutes les autres Cies de navigation ayant des vaisseaux faisant escale à Montréal, et les débardeurs de Montréal.	Employés	Montréal, Qué.	1,800	Augmentation de gages et conditions d'emploi.	Hon. juge T. Fortin, (*Pr.*) 4; Wm. Lyall, (*P.*) 1; Gustave Francq, (*H.*) 1.	1910 7 avril	1910 20 avril	Le conseil a présenté un rapport unanime, avec certaines recommandations en vue du règlement du différend, et le tout a été accepté par les parties intéressées et on a fait un arrangement pour cinq ans. Un comité spécial de conciliation a été établi pour régler les griefs qui pourraient surgir de temps à autre.
8 août	*Allan Line, Donaldson Line, Thomson Line, Leyland Line, White Star - Dominion Line, Canada Line, South African Line, Mexican Line, Manchester Liners, Black Diamond Line, Head Line, Canadian Pacific Railway Line* et tous les autres propriétaires de vaisseaux faisant escale à Montréal et les employés au vaigrage au port de Montréal	Employés	Montréal, Qué.	200	Augmentation de gages et conditions d'emploi.	W. D. Ligthall, (*Pr.*) 4; J. Herbert Lauer, (*P.*) 1; Georges Poliquin, (*H.*) 1.	22 août	16 sept. 17 sept.	Au rapport du conseil était annexé un rapport de la minorité, signé par M. J. Herbert Lauer, membre nommé sur la recommandation de la *Shipping Federation of Canada.* Les employés intéressés acceptèrent le rapport. Toutefois, les compagnies de navigation apprirent au ministère qu'elles ne pouvaient accepter le rapport de la majorité. Le travail n'a pas été interrompu.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1910-1911—*Fin.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Fin.*

3. MARINE—*Fin.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1910 10 sept..	*Canadian Pacific Steamship Company* et ses employés appelés matelots, à Vancouver et Victoria, membres de la *Sailors' Union of the Pacific.*	Employés....	Vancouver et Victoria, C.-B.	86 dir..... 50 indir.	Salaires, heures de travail et conditions d'engagement.	Son H. le juge W. W. B. McInnes, (*Pr.*) 3; G. E. Crossan, (*P.*) 2; J. H. McVety, (*H.*) 1.	1910 27 oct..	1910 28 nov...	Le conseil a présenté un rapport unanime, avec certaines recommandations pour le règlement du différend; le tout a été accepté par les employés. La compagnie maintint qu'elle n'avait aucune action à prendre. Il n'y a pas eu de grève.

4. TÉLÉGRAPHISTES COMMERCIAUX.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1910 23 juin..	*Canadian Pacific Railway Company* et télégraphistes commerciaux, membres de la *Commercial Telegraphers' Union of America.*	Employés....	Lignes télégraphiques commerciales du C. P.C.	600.......	Concernant les salaires et conditions d'emploi.	J. E. Duval, (*Pr.*) 3; F. H. McGuigan, (*P.*) 1; D. Campbell, (*H.*) 1.	1910 7 juillet	1910 25 juillet	Le conseil a présenté un rapport unanime, déclarant qu'un arrangement sur tous les points en litige avait été conclu entre les parties intéressées.
1911 3 mars..	*Great North Western Telegraph Company of Canada* et télégraphistes, membres de la *Commercial Telegraphers' Union of America.*	Employés....	Tous les bureaux de la *G. N. W. Telegraph Company of Canada.*	200 dir.... 1,100 indir.	Concernant les salaires et conditions d'emploi.	Juge J. V. Teetzel, (*Pr.*) 3; Frederick H. Markey, (*P.*) 1; D. Campbell, (*H.*) 1.	1911 30 mars.	....	Procédures interminées.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1911-1912.

RELEVÉ des demandes de conseils de conciliation et d'enquête et des procédures sous l'empire de cette loi, du 1er avril 1911 au 31 mars 1912.

A.—MINES, AGENCES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 1 de la loi E.D.I., sur recommandation de partie intéressée.
2. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 2 de la loi E.D.I., sans recommandation de partie intéressée.
3. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 3 de la loi E.D.I., sur recommandation des deux membres nommés en premier lieu.
4. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 4 de la loi E.D.I., sans recommandation des deux membres nommés en premier lieu.

1.—MINES ET FONDERIES.

1. HOUILLÈRES.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron: (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1911 13 avril..	*Western Coal Operators Association*, et employés, membres du district No 18, *United Mine Workers of America*.	Employés....	Colombie-Britannique-est et Alberta-sud.	6,000 dir... nombre indéfini indir.	Concernant nouvelle entente à faire.	Rév. C. W. Gordon, D.D., (*Pr.*) 1; Colin Macleod, (*P.*) 1; A. J. Carter, (*H.*) 1.	1911 21 avril..	1911 10 juillet 11 "	Les employés intéressés dans ce différend cessèrent de travailler le 31 mars 1911, la date même où prenait fin une entente de deux ans avec la compagnie. Sur la demande des employés, un conseil fut établi le 18 avril. Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité par M. Carter. Les opérateurs se déclarèrent prêts à négocier une entente sur les lignes générales suggérées par le conseil dans le rapport de sa majorité; les employés, d'autre part, acceptèrent le rapport de la minorité, de M. Carter. La majorité des mines restèrent closes jusqu'à la mi-novembre, quand les parties intéressées signèrent une nouvelle convention qui devra rester en vigueur jusqu'au 31 mars 1915.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1911-1912—*Suite.*

1.—MINES ET FONDERIES—*Suite.*

1. HOUILLÈRES—*Fin.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1911 23 oct. .	*Alberta Coal Mining Company, Limited*, et ses employés.	Patrons.	Cardiff, Al. . .	80.	Concernant les salaires et les conditions d'engagement.	J. Norman Fraser, (*Pr.*) 3; O. Hannah, (*P.*) 1; Clement Stubbs, (*H.*) 1.	1911 27 nov. .	1911 21 déc. . .	Le rapport fut signé par les trois membres du conseil, avec de légères objections de la part de MM. Hannah et Stubbs. Après que la décision du conseil eut été communiquée aux deux parties intéressées, il y eut cessation de travail pour quelques jours. Le ministère fut plus tard informé qu'on en était venu à une entente sur la base de la décision du conseil et que le travail avait été repris.
					2. MINES MÉTALLIFÈRES.				
1911 25 mai. .	*Hudson Bay Mining Co. Ltd.*, et employés de la *Gowganda Miners Union, No* 154, *Western Federation of Miners.*	Employés. . . .	Gowganda, Ont.	30.	Concernant réduction des salaires.	George Ritchie, C. R., (*Pr.*) 4; Prof. John Sharp, (*P.*) 1; Duncan J. McDonnell, (*H.*) 1.	1911 9 juin. . .	1911 10 juillet	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. McDonnell. Les employés, refusant d'accepter le rapport du conseil, déclarèrent une grève dont on n'a rapporté aucun règlement. Les travaux furent repris dans la mine de la compagnie à la fin de juillet.

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION.

1. Chemins de fer.

1911 11 mai..	*Michigan Central Railway Co.*, et ses **cantonniers.**	Employés....	St - Thomas, Ont.	1,200 à 1,400.	Concernant **réduction proposée de salaires.**	....	....	....	Les **employés intéressés** dans ce différend cessèrent le travail le 1er mai, à cause d'une réduction proposée de leur taux de paie. Plus tard les employés firent une demande pour l'établissement d'un conseil. Au cours de l'échange de communications entre le ministère et les employés, un fonctionnaire du ministère se rendit à St-Thomas, sur la requête du ministre, dans le but de conférer avec les parties intéressées. Comme résultat, la compagnie rétablit l'échelle des salaires en vigueur avant le 1er mai 1911 et se déclara prête à reprendre ceux qui avaient cessé leur travail.
17 mai..	*Canadian Northern Coal and Ore Dock Co., Ltd.*, et employés, membres de la *Coal Handlers' Union No.* 319.	Employés....	Port-Arthur, Ont.	150 dir.... 200 indir.	Concernant les salaires et les conditions d'emploi.	Hon. juge John McKay, (*Pr.*); George F. Horrigan, (*P.*) 1; Andrew Boyd, (*H.*) 1.	1911 2 juin...	1911 19 juillet	Le conseil a soumis un rapport unanime, dans lequel on déclarait que tous les points du litige avaient été réglés et qu'une convention, ayant effet du 1er mai 1911 au 30 avril 1912, avait été signée par les deux parties intéressées.
17 mai..	Cie du chemin de fer Québec et Lac-St-Jean, et employés de train, membres de la *Brotherhood of Railway Carmen of Amer.*	Employés....	Québec, Qué..	80 dir..... 15 indir.	Concernant les salaires et conditions d'emploi.	....	....	....	Pendant le temps que l'on procédait à établir un conseil, le ministère fut informé qu'on avait réussi à régler les divers points en litige.
18 juillet	Cie du chemin de fer Grand-Tronc et machinistes, membres de l'Association internationale des **machinistes.**	Employés....	Réseau du Grand-Tronc.	2,000 dir... 6,000 indir.	Concernant demande d'une nouvelle liste de règlements et de taux de paie.	Hon. juge J. V. Teetzel, (*Pr.*) 3; Hon. Wallace Nesbitt, C.R., (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	11 oct...	23 oct...	Le rapport fut signé par les trois membres du conseil, M. O'Donoghue, cependant, étant dissident sur certains détails. Le ministère fut informé que la décision du conseil n'était pas acceptable pour les employés intéressés. Il n'y eut, toutefois, **aucune cessation du travail.**

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1911-1912—*Suite.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Suite*

1. CHEMINS DE FER—*Fin.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1911 *31 juill.	Cie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique et machinistes, membres de l'Association internationale des machinistes.	Employés....	Réseau du G.-T.-P.	150.......	Concernant salaires, heures et conditions d'emploi, aussi demande de liste.	Dr J. W. Sparling, (*Pr.*) 4; Rév. J. L. Gordon,† (*P.*) 2; Thos. J. Murray, (*H.*) 1.	1911 12 oct...	1911 28 oct...	Le conseil présenta un rapport unanime, favorable aux employés intéressés, qui fut accepté en leur nom. La compagnie, dans une lettre en date du 2 novembre, refusa d'accepter la décision du conseil. Le 6 octobre, les ateliers de la compagnie, à Edmonton et à Rivers, furent fermés et les employés intéressés déclarèrent une grève le 10 octobre; cette grève durait encore le 13 décembre 1912, quand une entente fut acceptée par les parties intéressées.
*8 août..	Cie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique et chaudronniers, membres de l'*International Brotherhood of Ship Builders and Boiler Makers, Iron Helpers of Amer.*	Employés....	Réseau du G.-T.-P.	150.......	Concernant salaires, heures et conditions d'emploi, aussi demande de liste.				
11 sept..	Cie du chemin de fer Pacifique-Canadien et divers employés, membres de la *Canadian Brotherhood of Railroad Employees.*	Employés....	Calgary et Medicine-Hat, Alta.	6,500 dir... 6,500 indir.	Concernant de prétendues distinctions au détriment des membres de l'union.	John Anthony McDonald, (*H.*) 1.	....	....	Procédures discontinuées.

*Les deux demandes ici enregistrées sont considérées sous le même chef dans l'état tabulaire.
†L'hon. Walter Nesbitt, C.R., fut d'abord nommé membre du conseil, mais, ne pouvant accepter, il se retira le 5 octobre.

14 nov.	Cie du chemin de fer Québec - Central, et télégraphistes et employés de gares, membres de l'*Order of Railroad Telegraphers*.	Employés....	Ligne du chemin de fer Québec-Central.	70........	Concernant demande de nouveaux règlements et taux de salaires.	....	....	....	Avant l'établissement d'un conseil un règlement fut décidé.
12 déc...	Cie du chemin de fer Michigan - Central et agents de gare, télégraphistes, téléphonistes et aiguilleurs, membres de l'*Order of Railroad Telegraphers*.	Employés....	Ligne du Michigan-Central du Canada.	115 dir.... 3,000 indir.	Concernant demande d'adoption de certains amendements à l'échelle de salaires existante.	Peter McDonald, (*Pr.*) 4; J. E. Duval, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1912 17 janv..	1912 12 mars.	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Duval. Comme résultat de l'enquête, la compagnie accorda une augmentation de salaires et fit certaines modifications à ses règlements concernant l'engagement de ses agents de gares, télégraphistes, etc. Il ne se produisit aucune cessation de travail.
29 déc...	Cie du chemin de fer Père - Marquette et cantonniers et autres employés, membres de l'*International Brotherhood of Maintenance-of-Way*.	Employés....	Div. de Buffalo, ch. de fer Père-Marquette	140.......	Concernant les salaires et heures, et règlements pour les deux.	Hon. juge en chef Sir G. Falconbridge, (*Pr.*) 4; Hon. Wallace Nesbitt, C.R., (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 2.	20 janv..	19 fév...	Le conseil présenta un rapport unanime, faisant pour le règlement du différend certaines recommandations qui furent acceptées par les deux parties intéressées.
1912 11 mars.	Cie du chemin de fer Pacifique - Canadien et préposés aux marchandises, et autres employés, membres de la division Winnipeg, No 117, *Brotherhood of Railway Freight Handlers and Railway Clerks*.	Employés....	Winnipeg, Man.	220....... 230 indir.	Concernant prétendue distinction au détriment des membres de l'union.	Chas. P. Fullerton, (*P.*) 2; Thos. J. Murray, (*H.*) 1.	....	....	A la clôture de l'exercice, le conseil n'avait pas été complété par la nomination d'un président.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

Procédures 1911-1912—*Fin.*

II.—TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Fin.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
				2. Tramways.					
1911 19 juin..	*Montreal Street Ry. Co.* et employés, membres de l'*Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.*	Employés....	Montréal, Qué.	30 dir... 1,970 indir.	Concernant renvoi de certains employés et prétendue distinction au détriment des membres de l'union.	Hon. juge Thos. Fortin, (*P.*) 4; J. L. Perron, C. R., (*P.*) 1; Charlemagne Rodier, (*H.*) 1.	1911 11 août..	....	Conseil empêché de procéder par ordre de la cour, en attendant la décision sur demande faite par la compagnie en cour Supérieure, pour un bref d'injonction déclarant la loi des enquêtes en matière de différends industriels *ultra vires.*
				3. Télégraphie commerciale.					
1911 3 mars..	Cie de télégraphe *Great North Western of Canada*, et télégraphistes, membres de la *Commercial Telegraphers' Union of America.*	Employés ..	Tous les bureaux de la Cie de tél. *G. N. W.* du Canada.	200 dir... 1,100 indir.	Concernant salaires et conditions d'emploi, aussi prétendue distinction au détriment des membres de l'union.	Hon. juge J. V. Teetzel, (*Pr.*) 4; Frederick H. Markey, (*P.*) 1; D. Campbell, (*H.*) 1.	1911 30 mars .	1911 17 juill.	Le rapport du conseil fut signé par les trois membres, MM. Markey et Campbell ne pouvant, toutefois, s'entendre sur un point. La décision du conseil fut acceptée par l'une et l'autre des parties intéssées.
				4. Téléphones.					
1911 6 sept...	*British Columbia Telephone Co.*, et employés, membres de l'union locale No 213, *International Brotherhood of Electrical Workers.*	Employés....	Lignes de la *B.C. Telephone Company.*	220.......	Concernant les salaires et l'attitude de la compagnie à l'égard des membres de l'union.	John H. Senkler, C. R., (*Pr.*) 3; Wm. M. Barker, (*P.*) 1; Chs. Enright, (*H.*) 1.	1911 6 oct....	1911 28 nov..	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Barker. Le ministère ne fut pas informé de l'acceptation ni du refus d'accepter la décision du conseil par l'une ou l'autre partie. Il n'y eut, toutefois, aucune cessation de travail.

III.—UTILITÉS PUBLIQUES MUNICIPALES.

1911 27 mai..	Les villes de Port-Arthur et Fort-William, Ont., et électriciens, membres de l'*International Brotherhood of Electrical Workers of America.* Union locale No 339.	Employés....	Port - Arthur et Fort-William, Ont.	32 dir..... 66 indir.	Concernant salaires et heures.	Rév. S. C. Murray, D.D., (*Pr.*) 3; J. Dix. Fraser, (*P.*)1; C. W. Foster, (*H.*) 1.	1911 8 juin...	1911 3 juillet	Le conseil présenta un rapport unanime déclarant qu'une convention avait été signée par les deux villes et leurs électriciens, pour une année à dater du 1er juin 1911.
29 mai..	La ville d'Edmonton, Alta., et électriciens, membres de l'*International Brotherhood of Electrical Workers of America.* Union locale, No 544.	Employés....	Edmonton, Alta.	35........	Concernant salaires et conditions d'emploi.	Hon. Juge H. C. Taylor, (*Pr.*) 5; Arthur M. Ormsby, (*P.*) 1; W. Symonds, (*H.*) 1.	9 juin...	5 juill...	Le conseil présenta un rapport unanime déclarant qu'on avait fixé une échelle de salaires et des règlements pour chaque département, qu'acceptèrent les deux parties intéressées, l'entente devant durer du 1er juillet 1911 au 1er mai 1913.

B.—INDUSTRIES AUTRES QUE LES EXPLOITATIONS MINIÈRES, LES AGENCES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET LES AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1911 3 avril..	*John Ritchie Company, Ltd., William A. Marsh Company, Ltd., Gale Bros.,* et *J. M. Stobs,* fabricants de chaussures, Québec, et employés.	Employés....	Québec, Qué.	68 dir.... 875 indir.	Concernant salaires..	Dr G. W. Jolicœur, (*Pr.*) 4; Félix Marois, (*P.*) 1; Joseph Alphonse Langlois, (*H.*) 1.	1911 24 avril..	1911 26 juin..	Le conseil présenta un rapport unanime faisant certaines recommandations pour le règlement du différend. Il fut compris que la décision du conseil avait été acceptée par les parties intéressées.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1912–1913.

RELEVÉ des demandes de conseils de conciliation et d'enquête et des procédures sous l'empire de cette loi, du 1er avril 1912 au 31 mars 1913.

A.—MINES, MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 1, de la loi des enquêtes sur les différends industriels, sur recommandation de la partie intéressée.
2. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 2, de la loi des enquêtes sur les différends industriels, en l'absence d'une recommandation de la part de la partie intéressée.
3. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 3, de la loi des enquêtes sur les différends industriels, sur la recommandation conjointe des deux arbitres nommés d'abord.
4. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 4, de la loi des enquêtes sur les différends industriels, en l'absence d'une recommandation conjointe des deux arbitres nommés d'abord.

I.—INDUSTRIE DES MINES ET DE LA FONTE DES MÉTAUX.

1. HOUILLÈRES.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1912 4 juin...	*Inverness Railway and Coal Co.*, et les mineurs à son service.	Employés....	Inverness, N.-E.	500.......	Concernant salaires et conditions du travail, et retention des contributions à l'Association provinciale des travailleurs.	Finlay MacDonald, (*Pr.*) 4; Major W. Ernest Thompson (*P.*) 1; James Cameron Watters, (*H.*) 1.	1912 21 août..	1912 9 oct....	Un rapport unanime a été présenté par le conseil, déclarant que les parties intéressées en étaient arrivées à une entente.

2. MINES MÉTALLIFÈRES.

1912 3 juillet.	*Britannia Mining and Smelting Co.* et les employés, membres de l'union des mineurs de Britannia.	Employés....	Britannia-Mines.	300.......	Concernant les salaires, conditions du travail et reconnaissance de l'union.	Jas. A. Harvey, C. R. (*Pr.*) 4; W. Ernest Burns, (*P.*) 1; George Heatherton, (*H.*) 1.	1912 6 août..	1912 16 sept..	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Burns. Les employés intéressés ont accepté le rapport de la majorité du conseil, mais la compagnie a refusé de l'accepter. L'exploitation minière a continué jusqu'au 18 février, alors que le prétendu renvoi par la compagnie de l'un des officiers de l'union a mis le comble au mécontentement actuel et on a déclaré une grève qui n'était pas finie à la fin de l'exercice
*20 juill..	Mines McEnaney, Ltée, et ses employés, membres de l'union des mineurs de Porcupine, No 145 W. F. M.	Employés....	Porcupine, Ont.	40 dir... 1,000 indir.	Réduction proposée des salaires.	Peter McDonald, (*Pr.*) 4; H. E. T. Haultain, (*P.*) 1. Wm. C. Thompson, (*H.*) 1.	23 août..	7 nov.. 21 oct	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Thompson. Le rapport de la majorité n'a pas été accepté par les employés intéressés, et le 15 novembre on a déclaré une grève qui n'était pas finie à la fin de l'exercice. L'exploitation avait cependant été reprise dans un certain nombre de mines intéressées.
*26 juill..	Mines McIntyre-Porcupine, Ltées, mines Jupiter, Ltées, Mines Vipond Porcupine, Ltées, et Mines Plenaurum, Ltées, et leurs employés, membres de l'union des mineurs de Porcupine, No 145, W. F. M.	Employés....	Porcupine, Ont.	225 dir... 1,000 indir.	Réduction proposée des salaires				
†30 nov..	*Fort Steele Mining and Smelting Co.*, et ses employés, membres de l'union des mineurs de Kimberley No 100, W.F.M.	Employés....	Kimberley, C.-B.	140.......	A propos des salaires.				

*Les deux requêtes mentionnées dans les présentes sont considérées comme une seule dans le tableau.
†Les cinq requêtes mentionnées dans les présentes sont considérées comme une seule dans le tableau.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1912-1913—*Suite.*

I.—INDUSTRIE DES MINES ET DE LA FONTE DES MÉTAUX—*Suite.*

2. MINES MÉTALLIFÈRES—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête
1912 †3 déc...	*Standard Silver Lead Co., Ltd.*, Mines Van Roi, Ltée, *Silverton Mines United*, et leurs employés, membres de l'union des mineurs de Silverton, No 95, W. F. M.	Employés....	Silverton. ..	325 dir.... 50 indir.	A propos des salaires.				
†3 déc...	Mines Queen, Inc., et ses employés, membres de l'union des mineurs de Ymir, No 85, W.F.M.	Employés....	Sheep-Creek, C.-B.	45 dir.... 200 indir.	A propos des salaires..	W. S. Bullock Webster (*Pr.*) 3; Chas. R. Hamilton (*P.*) 1; J.N. Bennett (*H.*) 1.	1912 21 déc...	1913 4 fév. 27 janv.	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Bennett. Le rapport de la majorité décidait contre les demandes des employés. Il n'y a pas eu cessation des travaux.
†9 déc...	Mine de Zinc Lucky Jim, Ltée, Mines Rambler Caribou, Mine Hope, Mines Noble Five, Mines Richmond Eureka et Mines Idaho-Alamo, et leurs employés, membres de l'union des mineurs de Sandon, No 82, W.F.M.	Employés....	Kootenay-ouest, C.-B	210 dir.... 90 indir.	A propos des salaires..				

†Les cinq requêtes mentionnées dans les présentes sont considérées comme une seule dans le tableau.

1912 †10 déc..	Mine Blue Bell, Mine No 1, Mine Highland, Mine Hope, Mine Silver Horde, Mine Molly Gibson, Mine Eureka, Mine Poorman, et leurs employés, membres de l'Union des Mineurs de Nelson, No 96, W. F. M.	Employés....	Nelson, C.-B.	300.......	A propos des salaires.				

†Les cinq requêtes mentionnées dans les présentes sont considérées comme une seule dans le tableau.

II.—TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.

1. Chemins de fer.

1912							1912	1912	
11 mars.	Cie du ch. de fer Pacifique - Canadien et préposés et commis des marchandises de la division de Winnipeg, No 177, Fraternité des préposés et commis des marchandises.	Employés....	Winnipeg, Man.	220 dir.... 230 indir.	Concernant prétendue distinction de la part de la Cie au détriment des membres de l'Union et renvois.	L'hon. juge H. A. Robson (*Pr.*) 4; Chas. P. Fullerton (*P.*) 2; Thos. J. Murray (*H.*) 1.	3 avril...	3 mai...	Un rapport unanime a été présenté par le conseil, déclarant que la compagnie avait repris tous les employés qui avaient voulu retourner au travail.
29 avril..	Cie du ch. de fer Canadian-Northern et organisations du service des trains.	Employés...	Lignes du ch. de fer Canadian - Northern.	2,000......	Concernant le déplacement projeté des équipes des trains du Can.-Northern par la Cie de ch. de fer Midland, qui avait acquis des droits de circulation sur la ligne du Can.-Northern, de Winnipeg à Emerson.	R. Max Dennistoun, (*P.*) 1; L. L. Peltier, (*H.*) 1.	....	....	Avant la constitution finale du conseil, un arrangement satisfaisant a été conclu entre les parties intéressées.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1912-1913.—*Suite.*

II.—TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.—*Suite.*

1. CHEMINS DE FER.—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1912 8 mai...	Canadian Northern Coal & Ore Dock Co., Ltd., et les déchargeurs de houille, dont la plupart étaient membres de l'Union Locale des Déchargeurs de Houille No 319.	Employés....	Port-Arthur, Ont.	90........	Concernant une prétendue violation de convention par la Cie et aussi concernant les salaires, la reconnaissance de l'Union et la demande d'une conférence annuelle entre la compagnie et les employés.	Son Honneur le juge John McKay, (*Pr.*) 4; George F. Horrigan, (*P.*) 1; Frederick Urry, (*H.*) 1.	1912 22 mai..	1912 19 juillet 22 "	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Urry. Le rapport de la majorité du conseil était en faveur de la compagnie. Les employés ont refusé de l'accepter et le 29 juillet, ils ont déclaré une grève qui a duré jusqu'au 5 août, alors qu'on en est arrivé à un arrangement pourvoyant à certaines augmentations de salaires et à la réinstallation de certains anciens employés.
28 juin..	Cie du ch. de fer Pacifique-Canadien et les chefs de gare et les télégraphistes, membres de l'Ordre des Télégraphistes du chemin de fer.	Employés....	Réseau du ch. de fer Pacifique-Can.	1,800 dir... 8,000 indir.	Concernant les salaires et la modification des conditions du service.	Peter McDonald, (*Pr.*) 4; J. E. Duval, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	22 juillet 6 sept.	2 sept...	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité signé par M. J. G. O'Donoghue. Le rapport de la majorité a été accepté par la compagnie mais n'a pas été accepté par les employés intéressés. Comme résultat de conférences subséquentes entre les parties, on en est venu à une entente devant entrer en vigueur, quant aux salaires, à dater du 1er août 1912, et quant aux heures, aux prix du travail supplémentaire et autres changements à partir du 1er octobre 1912. La grève imminente a été ainsi évitée.

1912 21 nov..	Cie du ch. de fer Pac.-Can. et les préposés aux marchandises et commis du service des marchandises, etc., membres de la Fraternité Canadienne des Employés de chemin de fer.	Employés....	Division d'Ottawa, chemin de fer Pacif.-Can., de Port-Arthur et Fort-William.	1,300 dir... 15,000 ind.	Renvois prétendus injustes et refus de la Cie de négocier avec les employés relativement à une cédule de règlement et de prix des salaires.	Son Honneur le juge D. McGibbon, (*Pr.*) 4; J. E. Duval, (*P.*) 1; J. A. McDonald, (*H.*) 4.	1912 28 nov..	1912 11 déc...	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Duval. Avant la date de la requête, les employés s'étaient mis en grève et ont chômé depuis le 1er novembre jusqu'au 3 février, alors que le ministère a été informé que les parties intéressées en étaient arrivées à une entente et que les employés avaient en conséquence repris le travail.
9 déc....	Ch. de fer Intercolonial du Canada et les mécaniciens de locomotives, membres de la Fraternité des Mécaniciens de Locomotives.	Employés....	Lignes de l'Intercol.	8 dir.... 350 indir.	Concernant la demande des employés de réinstaller certains employés et de payer le temps perdu par eux et par d'autres durant la suspension.	....	....	....	Les procédures en vertu de la loi ont été suspendues durant les négociations entre le conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat et la Fraternité des Mécaniciens de Locomotives. Ces négociations n'étaient pas encore terminées à la fin de l'exercice.
1913 31 janv..	Chemins de fer Interc. et de l'Ile-du-Prince-Edouard et certains employés, membres de l'Association Inter. des Mécaniciens, de l'Assoc. Inter. des Forgerons et aides, de la Fraternité des préposés aux wagons de l'Amérique, de l'Assoc. Inter. des Chaudronniers et de l'Association Inter. des Aides Chaudronniers.	Employés....	Lignes des ch. de fer Interc. et I.-P.-E.	1,500......	Demande de revision des cédules de la part des employés, et demande d'une journée de huit heures.	....	....	....	Les procédures en vertu de la loi ont été suspendues durant les négociations entre le ministre des Chemins de Fer et Canaux et un comité des employés intéressés, lesquelles ont amené un règlement des questions en litige.
11 mars.	Cie du ch. de fer Can.-Northern et certains employés, membres de l'Ordre des Conducteurs de ch. de fer	Employés....	Lignes du ch. de f. Can.-Northern	450 dir.... 2,200 ind.	Concernant requête des employés demandant divers changements dans les cédules existantes, y compris salaires, heures de travail et conditions du travail.	L'hon. juge A. A. Haggart, (*Pr.*) 3; Wm. Cross, (*P.*) 1; J. Harvey Hall, (*H.*) 1.	1913 29 mars.	....	Procédures non terminées.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1912-1913.—*Suite.*

II.—TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.—*Suite.*

1. CHEMINS DE FER.—*Fin.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1913 31 mars	Cie du ch. de fer Pac.-Can. et certains employés, membres de la Fraternité des Mécaniciens et Chauffeurs de Locomotives.	Employés....	Div. Alberta du ch. de fer Pac.-Can.	2,659 dir... 7,000 ind.	Concernant une prétendue violation de convention par la compagnie.	....	....	....	Procédures non terminées.

2. TRAMWAYS.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1912 9 mai...	Cie de Tramways d'Ottawa, et ses employés, membres de la Division No 279 de l'Association fusionnée des Employés de ch. de fer Urbains et Électriques de l'Amérique.	Employés....	Ottawa, Ont.	425......	Concernant le refus de la Cie d'accepter des conditions proposées par les employés relativement à l'augmentation des salaires, à la diminution des heures et à l'amélioration des conditions du travail.	L'hon. juge J. M. McDougall, (*Pr.*) 3; Travers Lewis, C.R., (*P.*) 1; P. M. Draper, (*H.*) 1.	1912 18 mai..	1912 13 juin..	Le conseil a présenté un rapport unanime faisant certaines recommandations pour le règlement du différend, lesquelles ont été acceptées par les deux parties intéressées.

1912 18 juillet	Cie de Tramway Electrique de Halifax, et ses employés, membres de la Division nº 508 de l'Association Fusionnée des Employés des ch. de fer Electriques et Urbains de l'Amérique.	Employés...	Halifax, N-E.	125 dir.... 50 indir.	Concernant les salaires et les conditions de travail telles qu'exposées dans la liste soumise.	Son honneur le juge W. B. Wallace, (*Pr.*) 3; George S. Campbell, (*P.*) 1; John T. Joy, (*H.*) 1.	1912 1er août.	1912 22 août..	Le conseil a présenté un rapport unanime énonçant les termes d'une convention conclue entre les parties intéressées.
29 août..	Quebec Ry., Light, Heat and Power Co. et les employés de tramways, membres de la Fraternité Nationale nº 1, Employés de Tramways.	Employés...	Québec, Qué..	231 dir.... 30 indir..	Concernant les salaires, la reconnaissance de l'Union et la réinstallation de certains employés.	L'hon. Juge C. E. Dorion, (*Pr.*) 3; J. L. Perron, (*P.*) 1; J. P. N. Simard, (*H.*) 1.	25 sept..	12 déc...	Le conseil a présenté un rapport unanime annonçant une convention signée par les deux parties intéressées.
18 sept..	Cie de Tramway Electrique de Hull et ses employés, membres de la Division nº 591 de l'Association des Employés des ch. de fer Urbains et Électriques de l'Amérique.	Employés...	Hull, Qué....	68 dir.... 74 indir.	Concernant les salaires et les conditions du travail.	Peter McDonald, (*Pr.*) 1; George D. Kelly, (*P.*) 1; George C. Wright, (*H.*) 1.	1er oct.	2 nov...	Le conseil a présenté un rapport unanime faisant pour le règlement du différend certaines recommandations qui ont été acceptées par les deux parties intéressées.
25 sept..	Villes de Port-Arthur et de Fort-William et les employés du service de tramways.	Employés ..	Port-Arthur et Fort-William, Ont.	72 direct.. La plupart des employés indust. dans les deux villes ind.	Concernant prétendue violation de convention et enquête peu satisfaisante sur les accusations.	George H. Rapsey, (*Pr.*) 3; Wm. P. Cooke, (*P.*) 1; Frederick Urry, (*H.*) 1.	7 oct...	16 déc..	Le rapport était signé par les trois membres du conseil, M. Urry étant cependant dissident sur un point. A une réunion du conseil conjoint d'administration, on a adopté une résolution acceptant la décision du conseil.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1912–1913.—*Suite.*

II. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
				3. MARINE.					
1912 11 sept. .	Certaines Cies de paquebots faisant affaires dans le port de Halifax, savoir: Pickford & Black, Cie Furness - Withy, J. A. S. de Wolfe & Fils, Canada Atlantic Plant SS. Co., Cie Cunard, Royal Steamship Co., et leurs employés, membres de l'Association des Débardeurs de Halifax.	Employés....	Halifax, N.-E.	500.......	Concernant les salaires.	Son Honneur le juge W. B. Wallace, (*Pr.*) 3; Geo. A. McKenzie, (*P.*) 1; Arthur M. Moore, (*H.*) 1.	1912 21 sept..	1912 15 oct...	Le conseil a présenté un rapport unanime déclarant qu'une convention avait été conclue entre les deux parties intéressées, laquelle devait être en vigueur depuis le 15 octobre 1912 jusqu'au 31 décembre 1913.
				4. TÉLÉPHONES.					
1913 17 mars.	Cie de Téléphone de la Colombie-Britannique, et ses employés, membres de l'Union Locale No 213 de la Fraternité Inter. des Ouvriers Électriciens.	Patrons....	Lignes de la Cie de Téléphone de la Colombie-Britannique.	320.......	Concernant les salaires et les conditions du travail.	....	....	....	Grâce aux bons offices du ministère on a arrangé des conférences entre les fonctionnaires de la compagnie et un comité des employés qui avaient cessé de travailler le 14 mars. Ces conférences ont eu pour résultat un règlement des principaux points en litige. Les hommes sont retournés au travail le 24 mars.

III. SERVICES MUNICIPAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1912 14 mars.	Municipalité de la ville de Vancouver et certains employés: boueurs, employés de l'aqueduc, des constructions et de l'entretien, membres de l'Union des Employés civiques et de la Loge locale de l'Union Internationale des Aides-Maçons et des Journaliers ordinaires.	Employés...	Vancouver, C.-B.	1,200 dir... 1,200 ind.	Concernant les salaires des employés de l'aqueduc, aussi la prétendue distinction au détriment des membres de l'Union.	H. O. Alexander, (*Pr.*) 1; George E. McCrossan, (*H.*) 1.	....	....	A la fin de l'exercicer, le conseil n'avait pas été complété par la nomination d'un président.

B.—INDUSTRIES AUTRES QUE LES MINES, LES MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATIONS ET LES AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1913 9 janvier	Ottawa Car Co., Ltd., et les mécaniciens, forgerons et aides, membres de la Loge n° 412 de l'Associat. Internationale des Mécaniciens et de la Loge n° 446 de la Fraternité Internationale des Forgerons et Aides-Forgerons.	Employés....	Ottawa, Ont.	69........	Concernant les salaires et les heures de travail.	Hammett P. Hill, (*Pr.*) 3; George G. Henderson, (*P.*) 1; James Cameron Watters, (*H.*) 1.	1913 11 jan...	1913 17 jan...	Le conseil a présenté un rapport unanime, énonçant une convention signée par les deux parties au différend, en vigueur durant un an à partir du 17 janvier 1913.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1913–1914.

RELEVÉ des demandes de conseils de conciliation et d'enquête et des procédures sous l'empire de cette loi, du 1er avril 1913 au 31 mars 1914.

A.—MINES, MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATIONS ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 1, de la loi des enquêtes sur les différends industriels, sur recommandation de la partie intéressée.
2. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 2, de la loi des enquêtes sur les différends industriels, en l'absence d'une recommandation de la part de la partie intéressée.
3. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 3, de la loi des enquêtes sur les différends industriels, sur la recommandation conjointe des deux arbitres nommés d'abord.
4. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 4, de la loi des enquêtes sur les différends industriels, en l'absence d'une recommandation conjointe des deux arbitres nommés d'abord.

I.—INDUSTRIE DES MINES ET DE LA FONTE DES MÉTAUX.

1. HOUILLÈRES.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1913 26 mai. .	*Acadia Coal Co., Ltd.*, et ses employés. Certains d'entre eux étaient membres des Unions Locale No 351 et No. 1726, de l'*United Mine Workers of America.*	Employés. . . .	Stellarton, N.-E.	1,125 dir. . . 260 indir.	Concernant demande d'augmentation de salaire, diminution de loyer, reconnaissance de l'*United Mine Workers of America* et la réintégration de certains anciens employés qui avaient été démis à cause de leur affiliation à cette union.	L'hon. John N. Armstrong, (*Pr.*) 3; W. H. Chase, (*P.*) 1; J. C. Watters, (*H.*) 1.	1913 20 juin. .	1913 14 juillet	Un rapport unanime a été présenté par le conseil, déclarant que les parties intéressées en étaient arrivées à une entente.

II. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.

1. Chemins de fer.

1913 11 mars.	Cie du ch. de fer Can.-Northern et certains employés, membres de l'ordre des conducteurs de ch. de fer.	Employés....	Lignes du c. de f. Can.-Nord.	350 dir.... 2,200 ind.	Concernant requête des employés demandant divers changements dans les listes existantes, y compris salaires, heures de travail et conditions du travail.	L'hon. juge A. A. Haggart, (*Pr.*) 3; Wm. Cross, (*P.*) 1; J. Harvey Hall, (*H.*) 1.	1913 29 mars.	1913 25 avril.	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité signé par M. Cross. M. Hall, tout en signant le rapport de la majorité, présenta un rapport sur certains points où il différait d'opinion avec le président. Il n'y a pas eu de cessation de travail.
31 mars.	Cie du ch. de fer Pac.-Can. et certains employés, membres de la Fraternité des Mécaniciens et chauffeurs de locomotives.	Employés....	Div. Alberta du ch. de fer Pacifiq.-Canadien.	2,650 dir... 7,000 ind.	Concernant une prétendue violation de convention par la compagnie.	Prof. Adam Shortt, (*Pr.*) 3; J. H. Wellington, (*P.*) 1; David Campbell, (*H.*) 1.	15 avril..	21 oct...	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité signé par M. Campbell. Le rapport de la majorité disait que le différend était réellement entre la Fraternité des Mécaniciens de Locomotives et la Fraternité des Mécaniciens et des Chauffeurs de Locomotives. Il y eut une conférence entre ces deux Fraternités à Chicago, à laquelle on en vint à une entente à l'effet de régler par action conjointe toutes les questions d'intérêt mutuel, et ainsi obviant à la nécessité de tout autre travail de la part du conseil.
7 juillet..	Cie du ch. de f. Halifax et South-Western et certains de ses employés, membres de la Fraternité Canadienne des employés de chemin de fer.	Employés....	Bridgewater, N.-E.	34 dir..... I ind.	Concernant les salaires et les conditions du service telles qu'exposées dans la liste soumise.	A.B.Crosby, (*Pr.*) 3; Major W. Ernest Thompson, (*P.*) 1; Jno. A. McDonald, (*H.*) 1.	12 août..	8 sept...	Le conseil a présenté un rapport unanime, énonçant les termes d'une entente signée au nom des deux parties au différend. Cette entente est effective durant un an à partir du 1er juin 1913.
30 juillet	Cie du ch. de fer Grand-Tronc et cantonniers et certains autres employés, membres de l'*International Brotherhood of Maintenance-of-Way*.	Employés. ..	Lignes du G.-T. au Canada.	3,000.....	Concernant les salaires	Son Hon. le juge R. D. Gunn, (*Pr.*) 3; F. H. McGuigan, (*P.*) 1; G. D. Robertson, (*H.*) 1.	27 août..	20 sept..	Le conseil a présenté un rapport unanime, faisant certaines recommandations pour le règlement du différend, lesquelles ont été acceptées par les deux parties intéressées.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1913-1914.—*Suite.*

II. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.—*Suite.*

1. CHEMIN DE FER.—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1913 7 août...	Cie du ch. de fer Québec-Central et employés d'usines, membres de l'*International Association of Machinists, Brotherhood of Railway Carmen of America, International Brotherhood of Blacksmiths and Helpers* et l'*International Brotherhood of Boilermakers and Iron Shipbuilders and Helpers.*	Employés....	Sherbrooke, Qué.	149 dir.... 40 ind.	Concernant les salaires et les conditions d'emploi.	....	....	....	En attendant la constitution du conseil un arrangement satisfaisant a été conclu entre les parties intéressées.
25 août..	Cie du ch. de fer Grand-Tronc et les employés du service des stations et télégraphe, membres de l'Ordre des Télégraphistes de chemin de fer.	Employés....	Réseau du ch. de fer G-T. au Canada.	1,300......	Concernant les salaires et les conditions telles qu'exposées dans la liste soumise.	Son Honneur le juge R.D.Gunn,(*Pr.*)3; F. H. McGuigan, (*P.*) 1; J. G. O'Donoghue, (*H.*) 1.	1913 11 sept..	1913 25 nov..	Les trois membres ont signé le rapport du conseil; cependant, M. O'Donoghue différa d'opinion sur un ou deux points. Les deux parties intéressées ont accepté le verdict.
25 oct...	Cie du ch. de fer Pacifique-Canadien et certains employés, membres de l'*International Brotherhood of Maintenance-of-Way.*	Employés....	Réseau du P.-Canadien.	5,000.....	Concernant les salaires et l'interprétation que donnait la compagnie à la cédule des règlements.	L'hon. juge en chef Richard M. Meredith, (*Pr.*) 4; W. N. Tilley, (*P.*) 1; Henry Irwin, (*H.*) 1.	5 déc....	1914 21 janv..	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité signé par M. Irwin. Le rapport de la majorité demandait aux deux parties de retirer leurs demandes et leurs accusations au sujet des règlements et des taux. Les deux parties intéressées acceptèrent cette recommandation.

1913 20 nov..	Cie du ch. de fer Grand-Tronc-Pacifique et mécaniciens et fabricants de chaudière, membres des Loges n° 484 et n° 559 de l'*International Association of Machinists* et de la loge 529 de l'*International Brotherhood of Boilermakers and Iron Shipbuilders.*	Employés....	Réseau du G.-T.-P.	7,000 dir... 1,000 ind.	Concernant les salaires et les conditions d'emploi	L'hon. juge A. Haggart, (*Pr.*) 4; Wm. Cross, (*P.*) 1; Thos. J. Murray, (*H.*) 1.	1913 6 déc....	....	Procédures non terminées.
1914 9 janv..	Cie du ch. de fer Canadian Northern et employés, membres de l'*International Brotherhood of Maintenance-of-Wayemployees.*	Employés....	Lignes du ch. de fer C.-N.	1,800 dir... 3,000 à 4,000 indir.	Concernant les salaires	Son Honneur le juge R.D.Gunn,(*Pr.*)3; W. N. Tilley, (*P.*) 1; Henry Irwin, (*H.*) 1.	5 mars..	....	Procédures non terminées.
9 janv..	Cie du ch. de fer Grand-Tronc - Pacifique et employés, membres de l'*International Brotherhood of Maintenance-of-Way employees.*	Employés....	Lignes du ch. de fer G.-T.-P.	1,800 dir... 2,500 indir.	Concernant les salaires	Son Honneur le juge R.D.Gunn,(*Pr.*)3; F. H. McGuigan, (*P.*) 1; Henry Irwin, (*H.*) 1.	1914 30 janv..	1914 23 fév... 26 fév.	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité signé par M. Irwin. Les deux parties au différend acceptèrent les recommandations contenues dans le rapport de la majorité.
31 mars.	Cie du ch. de fer Pac.-Can. et conducteurs, employés de train et employés de cour, membres de l'*Order of Railway Conductors and Brotherhood of Railroad Trainmen.*	Employés....	Lignes de l'ouest du ch. de fer P.-C.	3,000 dir... 2,700 indir.	Concernant la demande de revision de l'échelle des salaires et les conditions d'emploi.	....	....	....	Procédure nou terminées.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1913-1914.—*Suite.*

II. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.—*Suite.*

2. TRAMWAYS.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1913 25 juin..	*British Columbia Electric Railway Co.* et employés, membres des Divisions Locales n° 101 Vancouver, n° 109 Victoria et n° 134 New-Westminster de l'*Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.*	Employés....	Vancouver, Victoria, et New-Westminster, C.-B.	2,000 dir... environ 300 ind.	Concernant la demande de revision de l'échelle des salaires et les conditions d'emploi.	L'hon. juge Denis Murphy, (*Pr.*) 3; H. O. Alexander, (*P.*) 1; M. B. Cotsworth, (*H.*) 1.	1913 4 juillet.	1913 21 août. 3 sept.	Les membres du conseil furent unanimes au sujet des règlements mais différèrent d'opinion au sujet des salaires. On présenta des échelles de salaire différentes avec le rapport de la majorité et de la minorité. M. Cotsworth signa le rapport de la minorité. Comme résultat de l'enquête les deux parties au différend en vinrent à une entente.
1914 9 mars.	*British Columbia Electric Ry. Co.* et employés, membres des Divisions Locales n° 101 Vancouver, n° 109 Victoria et n° 134 New-Westminster de l'*Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.*	Employés..	Vancouver, Victoria et New-Westminster, C.-B.	137 dir... 1,563 indir.	Concernant l'interprétation donnée par la compagnie à certaines sections de l'entente actuelle.	L'hon. juge A. Macdonald, (*Pr.*) 4; John Elliot, (*P.*) 1; Jas. H. McVety, (*H.*) 1.	1914 27 mars.	....	Procédures non terminées.

3. MARINE.

1913 6 juin...	*Maritime Dredging Co.* et le capitaine et les chauffeurs de remorqueur et les dragueurs, membres du *Tug Captains' Local No. 830, Tug Firemen's Local No. 802*, et de la *Dredge Workers Protective Association, Local No. 470.*	Employés....	St-Jean, N.-B	150 dir.... 205 indir.	Concernant les salaires et les conditions d'emploi.	Chas. H. Thomas, (*Pr.*) 4; John E. Moore, (*P.*) 1; J. E. Tighe (*H.*) 1.	1913 24 juin..	1913 27 oct..	Le conseil a présenté un rapport unanime. La compagnie accepta le verdict, mais les employés intéressés refusèrent de l'accepter. Il n'y a pas eu de cessation de travail.
14 oct...	Certaines compagnies de paquebots faisant affaire dans le port de St-Jean, N.-B., savoir: la Ligne Allan, les Lignes du P.-C., la Dominion Coal Co., l'Elder Dempster & Co., la Furness Withy & Co., la Ligne Head, la New Zealand Shipping Co., Robert Reford Co., Ltd., (ligne Donaldson), et débardeurs, dont la plupart sont membres de l'Union locale n° 273 de l'*International Longshoremen's Association*, et aussi les charbonniers et les chargeurs de houille employés par la Dominion Coal Co., membres de l'Union locale n° 180, de l'*International Longshoremen's Association.*	Employés....	St-Jean, N-B.	1,049.....	Concernant les salaires et les conditions d'emploi.	Walter E. Foster, (*Pr.*) 3; John E. Moore, (*P.*) 1; J. E. Tighe (*H.*) 1.	22 oct...	14 nov.. 21 "	Le conseil a présenté un rapport unanime, faisant certaines recommandations pour le règlement du différend. Ce rapport comprenait toutes les parties intéressées, sauf la Dominion Coal Co. et ses employés. On fit une enquête distincte à ce sujet. Dans le premier cas les compagnies de paquebot et les employés intéressés s'engagèrent en vertu de la section 62 de la loi à s'en tenir aux dispositions du verdict. Dans le dernier cas le verdict fut également unanime et accepté par les deux parties intéressées.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1913-1914.—*Suite.*

II. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.—*Fin.*

3. MARINE—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1913 12 déc...	Certaines compagnies de paquebots faisant affaire dans le port de St-Jean, N.-B., savoir; la *Allan Line, C. P. R. Steamships and Railway Lines, Head Line, Furness and Manchester Lines, New Zealand Shipping Co., Elder Dempster & Co., Robert Reford & Co., Donaldson Line, C. N. R. Line*, et la *Red Cross Line*, et les contrôleurs de marchandises dans les entrepôts maritimes, membres de la *Marine WarehouseFreightCheckers' Union, Local No. 825, International Longshoremen's Association.*	Employés....	St-Jean, N-B.	225 dir... 1,600 ind..	Concernant les salaires, les heures de travail et les conditions d'emploi.	G. Fred. Fisher, (*Pr.*) 3; Jos.R. Stone, (*P.*) 2: John E. Moore, (*H.*) 1.	1914 8 janv...	1914 7 fév....	Le conseil a présenté un rapport unanime, faisant certaines recommandations pour le règlement du différend. Les employés intéressés se déclarèrent satisfaits du verdict, mais les compagnies ne l'acceptèrent pas. Il n'y a pas eu de cessation de travail.

III. SERVICES MUNICIPAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1913 14 mars.	Municipalité de la ville de Vancouver et certains employés: boueurs, employés de l'aqueduc, des constructions et de l'entretien, membres de l'Union des Employés civiques et de la loge locale de l'Union Internationale des Aides-Maçons et des journaliers ordinaires.	Employés....	Vancouver, C.-B.	1,200 dir... 1,200 indir.	Concernant les salaires des employés de l'acqueduc, aussi la prétendue distinction au détriment des membres de l'Union.	L'hon. Juge Denis Murphy, (*Pr.*) 3; H. O. Alexander, (*P.*) 1; E. McCrossan, (*H.*) 1.	1913 5 avril...	1913 14 mai..	Le conseil a présenté un rapport unanime faisant certaines recommandations pour le règlement du différend. La municipalité de la ville de Vancouver accepta le verdict, et il est reconnu que les employés intéressés s'en déclarèrent satisfaits.

B.—INDUSTRIES AUTRES QUE LES EXPLOITATIONS MINIÈRES, LES MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET LES AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1913 5 avril.	Certains fabricants de chaussures de la ville de Québec, savoir: J. H. Larochelle, W. A. Marsh & Cie., J. Ritchie & Cie., et O. Goulet, et employés, membres de La Fraternité Nationale des Cordonniers - Machinistes de Québec.	Employés....	Québec, Qué..	....	Concernant salaires et prétendue violation de l'entente.	L'hon. H. Cyrias Pelletier, (*Pr.*) 4; Félix Marois, (*P.*) 1; Gaudiose Hébert, (*H.*) 1.	1913 28 avril..	1913 2 juin.. 18 juin..	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité signé par M. Hébert. Les compagnies intéressées se déclarèrent satisfaites du verdict. Cependant, les employés refusèrent de l'accepter. Il n'y a pas eu de cessation générale du travail.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1914-1915.

RELEVÉ des demandes de conseils de conciliation et d'enquête et des procédures sous l'empire de cette loi, du 1er avril 1914 au 31 mars 1915.

A.—*MINES, MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATIONS ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.*

1. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 1, loi E.D.I., sur recommandation de la partie intéressée.
2. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 2, loi E.D.I., sans recommandation de la partie intéressée.
3. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 3, loi E.D.I., sur recommandation des deux membres nommés en premier lieu.
4. Conseil établi par le ministre, en vertu de l'art. 8, parag. 4, loi E.D.I., sans recommandation des deux membres nommés en premier lieu.

I.—INDUSTRIE DES MINES ET DE LA FONTE DES MÉTAUX.

1. MINES MÉTALLIFÈRES.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1914 16 juillet	La *Timiskaming Mining Co.*, et les mineurs, ouvriers travaillant à la surface, et employés de moulins membres de la *Cobalt Miner's Union No 146, W. F. M.*	Employés....	Cobalt, Ont..	125.......	Concernant la réduction projetée des salaires.	Son Honneur le juge A. A. Mahaffy, (*Pr.*)4; R. P. Rogers, (*P.*)1; Jas. Dogue, (*H.*) 1.	1 août.. 1914	3 sept.. 11 sept.. 1914	La compagnie avait cessé son exploitation antérieurement à l'enquête à raison des conditions causées par la guerre. Le conseil présenta deux rapports, le rapport de la minorité portait la signature de M. Dogue. Le conseil recommanda certaines améliorations dans les conditions d'emploi et elles s'appliqueront dès que l'on reprendra le travail.

1914 8 oct...	La *Miller Lake O'Brien Mine* et employés, membres de la *Gowganda Miners' Union No 154 W.F.M.*	Employés....	Gowganda, Ont.	50 dir...... 100 indir.	Concernant la réduction projetée des gages, les conditions d'emploi et la prétendue injustice à l'égard des membres de l'Union.	Son Honneur le juge A. A. Mahaffy, (*Pr.*)4; R. H. James, (*P*)1; Robt. A. Allen, (*H*)1	5 nov... 1914	27 nov.. 30 nov. 1914	Un rapport de minorité signé par M. Allen accompagnait le rapport du conseil. Le conseil a recommandé que les employés acceptent les taux réduits jusqu'à ce l'on en soit revenu aux conditions normales. Il n'y a pas eu interruption de travail.
	II. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.								
	1. Chemins de fer.								
1913 20 nov..	La Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique et machinistes et chaudronniers, membres des loges 484 et 559, *International Association of Machinists*, et Loge n° 529, *Internitional Brotherhood of Boilermakers and Iron Ship Builders.*	Employés....	Réseau du G.-T.-P.	700 dir... 1,000 indir.	Concernant les gages et conditions d'emploi.	L'honorable M. le Juge A. Haggart, (*P.*)4; Wm. Cross, (*P.*)1; Thos. J. Murray, (*H.*)1.	6 déc... 1913	14 avril. 1914	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. W. Cross. La sentence arbitrale a été déclarée acceptable par les employés intéressés, mais la compagnie n'a pas voulu l'accepter. Il n'y a pas eu interruption de travail.
1914 9 jan...	La Compagnie *Canadian Northern* et les employés, membres de *l'International Brotherhood of Maintenance-of-Way employees.*	Employés....	Voies du chemin de fer Canadian - Northern.	1,800 dir... 3,000 à 4,000 indir.	Concernant les gages..	Son Honneur le juge R. D. Gunn, (*Pr.*) 3; W. N. Tilby, (*P.*)1; Henry Irwin, (*H.*) 1.	5 mars . 1914	11 juin.. 13 juillet 1914	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Irwin. Le conseil a recommandé qu'il ne fut apporté aucun changement dans les taux des gages payés aux employés en cause. Les deux parties ont convenu de la chose.
31 mars.	La Compagnie du chemin de fer Canadien-Pacifique et les conducteurs, employés de convois et de cour, membres de l'*Order of Railway Conductors and Brotherhood of Railway Trainmen.*	Employés....	Lignes de l'Ouest du chemin de fer P.-C.	3,000 dir... 2,700 indir.	Concernant la demande de revision de l'échelle des gages et des conditions d'emploi.	Son Honneur le juge R. D. Gunn, (*Pr.*) 4; Isaac Pitblado, (*P.*) 1; D. Campbell, (*H.*)1.	20 avril. 1914	5 août. 1914	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Campbell. M. Pitblado, tout en signant le rapport, a fait quelques réserves qu'il a mentionnées dans un rapport distinct. Les employés refusèrent d'accepter la décision du conseil et demandèrent que l'on continue à payer les gages en vigueur. La compagnie a subséquemment convenu de le faire.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1914-1915.—*Suite.*

II. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.—*Suite.*

I. CHEMINS DE FER.—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron: (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1914 22 avril..	La *Michigan Central Railroad Company* et les employés, chefs du mouvement, chefs de gare, etc., membres de l'*Order of Railroad Telegraphers.*	Employés....	Lignes du M. C. R. au Canada.	115 dir.... 3,000 indir.	Concernant les gages et les conditions d'emploi.	Son Honneur le juge Colin G. Snider, (*Pr.*)4; Rodger Black, (*P.*)1; David Campbell, (*H.*)1.	12 mai.. 1914	19 juin.. 1914	Le rapport du conseil était signé par les trois membres cependant, M. Black différait d'avis sur un ou deux points. A la suite du rapport des négociations eurent lieu entre la compagnie et les employés intéressés et le résultat fut un règlement de tous les points en contestation.

2. TRAMWAYS.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1914 9 mars .	La *British Columbia Electric Railway Company* et employés, membres de la division locale No 101, Vancouver, No 109 Victoria, et No 134 New - Westminster, *Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.*	Employés....	Vancouver, Victoria et New-Westminster, C.-B.	137 indir... 1,563 indir.	Concernant l'interprétation par la compagnie de certains articles de la convention.	Son Honneur le juge W. A. Macdonald, (*Pr.*)4; John Elliot, (*P.*)1; Jas. H. McVety, (*H.*)1.	27 mars.. 1914	5 juin. 1914	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Elliot. Grâce aux efforts de M. McNiven, l'un des fonctionnaires du ministère du travail, des conférences eurent lieu et le résultat fut un arrangement satisfaisant.

1914 6 juin..	La *St. John Railway Co.* et les employés, membres de la division n° 663 de l'*Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.*	Employés....	Saint - Jean, N.-B.	90 dir..... 60 indir...	Concernant la prétendue injustice à l'égard d'un membre de l'union.	Robert L. Hayes, (*Pr.*)3; Son Honneur le juge J. J. Forbes, (*P.*)2; L. Sugrue, (*H.*)1.	22 juin.. 1914	8 juillet 1914	Le conseil a présenté un rapport unanime faisant certaines recommandations concernant le règlement du différend. La compagnie refusa d'accepter la décision et il s'en suivit une grève des employés, qui se continua du 22 au 24 juillet, date à laquelle les deux parties en vinrent à un arrangement.
2 juillet	La *Ottawa Electric Railway Company* et les employés, membres de la division n° 279 de l'*Amalgamated Association of Street Railway Employees of America.*	Employés....	Ottawa, Ont.	450.......	Concernant les gages, heures d'emploi et reconnaissance de l'Union.	A. E. Fripp, M.P., (*H.*)1.	....	....	Procédures discontinuées, un arrangement ayant été conclu par les deux parties intéressées, lequel sera en vigueur jusqu'au 30 juin 1916.

III. Eclairage et Force Motrice.

1914 2 mai..	La *Toronto Electric Light Co.* et la *Toronto Railway Co.* et les ouvriers en électricité, membres de la *Local No 353, International Brotherhood of Electrical Workers.*	Employés....	Toronto, Ont.	200.......	Concernant les gages, conditions d'emploi et prétendue injustice à l'égard des membres de l'union.	Son Honneur le juge D. McGibbon, (*Pr.*)3; H. H. Dewart, C.R., (*P.*)1; J. G. O'Donoghue, (*H.*)1.	12 mai.. 1914	28 juillet 1914	Le rapport du conseil dans le cas de la *Toronto Electric Light Company* était accompagné d'un rapport de minorité signé par M. Dewart. Les négociations ont amené un règlement du différend, obviant ainsi à la nécessité de toute action relativement au différend entre la *Toronto Railway Company* et ses employés.
18 juin..	La *Dominion Iron and Steel Co.* et les ouvriers en électricité, membres de la *Local No 293, International Brotherhood of Electrical Workers.*	Employés....	Sydney, N.E.	55 dir..... 2,000 à 3,000 indir.	Concernant la prétendue injustice commise à l'égard des membres de l'union.	Révérend I. W. Mac Millan, (*Pr.*)3; W. H. Chase, (*P.*)1; Arthur S. Kendall, M.D., (*H.*) 1.	14 juillet 1914	15 août. 1914	Le conseil a présenté un rapport unanime accompagné d'un arrangement signé au nom des deux parties intéressées.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1914-1915.—*Suite.*

III. ECLAIRAGE ET FORCE MOTRICE.—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1914 15 juillet	La *Dominion Power & Transmission Co., Ltd.* et les ouvriers en électricité, membres de la *Local No 390, International Brotherhood of Electrical Workers*, et autres.	Employés....	Hamilton, Ont.	16 dir.... 14 indir.	Concernant les gages, heures et conditions d'emploi.	Son Honneur le juge L. B C. Livingstone, (*Pr.*)4; C. F. Maxwell, (*P.*)2; John B. Pegg, (*H.*)1.	10 août. 1914	28 août. 1914	Le rapport du conseil exposait qu'à la demande des deux parties intéressées l'enquête n'était pas continuée.
9 mai..	La *Toronto Hydro-Electric System* et les ouvriers en électricité, membres de la *Local No 353, International Brotherhood of Electrical Workers.*	Employés....	Toronto, Ont.	200 dir.... 55 indir.	Concernant salaires, heures, conditions d'emploi et prétendue injustice à l'égard des membres de l'union.	Son Honneur le juge Colin G. Snider, (*Pr.*)4; F. W. Wegenast, (*P.*)1; Fred. Bancroft, (*H.*)1.	27 mai.. 1914	19 juin.. 1914	Le rapport était signé par le président et M. Bancroft et contenait une échelle de salaires et la liste des conditions d'emploi qui devaient venir en vigueur à compter du 1er mai 1914. M. Wegenast n'approuvait pas la décision. Les deux parties intéressées l'ont acceptée.
4 juin..	La *London Hydro-Electric Commission* et les ouvriers en électricité, membres de la *Local No. 120, International Brotherhood of Electrical Workers.*	Employés....	London, Ont.	26 dir..... 11 indir.	Concernant salaires et conditions d'emploi.	John Jacobs, (*H.*)1.	....	....	Procédures discontinuées à la demande des deux parties intéressées.

1914 13 oct...	La cité d'Edmonton et les employés du téléphone, de l'éclairage à l'électricité et du tramway, membres de la *Local No. 544, International Brotherhood of Electrical Workers*, et les employés de l'usine de force motrice n'appartenant pas à l'union.	Employés....	Edmonton, Alta.	255 dir.... 55 indir.	Concernant prétendue réduction des gages sans l'avis requis.	L'honorable M. le juge J. D. Hyndman, (*Pr.*)3; Kenneth W. MacKenzie, (*P.*)1; John B. Pegg, (*H.*)1.	11 mars 1915	23 mars. 1915	Avant l'enquête il a été conclu des arrangements entre le conseil municipal d'Edmonton et les employés des divisions du téléphone, de l'éclairage à l'électricité et du tramway. En conséquence le conseil ne s'est occupé que du cas des employés de l'usine de force motrice. Le rapport était signé par les trois membres, M. Pegg, cependant, ne s'accordant point avec ses collègues sur un point. La décision a été acceptée par les deux parties intéressées.
1915 9 mars.	La ville de Calgary et les ouvriers en électricité, membres de la *Local No 348, International Brotherhood of Electrical Workers*.	Employés....	Calgary, Alta.	30........	Concernant la réduction projetée des gages et l'abrogation de la convention.	R. A. Brown, (*P.*); John B. Pegg, (*H.*)1.	....	....	Procédures non terminées.

B.—INDUSTRIES AUTRES QUE LES EXPLOITATIONS MINIÈRES, MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1914 7 mai..	La *Ottawa Car Manufacturing Co., Ltd.*, et les machinistes et chaudronniers, membres de la loge nº 214. *International Association of Machinists*.	Employés....	Ottawa, Ont.	75........	Concernant les gages et les conditions d'emploi.	Hamnett P. Hill, (*Pr.*)3; Geo. F. Henderson, C.R., (*P.*)1; J. C. Watters, (*H.*)1.	9 mai.. 1914	29 mai.. 1914	Le conseil a présenté un rapport unanime, accompagné d'un convention conclue par les deux parties.
15 juin..	Certains entrepreneurs de Montréal et leurs employés respectifs, charpentiers et menuisiers, membres de la *United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America*.	Employés....	Montréal, Qué.	500.......	Concernant le prétendu refus des employeurs d'observer le règlement de 1912.	L'honorable juge J. Beaudin, (*Pr.*)4; John J. York, (*P.*)1; Gustave Francq (*H.*)1.	23 juin.. 1914	21 juillet 1914	Le rapport du conseil était unanime et accompagné d'un mémoire de convention signé au nom des deux parties intéressées et bon jusqu'au 1er juin 1917. Une grève avait eu lieu le 1er juin et s'était continuée jusqu'au 15 juin, alors que par suite des efforts d'un fonctionnaire du ministère du Travail, les différends en question furent renvoyés à un conseil pour règlement aux termes de l'article 63 de la loi.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1914-1915.—*Fin.*

B.—INDUSTRIES AUTRES QUE LES EXPLOITATIONS MINIÈRES, LES MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET LES AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.—Suite.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1914 8 déc...	*J. D. McArthur and Co., Ltd.*, entrepreneurs et employés aux usines du chemin de fer Edmonton, Dunvegan et Colombie-Britannique à Edmonton-Ouest, Alta.	Employés....	Edmonton, Alta.	127.......	Concernant la réduction des gages.	L'honorable juge J. D. Hyndman, (*Pr.*)3; O. M. Biggar, C.R., (*P.*)1; Wm. Macadams, (*H.*)1.	1915 4 jan...	....	Procédures non terminées.
1915 14 jan...	*J. D. McArthur and Co., Ltd.*, entrepreneurs et employés, soit les préposés aux trains du chemin de fer d'Edmonton, Dunvegan et Colombie-Britannique et de l'Alberta and Great Waterways Railway.	Employés....	Chemin de fer d'Edmonton, Dunvegan et Colombie-Britannique et l'Alberta and Great Waterways Railway.	....	Concernant la réduction des gages.	S. A. Dickson, (*Pr.*)4; O. M. Biggar, C.R., (*P.*)1; D. Campbell, (*H.*)1.	16 mars.	....	Procédures non terminées.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1915–1916.

RELEVÉ des demandes de conseils de conciliation et d'enquête et des procédures sous l'empire de cette loi du 1er avril au 31 mars 1916.

A.—MINES, MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATIONS, ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

1.—Nommé par le ministre, en vertu de l'art. 8, paragraphe 1, de la Loi des Enquêtes, sur la recommandation de la partie intéressée.
2.—Nommé par le ministre, en vertu de l'art. 8, paragraphe 2, de la Loi des Enquêtes, en l'absence de recommandation par la partie intéressée.
3.—Nommé par le ministre, en vertu de l'art. 8, paragraphe 3, de la Loi des Enquêtes, sur la recommandation collective des deux membres déjà nommés.
4.—Nommé par le ministre, en vertu de l'art. 8, paragraphe 4, de la Loi des Enquêtes, en l'absence de recommandation collective par les deux membres déjà nommés.

I. INDUSTRIE DES MINES ET DE LA FONTE DES MÉTAUX.

1.—HOUILLÈRES.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du Conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1915 19 août. .	*Intercolonial Coal Mining Co., Ltd.*, et ses employés.	Employés....	Westville, N.-E.	366.....	Au sujet des salaires. .	Son Honneur le juge W. B. Wallace, (*Pr.*)3; JohnMacKeen,(*P*)1; Simon Lott, (*H.*) 1.	1915 1 sept. .	1915 17 sept. .	Le conseil a préparé un rapport unanime, faisant certaines recommandations au sujet du règlement du différend; les deux parties en cause les ont acceptées.
20 nov. .	*Acadia Coal Co. Ltd.*, et ses employés.	Employés....	Stellarton, N.-E.	430.....	Au sujet des salaires. .	Son Honneur le juge W. B. Wallace, (*Pr.*) 3; Wm.H.Chase,(*P.*) 1; Simon Lott, (*H.*) 1.	30 nov...	13 déc...	Le conseil a préparé un rapport unanime faisant certaines recommandations au sujet du règlement du différend. La compagnie a accepté le jugement et il a été entendu que les employés en cause le trouvaient acceptable, ce qui a servi à éviter la grève imminente.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1915-1916.—(Suite.)

A.—MINES, MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATIONS, ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.—(Suite.)

II. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.

1. CHEMINS DE FER.

Date de la réception de la requête	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du Conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1915 16 avril..	*Canadian Northern Railway Co.* et ses employés membres de l'*Order of Railway Conductors*, du *Brotherhood of Railroad Trainmen* et de l'*Order of Railroad Telegraphers.*	Employés....	Lignes du Canadian Northern Ontario, du Bay of Quinte, et du B. W. & N.W.	300 direct. et 4,000 indir.	Au sujet des salaires et des conditions de l'emploi.	....	1915	1915	A la prière des deux parties en cause, on n'a pas donné suite à la demande, les causes du différend ayant été réglées à la suite de pourparlers.
17 mai..	*Canadian Northern Railway Co.* et les employés de ses lignes de l'Est, membres du *Brotherhood of Locomotive Engineers* et du *Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen.*	Employés....	Lignes du chemin de fer Canadian Northern à l'Est de Port-Arthur, Ont.	407 direct. 1,120 indir.	A propos de la demande par les employés, des mêmes taux et règlements que sur les lignes à l'ouest des Grands Lacs.	Son Honneur le juge Emerson Coatsworth, (*Pr.*) 4; F. H. McGuigan, (*P.*) 1; D. Campbell, (*H.*) 1.	21 juin..	22 oct..	Le conseil a fait un rapport unanime, accompagné de la proposition d'une échelle de salaires et de règlements entrant en vigueur le 1er novembre 1915. Les employés d'abord, puis la compagnie ont accepté le règlement.
28 juin..	*Grand Trunk Pacific Railway Co.* et ses employés, membres de l'*International Brotherhood of Maintenance-of-Way Employees.*	Employés....	Lignes du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique.	1,800 direct 1,400 indir.	A propos de l'expiration du contrat de travail et d'une réduction projetée des salaires.	....	....	....	Au cours de la constitution d'un conseil, on a retiré la demande afin de permettre la reprise des négociations qui a eu pour effet de faire retirer par la compagnie ses propositions de diminution de salaire.

1916 28 fév..	*Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Co.* et ses employés du département des locomotives et des wagons, membres de la *T. H. and B. System Federation No. 36*, de l'*International Association of Machinists and helpers No. 414*, de l'*International Brotherhood of Iron Ship Builders and Helpers No. 421*, de l'*International Brotherhood of Blacksmiths and helpers No. 330*, et du *Brotherhood of Railway Carmen of America No. 94*.	Employés....	Hamilton, Ont.	105 direct. 12 indir.	Au sujet des salaires, des heures et des conditions de l'emploi.	Son Honneur le juge Colin G. Snider, (*Pr.*) 4; Geo. S. Kerr, C. R., (*P.*) 1; Jas. Simpson, (*H.*) 1.	1916 28 mars.	....	Procédures inachevées.
					2. Tramways.				
1915 29 juin..	*British Columbia Electric Railway Co.* et ses employés, membres des divisions locales No 101 Vancouver, No 109 Victoria et No 134 New Westminster, *Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.*	Patron......	Vancouver, Victoria, et New Westminster, C.-B.	1,058 direct et 156 indir...	Au sujet d'une réduction projetée des salaires et de changements dans les conditions de travail.	L'honorable M. le juge W. A. Macdonald, (*Pr.*) 4; A. G. McCandless, (*P.*) 1; Jas. H. McVety, (*H.*) 1.	1915 8 juil...	1915 7 sept..	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité signé par M. McVety. La compagnie acceptait le jugement, les employés, non. Grâce à l'activité d'un officier du département, les parties en cause sont entrées en pourparlers avec le résultat qu'elles en sont venues à une entente réglant tous les points en litige.
19 juil...	*British Columbia Electric Railway Co.* et ses employés, membres des Unions locales No 213 Vancouver, No 230 Victoria et No 558 New Westminster, *International Brotherhood of Electrical Workers.*	Employés....	Vancouver, Victoria, et New Westminster, C.-B.	150.....	Au sujet des salaires, des heures de travail, des conditions de l'emploi et de prétendus renvois injustes.	L'honorable M. le juge W. A. Macdonald, (*Pr.*) 4; Jas. A. Harvey, C.R. (*P.*) 2; Edmund H. Morrison, (*H.*) 1.	14 août..	15 sept..	Le conseil a préparé un rapport unanime et l'a fait accompagner de la proposition d'un tableau de règlements et de taux étant en vigueur pendant deux ans, à partir du 15 septembre 1915. Les employés en cause ont déclaré le jugement acceptable, mais la compagnie a refusé de l'accepter.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1915-1916.—(Suite.)

A.—*MINES, MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATIONS, ET AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.*—(Suite.)

II.—TRANSPORT ET COMMUNICATIONS.—(*Suite.*)

2.—TRAMWAYS.—(*Suite.*)

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du Conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1915 30 août..	Ville d'Edmonton et ses employés, membres de la Division Locale No 569, *Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.*	Employés....	Edmonton, Alberta.	250.....	Au sujet de l'annulation de la convention.	....	....	....	Au cours de la constitution du conseil, le ministère a appris que le différend avait été réglé, les deux parties en cause en étant venues à une entente.
11 nov...	Ville d'Edmonton et ses employés, membres de la Division Locale No 569, *Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.*	Employés....	Edmonton, Alberta.	6 direct.. 220 indir.	Au sujet de prétendues distinctions injustes contre des membres de l'Union, amenant un certain nombre de renvois.	Frank Ford, C.R., (*Pr.*) 3; J. E. Wallbridge, (*P.*) 1; Wm. McAdams, (*H.*) 1.	1915 20 déc...	1916 11 mars..	Un rapport unanime fut présenté par le conseil, accompagné d'une convention conclue entre les parties en cause, couvrant tous les points excepté le cas d'un renvoi au sujet duquel il est entendu que la décision du bureau est finale. Il a été décidé que l'employé, au lieu d'être congédié, serait suspendu.

3. MARINE.

1915 20 déc..	Certaines compagnies de navigation faisant affaires dans le port de Saint-Jean, N.-B., comprenant la *Allan Line*, les *C.P.R. Steamship Lines, Elder, Dempster & Co.*, la *Head Line*, la *New Zealand Shipping Co.*, la *Furness Line*, la *Manchester Line*, (*Furness, Withy & Co.*) *Robert Reford Co., Donaldson Line*, et la *Royal Mail Steam Packet Co.*; aussi *H. S. Gregory & Sons* et *H. W. Parlee*, arrimeurs et entrepreneurs; et *Wm. Thompson & Co., Ltd, J. E. Moore & Co., J. T. Knight & Co., W. M. McKay, Ltd., Geo. McKean & Co., Ltd., J. B. Brand, R. C. Elkin* et *Alexander Watson*, courtiers et arrimeurs, et les débardeurs, membres de la *Longshoremen's Association of St. John.*	Employés....	Saint-Jean, N.-B.	1,135....	Au sujet des salaires, des heures de travail et des conditions de l'emploi.	W. E. Foster, (*Pr.*) 3; J. H. Lauer, (*P.*) 1; J. E. Tighe, (*H.*) 1.	1916 1 janv..	1916 24 janv..	Un rapport unanime a été présenté par le conseil, renfermant les conditions du projet d'entente devant prendre effet du 18 janvier 1916 jusqu'au 1er décembre 1919. L'entente a été acceptée par les employés et la plupart des employeurs firent savoir qu'ils l'accepteraient.

III. SERVICES PUBLICS ET MUNICIPAUX.

1915 9 mars.	Ville de Calgary et ses ouvriers électriciens, membres de l'Union locale No 348, *International Brotherhood of Electrical Workers.*	Employés....	Calgary, Alta	30......	Au sujet d'une réduction projetée des salaires et de l'expiration de la convention de travail.	Col. G. E. Sanders, (*Pr.*) 3; R. A. Brown, (*P.*) 1; John B. Pegg, (*H.*) 1.	1915 2 avril..	1915 5 mai..	Un rapport unanime fut présenté par le conseil, accompagné d'une convention conclue entre les deux parties en cause.

LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

PROCÉDURES 1915-1916.—(Suite.)

III.—SERVICES PUBLICS ET MUNICIPAUX.—(*Suite.*)

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du Conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du Conseil.	Date de la réception du rapport du Conseil.	Résultat de l'enquête.
1915 26 mai. .	Commission hydro-électrique de Toronto et ses ouvriers électriciens, membres de l'Union locale No 353, *International Brotherhood of Electrical Workers.*	Employés. . . .	Toronto, Ont.	175 direct. 25 indir. .	Au sujet des salaires et des conditions de l'emploi.	Son Honneur le juge Emerson Coatsworth (*Pr.*) 4; F. Erichsen Brown, (*P.*)1; Fred Bancroft, (*H.*) 1.	1915 2 juil. . .	1915 13 août. 20 août.	Le rapport du conseil était accompagné d'un rapport de la minorité, signé par M. Brown. Les employés étaient prêts à accepter le rapport de la majorité. La partie adverse, cependant, refusait de s'y conformer, et une grève fut déclarée le 2 novembre 1915, laquelle dura jusqu'au 23 novembre 1915, date à laquelle les employés retournèrent à l'ouvrage à peu près aux termes du rapport de la minorité.

B.—*INDUSTRIES AUTRES QUE LES EXPLOITATIONS MINÈRES, LES MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, ET LES AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre de personnes affectées.	Nature du différend.	Noms des membres du Conseil.	Date de la constitution du Conseil.	Date de la réception du rapport du Conseil.	Résultat de l'enquête.
1914 8 déc. . .	*J. D. McArthur & Co., Ltd.*, entrepreneurs, et leurs employés, ouvriers employés dans les ateliers du chemin de fer Edmonton, Dunvegan & British Columbia à West Edmonton, Alberta.	Employés. . . .	Edmonton, Alberta.	127.	Au sujet d'une réduction de salaires.	L'honorable M. le juge J. D. Hyndman, (*Pr.*) 3; O. M. Biggar, C.R., (*P.*) 1. Wm. MacAdams, (*H.*) 1.	1915 4 janv. .	1915 20 mai. .	Le conseil présenta un rapport unanime disant que les deux parties en cause acceptaient sa décision. Le différend était donc réglé.

1915 14 janv..	*J. D. McArthur & Co., Ltd.*, entrepreneurs, et leurs employés, membres des équipes de trains sur le chemin de fer Edmonton, Dunvegan & British Columbia et sur le chemin de fer Alberta and Great Waterways.	Employés....	Chemin de fer Edmonton, Dunvegan and British Columbia et chemin de fer Alberta and Great Waterways.	....	Au sujet d'une réduction de salaires.	S.A.Dickson, (*Pr.*) 4; O. M. Biggar, C.R., (*P.*) 1; D. Campbell, (*H.*) 1.	16 mars..	19 avril.	Le conseil présenta un rapport unanime recommandant de rétablir l'échelle de salaires payés avant la réduction du 1er novembre 1914. Les deux parties en cause acceptèrent la décision du conseil.
28 mai..	*Ottawa Car Manufacturing Co., Ltd.*, et ses machinistes, membres de la loge No 412, *International Association of Machinists.*	Employés....	Ottawa, Ont.	100.....	Au sujet des salaires et des conditions de l'emploi.	Hamnet P. Hill, (*Pr.*) 3; Geo. F. Henderson, C.R., (*P.*) 1; Jas. Simpson, (*H.*) 1.	29 mai..	17 juin..	Le rapport a été signé par les trois arbitres, M. Simpson n'étant pas d'accord sur un point. Le rapport était accompagné d'une convention conclue entre les parties en cause.
19 août..	*Nova Scotia Steel and Coal Co., Ltd.* et *Eastern Car Co., Ltd*, et leurs ouvriers employés à la fabrication de munitions de guerre.	Employés....	New Glasgow et Trenton, N.-E.	2,000....	Au sujet d'une réduction de salaires.	Son Honneur le juge Emerson Coatsworth, (*Pr.*) 4; Col. B. A. Weston, (*P.*) 1; R.H.Murray, (*H.*) 1.	1 sept..	27 sept..	Avant la requête, les employés s'étaient déclarés en grève. On a induit les parties intéressées à soumettre leur différend, en vertu du paragraphe 63, à un conseil d'arbitrage, et par conséquent les employés reprirent leur travail. Le rapport du conseil était unanime et réglait tous les points en litige, une entente ayant été signée, avant l'enquête, par les deux parties en cause, s'engageant à accepter comme finales les conclusions du conseil pour d'ici à la fin de la guerre, ou aussi longtemps que les compagnies s'occuperont de munitions de guerre.

III. Rapports des Conseils de Conciliation et d'Enquête reçus au cours de l'exercice 1915-1916.

(A titre de renseignements pour le Parlement et le public, le rapport et la recommandation du conseil, ainsi que tout rapport de la minorité, doivent sans délai être publiés dans la *Gazette du Travail,* et être insérés dans le rapport annuel du ministère du Travail, adressé au Gouverneur général.—Article 29 de la Loi des Enquêtes en matière de différends industriels, 1907.)

I.—REQUÊTE DES EMPLOYÉS DES ATELIERS DE J.-D. McARTHUR AND COMPANY, LIMITED, TRAVAILLANT DANS LES ATELIERS DU CHEMIN DE FER EDMONTON, DUNVEGAN AND BRITISH COLUMBIA, À EDMONTON-OUEST, ALBERTA.—CONSTITUTION DU CONSEIL.—RAPPORT UNANIME DU CONSEIL.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ.

Requête reçue—Le 8 décembre 1914.
Parties intéressées—(1) Les employeurs—J.-D. McArthur and Company, Limited, entrepreneurs. (2) Les employés—les ouvriers employés dans les ateliers du chemin de fer Edmonton, Dunvegan and British Columbia, à Edmonton-Ouest, Alberta.
Requérants—Les employés.
Genre de l'industrie en cause—Travaux d'ateliers de chemins de fer.
Nature du différend.—Réduction de salaires.
Nombre d'employés affectés—127.
*Date de la constitution du Conseil—Le 4 janvier 1915.
Membres du Conseil—Son Honneur le juge J.-D. Hyndman, Edmonton, Alberta, président; M. O.-M. Biggar, C. R., Edmonton, représentant la compagnie; M. Wm. MacAdams, Edmonton, représentant les employés. Le président a été nommé sur la recommandation collective des autres membres du Conseil.
Rapport reçu—Le 20 mai 1915.
Résultat de l'enquête—Le Conseil présenta un rapport unanime avec des recommandations pour le règlement du différend. De bonne heure, au cours des procédures devant la Commission, les deux parties en cause s'étaient engagées à accepter les conclusions du Conseil, et les points en litige ont été ainsi réglés à l'amiable.

RAPPORT DU CONSEIL.

Dans la question de la Loi Lemieux et dans la question du différend entre la compagnie J.-D. McArthur, Limitée, et ses ouvriers, employés dans ses ateliers.

Le Conseil nommé sous l'autorité de la Loi ci-dessus pour régler ce différend s'est réuni les 15, 16, 19 et 27 février et les 6 et 10 mars 1915, et il s'éleva une discussion entre les membres du Conseil et les représentants des parties en vue d'en arriver à une entente sur la question des salaires. Un pas en avant fut fait dans la direction d'une pareille entente, et à la séance du 13 mars 1915 les parties s'engagèrent par écrit à accepter la décision du Conseil. Il fut aussi convenu que deux questions, à savoir:

(1) La question de savoir si oui ou non l'échelle des salaires arrêtée par le Conseil remonterait jusqu'au 2 novembre, et

(2) La question de savoir si oui ou non le travail supplémentaire serait payé,

---

*La date de la constitution du Conseil est censée être le jour de la nomination du président sous le sceau du ministre. Presque invariablement, d'après la coutume suivie, les documents relatifs aux procédures sont envoyés le même jour par la malle par le registraire qui les adresse au président. Lorsque l'endroit central du territoire affecté par le différend ne peut pas être atteint à moins d'un voyage de plusieurs heures, les parties en cause sont averties par télégraphe de la décision prise par le ministère.

seraient réglées par le Conseil selon qu'il déciderait s'il y avait eu une grève ou un lockout au sujet de la première question, et au sujet de la seconde question si c'était la coutume de payer du travail supplémentaire aux employés des ateliers des compagnies de chemins de fer. Le Conseil tint alors de nouvelles séances les 18 et 19 mars et les séances prirent fin le 22 mars 1915.

Sur la question de savoir si les employés ont quitté l'ouvrage de leur plein gré et se sont mis en grève, la preuve établit clairement le fait qu'il en a été ainsi. Les minutes de leur assemblée tenue le 8ème jour de novembre l'établit d'une façon conclusive, autrement ils ne se seraient pas déclarés officiellement, par la motion qu'ils ont adoptée, comme ayant commis une infraction aux dispositions de la Loi Lemieux. D'où il suit que la prétention des employés, que le taux des salaires qui sera fixé par le Conseil remonte jusqu'au 1er novembre, ne peut guère être maintenue.

Quant à la réclamation pour le travail supplémentaire, la preuve nous semble fortement en faveur de la prétention de la compagnie, à savoir: que le travail supplémentaire n'est pas, en règle générale, payé sur les chemins de fer en voie de construction. Le seul témoignage en faveur des employés a été celui du témoin Hawker, qui a travaillé dans les ateliers de Mackenzie & Mann à North Battleford pendant la construction du chemin de fer Canadian-Northern. Mais il semble avoir été le seul ouvrier employé dans les ateliers dans le temps et nous croyons que cela doit être regardé comme un cas spécial. Le reste des témoignages semblent tendre du côté opposé. Puis, ce qui à notre avis est un point très important est le fait que les employés eux-mêmes ont tout le temps travaillé sans aucun arrangement relativement au paiement du travail supplémentaire. Si c'eût été la pratique ordinaire, les employés en auraient-ils pendant si longtemps oublié l'absence dans leur cas? Nous ne voyons donc pas comment le Conseil serait justifié d'accorder le paiement du travail supplémentaire dans le cas devant nous.

Il ne reste donc à décider que la fixation, par le Conseil, de ce qui dans toutes les circonstances constituerait des salaires équitables pour les employés. Les deux parties s'étant soumises à la décision du Conseil, nous sommes d'avis que le tableau suivant serait dans toutes les circonstances équitable et raisonnable pour les deux parties au différend, à savoir:

	Ancien taux par heure.	Déduction %	Nouveau taux fixé par le Conseil.
Chaudronniers	48.5	10	43.5
Machinistes	47.	10	42.5
Ferblantiers	30.	10	27.
Forgerons	47.	10	42.5
Peintres	38.	10	34.
Charpentiers	30.	10	27.
Ajusteurs de tuyaux	38.	10	34.5
Répareurs de wagons	27.	10	25.
Ouvriers généraux	32.	10	28.5
Aides-chaudronniers	30.	10	27.
Aides-machinistes	25.	..	25.
Aides-forgerons	30.	16	25.
Aides-ajusteurs de tuyaux	20.	..	20.
Mécaniciens de machines fixes	$65. par mois	..	$65.

Le Conseil accorde en conséquence les taux de salaires indiqués dans la troisième colonne ci-dessus, cette échelle devant être considérée comme ayant été mise en vigueur et le paiement en conséquence devant en être fait à compter

du 1er jour de février 1915. Cette décision est rendue avec l'entente que lorsqu'une ordonnance définitive d'exploitation aura été rendue au sujet de la ligne de chemin de fer en question, le chemin de fer concédera un contrat régulier, couvrant les employés en question, semblable aux contrats en vigueur sur les autres chemins de fer faisant de l'exploitation à Edmonton à l'époque en question.

Le Conseil a été particulièrement heureux de remarquer les sentiments de cordialité qui existent entre M. W.-R. Smith, le gérant général de la compagnie, et les employés, et a pleine confiance dans l'assurance donnée par M. Smith que comme résultat du différend en question aucune distinction injuste ne sera faite contre les employés qui ont montré de l'activité au sujet de ce différend.

(Signé) J.-D. HYNDMAN,
Président.

(Signé) O.-M. BIGGAR.

(Signé) WILLIAM MACADAMS.

A l'honorable
ministre du Travail,
Ottawa.

II.—DEMANDE DES EMPLOYÉS SUR LES CONVOIS DES CHEMINS DE FER EDMONTON, DUNVEGAN AND BRITISH COLUMBIA, ET L'ALBERTA AND GREAT WATERWAYS, DE J.-D McARTHUR AND COMPANY, LIMITED.—INSTITUTION DU CONSEIL.—RAPPORT UNANIME DU CONSEIL.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ.

Demande reçue— Le 14 janvier 1915.

Parties intéressées— (1) Les entrepreneurs, J.-D. McArthur and Company, Limited. (2) Les employés sur les convois des chemins de fer Edmonton, Dunvegan and British Columbia, et l'Alberta and Great Waterways.

Requérants— Les employés.

Genre de l'industrie en cause— Employés des convois de chemins de fer.

Nature du différend— Réduction des salaires.

Nombre d'employés affectés—

Date de la constitution du Conseil—Le 16 mars 1915.

Membres du Conseil—M. Samuel A. Dickson, Edmonton, Alberta, président; M. O.-M. Biggar, C. R., Edmonton, représentant la compagnie; M. D. Campbell, Winnipeg, Manitoba, représentant les employés. Le président a été nommé par le ministre en l'absence de toute recommandation collective des autres membres du Conseil.

Rapport reçu— Le 19 avril 1915.

Résultat de l'enquête—Le Conseil présenta un rapport unanime recommandant de rétablir l'échelle des salaires telle qu'elle existait avant la réduction. La décision fut acceptée par les deux parties en cause et le différend fut ainsi réglé.

RAPPORT DU CONSEIL.

Dans la question de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907, et d'un différend entre J.-D. McArthur and Company, Limited, et leurs employés de trains.

Le Conseil de conciliation nommé en cette affaire a l'honneur de faire rapport comme suit:

Les membres du Conseil se rencontrèrent pour la première fois dans la ville d'Edmonton le 8 avril 1915 et, après que chaque membre eût prêté le serment d'office prescrit, on se mit en devoir d'essayer d'amener un règlement à l'amiable entre les parties. Il fut tenu à cette fin, les 8, 9, 10 et 12 avril, des séances publiques auxquelles les représentants de la compagnie et des employés firent des représentations et déposèrent des déclarations. Tout ce que l'on a cru pouvoir aider à amener un règlement à l'amiable fut entendu par le Conseil. Malheureusement, ce dernier fut incapable d'amener les parties à une entente, et les membres du Conseil se réunirent les 13 et 14 avril pour formuler leur rapport.

Le différend entre les parties a été causé par la réduction des salaires des employés effectuée par la compagnie le 1er novembre 1914.

Le tableau suivant indiquera les salaires des différentes catégories d'employés depuis le début de la construction jusqu'à présent :

	Jusqu'à juin 1913	De juin 1913 au 1er novembre 1914	Depuis le 1er novembre 1914
Mécaniciens	45c. par heure	42½c. par heure	35c. par heure
Conducteurs	42c. " "	40c. " "	30c. " "
Chauffeurs	28c. " "	26c. " "	23½c. " "
Serre-freins	28½c. " "	26c. " "	22½c. " "

Les employés prétendent qu'en vertu de la clause touchant les salaires équitables insérée dans l'entente sur la construction entre la province d'Alberta et la compagnie, ils ont droit aux salaires courants dans ce district, et au cas où il ne serait pas établi de taux fixe de salaires, ils auraient alors droit à un taux juste et raisonnable, et ils disent que le taux des salaires payés depuis le 1er novembre n'est pas le taux courant ni un taux juste et raisonnable. Les employés prétendent de plus que la compagnie, en adoptant, avant et dans le mois de juin 1913, des taux de paie à peu près équivalents à ce que paient les autres lignes de chemin de fer dans ce district, ainsi qu'aux salaires payés par Mackenzie, Mann & Company, Limited, une compagnie de construction, a fixé elle-même un taux courant, et que rien depuis lors n'a causé une altération de ce taux courant, et que, pour cette raison, ils sont bien en droit de réclamer que les taux fixés en juin 1913, qui sont moindres que les salaires touchés par des ouvriers similaires sur d'autres lignes, soient restaurés.

La compagnie prétend que les employés, n'étant pas signataires de ladite entente sur la construction, n'ont aucun titre pour insister sur des droits accordés en vertu de cette entente. Toutefois, M. Smith, pour la compagnie, a déclaré que n'eût été la dépression financière imprévue, la compagnie aurait bien consenti à payer aux hommes les salaires fixés en juin1913; mais que, à cause de l'impossibilité d'emprunter un assez gros montant d'argent, il faudrait construire les voies pour un chiffre inférieur à celui qu'on avait d'abord estimé, et que, pour cette raison, il serait impossible de continuer la construction si les employés insistaient sur le paiement des salaires de 1913.

Il apparaîtrait au Bureau que le taux des salaires payés aux employés depuis juin 1913 (pour ne pas prendre le taux de paie établi d'abord) a dû être compris dans le calcul de la compagnie lorsqu'elle computait les frais de la construction de ces voies, et le fait que depuis lors une dépression financière est survenue ne devrait pas seul permettre à la compagnie de faire une grande réduction dans les salaires comme elle l'a fait le 1er novembre 1914.

Le Bureau reconnaît qu'une situation très regrettable s'ensuivrait, tant pour la province entière que pour la cité d'Edmonton, si la compagnie, à cause de ses difficultés pécuniaires, était forcée de discontinuer la construction; mais, en dépit de cela il recommande que la compagnie restaure les taux payés avant la réduction du 1er novembre 1914; et, tout en reconnaissant les difficultés financières auxquelles la compagnie devra peut-être faire face, il opine qu'il faudrait trouver un moyen de mettre cette recommandation en pratique.

Les membres du Bureau ont été fort impressionnés par le bon accord qui semble exister entre M. W.-R. Smith, le gérant général de la compagnie, et les employés, et pour cette raison, si pour aucune autre, ils regrettent beaucoup qu'on n'ait pu en arriver à un règlement à l'amiable.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) S.-A. DICKSON, *Président.*

(Signé) O.-M. BIGGAR,
Pour la compagnie.

(Signé) D. CAMPBELL,
Pour les employés.

Donné à Edmonton, le 14 avril 1915.

A l'honorable
ministre du Travail,
Ottawa, Canada.

III.—DEMANDE DES OUVRIERS ÉLECTRICIENS EMPLOYÉS PAR LA CITÉ DE CALGARY, MEMBRES DU LOCAL No 348, FRATERNITÉ INTERNATIONALE DES OUVRIERS ÉLECTRICIENS.—NOMINATION DU CONSEIL.—RAPPORT UNANIME SOUMIS PAR LE CONSEIL.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ.

Demande reçue— Le 9 mars 1915.

Litigants— (1) Patron, Cité de Calgary. (2) Employés, ouvriers électriciens employés par la corporation de Calgary, étant membres du Local No 348, Fraternité internationale des ouvriers électriciens.

Demandeurs— Les employés.

Nature de l'industrie — Éclairage et énergie électriques.

Raison du différend— Salaires et règlement de travail.

Nombre d'employés affectés— 30.

Date de la nomination du Conseil—Le 12 avril 1915.

Membres du Conseil—Col. E.-G. Sanders, Calgary, Alberta, président; M. R.-A. Brown, Calgary, pour le patron; M. John-B. Pegg, Winnipeg, Manitoba, pour les employés. Président nommé sur la recommandation conjointe des autres membres du Conseil.

Rapport reçu— Le 5 mai 1915.

Résultat de l'enquête—Le Conseil a présenté un rapport unanime, accompagné d'une entente entre les deux parties, laquelle entente sera en vigueur durant un an, à partir du 1er mai 1915, et après jusqu'à ce qu'elle soit terminée par soixante jours d'avis donnés par l'une ou l'autre partie.

RAPPORT DU CONSEIL.

A l'honorable
ministre du Travail,
Ottawa.

En l'espèce: la loi concernant les enquêtes sur les différends industriels, 1907; en l'espèce: un différend entre les ouvriers électriciens de la cité de Calgary et la corporation de la cité de Calgary.

Monsieur,—Nous, les soussignés, membres du Conseil de Conciliation et d'Enquête dûment nommés par vous-même pour enquêter sur le différend entre les parties susmentionnées, avons l'honneur de soumettre le rapport suivant:

Le nombre des hommes affectés par ce différend, autant que le Conseil peut s'informer, est en apparence 75 directement et 200 indirectement.

Le président a reçu sa nomination, en même temps que les autres documents créant le Conseil, le 6 avril. Les deux membres, ainsi que les parties au référé, furent alors notifiés par lettre d'assister à une assemblée du Conseil tenue à 2 heures p.m., le mardi 8 avril. Cette assemblée eut lieu, mais on découvrit alors que M. Pegg, un des membres, était absent de la ville, et le Conseil a ajourné en attendant que le président puisse communiquer avec M. Pegg et assurer sa présence. Il y eut, toutefois, une discussion afin de régler le différend, si possible, sans plus d'enquête. Cet effort n'a pas réussi. Alors on a

demandé à chaque groupe des litigants de déclarer par écrit s'ils se conformeraient à la décision du Conseil et nous sommes heureux de dire qu'à l'assemblée suivante chaque groupe a consenti (lettres ci-incluses) à se conformer à la décision du Conseil quelle qu'elle fût. Les représentants furent requis également d'apporter les recommandations de rigueur de ceux qui les avaient nommés.

Le 9 avril, en réponse à un télégramme envoyé à Winnipeg par le président, M. Pegg a dit qu'il serait à Calgary le 12 avril; en conséquence une assemblée fut arrangée pour le 13 avril, et l'on a tenu d'autres séances les 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28 et 29 avril.

Le premier sujet en dispute était que la ville avait terminé d'une façon arbitraire l'entente entre elle-même et les ouvriers électriciens. L'assertion des employés que l'ancienne entente stipulait que les deux parties auraient dû se rencontrer pour décider de leurs relations futures, semble correcte au Conseil. La ville, toutefois, ayant décidé, pour des raisons économiques, de réduire les traitements de tous les employés, lesquelles réductions avaient été acceptées de tous à l'exception des électriciens, n'était pas disposée à discuter avec ces hommes s'ils ne consentaient d'abord aux réductions proposées.

D'après les témoignages déposés, le Conseil a trouvé que si les deux parties avaient étudié la question attentivement, il est probable qu'il n'y aurait pas eu de différend.

Le deuxième sujet de dispute était de décider si l'on conclurait une nouvelle entente ou si l'on continuerait l'ancienne.

A ce propos la ville insistait fortement pour qu'il n'y eût pas d'entente. Le maire et les commissaires furent appelés et interrogés, leur principal argument étant:

(1) Que faire une entente avec quelque catégorie que ce soit de travailleurs n'était pas désirable pour une municipalité.

(2) Que la chose n'était pas nécessaire puisque la ville était bien prête à faire de bons règlements et de bonnes conditions de travail.

(3) Que les citoyens ne voulaient pas d'unions dans les services de la municipalité.

(4) Que la ville n'avait d'entente avec aucune autre catégorie de travailleurs.

De la part des ouvriers électriciens les principaux arguments étaient:

(1) Que la ville les avait déjà reconnus par des ententes antérieures.

(2) Que le genre d'ouvrage qu'ils faisaient était spécialement dangereux et exigeait des conditions de travail soigneusement préparées, tant dans l'intérêt du patron que dans celui de l'employé.

(3) Que la ville avait conclu des ententes avec d'autres catégories de travailleurs.

(4) Que l'ancienne entente avait été terminée parce qu'ils ne consentiraient pas à une réduction de leurs salaires, tandis qu'ils avaient toujours été prêts à se soumettre à une réduction pourvu qu'on leur permît de se faire entendre avant de la mettre en vigueur.

Après audition d'un grand nombre de témoignages et d'une discussion complète de la part des représentants des deux côtés, le Conseil a décidé qu'une entente devrait être conclue et qu'elle ne devrait pas être avec l'union, mais entre la ville et les employés électriciens de la cité de Calgary.

Une fois cela décidé, le Conseil a considéré la teneur d'une nouvelle entente. Une suggestion par le président que l'ancienne entente reste en vigueur ren-

contra l'opposition des deux parties et chacune présenta le schéma d'une entente qu'elle croyait équitable. Comme résultat on a dû rédiger une entente clause par clause, et il n'y eut guère de clauses adoptées sans beaucoup de discussion et sans entendre beaucoup de témoignages, et les séances du Conseil furent en conséquence prolongées bien au delà de ce qu'aucun de ses membres ne s'y attendait.

Le Conseil considère que le contrat et l'échelle de salaires annexés au présent rapport sont équitables et justes envers les deux parties.

Le troisième sujet du différend se lit comme suit: "Nous protestons contre la réduction des salaires des ouvriers électriciens. Nous prétendons que cette réduction constitue une distinction injuste contre nos membres. Nous prétendons que la ville de Calgary a effectué un lockout contre les ouvriers électriciens et que ce lockout est actuellement en vigueur."

Les représentants convinrent de laisser de côté la partie de leur plainte relative à un lockout, et en conséquence il n'en a pas été question.

Le 18 janvier 1915, un comité spécial des salaires nommé par le conseil municipal rapporta la résolution suivante:

> "Que le pourcentage de réduction des salaires soit de 7½ pour 100 de $60.00 jusqu'à $85.00; de 10 pour 100 de $90.00 jusqu'à $100.00 inclusivement, et 12½ pour 100 de $105.00 à $125.00 inclusivement.
>
> "Qu'il y ait une réduction de 15 pour 100 sur les salaires mensuels de $130.00 à $175.00 inclusivement; de 17 pour 100 de $180.00 à $205.00 inclusivement; de 18 pour 100 de $210.00 à $225.00, et de 20 pour 100 sur les salaires de $230.00 et au-dessus. Cette réduction entrera en vigueur à compter du premier de l'année, et les commissaires auront instruction, en faisant les rajustements sur la base de pourcentage ci-dessus fixée, de voir à ce que cette base de pourcentage ne constitue pas d'injustices en ce qui regarde les salaires.".

Cette réduction donna le résultat suivant:

SALAIRE ACTUEL			SALAIRE RÉDUIT.	
Par mois.	Par année.		Par mois.	Par année.
$ 50.00..........$	600.00		$ 50.00.........$	600.00
55.00..........	660.00		55.00.........	660.00
		7½%		
60.00..........	720.00		55.50.........	666.00
62.50..........	750.00		57.81.........	693.75
65.00..........	780.00		60.12.........	721.50
67.50..........	810.00		62.44.........	749.25
70.00..........	840.00		64.75.........	777.00
72.50..........	870.00		67.06.........	804.75
75.00..........	900.00		69.37.........	832.50
77.50..........	930.00		71.69.........	860.25
80.00..........	960.00		74.00.........	888.00
82.50..........	990.00		76.31.........	915.75
85.00..........	1,020.00		78.62.........	943.50
87.50..........	1,050.00		80.94.........	971.25
		10%		
90.00..........	1,080.00		81.00.........	972.00
92.50..........	1,110.00		83.25.........	999.00
95.00..........	1,140.00		85.50.........	1,026.00
97.50..........	1,170.00		87.75.........	1,053.00
100.00..........	1,200.00		90.00.........	1,080.00
		12½%		
105.00..........	1,260.00		91.87.........	1,102.50
110.00..........	1,320.00		96.25.........	1,155.00
115.00..........	1,380.00		100.62.........	1,207.50
120.00..........	1,440.00		105.00.........	1,260.00
125.00..........	1,500.00		109.37.........	1,312.50

SALAIRE ACTUEL. Par mois.	Par année.		SALAIRE RÉDUIT. Par mois.	Par année.
		15%		
130.00..........	1,560.00		110.50.........	1,326.00
135.00..........	1,620.00		114.75.........	1,377.00
140.00..........	1,680.00		119.00.........	1,428.00
145.00..........	1,740.00		123.25.........	1,479.00
150.00..........	1,800.00		127.50.........	1,530.00
155.00..........	1,860.00		131.75.........	1,581.00
160.00..........	1,920.00		136.00.........	1,632.00
165.00..........	1,980.00		140.25.........	1,683.00
170.00..........	2,040.00		144.50.........	1,734.00
175.00..........	2,100.00		148.75.........	1,785.00
		17%		
180.00..........	2,160.00		149.40.........	1,792.80
183.33..........	2,200.00		152.17.........	1,826.00
185.00..........	2,220.00		153.55.........	1,842.60
190.00..........	2,280.00		157.70.........	1,892.40
195.00..........	2,340.00		161.85.........	1,942.20
200.00..........	2,400.00		166.00.........	1,992.00
205.00..........	2,460.00		170.15.........	2,041.80
		18%		
210.00..........	2,520.00		172.20.........	2,066.40
215.00..........	2,580.00		176.30.........	2,115.60
216.66..........	2,600.00		177.67.........	2,132.00
220.00..........	2,640.00		180.40.........	2,164.80
225.00..........	2,700.00		184.50.........	2,214.00
		20%		
230.00..........	2,760.00		185.00.........	2,220.00
235.00..........	2,820.00		188.00.........	2,256.00
240.00..........	2,880.00		192.00.........	2,340.00
245.00..........	2,940.00		196.00.........	2,352.00
250.00..........	3,000.00		200.00.........	2,400.00
et au-dessus.			Ajustés par les commissaires.	

Cette réduction fut adoptée par le conseil municipal et mise en vigueur le 18 janvier.

Les ouvriers électriciens s'opposèrent à cette échelle de réduction pour les motifs suivants:

(1) Parce qu'il n'y avait pas de nécessité d'économiser dans leur département, qui est un service municipal faisant concurrence à une compagnie privée. Ce département a accumulé de gros excédents et a récemment diminué le prix de l'éclairage pour les consommateurs.

(2) En faisant une réduction graduée des salaires, elle a fait des distinctions injustes entre eux. Par exemple, un employé qui valait $1.00 de plus qu'un autre dans des conditions normales pourrait paraître ne valoir que 75 cents de plus d'après la réduction. Ils préféreraient, par conséquent, le même pourcentage de réduction pour tous les salaires.

(3) La ville n'a pas appliqué la réduction à tous ses employés, notamment aux mécaniciens de machines à vapeur.

(4) La réduction est excessive en comparaison avec les réductions faites pour des motifs semblables par les gouvernements provinciaux et les autres cités et villes.

Il a été déclaré au nom de la ville:

(1) Que tous les départements de la ville devaient être considérés comme un seul et que les employés de chaque département devaient être traités de la même manière, que le département fût, ou ne fût pas, producteur de revenu.

(2) Que les conditions actuelles dues à la guerre et à d'autres causes mettaient la ville dans l'obligation de faire ces réductions.
(3) Que tous les autres employés ont accepté les réductions.
(4) Qu'elle avait fait ce qu'elle avait pu pour tenir les employés à l'ouvrage et qu'elle s'attendait à les voir consentir à un état de choses qu'elle considérait inévitable.

Cette question de la réduction des salaires a causé au Conseil beaucoup de difficultés pour en arriver à une décision, surtout parce qu'il croyait que tous les employés de la ville de Calgary devraient recevoir le même traitement. La réduction des salaires des employés de la ville de Calgary est certainement plus forte qu'ailleurs, mais nous ne mettons pas en doute la nécessité qu'il en doive être ainsi, car nous n'avons entendu aucun témoignage sur ce point. Le Conseil a décidé, cependant, d'après la preuve soumise, de faire un changement dans la manière de réduire les salaires des ouvriers électriciens. Cette réduction suit de près la réduction des salaires des autres employés de la ville et en même temps répond à quelques-unes des objections raisonnables qui ont été avancées.

La décision du Conseil sur ce point est incorporée dans l'échelle de salaires qui fait partie du contrat ci-annexé.

Ce qui précède couvre tous les points en litige, et en terminant ce rapport le Conseil désire déclarer son appréciation de la manière dont les fonctionnaires municipaux et les employés, pendant toute l'enquête, ont fait preuve de la plus grande cordialité les uns envers les autres. Dans aucune circonstance des motifs peu convenables n'ont été imputés par une partie ou par l'autre.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé) G.-E. SANDERS,
Président, Conseil de Conciliation.

Membres:

(Signé) R.-A. BROWN,
Représentant la ville.

(Signé) JOHN B. PEGG,
Représentant les employés.

Tableau des règles et conditions de travail gouvernant les ouvriers électriciens employés par la ville de Calgary.

Ce contrat, fait et conclu ce premier jour de mai A.D. 1915, par et entre les Commissaires de la ville ainsi que le département électrique directement sous leur contrôle, qui seront appelés Partie de Première Part, et ci-après désignés dans les présentes comme le Conseil, et les Employés Électriciens de la ville de Calgary, qui seront appelés Partie de Seconde Part.

Atteste que.

Premièrement. En considération des relations harmonieuses et des conditions d'emploi réglées établissant des relations financières et personnelles mutuellement avantageuses, et des conventions et ententes ci-après mentionnées

dans les présentes, les parties aux présentes concluent, établissent et conviennent du tableau des salaires et des conditions d'emploi suivants pour une période d'un an à compter du 1er mai A. D. 1915, et devant demeurer en pleine vigueur et effet après cette période à moins qu'il n'y soit mis fin par un avis écrit de soixante jours donné par l'une des parties à l'autre, après lequel avis lesdits tableau et conditions seront amendés, annulés ou modifiés selon qu'il pourra être convenu entre les parties aux présentes.

Secondement. Il est convenu et entendu par les présentes que les ouvriers électriciens à l'emploi de la ville recevront les taux de salaires et conditions d'emploi suivants et en retour donneront à la ville un service honnête et diligent.

1. Les règles suivantes gouverneront tous les employés de la ville de Calgary engagés dans le métier d'électricien, et tout l'ouvrage électrique fait pour la ville devra être fait par des ouvriers électriciens qualifiés.

2. Les Commissaires de la ville recevront en tout temps un comité des griefs de n'importe quel département, pourvu que ce comité ne puisse obtenir satisfaction du chef du département.

3. La ville s'engage à ne faire de distinctions injustes contre aucun de ses employés à cause de ses relations avec une association ouvrière.

4. (a) Dans ces règlements un contremaître sera un employé ayant la conduite de quatre ouvriers ou plus ou de douze journaliers ou plus.

(b) Un sous-contremaître sera un employé ayant la conduite de moins de quatre ouvriers ou de douze journaliers.

(c) Un employé ayant la charge d'une machine à poser les poteaux qui prend la place de quatre poseurs de fils ou plus ou de douze journaliers ou plus, sera classé comme contremaître.

(d) Un employé ne sera pas classé ou employé comme contremaître ou sous-contremaître à moins que et jusqu'à ce qu'il ait été engagé depuis au moins quatre ans dans une ou plusieurs branches du métier d'électricien.

(e) Un ouvrier sera un employé qui aura au moins quatre ans d'expérience dans une ou plusieurs branches du métier d'électricien.

(f) Un apprenti sera un homme qui aura travaillé pendant au moins trois mois dans une branche quelconque du métier d'électricien.

(g) Les poseurs de fils auront juridiction sur tout creusage de trous, ajustement et érection de poteaux, sur toute pose de fils aériens, sur l'accrochage de tous transformateurs, de toutes lampes à arc et accessoires, la pose de tous câbles aériens, la pose de tous appareils ornementaux pour l'éclairage des rues (excepté l'éclairage des tunnels et des ponts), de toutes banderoles décoratives temporaires, sur la pose des boîtes d'alarme à incendie et d'avertissements de la police, et sur tout ouvrage aérien de trolley.

(h) Tous les fils portant une tension de 650 volts ou plus seront connus et classés comme fils à haute tension.

5. Huit heures, de 8 heures du matin à midi, et de 1 heure à 5 heures du soir, constitueront le travail d'une journée.

6. (a) L'ouvrage fait pendant toute période d'heures autre que celle mentionnée dans la clause précédente sera considéré comme travail supplémentaire, pourvu que les préposés à l'entretien puissent en tout temps travailler neuf heures consécutives sur vingt-quatre, avec une heure pour le lunch.

(b) Les préposés aux réparations urgentes devront faire du travail d'entretien et ne seront pas requis de faire du travail de construction. Les préposés aux réparations urgentes travaillant plus de neuf heures sur vingt-quatre seront payés aux taux réguliers pour le travail supplémentaire.

(c) Quand on désirera définir ce qu'on entend par entretien et construction dans la clause précédente, on devra référer à la Distribution de Compte annexée aux présentes. Cette Distribution gouvernera tout l'ouvrage électrique fait par la ville de Calgary.

7. (a) Les cinq premières heures après les heures ordinaires de travail, savoir: entre 5 heures du soir et 10 heures du soir, seront considérées comme équivalant à une fois et demie la période correspondante des heures ordinaires de travail, et le paiement en sera calculé dans cette proportion sur la base du tableau des salaires mentionné ci-dessous.

(b) Il ne sera pas permis aux préposés à l'entretien de faire du travail de construction à moins qu'ils ne reçoivent le salaire régulier pour cette classe d'ouvrage, et dans le cas où ils seront appelés à faire du travail de construction pendant les heures qui, en vertu de ce contrat, nécessiteraient le paiement de travail supplémentaire aux préposés à la construction, ils recevront le salaire de travail supplémentaire des préposés à la construction.

8. (a) Le travail supplémentaire autre que celui mentionné dans la sous-section précédente, à savoir: le travail commençant à ou en tout temps après 10 heures du soir et jusqu'à 8 heures du matin, sera considéré comme temps double des heures ordinaires de travail et le paiement en sera calculé dans cette proportion sur la base du tableau des salaires ci-dessous mentionné, avec l'omission du temps nécessaire pour les repas.

(b) Les employés ne seront dans aucun cas payés pour moins de deux heures de travail supplémentaire (quelle que soit la durée réelle du travail) pour les appels pour réparations urgentes entre 5 heures du soir et 8 heures du matin.

(c) Tout travail fait le dimanche et les jours de fêtes du Dominion sera considéré comme équivalant au double du temps des heures ordinaires de travail et sera payé en conséquence.

(d) Tous les hommes employés au mois seront sujets à une réduction de salaire pour le temps perdu.

9. Les apprentis devront servir quatre ans dans le métier avant de pouvoir être classés comme ouvriers. Dans les derniers douze mois de leur apprentissage, les apprentis seront tenus, s'ils en sont requis, de faire la même classe d'ouvrage que les ouvriers, mais ils ne seront pas tenus de travailler sur les fils à haute tension, excepté sous la surveillance d'ouvriers poseurs de fils. La proportion des apprentis aux ouvriers dans l'emploi électrique de la ville sera de un apprenti pour trois ouvriers, excepté dans le cas des poseurs de fils à l'intérieur, où la proportion sera de un pour un. Le nombre des apprentis dans une équipe ne devra pas dépasser deux à moins que la chose ne soit justifiée par un nombre suffisant d'ouvriers dans cette équipe particulière.

10. Les ouvriers ayant la charge des voitures de service recevront le salaire de contremaître.

11. Il y aura au moins trois ouvriers à l'ouvrage quand il s'agira de couper ou de percer des fils à haute tension, excepté si on se sert d'une machine à fondre ou à sabler.

12. En cas de réparation urgente à des fils à haute tension, au moins deux ouvriers seront envoyés ensemble pour faire l'ouvrage, mais un seul pourra être envoyé en surveillance en attendant qu'un second puisse être trouvé.

13. Le temps de travail sur des poteaux, charpentes, ponts, tours ou autres constructions d'une hauteur de quatre-vingt-dix pieds ou plus à partir du point où ce poteau, charpente, pont, tour ou autre construction repose sur, est attaché à ou est fixé dans le sol, sera considéré comme équivalent au double de la période correspondante d'heures ordinaires de travail et sera payé en conséquence.

14. (a) Le jointement, l'épissage et le raccordement de câbles couverts en plomb seront considérés comme appartenant à et seront faits exclusivement par des épisseurs de câbles, et tout ouvrage de cette nature devra être fait par des épisseurs qui sont des ouvriers.

(b) La pose de matière à l'épreuve du feu sur les câbles se fera sous la surveillance d'un épisseur de câbles, et dans chaque cas un épisseur de câbles ou son apprenti devra être dans le trou d'homme où se fait l'ouvrage.

(c) Un épisseur de câbles ne sera pas tenu de travailler à des câbles où la différence de potentiel est de plus de 500 volts entre un conducteur et le sol, à moins d'être aidé par un autre ouvrier épisseur.

(d) Un épisseur de câbles ne sera en aucun temps requis de travailler à moins d'être aidé par un autre épisseur ou par un aide, excepté dans un ouvrage de raccordement de services, alors qu'il lui sera permis de travailler seul.

(e) Tous les aides épisseurs de câbles employés à du travail dans un trou d'homme devront être des ouvriers poseurs de fils, et ceux employés à d'autres travaux devront avoir travaillé au moins deux ans comme apprentis.

15. (a) Au moins un ouvrier poseur de fils et un ouvrier épisseur de câbles devront être présents, et l'ouvrier épisseur de câbles aura la conduite de toutes les équipes employées à traîner ou à poser des câbles souterrains, à tout ouvrage sur les poteaux et à tout ouvrage de "pot-head" sur les poteaux ou les édifices.

(b) L'ouvrage des épisseurs de câbles se terminera au "pot-head" dans ou sur les édifices ou sur les poteaux.

16. (a) La pose des fils et appareils électriques dans toutes les stations et sous-stations et dans toutes les chambres de transformateurs sera faite par des ouvriers.

(b) Les préposés aux fils dans les sous-stations travaillant plus de huit heures sur vingt-quatre seront payés aux taux réguliers du travail supplémentaire.

17. Les préposés aux fils à l'intérieur feront toute la pose et l'installation de conduites d'éclairage dans tous les édifices, y compris les usines d'énergie et les sous-stations, ou dans tous les tunnels et sur tous les ponts, et sur tous les terrains de récréation ou de jeux, temporaire ou permanente, et toutes les réparations de ces conduites, la pose des fils pour tous les moteurs et leur érection (excepté dans les usines d'énergie et les sous-stations), la pose des fils et les réparations dans toutes les succursales de bureaux du téléphone, toute la pose des fils et les réparations pour l'éclairage, le chauffage et les cloches, et toutes les canalisations et coupures rendues nécessaires par l'introduction de ces fils.

18. Tous les compteurs seront installés par des ouvriers.

19. (a) Dans les usines d'énergie et les sous-stations où il y a trois équipes, elles travailleront à tour de rôle, et dans les stations où il n'y a qu'un seul opérateur par équipe il ne lui sera pas permis de faire autre chose que son travail d'opérateur. Quand une ou deux équipes seulement sont employées, huit heures constitueront le travail d'une journée.

(b) Aucun apprenti opérateur ne sera autorisé à prendre la conduite d'une équipe à moins d'avoir servi au moins trois ans dans le métier.

(c) Tout opérateur travaillant plus de huit heures sur vingt-quatre sera payé aux taux réguliers pour le travail supplémentaire.

(d) Tout opérateur remplaçant devra avoir les mêmes qualifications que l'opérateur qu'il remplace.

(e) L'usine d'énergie et les sous-stations seront classées comme suit:

Station de l'usine d'énergie (Victoria Park)........Classe A.
Sous-station de la 7ème Rue (No 1)...............Classe B.
Sous-stations Nos 2, 3 et 4.......................Classe C.

20. Tous les hommes employés au mois auront un jour de congé chaque semaine, et tous les hommes employés au mois ayant servi continuellement pendant un an auront une vacance de deux semaines avec plein salaire du travail ordinaire.

21. Tous les inspecteurs de lignes devront être des ouvriers poseurs de fils.

22. Tous les employés seront payés deux fois par mois. La paye aura lieu le ou avant le 22ème jour de chaque mois pour les salaires allant jusqu'au 15ème jour du mois en cours inclusivement, et le ou avant le 7ème jour de chaque mois pour les salaires dus jusqu'au dernier jour du mois précédent inclusivement, excepté que les hommes employés au mois ne devront pas être payés plus tard que le second jour de chaque mois.

23. Rien de ce qui est contenu dans les présentes ne sera interprété comme réduisant, ou comme une convention de réduire le salaire d'un employé de la ville recevant actuellement un salaire plus élevé.

Echelle des salaires.

L'échelle des salaires exposée ci-dessous gouvernera le paiement de tous les employés travaillant en vertu de ce contrat. Cette échelle de salaires, cependant, sera sujette à une réduction de 7½ pour 100 pour tous ceux dont le plein salaire mensuel est de $90.00 ou moins, et de 10 pour 100 sur tous les salaires dépassant $90.00 par mois. La réduction demeurera en vigueur pendant un an à compter de la date de ce contrat à moins que dans l'intervalle la ville n'enlève la réduction imposée aux autres employés municipaux, auquel cas cette réduction cessera aussi.

Surintendant de la construction	$150.00 par mois.
Surintendant de l'entretien	150.00 par mois
Contremaître de la ligne	5.25 par jour.
Sous-contremaître	5.00 par jour.
Inspecteur de la ligne	5.00 par jour.
Ouvrier poseur de fils	4.50 par jour.
Apprenti poseur de fils:—1ère année	3.00 par jour.
—2ème année	3.50 par jour.
—3ème année	4.00 par jour.
Contremaître de l'entretien	125.00 par mois.
Sous-contremaître de l'entretien	115.00 par mois.
Ouvrier, département de l'éclairage, de l'énergie et de la traction, entretien (journée de neuf heures)	105.00 par mois.
Garnisseurs de lampes à arc	75.00 par mois.
Contremaître, département de la réparation des compteurs	125.00 par mois.
Ouvrier, département de la réparation des compteurs	105.00 par mois.
Apprenti réparateur de compteurs:—1ère année	75.00 par mois.
—2ème année	80.00 par mois.
—3ème année	90.00 par mois.
Ouvrier installateur de compteurs	105.00 par mois.
Contremaître des câbles	6.00 par jour.
Préposé aux câbles	5.50 par jour.
Préposés aux fils dans les stations	4.50 par jour.
ou	115.00 par mois.
Apprenti préposé aux fils dans les stations:—1ère année	75.00 par mois.
—2ème année	85.00 par mois.
—3ème année	85.00 par mois.
Préposé aux fils à l'intérieur	.60 par heure.
Apprenti préposé aux fils à l'intérieur:—1ère année	.25 par heure.
—2ème année	.35 par heure.
—3ème année	.45 par heure.
Inspecteur en chef de la pose des fils	135.00 par mois.
Inspecteur de la pose des fils	110.00 par mois.
Ouvriers travaillant sur le terrain avec les équipes de fils	.40 par heure.
Opérateurs (travaillant dans une station de la Classe A)	100.00 par mois.
Opérateurs (travaillant dans une station de la Classe B)	90.00 par mois.
Opérateurs (travaillant dans une station de la Classe C)	80.00 par mois.
Employés en charge des alarmes de la police et à incendie	125.00 par mois.
Entretien des alarmes à incendie	100.00 par mois.

Distribution des comptes, des matériaux et de la main-d'œuvre imputables aux comptes de la construction et de l'entretien.

CONSTRUCTION.

N° 1—*Poteaux.*

Charger à ce compte tous les poteaux, bras, renforts de bras, vis et chevilles, employés à de nouvelles constructions. Toute la main-d'œuvre employée à creuser et à poser les poteaux, le coût des outils nécessaires, le coût du transport.

N° 2.—*Lignes aériennes.*

Charger à ce compte tous les isolateurs, bobines, et tout le fil employé pour tous les travaux préparatoires et secondaires, ainsi que le fil de retenue, les crampons, les tiges d'ancrage, les "slugs" et tous autres matériaux employés dans la nouvelle construction. Toute la main-d'œuvre en rapport avec ces travaux, le coût des outils nécessaires et le coût du transport.

N° 3.—*Service.*

Charger à ce compte les transformateurs, les interrupteurs, les soupapes d'interruption, le fil à fusée, l'huile pour les transformateurs, les bobines, la soudure, au delà de la quantité requise, le fil et les autres matériaux employés dans l'installation des transformateurs, ainsi que toute la main-d'œuvre employée pour l'accrochage des transformateurs, et la moitié du coût des blocs et appareils nécessaires, et les outils requis. Coût du transport.

N° 4.—*Raccordement dans les maisons.*

Tout le fil employé pour le service d'éclairage, les bobines, les boutons et vis, les blocs de côté et isolateurs, les clous, le métier, les tubes, les vis à compteurs, les échelles et autres outils nécessaires.

N° 5—*Raccordement d'énergie.*

Tout le fil employé pour le service d'énergie, y compris les matériaux requis pour faire les raccordements d'énergie, excepté les compteurs et les transformateurs de courant.

N° 6.—*Compte des compteurs, éclairage.*

Tous les compteurs pour les fins d'éclairage, y compris les transformateurs de courant.

N° 7—*Compte des compteurs, énergie.*

Tous les compteurs pour les fins d'énergie, y compris les transformateurs de courant.

N° 8—*Compte des compteurs à prix fixe.*

Compteurs limités.

N° 9—*Eclairage des rues.*

Tout le fil employé pour les circuits d'éclairage des rues, les chevilles, les isolateurs, les blocs de côté, les clous, les vis, les lampes à arc, les interrupteurs de lampes à arc, les crochets à lampes à arc, la chaîne et les cadenas, les chevilles à œillets, les crochets, les chevilles de tension, les lampes "tungsten", les crochets à lampes "tungsten", etc. Poteaux incandescents, accessoires et pose des fils, y compris les globes, les charbons, etc., requis pour rendre l'installation complète.

N° 10—*Construction souterraine.*

Charger toute la main-d'œuvre et les matériaux requis pour la construction de conduites, de trous d'homme, de tranchées, de couvercles de trous d'homme, et autres matériaux employés dans la construction de conduites souterraines.

N° 11—*Conducteurs souterrains.*

Tout le fil souterrain employé dans les opérations primaires ou secondaires. Les outils requis pour tirer le câble, les composés pour l'essuyage et l'isolation, etc. Aussi toute la main-d'œuvre employée à tirer le câble.

N° 12—*Nouveau service souterrain.*

Charger à ce compte tous les transformateurs, les interrupteurs, le fil à fusée, les composés pour l'essuyage et l'isolation, l'huile pour les transformateurs, le fil requis et les autres matériaux employés pour l'installation des transformateurs souterrains, ainsi que toute la main-d'œuvre employée à cette fin.

N° 13—*Raccordements d'éclairage souterrain.*

Tous les matériaux requis pour la pose des fils dans les conduites ou les tuyaux.

N° 14—*Raccordements d'énergie souterraine.*

Tous les matériaux requis pour la pose des fils dans les conduites et les tuyaux et tous les autres matériaux employés pour faire les raccordements d'énergie, mais non les transformateurs et les compteurs.

N° 15—*Sous-stations.*

Tous les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires pour l'achèvement des sous-stations en tant qu'édifices; le chauffage et la plomberie.

N° 16—*Outillage de la sous-station.*

Transformateurs, tableaux de distribution et dispositifs de contrôle afin de terminer l'équipement de la sous-station.

ENTRETIEN.

N° 20—*Entretien des poteaux.*

Porter à ce compte toute la main-d'œuvre et tous les matériaux employés dans le changement et dans la remise en place des poteaux, dans le remplacement ou dans la réparation des bras croisés, des attaches des bras croisés, des vis et des chevilles, lorsqu'elles seront employées dans la réparation ou dans les changements effectués aux lignes de construction; aussi le coût des outils requis; les frais de transport.

N° 21—*Entretien des lignes élevées.*

Porter à ce compte toute la main-d'œuvre et tous les matériaux employés dans le remplacement du fil, du fil de retenue, des crampons de retenue, des tiges d'ancrage, les "slugs" et autres matériaux en usage dans les réparations ou dans les changements effectués aux lignes de construction; aussi le coût des outils requis; frais de transport.

N° 22—*Entretien des nouveaux services.*

Porter à ce compte le coût des transformateurs remplaçant les autres brûlés, défectueux ou qui ont été enlevés pour cause de réparations, ou pour d'autres

raisons; le remplacement des coupe-circuits, des tampons de coupe-circuits, du fil à fusées, de bobines, de l'huile à transformateurs, et tous autres matériaux employés dans le remplacement des transformateurs, et aussi le coût du salaire et des frais de transport des préposés aux réparations urgentes; aussi la main-d'œuvre employée à suspendre les transformateurs.

N° 23.—*Entretien des raccordements de maisons.*

Toute la main-d'œuvre employée à l'installation des raccordements pour l'éclairage et pour l'installation des compteurs et à retrancher et à enlever les compteurs, et les frais de transport, enlèvement des services, etc., aussi le coût des salaires des préposés aux réparations, et les frais de transport; les tampons de fusées.

N° 24—*Entretien des raccordements d'énergie.*

Toute la main-d'œuvre employée à installer et à retrancher les raccordements pour énergie électrique et aussi les compteurs d'énergie électrique; le coût du transport; aussi les frais du salaire et les frais de transport des préposés aux réparations; les tampons pour fusées.

N° 25—*Entretien des compteurs; éclairage.*

Épreuve des compteurs; gouvernement.

N° 26—*Entretien des compteurs, énergie électrique.*

Examen des compteurs; gouvernement.

N° 27—*Réparations des compteurs.*

Pièces pour réparer les compteurs; autres matériaux; main-d'œuvre; ajustage des compteurs limités; instruments; étalonnage des compteurs; main-d'œuvre.

N° 28—*Entretien des lampes à arc.*

Remplacement des lampes à arc; réparations des lampes à arc; charbons pour lampes à arc; renouvellement des chaînes et des cadenas, renouvellement des accessoires; gants en caoutchouc; câbles, crochets, etc.; peinturage des lampes et des accessoires; aussi le coût du salaire des garnisseurs et des frais de transport.

N° 29—*Entretien des lampes d'éclairage d'ornementation en magnétite dans les rues.*

Remplacement des lampes à arc; réparation des lampes à arc; remplacement des charbons de lampes à arc; remplacement des globes de lampes à arc; renouvellement des supports, des bras et des accessoires; peinturage des supports, des bras et des accessoires; gants en caoutchouc, etc.; aussi le coût du salaire des garnisseurs et le coût du transport.

N° 30—*Entretien des lampes à filament de tungstène.*

Renouvellement de lampes; bouts en mica; réparation des lampes; réparation des accessoires; peinturage des supports et des accessoires, etc.; aussi le coût du salaire des garnisseurs et le coût du transport.

N° 31—*Entretien des lampes d'ornementation et du filament de tungstène dans les rues.*

Renouvellement de lampes; bouts de mica; réparation des lampes; réparation des accessoires, des supports, bras, consoles, etc.; peinturage des supports, etc.; aussi coût du salaire des garnisseurs et coût du transport.

N° 32—*Entretien des lampes incandescentes dans les rues, des tunnels et des ponts, etc., etc.*

Renouvellement de lampes, globes, cages, réparation des accessoires, peinturage des accessoires, etc.; aussi le coût du salaire des garnisseurs et le coût du transport.

N° 33—*Entretien des constructions souterraines.*

Toute la main-d'œuvre et tous les matériaux servant aux réparations des constructions souterraines.

N° 34—*Entretien des conduites souterraines.*

Tous les matériaux et toute la main-d'œuvre nécessaires aux remplacements et aux réparations des conduites souterraines.

N° 35—*Entretien des nouveaux services souterrains.*

Tous les transformateurs remplaçant les transformateurs brûlés, ou pour d'autres raisons; matériaux et main-d'œuvre requis.

N° 36—*Raccordements d'éclairage souterrain.*

Toute la main-d'œuvre pour l'installation et pour l'enlèvement des compteurs et des raccordements.

N° 37—*Raccordements souterrains pour énergie électrique.*

Toute la main-d'œuvre pour l'installation et pour l'enlèvement des compteurs et des raccordements.

N° 38—*Entretien de l'équipement de la sous-station.*

Tous les matériaux et toute la main-d'œuvre pour réparer l'équipement de la sous-station, à moins qu'il n'y soit pourvu autrement.

N° 39—*Entretien des sous-stations.*

Toute la main-d'œuvre et tous les matériaux requis pour les réparations aux sous-stations.

INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF ELECTRICAL WORKERS.
Union locale n° 348, Calgary, Alberta.

Section 348,
Labour Temple, Calgary,
Lundi, le 12 avril 1915

Aux membres du
Conseil d'arbitrage.

MESSIEURS,—Nous, l'Union locale 348 du I. B. E. W., nous engageons par les présentes à accepter la décision de votre Conseil.

(Signe) F.-A. DUNN,
Président.

(Signé) J.-E. ELLENDER,
Secrétaire.

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL.

Calgary, Can.,
le 13 avril 1915.

Au colonel Sanders,
Quartier général de la police,
En Ville.

Cher Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal, en prenant hier soir communication de la lettre de E. G. Guinn et de R.-D. Wagner, représentant l'International Brotherhood of Electrical Workers, Union locale n° 348, dans laquelle on demandait à la ville d'être liée par la décision du Conseil chargé d'arbitrer les difficultés qui se sont élevées entre l'International Brotherhood of Electrical Workers, Union locale n° 348, et la ville de Calgary, a accepté la demande de MM. Guinn et Wagner, et a donné instruction que je sois autorisé à faire part au comité local de l'action du conseil en cette affaire.

J'espère que l'action ci-dessus du conseil et telle que communiquée dans cette lettre rencontrera votre approbation.

Bien à vous,

(Signé) J.-M. Miller,
Greffier municipal.

IV.—DEMANDE DE CERTAINS EMPLOYÉS DES LIGNES DE CHEMIN DE FER POSSEDÉES OU CONTROLÉES PAR LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIAN-NORTHERN, MEMBRES RESPECTIVEMENT DE "THE ORDER OF RAILWAY CONDUCTORS" DE "THE BROTHERHOOD OF RAILROAD TRAINMEN" ET DE "THE ORDER OF RAILROAD TELEGRAPHERS."—PAS DE CONSEIL ÉTABLI.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ PAR NÉGOCIATION.

Demande reçue— Le 16 avril 1915.

Parties intéressées— (1) Employeur, La compagnie du chemin de fer Canadian-Northern. (2) Employés, les ouvriers employés sur des lignes de chemin de fer possédées ou contrôlées par la compagnie du chemin de fer Canadian-Northern, savoir, (a) le Canadian Northern Ontario Railway, (b) le Bay of Quinté Railway, (c) le Brockville, Westport and North Western Railway, membres respectivement de "The Order of Railway Conductors", de "The Brotherhood of Railroad Trainmen" et de "The Order of Railroad Telegraphers."

Demandeurs— Les employés.

Nature de l'industrie intéressée —Conducteurs de chemins de fer, employés de trains et télégraphistes.

Nature du différend— Salaires et conditions d'emploi.

Nombre d'employés affectés— Directement, 300; indirectement, 4,000.

Au cours des procédures ayant trait à l'établissement d'un Conseil de conciliation et d'enquête, le ministère a appris que des négociations directes avaient opéré un règlement du différend.

V.—DEMANDE DES EMPLOYÉS DE LA "CANADIAN NORTHERN RAILWAY COMPANY," MEMBRES RESPECTIVEMENT DE "THE BROTHERHOOD OF LOCOMOTIVE ENGINEERS" ET DE "THE BROTHERHOOD OF LOCOMOTIVE FIREMEN AND ENGINEMEN."—COMMISSION ÉTABLIE.—RAPPORT UNANIME PAR LE CONSEIL.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ.

Demande reçue— Le 17 mai 1915.

Parties intéressées— (1) Employeur, La compagnie de chemin de fer Canadian Northern. (2) Les employés, ouvriers employés sur les lignes de l'est et sur les lignes amalgamées de la compagnie du chemin de fer Canadian Northern, comprenant (a) le Canadian Northern Ontario Railway, (b) le Canadian Northern Quebec Railway, (c) le Quebec and Lake St. John Railway, (d) le Halifax and South Western Railway, (e) le Central Ontario Railway, (f) le Bay of Quinte Railway, (g) le Brockville, Westport and North Western Railway, et (h) le Irondale, Bancroft and Ottawa Railway, membres respectivement de "The Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen."

Demandeurs— Les employés.

Nature de l'industrie intéressée— Les mécaniciens de locomotives, les chauffeurs de locomotives et les employés de locomotives.

Nature du différend— La demande des employés pour obtenir l'échelle de salaires en vigueur dans l'ouest et les conditions du travail dans l'ouest.

Nombre d'employés affectés— Directement, 407; indirectement, 1,120.

Date de la constitution du Conseil—Le 21 juin 1915.

Membres du Conseil.— Son Honneur le juge Emerson Coatsworth, Toronto, Ontario, président; M. F. H. McGuigan, Toronto, pour l'employeur; M. D. Campbell, Winnipeg, Manitoba, pour les employés. Le président a été nommé par le ministre en l'absence d'une recommandation commune des autres membres du Conseil.

Rapport reçu— Le 22 octobre 1915.

Résultat de l'enquête—Le Conseil a présenté un rapport unanime accompagné d'une échelle projetée de règlements et des échelles de salaires devant être en vigueur à partir du 1er novembre 1915. Les deux parties ont accepté cette décision.

RAPPORT DU CONSEIL.

Toronto, le 22 octobre A.D. 1915.

A l'hon. T.-W. Crothers, C.R., M.P., ministre du Travail, Ottawa.

Monsieur,—

Au sujet de la Loi d'enquête sur les différends industriels de 1907, et au sujet des différends entre la Canadian Northern Railway Company et ses employés sur ses lignes de l'est, membres de "The Brotherhood of Locomotive Engineers" et membres de "The Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen."

Le Conseil de conciliation a l'honneur de faire rapport comme suit:

Immédiatement après la nomination du Conseil en juin 1915, plusieurs assemblées préliminaires ont été tenues à Toronto, auxquelles assistaient le

président et M. McGuigan, M. David Campbell, l'autre membre du Conseil, n'étant pas arrivé à Winnipeg.

Les réunions régulières du Conseil avec la présence de tous les membres ont commencé le 28 juillet à 9 heures du matin, dans la chambre n° 1 de la Cour à l'hôtel de ville de Toronto. On a tenu plusieurs réunions dans la suite à l'effet d'examiner les questions du différend en vue de se préparer à l'arbitrage et d'établir quelles étaient les possibilités concernant un règlement entre les parties.

Mardi, le troisième jour d'août 1915, à 10 heures du matin, au même endroit, le Conseil s'est réuni dans le but de commencer l'étude des questions à lui référées, en présence de toutes les parties intéressées.

Les représentants de la compagnie devant le Conseil étaient: MM. D.-B. Hanna, L.-C. Fritch, A.-J. Hills, W.-A. Kingsland, et J. Bain. Les représentants des employés étaient: pour les mécaniciens, W.-B. Best et Ash Kennedy; pour les chauffeurs, T.-M. Spooner et E. Ball.

Avant de commencer l'audition des témoignages, le Conseil a demandé aux parties de s'efforcer de régler leurs différends sans autres réunions, et le Conseil a fait tous ses efforts pour réunir les parties en vue d'opérer le règlement du différend, mais on a constaté qu'il a été impossible de le faire.

Sur ces entrefaites, le Conseil a commencé l'audition des témoignages des parties de chaque côté. On a décidé de tenir les réunions privément et de ne pas assermenter les témoignages, mais d'accepter les témoignages de toutes les parties comme s'ils étaient assermentés. A part les représentants, il y avait un certain nombre de personnes présentes de chaque côté pour rendre témoignage.

On a constaté que les sujets en question entre les parties étaient très importants et très compliqués. Il appert que les hommes et la compagnie tombaient sous le coup de ce qu'on appelle des échelles de salaires, c'est-à-dire, des règles et règlements imprimés et des échelles de salaires considérées comme liant les deux parties. On a déposé au dossier l'une de celles-ci comme étant la pièce "4", connue sous le nom de l'échelle des salaires des mécaniciens sur les lignes de l'est.

Les plaintes proférées par les employés ont été à l'effet que bien que ces échelles eussent été raisonnablement et justement interprétées au début en 1912 et en 1913 lorsqu'on les avait adoptées respectivement, cependant, dans le cours de l'année dernière, on avait apporté des modifications à l'interprétation de ces règlements, et des règlements qu'on avait interprété d'une manière satisfaisante pendant un certain temps avaient été modifiés et pratiquement dans chaque cas au désavantage des employés. Les employés ont cité un grand nombre d'exemples faisant voir comment quelques-uns des mécaniciens et des chauffeurs sur ces lignes avaient subi un grand désavantage du fait des interprétations restreintes récemment apportées sur l'échelle avec ses taux.

Après que les employés eussent cité un grand nombre de ces demandes, les représentants du C.-N. ont prétendu qu'il leur serait impossible d'y satisfaire sans que celles-ci fussent déposées par écrit, et sans qu'on leur donnât l'occasion de les examiner. Le Conseil, après examen, a cru que c'était une demande raisonnable et conséquemment, elle a rendu ordonnance le 11 août à l'effet que les employés soumettent leurs demandes par écrit avec toutes les plaintes qu'ils avaient fait entendre, de sorte que la compagnie pût avoir l'occasion de faire des recherches et d'y répondre, ces témoignages devant être déposés immédiatement et la compagnie devant y répondre, et aussitôt cette réponse reçue, la commission reprendrait ses réunions et étudierait la question.

Le plaidoyer des employés et la réponse de la compagnie furent déposés et un effort fut fait le 13 septembre pour procéder, mais, à cause de l'ab-

sence d'un des membres du Conseil, il fut constaté, après quelques séances, qu'il était impossible de continuer alors, et un ajournement fut pris au 7 octobre, alors que le Conseil reprit ses réunions avec les représentants, et il a siégé presque continuellement depuis cette date, entendant et étudiant les déclarations ci-dessus mentionnées et les témoignages des parties à ce sujet.

Le résultat final de l'enquête faite par le Conseil a été qu'il a été constaté que plusieurs des plaintes des employés étaient bien fondées et que des changements avaient été faits dans l'interprétation du tableau, à leur désavantage, et qu'ils avaient un grand nombre de causes de griefs par suite de ces changements. La déclaration de la compagnie en réponse à celle des employés n'a pas nié que des changements eussent été faits, mais a essayé de justifier la compagnie dans sa nouvelle interprétation des règlements et des salaires, déclarant que ses conclusions étaient justifiées par une lecture raisonnable des tableaux et devraient être confirmées par le Conseil.

Le Conseil, tenant compte de toutes les circonstances, sans juger entre les parties sur la question de savoir si oui ou non la dernière interprétation, par la compagnie, de ce tableau était juste, en vint à la conclusion qu'après qu'une interprétation (de ces règlements et taux de salaires) satisfaisante pour les employés avait été faite et mutuellement convenue pendant une aussi longue période de temps, il était, pour dire le moins, très inopportun de faire le changement qui a produit tant de friction et de mécontentement parmi les employés, comme cela est arrivé dans ce cas.

Le résultat, en tant que le Conseil est concerné, est qu'il croit qu'il serait peu sage et injuste de supposer que les employés continueraient à travailler sous l'autorité de tableaux qui sont si peu satisfaisants pour eux, et que, tandis que dans d'autres circonstances, des modifications ou altérations auraient pu être faites qui auraient rencontré les vues de toutes les parties, par suite du différend qui s'est élevé, il semble y avoir peu de possibilité de continuer l'ancien tableau. Le Conseil a en conséquence décidé de préparer un nouveau tableau.

Un des nombreux points qui ont provoqué beaucoup de discussion sous l'empire de l'ancien tableau, a été celui relatif aux employés punis. Tandis que le Conseil est d'avis qu'il n'y a eu, de la part de la compagnie, aucune intention délibérée de punir ses employés injustement, cependant ceux-ci ont été extrêmement mécontents de la manière dont ont été conduites les enquêtes sur les plaintes portées contre eux et prétendent qu'ils ont été punis sans qu'une enquête convenable ait été faite. Le Conseil, sans vouloir imposer de règles rigoureuses pour les examens à venir, recommande qu'à l'avenir la plus grande considération possible soit accordée à un employé accusé d'une faute et qu'il lui soit accordé toute facilité pour exposer sa cause dans une enquête qui sera juste et impartiale et d'une nature telle que l'employé contre qui une plainte sera portée ne soit en aucune manière pris au dépourvu. La compagnie a prétendu que dans un grand nombre de ces cas les employés ne se sont pas prévalus de leur droit d'appel, garanti par le tableau, à des officiers supérieurs.

Une autre question qui a soulevé beaucoup de discussion a été celle de savoir si oui ou non les lignes connues sous le nom d'embranchements devraient être considérées séparément et si des tableaux contenant des dispositions spéciales devraient être faits pour elles.

Le Conseil, après la plus sérieuse considération, et en vue du fait que d'après le statut du Canada 4 et 5 George V, chapitre 20, toutes ces lignes sont mentionnées comme étant le réseau du chemin de fer Canadian-Northern, ne peut s'empêcher de croire qu'il serait injuste ou trompeur de les séparer en

faisant des règlements différents, et le Conseil doit en conséquence dire que les lignes sous considération sont les suivantes:

Canadian Northern Ontario Railway.
Canadian Northern Quebec Railway.
Quebec and Lake St. John Railway.
Halifax and South Western Railway.
Central Ontario Railway.
Bay of Quinte Railway.
Brockville, Westport and North Western Railway.
Irondale, Bancroft and Ottawa Railway.

Quand la question des salaires ou de la compensation fut prise en considération, il fut allégué au nom de la compagnie que les employés étaient convenus il y a quelque temps avec le vice-président, M. Hanna, qu'aucun nouveau changement ne serait fait dans le salaire des employés jusqu'à ce que le chemin de fer fut complété comme voie transcontinentale et en pleine exploitation. Les employés nient qu'une semblable convention ait été faite par eux, tout en admettant qu'elle a été mentionnée par M. Hanna.

Il y a eu quelque discussion sur la question de savoir si le train spécial parlementaire qui traverse maintenant le continent ne signifie pas, comme il a été déclaré dans les journaux, l'inauguration du service sur la voie transcontinentale du Canadian-Northern. Le gérant, M. Fritch, assure au Conseil qu'il n'en est pas ainsi et que l'intention n'est pas que la ligne soit mise en exploitation comme ligne transcontinentale.

Du résultat auquel le Conseil est arrivé, il sera peut-être simplement intéressant de signaler le fait que cette question est venue devant lui et que les déclarations ont été faites de chaque côté.

Parmi les déclarations faites au nom de la compagnie il y en a une à l'effet que plusieurs de ses mécaniciens gagnaient plus de $150 par mois et elle a produit les feuilles de parcours pour montrer qu'il en était ainsi, et la compagnie a prétendu que cette somme constituait un salaire très élevé et que les employés ne pouvaient pas raisonnablement demander un taux de salaire plus élevé. Le Conseil, cependant, après avoir analysé les listes de parcours, a constaté que les employés gagnant le salaire mensuel le plus élevé l'obtenaient en travaillant de 12 à 15 heures par jour, et le Conseil n'est pas disposé à accepter le plaidoyer que ce taux de salaire, basé sur de si longues heures de travail, si ce travail était fait régulièrement, doit être considéré comme satisfaisant.

Au nombre des efforts que le Conseil a faits pour amener un règlement était la proposition, faite par le représentant de la compagnie dans le Conseil, de recommander à la compagnie d'adopter les règlements de l'Est du Pacifique-Canadien sur toutes les lignes ci-dessus mentionnées, excepté la ligne Halifax and South Western, avec une augmentation de cinq pour cent du salaire des machinistes de la ligne principale, qui est le Canadian Northern Ontario Railway à l'ouest de Montréal.

Le Conseil a regardé cette proposition comme trop compliquée et peu satisfaisante pour une grande partie des employés, et a fait la contre-proposition que les règlements du Pacifique-Canadien soient mis en vigueur sur toutes les lignes de l'Est avec une augmentation de cinq pour cent sur toutes les lignes, et quand cette contre-proposition fut faite, non seulement elle fut refusée, mais la proposition originelle de la compagnie fut elle-même retirée.

Il a aussi été suggéré que le Canadian-Northern serait peut-être disposé à adopter les taux de salaires et le tableau du Grand-Tronc, mais les employés refusèrent d'avoir quoi que ce soit à faire avec cette offre, parce que les règlements sont entièrement différents et les taux de salaires plus bas que ceux qui existent sur le Canadian-Northern. Le Conseil ne croit pas, dans ces circonstances, que les taux de salaires et les tableaux du Grand-Tronc doivent être imposés aux employés de cette compagnie.

Les employés, mécaniciens et chauffeurs, ont tout le temps demandé avec instance les règlements et les taux de l'Ouest tels qu'ils existent actuellement sur le Canadian-Northern. La compagnie, d'autre part, n'a fait aucune proposition, à part les deux ci-haut mentionnées, au sujet de ce qu'elle serait disposée à faire ou de la manière dont elle répondrait aux employés sur leur demande des règlements et des taux de l'Ouest, excepté que la compagnie a refusé de consentir aux règlements et taux de l'Ouest.

Les employés ont aussi demandé que les tableaux des mécaniciens et des chauffeurs soient combinés de façon à former un seul tableau avec les taux de salaires convenables pour chaque catégorie, et le Conseil regarde cette demande avec faveur et ne voit aucune raison de principe pour qu'il n'en soit pas ainsi.

Le Comité a examiné avec beaucoup de soin les règlements des lignes de l'Ouest du chemin de fer et les règlements actuellement en vigueur et a constaté que les différences, à part la journée de travail de neuf heures existant dans l'Ouest—qui n'est pas demandée par les employés d'ici—ne sont pas très grandes. Mais ces différences existent sur les points même où les employés ont eu des difficultés avec la compagnie dans l'Est, et les employés disent que la raison pour laquelle ils demandent les règlements de l'Ouest est qu'ils sont bien connus et ont été interprétés de telle sorte que les employés savent ce qu'ils signifient et qu'il n'y aura pas de difficulté à leur sujet.

Le Comité a définitivement arrêté le tableau qui est annexé aux présentes.

Ce tableau peut ne pas sembler différer sensiblement du tableau actuel en vertu duquel les employés ont accumulé tant de griefs, mais il essaie de corriger les maux dont ils se plaignent et emploie dans une large mesure, partout où il y a quelque probabilité d'un différend, le langage du tableau de l'Ouest.

Les règlements suivants dans le tableau ci-annexé, à savoir:

Article 1, Clauses b, d et e,
Article 11, Clauses a, b et c,
Article 12, Clause a,

ont tous été convenus comme un compromis en vue d'assurer un rapport unanime, avec l'entente qu'ils demeureront en vigueur pendant la durée de ce tableau et ne seront pas considérés comme un précédent dans les négociations à venir au sujet d'un tableau.

Dans les circonstances et les conditions actuelles, et après l'étude la plus complète, le Conseil est incapable de voir comment il pourrait recommander une augmentation des taux des salaires à l'heure actuelle excepté en tant que les règles contenues dans le tableau ci-annexé affecteront les taux. Les affaires, à l'heure actuelle, ne sont pas de nature à justifier une augmentation considérable, et il sera peut-être mieux, en somme, d'attendre que dans un avenir prochain le chemin de fer devienne sans contredit une route transcontinentale, alors que M. Hanna a promis d'étudier avec les employés la question d'une augmentation.

Le Conseil recommande que les règlements et les taux de salaires men-

tionnés dans le tableau ci-annexé entrent en vigueur le 1er jour de novembre 1915.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) E. COATSWORTH,
Président.
(Signé) F. M. MCGUIGAN,
Pour la compagnie.
(Signé) D. CAMPBELL,
Pour les employés.

TABLEAU.

Taux des salaires et règlements régissant le service des mécaniciens et chauffeurs de locomotives sur les voies ferrées suivantes:

Canadian Northern Ontario Railway; Canadian Northern Quebec Railway; Quebec & Lake St. John Railway; Halifax & South Western Railway; Central Ontario Railway; Bay of Quinte Railway; Brockville, Westport & North Western Railway; Irondale, Bancroft & Ottawa Railway.

	MÉCANICIENS.	
	Aînés.	Jeunes.
Trains de voyageurs—Locomotives Consolidation	$4.07	$3.74
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, 110 p.c. ou plus	3.90	3.57
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, de 75 à 110 p.c.	3.79	3.46
Toutes les autres locomotives	3.74	3.35
Trains de voyageurs, par 100 milles ou par journée de 10 heures, heures supplémentaires au *pro rata*. Trains directs de marchandises et trains mixtes par 100 milles, par journée de 10 heures, heures supplémentaires au *pro rata*.		
Locomotives Consolidation	4.51	4.12
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, 110 p.c. ou plus	4.34	3.96
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, de 75 à 110 p.c.	4.23	3.85
Toutes les autres locomotives	4.12	3.74
Trains de marchandises, intermédiaires, par 100 milles ou par journée de 10 heures, heures supplémentaires au *pro rata*.		
Locomotives Consolidation	4.84	4.45
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, 110 p.c. ou plus	4.67	4.29
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, de 75 à 110 p.c.	4.56	4.18
Toutes les autres locomotives	4.51	4.12
Trains de travail par 100 milles ou par journée de 10 heures, heures supplémentaires au *pro rata*.		
Locomotives Consolidation	4.18	3.79
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, 110 p.c. ou plus	4.01	3.63
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, de 75 à 110 p.c.	3.90	3.52
Toutes les autres locomotives	3.79	3.41
Aiguillage par journée de 10 heures ou moins	3.85	....
Gardiens de rotondes, par journée de 10 heures ou moins	3.02	....
Pilotage par 100 milles ou par 10 heures. Mécaniciens: taux selon la classe de locomotive.		
Locomotives marchant à vide, taux des trains de marchandises.		

Service spécial.

Les mécaniciens ou chauffeurs agissant comme pilotes recevront un salaire de mécanicien selon la classe de la locomotive.

Pour voyages, sur l'ordre de la compagnie, de 200 milles ou moins, taux maximum des trains de voyageurs pour le parcours réel. Pour une distance de plus de 200 milles, la moitié du taux minimum des trains de voyageurs.

Les mécaniciens et chauffeurs seront payés pour trente minutes de temps employées aux préparatifs de départ, aux taux du tableau, pour mettre les locomotives prêtes à partir pour une course.

Surveillance et soin d'une locomotive, par heure:

Mécaniciens	38c.
Chauffeurs	23c½

Pour assister à des enquêtes ou à des procès pour la compagnie, le temps d'une journée minima sera alloué:

Mécaniciens	$3.80
Chauffeurs	2.35

pour chaque période de vingt-quatre heures ou partie d'icelle qu'ils seront retenus loin de leur poste. Quand ce service est rendu un jour où du travail régulier est aussi fait, le paiement sera au *pro rata* du temps ainsi employé. Quand ce service est rendu un jour de congé, le plein taux sera alloué. Les dépenses seront allouées à raison de $2.00 pour chaque période de vingt-quatre heures passée loin de la tête de ligne de leur domicile. Les honoraires de témoins et les frais de déplacement seront transportés à la compagnie. Les mécaniciens ainsi retenus auxquels sont assignées des courses régulières ne recevront pas moins que leur taux régulier.

Taux pour les chauffeurs.

	Aînés.	Jeunes.
Trains de voyageurs, par 100 milles ou par journée de 10 heures, heures supplémentaires au *pro rata*.		
Locomotives Consolidation	$2.55	$2.30
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, plus de 100 p.c.	2.45	2.25
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, de 75 à 110 p.c.	2.35	2.15
Toutes les autres locomotives	2.30	2.05
Trains de marchandises, mixtes et de chasse-neige, par 100 milles ou par journée de 10 heures, heures supplémentaires au *pro rata*.		
Locomotives Consolidation	2.75	2.55
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, plus de 110 p.c.	2.60	2.40
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, de 75 à 110 p.c.	2.55	2.30
Toutes les autres locomotives	2.50	2.25
Trains de marchandises intermédaires, par 100 milles ou par journée de dix heures, heures supplémentaires au *pro rata*.		
Locomotives Consolidation	2.90	2.65
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, plus de 110 p.c.	2.80	2.55
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, de 75 à 110 p.c.	2.70	2.40
Toutes les autres locomotives	2.65	2.35
Trains de travail, par 100 milles ou par journée de dix heures, heures supplémentaires au *pro rata*.		
Locomotives Consolidation	2.65	2.40
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, plus de 110 p.c.	2.50	2.30
Locomotives à 10 roues Mogul, Atlantic, Pacific, de 75 à 110 p.c.	2.45	2.20
Toutes les autres locomotives	2.35	2.15
Aiguillage, par heure	.23½	.20
Surveillance et soin des locomotives, par heure	.23½	.20
Retenus pour un service spécial, si du temps est perdu, dix heures seront allouées par journée de vingt-quatre heures	.23½	.20
Pour comparaître en cour, à la demande de la compagnie, si du temps est perdu, dix heures seront allouées par journée de vingt-quatre heures	.23½	.20

ARTICLE 1.

(a) 100 milles ou moins, dix heures ou moins, constitueront une journée, les heures de travail supplémentaires au *pro rata*.

(b) L'attente et l'aiguillage aux têtes de ligne et aux points de retour, par les mécaniciens et les chauffeurs, seront payés sur une base de dix milles par heure, selon la classe de la locomotive.

(c) Un taux de train de marchandises intermédiaires sera payé à raison de 25 cents aux mécaniciens et de 25 cents aux chauffeurs, en sus des taux de trains directs de marchandises. Les mécaniciens et les chauffeurs sur des trains qui chargent ou déchargent des marchandises en route seront payés pour les heures de travail supplémentaires aux taux des trains de marchandises aux stations intermédiaires, pour le temps ainsi employé, mais ne recevront pas pour la course complète plus que les taux des trains de marchandises aux stations intermédiaires. Ce temps sera déduit en calculant les heures de travail supplémentaires. Les taux de trains de marchandises aux stations intermédiaires seront payés pour une course entière si l'un des ouvrages suivants est fait :

1. Charger ou décharger des marchandises ou des matériaux de la compagnie à trois endroits ou plus.

2. Charger ou décharger des marchandises ou des matériaux de la compagnie et aiguiller à trois endroits.

3. Aiguiller à quatre endroits ou plus.

Ceci ne doit pas être interprété comme s'appliquant à des trains laissant ou prenant des wagons qui leur appartiennent.

(d) *Service de trains de voyageurs.*—La détention aux têtes de ligne commence quand le train arrive à sa tête de ligne initiale, tel qu'indiqué au tableau. Les trains qui partent seront payés depuis le temps où ils doivent quitter la voie des ateliers, jusqu'au départ. Les trains qui arrivent seront payés depuis le temps de l'arrivée à la station jusqu'à quarante-cinq minutes après l'arrivée sur la voie des ateliers. Ceci est en outre du parcours réellement fait sur la voie.

(e) *Service de trains de marchandises.*—Le parcours sur la voie commence et finit à l'aiguille extérieure de la cour de tête de ligne. Les trains qui sortent seront payés depuis le temps où ils quittent la voie des ateliers, ou le temps fixé par l'horaire, jusqu'à l'arrivée à l'aiguille extérieure; les trains qui arrivent seront payés depuis l'arrivée sur la voie des ateliers, outre le parcours de routes réellement fait. L'aiguille extérieure signifie l'aiguille employée pour faire entrer les trains dans les cours.

(f) Les têtes de ligne de domicile signifient les têtes de ligne désignées par la compagnie comme logements des mécaniciens et des chauffeurs sur les différentes courses.

ARTICLE 2.

Les mécaniciens et les chauffeurs retenus entre deux têtes de ligne seront payés temps entier, que la locomotive soit employée ou arrêtée, à moins que les employés ne soient remplacés et renvoyés à la tête de ligne, et le temps du voyage sera payé. Temps entier sera payé jusqu'au départ.

ARTICLE 3.

Un mécanicien ayant la charge d'une locomotive ayant l'ordre d'aller sur une sous-division avec laquelle il n'est pas familier, sera accompagné d'un homme compétent comme pilote, à part l'équipe de locomotive, pourvu que la sous-division ne soit pas en voie de construction.

ARTICLE 4.

(a) Les mécaniciens ne seront requis de traîner aucun wagon vide, excepté des wagons à eau. Les mécaniciens ne seront pas requis de mettre leurs locomotives sur ou hors de la voie des ateliers, excepté quand elles marchent à vide.

(b) Les chauffeurs ne seront pas requis de mettre les locomotives sur ou hors de la voie des ateliers. Ceci ne s'applique pas aux locomotives de trains de voyageurs ni aux locomotives marchant à vide.

ARTICLE 5.

Les mécaniciens et les chauffeurs dans le service des chasse-neige recevront le salaire d'une journée pour les dix premières heures de chaque période de vingt-quatre heures pendant laquelle ils seront ainsi employés. S'ils sont employés plus de dix heures, ils seront payés au *pro rata* par heure. Les tenders de toutes les locomotives traînant des chasse-neige seront couverts d'une toile goudronnée, et toutes les locomotives seront munies de rideaux mobiles à la porte.

(b) Les locomotives poussant des chasse-neige ne seront pas requises de traîner des trains, excepté le charbon nécessaire pour approvisionner les locomotives et les fourgons, ou les wagons-restaurants pour les hommes préposés aux chasse-neige ou employés à enlever la neige.

(c) Les mécaniciens conduisant des chasse-neige rotatifs seront payés pour une journée minima, à 50 cents par heure.

(d) Les chauffeurs chauffant des chasse-neige rotatifs seront payés pour une journée minima, à 30 cents par heure.

ARTICLE 6.

Les mécaniciens et les chauffeurs enlevés de leurs trains entre des têtes de ligne pour faire du service de trains de travail et continuant ensuite leur course originelle, seront payés aux taux des trains de travail pour le temps pendant lequel la locomotive a été enlevée du train jusqu'à la reprise de la course, et ce temps sera déduit en calculant les heures de travail supplémentaires.

ARTICLE 7.

Les mécaniciens et les chauffeurs conduisant des locomotives pour une course d'essai seront payés à raison de 100 milles pour ce service, mais ils devront laisser la locomotive outillée pour le service de la voie, et seront payés pour du travail supplémentaire si ce temps dépasse dix heures.

ARTICLE 8.

Les mécaniciens et les chauffeurs répondant à des appels pour des trains qui sont ensuite annulés seront payés à raison de 25 milles, mais dans le cas où ils seront retenus pour attendre des ordres pendant une période dépassant deux heures et trente minutes, ils seront payés au *pro rata* pour le temps commandé, et seront les premiers à partir, excepté quand ils auront fait 100 milles ou dix heures de travail, alors qu'ils seront les derniers à partir.

ARTICLE 9.

Les mécaniciens et les chauffeurs seront payés pour le parcours réellement fait en doublant et pour pas moins de dix milles quand ils ont ordre de doubler, ou aux points réguliers de doublage, mais le temps de doublage sera déduit en calculant les heures de travail supplémentaires.

ARTICLE 10.

Les mécaniciens et les chauffeurs ne perdront pas de temps s'ils sont retenus pour un service spécial.

ARTICLE 11.

(a) Pour les petites courses où le parcours d'aller et retour est de 50 milles ou moins, 100 milles et l'aiguillage à la tête de ligne seront payés, ainsi que les heures de travail supplémentaires.

(b) Toutes les autres petites courses seront payées sur la base de 100 milles dans une direction et du parcours et de l'aiguillage à la tête de ligne dans l'autre, excepté dans les cas où des heures de travail supplémentaires sont faites en allant ou en revenant, alors que ces heures de travail supplémentaires seront payées.

(c) Il est entendu que les mécaniciens et les chauffeurs employés sur de petites courses ou des courses terminées dans les vingt-quatre heures après qu'ils ont reçu ordre de partir, seront payés pour le parcours réellement fait et pour l'aiguillage à la tête de ligne. Ceci s'applique au service continu.

ARTICLE 12.

(a) Après l'expiration de 18 heures, les mécaniciens et les chauffeurs auxquels il n'est pas assigné de course et qui sont retenus hors de la tête de ligne de leur domicile, seront payés au taux minimum des trains de voyageurs pour chaque heure jusqu'à dix heures, et ensuite au même taux pour les dix dernières heures de chaque période subséquente de 24 heures pendant laquelle ils seront ainsi retenus. Les 18 heures ci-dessus mentionnées doivent être en dehors de tout temps employé à prendre un repos pour lequel ils se sont inscrits. Cette clause ne s'appliquera pas si la détention est due à un blocage, et ne comprend pas les dimanches.

(b) Les mécaniciens et les chauffeurs ne seront pas tenus de faire plus de deux courses d'aller et retour sur une sous-division avant de revenir à la tête de ligne de leur domicile.

ARTICLE 13.

Aucun mécanicien ou chauffeur ne sera puni, suspendu ou renvoyé sur une accusation sans avoir une enquête équitable et impartiale, et sans que sa responsabilité soit établie. L'enquête sera tenue et la décision rendue dans les dix jours après le rapport, et à cette enquête il aura le droit d'être présent pendant l'examen de tous les témoins, et il pourra, s'il le désire, avoir un comité pour comparaître avec lui, et il aura le droit d'en appeler de cette décision dans un délai de cinq jours, et il lui sera fourni une copie au papier carbone de son témoignage, s'il le désire, et dans le cas où sa suspension ou son renvoi sera jugé injuste il sera réintégré et payé à raison de 100 milles par jour pour chaque période de 24 heures pendant laquelle il aura été ainsi retenu, aux taux du tableau couvrant le service dans lequel il était employé, pour tout le temps perdu.

Article 14.

Le temps des mécaniciens et des chauffeurs employés sur des trains de travail comptera du moment où le train de travail est ordonné, dix heures ou moins constituant une journée, et les heures de travail supplémentaires au *pro rata,* mais il leur sera alloué 30 minutes pour mettre la locomotive en état de partir. Les équipes de locomotives dans le service des trains de travail, quand elles seront congédiées hors des têtes de ligne, seront payées à raison d'une journée pour chaque jour qu'elles seront ainsi retenues. Quand les trains de travail sont tenus d'aller au lieu où se font les travaux et d'en revenir, le parcours sera alloué aux taux des trains de marchandises. Le temps ainsi employé ne sera pas compris dans le temps payé aux taux des trains de construction. Les équipes de locomotives envoyées sur des trains de construction seront averties 24 heures à l'avance, afin qu'elles puissent faire les préparatifs nécessaires. Des endroits convenables pour dormir, y compris des matelas, des couvertures et des oreillers, seront fournis aux équipes. Il sera alloué aux équipes de locomotives du temps pour les repas, à une heure raisonnable, et le transport leur sera fourni pour aller passer le dimanche dans leurs foyers, quand cette absence ne dérangera pas le service des trains de construction. Les trains de construction seront montés par le plus jeune mécanicien ou chauffeur auquel des locomotives sont assignées, mais l'employé le plus âgé dans le service des trains de marchandises pourra avoir la place en la demandant, s'il considère que c'est une préférence. Les équipes de locomotives seront payées pour au moins une heure par jour quand elles seront retenues hors de la tête de ligne pour des réparations à leurs locomotives. Là où les milles dépasseront les heures, des milles seront payés.

Article 15.

(a) Les mécaniciens et les chauffeurs auront le droit de prendre leurs repas à une heure raisonnable en en avertissant à l'avance le chef du mouvement.

(b) Les mécaniciens et les chauffeurs employés sur des locomotives à aiguiller auront une heure pour leurs repas entre 11.30 et 13.30 et entre 23.30 et 1.30. Si les équipes employées sur des locomotives à aiguiller sont congédiées pour leurs repas après 12.30 ou 24.30, il leur sera accordé 45 minutes pour les repas et elles seront payées pour une heure, et si elles sont tenues de faire des heures de travail supplémentaires ou de travailler en équipes doubles, il leur sera alloué un temps raisonnable pour le souper ou le déjeûner, et ce temps ne sera pas compris en calculant les heures de travail supplémentaires.

(c) Il sera alloué aux mécaniciens et chauffeurs de locomotives à aiguiller trente minutes après l'arrivée sur la voie des ateliers, après leur journée terminée.

(d) Les mécaniciens et chauffeurs de locomotives à aiguiller requis de travailler à plus de huit milles hors de la station seront payés aux taux des trains directs de marchandises, selon la lettre des règlements et l'entente avec la compagnie.

Article 16.

Les mécaniciens et chauffeurs ne seront pas tenus de quitter la tête de ligne avant d'avoir eu au moins huit heures consécutives de repos, s'ils le demandent: cette demande devra être faite quand ils s'inscrivent sur le registre. Les trains peuvent être arrêtés entre des têtes de ligne pour permettre aux équipes de prendre du repos après qu'elles ont été quinze heures à l'ouvrage, sur avis au chef du mouvement, mais si le chef du mouvement enlève

tout travail intermédiaire et aiguillage, les trains pourront être conduits à la tête de ligne. Les mécaniciens et les chauffeurs seront les juges de leur condition.

ARTICLE 17.

Les locomotives seront munies de charbon cassé de la grosseur convenable, d'eau, de sable, de tous les outils nécessaires pour chauffeur, de provisions, d'huile et d'étoupe, par le personnel de la rotonde, mais les équipes devront voir à ce que ces articles soient fournis. Toutes les lampes seront remplies, nettoyées et allumées avant que la locomotive sorte pour une course de nuit, excepté les locomotives à aiguiller. Les locomotives passant une tête de ligne où est employé un personnel de rotonde, que ce soit sur une course d'aller et retour, ou sur plus d'une sous-division, auront le charbon pelleté à l'avance et les cendriers nettoyés par le personnel de la rotonde quand la chose sera nécessaire. Les locomotives seront munies de réservoirs à eau et de glace.

ARTICLE 18.

Les mécaniciens ou les chauffeurs acceptant des positions dans le service de la compagnie, ou employés par leurs associations respectives, conserveront leurs droits sur la liste d'ancienneté.

ARTICLE 19.

Quand un mécanicien ou un chauffeur démissionnera, ou sera renvoyé, il devra recevoir son salaire et il lui sera donné dans les cinq jours, sur sa demande, une lettre de service exposant son temps de service et en quelle capacité il était employé.

ARTICLE 20.

Les mécaniciens rapporteront en même temps que le leur le temps de travail des chauffeurs, et quand il n'y aura pas de temps alloué d'après la liste de travail, la liste ou une copie de la liste sera retournée pour être corrigée. Le parcours sera calculé d'après la distance réellement parcourue, tel que spécifié dans l'article 1, paragraphe (d) et (e).

ARTICLE 21.

(a) Les locomotives à aiguiller seront montées par l'employé le plus jeune sur la liste des remplaçants, mais l'employé aîné pourra avoir la position, s'il la considère une préférence, et il devra la conserver pendant la durée de la carte de travail, à moins qu'il ne puisse avoir une locomotive routière régulière, ou par suite d'une réduction du personnel.

(b) Les mécaniciens ou les chauffeurs rendus incapables de travailler dans, ou par suite de leur service à l'emploi de la compagnie, de telle sorte qu'ils ne puissent faire de service de route, auront la préférence dans le service des cours, en tant seulement que le permettra leur rang d'ancienneté. En cas de vacance temporaire, les locomotives à aiguiller seront montées par les employés figurant les premiers sur le tableau des remplaçants.

Article 22.

Les mécaniciens et les chauffeurs ne seront pas tenus de marcher avec le tender en tête, excepté en cas d'urgence, et ceci ne s'applique pas aux trains de construction. L'urgence est définie comme comprenant les déraillements, le refus des locomotives de fonctionner, ou les cas de vie ou de mort. Les employés de locomotives refusant de reculer, sauf tel que spécifié ci-dessus, ne seront pas considérés comme refusant de faire leur devoir.

Article 23.

Les mécaniciens et les chauffeurs dateront sur la liste d'ancienneté comme suit:

(a) Les hommes engagés seront portés sur la liste d'ancienneté, par rapport les uns aux autres, dans l'ordre dans lequel ils ont été engagés. L'engagé aîné sera placé sur la liste le jour et à l'heure où la première course est commencée par lui-même ou par l'engagé junior, l'engagement commençant au moment où l'homme est engagé, et son certificat d'engagement émis, sans tenir compte du parachèvement de l'examen.

(b) Les employés avancés qui passent le premier examen seront placés sur la liste d'ancienneté des mécaniciens, les uns par rapport aux autres, dans l'ordre dans lequel ils étaient placés sur la liste des chauffeurs. Les employés avancés aînés seront inscrits sur la liste d'ancienneté des mécaniciens ou des chauffeurs le jour et à l'heure où la première course est commencée par eux-mêmes ou par l'employé avancé jeune, après que l'ordre d'avancement aura été émis par le principal officier mécanicien.

(c) Les mécaniciens ou chauffeurs engagés ou avancés doivent envoyer une copie de leur premier billet de course, dûment certifié par le contremaître des locomotives, au maître mécanicien de leurs districts respectifs, et en conserver eux-mêmes une copie.

(d) Dans le mois de janvier de chaque année seront affichées des listes d'ancienneté, sur lesquelles les mécaniciens et les chauffeurs constateront leur position et enregistreront leurs plaintes, s'il y a lieu. Après trois mois, nulle plainte ne sera reconnue.

Article 24.

Dans le cas où une rencontre ou une conférence sera désirée entre les officiers de la compagnie et le comité des mécaniciens ou des chauffeurs, un avis écrit, exposant la nature de la question à étudier, sera adressé au maître mécanicien, qui fixera, aussitôt que possible, la date à laquelle la conférence pourra avoir lieu.

Article 25.

Les mécaniciens et les chauffeurs rendus incapables de travailler dans, ou par suite de leur service, à l'emploi de la compagnie, de telle sorte qu'ils ne peuvent pas faire un service de route ou de cour, seront employés comme gardiens de rotondes, quand la chose sera possible.

Il sera alloué aux gardiens de rotondes une heure pour les repas entre 11.30 et 13.30 et entre 23.30 et 1.30. Les vacances dans les positions de gardiens de rotondes seront affichées sur le bulletin régulier pendant une période de sept jours. Là où plus d'un gardien de rotonde est employé, ils travailleront une semaine à tour de rôle, jour et nuit. Les gardiens de rotondes actuellement employés conserveront leurs positions.

ARTICLE 26.

Les mécaniciens et les chauffeurs dans le service des trains de marchandises rentrés les premiers sortiront les premiers sur leurs divisions respectives. Les équipes de locomotives auxquelles est assignée une course régulière auront droit à toute locomotive placée sur cette course, excepté dans le cas de refus d'une locomotive de fonctionner, alors qu'ils suivront leur propre locomotive jusqu'à la tête de ligne. Les remplaçants les premiers rentrés sortiront les premiers. Quand il se présentera une vacance temporaire de plus de sept jours dans le service des trains de marchandises, le remplaçant le plus vieux y aura droit; s'il s'agit d'un temps plus court, le remplaçant qui l'obtiendra conservera la position jusqu'au retour de l'employé régulier. Le plus vieux mécanicien ou chauffeur disponible dans le service des trains de marchandises remplira une vacance dans le service des trains de voyageurs. Tout employé refusant un travail supplémentaire dans le service des trains de voyageurs perdra tout droit à un tel travail pour la durée de la carte d'horaire. Il est aussi entendu que les trains mixtes sont considérés comme des trains de voyageurs, au point de vue de l'ancienneté.

ARTICLE 27.

Il ne sera pas gardé dans le service plus de mécaniciens ni chauffeurs qu'il n'en faut pour faire le travail avec sûreté et promptitude. Le maître mécanicien en décidera après conférence avec le comité des employés.

ARTICLE 28.

Le maître mécanicien, après conférence avec les comités respectifs, décidera quelle classe de locomotive sera considérée comme une préférence sur leurs divisions respectives.

ARTICLE 29.

Les mécaniciens ou chauffeurs à qui sont assignées des courses régulières ne seront pas obligés de marcher comme train de marchandises, si leur locomotive est commandée pour ce service, excepté lorsque la carte d'horaire ou un train retardé rend nécessaire de conduire la locomotive à l'autre extrémité de la sous-division, pour prendre une course régulière dans la direction opposée. Les équipes de locomotives qui perdent leur course régulière par suite d'une interruption du trafic, ou pour quelque autre cause, suivront leurs courses respectives.

ARTICLE 30.

Des endroits confortables pour dormir, auxquels seront attachés des cabinets de toilette, seront fournis aux têtes de ligne, gratis, et munis de matelas, couvertures et oreillers en quantité suffisante. Les contremaîtres de locomotives seront tenus responsables de la condition de ces endroits. Lesdits endroits pour dormir seront pour l'usage exclusif des mécaniciens et des chauffeurs.

ARTICLE 31.

Aucune plainte portée contre des mécaniciens ou des chauffeurs dans le service des trains de construction ne sera une cause suffisante de renvoi, jusqu'à ce que le rapport ait fait le sujet d'une enquête par les représentants de la division mécanique; ceci s'appliquera aux hommes prêtés temporairement au département de la construction.

ARTICLE 32.

Il doit être entendu que toutes les courses de trains de voyageurs et de trains mixtes de 50 milles, ou plus, sont des courses assignées.

ARTICLE 33.

(a) Les mécaniciens et chauffeurs auxquels des courses sont assignées seront appelés entre les heures de 20 heures et 9 heures.

(b) Les mécaniciens et chauffeurs seront appelés deux heures avant le départ des trains, et ils signeront le livre qui indiquera le temps de départ du train, et ils seront à leur poste 45 minutes avant l'heure du départ du train. Ce temps sera employé à préparer la locomotive et à former le train. Les équipes employées sur les courses régulières tiendront la locomotive prête à sortir le train à l'heure du départ. Distance d'appel: deux milles ou moins de la rotonde.

ARTICLE 34.

Quand une locomotive sera retenue aux ateliers pendant six jours ou plus pour fins de réparations, le mécanicien ou le chauffeur aura droit à la locomotive assignée au plus jeune mécanicien ou chauffeur sur cette sous-division, jusqu'à ce que sa locomotive régulière sorte des ateliers. Quand une locomotive sera retenue aux ateliers, pour la seconde fois dans la même année, pendant une période inférieure à six jours le mécanicien ou le chauffeur aura droit immédiatement à la locomotive assignée au plus jeune mécanicien ou chauffeur sur cette sous-division, jusqu'à ce que sa locomotive régulière soit remise en service.

ARTICLE 35.

Les mécaniciens ou chauffeurs engagés par le département de la construction, s'ils sont transférés au département de l'exploitation, dateront sur la liste d'ancienneté, à compter du temps de ce transfert. Les employés transférés du département de l'exploitation au département de la construction conserveront la date originelle sur la liste d'ancienneté.

ARTICLE 36.

Les mécaniciens ou chauffeurs renvoyés et réengagés, s'ils retournent à leur poste dans un délai de six mois, conserveront leur ancien rang; s'ils sont réengagés après six mois, ils prendront rang comme nouveaux employés, excepté dans le cas où, par arrangement, ils conserveront leur rang d'ancienneté.

ARTICLE 37.

Tous les trains soumis à la carte d'horaire seront payés pour tout le temps passé aux têtes de ligne, en vertu de l'article 1, paragraphes (d) et (e).

ARTICLE 38.

Les mécaniciens ou chauffeurs auxquels sont assignées des locomotives régulières seront autorisés à prendre leur locomotive, si elle n'est pas retournée pendant quatre jours, pourvu que la locomotive ait été perdue pour cause de repos inscrit, de maladie ou de suspension. Aucun parcours ne sera payé dans ce cas. Les employés seront ramenés immédiatement à la tête de ligne de leur domicile.

Article 39.

Les employés auxquels sont assignées des courses régulières de 100 milles ou plus, ou un service de cour, ne seront pas considérés comme étant de service, depuis le temps où ils sont relevés à la rotonde jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau requis pour leur course ou travail régulier.

Article 40.

Aux endroits où il n'est pas employé de gardiens de rotondes, les équipes de locomotives seront payées à raison de cinq milles pour tourner ou garer la locomotive, ou pour les deux, et, au lieu de temps de préparation, à raison de cinq milles pour sortir la locomotive.

Article 41

(a) Les droits d'ancienneté seront reconnus à l'est de Port-Arthur dans les districts respectifs d'ancienneté des employés.

(b) Le mécanicien ou chauffeur aîné auquel est assignée une course régulière aura choix de sortir de la station de son domicile lors du changement de la carte d'horaire, mais, dans le cas où le changement et la carte d'horaire discontinueront leurs courses, les employés ainsi intéressés auront le choix de toute autre course non occupée par un employé aîné. Quand il se présentera des vacances et que de nouvelles courses seront créées, ils en seront avertis, et l'employé aîné demandant une course devra la prendre et la garder.

Article 42.

Des doubles fenêtres seront tenues sur les abris des locomotives pendant le temps froid. Les boîtes à vapeur seront aussi étoupées et tenues étanches. Les abris seront munis de sièges à ressorts et de boîtes convenables pour serrer les vêtements, ainsi que de gabarits, de rideaux à coulisse et de rideaux de côté. Les locomotives seront inspectées par le personnel des ateliers, quand elles seront couvertes de neige ou gelées, si la demande en est faite. Des coins seront posés sur toutes les locomotives, si la demande en est faite, et il y aura sur toutes les locomotives, en toute saison, des séringues, avec assez de boyaux pour atteindre les deux cendriers. Les freins seront tenus en bon état.

Article 43.

(a) Toute plainte portée par un mécanicien contre un chauffeur, ou vice versa, devra être portée par écrit. Les plaintes verbales ne seront pas écoutées.

(b) S'il y a des hommes compétents disponibles, un mécanicien sera engagé pour deux chauffeurs avancés.

Article 44.

Les chauffeurs ne seront pas tenus de prendre charge de plus de deux locomotives "mortes", et seront payés au taux des trains de marchandises pour la plus grosse des deux locomotives.

Article 45.

(a) Les employés ayant trois ans d'expérience comme chauffeurs de locomotives, ou deux ans et demi d'expérience comme chauffeurs, et six mois comme gardiens de rotondes pourront être avancés.

Les chauffeurs seront examinés en vue de leur avancement selon leur rang sur la liste d'ancienneté des chauffeurs, et ceux passant l'examen final recevront un certificat d'aptitude, et quand ils seront avancés ils conserveront le même rang, les uns par rapport aux autres, dans le service qui leur est assigné, excepté tel que prévu par la clause (d).

Il ne sera pas tenu d'examens entre le 30 septembre et le 28 février, à moins d'arrangements conclus par la compagnie.

Les chauffeurs susceptibles d'avancement seront examinés aussitôt que possible après le 1er mars de chaque année, et tous les employés susceptibles d'avancement seront tenus de commencer leur examen par écrit avant le 1er septembre.

(b) Dès qu'un chauffeur sera avancé, il sera avisé, par écrit, par l'officier autorisé de la compagnie, de la date de son avancement.

(c) Un chauffeur qui n'est pas examiné à son tour d'après son rang d'ancienneté, sans qu'il y ait de sa faute, conservera son rang originel d'ancienneté comme chauffeur, s'il passe son examen, quand il en sera requis.

(d) Un chauffeur échouant dans son premier examen d'avancement aura un autre examen à son tour, après 60 jours, et dans un délai de 120 jours, si la chose est possible, et s'il passe le second examen, il conservera ses droits d'ancienneté comme chauffeur d'après le paragraphe A, sauf qu'il sera le jeune des chauffeurs qui ont passé le premier examen et ont été avancés dans l'intervalle.

(e) Les chauffeurs ne seront pas considérés comme ayant échoué dans leur examen d'avancement jusqu'à ce que leurs papiers aient été jugés par les officiers autorisés de la compagnie, et ceux qui échoueront auront le privilège d'en appeler, en déclarant les motifs de cet appel, pourvu que l'appel soit interjeté immédiatement par écrit. Quand un chauffeur échouera dans son examen d'avancement, il en sera avisé par écrit.

(f) Un chauffeur échouant dans son second examen final d'avancement sera mis à la queue de la liste d'ancienneté des chauffeurs, ou il sera remercié de ses services, à la discrétion de la compagnie.

(g) Quand un homme entrera en service comme chauffeur, on lui remettra le premier livre progressif d'examen, contenant les questions et les réponses sur lesquelles il sera examiné après un an de service; après avoir subi le premier examen, par écrit, il recevra le second livre progressif d'examen, contenant les questions et les réponses sur lesquelles il sera examiné après deux ans de service; après avoir écrit son second examen progressif, on lui remettra la troisième et dernière série de questions et réponses.

(h) Il sera permis aux chauffeurs d'écrire tous leurs examens à la station de leur domicile, si la chose est possible. Les examens oraux auront aussi lieu à la station de leur domicile, si la chose est possible.

(i) Les livres d'examen seront modifiés de temps en temps, selon que les conditions le demanderont.

(j) Les chauffeurs qui ont été employés pendant un an dans le service des trains de voyageurs pourront chauffer une locomotive du service des trains de marchandises pendant un mois, avant d'être avancés, mais ils ne perdront pas par là leur rang d'ancienneté.

(k) Les chauffeurs reculés par suite d'une réduction, et qui n'ont pas trois ans d'expérience réelle comme chauffeurs, quand vient leur tour d'avancement, peuvent être requis de compléter leur temps comme chauffeurs avant de com-

mencer à conduire une locomotive, mais ils conserveront tous leurs droits en ce qui regarde l'examen et leur rang sur la liste d'ancienneté.

ARTICLE 46.

Les chauffeurs seront exemptés de tout nettoyage de locomotives.

ARTICLE 47.

Les taux ci-dessus et le tableau annexé aux présentes des devoirs des mécaniciens et des chauffeurs ne seront pas changés, à moins qu'un avis de trente jours ne soit donné.

(Signé) E. COATSWORTH,
Président.

(Signé) F. H. MCGUIGAN,
Pour la compagnie.

(Signé) D. CAMPBELL,
Pour les employés.

VI.—DEMANDE DES OUVRIERS ÉLECTRICIENS A L'EMPLOI DE LA COMMISSION HYDRO-ÉLECTRIQUE DE TORONTO, MEMBRES DE L'UNION LOCALE No 353 DE "L'INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF ELECTRIC WORKERS."—ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL.—RAPPORT DU CONSEIL, RAPPORT DE LA MINORITÉ ANNEXÉ.—LES EMPLOYÉS QUITTENT LE TRAVAIL.

Réception de la demande—Le 26 mai 1915.

Intéressés—(1) Patron—La commission Hydro-électrique de Toronto. (2) Employés—Les ouvriers électriciens, membres de l'union locale n° 353 de l'International Brotherhood of Electrical Woorkers.

Demandeurs—Les employés.

Nature de l'industrie intéressée—Eclairage et énergie électriques.

Nombre des employés intéressés—Directement, 175; indirectement, 25.

Date de la constitution du Conseil—Le 2 juillet 1915.

Membres du Conseil—Son Honneur le juge Emerson Coatsworth, Toronto, Ont., président; M. F. Enrichsen, Toronto, pour le patron; M. Fred. Bancroft, Toronto, pour les employés. Le président a été nommé par le ministre, à défaut d'une recommandation conjointe de la part des autres membres du Conseil.

Réception du rapport—Le 13 août; un rapport de la minorité a aussi été reçu.

Résultat de l'enquête—Le rapport du Conseil a été signé par le président et par M. Bancroft; M. Brown a présenté un rapport de la minorité. Le rapport de la majorité a fait des recommandations en vue du règlement du différend. Le patron n'a pas accepté ce rapport. Une grève a été déclarée le 23 novembre 1915, alors qu'une conférence a eu lieu.

TEXTE DU RAPPORT DU CONSEIL.

Dans la question de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907, et d'un différend entre le Toronto Hydro-Electric System, Patron, et ses ouvriers électriciens, membres de l'union locale n° 353, International Brotherhood of Electrical Workers, Employés.

A l'honorable T. W. Crothers, C.R., M.P., ministre du Travail, Ottawa, Ont.

Le Conseil de Conciliation et d'Enquête, nommé au sujet du différend entre le patron et les employés en cette affaire, s'est réuni sur convocation dans la salle d'audience n° 1, à l'Hôtel de Ville, à Toronto, Ont., le lundi, cinquième jour de juillet A.D. 1915, et a continué à siéger les 19ème, 20ème, 21ème, 23ème, 24ème, 26ème, 27ème, 28ème, 29ème, 30ème et 31ème jours de juillet, et les 9ème, 10ème et 11ème jours d'août A.D. 1915, toutes les séances étant tenues au même endroit.

Tous les membres du Conseil ont assisté à toutes les séances ci-dessus mentionnées.

Les représentants, devant la Commission, du Toronto Hydro-Electric System, le patron, étaient M. H. H. Couzens, gérant du patron, et M. P. E. Hart, ingénieur-gérant.

Les représentants des employés étaient MM. James E. Curran et Murray Nicoll.

Le Conseil désire reconnaître sa dette envers M. Couzens et son personnel pour leur promptitude à fournir des informations et à aider le Conseil à remplir ses devoirs, en tant qu'il était en leur pouvoir de le faire, en donnant au Conseil des facilités pour inspecter un certain nombre de sous-stations, et autrement.

La même reconnaissance doit être accordée à M. Curran, à M. Nicoll et à leurs collègues, pour avoir fourni tous les renseignements requis par le Conseil, et avoir, par tous les moyens possibles, facilité son travail.

Le Conseil a essayé autant que possible à amener une entente à l'amiable entre les parties, au moyen de la conciliation, mais les vues respectives des parties étaient si divergentes qu'il a été impossible d'y arriver.

Les témoignages et les plaidoyers des deux parties et les pièces déposées par elles, ont été dûment entendus et étudiés, et tous les points en litige entre les parties ont été passés et discutés par le Conseil.

Le Conseil désire enregistrer le fait que des relations apparemment très amicales existent entre le patron et les employés, et cela a été très en évidence au cours de toutes les séances du Conseil, bien qu'aucun règlement n'ait pu être effectué.

Le différend semble avoir pris naissance de la manière suivante: Il y a environ un an, en 1914, un Conseil de Conciliation a été établi entre les mêmes parties, composé de Son Honneur le juge Colin G. Snider, de Hamilton, président, de M. Fred. Bancroft, de Toronto, représentant nommé sur la recommandation des employés, et de M. F. W. Wegenast, de Toronto, nommé sur la recommandation des commissaires. Ce Conseil, après avoir étudié soigneusement les questions alors en litige, fit son rapport, daté de Hamilton, le 13 juin 1914, et signé par C. G. Snider, président, et Fred. Bancroft, représentant des employés, et ledit rapport a apparemment été mis en vigueur et il a servi aux parties de ligne de conduite pour le présent.

Ledit rapport recommandait que le tableau des salaires et des conditions de travail qui y était mentionné entrât en vigueur le premier mai 1914 et demeurât en vigueur, à l'expiration de cette période, jusqu'à ce que le patron ou les employés donnassent à l'autre partie un avis écrit de trente jours de l'intention de mettre fin audit arrangement.

Le tableau des salaires et des conditions de travail spécifié dans ledit rapport est comme suit:

1. Neuf (9) heures constitueront le travail d'une journée, de 7 heures du matin à midi, et de 1 heure à 5 heures du soir, excepté pour les poseurs de fils et les préposés aux compteurs, dont les heures de travail seront les mêmes qu'à présent.

2. Tous les employés compris dans ce tableau auront les congés suivants: Le Jour de l'An, le Vendredi-Saint, le 24 mai, le 1er juillet, le Jour du Travail, le jour de congé municipal, le Jour d'Actions de Grâce et le Jour de Noël, et le congé du samedi après-midi toutes les deux semaines avec salaire, à moins qu'il ne soit stipulé autrement ci-après.

3. Les cinq (5) premières heures de travail supplémentaires, entre 5 heures et 10 heures du soir, seront calculées au taux de temps et demi du taux régulier: le travail supplémentaire additionnel ou le travail supplémentaire commençant à 10 heures du soir ou plus tard et avant 5 heures du matin sera calculé à raison de temps double du taux régulier et se continuera (excepté pour le temps des repas), jusqu'à ce que l'employé ait été relevé de son travail, et s'il commence à 5 heures du matin ou plus tard et avant 7 heures du matin, à raison de temps double jusqu'à 7 heures du matin. Tout le travail fait le dimanche ou les jours de fêtes et le samedi après-midi de congé sera calculé à raison de temps double du

temps régulier. Tous les hommes employés au mois auront chaque année deux semaines de vacance avec salaire.

4. Toutes les lignes portant une tension de plus de 650 volts seront classées comme lignes à haute tension.

5. Quand du travail devra se faire sur des lignes à haute tension, au moins deux ouvriers seront mis à l'ouvrage.

6. En cas de dérangement sur des lignes à haute tension, au moins deux ouvriers seront envoyés pour réparer le dérangement, avec toute l'aide nécessaire.

7. La Commission recevra en tout temps un comité des griefs de n'importe quel département. Il est aussi convenu que l'agent d'affaires de l'Union locale ou un officier général de l'Association pourra être membre du comité des employés.

8. Tout employé qui sera suspendu pour quelque cause que ce soit, et qui après enquête est trouvé non coupable de la contravention pour laquelle il a été suspendu, sera réintégré dans son ancienne position, et recevra son plein salaire pour tout le temps perdu, depuis la date de son renvoi ou de sa suspension jusqu'à celle de sa réintégration.

9. Un ouvrier signifiera un employé qui a eu trois ans d'expérience dans une ou toutes les branches du métier d'électricien.

10. Apprenti signifiera un employé engagé pour apprendre le métier de poseur de fils, de préposé aux trolleys, de mécanicien, d'arrangeur de fils, de wattmen ou d'opérateur, et qui a moins de trois ans d'expérience dans ce métier.

11. Les employés agissant en qualité de contremaîtres temporaires recevront le salaire d'un contremaître pendant le temps qu'ils agiront en cette qualité.

12. Le rang d'ancienneté, les autres qualifications étant égales, sera la base de l'avancement dans le service.

13. La Commission ne fera pas de distinctions injustes contre les membres de l'Union.

14. Tous les hommes employés dans le métier d'électricien sous les ordres de la Commission recevront une instruction complète dans l'usage du pulmomètre, ainsi que des instructions dans les premiers soins aux blessés, ces instructions devant être données pendant le temps de la Commission par un instructeur compétent. Un ordre de travail sera promulgué pour couvrir ces instructions aux équipes de ligne. Si l'employeur désire donner des instructions le soir, les employés devront être présents après en avoir reçu avis et seront payés au taux régulier pour le temps employé à recevoir ces instructions.

15. Toutes les équipes et tous les départements seront munis d'un outillage pour les premiers soins aux blessés.

16. Quand un aide sera requis pour du travail sur des fils chargés, un apprenti et non un journalier sera envoyé faire cet ouvrage, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présentes.

17. Les surveillants et les réparateurs auront chaque année une vacance de deux semaines avec salaire.

18. Une couverture convenable pour voitures et automobiles sera fournie pour la protection, lorsque le temps est mauvais, des conducteurs de trucks, chauffeurs, préposés aux réparations urgentes, surveillants et réparateurs.

19. Un opérateur suppléant, outre celui actuellement employé, sera ajouté afin de donner à chaque opérateur aussi près d'une journée de repos par semaine que la chose pourra se faire.

20. Chaque opérateur suppléant devra appartenir à la même classe que l'opérateur qu'il remplace.

21. Aucun opérateur de station, ouvrier électricien, poseur de fils à l'intérieur, installateur de compteurs ou employé de station ne sera requis de travailler sur des fils de cinq cents volts ou plus ou de faire de gros ouvrages sur des fils non chargés sans avoir l'aide suffisante et des précautions convenables contre le danger, et quand il sera requis de travailler sur des fils de plus de 650 volts les termes généraux de ce contrat, tels qu'exposés ci-dessus au sujet de la tension, seront maintenus.

22. Les conducteurs de trucks pour les réparations urgentes qui ont été pendant un an au service de l'employeur recevront deux semaines de vacance par année avec salaire, et travailleront par journées de huit heures, sept jours par semaine.

23. Toutes les conditions actuelles non prévues par les présentes demeureront en vigueur comme auparavant.

24. Rien de ce qui est contenu dans les présentes ne sera interprété comme réduisant le salaire d'aucun employé recevant actuellement un taux plus élevé pour l'ouvrage classifié ci-dessous.

25. M. Frank Wagenast, le représentant de l'employeur dans le Conseil, ne s'accorde pas avec les membres soussignés du Conseil et par conséquent ne se joint pas à eux dans ce rapport.

TABLEAU DES SALAIRES.

	Par heure.	Par mois.
Contremaître de poseurs de fils	....	$105.00
Contremaître du département des réparations urgentes	....	110.00
Sous-contremaître	....	95.00
Poseurs de fils et proposés aux trolleys	40c.	......
Ouvriers	43c.	......
Préposés aux fils	41c.	......
Préposés aux câbles	43c.	......
Aides-préposés aux câbles	28c.	......
Installateur de compteurs	....	75.00
Préposés aux réparations urgentes	....	100.00
Premier opérateur	....	90.00
Les autres opérateurs recevront une augmentation de trois pour cent		
Surveillants et répareurs	....	83.00
	Par semaine.	
Conducteur du truck pour les réparations urgentes	$16.00	......
Conducteurs	16.00	......
	Par heure.	
Ouvriers travaillant sur le terrain	26c.	......

	1ère année. Par heure.	2ème année. Par heure.	3ème année. Par heure.
Apprentis—			
Poseurs de fils et préposés aux trolleys	30c	31c	36c
Ouvriers	27c	32c.	35c
Préposés aux fils	20c	25c	28c
	Par mois.	Par mois.	Par mois.
Préposés aux compteurs	$55	$50	$70
Liseurs de compteurs, taux minimum de	$50	...	...

Vers la fin de l'année 1914, on a allégué que les patrons, sans consulter les employés, commençaient à faire des changements dans le tableau des conditions de travail, au désavantage des employés, et un sentiment de malaise régna et se continua pendant quelque temps jusqu'au commencement de l'année 1915, alors que, après quelques négociations dans une tentative de régler les questions en litige, les employés—prétendant qu'ils perdaient un temps précieux et qu'ils étaient forcés d'agir ainsi—donnèrent un avis mettant fin au fonctionnement de la décision le 30 avril 1915. Vers le même temps, les employés soumirent au patron, pour être étudié, un contrat contenant, substantiellement, les termes et conditions de la décision ci-dessus exposée, avec quelques modifications et une augmentation de l'échelle des salaires. Ce contrat fut rejeté par les patrons, qui, de leur côté, soumirent un certain document ou avis aux employés, en date du 12 mai 1915, sous l'autorité duquel ils prétendaient que les employés devaient travailler à l'avenir. Les patrons avaient apparemment l'intention de reconnaître la décision comme étant encore en vigueur, mais variée et modifiée par leur avis du 12 mai qui effectuait dans les termes de la décision des changements marqués et considérables en comparaison avec la manière dont ils avaient été lus et interprétés jusque là.

Comme les parties étaient incapables de s'entendre, des représentants furent nommés de chaque côté et un président nommé par le gouvernement, et on commença à tenir des séances dans le but de déterminer les questions en litige et pour faire un effort afin de concilier les différences de vues.

Chacune des parties prétendait que, bien qu'en règle générale les termes de la décision fussent satisfaisants, il devait y être fait quelques changements importants avant qu'elle fût satisfaisante pour les parties respectives. Des témoignages furent entendus dans le but de convaincre le Conseil qu'il existait de chaque côté des griefs contre le tableau ci-dessus des conditions de travail, en vue de convaincre le Conseil que des changements devraient y être effectués.

Une des premières questions soulevées, et une question considérée importante par les patrons, était que le temps spécifié dans la décision, soit un an, était trop court, et après avoir entendu le plaidoyer des patrons en faveur d'un terme plus long et ce qui fut dit en réponse à ce plaidoyer par les employés, le Conseil en est venu à la conclusion qu'il serait injuste pour les deux parties de limiter à un an la période pendant laquelle la décision sera en vigueur, et recommande en conséquence que cette décision lie les parties pendant trois (3) ans à compter du 1er mai A.D. 1915, et que l'une ou l'autre partie puisse y mettre fin, à l'expiration des trois ans, en donnant un avis écrit d'un mois entier, et que si elle ne prend pas ainsi fin elle demeure en vigueur d'année en année et prenne fin à l'expiration de l'année le 30 avril de toute année quelconque par un avis d'un mois, par écrit, donné par l'une ou l'autre partie.

Le Conseil, après avoir étudié avec soin les allégations contre la décision de 1914 faites par les deux parties, en est arrivé à la conclusion qu'aucune raison n'a été donnée par l'une ou l'autre des parties de changer aucune des conditions de travail mentionnées dans les clauses du n° 1 au n° 25 de ladite décision, et recommande en conséquence que cette décision soit adoptée pour la période de trois ans tel que ci-dessus spécifié.

Le Conseil a entendu beaucoup de témoignages sur la question de savoir s'il devrait y avoir un ou deux opérateurs dans une sous-station: c'est-à-dire un opérateur et un aide. Ce point n'est pas couvert par ladite décision, parce que dans le temps où la décision fut rendue il ne s'était soulevé aucune question à ce sujet, attendu qu'il y avait alors deux opérateurs à chaque station, et par conséquent il n'était pas nécessaire de faire de rapport sur ce

point, et ce Conseil a entendu les nombreux témoignages soumis par les deux parties et a lui-même visité personnellement les sous-stations. Il y avait deux questions à considérer: d'abord, celle de savoir s'il y avait, oui ou non, dans quelqu'une de ces stations, trop d'ouvrage pour un seul homme, et en second lieu, celle de savoir si, absolument en dehors de la question de la quantité de travail, il était prudent de laisser une sous-station sous la garde d'un seul opérateur, à cause de la nature dangereuse des machines et du fait que les sous-stations sont tenues fermées en tout temps et que les opérateurs y travaillent par périodes de huit heures chacun, et qu'un employé pourrait y être plusieurs heures seul sans être vu ni recevoir la visite de qui que ce soit. Il y a deux ou trois sous-stations temporaires, telles que celles de Withrow Park, etc., auxquelles ces questions ne s'appliquent pas, car il a été convenu qu'il n'était pas besoin d'un opérateur supplémentaire à ces endroits, mais en ce qui regarde les principales sous-stations, les témoignages ont été très contradictoires. On a déclaré positivement qu'il n'est pas prudent pour un homme d'y rester seul si longtemps, et on a déclaré aussi positivement qu'il est parfaitement sûr pour lui d'y être seul tout le temps, et il y a d'autres témoignages à l'effet qu'il y a lieu de décider dans chaque cas particulier s'il est ou n'est pas prudent d'y laisser un homme seul. Le Conseil, après avoir visité les sous-stations et avoir compris dans une certaine mesure les dangers au milieu desquels les employés travaillaient, et comprenant que dans tout cas où il y a un point douteux la vie et la sécurité des employés doivent être considérées tout d'abord, a décidé de recommander qu'il y ait à chacune de ces sous-stations un aide de l'opérateur; ceci, cependant, ne doit pas s'appliquer aux trois petites sous-stations temporaires de Withrow Park, etc.

Une des questions importantes à considérer était celle d'une demande de l'augmentation des salaires des employés. Des tableaux ont été présentés indiquant les taux de salaires que les employés reçoivent actuellement, et d'après une analyse d'un certain nombre de ces tableaux il semblerait que la moyenne de salaire est dans le voisinage de dix-sept ou dix-huit dollars par semaine, en tenant compte du temps perdu, et la question devant nous est de savoir ce qui constitue une compensation suffisante pour ces employés.

Le Conseil avait à déterminer quels éléments devraient entrer en considération en décidant la question de salaire, et il en est venu à la conclusion que le coût de la vie—bien que ce soit pas la seule chose qu'il ait examinée—est la base première des salaires, et qu'une entreprise de la nature du Toronto Hydro-Electric System devrait faire ses calculs et arranger ses estimations de façon à pourvoir aux dépenses raisonnables et modérées nécessaires à la vie de tous ses employés.

Le Conseil a reçu une grande quantité de preuve, écrite, imprimée et verbale, au sujet du coût de la vie, et avec tout son désir de le rendre aussi raisonnable que possible, à cause des conditions compliquées qui existent actuellement à Toronto, en prenant un ouvrier avec une famille moyenne, disons une femme et trois enfants, il semble que pour le maintenir dans un état de vie raisonnable, convenant à sa position, il lui en coûterait probablement $90.00 par mois, sans tenir aucun compte de la perte de temps, etc. Cela ferait, en chiffres ronds, une moyenne d'à peu près $22.50 par semaine. Si donc le Conseil a raison en basant sur le coût réel de la vie son calcul du salaire qu'un employé devrait recevoir, alors la moyenne des salaires devrait être de $22.50 par semaine au lieu de $17.00 comme à présent.

Il a été fortement allégué au nom du Toronto Hydro-Electric System qu'il ne pouvait pas augmenter les salaires, en vue de la diminution des affaires et de

la vive concurrence, etc., et qu'il était incapable de considérer pour un seul instant la proposition de payer des salaires plus élevés.

A ce propos, cependant, il ne faut pas perdre de vue le fait que, bon gré, mal gré, le Toronto Hydro-Electric System a réduit ses taux pour les consommateurs de Toronto, et a réduit par là son revenu de $250,000.00 par année. Cela étant vrai, et telle a été la déclaration du gérant lui-même, si une entreprise est assez profitable pour permettre de faire cette énorme réduction, elle est assurément assez profitable pour permettre de payer des salaires vitaux aux employés qui font fonctionner le système, et nous n'avons en conséquence aucune hésitation à dire que si le temps actuel était un temps normal, nous recommanderions immédiatement une augmentation de dix pour cent (10%) des salaires des employés.

Le Conseil croit ne pas pouvoir perdre complètement de vue les conditions commerciales à l'heure présente, et tout en n'ayant absolument aucune hésitation à décider que les salaires des ouvriers employés dans cette branche de travail devraient être augmentés d'au moins dix pour cent, en considération des conditions difficiles qui existent à l'heure présente et qui semblent devoir se continuer pendant au moins quelque temps encore, il recommande que cette augmentation soit accordée à compter du 1er mai 1916.

Il y a quelques inégalités de salaires auxquelles on devrait porter remède. Par exemple: Il y a deux contremaîtres qui, en vertu de la décision de l'année dernière, ont, par suite d'un malentendu, réellement subi une diminution de salaire au lieu de recevoir une augmentation. On devrait y porter remède, mais nous ne sommes pas prêts à recommander que ces contremaîtres aient tout le temps une si grande avance sur les autres contremaîtres, mais nous recommandons que, lorsque la présente augmentation entrera en vigueur, ils soient mis sur le même pied que les autres, et que dans l'intervalle on leur paie ce qu'ils ont réellement perdu depuis la dernière décision, jusqu'à et y compris le temps où l'augmentation entrera en vigueur, alors que leurs salaires seront placés sur la même base que ceux des autres contremaîtres.

Il est recommandé que les taux des salaires des employés pendant la première année de ladite période de trois ans soient les taux indiqués dans le tableau de ladite décision de 1914 tels que modifiés dans les présentes dans le cas de ceux dont les salaires ont été, par inadvertance, réduits par ladite décision.

Le tout respectueusement soumis.

Fait à Toronto, Ont., ce 12ème jour d'août 1915.

(Signé) E. Coatsworth,
Président.

(Signé) Fred. Bancroft,
Pour les employés.

Je désapprouve complètement le rapport ci-dessus et devrai soumettre un rapport de la minorité.

(Signé) F. Erichsen Brown,
Pour le patron.

RAPPORT DE LA MINORITÉ.

Dans la question de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907, et d'un différend entre les "Toronto Electric Commissioners" et leurs ouvriers électriciens.

A l'honorable T. W. Crothers, C.R., ministre du Travail, et à M. Emerson Coatsworth, président.

Le rapport de la majorité.

Je ne puis approuver le rapport de la majorité du Conseil de Conciliation et d'Enquête de 1915 parce qu'il adopte et perpétue la décision de 1914, accorde une augmentation des taux des salaires qui est absolument injustifiable, contient des conclusions et des décisions qui, à mon avis, sont contraires à la preuve et au poids de la preuve, et est fondé sur de fausses prémisses, comme il sera démontré plus tard.

A la suite de la décision de 1914, les employés acceptèrent du concurrent commercial du "System" des salaires plus bas et des conditions de travail moins avantageuses, et cependant le rapport de la majorité ignore apparemment ce fait et accorde une nouvelle augmentation, pardonnant ainsi et aggravant la distinction injuste faite contre le "System."

L'adoption en gros, par le rapport de la majorité, de la décision de 1914 ne pourrait être expliquée, en face de la preuve faite devant nous, que par l'hypothèse que la décision représentait une ligne principale solide. S'il en était ainsi, alors une des parties à ces procédures aurait tout à gagner et rien à perdre. Une semblable théorie serait pernicieuse à l'extrême.

La ligne de moindre résistance serait pour moi d'adopter la décision de 1914 et d'accorder quelque légère augmentation des taux des salaires, mais à mon avis cela serait éviter les questions réellement en litige dans ce différend et ignorer la masse de la preuve sur laquelle je dois baser mes conclusions. Afin de présenter la question plus clairement, le rapport de la majorité implique pour une période de trois ans l'adoption en masse de la décision de 1914, une augmentation générale des salaires de 10 pour 100 après l'expiration d'un an à compter du 1er mai 1915, et la recommandation qu'il y ait des aides-opérateurs dans toutes les sous-stations moins trois, et une ou deux recommandations de moindre importance. Je donne par ordre mes raisons pour ne pas accepter ces stipulations.

La décision de 1914.

Mes objections à la décision de 1914 sont comme suit:

(1) Elle a été un compromis, un *modus vivendi,* accepté par les commissaires dans leur désir d'amener l'harmonie et dans l'espoir que les concessions qu'elle implique (tout en reconnaissant qu'à plusieurs points de vue elles étaient sujettes à objection) conduiraient à une paix permanente entre les commissaires et les employés.

(2) La mise à exécution de la décision de 1914 pendant la première année a démontré qu'elle ne constituait pas un règlement satisfaisant et permanent, sur une base équitable, des questions en litige entre les commissaires et les employés, et que les objections des commissaires étaient bien fondées.

(3) Elle a été impuissante à faire face à des conditions commerciales anormales. Quand ces conditions commerciales anormales surgirent comme résultat de la guerre et que les commissaires essayèrent de leur faire face, ils furent immédiatement accusés de contrevenir à la décision, bien qu'ils continuassent d'adhérer strictement à l'esprit de la décision.

(4) Elle rend stérile le principe trouvé dans tous les emplois, qu'un employé doit réellement donner quelque chose pour les congés avec salaire qu'il reçoit et autres privilèges—le retour est généralement une quantité raisonnable de travail supplémentaire sans salaire.

(5) Ainsi qu'il est établi par la preuve, elle implique plusieurs conditions qui ne pouvaient raisonnablement être acceptées par les commissaires, excepté sous forme de compromis et de conditions qui avaient tout l'air d'une intervention directe.

(6) Elle constituait une distinction injuste criante contre le Système Hydro-Electrique, une institution appartenant au public, en faveur de son concurrent commercial.

L'augmentation des salaires.

J'ai une opinion tout aussi forte sur la question de l'augmentation des taux des salaires recommandée dans le rapport de la majorité.

Les informations fournies à l'enquête et qui n'ont pas été réfutée établissent que les commissaires paient maintenant des salaires beaucoup plus élevés que leur concurrent commercial et que l'augmentation des taux déjà effectuée depuis 1912 a été beaucoup plus forte que l'augmentation du coût de la vie depuis cette date, telle que déduite des rapports du ministère du Travail.

Bien que j'admette facilement que toute entreprise qui est profitable devrait payer à ses employés des salaires vitaux, ce principe n'a aucune application dans une entreprise qui paie les salaires actuellement en vigueur dans le service hydro-électrique.

Il est déclaré dans le rapport de la majorité que "si une entreprise est assez profitable pour permettre de faire cette énorme réduction, elle est assez profitable pour permettre de payer des salaires vitaux aux employés qui font fonctionner le système." La seule conclusion qui puisse être tirée de ceci est que les membres du Conseil qui ont fait le rapport de la majorité sont d'avis que "$17.00 ou $18.00 par semaine", ou en d'autres termes, plus de $900 par année, ne constituent pas un salaire vital. Je ne puis accepter cette déclaration. Le rapport de la majorité décide de plus qu'il faudrait $22.50 par semaine, comme salaire vital, à une famille ouvrière moyenne de cinq, dans la ville de Toronto. Une conclusion des statistiques du ministère du travail qui a été faite récemment établit que la famille typique de cinq à Toronto avait besoin, en juin 1912, d'à peu près $14.00 par semaine, et en juin 1915, d'à peu près $13.00 à $14.00 par semaine, et que le coût moyen de la vie par semaine, pour la famille typique, était un peu inférieur à $14.00 en 1912 et un peu supérieur à $14.00 en 1913 et 1914. D'après ces chiffres, nous ne pouvons en venir qu'à une seule conclusion, et c'est que le coût de la vie aujourd'hui, pour la famille typique moyenne, est inférieur à ce qu'il était en 1914 et très inférieur à ce qu'il était en 1912; or, l'augmentation de la moyenne de salaire payée aux employés qui tombent sous l'autorité des décisions a été de plus de 11 pour 100 dans la même période. Dans le cas des poseurs de fils, il a été établi que l'augmentation, dans la même période, a été égale à près de 30 pour 100.

Le rapport de la majorité déclare que "Le Conseil en est venu à la conclusion que le coût de la vie... est la base première des salaires," et comme l'augmentation des taux des salaires dans le service hydro-électrique a été dans le passé hors de toute proportion avec l'augmentation du coût de la vie, la conclusion trouvée dans le rapport de la majorité est donc absolument fausse.

Permettez-moi de faire encore une seule citation du rapport de la majorité: "Si donc le Conseil a raison en basant sur le coût de la vie son calcul du salaire qu'un employé devrait recevoir, alors la moyenne de salaire devrait être de 22.50 par semaine au lieu de $17.00 comme à présent." Dans cette déclaration, ce n'est pas l'acceptation du principe qui aurait dû être stipulée, mais la décision que $22.50 représentait le coût réel de la vie.

Parmi toute la preuve soumise au Conseil, il n'y avait qu'un seul état isolé, préparé par les employés à la suggestion du président, indiquant que la moyenne du coût de la vie pour une famille de cinq devrait être $22.50 par semaine. A mon avis, le Conseil a fait erreur en tirant une conclusion aussi importante d'un seul cas isolé.

Je vous demanderai de considérer l'effet plein de conséquences de l'adoption, par les commissaires, de ce rapport de la majorité contenant une telle conclusion de telles prémisses, son effet non seulement sur les autres branches du Système Hydro-Electrique, mais aussi sur toutes les autres industries.

Pouvez-vous vous attendre à ce que j'approuve un rapport qui fixe à $22.50 la moyenne du coût de la vie pour une famille typique à Toronto, quand, ainsi qu'il a été démontré, les statistiques dignes de foi la fixent à environ $14.00?

Si la moyenne de salaire est maintenant de $17.00 et qu'un poseur de fils reçoive maintenant $21.60 par semaine, alors, avec un taux moyen de $22.50, un poseur de fils devrait recevoir $28.32, ou $1,400.00 par année, et ainsi de suite *ad nauseam.*

Je ne saurais non plus perdre de vue le fait qu'on a demandé à mainte reprise, au cours de cette enquête, que l'ancienne décision servît de précédent. Le Conseil de 1915 adopte ce principe quand il accepte comme partie de son rapport la décision de 1914. Je ne puis approuver ni l'une ni l'autre de ces attitudes.

L'application de principes d'affaires stricts exigerait que les taux des salaires dans le service du Toronto Hydro-Electric System, une entreprise appartenant à la municipalité, fussent les mêmes que dans une entreprise privée avec laquelle il est en concurrence. Si les employés sont disposés à accepter les salaires moindres payés par l'entreprise privée, pourquoi devraient-ils faire des distinctions injustes contre l'entreprise publique? Pourquoi un Conseil d'enquête devrait-il appuyer ces distinctions injustes? Si des salaires plus élevés sont déjà payés, pourquoi des salaires encore plus élevés devraient-ils être demandés, et pourquoi ces salaires plus élevés devraient-ils être recommandés par un autre Conseil d'enquête?

Bien que les taux des salaires pussent logiquement être réduits, je suis prêt à recommander une augmentation d'après les principes ci-après mentionnés. Je le fais en y ajoutant certaines altérations compensatrices dans les conditions de travail. Je le fais en ayant présente à l'esprit l'intention déclarée des commissaires d'adopter un mode de traitement généreux plutôt que sévère de leurs employés, et ayant aussi présent à l'esprit le fait que dans une entreprise publique les taux des salaires et les conditions de travail devraient être aussi favorables que les circonstances le permettent, mais ayant surtout dans l'idée l'établissement, entre les commissaires et les employés, de relations qui amèneront une paix permanente et plus qu'un règlement équitable.

Je fais cependant cette recommandation basée sur aucune fausse prémisse et avec la déclaration expresse que je ne reconnais pas la prétention qu'un Conseil ne peut diminuer les salaires mais doit toujours les augmenter ou les laisser stationnaires. Si ma recommandation est acceptée par les commissaires du Système Hydro-Electrique de Toronto, je recommande que la décision soit pour la durée de la guerre et pour une période d'un an après la guerre, et que l'augmentation n'entre en vigueur qu'à la date de et après la déclaration de paix.

La question des aides-opérateurs.

Le rapport de la majorité, en recommandant que des aides-opérateurs soient placés dans toutes les sous-stations moins trois, non seulement va au delà des conditions qui existaient auparavant dans le service du Système, mais va plus loin que ce que les employés ont demandé à l'enquête. Des témoignages relativement à la nécessité d'opérateurs additionnels aux sous-stations ont été rendus par trois experts, dont un assigné par les employés et deux par les commissaires, et aussi par deux ingénieurs de la Commission. A l'exception du témoignage de l'un des experts (qui, à mon avis, était peu croyable), toutes les déclarations faites par les autres ont établi qu'il n'y avait aucune nécessité d'augmenter le nombre des opérateurs.

Comme un autre exemple du fait que le rapport de la majorité est fondé sur de fausses prémisses, on peut en citer ce qui suit. Après avoir mentionné les témoignages entendus sur la question de savoir si oui ou non il devrait y avoir un ou deux opérateurs dans une sous-station, le rapport dit: "Ce point n'est pas couvert par ladite décision, parce que dans le temps où la décision fut rendue il ne s'était soulevé aucune question à ce sujet, *attendu qu'il y avait alors deux opérateurs à chaque station*".

Cela est absolument contraire aux faits, car jusqu'à la date de cette décision il n'y avait d'aides-opérateurs qu'à deux stations à part celles qui ont actuellement des aides. De plus, une de ces deux stations (celle de Withrow Park) est spécifiquement exclue, par le rapport de la majorité, de l'obligation d'un second opérateur. Je suis d'avis qu'aucune recommandation ne devrait être faite par ce Conseil à ce sujet, mais que la chose devrait être laissée entièrement entre les mains des commissaires hydro-électriques de Toronto, qui décideront de temps en temps absolument ce que leur jugement leur conseillera de faire.

Les négociations qui ont amené la nomination du présent Conseil.

Voici dans leur nudité les faits qui ont amené la nomination de ce Conseil:

Le 31 mars 1915, les employés donnèrent un avis annulant la décision de 1914 à compter du 30 avril 1915. Cette annulation vint comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Il n'y avait eu, avant l'avis, aucune négociation entre les représentants des employés et les patrons.

Le 20 et le 23 avril 1915, respectivement, il y eut une entrevue entre les représentants des employés et les patrons, à laquelle furent discutés quelques griefs d'importance secondaire. Les patrons promirent de faire une enquête sur ces griefs et de remettre les choses en état si les griefs étaient fondés.

Le 30 avril 1915, l'annulation de la décision de 1914 dont les employés avaient donné avis entra en vigueur.

Le 12 mai 1915, un avis confirmant les anciens taux de salaires, mais indiquant des conditions de travail satisfaisantes pour les patrons et destinées à faire face aux nouvelles conditions commerciales, fut affiché par les patrons. Je donne cet avis dans le second tableau. Une copie de l'avis fut envoyée par les patrons au ministère du Travail, mais ce ministère n'y fit aucune objection ou commentaire.

Le 20 mai 1915, il y eut une nouvelle entrevue qui se termina amicalement, laissant les patrons sous l'impression qu'une base de règlement au moyen de négociations avait été trouvée.

Le 22 mai les employés s'adressèrent au ministère du Travail pour demander un Conseil. Dans cette demande d'un Conseil, parut pour la première fois le contrat proposé par les employés, qui n'avait jamais été soumis aux patrons.

Je ne veux pas critiquer clause par clause le rapport de la majorité, mais il est nécessaire de faire observer au moins encore une autre des inexactitudes de ce rapport. Le rapport déclare que "vers le même temps (savoir, avant le 12 mai 1915), les employés soumirent aux patrons, pour être étudié, un contrat", etc. Ainsi qu'il a été dit, ce document officiel ne fut jamais réellement soumis aux patrons, mais fut inclus dans la requête soumise au ministre du travail quand ils demandèrent l'établissement de ce Conseil.

Le rapport de la majorité contient ces mots: "L'avis du 12 mai effectuait dans les termes de la décision des changements marqués et considérables en comparaison avec la manière dont ils avaient été lus et interprétés jusque là." A mon avis, cette déclaration n'est pas justifiée par les faits, qui sont comme suit:

L'effet de l'avis sur les conditions précédentes était brièvement:

De laisser les salaires tels qu'ils étaient;

D'effectuer quelques changements peu importants dans quelques-unes des conditions;

De donner une compensation par le paiement du travail supplémentaire comme substitut pour les congés avec salaire dans le cas des opérateurs de stations, des hommes de ronde, des préposés aux compteurs, des réparateurs et des contremaîtres, et—

Sur la demande des employés, de donner une année supplémentaire aux apprentis dans la branche de la construction, et de payer pour tout le temps raisonnable pris par les employés pour se rendre à l'ouvrage et en revenir dans les cas d'appels pour réparations urgentes.

De l'histoire ci-dessus des négociations il n'y a qu'une conclusion à tirer: c'est qu'il n'y avait alors aucune nécessité de demander un Conseil de Conciliation et d'Enquête.

Les conditions commerciales artificielles et tendues résultant de la guerre auraient dû par elles-mêmes être suffisantes pour limiter le règlement de toutes questions en litige à des négociations entre les parties et pour dissuader de toute demande d'un Conseil. Une enquête de cette nature non seulement dérange la conduite des affaires de l'entreprise en absorbant le temps de l'administration et d'autres pour la préparation de la cause, mais entraîne pour le pays une dépense qui est inexcusable.

Les commissaires ont établi que les salaires et les conditions de travail dans le service hydro-électrique étaient excellents, et cela n'a pas été réfuté par l'autre partie.

Les entreprises publiques ne sont pas conduites pour l'avantage d'une classe.

Il convient de faire observer que le présent différend n'intéressait pas tous les employés du Système et ne comprenait pas le bureau des ingénieurs, ni le personnel des bureaux et des commis-vendeurs, mais était limité simplement à l'Union locale n° 353 de l'*International Brotherhood of Electrical Workers.* Bien qu'il ne puisse y avoir aucune objection imaginable à l'existence d'une Union dans une entreprise appartenant au public, il n'y a pas de raison pour que cette Union fasse des distinctions injustes contre cette entreprise. La demande continue et annuelle d'un Conseil commence à avoir l'air de l'exploitation d'une entreprise municipale dans laquelle les conditions n'exigent pas une semblable action. Les privilèges deviennent bientôt des droits; les compromis deviennent bientôt des précédents.

Une entreprise appartenant à une municipalité est conduite pour l'avantage du grand nombre et non pour celui du petit nombre, et pourvu que les employés soient traités équitablement et justement et même généreusement, cela devient une question de sentiment et non de justice quand le fait que l'entreprise réalise un profit ou est capable de réduire ses taux est présenté comme une raison pour une augmentation injustifiable des taux des salaires payés à ses employés. L'adoption d'un pareil principe par un Conseil au sujet d'une des branches du gigantesque système hydro-électrique de cette province pourrait avoir des effets désastreux sur la propriété publique qui pourra tôt ou tard entrer dans le champ des autres services publics. Une des critiques continuellement soulevées par les adversaires de Sir Adam Beck et de ses collègues est que la propriété publique des entreprises municipales ne peut être administrée d'après des principes d'affaires sains, mais qu'elles sont exposées à être exploitées pour l'avantage d'une section de la collectivité, politique ou autre.

Il a été évident au cours de toute l'enquête, et aussi d'après les témoignages entendus, que les commissaires ont toujours été prêts à rencontrer les employés équitablement et franchement chaque fois que l'occasion s'en présenterait, et qu'ils s'étaient occupés avec zèle, et avec une sollicitude plus qu'ordinaire, de la sûreté des employés dans tous les départements de l'entreprise. Un Livre de Règlements de 57 pages a été préparé pour l'usage des employés—dont 22 pages couvrent le traitement des accidents.

J'ai déjà exposé mes objections générales à ce que la décision de 1914 fasse partie de ma recommandation, et mes objections plus spécifiques à cette décision ressortiront d'une comparaison entre les clauses de cette décision et les recommandations qui suivent.

Recommandations.

(1) *Salaires.*

Les salaires actuellement en vigueur tel qu'exposé dans le tableau ci-joint demeureront en vigueur jusqu'à la déclaration de paix dans la guerre qui se poursuit actuellement entre la Grande-Bretagne et ses alliés et les Austro-Allemands. A compter de la date de cette déclaration de paix et pendant un an après cette date une augmentation générale de 5 pour 100 sera accordée.

(2) *Congés avec salaire.*

Les employés qui jouissent actuellement des congés statutaires comme suit:

Jour de l'An,
Vendredi-Saint,

24 mai,
1er juillet,
Congé civique,
Jour du Travail,
Jour d'Actions de Grâce,
Jour de Noël,

et tous les deux samedis après-midi, conserveront ces privilèges.

Ces employés sont les suivants:

Poseurs de fils,
Ouvriers travaillant sur le terrain,
Préposés aux câbles et jointeurs,
Aides-préposés aux câbles,
Préposés aux fils,
Réparateurs,
Préposés aux compteurs,
Artisans.

(3) *Vacances.*

Deux semaines de vacances avec salaire seront accordées chaque année aux ouvriers suivants:

Opérateurs,
Contremaîtres,
Préposés aux réparations urgentes.

Une semaine de vacances avec salaire sera accordée chaque année aux hommes de ronde.

Il est accordé aux préposés aux compteurs une augmentation de compensation à compter de la date de l'adoption de ce rapport s'il est adopté, et aussi des taux pour le travail supplémentaire, en vue des circonstances spéciales dans lesquelles ils sont placés. J'ai déjà compris cette augmentation dans le tableau des salaires recommandé.

(4) *Indemnité de maladie.*

Un système coopératif d'indemnité de maladie est suggéré à la considération des commissaires, qui, s'il est adopté, sera applicable à tous les employés; ce système sera entretenu au moyen de contributions des commissaires et des employés.

(5) *Durée de la décision.*

Cette décision devra, à tout événement, demeurer en vigueur pendant la durée de la présente guerre et aussi pendant un an après la déclaration de la paix. Elle continuera ensuite en vigueur d'année en année à moins d'être terminée par un avis écrit de 30 jours donné par une des parties à l'autre; cet avis ne pourra être donné que pour mettre fin à la décision au premier ou à un autre anniversaire de la déclaration de la paix.

(6) *Heures de travail.*

Neuf heures constitueront le travail d'une journée pour les employés et artisans employés à la construction ordinaire, commençant à 7 heures du matin jusqu'à midi, et de 1 heure à 5 heures du soir. Dans le cas des poseurs de

fils, huit heures constitueront le travail d'une journée, de 8 heures du matin à midi et de 1 heure à 5 heures du soir. Pour les préposés aux compteurs, neuf heures constitueront le travail d'une journée, de 8 heures du matin à midi et de 1 heure à 6 heures du soir. Les employés travaillant "en équipes" travailleront huit heures par jour à tour de rôle.

(7) *Travail supplémentaire et remplacement.*

Les taux du travail supplémentaire, quand il sera payable, sera comme suit:

Pour les employés réguliers ne travaillant pas en équipes, les cinq premières heures entre 5 heures du soir (ou 6 heures du soir pour les préposés aux compteurs) et 10 heures du soir seront comptées à raison de temps et demi et ensuite à raison de temps double du temps régulier et continueront ainsi (excepté pour l'intermède pour les repas) jusqu'à ce que l'employé soit relevé de son poste, et si elles commencent à 5 heures du matin ou plus tard et avant 7 heures du matin, le travail sera payé à raison de temps double jusqu'à 7 heures du matin. Tout le travail fait le dimanche, les jours de fêtes ou le samedi après-midi toutes les deux semaines, lorsque ce travail donnera droit à être payé, sera calculé à raison de temps double et tout le montant payé le sera à raison de temps double. Dans le cas des opérateurs faisant des heures de travail supplémentaires, ces employés seront payés à raison de temps et demi pour les cinq premières heures de travail supplémentaire et ensuite à raison de temps double.

Si un employé est transféré temporairement d'un département à un autre, il recevra le salaire et travaillera sous les conditions, en ce qui regarde les heures de travail supplémentaires et pour le reste, qui sont applicables à l'ouvrage auquel il est transféré. Il est cependant stipulé qu'il n'y aura pas de réduction du salaire ordinaire applicable à l'ouvrage auquel il est employé dans les conditions normales; il est de plus stipulé que si un employé, après avoir travaillé dans un département, est appelé à travailler immédiatement dans un autre, il recevra alors le salaire auquel il aurait eu autrement droit, pourvu que l'ouvrage eût été fait sans aucun changement de département ou de travail.

Les employés appelés de leur domicile pour faire des réparations urgentes seront payés, dans le cas d'une prompte réponse à l'appel, pour un temps suffisant pour leur permettre de se rendre à l'ouvrage et en revenir, le taux pour ce temps devant être celui qui est applicable à l'ouvrage en question.

(8) *Protection des employés à l'ouvrage.*

Des précautions raisonnables seront prises en tout temps, autant que possible, pour protéger les employés pendant qu'ils travailleront sur des lignes chargées. Pendant qu'ils travailleront sur des fils portant plus de 650 volts, des précautions spéciales seront prises, et chaque fois que la nature du travail ou la sûreté de l'employé l'exigera, deux ouvriers qualifiés ou plus devront être employés à ce travail, ainsi que toute l'aide nécessaire qui pourra être requise.

(9) *Aide dans le travail sur des fils chargés.*

Quand de l'aide sera requise pour de l'ouvrage sur des fils chargés, un ouvrier qualifié ou un apprenti, et non un journalier, sera assigné à cet ouvrage, mais ceci ne devra pas être interprété comme signifiant qu'un journalier ne devra pas être employé pour les fins ordinaires pour lesquelles ces hommes sont ordinairement employés.

(10) *Comité des griefs.*

Le gérant général recevra en tout temps, par arrangement, un comité des griefs de n'importe quel département. Il est aussi entendu que l'agent d'affaires de l'Union locale ou un officier général de l'association pourra faire partie du comité des employés si la majorité des employés le désire.

(11) *Suspension des employés.*

Tout employé qui aura été suspendu pour une cause quelconque, et qui, après enquête, aura été trouvé non coupable de la faute dont il était accusé, sera réintégré dans son ancienne position et recevra son plein salaire pour tout le temps perdu depuis la date du renvoi ou de la suspension jusqu'à celle de sa réintégration.

(12) *Contremaîtres temporaires, etc.*

Dans le cas où des employés agiront en qualité de contremaîtres temporaires ou occuperont temporairement une position plus élevée, s'ils ne sont requis d'agir que pendant quelques jours, aucun changement ne sera fait dans le taux de leur salaire, mais quand ils seront requis d'agir pendant une semaine entière ou davantage, ils recevront, pour le temps pendant lequel ils auront ainsi agi, le taux de salaire des contremaîtres ou sous-contremaîtres.

(13) *Qualifications pour l'avancement.*

Le rang d'ancienneté, les autres qualifications étant égales, sera le mode d'avancement dans le service.

(14) *Distinctions entre employés.*

Il ne sera pas fait de distinctions entre employés unionistes et employés non-unionistes.

(15) *Premiers soins aux blessés.*

Un cours de premiers soins aux blessés sera établi sous la direction d'un instructeur compétent, qui donnera des instructions sur les premiers soins aux blessés et sur l'emploi du pulmomètre. Ces classes auront lieu à intervalles réguliers après les heures de travail pendant toute l'année, et seront arrangées de façon que tous les employés aient l'occasion de recevoir un enseignement complet. Les employés seront tenus d'assister à ces conférences et recevront une heure de salaire régulier pour chaque conférence à laquelle ils assisteront conformément à la liste sur laquelle leur nom sera inscrit. Tout employé qui n'assistera pas à ces conférences pour lesquelles il sera inscrit, à moins d'avoir une permission écrite de s'en absenter, sera puni par la perte d'une heure de salaire. Les employés auront le privilège d'assister à d'autres conférences en autant que le permettront les dimensions de la salle dans laquelle elles auront lieu, mais n'auront droit à aucune compensation pour leur présence à ces conférences.

(16) *Nécessaire pour premiers pansements.*

Toutes les équipes et tous les départements seront munis du nécessaire pour les premiers soins aux blessés.

(17) *Couvertures de voitures, automobiles, etc.*

Des couvertures convenables pour voitures et automobiles seront fournies, pour leur protection quand il fera mauvais temps, à tous les conducteurs de

trucks, de chauffeurs, de préposés aux réparations urgentes, des hommes de ronde et des répareurs.

(18) *Définition du mot "ouvrier".*

Un "ouvrier" signifiera un employé qui a eu trois ans d'expérience dans l'une quelconque ou toutes les branches du métier d'électricien. Dans le cas des employés de stations et de garages, le terme sera de quatre ans. Dans tous les cas, cependant, la longueur du service doit être accompagnée de la compétence de l'employé afin d'assurer sa reconnaissance comme "ouvrier" ou pour lui permettre de se qualifier pour de l'avancement.

(19) *Définition du mot "apprenti".*

Un "apprenti" signifiera un employé apprenant le métier de poseur de fils, préposé aux trolleys, préposé aux fils, préposé aux compteurs ou opérateur et qui a moins de trois ans d'expérience dans ce métier. Dans le cas des employés de stations ou de garages, le terme d'apprentissage sera de quatre ans.

En ce qui concerne les apprentis, il sera bien entendu que le Système n'a absolument aucune obligation de leur fournir de l'emploi continu. Quand il se produira des interruptions de bonne foi dans le service d'apprentissage, ce temps sera compté en calculant les années d'emploi. Il sera, naturellement, parfaitement établi, dans le cas des apprentis, que la longueur du service ne comporte pas nécessairement une augmentation de salaire, mais il en sera ainsi seulement quand la longueur du service sera accompagnée de compétence. L'administration sera seule juge de l'opportunité d'avancer un employé. Il sera en tout temps laissé à la discrétion des commissaires de décider s'ils emploieront des apprentis ou des aides, mais quand des apprentis seront employés, ils auront droit aux taux de salaire indiqués dans le tableau.

(20) *Périodes de conditions anormales dues à la stagnation des affaires, etc.*

Pendant les périodes où les conditions sur le Système, dues à la stagnation des affaires ou à d'autres circonstances anormales, seront de nature à rendre commercialement impossible de garder le personnel ouvrier au complet ou de tenir les équipes à travailler à plein temps, nonobstant tout ce qui est contenu dans les présentes, le Système aura la liberté de changer tout salaire exprimé en un taux hebdomadaire en un taux par heure équivalent et de ne payer en conséquence que pour le nombre réel d'heures de travail. Il est entendu que, tandis qu'un employé travaillant pour un salaire hebdomadaire obtient des congés et autres avantages en considération de son travail supplémentaire, sans salaire supplémentaire, etc., s'il est transféré à une base de salaire par heure, il aura alors droit à un salaire pour les heures de travail supplémentaires, mais devra renoncer à tous les autres avantages auxquels il avait droit quand il travaillait à la semaine. Il est de plus stipulé qu'il n'y aura pas de changement des taux par heure aux taux par semaine, ou *vice versa,* pour des périodes de moins d'une semaine. Il est aussi stipulé que si un employé travaille une partie de l'année à un taux hebdomadaire et le reste de l'année à un taux par heure, il aura droit à une allocation, au sujet des congés, équivalente à la proportion de l'année pendant laquelle il a travaillé sur la base hebdomadaire.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) F. ERICHSEN BROWN.

Toronto, le 19 août 1915.

TAUX DES SALAIRES.

Contremaîtres	Taux par semaine	$[illegible] 25
Sous-contremaîtres	" "	[illegible] 92
Contremaîtres des réparations urgentes	" "	25 40
Préposés aux réparations urgentes	" "	27 50
Poseurs de fils	Taux par heure	40c
Ouvriers travaillant sur le terrain	" "	27c½
Jointeurs et préposés aux câbles	" "	[illegible]
Aides-jointeurs	" "	28c
Préposés aux fils	" "	[illegible]
Artisans	" "	[illegible]
Installateurs de compteurs	" "	33c
Réparateurs de l'éclairage des rues	" "	35c½
Hommes de ronde	Taux par semaine	$19 15

Opérateurs (stations ordinaires)—

1ère année	Taux par semaine	$17.30
2ème année	" "	19 05
3ème année	" "	20 77

Aides-opérateurs—

1ère année	Taux par semaine	$15.70
2ème année	" "	17.30

Premiers opérateurs aux stations "D" et "W"—

1ère année	Taux par semaine	$19.04
2ème année	" "	20.75
3ème année	" "	21.92

TAUX PAR HEURE.

APPRENTIS—	1ère année.	2ème année.	3ème année.	4ème année.
Poseurs de fils	30c	31c	36c	...
Artisans	27c	32c	35c	38c
Préposés aux fils	20c	25c	30c	...
Préposés aux compteurs	20c	25c	30c	..

(Signé.) F. E. B.

SECOND TABLEAU.

12 mai 1915.

Aux employés du Toronto Hydro-Electric System.

Avis de l'annulation de la décision d'arbitrage ayant été donné aux commissaires hydro-électriques de Toronto au nom des employés du Système, et les commissaires ayant pris en considération les représentations récemment faites à leur gérant général par une délégation des employés, les commissaires ont décidé de mettre en vigueur les règlements suivants et font des arrangements en conséquence:

Bien que les conditions actuelles rendent très difficile de maintenir l'échelle de salaires qui a existé dans le passé, absolument à part du fait que des considérations purement commerciales justifieraient indubitablement une réduction à l'heure actuelle, les commissaires désirent vivement que les salaires et les conditions de travail sur le Système soient assez bons pour attirer les meilleurs hommes et les plus compétents.

Avec ce but en vue, l'échelle actuelle des salaires sera continuée pour le présent, avec cette exception que la modification suivante, applicable à la période d'apprentissage pour les artisans dans le département de la construction des stations, tel que suggéré par les employés, sera mise en vigueur. Les salaires deviendront alors comme suit:

1ère année	27	cents par heure.	
2ème année	32	"	"
3ème année	35	"	"
4ème année	38	"	"
5ème année	43	"	"

Afin de dissiper toute ambiguïté qui peut exister au sujet de la décision des arbitres en date du 20 juin 1914 et de la mettre en harmonie avec les conditions qui existent aujourd'hui sur le Système, les règles suivantes seront mises en vigueur:

Employés se rendant à l'ouvrage pour réparer des ruptures et en revenant.

Les employés appelés de leur domicile pour réparer des ruptures seront payés, en cas d'une prompte réponse à l'appel, pour une longueur de temps raisonnable, suffisante pour leur permettre de se rendre à l'ouvrage et d'en revenir. Le salaire pour ce temps sera au taux applicable à l'ouvrage en question.

Remplacement.

Si un employé est transféré temporairement d'un département dans un autre, il recevra, en ce qui concerne les heures de travail supplémentaires et pour le reste, le salaire et travaillera sous les conditions qui sont applicables à l'ouvrage auquel il est transféré. Il est stipulé qu'il n'y aura pas de réduction du taux ordinaire par heure applicable à l'ouvrage auquel il est employé normalement.

Il est de plus stipulé que si un employé est appelé, après avoir travaillé pour un département, à travailler immédiatement pour un autre, il recevra alors le salaire auquel il aurait autrement eu droit pourvu que l'ouvrage eût été fait sans aucun changement de département ou de travail.

Indemnité de maladie.

La règle du Système est que les employés qui font des heures de travail supplémentaires sans salaire et dont le travail exige des heures de travail supplémentaires de temps en temps, ou les employés qui travaillent régulièrement sept jours par semaine, ont droit à toute indemnité de maladie en usage dans le service du Système. Il doit être parfaitement clair, cependant, que dans les cas où les employés sont rarement, ou jamais, appelés à faire du travail supplémentaire, ils n'auront pas droit à une indemnité de maladie.

Congés.

La même règle s'applique à ce cas que celle applicable à l'indemnité de maladie.

Augmentation de salaire relativement à la longueur du service.

Dans le cas d'employés ayant moins d'une année de service, les périodes intermittentes d'emploi ne seront pas prises en considération en calculant la longueur du service, à moins que ces périodes ne soient séparées par des interruptions d'une durée inférieure à une semaine, et pourvu aussi que cette interruption ou ces interruptions dans la période soient dues à une raison jugée de bonne foi par l'administration. Si les interruptions se produisent après la première année de service et sont également de bonne foi et ont une durée inférieure à trois mois, elles ne seront pas prises en considération comme raison de recommander la période d'emploi pour les fins du calcul du salaire à payer. Dans tous les cas, cependant, la durée réelle du temps perdu pour une cause quelconque sera déduite de la période d'emploi.

Il devra, *naturellement*, être bien clairement compris que la longueur du service ne comporte pas nécessairement une augmentation de salaire, mais il en sera ainsi seulement quand cette longueur du service sera accompagnée de compétence.

Employés payés au mois.

Un effort semble avoir été fait pour trouver dans la décision d'arbitrage l'interprétation que, parce qu'un salaire est exprimé comme étant "tant par mois", cela donne automatiquement à celui qui le reçoit droit aux avantages d'un emploi "continu". Tel n'est cependant pas le cas. Les salaires exprimés comme ci-dessus seront calculés sur la base de la moyenne normale des heures de travail et le salaire ne sera payé que pour les heures réelles de travail.

En ce qui concerne les contremaîtres de la ligne, lorsque le temps sera pluvieux *pendant un travail continu,* aucune déduction ne sera faite pour les jours de pluie, pourvu que le contremaître fasse rapport au bureau et aide le personnel des bureaux dans son travail.

Taux du travail supplémentaire.

Les taux pour le travail supplémentaire, quand il y en aura à payer, seront comme suit:

Pour les cinq premières heures de travail supplémentaire entre 5 heures du soir et 10 heures du soir, à raison de temps et demi.

Les heures additionnelles de travail supplémentaire commenceront à 10 heures du soir ou plus tard et avant 5 heures du matin, à raison de temps double, et se continueront jusqu'à ce que l'employé soit relevé de son poste. Tout le travail fait le dimanche, les jours de fête ou le samedi après-midi toutes les deux semaine (quand il donnera droit à un salaire) sera calculé à raison de temps double. C'est-à-dire que les employés actuellement payés à "tant par mois" seront payés aux taux ci-dessus pour les heures de travail supplémentaires et par conséquent ne recevront pas d'indemnité de maladie ni de salaire de vacances à moins qu'ils ne travaillent régulièrement sept jours par semaine ou qu'ils ne fassent de temps en temps du travail supplémentaire sans salaire, tel que défini sous les titres d'indemnité de maladie et de vacances à la page . . . Ceci s'applique aux employés tels qu'installateurs et éprouveurs de compteurs, hommes de ronde, répareurs, etc., etc., et aux autres qui travaillent normalement pendant les heures régulières d'ouvrage finissant à 5 heures du soir.

Les heures ci-dessus ne sont pas applicables aux opérateurs de stations ou autres employés travaillant en équipes. Dans le cas de ces employés, le travail supplémentaire sera payé à raison de temps et demi pour les cinq premières heures et ensuite à raison de temps double.

(Signé) F. E. B.

VII.—DEMANDE DES EMPLOYÉS DE LA "OTTAWA CAR MANUFACTURING COMPANY, LIMITED," MEMBRES DE LA LOGE No 412, "INTERNATIONAL ASSOCIATION OF MACHINISTS."—NOMINATION DU CONSEIL.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ.

Demande reçue—Le 28 mai 1915.

Litigants—(1) Patronne—Ottawa Car Manufacturing Company, Limited. (2) Employés—Membres de l'Union Locale n° 412, International Association of Machinists.

Demandeurs—Les employés.

Nature de l'industrie affectée—Fabrication de munitions de guerre.

Nature du différend—Salaires et conditions d'emploi.

Nombre des employés affectés—100.

Date de la nomination du Conseil—Le 29 mai 1915.

Membres du Conseil—M. Hamnet P. Hill, Ottawa, Ont., président; M. Geo. F. Henderson, C.R., Ottawa, pour la patronne; M. James Simpson, Toronto, pour les employés. Le président nommé sur la recommandation collective des autres membres du Conseil.

Rapport reçu—Le 17 juin 1915.

Résultat de l'enquête—Le rapport du Conseil fut signé par les trois membres, M. Simpson étant dissident sur un point. Le rapport fut accompagné d'une convention signée entre les deux parties, stipulant certaines augmentations dans les salaires qui demeureront en vigueur jusqu'au 1er juin 1916.

Remarques—La fabrication des munitions de guerre fut, plus tard dans l'exercice (mars 1916), soumise, en vertu d'un arrêt de l'Exécutif, à la juridiction de la Loi concernant les Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907. Dans le cas du différend actuel, toutefois, on a pu procéder conformément à cette loi, grâce à une entente à cet effet entre les litigants.

TEXTE DU RAPPORT DU CONSEIL.

A l'honorable ministre du Travail, Ottawa, Ont.

Dans la question de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907, et d'un différend entre la Ottawa Car Manufacturing Company, Limited (patronne) et certains employés, membres de la Loge n° 412, International Association of Machinists (employés).

Le Conseil de conciliation et d'enquête nommé en cette affaire en vertu des dispositions de la Loi ci-dessus mentionnée, et composé de James Simpson, de la cité de Toronto, recommandé par les employés; George Frederick Henderson, de la cité d'Ottawa, recommandé par la compagnie patronne, et de Hamnett Pinhey Hill, du même endroit, nommé sur la recommandation collective des deux

autres membres du Conseil, par le ministre du Travail, comme président du Conseil, a l'honneur de faire rapport comme suit:

Le Conseil s'est réuni le trente et unième jour de mai A.D. 1915, et, ayant souscrit et prêté le serment d'office, arrangea immédiatement une conférence entre les représentants des employés et ceux de la compagnie en vue d'en arriver à un règlement des questions en litige.

Le Conseil se réunit de nouveau le premier jour de juin et continua les négociations commencées le jour précédent sans atteindre aucun résultat définitif. M. Henderson, étant obligé de quitter Ottawa le soir de ce jour pour une absence de plusieurs jours, demanda à MM. Hill et Simpson de continuer les négociations dans l'intervalle, et ils tinrent de nouvelles réunions et continuèrent les négociations pendant les deux jours suivants.

Du consentement de ses collègues du Conseil, M. Hill entama une correspondance avec un certain nombre de maisons employant des machinistes, et accumula ainsi une masse d'informations pour l'avantage du Conseil.

MM. Hill et Simpson se réunirent de nouveau à Ottawa le douzième jour de juin et reprirent les négociations dont il a déjà été fait mention. Le quatorzième jour de juin le Conseil se réunit de nouveau au complet et les négociations furent continuées ce jour-là et les quinzième et seizième jours de juin.

Le Conseil regrette d'avoir à faire rapport qu'il n'a pas pu mener les négociations à une heureuse conclusion, ayant constaté l'impossibilité d'amener la compagnie patronne et ses employés à en venir à une entente. C'est aussi pour lui un sujet de regret que les membres du Conseil ne soient pas unanimes dans leurs conclusions.

La demande des employés était à l'effet d'obtenir un amendement à leur ancien contrat, établissant un salaire minimum de 35 cents par heure. Après avoir entendu les témoignages soumis par les parties et en leur nom, et après avoir pris en considération les informations recueillies par le président du Conseil, M. Simpson a été et est d'avis que les employés étaient justifiables de demander cet amendement. MM. Hill et Henderson ont été et sont, cependant, d'un avis contraire, et dans le résultat final le Conseil ne peut que rapporter que dans l'opinion de la majorité un amendement comme celui demandé par les employés ne peut être recommandé.

Il est peut-être à propos de faire observer qu'au cours des négociations les membres du Conseil, tout en adhérant aux opinions exposées dans le paragraphe précédent de leur rapport, ont exprimé leur désir qu'en vue du fait que la compagnie s'occupe de la fabrication d'affûts de canons et de caissons à munitions, dont un besoin urgent se fait sentir, les parties devraient s'entendre sur un salaire minimum de 33 cents qui ne demeurera en vigueur que durant la continuation de la présente guerre, mais pas plus d'un an à compter de cette date. Cette expression de désir a été soumise aux parties, et la compagnie s'est déclarée prête à conclure cette entente, mais les employés sont encore à étudier cette suggestion. Le Conseil ose exprimer l'espoir que la compagnie laissera la question ouverte pendant encore quelques jours, et que les employés trouveront possible de conclure l'entente suggérée.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) HAMNETT P. HILL.
(Signé) JAMES SIMPSON.
(Signé) GEO. F. HENDERSON.

TERMES DE LA CONVENTION.

La convention entre la Ottawa Car Manufacturing Company, Limited, et ses machinistes, est faite dans les termes suivants:

Cette convention faite en triplicata ce dix-septième jour de juin A.D. 1915, entre la Ottawa Car Manufacturing Company, Limited, ci-après appelée "La Compagnie," partie de première part, et les machinistes employés par ladite compagnie, ci-après appelés "Les Machinistes," partie de seconde part.

Atteste que les parties aux présentes se sont entendues de la manière suivante, à savoir:

Cette convention faite entre les parties aux présentes, portant la date du vingt-huitième jour de mai A.D. 1914, demeurera en vigueur et effet durant la continuation de la présente guerre, mais pas plus d'un an à compter du premier jour de juin A.D. 1915, avec l'amendement suivant, à savoir: la compagnie paiera aux machinistes un salaire minimum de 33 cents pendant la continuation de cette convention. A tous autres égards les termes et conditions de la convention en date du vingt-huitième jour de mai A.D. 1914 demeureront en pleine vigueur et effet.

Témoin, les signatures des parties aux présentes par leurs représentants dûment nommés.

Témoin:
(Signé) J. A. McClelland.

(Signé) Edw. R. Patterson,
(Signé) John R. Nason,
Pour les machinistes.

Ottawa Car Manufacturing Company, Limited,
(Signé) W. K. Jeffrey.
Gérant général.

VIII.—DEMANDE DE LA "BRITISH COLUMBIA ELECTRIC COMPANY, LIMITED."—NOMINATION DU CONSEIL.—RAPPORT DU CONSEIL ACCOMPAGNÉ DU RAPPORT DE LA MINORITÉ.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ PAR VOIE DE POURPARLERS.

Demande reçue—Le 29 juin 1915.

Litigants—(1) Patronne—British Columbia Electric Railway Company, Limited. (2) Employés—Employés de tramways, membres des Divisions locales n° 101, Vancouver, n° 109, Victoria, et n° 134, New-Westminster, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.

Demanderesse—La compagnie patronne.

Nature de l'industrie affectée—Employés de tramways.

Nature du différend—Réduction proposée dans les salaires et changements dans les conditions de travail.

Nombre des employés affectés—Directement, 1,058; indirectement, 156.

Date de la nomination du Conseil—Le 8 juillet 1915.

Membres du Conseil—L'honorable Juge W. A. Macdonald, Vancouver, C.B., président; M. A. G. McCandless, Vancouver, pour la patronne; M. James H. McVety, Vancouver, pour les employés. Le président nommé par le ministre, à défaut d'une recommandation collective des autres membres du Conseil.

Rapports reçus—Le 7 septembre 1915.

Résultat de l'enquête—Le rapport du Conseil fut accompagné d'un rapport de minorité signé par M. McVety. La décision fut acceptée par la compagnie, mais non par les employés. Il s'en suivit, toutefois, des pourparlers directs dont le résultat fut que la décision du Conseil devint la base d'une convention de travail qui restera en vigueur jusqu'à six mois après la fin de la guerre.

TEXTE DU RAPPORT DU CONSEIL.

Dans la question de la "Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907," et dans la question d'un différend entre la British Columbia Electric Railway Company, Limited, et l'Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America, représentée par la Division locale n° 101 de Vancouver, Colombie Britannique, la Division locale n° 109 de Victoria, Colombie Britannique, et la Division locale n° 134 de New-Westminster, Colombie-Britannique, comprenant les employés des divers départements de la British Columbia Electric Railway Company, Limited.

A l'honorable T. W. Crothers, C.R.,
Ministre du Travail,
Ottawa, Canada.

Le Conseil de Conciliation et d'Enquête constitué en cette affaire et composé de l'honorable M. le juge W. A. Macdonald, président, nommé par le

ministre du Travail; de M. A. G. McCandless, le représentant de la compagnie, et de M. J. H. McVety, le représentant des employés, a l'honneur de faire rapport comme suit:

La compagnie était représentée devant le Conseil par J. G. Murrin et William Saville, et les employés étaient représentés par F. A. Hoover et William Yates.

En 1913 un Conseil de Conciliation eut à s'occuper d'un différend entre la compagnie et ses employés au sujet des salaires et des conditions de travail. Bien que le rapport de ce Conseil ne fût pas unanime sur la question des salaires, il eut pour résultat un contrat couvrant tous les points en litige, conclu entre les parties pour une période de deux ans, et devant se continuer ensuite d'année en année. Il était stipulé que l'une ou l'autre des parties désirant changer le contrat devait donner à l'autre partie un avis écrit de 30 jours des changements désirés. La compagnie se prévalut de cette disposition le 27 mai 1915 et donna aux employés avis de son désir de changer le contrat en l'annulant complètement. La compagnie se déclara en même temps prête à conclure un nouveau contrat, sujet à une réduction de l'échelle des salaires et à certains changements dans les conditions de travail. Des négociations en vue d'un règlement furent entamées, mais sans succès, et la compagnie demanda finalement la nomination d'un Conseil de Conciliation.

Dès que le Conseil entra en fonctions, ses membres comprirent qu'à part l'exécution de l'intention de la Loi en vertu de laquelle ils agissaient, à cette période dans l'histoire du pays, un effort extraordinaire devait être fait pour assurer un règlement à l'amiable. Il devint immédiatement évident que le grand point de divergence entre les parties était la question des salaires. Tous les efforts possibles furent faits pour régler cette question, dans l'espoir qu'elle pourrait être réglée, et qu'alors on n'aurait pas beaucoup de difficulté à faire dans les conditions de travail les changements nécessaires, acceptables pour les deux parties.

La compagnie voulait une réduction des salaires de 15 pour 100, tandis que les employés soumettaient qu'il ne devait pas y avoir de réduction. Ils étaient ainsi grandement divisés, et il fut constaté qu'il était impossible de les rapprocher et d'en arriver à une solution de la question au moyen d'un compromis. Chaque partie était déterminée à s'en tenir à son attitude, de sorte qu'il fut décidé de procéder à l'enquête. Nous devons ajouter que des efforts furent faits en vue d'amener un règlement, mais qu'ils furent aussi stériles.

Avant de procéder à l'audition des témoignages, il fut établi que les conducteurs, wattmen et employés de trains de l'embranchement de Lulu Island du chemin de fer, et ceux de la ligne Fraser River Valley, s'étaient retirés de l'Association des employés de tramway et étaient devenus membres d'une autre association, de sorte qu'il fut clairement entendu que leurs droits n'étaient pas pris en considération ni traités dans cette enquête.

Prétentions de la compagnie à l'appui d'une réduction des salaires.

La compagnie prétendait, en résumé, qu'elle avait droit à la réduction de salaires proposée pour les motifs suivants:

1. Qu'il existe une dépression générale des affaires dans les districts dans lesquels la compagnie fait son exploitation; que cet état de choses a amené une réduction presque universelle des salaires dans cette localité;

2. Que la situation financière de la compagnie et la diminution constante de ses affaires établissaient l'impossibilité pour elle de continuer le taux actuel des salaires;
3. Que si le taux des salaires doit être affecté par le coût de la vie, ce coût a diminué depuis que les salaires ont été fixés en 1913;
4. Que les salaires payés par la compagnie sont supérieurs aux salaires généralement payés par les autres compagnies de tramway;
5. Que les salaires payés aux employés ont, par l'opération de l'échelle mobile, augmenté de 8 pour 100 depuis 1913, et ont ainsi augmenté les frais d'exploitation en présence d'une diminution des affaires.

La compagnie a aussi soumis généralement, à l'appui de son attitude, que les salaires payés devraient dépendre de la demande et de l'offre de main-d'œuvre.

Défense des employés.

Les employés esquissèrent leur défense en opposition à la réduction, en alléguant en termes généraux que les salaires payés actuellement étaient déjà trop bas et ne seraient pas désignés comme un salaire "vital". Ils soumirent que les salaires auraient dû être plus élevés les années passées quand les districts affectés jouissaient d'une ère de prospérité dont la compagnie a eu sa pleine part, et aussi que le coût de la vie a augmenté depuis 1913, ce qui ferait qu'il serait injuste de faire maintenant une réduction des salaires.

La preuve soumise a été longue, et était appuyée de déclarations complètes et préparées avec soin. A la conclusion de l'audition de la preuve, après mûre considération, le Conseil se vit dans l'impossibilité d'en venir à une décision unanime sur la question des salaires. La majorité du Conseil, cependant, était convaincue qu'une réduction du taux des salaires était justifiable et devait en toute justice et équité être recommandée. Elle soumet les raisons suivantes pour en arriver à cette conclusion:

Il est à peu près inutile de dire que c'était notre devoir, en recommandant une échelle des salaires, de ne pas nous laisser emporter par notre sympathie, mais d'étudier la question en ayant présent à l'esprit le fait que nous traitions une question dans laquelle des intérêts commerciaux étaient en jeu. En même temps, nous ne devions pas oublier le fait qu'il incombait à la compagnie de nous convaincre, par une preuve suffisante, qu'il y avait de bonnes raisons d'appuyer une réduction.

Il fut allégué au nom des employés que la compagnie faisait son exploitation en vertu de concessions conférées par le peuple, et qu'en fixant le taux des salaires cette question devait être traitée d'après un principe différent de celui qui serait adopté dans le cas d'une compagnie faisant ses affaires sans de pareilles concessions. Cet argument nous semble absolument insoutenable. Bien qu'il soit vrai que la compagnie jouit de privilèges limités qui lui permettent de se servir, dans une certaine mesure, de la propriété publique dans les districts affectés, cependant ces privilèges ne comportent pas la condition que la compagnie devrait payer ses employés sur une base différente de celle qui devrait prévaloir dans le cas d'autres compagnies faisant affaires sans de pareils privilèges: en d'autres termes, l'entreprise dans laquelle des millions ont été placés n'était pas sujette à la condition que la fixation du taux des salaires à payer devait être soustraite au contrôle de la compagnie et déterminée par une tierce partie. Nous étions convaincus que notre conclusion sur ce point était juste, et que cette compagnie devait être traitée sur la même base que toute autre compa-

gnie tombant sous les dispositions de la législation créant le Conseil. Nous comprenions en même temps que notre recommandation devait être ce qu'on pourrait appeler "conciliatrice." Nous devions essayer, si la chose était possible, de ne favoriser aucun changement radical qui pourrait abaisser considérablement le niveau actuel de vie des parties intéressées, au delà de la diminution qui a généralement cours dans la région.

En termes généraux, les salaires dépendent de la loi universelle de l'offre et de la demande, mais cette définition est elliptique. Elle n'a qu'une application limitée aux employés de cette compagnie. Il peut être vrai qu'il y a un excédent d'offre de main-d'œuvre en dehors de l'association, qui pourrait être utilisé pour les opérations de la compagnie. La compagnie, cependant, est apparemment disposée à diminuer, sur une base équitable, la source d'où elle tire ses employés. Elle se propose de s'adresser, pour cet approvisionnement de main-d'œuvre, non aux ouvriers en général, mais à une union ou association particulière représentant les employés nécessaires à l'accomplissement de ses fins. Dans ces circonstances, la question de l'offre et de la demande perd dans une grande mesure sa force en déterminant le taux des salaires. Nous savons tous, aussi, qu'il n'y a pas d'étalon fixe pour déterminer le taux des salaires. Les efforts les mieux dirigés en ce sens ne produiraient pas un résultat exact. Tout ce qui peut être fait est, avec les informations nécessaires et une application consciencieuse, d'approcher d'aussi près que possible d'une conclusion raisonnable.

Quant aux motifs invoqués par la compagnie à l'appui de sa prétention en faveur d'une réduction:

Occupons-nous d'abord de la question de savoir s'il existe une dépression dans la localité affectée. Il n'y a aucun doute qu'une telle dépression a existé, et nous craignons qu'elle ne se continue pendant un temps considérable. Le marché du travail est devenu encombré et le résultat en a été une réduction générale des salaires. A part notre connaissance personnelle sur ce point, on nous a fourni la preuve que les salaires dans les établissements mercantiles et industriels ont été réduits de 10 à 25 pour 100. Dans quelques cas les patrons, désirant conserver les services de leurs employés, ont exposé l'état des affaires et une réduction a été, dans ces circonstances, acceptée avec empressement. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de donner les détails de ces réductions, mais renvoyons, comme un exemple important, à la récente décision du conseil municipal de Vancouver de réduire le taux régulier des salaires de 25 pour 100, à savoir: de $3.00 à $2.25. Un autre exemple de la reconnaissance de la baisse des salaires s'est produit dans l'échelle des salaires annexée au contrat pour le nouveau manège militaire à Vancouver. Ces salaires sont basés sur le taux courant des salaires dans la localité dans laquelle les travaux sont exécutés. Il appert que les salaires auparavant stipulés pour les charpentiers ont été réduits de $4.25 à $3.60, ceux des peintres de $4.50 à $3.60, ceux des plombiers de $5.00 à $4.50, ceux des aides-briqueteurs de $3.50 à $3.00, et ceux des journaliers de $3.00 à $2.40. Il a été allégué que des changements temporaires de cette nature n'auraient pas été reconnus et n'auraient eu lieu que s'il eût existé dans la ville un état de choses permanent, entraînant une pareille réduction des salaires.

Coût actuel de la vie.

Quant au coût actuel de la vie, en comparaison avec 1913:

Il a été soumis une grande quantité de preuve orale et documentaire. En déterminant cette question nous ne pouvons négliger l'équation personnelle qui doit nécessairement se présenter. En vue d'obtenir de temps en temps des in-

formations assez exactes sur l'augmentation ou la diminution du coût de la vie, la *Gazette du Travail* a, depuis plusieurs années, au moyen de correspondants dans toutes les parties du Canada, obtenu des informations sur une base uniforme d'après lesquelles des statistiques sont dressées et livrées au public. Elles constituent, à notre avis, un guide aussi digne de foi qu'on en puisse trouver. Il appert, d'après un état basé sur cette source d'information, que, en ce qui regarde une famille typique de cinq, le coût de la vie à Vancouver, comprenant tous les aliments, le combustible, l'éclairage et le loyer, était de $16.28¼ par semaine en mars 1913, et est tombé à $13.22¼ en mars 1915. Il appert aussi que ce dernier coût était plus bas que dans les villes de Calgary, Edmonton, Régina, Winnipeg et Toronto. Nous avons suggéré de faire une comparaison plus étendue, parce que le mois indiqué pouvait ne pas donner une épreuve équitable. Un état fut préparé, basé sur les prix de détail publiés en tableaux dans la *Gazette du Travail* pour les mois de janvier, mars et mai 1913, comparés avec les mêmes mois de 1915. Il couvrait ces prix dans les villes de Vancouver, Victoria et New-Westminster, et réduisait ainsi au minimum le danger d'erreur qui aurait pu résulter de l'acceptation pour une seule ville des prix indiqués. Cet état démontra que pour la famille typique en question, dans les mois mentionnés, le coût de la vie par semaine, en 1913, était à Vancouver de $16.48¾, contre $13.36¾ en 1915; à Victoria, il était de $17.87¼ en 1913, contre $14.31¾ en 1915, tandis qu'à New-Westminster il était de $16.89¾ en 1913, contre $14.56¼ en 1915, accusant ainsi une diminution dans chacune de ces villes. L'état contenait aussi les moyennes composées, selon le nombre des employés de la compagnie dans les trois villes respectivement, et elles ont établi, entre ces deux périodes, une diminution du coût de la vie de 18.92 pour 100 à Vancouver, de 19.89 pour 100 à Victoria, et de 13.80 pour 100 à New-Westminster, ou une diminution moyenne composée de 18.17 pour 100 pour les trois villes. Nous croyons que la méthode ainsi adoptée par la compagnie pour indiquer une diminution pendant la période mentionnée est aussi exacte que possible dans une question de ce genre. Nous avons alors recherché en dehors de la *Gazette du Travail* des preuves particulières de l'augmentation ou de la diminution du coût des aliments. Les épiciers en détail ont tiré de leurs livres des informations précieuses et ont aussi rendu un témoignage général sur ce point. Nous fûmes convaincus qu'entre 1913, quand l'échelle des salaires a été fixée pour la dernière fois, et le temps présent, le coût de la vie a, en somme, légèrement diminué dans la région affectée par l'enquête, et cette diminution est assez fidèlement représentée dans le court abrégé ci-dessus des déclarations produites. Ce résultat a été amené par le fait que, tandis que le coût des aliments a augmenté dans une certaine mesure, cette augmentation a été contrebalancée par une réduction considérable des loyers et une diminution appréciable du coût du combustible. Quant à l'habillement, le coût des cotonnades a diminué, et le coût actuel, au détail, des lainages est inférieur à ce qu'il était il y a deux ans. Cela peut être dû à la dépression et au fait que la région ne s'est pas encore ressentie des effets de l'augmentation du coût, aux prix de gros, des articles fabriqués avec de la laine, à cause de la guerre. Sur ce point, l'opinion des marchands a été que dans un avenir rapproché le coût, pour le consommateur, de toutes les étoffes de laine devait nécessairement augmenter.

Salaires payés par les autres compagnies de tramway.

La compagnie a prétendu que ses employés recevaient un taux de salaire plus élevé que celui payé par aucune autre compagnie faisant la même exploitation dans des circonstances semblables. Elle a cherché à appuyer sa prétention

d'une masse de témoignages traitant de tous les métiers affectés par l'enquête, et établissant le taux des salaires dans un grand nombre de villes du continent. Il a été déclaré que, en ce qui regarde les wattmen et les conducteurs, sur plus de mille compagnies de tramway, on n'en pouvait trouver qu'un petit nombre payant un taux de salaires plus élevé, et que ces exceptions, dans la plupart des cas, pouvaient être expliquées par des conditions locales spéciales. Nous avons constaté que cette déclaration était substantiellement prouvée. En même temps, les conditions existant dans une ville ne sont probablement pas les mêmes dans une autre, surtout si vous comparez nos conditions locales avec celles qui existent dans des endroits éloignés. Il a aussi été prétendu que les salaires ainsi payés ne devraient pas former un critérium établissant qu'ils sont justes et convenables, mais pourraient être acceptés comme la preuve qu'ils étaient trop bas dans ces villes. Nous croyons, cependant, qu'il peut être présumé que les salaires sont généralement équitables et basés sur les règles ordinaires qui gouvernent les taux des salaires. Il appert qu'au Canada, dans les villes des provinces de prairies, excepté à Winnipeg, Moose Jaw et Brandon, les tramways sont presque entièrement exploités par l'administration municipale. Ils ne constituent donc pas un critérium équitable au sujet des salaires que devrait payer la compagnie. S'il se produisait un déficit sur les lignes exploitées à Calgary, Edmonton, Régina ou Saskatoon, le fardeau en serait supporté par la municipalité. Une réduction des salaires a été récemment effectuée dans ces villes dans le but de diminuer les dépenses. Dans la ville de Winnipeg, le taux minimum payé aux wattmen et conducteurs est de 34 cents par heure. Le coût de la vie y est plus élevé, les conditions climatériques défavorables, et les concessions faites aux employés beaucoup moindres que celles obtenues par les employés de la compagnie. Il n'y a qu'un nombre limité de contrats, au Canada, entre les compagnies de tramway et leurs employés. Un état déposé, indiquant le taux maximum payé dans quelques-unes des villes, donne le renseignement suivant: Peterborough, 20 cents par heure; Hull, 23 cents; Hamilton, 25 cents; Montréal, 25 cents; Ottawa, 27 cents; Toronto, 27 cents et demi, contre le taux actuellement payé par la B. C. Electric Railway Company, de 35 cents dans les villes et 36 cents et demi par heure sur les lignes interurbaines. Sans mentionner les informations affectant un grand nombre de villes dans toutes les parties des Etats-Unis, nous avons considéré particulièrement les taux payés dans les villes voisines de la côte. Dans la plupart des cas, la longueur du service, pour atteindre le taux maximum de salaire, est plus grande qu'en cette province. Les taux fournis sont comme suit: Tacoma, 21 cents par heure; Stockton, 27 cents et demi; Everett, 28 cents; Los Angeles, 30 cents; San-Francisco, 33 cents; San-Francisco (ligne municipale), 37 cents et demi; et Oakland, 40 cents par heure. Il ne nous a pas été présenté de preuve indiquant les différents contrats avec leurs employés sous l'autorité desquels les chemins de fer de ces villes ont été exploités, ni si les employés jouissaient de privilèges et de concessions aussi libéraux que ceux accordés par la B. C. Electric Railway Company. La ville la plus rapprochée où nous puissions aller chercher une comparaison est Seattle. Là, cependant, le taux minimum de 32 cents n'est atteint qu'après 6 ans de service. Il a été prétendu que le coût de la vie à Seattle était moins élevé qu'à Vancouver, et que cela devait militer contre l'adoption du taux de Seattle pour les villes de notre province. Des témoignages nombreux sur ce point ont été présentés par les deux parties. Ces témoignages étaient contradictoires, et des prix différents avaient apparemment été cotés par le même magasin pour la même qualité de marchandises. L'erreur provient probablement du fait que ces magasins avaient en vente différentes qualités du même article et que les cotes ne s'appliquaient pas dans chaque cas à la même qualité. Les loyers ont semblé

plus élevés à Seattle qu'à Vancouver. D'après les témoignages, nous sommes convaincus qu'il n'y a pas, en somme, de différence appréciable, dans le coût de la vie, entre les deux villes. Les conditions climatériques et les conditions générales d'exploitation semblent être pratiquement les mêmes pour les employés, mais ceux qui travaillent pour la compagnie de la Colombie-Britannique n'ont pas seulement l'avantage d'un contrat leur garantissant un emploi permanent à des conditions de travail raisonnables, mais reçoivent aussi des concessions précieuses sous la forme de demi-taux pour l'éclairage électrique, des taux réduits pour le gaz, l'installation gratuite des compteurs, le transport gratuit pour eux-mêmes en tout temps, et aussi pour leur famille dans une mesure limitée.

Les taux des salaires ont augmenté de huit pour cent depuis 1913.

La compagnie essaya alors d'appuyer son attitude en alléguant que le taux des salaires payés à ses employés, surtout aux wattmen et aux conducteurs, a augmenté de huit pour cent depuis 1913. Cela n'a pas été contredit, et a été dû à l'échelle mobile en vertu de laquelle la longueur de service donne à l'employé droit à un taux de salaire plus élevé. Tout le temps que le contrat a été en vigueur, la compagnie, comme elle le devait, a observé cette disposition, mais elle est maintenant invoquée comme un argument à l'appui du taux plus bas que l'on veut établir. Nous ne croyons pas que la chose doive être ainsi considérée. Nous croyons au principe de l'augmentation des salaires par suite de la longueur du service. Le point pourrait être digne de considération dans cette mesure:—ces employés, on peut le présumer, étaient contents de travailler pour la compagnie en 1913 au taux de salaire d'alors et en considération du coût de la vie dans le temps, et il serait maintenant injuste, en vue des conditions différentes, de les ramener au taux de salaire qui leur était alors payé. En d'autres termes, si le taux de salaire des wattmen et conducteurs était réduit de huit pour cent, ils recevraient, en ces temps de dépression, le même salaire que pendant la période de prospérité.

Condition financière de la compagnie.

La compagnie a présenté des états détaillés démontrant sa condition financière et l'impossibilité pour elle de payer le taux actuel des salaires. L'étendue de ses affaires est jugée par le fait qu'elle exploite 334.02 milles de voie ferrée, contre 119.07 à Toronto et 212 milles à Montréal, bien qu'elle desserve une population inférieure en nombre à celle de l'une ou l'autre de ces villes. La compagnie, à part l'exploitation d'un tramway, fournit aussi, en vertu des concessions qu'elle possède par elle-même ou par ses compagnies subsidiaires, l'éclairage électrique et le gaz aux villes de Vancouver, Victoria et New-Westminster et aux districts circonvoisins, et fournit aussi l'énergie motrice dans le même territoire. En montrant sa position financière elle n'a pas séparé son exploitation de tramway des exploitations d'un caractère rémunérateur, telles que l'éclairage électrique et la fourniture du gaz. Même dans toutes les affaires de la compagnie il semblerait n'exister qu'un petit excédent de recettes brutes sur les frais d'exploitation.

Par exemple, les recettes brutes totales de la compagnie dans le mois de juin se sont montées à $498,093.00, et les frais d'exploitation et d'entretien à $494,315.00, laissant un excédent de $3,778.00.

Un état a aussi été soumis établissant une diminution des profits nets de 1915 en comparaison avec 1914. Un extrait établit que, tandis que ces profits se sont montés à $162,674.00 en mai 1914, ils sont tombés à $23,745.00 en mai 1915, et les autres mois ont accusé une diminution correspondante. Il a été établi que le capital total placé dans toutes les entreprises de la compagnie se montait à $45,935,669 au 30 juin 1914, et que les profits nets pour l'année ont été de $2,156,585, donnant un profit net de 4.69 pour 100 sur le capital placé, tandis qu'avec le même montant de capital placé les profits nets, au 30 juin 1915, étaient de $1,273,603, représentant un profit de 2.67 pour 100.

Traitant séparément des revenus bruts retirés du tramway, l'état accuse une forte diminution entre 1912 et la présente année.

Les recettes totales sur tout le réseau pour l'année 1912 ont été de	$4,008,644
Pour la ville de Vancouver seulement	2,007,953
Pour l'année 1913, sur tout le réseau, elles ont été de	4,158,025
Pour la ville de Vancouver seulement	2,021,681
Pour 1914, sur tout le réseau	3,620,736
Pour la ville de Vancouver seulement	1,848,591
Pour les six mois expirés le 30 juin 1915, sur tout le réseau les recettes ont été de	1,173,924
Pour la ville de Vancouver seulement	549,513

Un autre état comparé établit que la proportion des recettes brutes absorbée par les salaires des wattmen et conducteurs a augmenté de 1913 à 1915. Par exemple, les recettes dans la ville de Vancouver ont été, en juin 1914, de $161,589 et les salaires des wattmen et conducteurs se sont montés à $48,402.00, soit 29.95 pour 100 des recettes brutes, tandis qu'en juin 1915, les recettes brutes ont été de $84,023.00 et les salaires des wattmen et conducteurs de $41,488, soit 49.37 pour 100 des recettes brutes. Quant au réseau entier pendant la même période, il n'a pas accusé une aussi forte proportion; ainsi, en juin 1913 les recettes brutes ont été de $315,205 et les salaires des wattmen et conducteurs de $81,638, soit 25.89 pour 100, tandis qu'en juin 1915 les recettes brutes ont été de $186,586 et les salaires ont été de $71,707, soit 38.43 pour 100 des recettes brutes. Dans un état indiquant le ''rapport des frais d'exploitation,'' il appert qu'il a été de 81.03 pour 100 dans la ville de Vancouver et de 94.75 pour 100 sur tout le réseau en janvier 1914, tandis qu'en mai 1915 il est monté à 140.94 pour 100 dans la ville de Vancouver et à 135.21 pour 100 sur tout le réseau; ces derniers chiffres représentent approximativement une perte de 40 pour 100 dans la ville de Vancouver et une perte de 35 pour 100 sur tout le réseau. On a demandé la cause de cette diminution des affaires, et il a été déclaré qu'elle était due à la diminution de la population, à la dépression et à la concurrence des omnibus Jitney. Il n'y a pas de doute que cette dernière a contribué puissamment au résultat, mais que dans quelques parties de la ligne qui n'étaient pas affectées par cette concurrence la même diminution sensible des affaires a existé.

Nous ne croyons pas qu'il soit opportun de traiter davantage de l'aspect financier de la question, parce que, à notre avis, il ne devrait pas être un facteur gouvernant ou contrôlant dans notre recommandation au sujet du taux des salaires. Quelle que soit la ligne de conduite qu'une compagnie puisse juger à propos de suivre de sa propre initiative, nous ne croyons pas qu'il devrait être ''recommandé'' de faire son exploitation en payant à ses employés moins qu'un juste salaire, basé sur des conditions raisonnables. Nous avons cru, cependant, qu'il était bon d'esquisser la position financière de la compagnie pour montrer qu'elle n'est pas en position de traiter ses employés libéralement. La présentation de la position financière de la compagnie est aussi importante, étant un fort argument pour nous porter à user d'une extrême prudence en faisant nos recommandations.

Recommandation.

La majorité du Conseil est convaincue que pour les raisons ainsi exposées nous sommes justifiables de recommander l'adoption, par les parties intéressées, du contrat ci-inclus, contenant les réductions indiquées par le tableau des salaires. Après mûre considération, nous avons confiance qu'il sera jugé satisfaisant pour les deux parties. Dans les conditions de travail, la clause du rang d'ancienneté demeure intacte. Cette protection, quand elle est unie à la compétence, crée la permanence d'emploi, surtout pour ceux qui, par la durée de leur service, se sont acquis une position avantageuse en vertu de ce privilège. Elle nous a paru d'un avantage encore plus grand en ce moment où un si grand nombre d'hommes attendent pour remplir les vacances qui peuvent exister dans le service de la compagnie.

En fixant un taux de salaires, nous n'avons pas essayé de capitaliser en dollars et cents les concessions ci-dessus mentionnées, mais nous n'avons pas oublié leur considération. Elles ont dans le passé, et il en sera sans doute ainsi dans l'avenir, eu un poids considérable auprès des employés, surtout ceux qui ont une famille dépendant de leur travail. Nous avons aussi, en faisant nos recommandations, eu présente à l'esprit la permanence d'emploi qui sera garantie aux employés par la conclusion d'un contrat couvrant une période définie.

En fixant le temps pendant lequel nous recommandons que le contrat continue à exister, nous avons cru bon qu'il expire dans la même période de temps que le contrat actuel.

Divers changements dans les conditions de travail du contrat actuel ont été préconisés par les deux parties. La ''clause d'ancienneté'' déjà mentionnée a été vigoureusement attaquée par la compagnie, et il a été fortement prétendu que sa mise à exécution dérangeait l'accomplissement convenable de l'ouvrage, surtout dans le département des ateliers et des garages. Ce point a été étudié avec soin devant le dernier Conseil, et nous ne voyons aucune raison d'intervenir dans la décision qui a été rendue alors. La compagnie, alors comme aujourd'hui, a déclaré que cette pratique empiétait sur le principe du contrôle qui devrait être exercé, sans entraves, par le patron. Ce que la compagnie désirait sans doute est un bon résultat du travail des ouvriers. Pour cette raison, en vue de sauvegarder la compagnie, une clause a été insérée, et demeure encore, stipulant que la compagnie avait le droit absolu de renvoi dans le cas d'incompétence. Les autres questions considérées dans les conditions de travail n'étaient pas d'importance vitale. Nous suggérons quelques changements, mais en somme nous avons jugé opportun de n'intervenir dans aucune mesure dans les arrangements qui ont déjà été en vigueur entre les parties pendant une longue période, avec apparemment peu de friction. Le Conseil recommande à l'unanimité l'adoption des conditions de travail telles que modifiées.

Fait à Vancouver, Colombie Britannique, ce 25ème jour d'août 1915.

W. A. MACDONALD,
Président du Conseil.

A. G. MCCANDLESS,
Représentant la compagnie.

CONTRAT RECOMMANDÉ.

Contrat couclu (en double) ce.......... jour de .... mil neuf cent quinze, entre la British Columbia Electric Railway Company, Limited, ci-après appelée "la compagnie", et l'Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America, représentant les employés de ladite compagnie affectés par ce contrat, ci-après appelée "l'Association".

Les présentes attestent que le tableau des salaires et les conditions de travail qui suivent entreront en vigueur et lieront les parties aux présentes et gouverneront tous les employés de la compagnie mentionnés dans les présentes excepté les conducteurs, wattmen et employés de trains employés dans les Districts 2 et 3 (embranchement de Lulu Island et ligne Fraser Valley).

Clause 1. — Ce tableau des salaires et ces conditions de travail soumis avec les présentes lieront la compagnie et ses employés pendant au moins 22 mois à compter du 1er jour de septembre 1915, et ensuite d'année en année, à moins d'être changés par les parties aux présentes. L'une ou l'autre partie désirant les changer ou ouvrir le contrat ou le tableau des salaires devra donner à l'autre partie un avis écrit des changements désirés au moins 30 jours avant l'expiration dudit contrat.

Clause 2. — Les taux de salaires suivants seront payés pendant la continuation de ce tableau:

(a) Sur les lignes urbaines, les wattmen et conducteurs recevront:

La première année	26	cents par heure.
La seconde année	27½	" "
La troisième année	29	" "
La quatrième année	30½	" "
Après la quatrième année	32	" "

(b) Les wattmen et conducteurs employés dans le service des trains de travail recevront 1 cent ½ par heure en sus des taux ci-dessus.

(c) Sur les lignes interurbaines, soit le District 1, ligne de New-Westminster (Central Park), le District 4, ligne de New-Westminster (Burnaby Lake), et aussi sur la ligne de Saanich:

Première année	27½	cents par heure.
Seconde année	29	" "
Troisième année	30½	" "
Quatrième année	32	" "
Après la quatrième année	33½	" "

(d) Les serre-freins, préposés aux trolleys et préposés aux bagages employés sur ces lignes recevront:

Pour les premiers six mois	26	cents par heure.
Pour les seconds six mois	25	" "
Pour la seconde année	26½	" "
Pour la troisième année	27½	" "
Pour la quatrième année et ensuite	28½	" "

(e) Salaires dans les ateliers et les garages:

Nettoyeurs de wagons	25	cents par heure.
Réparateurs de motor cars, aides monteurs, d'armatures, aides-forgerons, aides charpentiers, aides machinistes et scieurs:—		
Première année	26	" "
Seconde année	27½	" "
Troisième année	29	" "
Quatrième année	30½	" "
Après la quatrième année	32	" "
Réparateurs de wagons à marchandises	28	" "
Aides réparateurs de wagons à marchandises	25	" "
Inspecteurs de wagons à marchandises	30	" "
Peintres	39	" "
Peintres de wagons à marchandises et pour le gros ouvrage	29½	" "
"Brush hands"	26	" "
Charpentiers	39	" "
Charpentiers de wagons à marchandises	33	" "
Machinistes	42½	" "
"Babbiter"	33½	" "
Réparateur de trolleys	35	" "
Forgerons	42½	" "
Préposés aux fils de wagons	38	" "
Ajusteurs de freins à air	38	" "
Monteurs d'armatures, première classe	42	" "
Monteurs d'armatures, seconde classe	40	" "
Monteurs d'armatures, troisième classe	38	" "

Les contremaîtres (leading hands), pendant qu'ils agiront en cette qualité, recevront 3 cents par heure en sus du salaire régulier.

APPRENTIS:—		
Première année	15	cents par heure.
Seconde année	18	" "
Troisième année	22	" "
Quatrième année	27	" "

(f) Département des hangars à marchandises:

Contrôleurs	28	cents par heure.
Cabrouétiers	26	" "

(g) Employés à l'entretien de la voie:

Employés à l'entretien de la voie:—		
Premiers neuf mois	24	cents par heure.
Après neuf mois	25	" "
Graisseurs de rails	25	" "

Forgerons, le même taux que les forgerons dans les ateliers.

(h) Préposés aux compteurs:

Première année	28½	cents per haure.
Seconde année	30	" "
Troisième année et ensuite	31½	" "

(i) Employés payés au mois:

Préposés aux réparations urgentes, éclairage des maisons	$87.50	par mois.
Aides préposés aux réparations urgentes, éclairage des maisons	60.00	" "
Employés des salles aux bagages (Vancouver)	78.00	" "
Employés des salles aux bagages (New-Westminster)	65.00	" "
Conducteurs d'attelages	62.50	" "
Préposés aux tours d'aiguillage	60.00	" "

CONDITIONS DE TRAVAIL.

Reconnaissance de l'Association.

1. La compagnie reconnaît l'Union ou Association des Employés et ne fera de distinctions injustes contre aucun employé à cause de ses relations avec elle. La compagnie consent à ce que les employés affectés par ce contrat devien-

nent membres de l'association afin que toutes les questions et tous les griefs puissent être traités par une seule personne.

Intervention par l'Association.

2. L'association s'engage à ne pas gêner ou limiter le droit de la compagnie de renvoyer ou punir ses employés pour cause suffisante excepté pour leur qualité de membres de l'association.

Renvoi pour incompétence.

3. La compagnie aura le droit absolu de renvoyer tout employé pour cause d'incompétence, mais un employé ainsi renvoyé aura droit d'appel au gérant général, dont la décision sera définitive. A l'audition de cet appel, l'employé aura droit, s'il le désire, à la présence d'un officier de l'association.

Noms des employés: Avis à l'Association.

4. La compagnie enverra aux secrétaires des divisions les noms de tous les hommes à son emploi affectés par ce contrat.

Griefs.

5. (a) Les officiers dûment qualifiés des divisions de l'association seront reconnus par la compagnie pour la discussion de tout grief d'un employé. Les griefs seront d'abord exposés au gérant ou surintendant local, et, s'il est impossible d'obtenir un règlement satisfaisant, un appel sera interjeté au gérant général.

(b) Tout employé suspendu ou puni pour cause, et trouvé non coupable après enquête, sera réintégré et payé pour tout le temps perdu par suite de cette suspension ou punition. Une enquête sur une accusation en cas de suspension ou de renvoi sera tenue aussitôt que possible. L'employé suspendu ou renvoyé devra être avisé au moins 24 heures à l'avance du temps et du lieu où il doit se présenter, et devra aussi être avisé de l'accusation portée contre lui. Il aura le droit de produire des témoins et des preuves documentaires, et aussi le privilège de la présence d'un officier de l'association, s'il le désire. Une décision définitive dans tous les cas de suspension ou de renvoi sera rendue aussitôt que possible après que l'enquête sur l'accusation sera close.

(c) Dans le cas où une décision rendue par la compagnie en vertu de la section ci-dessus ne sera pas considérée juste et équitable par l'association, la compagnie s'engage à référer le cas à un comité d'arbitrage, lequel comité se composera d'un officier de la compagnie et d'un officier de l'association. Ces deux membres choisiront un tiers arbitre ou juge, et en cas de désaccord, ce juge sera nommé par un juge de la cour Suprême. La décision du comité sera définitive et liera toutes les parties. Chaque partie paiera les dépenses de son arbitre et les dépenses du juge seront payées également par les parties aux présentes.

(d) Si un employé a été suspendu ou renvoyé pour un manquement à ses devoirs constituant, dans l'opinion de la compagnie, une offense criminelle, la compagnie devra immédiatement en avertir cet employé, désignant le manquement, sans être requise de fournir les preuves à l'appui de l'accusation. Si l'association n'est pas satisfaite de cette suspension ou de ce renvoi, elle devra dans les sept (7) jours en donner un avis écrit à la compagnie, et si, dans

les sept (7) jours après avoir reçu cet avis, la compagnie n'institue pas une poursuite criminelle contre cet employé, alors cette suspension ou ce renvoi sera sujet à un arbitrage et traité en vertu de la sous-section précédente.

Il est entendu que les dispositions de cette sous-section ne devront en aucune façon diminuer, affecter ou retarder l'institution, en aucun temps, de procédures criminelles contre un employé.

6. Dans le cas où un employé affecté par ce contrat sera suspendu par l'association comme membre de ladite association pour une juste cause affectant sa réputation ou l'accomplissement de ses devoirs envers la compagnie ou ses compagnons de travail, l'association aura le droit de rapporter le fait de cette suspension, et sa cause, à la compagnie, pour que celle-ci prenne toute action en la matière qu'elle jugera convenable, l'association ayant le droit de se faire représenter à l'enquête. Le gérant général sera le juge.

Permis d'absence.

7. Si les affaires de la division augmentent au point qu'il devienne nécessaire d'avoir un agent d'affaires et qu'un employé soit nommé, alors la compagnie devra reconnaître l'employé ainsi nommé comme agent d'affaires, et il conservera son rang d'ancienneté dans le service de la compagnie et aura accès dans les locaux de la compagnie en tout temps raisonnable.

8. Les officiers de l'association auront le droit de s'absenter pour les affaires de l'association en autant que les opérations régulières du service le permettront, et auront préséance sur toute autre demande de permis d'absence le même jour.

9. Tout employé élu à une charge dans l'association qui exige son absence du service de la compagnie conservera ses droits d'ancienneté et retournera, en se retirant de cette charge, à l'emploi de la compagnie.

Règles et règlements.

10. Tous les employés seront gouvernés par les règles et règlements établis de temps en temps par la compagnie, et devront aussi observer strictement tous les ordres affichés ou transmis verbalement par les officiers de la compagnie.

Les plaintes devront être faites par écrit.

11. Toutes les plaintes portées devant la compagnie devront l'être par écrit, et les papiers seront ouverts à l'inspection.

Objets perdus.

12. Les employés rapportant au bureau de la compagnie des objets perdus dans les wagons ou sur la propriété de la compagnie, devront y attacher une étiquette fournie à cette fin. L'étiquette devra porter une courte description de l'article, avec indication du temps et de l'endroit où il a été trouvé.

Avancement.

13. Conformément à la ligne de conduite suivie dans le passé par la compagnie, l'avancement, autant que possible, et en tenant dûment compte des besoins du service, sera gouverné par le rang d'ancienneté et la compétence.

mais dans toutes les questions d'avancement et de nominations la compagnie se réserve le droit d'une liberté absolue dans son choix. Quand il se produira des vacances, avis en sera donné sur les tableaux des bulletins, afin que les employés puissent faire demande de la position.

Congés.

14. Les hommes employés au mois auront dix jours de congé chaque année après la première année de service et seront payés pendant ce temps. Les jours de fêtes publiques ne seront pas compris dans les dix jours.

Paiement des salaires.

15. Le paiement des salaires se fera deux fois par mois, le 8 et le 23 de chaque mois, ou aussi près que possible de ces dates en tenant compte des dimanches et jours de fêtes. Les erreurs et omissions causées par la faute du personnel des bureaux seront payées au moyen de chèques spéciaux si la demande en est faite par l'employé. Un commis sera employé au bureau de New-Westminster pour s'occuper des rajustements des salaires des employés des lignes interurbaines, des lignes de la ville de Westminster et des ateliers de wagons de Westminster.

Concessions.

16. (a) Tout employé couvert par ce contrat aura droit, en devenant consommateur, à des concessions pour le gaz comme ci-devant, et à acheter la lumière électrique de la compagnie, pour son usage personnel ou celui de sa famille, à quatre cents seulement par kilowatt-heure telle que mesurée par le compteur, et aux conditions des règlements pour l'usage de cette lumière que la compagnie pourra promulguer de temps en temps; la compagnie installera les compteurs gratis et n'en retirera aucun loyer.

(b) Le transport gratuit sera accordé à tous les employés en tout temps sur toutes les lignes de la ville dans laquelle ils sont employés ou du district interurbain dans lequel ils sont employés. Dans des circonstances spéciales la compagnie pourra accorder, sur sa demande, un permis de circuler à un employé couvrant le transport entre la station interurbaine la plus rapprochée de son domicile et l'endroit où il est employé, s'il habite dans un district où les facilités urbaines de tramway ne répondent pas suffisamment à ses besoins.

(c) Il sera accordé à chaque employé un permis de circuler par semaine, pour lui-même, sa femme et les membres de sa famille dépendant de lui, dans les Districts Un, Deux et Quatre, bon pour tout jour de cette semaine, et quatre permis de circuler, par année, dans le District Trois, ou ligne de Saanich, bon pour n'importe quel jour excepté le samedi, le dimanche ou un jour de fête publique, ou la veille d'un jour de fête publique.

(d) Tout employé habitant le long des lignes interurbaines aura le droit d'acheter des billets de colons, au nombre de pas plus de trente par mois, à moitié prix, pour sa femme et les membres de sa famille entièrement dépendant de lui, à moins que cette disposition ne soit contraire à la loi.

(e) Les insignes des wattmen et conducteurs leur donneront en tout temps droit au transport sur toutes les lignes.

(f) Tout employé faisant un usage illégitime de quelqu'une des concessions accordées par cette clause ou les transmettant à des personnes qui ne sont pas autorisées à les recevoir, sera renvoyé du service.

Conditions actuelles de travail.

17. Toute condition de travail actuellement en vigueur qui n'est pas directement déterminée par les présentes et qui ne contrarie pas leur intention, sera maintenue; mais s'il s'élève un différend au sujet de l'existence d'une semblable condition de travail, il est laissé à la discrétion du gérant général. Si la décision n'est pas jugée satisfaisante par l'association, celle-ci aura un droit d'appel devant un comité d'arbitrage, qui sera constitué et aura tous les pouvoirs mentionnés au paragraphe (c) de l'article 5 des présentes.

SECONDE PARTIE — LIGNES URBAINES ET SUBURBAINES.

Wattmen et conducteurs. — Travail supplémentaire.

18. (a) Quand un employé sera forcé de travailler en sus du temps régulier, il sera payé à raison de temps et demi jusqu'à minuit, et à raison de temps double après minuit jusqu'à ce qu'il soit relevé de son travail. (Ceci s'applique aux employés faisant des courses de jour.)

(b) Les employés faisant des courses de nuit, après avoir fini leur course, seront payés à raison de temps et demi jusqu'à 2 heures de l'après-midi, et ensuite à raison de temps double jusqu'à ce qu'ils soient relevés de leur travail.

(c) Quand un employé supplémentaire sera requis de travailler plus de 9 heures et demie, il sera payé à raison de temps et demi jusqu'à 12 heures, et ensuite à raison de temps double jusqu'à ce qu'il soit relevé de son travail.

19. Les employés faisant des courses spéciales (owl runs) seront payés à raison de temps et demi jusqu'à douze (12) heures, et à raison de temps double après douze (12) heures jusqu'à ce qu'ils soient relevés de leur travail.

Journée de neuf heures.

20. Neuf heures constitueront le travail d'une journée et seront observées autant que les conditions de l'exploitation le permettront. Quand les conditions de l'exploitation exigeront un temps de travail plus long que neuf heures et trente minutes sur quelques parcours, il ne sera pas accordé de paiement de travail supplémentaire pour ces trente minutes additionnelles, mais au-delà de 9 heures et 30 minutes le travail supplémentaire sera payé.

Instruction des nouveaux employés.

21. La compagnie paiera un supplément de salaire de 25 cents par jour aux wattmen et conducteurs pour instruire de nouveaux employés. Les employés instruisant de nouveaux employés devront avoir été dans le service pendant au moins un an, et seront choisis par la compagnie selon leur compétence.

Temps de présence.

22. Les conducteurs et wattmen auxquels sont assignées des courses avant 8 heures du matin, qui sont requis de se présenter dix minutes avant le temps indiqué sur la feuille de route, seront payés pour ces dix minutes additionnelles. S'ils sont inscrits pour la première course du jour après 8 heures et sont requis de même de se présenter dix minutes avant l'heure fixée, ils seront payés pour cinq minutes additionnelles.

Boîtes.

23. Les conducteurs seront payés selon le temps régulier de parcours de l'endroit où la boîte est reçue jusqu'à l'endroit où ils sont remplacés et de l'endroit où ils sont remplacés jusqu'à celui où la boîte est remise.

Uniformes.

24. Chaque conducteur et wattmen régulier, s'il en est requis par la compagnie, devra porter l'uniforme et la casquette pendant qu'il sera de service, et la compagnie devra fournir chaque année à ces employés un uniforme complet, casquette comprise. Le coût dudit uniforme sera, en autant que les contributions faites par la compagnie sont concernées, basé sur un prix fixe qui sera convenu entre la compagnie et l'association. La contribution de la compagnie sera de la moitié dudit prix fixe.

L'échelle des salaires de l'union prévaudra pour la confection des uniformes.

Dans le cas où un employé endommagera ou détruira son uniforme dans l'accomplissement de ses devoirs, la compagnie réparera le dommage ou fournira gratis un uniforme supplémentaire si le cas le justifie. Un employé qui aura été au service de la compagnie pendant six mois et aura un uniforme depuis trois mois ne sera pas requis, en quittant le service de la compagnie, de payer plus de la moitié du coût de cet uniforme. (Le présent article s'appliquera aussi aux lignes interurbaines.)

25. Les boîtes à monnaie des conducteurs seront fournies par la compagnie et demeureront la propriété de la compagnie.

Age minimum.

26. Personne ne sera employé comme conducteur ou wattman avant d'avoir atteint 21 ans.

Liste supplémentaire.

27. La compagnie s'efforcera de maintenir en tout temps une liste supplémentaire suffisante et convenable, jusqu'à 20 pour cent du nombre des employés réguliers, s'il est possible de se procurer du monde. Aucun wattman ou conducteur, après avoir fini une course, ne sera requis de faire du travail supplémentaire s'il y a des hommes compétents disponibles, et la compagnie s'efforcera en tout temps de fournir un nombre suffisant d'employés supplémentaires, de sorte que nul wattman ou conducteur ne soit requis de travailler au delà du temps régulier.

Menue monnaie.

28. Il sera fourni aux conducteurs de trains de voyageurs jusqu'à $30.00 de menue monnaie, selon les nécessités de leurs courses.

Trains de travail et wagons de ligne.

29. Tous les trains réguliers de travail seront montés par une équipe dûment qualifiée, et chaque wagon de ligne sera conduit par un wattman dûment qualifié. Ces équipes signeront sur une feuille spéciale pour une période de six mois, du 1er juillet au 31 décembre, et du 1er janvier au 30 juin. Il est stipulé cependant que la compagnie se réserve le droit de retirer tout wagon ou wagons

mentionnés dans cette clause, sur quoi les équipes assignées aux wagons ainsi retirés seront assignées pour travailler dans leur position propre dans le service des trains de voyageurs et une nouvelle feuille de route sera affichée si la chose est nécessaire. Il est de plus stipulé que des équipes ainsi assignées, si un jour quelconque elles ne sont pas requises pour un service de train de travail ou de wagon de ligne, pourront être assignées par le surintendant pour travailler dans le service de trains de voyageurs le jour ou les jours où ledit train de travail ou wagon de ligne est temporairement retiré du service. La compagnie mettra un pilote sur les lignes interurbaines quand la chose sera nécessaire. Le surintendant en décidera.

Limite des courses de jour.

30. Autant que possible toutes les courses de jour commençant avant 7 heures du matin finiront pas plus tard que 6.30 heures du soir.

Changement temporaire d'ouvrage.

31. Les employés enlevés par nécessité à leurs courses et mis dans des positions temporaires seront payés au même taux qu'il seraient payés sur leurs courses respectives et leur salaire ne sera pas réduit à cause d'une diminution du temps de travail.

Itinéraire.

32. Un nouvel itinéraire pour les wagons de la ville de Vancouver et suburbains, et aussi pour Victoria, New Westminster et North Vancouver, sera affiché tous les deux mois, et devra être signé dans les cinq jours après son affichage. Chaque nouvel itinéraire entrera en vigueur le premier jour du mois. Il est stipulé cependant que la compagnie se réserve le droit de reculer le temps de la mise en vigueur d'un nouvel itinéraire si le temps est brumeux ou qu'il existe d'autres conditions exceptionnelles.

La compagnie aura le droit de changer l'itinéraire pendant la semaine de l'exposition ou pendant les vacances ou dans le cas d'un événement imprévu qui dérange le trafic au point d'exiger un changement. Si le changement dépasse jamais une semaine, alors la compagnie devra afficher un nouvel itinéraire.

Permis d'absence.

33. Un permis d'absence sera accordé, sur demande, aux wattmen et conducteurs par le surintendant du trafic en tant que le permettra l'exploitation et la conduite du service. Les employés absents pour cause de maladie devront avertir leur surintendant, quand ils désireront retourner à l'ouvrage, pas plus tard qu'à une heure de l'après-midi du jour précédent, et seront réintégrés dans la course qu'ils avaient avant d'être malades, à moins qu'il n'y ait eu un changement dans la liste des courses. Les employés en congé seront inscrits pour leur course sans cette exigence à l'expiration de leur congé, si le congé n'est pas pour plus de sept jours.

Limite des courses de nuit.

34. Autant que possible, aucune course de nuit ne couvrira plus qu'une période de 13 heures.

Temps de déplacement.

35. Tout wattman auquel n'est pas assignée une course régulière sera payé pour le temps mis à se déplacer et pour toute course où il fait du remplacement, à raison de dix minutes ou plus pour venir du garage des wagons.

Chauffage du vestibule d'avant.

36. Le système de chauffage du vestibule d'avant sera le même qu'à présent à moins que la compagnie décide de l'améliorer.

Latrines.

37. Des latrines seront fournies autant que possible au point terminal le plus convenable de chaque ligne. Ces lavoirs seront tenus dans une condition hygiénique et munis d'un cadenas et d'une clef en bon état.

Armoires.

38. Des armoires seront fournies autant que possible là où cet arrangement n'existe pas déjà.

TROISIÈME PARTIE—LIGNES INTERURBAINES.

DISTRICTS 1 ET 4, ET DISTRICT DE SAANICH.

Courses régulières, assignation.

39. Les courses régulières seront assignées comme suit:

Service des voyageurs, 90 jours; service des marchandises, six mois. Dans le cas où un employé de train refusera d'accepter une course particulière à laquelle il a droit, il perdra ses droits à cette course jusqu'à ce qu'elle devienne de nouveau vacante ou qu'il y ait un changement d'horaire.

Employés réguliers, assignation.

40. Un employé régulier aura des droits l'autorisant à signer tel que prévu par le paragraphe "39".

Equipes de route.

41. Une équipe de route se compose dans chaque cas du nombre d'employés ci-après désigné.

Equipe de train de travail.

42. Les équipes de trains de travail se composeront d'un conducteur, d'un wattman, et d'au moins un serre-frein et un préposé au trolley.

Equipe de wagon de ligne.

43. Un wagon de ligne sera classé sur la base des trains de travail. Une équipe de wagon de ligne se composera d'un conducteur et d'un wattman.

Equipe de route, service des marchandises.

44. Les équipes de route dans le service des marchandises, pour les trains formés de un à cinq wagons à part la locomotive, se composeront d'un conducteur, d'un wattman, d'un serre-frein et d'un préposé aux trolleys.

Quand le train comptera plus de cinq wagons à part la locomotive, l'équipe de route se composera d'un conducteur, d'un wattman, de deux serre-freins et de deux préposés aux trolleys.

Trains de marchandises et de travail, salaire minimum.

45. Pour les trains de marchandises et de travail régulièrement formés, pas moins de 26 jours ouvrables ne constitueront un mois dans tout service, et le salaire sera un taux proportionné au nombre de jours de service.

Congé du dimanche, équipes de trains de travail.

46. Dimanches. Les employés de trains auxquels est assigné un service de trains de travail ne seront pas considérés absents de leur poste depuis le temps où le travail finit le samedi soir jusqu'à l'heure ordinaire du départ le lundi matin, à moins qu'ils n'aient été avisés par écrit, avant d'être relevés le samedi soir, qu'on aura besoin d'eux. S'ils sont ainsi avisés et ne sont pas employés, ils seront payés pour cinq heures, aux taux des trains de travail. Le employés de trains seront autorisés à aller passer le dimanche dans leurs foyers si le service des trains le permet et que cela ne dérange pas le service des trains.

Trains de marchandises arrêtant aux stations intermédiaires, etc., équipes.

47. Une équipe dé trains de marchandises arrêtant aux stations intermédiaires, de train de marchandises rapide ou de train de bagages se composera au moins d'un wattman, d'un conducteur et d'un serre-frein, excepté là où les affaires sont peu considérables, alors que l'équipe, si cela est compatible avec la sûreté, pourra se composer d'un conducteur et d'un wattman. Le surintendant en décidera.

Trains de marchandises ou de lait arrêtant aux stations intermédiaires, indûment lourds.

48. Si l'ouvrage est indûment lourd sur un train de marchandises ou de lait arrêtant aux stations intermédiaires, on l'allégera en employant un plus grand nombre d'hommes. Le surintendant en décidera.

SERVICE DES VOYAGEURS.

Equipes de trains de voyageurs, un seul wagon.

49. L'équipe d'un train de voyageurs formé d'un seul wagon se compose d'au moins un wattman et un conducteur.

50. Une équipe d'un train de voyageurs formé de plus d'un wagon se compose d'au moins un wattman, un conducteur et un serre-frein. La compagnie y mettra des employés additionnels en cas de besoin. Le surintendant en décidera.

Equipes de trains de voyageurs, deux wagons.

51. Pour les trains de voyageurs composés de deux wagons, un serre-frein en plus du conducteur et du wattman. Tous les autres trains de voyageurs seront pourvus selon que la sûreté et le trafic l'exigeront. Le surintendant en décidera.

Définition des employés de trains.

52. Le terme "employé de train" signifie un homme employé par la compagnie exclusivement pour le service comme conducteur, wattman, serre-frein ou préposé au trolley, et inscrit sur ses listes et registres et assigné, d'une manière permanente, au service des trains de voyageurs ou au service des trains de marchandises.

Tête de ligne de domicile, District Deux.

53. Vancouver sera reconnu comme la tête de ligne de domicile du District Deux, tant que les conditions actuelles ne seront pas changées.

Travail supplémentaire.

54. (a) Quand un employé assigné à une course régulière de train de voyageurs sera forcé de travailler plus de dix (10) heures, il sera payé à raison de temps et demi jusqu'à seize (16) heures, et à raison de temps double après seize (16) heures jusqu'à ce qu'il soit relevé de son travail.

(b) Les employés assignés à des courses de trains de marchandises ou de travail ou à des courses extraordinaires, s'ils sont forcés de travailler plus de dix (10) heures, seront payés à raison de temps et demi jusqu'à seize (16) heures et à raison de temps double après seize (16) heures jusqu'à ce qu'ils soient relevés de leur travail.

Employés de nuit, allocation supplémentaire.

(c) Tous les employés de nuit dans le service des trains de marchandises dans le District Un (1) recevront 2 cents par heure en sus des salaires ci-dessus payés aux employés de jour. La nuit est définie comme étant le temps entre 6 heures du soir et 6 heures du matin.

Journée de 10 heures.

55. (a) Le taux des salaires sera basé sur une journée de travail de dix (10) heures.

Temps de présence.

(b) Il sera alloué quinze minutes comme temps de présence pour tout service dans les Districts 1 et 4, et aussi dans le District de Saanich pour le présent.

Courses de moins de dix heures.

(c) Quand des courses régulières ne dureront pas dix (10) heures de travail, excepté selon qu'il est stipulé autrement dans les présentes, la compagnie se réserve le droit d'assigner à d'autres devoirs les équipes assignées à ces courses,

selon qu'il sera nécessaire pour compléter une journée de travail; il est stipulé cependant que ces autres devoirs seront spécifiés quand les courses seront annoncées. Aucun travail de train de marchandises n'y sera compris.

Remplacement des employés de trains.

56. Dans le cas où un employé de train aura besoin d'être remplacé, la compagnie fournira un remplaçant tant qu'il y aura des employés de trains compétents en disponibilité, et la compagnie sera avertie à quatre heures de l'après-midi la veille du jour où ce remplaçant sera requis afin de pouvoir y pourvoir, excepté en cas d'urgence.

Les remplaçants seront accordés dans l'ordre dans lequel les demandes seront reçues; toutes choses égales d'ailleurs, les employés réguliers auront la préférence.

Repos pour les employés de trains.

57. Après (16) heures de travail, un employé de train pourra réclamer huit (8) heures de repos.

Périodes des courses régulières.

58. En tant que le service le demandera et que les conditions de travail le permettront, toutes les courses régulières devront être complétées dans les treize (13) heures après le commencement de la journée.

Dans le cas où une course ne sera pas complétée dans les treize (13) heures, tout le temps au-dessus de treize (13) heures sera compté comme temps de travail au taux régulier, et sera payé en conséquence.

Employés supplémentaires, salaire minimum.

59. Les employés de train supplémentaires appelés à un devoir qui entraîne des mouvements d'aiguillage dans et aux environs de la cour de tête de ligne, un atelier, station ou autre point sur le réseau, seront payés pour le temps qu'ils auront été réellement au travail, mais ce travail supplémentaire ne sera pas payé pour moins de deux (2) heures.

Les employés de train supplémentaires appelés à un travail entraînant des mouvements de route seront payés pour le temps qu'ils auront réellement été à l'ouvrage, mais l'allocation pour ce travail supplémentaire ne sera pas payée pour moins de deux (2) heures.

Employés supplémentaires, tours de service.

60. (a) Les employés supplémentaires seront arrangés comme suit: Le premier arrivé partira le premier, à moins qu'il ne soit su qu'une course est ouverte pour six jours ou plus, auquel cas les employés supplémentaires aînés auront droit à cette course. S'il s'agit d'une course aller et retour, un quart de jour sera alloué aux employés, et le premier arrivé partira. Quand il sera connu que la course est ouverte pour trente (30) jours ou plus les employés réguliers la prendront s'ils la désirent.

Congé des employés de jour.

(b) Si l'employé de jour aîné prend congé pour six jours ou plus, l'employés de nuit aîné aura droit à prendre la course, et s'il ne le désire pas, l'employé de nuit second en ancienneté aura droit à prendre cette course, et l'employé supplémentaire aîné prendra la course de l'employé de nuit.

Course de jour, définition.

(c) Une course de jour sera classée comme étant toute course finissant à 6.30 heures du soir.

Equipes supplémentaires, appel au travail.

(d) Tous les employés supplémentaires seront appelé au travail à leur domicile si le domicile est à moins d'un mille de la tête de ligne. Le tableau des équipes supplémentaires sera placé dans le bureau du chef du mouvement.

Salaire des élèves.

61. Pendant qu'ils s'entraîneront pour être conducteurs, les élèves recevront au moins un dollar par jour pendant leur période de probation, pourvu qu'ils se qualifient dans un délai de quatorze jours.

Equipes de trains de marchandises, composition.

62. Toutes les équipes de route dans le service des trains de marchandises s'inscriront pour les courses comme suit:

Un conducteur en charge du train.
Un wattman en charge du moteur.
Un serre-frein d'arrière.
Un proposé aux trolleys.
Un serre-frein d'avant selon l'ancienneté.

Repas, temps alloué.

63. Il sera alloué aux employés de trains en service un temps n'excédant pas trente (30) minutes pour les repas, quand ils seront retenus hors de la tête de ligne de leur domicile en quelque capacité que ce soit, et ils seront payés pour le temps ainsi employé. Il faudra obtenir la permission du chef du mouvement.

Pilotes.

64. (a) Quand un train est en mouvement dans un district autre que celui dans lequel l'équipe conduisant ce train est familière avec les caractéristiques physiques ou les règles du mouvement des trains de ce district, des employés de train qualifiés seront fournis comme pilotes. Les pilotes seront payés selon le taux auquel leur donne droit leur rang d'ancienneté comme conducteur.

Trains parcourant deux districts.

(b) Là où des trains parcourent deux districts ou lignes ou davantage, ces courses seront réparties parmi ces districts sur une base de parcours qui sera

jugée équitable par le surintendant, qui entendra les réclamations de ces districts au sujet de cette distribution. Les employés de train de chaque district auront l'offre des courses directes assignées à ces districts conformément à leur rang d'ancienneté et au jugement dudit surintendant quant à la compétence, comme il est dit plus haut.

Des employés qualifiés conduiront les trains.

65. Aucun employé qui n'est pas un employé de train qualifié ne sera autorisé à conduire un train dans un district, à moins que la chose ne soit absolument nécessaire.

Menue monnaie.

66. Il sera fourni aux conducteurs quinze dollars ($15.00) en menue monnaie pour les besoins des trains de voyageurs.

Rapports des courses.

67. Quand les rapports de leurs courses retiendront les conducteurs après leur journée de travail, ils seront payés à un taux raisonnable pour ce retard.

Déplacement pour aller au travail.

68. Les employés de train se déplaçant pour aller à l'ouvrage seront payés pour le temps réellement employé à aller de la tête de ligne à leur domicile et à y revenir.

Trains annulés.

69. Quand des employés de train se présenteront pour travailler et que le train sera annulé il leur sera alloué deux heures et demie et ils partiront les premiers. Quand un train sera annulé, le conducteur en sera averti par écrit.

Employés enlevés de leur course régulière.

70. Un employé de train enlevé de sa course régulière pour travailler ailleurs ne recevra pas moins que la compensation qu'il recevrait pour sa course régulière.

Rang d'ancienneté.

71. Les courses seront adjugées aux employés de train qualifiés selon leur rang d'ancienneté dans le district où ils sont employés.

Retenues.

72. Les employés de train seront avertis quand du temps ne leur sera pas alloué conformément à leur liste de travail, avec la raison de ce refus, et les sommes manquant et les omissions de salaire seront payées au moyen de cartes de temps de travail si les employés en font la demande.

Ordre d'ancienneté.

73. L'ordre d'ancienneté des employés de train commencera à la date à laquelle leur demande sera acceptée, et une liste en sera fournie à l'association si elle le désire.

Permis d'absence.

74. (a) Un permis d'absence sera accordé aux employés de train par le surintendant ou le chef du mouvement en tant que l'administration convenable du service le permettra.

Rapport après une absence.

(b) Après une absence un employé de train devra se rapporter à 2 heures de l'après-midi la veille du jour où il désire reprendre l'ouvrage, faute de quoi il ne sera pas inscrit au tableau pour sa course régulière.

Maladie, etc.

(c) Les employés de train malades ou autrement incapables de travailler s'inscriront dans un livre tenu à cette fin, et quand ils s'inscriront comme prêts à reprendre l'ouvrage ils reprendront leur course régulière.

Serre-freins compétents.

75. Un serre-frein sur chaque train ou wagon devra être compétent et avoir au moins quatre (4) mois d'expérience comme tel, et le même ou un autre serre-frein doit bien connaître la route. Un conducteur ne sera pas requis de prendre un serre-frein qui est jugé incompétent pour plus d'une course aller et retour à moins que la fausseté de sa prétendue incompétence ne soit établie à une enquête.

Wagons en mauvais état.

76. Les employés de train ne seront pas forcés de s'occuper de wagons en mauvais état dans un train, dont le mécanisme de ventilation est défectueux et a besoin d'être changé, autrement que pour prendre soin des marchandises périssables ou des animaux vivants qui pourront devenir en danger en route vers la première tête de ligne. Les employés de train ne seront en aucune circonstance forcés de s'occuper de wagons placés en arrière du fourgon, excepté des wagons officiels.

Dépenses.

77. Les employés de train retenus pour les affaires de la compagnie par ordre des officiers de la compagnie seront payés aux taux du tableau pour le temps perdu, et leurs dépenses raisonnables encourues pendant qu'ils seront hors de chez eux leur seront remboursées.

Les mêmes taux et dépenses seront payés et remboursés aux employés de train quand ils seront forcés d'assister à des enquêtes ou à des procès en vertu d'une assignation demandée ou procurée par les officiers de la compagnie, et la compagnie recevra et gardera tous les honoraires de témoins qui leur seront payables.

Renvoi ou démission.

78. Quand un employé de train sera renvoyé ou démissionnera, il sera payé aussitôt que possible et il lui sera remis un certificat exposant son temps de ser-

vice et en quelle qualité il était employé, trois jours étant considérés suffisants à cette fin; s'il est retenu plus longtemps, il sera payé pour dix (10) heures par jour au taux du salaire qu'il recevait.

Echange de courses.

79. Dans le cas où un employé de train assigné à un service de trains de marchandises ou de garage deviendra incapable, par suite d'accident ou de maladie, de travailler dans le service des trains de marchandises, il lui sera permis de changer de place avec un employé aîné qui a été inscrit sur la liste des trains de marchandises, et ils échangeront leurs courses respectives pour le temps de l'assignation, le tout sujet à l'approbation de la compagnie.

Ouvrage et employés supplémentaires.

80. Les équipes régulières, après avoir fini leur course, ne seront pas requises de faire du travail supplémentaire s'il y a des employés supplémentaires disponibles.

La compagnie s'efforcera en tout temps de fournir un nombre suffisant d'employés supplémentaires, afin que les employés réguliers ne soient pas requis de faire ce travail supplémentaire.

Liste d'ancienneté.

81. La liste d'ancienneté des employés de train sera affichée tous les six mois.

Trains de marchandises à deux locomotives.

83. La compagnie n'a pas l'intention d'adopter le plan de mettre deux locomotives aux trains de marchandises.

Fourgons. Leur abandon.

84. Quand des fourgons seront utilisés, les employés de train ne seront pas forcés d'abandonner leurs fourgons entre deux têtes de ligne. Ceci ne s'applique qu'au service des trains de marchandises.

Wagons aux bagages.

86. L'équipage des wagons aux bagages sera pris dans les rangs des serre-freins selon leur rang d'ancienneté.

Serre-freins. Examen.

87. Les serre-freins aînés seront tenus de passer à leur tour leur examen pour devenir conducteurs. Un serre-frein refusant l'avancement au poste de conducteur ou incapable de se qualifier pour ce poste deviendra le junior de l'employé qui se sera qualifié avant lui. Cette clause s'appliquera aussi aux préposés aux trolleys.

Retenue loin de la tête de ligne de domicile.

88. Douze (12) heures seront considérées un temps assez long pour retenir des équipes à des têtes de ligne autres que celle de leur domicile, et la compagnie fera tout en son pouvoir pour empêcher que cette limite soit dépassée.

Glacières.

89. A tous les points où sont situées des glacières de la compagnie, les équipes de train auront le droit de prendre de la glace pour leur fourgon.

Trains de marchandises intermédiaires, employés supplémentaires.

90. Lorsque la manœuvre d'un train de marchandises arrêtant aux stations intermédiaires dépassera la capacité de l'équipe du train, la compagnie fournira les employés supplémentaires nécessaires, de la manière que décidera le surintendant.

Aiguillage de trains avec un fourgon.

91. Les aiguilleurs ne devront pas aiguiller un train auquel sera attaché un fourgon.

PARTIE QUATRE.—SERVICES DES ATELIERS ET DES GARAGES.

Employés de nuit.

92. (a) Tous les ouvriers et aides employés dans la division mécanique recevront 5 cents par heure en sus du taux régulier reçu par eux pour leur travail de jour.

(b) Toutes les vacances pour le travail de jour seront remplies par des employés de nuit selon leur rang d'ancienneté, excepté que le surintendant, quand un homme sera plus compétent pour un ouvrage particulier, aura le droit de ne pas tenir compte du rang d'ancienneté.

Travail supplémentaire.

93. Les peintres, charpentiers, machinistes, forgerons, monteurs d'armatures, répareurs de wagons et tous les autres employés des ateliers faisant partie de l'équipe de jour, à l'exception des nettoyeurs de wagons, seront payés à raison de temps et demi après 5 heures de l'après-midi, et de midi à 5 heures de l'après-midi le samedi, et à raison de temps double de 10 heures du soir à 7 heures du matin ou plus tard, s'ils sont forcés de travailler, et après 5 heures de l'après-midi le samedi, et aussi à raison de temps double le dimanche et les jours de fêtes. Le service extraordinaire entraînant des heures de travail supplémentaires sera pris à tour de rôle par les employés autant que cela se pourra.

Les jours de fêtes seront les suivants: Le dimanche, le Jour de l'An, le Vendredi-Saint, le Victoria Day, le Dominion Day, le Jour du Travail, le Jour d'Actions de Grâce et le Jour de Noël. Il est stipulé que l'établissement de ces jours de fêtes n'ôtera pas à la compagnie le droit d'appeler un employé au travail en tout temps afin de permettre à la compagnie de faire face à tout cas d'urgence qui pourra se présenter, et qu'un employé ainsi appelé à travailler le dimanche ou les jours de fêtes statutaires ou pour répondre à un appel de nuit urgent ne sera pas payé pour moins de quatre heures et demie au taux régulier. Avis des appels d'urgence sera donné aussi tôt que possible.

Semaine de six jours.

94. Les préposés à l'entretien des wagons travailleront six jours par semaine dans l'équipe de nuit à la discrétion de la compagnie, neuf heures par jour au temps régulier. Tout travail fait en sus des neuf heures sera payé à raison de temps et demi pour les cinq premières heures et à raison de temps double pour toute période ultérieure jusqu'à ce que les employés soient relevés de leur poste. Un employé requis de travailler plus de six jours dans la semaine sera aussi payé à raison de temps double pour le travail du septième jour. La compagnie s'arrangera pour que le congé d'un jour par semaine soit pris dans le temps le plus commode pour la conduite de ses affaires. Une partie aussi considérable que possible des employés aura son jour de congé à la fin de la semaine, et il sera vu à ce que les employés aient leur jour de congé à la fin de la semaine à tour de rôle.

Pour les fins de cette clause, l'expression "préposés à l'entretien des wagons" comprend tous les ouvriers et autres employés, y compris les nettoyeurs de wagons, nécessaires dans les garages, qui sont employés aux ouvrages de routine nécessités par l'exploitation d'un service de wagons.

Temps de déplacement.

95. Tout employé appelé à travailler à des endroits hors de son propre atelier sera payé pour le temps mis à se rendre à ces endroits et en revenir, et aura aussi le transport gratuit, excepté dans le cas où un employé sera transporté d'un atelier ou d'un garage à un autre pour une période excédant sept jours.

96. Quand des employés seront envoyés à des endroits où la nourriture n'est pas facile à obtenir, ils ne seront pas requis de travailler plus de sept heures sans que des repas leur soient fournis par la compagnie.

97. Quand des employés des garages de New Westminster seront requis de conduire des wagons interurbains de ces garages au dépôt, il ne devra pas y avoir moins de deux employés de service sur un ou des wagons.

Réduction du personnel.

98. Advenant une réduction du personnel pour cause de relâchement de l'ouvrage, les derniers engagés seront les premiers renvoyés; les derniers renvoyés seront les premiers réengagés, et un homme ne sera pas considéré comme un nouvel employé en reprenant l'ouvrage. Les employés congédiés en vertu de cette clause devront laisser à la compagnie une adresse. Un avis de pas moins de quarante-huit (48) heures de la reprise de l'ouvrage devra être donné par la compagnie aux employés en envoyant l'avis par la poste à cette adresse. Si les employés ne se présentent pas pour reprendre leur position, celle-ci sera considérée vacante.

En cas de relâchement de l'ouvrage dans les ateliers de wagons et les garages, on diminuera les heures de travail en proportion, plutôt que de renvoyer les employés.

Aides forgerons.

99. Les forgerons auront leurs propres aides réguliers en tant que les circonstances le permettront.

Permis d'absence.

100. Les employés du service de mécanique obtiendront un permis d'absence en en faisant la demande à leurs contremaîtres ou surintendants respectifs, quand cette absence ne devra pas durer plus d'une semaine, en tant que la bonne administration des ateliers le permettra. Un permis d'absence de trois mois sera accordé, s'il est désiré, après un an de service. Après trois ans de service, le permis s'étendra à un mois par année, s'il n'a pas été pris auparavant. Les permis d'absence accordés pour les affaires de l'association ne seront pas compris dans la catégorie ci-dessus.

Outils.

101. Tous les outils seront fournis aux répareurs de wagons. Il sera fourni aux charpentiers un marteau de machiniste, une clef anglaise et des mèches pour les réparations quand ils en auront besoin.

Retard au rapport.

102. Tous les employés du personnel mécanique qui seront incapables, pour de bonnes et valides raisons, de se présenter à l'heure spécifiée pour travailler, seront autorisés à commencer une demi-heure ou une heure plus tard. Le surintendant en décidera.

Lavoirs, etc.

103. Des lavoirs et lieux d'aisance convenables seront fournis, ainsi qu'une salle pour les repas, en tant que la chose sera possible.

Premiers soins aux blessés.

104. La compagnie désignera et nommera des hommes compétents pour prendre charge de l'ouvrage et des appareils de premiers soins aux blessés dans chaque garage et service.

Formule de demande d'emploi.

105. Tous les candidats à une position ne seront requis de mentionner que leurs trois derniers patrons dans la formule de demande d'emploi.

Apprentis: transfert ou renvoi.

106. Tout apprenti qui, après avoir servi un an, ne montrera, au jugement du contremaître de l'atelier, aucune aptitude pour apprendre le métier, sera transféré ailleurs ou renvoyé, et toutes les obligations acceptées par la compagnie devront prendre fin.

Définition des ouvriers.

107. Les employés qui ont servi leur apprentissage ou ont eu quatre ans d'expérience variée dans les divers métiers ou occupations décrits dans les quatre paragraphes suivants seront appelés ouvriers, et tous les employés qui feront du travail qui est généralement accepté à Vancouver, New Westminster et

Victoria comme un travail d'ouvrier, seront payés au taux du salaire minimum, et la compagnie n'emploiera pas d'hommes à demi compétents pour le travail d'ouvrier ni d'aides pour faire du travail d'ouvrier ou aucune partie de ce travail.

Machinistes.

108. Les employés qui ont servi leur apprentissage ou ont eu quatre ans d'expérience variée dans la conduite de tours, machines à planer, à mortaiser, à fraiser, à limer, à forer les bandages de roues, ou d'autres machines-outils, et les ajusteurs qui sont capables d'ajuster, assembler et réparer les diverses parties ou les détails de machines ou locomotives, fixes, marines, ou toute sorte de machines, ou machines-outils, et de faire du travail général d'étau, seront désignés comme machinistes.

Forgerons.

109. Tout employé qui a servi son apprentissage de quatre ans ou qui a eu quatre ans d'expérience variée du métier de forgeron, et qui, par son habileté et son expérience, est qualifié et capable d'entreprendre un ouvrage et, à l'aide de desseins et de calques au bleu ou d'après des instructions, de le mener à bonne fin dans un temps raisonnable, sera considéré comme un forgeron.

Apprentis.

110. Les jeunes garçons servant un apprentissage pour apprendre le métier seront désignés comme apprentis. Tout jeune garçon qui à l'avenir s'engagera pour apprendre un métier mécanique devra être âgé de plus de 16 ans et de moins de 21 ans, devra servir pendant pas moins de quatre ans, et devra être capable de lire et écrire l'anglais et savoir les quatre premières règles de l'arithmétique.

Aides machinistes.

111. Le nombre des apprentis, dans le cas des machinistes, sera de un pour l'atelier et un pour chaque groupe de quatre machinistes employés. Les aides ne seront pas promus à la position de machiniste et quand ils seront employés à du travail de machiniste ils devront travailler sous la direction d'un machiniste.

Charpentiers.

112. Tout employé qui a servi un apprentissage de quatre ans ou qui a eu quatre ans d'expérience dans le métier de charpentier, et qui, par son habileté et son expérience, est qualifié et capable d'entreprendre un ouvrage et, avec l'aide de desseins et de calques au bleu ou d'après des instructions, de le mener à bonne fin dans un temps raisonnable, sera considéré comme un charpentier.

Charpentiers de wagons à marchandises.

113. Tout employé qui se montrera qualifié pour faire, aux corps de wagons à marchandises de toute sorte, l'ouvrage sur la charpente en acier excepté, des réparations satisfaisantes, dans lesquelles l'habileté dans le travail de menuiserie ou d'ébénisterie n'est pas nécessaire, et qui pourra faire cet ouvrage dans un temps raisonnable, sera considéré comme un charpentier de wagons à marchandises.

Peintres.

114. Tout employé qui a servi un apprentissage de quatre ans, ou qui a eu quatre ans d'expérience variée dans le métier de peintre, et qui, par son habileté et son expérience, est qualifié pour mélanger et détremper des peintures pour leur donner les couleurs demandées par des spécifications ou autrement, et qui peut faire dans un temps raisonnable l'ouvrage ordinairement fait par un peintre professionnel, sera considéré comme un peintre.

Peintres de wagons à marchandises et pour gros ouvrages.

115. Tout employé qui peut démontrer son habileté à appliquer d'une manière satisfaisante de la peinture aux corps de wagons à marchandises et à faire d'autre ouvrage du même genre, et qui peut faire l'ouvrage dans un temps raisonnable, sera considéré comme un peintre de wagons à marchandises et de gros ouvrages.

Peintres préparateurs.

116. Tout employé qui, par son habileté, peut nettoyer d'une manière satisfaisante l'ouvrage et le préparer à recevoir la peinture, et qui peut aussi appliquer d'une manière satisfaisante la peinture sur les parties de wagons n'exigeant pas un travail de peinture ou de vernissage de première qualité, telles que les planchers, l'extérieur du toit, le fond du wagon, les gardes des fenêtres, les défenses et les tuyaux, sera considéré comme un peintre préparateur.

Ajusteurs de freins à air.

117. Tout employé qui a une connaissance complète de tout ce qui appartient au côté mécanique de l'outillage des freins à air, et qui est capable d'en réparer toutes les parties, sera considéré comme un ajusteur de freins à air.

Monteurs d'armatures.

118. Tout employé qui est qualifié par son habileté et son expérience pour réparer d'une manière satisfaisante les armatures de moteurs et les remonter, sera considéré comme un monteur d'armatures de l'une des classes ci-dessous mentionnées, selon le nombre d'années de service qu'il aura faites dans une chambre d'armatures d'une réputation reconnue:

Première classe. — Celui qui a servi pendant quatre ans ou plus dans une chambre d'armatures.

Seconde classe. — Celui qui a servi pendant trois ans ou plus dans une chambre d'armatures.

Troisième classe. — Celui qui a servi pendant moins de trois ans dans une chambre d'armatures.

Aides forgerons.

119. Il sera permis à un aide forgeron d'avoir un feu après avoir servi continuellement pendant deux ans dans l'atelier où il est employé, pourvu qu'il y ait une vacance; le rang d'ancienneté et la compétence guideront cet avancement. Un aide avancé devra s'engager à travailler pendant un terme de trois

ans, et chaque année il recevra une augmentation de 3 cents par heure, mais son salaire ne devra pas dépasser le minimum payé aux forgerons. Après trois mois d'essai, s'il est trouvé incompétent, il pourra être réduit au rang d'aide. Il sera du devoir du contremaître d'avancer les apprentis et les aides avancés dans toutes les branches de leurs métiers respectifs. Le nombre des aides forgerons avancés ou des apprentis forgerons ne devra pas dépasser la proportion de un pour cinq forgerons.

PARTIE CINQ.—PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DE LA VOIE.

Définition.

120. Le terme ''préposés à l'entretien de la voie'' signifie les employés qui reçoivent leurs ordres du cantonnier-chef ou du contremaître de la voie, et dont les fonctions consistent à maintenir la voie dans une condition sûre pour son exploitation.

Nombre d'heures de travail.

121. Neuf heures constitueront le travail d'une journée.

Travail supplémentaire.

122. Si les employés sont requis de travailler en dehors du temps fixé ci-dessus, ils seront payés à raison de temps et demi pour le travail supplémentaire jusqu'à minuit et à raison de temps double après minuit jusqu'à ce qu'ils soient relevés de leur travail, et aussi à raison de temps double le dimanche et les jours de fêtes statutaires.

Travail d'urgence. — Salaire minimum.

123. S'ils sont appelés pour du travail d'urgence, les employés ne seront pas payés pour moins de quatre heures et demie au taux du temps régulier; aucun employé ne sera requis de travailler plus de sept heures sans que des repas soient fournis par la compagnie.

Paiement à compter des points de ralliements.

124. Les employés seront payés à compter du point de ralliement pour se rendre à l'ouvrage et en revenir.

Maisons de cantonniers.

125. Des maisons de cantonniers seront fournies aussitôt que possible quand les circonstances l'exigeront.

Réduction du personnel.

126. Une liste des préposés à l'entretien de la voie sera tenue par la compagnie. Si par suite du relâchement de l'ouvrage un renvoi devient nécessaire, les employés seront renvoyés dans l'ordre suivant: les derniers engagés seront renvoyés les premiers, les derniers renvoyés seront réengagés les premiers. Quand on aura besoin d'hommes, le fait sera affiché sur le bulletin. La clause

''98'' s'appliquera en tant qu'elle a trait aux avis qui doivent être envoyés pour la reprise de l'ouvrage. Il est stipulé qu'en transférant des employés d'une équipe à une autre la préférence sera donnée aux hommes mariés, afin qu'ils ne soient pas transférés plus loin de leur domicile. Outre les listes séparées de rang d'ancienneté actuellement en vigueur dans les différents districts, il y aura une liste séparée de rang d'ancienneté pour le District 2.

Affichage des vacances.

127. Toutes les vacances pour avancement parmi les préposés à l'entretien de la voie seront affichées.

128. Si des employés sont pris dans les ateliers pour faire du travail de forgeron ou d'aide forgeron pour l'entretien de la voie, ils recevront le salaire régulier des ateliers.

PARTIE SIX.—SERVICE DES HANGARS AUX MARCHANDISES.

129. Dix (10) heures constitueront le travail d'une journée: les heures de travail seront de 7 heures du matin à midi et de 1 heure de l'après-midi à 6 heures du soir.

130. Les renvois seront gouvernés par la clause ''126''.

131. Il faudra trois mois de service pour devenir un employé régulier.

132. Tout travail supplémentaire sera payé à raison de temps et demi jusqu'à minuit et à raison de temps double après minuit et jusqu'à ce que les employés soient relevés de leur travail. Tout travail fait le dimanche ou les jours de fête statutaires sera payé à raison de temps double, les employés travaillant à tour de rôle.

133. Concessions accordées aux employés au mois (outre les jours de fêtes) tel que prévu par la section 16, et pour le transport gratuit à tous les employés de ce service tel que prévu par la section 16.

PARTIE SEPT.—SERVICE DES COMPTEURS.

134. (a) Neuf heures constitueront le travail d'une journée. Ceci s'appliquera aussi aux conducteurs d'automobiles du service des compteurs.

(b) Le travail supplémentaire sera le même que dans les services des ateliers et des garages.

(c) En ce qui regarde les préposés aux compteurs, le principe du rang d'ancienneté s'appliquera dans ce service comme dans les services des ateliers et des garages.

TEXTE DU RAPPORT DE LA MINORITÉ.

Dans la question de la "Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907", et dans la question d'un différend entre la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, et l'*Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of Canada.*

A l'honorable T. W. Crothers, C.R.,
Ministre du travail,
Ottawa, Canada.

CHER MONSIEUR,—Je déclare avec regret que j'ai été incapable de m'accorder avec mes collègues du Conseil nommé pour faire une enquête sur le différend entre le *British Columbia Electric Railway* et ceux de ses employés qui sont membres de l'*Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees* sur la question des salaires. Comme ni l'une ni l'autre partie ne s'est engagée à accepter la décision, les procédures ne peuvent être honorées du nom d'arbitrage, mais seulement comme l'ouvrage d'un Conseil nommé par le gouvernement à la demande de la compagnie conformément aux dispositions de la Loi des Différends Industriels et de Conciliation.

La compagnie a demandé une réduction des salaires de tous les employés affectés par le contrat, se montant à 75 pour 100 et a basé sa réclamation sur trois motifs principaux, à savoir:

(1) "A cause de la dépression générale dans le pays et le district et de la réduction universelle des salaires."

(2) "L'impossibilité pour la compagnie de payer les taux actuels."

(3) "Parce que le coût de la vie est moins élevé qu'il l'était en 1913."

Bien que je ne connaisse pas les raisons précises de la décision, mes collègues ont décidé de recommander une réduction générale des salaires se montant, dans le cas des wattmen et conducteurs, qui constituent 75 pour 100 des employés, à 8.57 pour 100 du taux de cinquième année de 35 cents par heure et à un taux un peu plus bas pour ceux qui reçoivent moins que le maximum de salaire. Les employés des ateliers et des garages et ceux des classes diverses, à quelques exceptions près, subiront des réductions variant de 5 à 26 pour cent.

En prenant les raisons données par la compagnie selon leur ordre de valeur, du point de vue de la compagnie, la première à considérer est "la dépression générale et la réduction universelle des salaires." Le fait qu'il existe une dépression est admis, mais avant de demander une réduction pour ce motif, la compagnie, qui a un monopole du gaz, de l'énergie, de l'éclairage, et, jusqu'à ce que les omnibus Jitney fussent dans le champ de la concurrence, du transport électrique, ne devrait-elle pas réduire les prix payés par le consommateur? Il peut être argué que la compagnie a déjà réduit ses prix de transport, mais cela est dû à la concurrence, et un examen du dos des nouveaux billets établira qu'il n'y a pas de garantie de la permanence de la réduction. D'autre part, on se rappellera que la compagnie a augmenté ses prix de transport en 1913 et a maintenu le taux plus élevé jusqu'à ce que la concurrence des omnibus Jitney la forçât à faire une réduction sous peine de perdre son trafic. Il a été amené de l'avant, au cours de l'enquête, que la compagnie ne fabrique pas elle-même l'énergie électrique, mais l'achète d'une de ses compagnies auxi-

liaires, la *Vancouver Power Company,* au taux de 1 cent par K.W.H. Il a aussi été établi, en réponse à des questions posées par moi, que la compagnie achète de l'énergie de sa prétendue concurrente, la *Western Canada Power Company,* à un taux de trois dixièmes de cent par K.W.H., et par le rapport de 1913 de la compagnie j'apprends que le contrat avec la *Western Canada Power Company* couvre une période de 20 ans. Comme la compagnie achète de sa concurrente à moins d'un tiers de ce qu'elle paie à sa propre compagnie auxiliaire, et qu'il est extrêmement improbable que la *Western Canada Power Company* ferait un contrat en vertu duquel elle vendrait à perte pendant 20 ans, c'est là une indication que la compagnie auxiliaire reçoit la pleine valeur de son produit. Achetant à trois dixièmes d'un cent et vendant à onze cents, je ne puis voir pourquoi il serait permis à la compagnie de profiter de l'état de dépression jusqu'à ce qu'elle accorde à ses clients le privilège d'en faire autant, d'autant plus que dans quelques-unes des villes citées par la compagnie comme payant des salaires plus bas, à savoir: Winnipeg et Seattle, les taux de l'éclairage sont de 3 cents et 5 cents ½ respectivement.

La compagnie n'a pas établi, à mon avis, sa prétention que les salaires ont été universellement réduits dans ce district. Les marchands de gros et de détail et les scieries ont réduit les salaires, ainsi que l'industrie du bâtiment, mais ces métiers ont tous reçu des augmentations depuis 1910, la date de la dernière augmentation accordée aux employés du *British Columbia Electric Railway.* Puis, naturellement, il ne se fait pas de construction, et il est facile de réduire les salaires quand il n'y a pas d'employés. La compagnie a produit M. Tinney, qui a confirmé la réduction des salaires des ouvriers du bâtiment, mais qui a admis que depuis qu'il a réduit les salaires il n'a pas eu une seule entreprise. D'autre part, les salaires n'ont pas été réduits par le chemin de fer Pacifique-Canadien, ni dans les métiers des tailleurs, des mécaniciens, des imprimeurs, des brasseurs et un certain nombre d'autres métiers dans la ville et le district.

En ce qui regarde les tramways, les salaires ont été réduits à Saskatoon, Edmonton, Régina et Calgary, mais après avoir pris les réductions en considération, la moyenne des salaires demeure encore plus élevée que celle payée par le *British Columbia Electric Railway* pour les mêmes occupations.

"L'impossibilité pour la compagnie de payer" est la seconde raison invoquée par la compagnie pour demander une réduction. Parce que les lignes électriques sont exploitées à perte, cela est donné comme une raison pour que les employés travaillent pour un salaire inférieur. Si on porte cet argument à sa conclusion nécessaire, si la perte sur l'exploitation se montait aussi haut que le compte des salaires, les employés seraient alors tenus de travailler pour rien! La compagnie a chargé à peu près $45,000,000 au compte du capital, et sur cette somme à peu près $21,000,000 ont été placés en voie électrique et en outillage. Une partie considérable de cette somme a été dépensée pour la construction de nouvelles lignes dans des districts à population peu nombreuse, avec des concessions couvrant une période de plus de quarante ans, et le fait que ces lignes sont actuellement improductives ne peut être imputé aux employés, qui ne sont en aucune façon responsables des finances, de la ligne de conduite ou des dépenses de la compagnie et ne devraient pas être invités à supporter le fardeau des actionnaires quand il ne leur a pas été permis de participer aux bénéfices qui se sont accumulés pour la compagnie pendant la période exceptionnellement active que le district a traversée au cours des dix dernières années. D'après les représentants des employés, la compagnie a toujours plaidé pauvreté et cela si bien que le Conseil qui a siégé en 1913, quand les employés deman-

daient une augmentation, après avoir donné d'autres raisons de son refus de se rendre à leur demande, s'est servi du langage suivant:

"Si la possibilité de payer doit être prise en considération, il suffit de faire observer que la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, paie 4½ pour cent sur son stock ordinaire, ce qui n'est certainement pas un intérêt exorbitant sur le capital placé.

"Pour ces raisons, les soussignés se croient forcés de refuser d'augmenter le maximum."

La compagnie nie avoir plaidé pauvreté en 1913 et affirme que l'honorable M. le juge Murphy et M. H. O. Alexander ont fait erreur en se servant du langage ci-dessus cité dans leur rapport, déclaration que je trouve difficile d'accepter, parce que tous deux sont des hommes de grande expérience légale et habiles, par suite de leur expérience judiciaire, à prendre des notes exactes des témoignages entendus.

Comme question de fait, la compagnie, d'après le témoignage de son contrôleur, a payé pendant plusieurs années 8 pour cent sur son stock ordinaire; elle a payé toutes les obligations jusqu'à date; elle a payé à son Bureau de Directeurs de Londres $29,023.38 en honoraires au cours de l'exercice expiré en juin 1914; elle a dépensé pendant la même période $35,722.46 en frais de bureau à Londres, et a en plus accumulé un fonds de réserve de $5,314,258.60.

Si la possibilité de payer est aujourd'hui un facteur, alors elle était tout aussi bien un facteur en 1913, et comme M. le juge Murphy l'a acceptée comme telle, il est raisonnable de supposer qu'il aurait accordé une augmentation si des informations exactes sur les finances de la compagnie avaient été à sa disposition.

Le dernier argument de la compagnie est que le coût de la vie a diminué de 18.17 pour cent depuis 1913, par suite d'une réduction considérable des loyers, et que les employés, parce qu'ils peuvent maintenant vivre avec moins d'argent, devraient accepter des salaires moindres. L'argument du coût de la vie, s'il doit être pris en considération en fixant les salaires, ne devrait pas être limité aux deux dernières années, mais devrait couvrir la période depuis 1910, alors que les employés ont reçu leur dernière augmentation et cela sans l'intervention d'un Conseil. Il est juste, je crois, de supposer que les taux fixés à cette date, de consentement mutuel, devraient être une base satisfaisante sur laquelle se fonder, parce que les représentants de la compagnie ont offert, au cours des procédures devant le présent Conseil, d'accepter le contrat de 1910, prétendant que, puisque le Conseil de 1913 avait déclaré que le coût de la vie avait augmenté d'à peu près 16 pour cent, toute réduction, à l'heure actuelle, du coût de la vie, due à une diminution des loyers, servait simplement à égaliser, pour ceux des employés qui pouvaient en profiter, le désavantage dont les employés ont souffert depuis 1910 par suite d'une augmentation continuelle de 1910 à 1914, sans une augmentation correspondante des salaires.

On a entendu, au cours de l'enquête, de nombreux témoignages au sujet du coût de la vie, mais il n'a pas été prétendu que le coût de la vie est maintenant plus bas qu'en 1910, et je n'admets pas que la compagnie ait établi une raison qui lui donne droit à une réduction pour cause de la diminution du coût de la vie.

Le Conseil a entendu beaucoup de témoignages et de plaidoyers sur la question des concessions, c'est-à-dire des taux plus bas pour le gaz et l'éclairage et les passes données aux employés et à leurs familles sur le réseau de la compagnie, la compagnie alléguant que ces concessions faites aux employés valaient 2 cents et demi par heure. Sans consulter les employés, j'ai offert de changer les concessions pour la somme de 2 cents et demi par heure, valeur que la com-

pagnie leur avait attribuée, mais mon offre n'a pas été acceptée par mes collègues.

Les représentants des employés ont déclaré au cours de l'enquête que la compagnie avait augmenté considérablement la vitesse des wagons, au point qu'ils vont maintenant à une allure plus vive que celle permise par la concession faite à la compagnie par la ville de Vancouver, ou par la Loi provinciale des tramways. En réalité, si les wagons parcouraient les routes sans un seul arrêt, ils seraient encore forcés de dépasser la limite légale de vitesse. Comme on lui demandait quelle est la plus grande vitesse permise, le représentant de la compagnie a répondu "Il n'y a pas de maximum." Les employés prétendent que par suite de l'augmentation de vitesse la tension nerveuse des employés est augmentée et que, aux yeux de la loi, ils sont placés dans une mauvaise position en cas d'accidents mortels. S'ils sont forcés de courir les risques physiques, la compagnie devrait être prête au moins à payer les mêmes taux de salaires qu'auparavant.

L'argument de l'offre et de la demande est un argument que je ne crois pas que le Conseil ait le droit de prendre en considération, d'abord pour la raison qu'aucun témoignage sur ce point n'a été entendu, et en second lieu parce que la décision de la majorité du Conseil ne doit pas nécessairement être acceptée par l'une ou l'autre partie et que la compagnie et les employés devraient seuls prendre ce point en considération en essayant d'en arriver à une solution amicale du différend.

Pour les raisons données ci-dessus je désapprouve la décision recommandant une réduction des salaires des employés et recommande le maintien de l'échelle des salaires actuellement en vigueur.

Fait à Vancouver le 23 août A.D. 1915.

JAS. H. MCVETY,
Membre du Conseil nommé sur la recommandation des employés.

CONTRAT DE TRAVAIL CONCLU.

Comme il a été mentionné dans l'introduction de cet article, des négociations ont suivi la publication du rapport du Conseil, comme résultat desquelles un contrat de travail a été conclu. Des modifications des termes du rapport ont été effectuées sur trois points: (1) les termes de la reconnaissance de l'Union; (2) la date de l'expiration du contrat de travail; (3) des concessions d'importance secondaire sur la question des salaires.

La clause relative à la reconnaissance de l'Union telle qu'elle apparaît dans le projet de contrat contenu dans le rapport du Conseil était comme suit:

> "La compagnie reconnaît l'union ou association des employés et ne fera de distinctions injustes contre aucun employé à cause de ses relations avec elle. La compagnie consent à ce que les employés affectés par ce contrat deviennent membres de l'association afin que toutes les questions et tous les griefs puissent être traités par une seule personne."

La clause telle qu'amendée et contenue dans le contrat de travail se lit comme suit:

"La compagnie reconnaît l'union ou association des employés et ne fera de distinctions injustes contre aucun employé à cause de ses relations avec elle. La compagnie consent à ce que les employés affectés par ce contrat deviennent membres de l'association afin que toutes les questions et tous les griefs puissent être traités par une seule personne.

Le seul fait, cependant, qu'un employé a cessé de faire partie de l'union ou association des employés ne donnera pas droit à ladite union ou association des employés de demander le renvoi de cet employé du service de la compagnie, mais la question de savoir si cet employé devrait être renvoyé du service de la compagnie sera soumise à la décision du gérant général, et dans le cas où sa décision ne sera pas considérée juste et équitable par l'union ou association des employés, la compagnie s'engage à soumettre la question à l'arbitrage."

Quant à la période pendant laquelle le contrat de travail devrait demeurer en vigueur, le Conseil avait recommandé une période de vingt-deux mois, les employés demandant une période plus courte. Il fut finalement convenu que "la durée du contrat sera de six mois après la fin de la guerre; qu'elle ne sera pas de moins de douze mois ni de plus de vingt-deux mois à compter du 1er septembre 1915."

Une modification des salaires a été faite sur un point, le taux des préposés à la voie étant porté de vingt-cinq cents à vingt-sept cents par heure; à peu près vingt-sept employés sont affectés par ce changement.

IX.—REQUÊTE DES EMPLOYÉS DE LA CIE DU CHEMIN DE FER GRAND-TRONC-PACIFIQUE, MEMBRES DE LA FRATERNITÉ INTERNATIONALE DES CANTONNIERS.—PAS DE CONSEIL D'ÉTABLI.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ PAR NÉGOCIATION.

Demande reçue—Le 28 juin 1915.

Parties concernées—(1) Employeur—La Cie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique. (2) Employés—Les membres de la fraternité internationale des cantonniers.

Requérants—Les employés.

Nature de l'industrie concernée—L'entretien des voies ferrées.

Nature du différend—Réduction projetée des salaires et expiration du contrat de travail.

Nombre d'employés affectés—Directement, 1,800; indirectement, 1,400.

Pendant les procédures en vue de l'établissement d'un conseil, les employés ont retiré leur demande. On a informé le ministère que, par des négociations, on en était venu à une entente satisfaisante.

X.—REQUÊTE DES ÉLECTRICIENS À L'EMPLOI DE LA CIE "BRITISH COLUMBIA ELECTRIC RAILWAY," MEMBRES DES SYNDICATS No 213 DE VANCOUVER, 230 DE VICTORIA ET 558 DE NEW WESTMINSTER, FRATERNITÉ INTERNATIONALE DES ÉLECTRICIENS.—CONSEIL ÉTABLI.—RAPPORT UNANIME DU CONSEIL.—PAS DE CHOMAGE.

Requête reçue—Le 19 juillet 1915.

Parties concernées—(1) Employeur—La Cie "British Columbia Electric Railway."(2) Employés—Les électriciens, membres des syndicats locaux Nos 213 de Vancouver, 230 de Victoria et 558 de New Westminster, Fraternité internationale des Électriciens.

Requérants—Les employés.

Nature de l'industrie concernée—La conduite des tramways.

Nature du différend—Salaires, heures, conditions du travail et prétendu renvoi injuste de certains employés.

Nombre d'employés affectés—150.

Date de la constitution du Conseil—Le 14 août 1915.

Membres du Conseil—L'hon. juge W.-A. Macdonald, Vancouver, C.-B., président; M. James A. Harvey, C.R., Vancouver, représentant les patrons; M. Edmund H. Morrison, Vancouver, nommé par les employés. M. Harvey a été nommé par le ministre, la compagnie n'ayant recommandé personne. Le président a aussi été nommé par le ministre, les autres membres du Conseil n'ayant pas fait de recommandation.

Rapport reçu—Le 15 septembre 1915.

Résultat de l'enquête.—Le Conseil a présenté un rapport unanime accompagné d'un projet de règlement et d'une liste de taux de salaires devant demeurer en vigueur pendant deux ans à partir du 15 septembre 1915. L'offre était acceptable par les employés mais pas par la compagnie. Il n'y a pas eu de chômage.

RAPPORT DU CONSEIL.

Dans la question de la "Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907," et dans la question d'un différend entre la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, et les unions locales Nos 213, 230 et 558 de Vancouver, Victoria et New Westminster, respectivement, de l'*International Brotherhood of Electrical Workers*.

A l'honorable T. W. Crothers, C.R.,
Ministre du travail,
Ottawa, Canada.

Le Conseil de Conciliation et d'Enquête constitué en cette affaire et composé de l'honorable M. le juge W.-A. Macdonald, président nommé par le ministre du travail, M. E. H. Morrison, représentant des employés, et M. J. A. Harvey, C.R., le représentant de la compagnie nommé par le ministre du travail

(à défaut, par la compagnie, de recommander un membre du Conseil), a l'honneur de faire rapport comme suit:

Les employés étaient représentés devant le Conseil par M. J.-H. McVety et M. W.-F. Dunn, et la compagnie n'était pas représentée, bien que dûment avisée des séances du Conseil.

La compagnie, en réponse à la demande d'un Conseil de Conciliation, objecta que sur les 150 ouvriers électriciens prétendus affectés par le différend, à peu près 112 travaillaient pour la compagnie en vertu d'un contrat qui avait encore près de deux ans à courir, et qu'il n'y avait pas de différend existant entre ces employés et la compagnie. Elle refusa de s'occuper de la requête ou de nommer un représentant au Conseil, ou de prendre aucune part à une enquête quelconque ou à être liée par les conclusions du Conseil.

Peu de temps après que l'enquête eut été commencée, il devint apparent qu'à peu près 16 employés seulement de la compagnie seraient affectés par les recommandations qui pourraient être faites. Il y avait un contrat en vigueur entre les parties, que la compagnie refusait de renouveler, et la prétention des employés qui demandaient l'assistance du Conseil pour en arriver à un règlement était que ce contrat, et quant aux salaires et quant aux conditions de travail, était juste et devrait être mis en vigueur pour une nouvelle période déterminée.

Les employés produisirent des témoignages sur le taux des salaires payés aux autres ouvriers électriciens dans la Colombie-Britannique et dans les villes de la côte des Etats-Unis. Il fut jugé à propos d'obtenir la présence d'officiers de la compagnie afin, non seulement de déterminer le nombre des employés qui seraient affectés par toutes recommandations qui pourraient être faites, mais aussi d'obtenir toutes les informations que la compagnie pouvait avoir en sa possession au sujet du taux des salaires payés aux ouvriers de la même catégorie, et des conditions de travail, dans d'autres localités. Cela fut fait en requérant la présence d'officiers compétents et en les mettant aussi en position de déclarer les raisons qui poussaient la compagnie à proposer une réduction des salaires et des changements dans les conditions de travail.

Une copie du contrat existant entre la *Western Canada Power and Light Company* et l'*International Brotherhood of Electrical Workers* fut produite, ainsi que les règlements de travail et les tableaux des salaires de la *British Columbia Telephone Company* et des contrats entre d'autres compagnies et leurs ouvriers électriciens. Il fut établi que la première compagnie mentionnée payait à ses ouvriers poseurs de fils $4.55 par jour, contre le paiement de $4.35 par jour par la *British Columbia Electric Railway Company*, tandis que la *British Columbia Telephone Company* payait aux ouvriers de la même catégorie $4.25 par jour. Tandis que les salaires payés dans le centre et l'est du Canada étaient plus bas que ceux payés par la *B. C. Electric*, cependant les taux dans l'Etat voisin de Washington étaient presque les mêmes. Le salaire payé aux poseurs de fils était de $4.00 à Tacona,$4.40 à Seattle, $4.00 à Everett, de $3.50 à $3.75 à Bellingham, de $3.60 à $4.50 à Spokane. Nous devions nous rappeler, cependant, que dans plusieurs cas ces salaires étaient payés à des ouvriers électriciens qui étaient employés par des compagnies de téléphone. Il était bien évident pour nous que le travail des employés de la *B. C. Electric* était beaucoup plus dangereux que celui des ouvriers de la même catégorie employés par une compagnie de téléphone. Cela fut établi à notre satisfaction par des témoignages indépendants et était bien digne de considération en fixant le taux des salaires, surtout en comparant la somme payée par la *B. C. Telephone Company* avec celle payée par la *B. C. Electric*. Nous avons compris que la dépression existant dans la Colombie-Britannique et la réduction des salaires ne devaient pas, dans les circonstances spéciales qui entourent l'emploi de ces ouvriers élec-

triciens, affecter dans une mesure appréciable le taux de leurs salaires. C'est un travail professionnel et dangereux, exigeant des années d'expérience. Il ne devrait être fait que par des hommes compétents, non seulement pour leur propre protection, mais aussi pour la sauvegarde du public, surtout dans les rues fréquentées.

Nous n'avons été aidés d'aucun plaidoyer au nom de la compagnie, mais en tenant compte des salaires payés dans la province et dans l'Etat voisin de Washington à cette classe d'ouvriers, nous croyons avoir agi avec justice en cette affaire.

Après une longue discussion et une mûre considération, nous avons été en état de recommander à l'unanimité le tableau et les taux de salaires esquissés dans le document ci-joint. Si cette recommandation est acceptée, elle signifie une réduction des salaires et une modification des conditions de travail. En arrêtant le chiffre du salaire que nous avons jugé à propos de recommander, nous avons tenu compte de l'opportunité de modifier le privilège possédé par les ouvriers de se rendre au travail et d'en revenir sur le temps de la compagnie, et de le limiter dans une large mesure. Nous avons aussi cru que les conditions relativement au nombre des employés engagés dans certain travail pourraient être relâchées sans mettre en danger la sûreté des employés, mais en avantageant la compagnie par une économie de frais.

Fait à Vancouver, C.-B., ce 11ème jour de septembre A. D. 1915.

(Signé) W. A. MACDONALD,
Président.

(Signé) J. A. HARVEY,
Représentant la compagnie.

(Signé) E. H. MORRISON,
Représentant les employés.

CONTRAT RECOMMANDÉ.

Ce contrat fait et conclu ce............jour de septembre 1915, par et entre la *British Columbia Electric Railway Company, Limited,* (comprenant toute compagnie subordonnée directement ou indirectement sous son contrôle) et l'*International Brotherhood of Electrical Workers,* par l'intermédiaire du Conseil du District du Pacifique, No 1, du Troisième District de l'*International Brotherhood of Electrical Workers.*

Atteste:

Premièrement, qu'en vue de relations harmonieuses et de conditions d'emploi stables, avec des relations financières et personnelles mutuellement avantageuses et les conventions et stipulations mentionnées dans les présentes, les parties aux présentes concluent, ordonnent, établissent et conviennent que le tableau des salaires et les règles de travail qui suivent lieront les parties aux présentes pendant une période de deux (2) ans à compter du 15 septembre 1915 et demeureront ensuite en pleine vigueur et effet jusqu'à ce qu'il y soit mis fin par un avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours donné par l'une des parties aux présentes à l'autre, alors qu'ils pourront être amendés, annulés ou modifiés selon qu'il sera mutuellement convenu entre les parties aux présentes.

La compagnie reconnaît l'*International Brotherhood of Electrical Workers* et ne fera de distinctions injustes contre aucun employé à cause de ses relations avec le *Brotherhood.* Et l'*International Brotherhood of Electrical Workers* ne gênera ni ne limitera en aucune façon le droit de la compagnie de renvoyer

ou punir ses employés quand une raison suffisante de ce faire pourra être établie, excepté pour faire partie de l'*International Brotherhood of Electrical Workers.* Tous les comités nommés pour avoir des entrevues avec l'administration au sujet de toute question concernant ce tableau seront composés d'employés réguliers de la compagnie.

Règles de travail et tableau des salaires.

Ces règles s'appliqueront aux employés indiqués dans l'article 26, et seront affichées pour leur information et leur gouverne.

Article 1.—Huit heures constitueront le travail d'une journée. Le temps ordinaire de travail sera de 8 heures du matin à midi, et de 1 heure de l'après-midi à 5 heures du soir.

Article 2.—Les employés se rendront à l'ouvrage et en reviendront sur leur propre temps. A moins de recevoir avis contraire, ils devront se présenter chaque matin au magasin. S'ils sont requis de travailler hors de la ville, ils se rendront à l'ouvrage à partir des limites de la ville et en reviendront sur le temps de la compagnie. Quand des ouvriers seront employés hors de la ville et vivront dans un campement, ils se rendront à l'ouvrage du campement et reviendront sur le temps de la compagnie. Du temps additionnel sera alloué, à la discrétion du contremaître, à l'heure du diner lorsque l'endroit où on travaillera et les conditions du travail le permettront.

Article 3.—Tout employé appelé au travail entre 5 heures du soir et 10 heures du soir sera payé à raison de temps et demi au taux régulier, le temps additionnel ou travail supplémentaire, commençant à 10 heures du soir ou plus tard, sera calculé à raison de temps double au taux régulier jusqu'à 8 heures du matin ou jusqu'à ce que l'employé soit relevé de son travail. Les employés se présentant pour travailler entre 4 heures du matin et 8 heures du matin auront leur temps calculé à raison de temps double au taux régulier, et quand ces heures de travail supplémentaires n'égaleront pas huit heures régulières de travail, il sera permis aux employés de travailler pendant les huit heures suivantes au taux régulier.

Article 4.—Les jours de fêtes seront les suivants: le dimanche, le Jour de l'An, le Vendredi-Saint, le Victoria Day, le Dominion Day, le Jour du Travail, le Jour d'Actions de Grâce, et le Jour de Noël, et tels autres jours qui sont généralement observés dans la province dans laquelle la compagnie fait affaires. Les jours fériés des banques ne sont pas compris. Les employés ayant droit de vote auront le temps nécessaire pour aller voter le jour de l'élection, sans perte de salaire. Le travail du samedi après-midi sera calculé à raison de temps et demi, au taux régulier, entre 1 heure de l'après-midi et 6 heures du soir, et à raison du double du taux régulier à partir de 6 heures du soir jusqu'à ce que les employés soient relevés de leur travail.

Dans le cas où les employés seront requis de travailler jusqu'à 5 heures du soir sans l'option de l'heure du midi, l'heure du midi sera calculée à raison de deux fois le taux régulier.

Article 5.—Leurs frais de pension et de logement seront alloués à tous les contremaîtres quand ils seront envoyés travailler loin des quartiers généraux.

Article 6.—Leurs frais de pension et de logement seront alloués à tous les épisseurs de câble en plomb et à leurs aides quand ils seront envoyés travailler loin des quartiers généraux.

Article 7.—(a) Tous les autres employés envoyés travailler loin des quartiers généraux à un ouvrage temporaire seront remboursés de leurs frais de pension et de logement. Vingt jours seront considérés comme constituant un ou-

vrage temporaire; plus de vingt jours seront considérés comme constituant un ouvrage permanent, pour lequel il ne sera pas alloué de frais de pension et de logement. Tous les employés, avant d'être envoyés, seront avisés si l'ouvrage doit être classé comme ouvrage temporaire ou permanent. S'il est classé comme ouvrage temporaire et que le travail dure plus de vingt jours, la pension et le logement seront fournis jusqu'au retour aux quartiers généraux. Si l'ouvrage est classé comme ouvrage permanent et que le retour aux quartiers généraux (excepté en cas de renvoi ou de démission) soit effectué en moins de vingt jours, la pension et le logement seront alloués. Les quartiers généraux seront l'endroit où les employés sont engagés pour travailler.

(b) La compagnie fournira à tout employé affecté par ce contrat, quand il deviendra un consommateur de gaz, le gaz à raison de $1.00 par mille pieds cubes, et il aura le droit d'acheter l'éclairage électrique de la compagnie, pour son propre usage et celui de sa famille, à raison de 4 cents par kilowatt-heure, tel que mesuré par le compteur et sujet aux règlements pour l'usage de cet éclairage que la compagnie pourra promulguer de temps en temps. La compagnie installera les compteurs gratis et n'en fera pas payer le loyer. Jusqu'à ce que ces compteurs soient installés, le taux fixe actuellement payé demeurera en vigueur.

(c) Le transport gratuit sera accordé à tous les employés en tout temps sur toutes les lignes de la ville dans laquelle ils sont employés ou dans le district interurbain dans lequel ils sont employés, Dans des circonstances spéciales, la compagnie pourra, sur sa demande, accorder à un employé une passe pour son transport entre la station interurbaine la plus rapprochée de son domicile et l'endroit où il est employé, si cet employé habite un district où le service de tramway de la ville ne répond pas suffisamment à ses besoins.

(d) Il sera accordé à chaque employé une passe par semaine pour lui-même, sa femme et les membres de sa famille dépendant entièrement de son travail, dans les districts 1, 2 et 4, bonne pour n'importe quel jour de cette semaine, et quatre (4) passes par année dans le district 3, ou district de Saanich, bonne pour n'importe quel jour excepté le samedi, le dimanche, un jour de fête publique ou la veille d'un jour de fête publique.

(e) Tout employé habitant sur une ligne interurbaine aura le droit d'acheter des billets de colons, dont le nombre n'excédera pas trente (30) par mois, à moitié prix, pour sa femme et les membres de sa famille dépendant entièrement de son travail, à moins que cette disposition ne soit contraire à la loi.

(f) Tout employé faisant un usage illégitime de quelqu'une des concessions accordées par cette clause, ou les transportant à des personnes qui n'ont pas le droit de les recevoir, sera renvoyé du service.

Article 8.—Les employés affectés par ce contrat quittant l'ouvrage pendant qu'ils travaillent loin des quartiers généraux n'auront pas le transport gratuit pour se rendre aux quartiers généraux. Si les services de l'employé ne sont plus nécessaires par suite du parachèvement de l'ouvrage, le transport aux quartiers généraux, ou une somme égale au coût du transport, sera alloué.

Article 9.—Les employés seront payés semi-mensuellement, le jour de paye étant le 24 du mois pour les salaires dus jusqu'au 15 du mois courant, inclusivement, et le 9 du mois pour les salaires dus jusqu'au dernier jour du mois précédent, inclusivement. Les employés travaillant loin des quartiers généraux seront payés semi-mensuellement, pas plus tard que deux jours après ceux qui sont aux quartiers généraux. Afin de permettre de changer les chèques reçus du bureau du paie-maître, le bureau du caissier à Vancouver sera ouvert jusqu'à 8 heures du soir les 9, 10, 24 et 25 de chaque mois, excepté quand ces jours tomberont un dimanche ou un jour de fête reconnu.

Article 10.—Les employés renvoyés pendant qu'ils seront loin des quartiers généraux recevront tout le salaire qui leur sera dû. Dans le cas où le manque de fonds suffisants empêcherait qu'il en soit ainsi, le transport devra être alloué jusqu'à l'endroit où le paiement sera fait.

Article 11.—Là où les employés affectés par ce contrat décideront que leur pension et leur logement seront payés par la compagnie, ou que les conditions de travail forceront la compagnie à fournir la pension et le logement, le taux sera de $1.00 par jour de moins que celui du tableau ci-dessous, excepté dans le cas des contremaîtres et d'ouvrage temporaire.

Article 12.—Au moins trois ouvriers poseurs de fils seront employés dans toute équipe employée à tirer un câble souterrain et à élever des poteaux et y poser les accessoires.

Article 13.—Un employé donnant des ordres ou ayant la conduite d'autres employés sera considéré un contremaître. Tous les contremaîtres devront avoir au moins trois ans d'expérience dans une ou plusieurs branches du métier.

(b) Les employés agissant en qualité de contremaître ou ayant la conduite de ce qu'on est convenu d'appeler un ouvrage pressé seront autorisés à aider à faire cet ouvrage, mais ils ne devront pas faire l'ouvrage requis d'un ouvrier, excepté en cas d'urgence.

Article 14.—*Ouvrier*: un employé ayant trois ans ou plus d'expérience dans une ou plusieurs branches du métier telles qu'indiquées dans les présentes.

Article 15.—Pendant les douze derniers mois de leur apprentissage, les apprentis seront tenus de faire quelque classe d'ouvrage d'ouvrier. Tous les apprentis devront servir trois ans dans le métier avant d'être classés comme ouvriers, excepté quand les ouvriers ne pourront être obtenus, et la proportion des apprentis aux ouvriers ne devra pas dépasser celle d'un apprenti à une équipe de quatre ouvriers. Il ne sera pas permis aux apprentis de travailler sur du fil à haute tension, excepté dans les six derniers mois de leur apprentissage.

Article 16.—Tous les fils portant une tension de 650 volts ou plus seront classés comme fils à haute tension.

Article 17.—Quand il se fera de l'ouvrage sur des fils à haute tension, deux ouvriers devront être assignés à cet ouvrage, et il ne leur sera pas permis de travailler en même temps sur deux fils différents. Pour l'ouvrage aux stations il faut deux ouvriers pour travailler sur un fil portant une tension de 500 volts ou plus.

Article 18.—En cas de dérangement de fils à haute tension ou là où l'ouvrage est dangereux, deux ouvriers ou plus devront être envoyés pour faire les réparations nécessaires, et un ouvrier sera envoyé en surveillance en attendant qu'on s'en procure un autre.

Article 19.—Pour le travail sur les poteaux, boisages, ponts, tours ou constructions d'une hauteur de 95 pieds ou plus, le temps sera calculé au double du taux régulier tel que fixé par le tableau. Les poseurs de fils auront la conduite de l'assemblage et de la construction de tours, de l'ajustement et de la pose de poteaux.

Article 20.—Deux employés dans chaque district de la compagnie travailleront le samedi après-midi au taux régulier, pour les réparations urgentes seulement, et les employés travailleront à tour de rôle. Les préposés aux réparations urgentes aux trolleys et à l'éclairage électrique, faisant du travail d'équipe, seront payés au taux régulier pour tout travail de huit heures consécutives sur 24 fait pour des réparations urgentes seulement.

Article 21.—Les équipes d'urgence ne travailleront qu'aux réparations urgentes.

Article 22.—Tous les employés au mois affectés par ce contrat auront deux semaines de congé chaque année, avec salaire.

Article 23.—Les aides épisseurs de câble devront être des ouvriers poseurs de fils. Il ne sera permis en aucun temps aux épisseurs de câble de travailler sans être accompagnés d'un aide. Tout assemblage, épissage et finissage de câble couvert en plomb sera sous la juridiction des épisseurs de câble.

Article 24.—Les hommes de ronde réguliers travailleront sur la base du travail au mois. Tous les hommes de ronde supplémentaires travailleront sur la base du travail à la journée.

Article 25.—Les employés appelés pour du travail ou des réparations d'urgence ne recevront pas moins que le salaire de quatre heures d'ouvrage calculé au taux régulier.

Article 26. *Tableau des salaires.*

Contremaîtres (poseurs de fils)	$ 4.90	par jour.
Ouvriers	4.20	"
Préposés aux réparations	4.20	"
Episseurs de câble	5.10	"
Contremaîtres d'hommes de ronde	128.00	par mois.
Hommes de ronde	107.50	"
Apprentis, au début	2.95	par jour.
" après six mois	3.10	"
" après douze mois	3.35	"
" après dix-huit mois	3.70	"
" après vingt-quatre mois	3.95	"
" après trente-six mois	4.20	"

Il sera fourni aux contremaîtres d'hommes de ronde un cheval et une voiture.

Le transport nécessaire sera fourni aux hommes de ronde.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé aux présentes, en quatre copies, leurs seings et sceaux par le ministère de leurs officiers respectifs, le jour et l'année ci-dessus mentionnés.

XI.—REQUÊTE DES EMPLOYÉS DE LA "INTERCOLONIAL COAL MINING COMPANY, LIMITED," DE WESTVILLE, N.-É.—CONSEIL ÉTABLI.—RAPPORT UNANIME DU CONSEIL.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ.

Requête reçue—19 août 1915.

Intéressés—(1) Patron, la *International Coal Mining Company, Limited.* (2) Employés, travaillant à Westville, N.-E.

Requérants—Employés.

Nature de l'industrie affectée—Extraction de la houille.

Nature du différend—Salaires.

Nombre des employés intéressés—366.

Date d'établissement du Conseil—Le 1er septembre 1915.

Personnel du Conseil—Son Honneur le juge W. B. Wallace, de Halifax, N.-E., président; M. John MacKeen, de Halifax, représentant les patrons; M. Simon Lott, de Pictou, N.-E., représentant les employés. Le président a été nommé sur recommandation conjointe des autres membres du Conseil.

Rapport reçu—Le 17 septembre 1915.

Résultat de l'enquête—Le Conseil a soumis un rapport unanime comportant des recommandations qui ont été acceptées par les deux parties, le différend se trouvant réglé en conséquence.

TEXTE DU RAPPORT DU CONSEIL.

A l'honorable ministre du travail,
Ottawa, Canada.

Dans la question de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907, et d'un différend entre l'*Intercolonial Coal Mining Company* et certains de ses employés.

Le Conseil de conciliation nommé dans le différend entre les parties ci-dessus s'est réuni le mardi 7 septembre 1915 à Westville, dans le comté de Pictou, où chaque membre du Conseil prêta le serment prescrit par le statut. Il y eut une discussion non officielle de la possibilité d'un prompt règlement du différend en question, sans entendre de témoignages. Il fut finalement décidé qu'il était à propos d'entendre des témoignages, et le Conseil se réunit en conséquence de nouveau le même soir à sept heures, dans une salle publique de Westville, la séance étant ouverte au public. Un certain nombre de témoins furent entendus au nom des employés de la compagnie. Dans la matinée du lendemain le Conseil visita diverses parties de la houillère et vit la nature de l'ouvrage fait par quelques-uns des employés, et dans l'après-midi le Conseil se réunit de nouveau en séance publique et entendit les témoignages présentés au nom de la compagnie, et aussi quelques témoignages supplémentaires présentés au nom de ses employés. Le Conseil ajourna alors pour se réunir à Halifax et étudier les témoignages entendus et préparer son rapport.

Le Conseil se réunit en conséquence à Halifax le lundi après-midi, 13 septembre, et finalement le mardi 14 septembre.

Une considération sérieuse fut accordée par le Conseil aux témoignages entendus et aux représentations faites par les employés tendant à justifier une augmentation des salaires, et aussi aux témoignages et représentations en faveur de la compagnie, relativement au côté financier de la question. Plusieurs phases de la question furent l'objet d'une sérieuse considération, y compris les conditions anormales résultant de la guerre.

Le Conseil décida finalement de faire les recommandations suivantes:

1. Que le salaire minimum des jeunes garçons à l'emploi de la compagnie soit de quatre-vingts cents par jour.

2. Que tous les jeunes garçons recevant un salaire quotidien entre ce minimum et $1.48 reçoivent une augmentation de 10 cents chacun par jour.

3. Que le salaire quotidien des employés payés maintenant $1.48, ou dans quelques cas $1.50, soit porté à $1.60 dans chaque cas.

4. Que le salaire quotidien des employés payés maintenant $1.59 ou entre cette somme et $1.65 soit porté dans chaque cas à $1.70.

5. Que toutes lesdites augmentations entrent en vigueur à compter du premier jour de septembre 1915.

Le Conseil désire exprimer sa sincère admiration de l'apparence attrayante de la grande majorité des maisons occupées par les employés de la compagnie. Il a été particulièrement agréable d'apprendre que dans une très forte proportion des cas ces maisons confortables appartiennent aux employés eux-mêmes. Il a aussi fait plaisir de remarquer les relations cordiales qui existent entre les officiers de la compagnie et ses employés. Toutes les parties à cette enquête ont paru animées du désir d'un règlement qui serait juste et équitable pour tous les intéressés, et le Conseil désire exprimer son appréciation de l'aide reçue des représentants des employés et de la compagnie au cours des procédures devant le Conseil.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) W. B. WALLACE,
Président.

(Signé) SIMON LOTT.

(Signé) J. MCKEAN.

XII.—REQUÊTE DES EMPLOYÉS DE LA "NOVA SCOTIA STEEL AND COAL COMPANY, LIMITED," ET DE LA "EASTERN CAR COMPANY, LIMITED," QUI TRAVAILLENT À LA FABRICATION DE MUNITIONS DE GUERRE A NEW-GLASGOW, N.-É. ET TRENTON, N.-É., RESPECTIVEMENT.—CONSEIL ÉTABLI.—RAPPORT UNANIME DU CONSEIL.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ.

Requête reçue—Le 19 août 1915.

Intéressés—(1) Patron, la *Nova Scotia Steel and Coal Company, Limited,* et la *Eastern Car Company, Limited.* (2) Employés, ouvriers à New-Glasgow et à Trenton, N.-E., respectivement, et travaillant à la fabrication des munitions de guerre.

Requérants—Les employés.

Nature de l'industrie affectée—Manufacture de munitions de guerre.

Nature du différend—Réduction des salaires.

Nombre des employés affectés—2,000.

Date d'établissement du Conseil—1er septembre 1915.

Personnel du Conseil—Son honneur le juge Emerson Coatsworth, de Toronto, Ont., président; le colonel B. A. Weston, de Halifax, N.-E., représentant les patrons; M. R. H. Murray, de Dartmouth, N.-E., représentant les employés. Le président a été choisi par le ministre en l'absence d'une recommandation conjointe des autres membres du Conseil.

Rapport reçu—Le 27 septembre 1915.

Résultat de l'enquête—Le Conseil a soumis un rapport unanime accepté par les deux parties.

Remarques—L'observation faite au sujet de la requête n° VII s'applique aussi au cas actuel, le différend tombant à cette date sous la juridiction du statut par entente entre les contestants seulement. Les employés avaient quitté le travail, mais les deux parties, sur représentations faites par le ministère, consentirent à soumettre le différend à un Conseil, qui fut en conséquence établi, et les ouvriers reprirent l'ouvrage. Les deux parties, avant la constitution du Conseil, avaient signé un engagement par lequel elles promettaient de se conformer à la décision du Conseil jusqu'à la fin de la guerre ou tant que la fabrication des munitions serait continuée par les patrons.

TEXTE DU RAPPORT DU CONSEIL.

Dans la question de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907, et dans la question de la *Nova Scotia Steel and Car Company, Limited,* et de la *Eastern Car Company, Limited,* patronnes, et des employés desdites compagnies, employés.

A l'honorable T. W. Crothers, C.R., Député,
Ministre du travail, Ottawa.

Cher Monsieur,

Les soussignés, membres du Conseil de conciliation nommés en cette affaire, ont l'honneur de soumettre ce qui suit comme étant leur rapport.

Le Conseil tint sa première réunion à New Glasgow, Nouvelle-Ecosse, le lundi, 20ème jour de septembre 1915, et siégea continuellement de jour en jour jusqu'au 25ème jour de septembre 1915.

Le Conseil a étudié toutes les questions amenées devant lui et a entendu tous les témoignages produits et les prétentions des diverses parties, et est heureux d'en être venu à une conclusion unanime, et ses recommandations sont exposées dans les sections suivantes.

Il est bon de signaler le fait que ce Conseil est constitué en vertu d'une convention entre les parties faite à New-Glasgow le 19ème jour d'août 1915, ladite convention étant comme suit:

"1. Toutes les questions en litige et divergences seront référées à un Conseil de conciliation nommé en vertu des dispositions de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907.

2. Les deux parties s'étant accordées au sujet de ce référé, les employés retourneront à l'ouvrage aux conditions qui existaient le 15 août 1915.

3. Il est convenu que la décision du dit Conseil de conciliation liera les deux parties jusqu'à la fin de la guerre ou tant que les compagnies seront engagées dans la fabrication de munitions."

Le Conseil est aussi heureux de témoigner qu'il a été l'objet de la plus grande courtoisie de la part de toutes les personnes qui ont comparu des deux côtés, et que toutes les facilités ont été données au Conseil et aux représentants pour faire un examen complet de toutes les questions amenées devant le Conseil.

A sa première séance, le Conseil fit un effort pour amener les parties à en venir à une entente et à régler leur différend à l'amiable, mais à cause de certaines circonstances et divergences existant entre elles, il fut trouvé impossible de le faire, et le Conseil procéda alors à l'audition des témoignages et à disposer des questions qui lui étaient soumises.

Il fait aussi plaisir au Conseil de signaler le fait que tandis que ces compagnies, ou du moins la *Nova Scotia Steel Company*, ont été en opération sous un nom ou sous un autre depuis plus de trente ans, c'est le premier différend qui se soit élevé entre elle et leurs employés, et on espère qu'il n'y aura plus d'autre cause de différend.

En termes généraux, il y avait deux questions dont le Conseil devait disposer: (1) la réclamation, faite par les employés, d'une augmentation des sommes à eux allouées pour les taux ou salaires à l'heure; (2) une prétention, élevée par la compagnie, à une réduction de certains taux de salaires

Le Conseil a examiné avec soin tous les item et en est arrivé aux conclusions ci-dessous indiquées pour chacun d'eux.

1. Porteurs d'eau. — Leur prétention est que les porteurs d'eau demandent un taux de quatorze cents par heure. Tous les porteurs d'eau doivent travailler huit heures par jour. Le Conseil recommande un taux de neuf cents avec une journée de travail de huit heures.

2. Bocardeurs. — Les employés des moulins Nos 1 et 2 recevront les taux suivants par tonne:

TAUX POUR LE MOULIN No 1.

Barres No 1.

	Taux par tonne.
Lamineur	.27
Chauffeur	.14
Aide chauffeur	8.1
Mécanicien	11.
Dégrossisseur	14.
"Catcher"	11.
"Sticker in"	9¾
Crocheteur	8.1
"Extra front"	9.
Redresseur	7½
Coupeur	10.2
Aide coupeur	7½
Finisseur	13.4

TAUX POUR LES BOCARDS ET LES CISAILLES

Barres No 2.

	Taux par tonnes.
Lamineur	.15
Dégrossisseur	8.5
Chauffeur	8.5
Aide chauffeur	5.2
Mécanicien	7.
Finisseur	6.5
"Front"	6.
Dégrossisseurs 9"	6.
"Back"	6.
"Catcher"	6.5
Redresseur	5.5
Aides redresseurs	5.
Coupeur	5.75
Aides coupeurs	5.

Les salaires de tous les employés qui font maintenant moins de dix-huit cents seront portés à dix-huit cents, et le temps de travail sera aussi changé et sera de 7 heures du matin à 5.30 heures du soir, et de 6 heures du soir à 6.30 heures du matin. Les employés seront aussi payés pour le laminage des échantillons.

3. Service des réparations. — Il n'est pas fait de recommandation par le Conseil.

4. Chauffeurs. — Le chef chauffeur recevra 24 cents et demi par heure et les autres 21 cents par heure, avec paiement à raison de temps et demi pour le travail du dimanche.

5. Charroyeurs de cendres. — Ces employés recevront 17 cents et demi par heure.

6. Faiseurs d'obus. — La réduction proposée des salaires des faiseurs d'obus ne sera pas effectuée, et ils continueront à travailler aux mêmes salaires qu'auparavant.

7. Expéditionnaires. — Il est recommandé que les expéditionnaires reçoivent vingt-deux cents par heure.

8. Service des essieux. — Cette réclamation a été retirée.

9. Coupeurs et tourneurs d'essieux. — Ils recevront vingt cents par heure pour les réparations.

10. Aides chauffeurs. — Ils sont compris parmi les faiseurs d'obus, n° 6.

11. Refroidisseurs. — Ils sont compris parmi les faiseurs d'obus, n° 6.

12. Chauffeurs de disques. — Ils recevront un dollar soixante-quinze cents par jour jusqu'à 1,500.

13. Service des clous d'enclouage. — Les ouvriers recevront 28 cents ½ et les aides 17 cents ½, temps fixe.

14. Service des plaques d'assemblage. — Pas de recommandation.

15. Employés des cylindres dégrossisseurs. — Leur salaire sera porté de 15 cents à 18 cents, temps fixe.

16. Mécaniciens. — Cette réclamation a été retirée.

17. Journaliers ordinaires. — 16 cents ½ par heure pendant les premiers quinze jours et ensuite 17 cents ½ par heure.

Il est aussi recommandé que plus de facilités pour se laver soient fournies dans toutes les usines.

Les ouvriers de la compagnie de wagons ont présenté deux réclamations au sujet des moulins à planer, et il n'a été entendu de témoignages qu'au nom du tireur, et comme cette question n'affecte qu'un seul employé et que la compagnie se propose de la régler, le Conseil n'a pas fait de recommandation.

En ce qui regarde le service de la construction, la réclamation a été retirée, les employés étant actuellement satisfaits.

Une copie du tableau des réclamations présentées par les employés est annexée aux présentes pour l'information du ministère.

Le tout respectueusement soumis à New Glasgow, Nouvelle-Ecosse, ce vingt-cinquième jour de septembre 1915.

(Signé) E. COATSWORTH,
Président.

(Signé) B. A. WESTON,
Pour les compagnies.

(Signé) R. H. MURPHY,
Pour les employés.

Il est reconnu que la compagnie ne fera aucune distinction injuste contre tout ouvrier parce qu'il est membre d'une union.

(Signé) E. COATSWORTH,
Président.

(Signé) B. A. WESTON,
Pour les compagnies.

(Signé) R. H. MURPHY,
Pour les employés.

Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907.

Mémorandum des réclamations des employés de la Nova Scotia Steel and Coal Company, Limited, pour être soumises à un Conseil de Conciliation et d'Enquête en vertu de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907.

Porteurs d'eau. — Les porteurs demandent un taux de 14 cents par heure.

Employés de moulins. — Les employés des moulins n° 1 et n° 2 demandent les taux par tonne qui existaient immédiatement avant le 1er avril 1908, et les

heures de travail en vigueur il y a deux ans. Des copies de ces taux par tonne sont annexées aux présentes. Ces employés demandent aussi une enquête sur la somme déduite pour les rebuts. A l'heure actuelle dix pour cent sont déduits sur les matériaux pour obus. On prétend que cinq pour cent seraient plus que suffisants. Sur les plaques, quinze pour cent sont déduits pour les rebuts. A peu près la moitié de ce montant serait assez. Les employés demandent aussi d'être payés à temps fixe pendant qu'ils laminent des échantillons, sans tenir compte si le tonnage requis a été fait le jour où les échantillons sont laminés. Quand ils travaillent à temps fixe, ils demandent à être payés à raison de 20 cents par heure pour ceux qui gagnent un petit salaire, et les autres en proportion. Les employés de moulins demandent qu'on leur fournisse de l'eau de puits.

Service des réparations.—Les employés demandent qu'on leur fournisse de l'eau de puits.

Chauffeurs. — Les chauffeurs demandent à être payés 25 cents par heure et à raison de temps double le dimanche.

Charroyeurs de cendres. — Les charroyeurs de cendres demandent à être payés 20 cents par heure et à raison de temps double le dimanche.

Faiseurs d'obus. — Les employés qui travaillent à la fabrication d'obus demandent que les anciens taux soient rétablis à compter du 15 août 1915.

Expéditionnaires. — Le nombre des hommes employés dans le département de l'expédition a été porté de 15 à 18. Ces employés demandent que les taux soient augmentés en proportion, que le montant d'argent divisé entre eux soit augmenté en proportion, et aussi, si un plus grand nombre d'employés sont mis dans le département de l'expédition, que le montant d'argent soit augmenté en proportion.

Service des essieux.—Les chauffeurs et les aides demandent une augmentation de 2 cents par essieu, de toutes grandeurs.

Coupeurs. — Coupe des essieux de 5½x10, une augmentation de 2 cents; pour les essieux de 5x9, l'ancien taux de 10.7; pour les essieux de 4½x8, une augmentation de 1 cent; pour les essieux de 5½x10 commandés par le chemin de fer Pacifique-Canadien, 12 cents et demi. Tous ces employés reçoivent à présent 16 cents et demi et demandent un taux de 20 cents par heure quand ils travaillent à des réparations.

Aides chauffeurs. — Pour les gros obus ils demandent l'ancien taux de 16 cents et un quart par heure égal à 200 obus et 50 cents additionnels par cent au-dessus de ce nombre.

Refroidisseurs en seconde opération. — Ils demandent 18.8 cents par heure pour 200 obus et ensuite 20 cents par heure.

Chauffeurs de disques. — Ils demandent 20 cents par heure, temps fixe, et le même taux pour chaque groupe de deux cents au-dessus de 1,500.

Service des clous d'enclouage.—Les employés demandent les taux suivants: les ouvriers 30 cents par heure de temps fixe et 20 cents pour le travail à la machine; les aides demandent l'ancien taux de 20 cents par heure.

Service des plaques d'assemblage. — On demande que les employés reçoivent 25 cents par heure.

Service des cylindres dégrossisseurs.—Les employés qui gagnent un petit salaire demandent 20 cents par heure à temps fixe et une augmentation des taux par tonne.

Mécaniciens. — Ils demandent une augmentation de 20 cents à 30 cents par heure, sans changement dans le système des taux par tonne.

Tous les journaliers employés dans et autour de l'établissement seront payés à un taux minimum de 17 cents et demi par heure.

Il n'y aura en aucun temps de distinctions injustes contre un employé parce qu'il est membre d'une union.

La compagnie n'emploiera pas à l'avenir d'étrangers ennemis.

(Signé) JOHN DOULL,
Conseil des Employés.

Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907.

Mémorandum des réclamations des employés de la Eastern Car Company, Limited, pour être soumis à un Conseil de Conciliation et d'Enquête en vertu de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907.

Moulins à planer. — Les employés travaillant à la machine demandent une augmentation de salaire de 25 cents par jour. Les aides travaillant à la machine demandent un taux de 20 cents par heure.

Département de la construction. — Les employés de ce département demandent la mise en vigueur des taux suivants:

	Par heure.
Ouvrage aux pièces:—	
Riveurs	35c
Rabatteurs	33c
Aléseurs	28c
Ajusteurs	28c
Polisseurs	17c
Chauffeurs	17c
Ouvrage à temps fixe—	
Riveurs	30c
Rabatteurs	27c½
Aléseurs	25c
Ajusteurs	25c
Polisseurs	12c½
Chauffeurs	12c½

Les prix ci-dessus pour l'ouvrage à temps fixe ont été offerts par la compagnie et sont acceptés par les employés.

Il n'y aura en aucun temps de distinctions injustes contre un ouvrier parce qu'il est membre d'une union.

La compagnie n'emploiera pas à l'avenir d'étrangers ennemis.

(Signé) JOHN DOULL,
Conseil des Employés.

XIII.—DEMANDE DES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS DE LA VILLE D'EDMONTON, MEMBRES DE LA DIVISION No 569 DE "L'AMALGAMATED ASSOCIATION OF STREET AND ELECTRIC RAILWAY EMPLOYEES OF AMERICA."—IL N'A PAS ÉTÉ INSTITUÉ DE CONSEIL, UNE ENTENTE AYANT ÉTÉ OBTENUE A LA SUITE DE NÉGOCIATIONS.

Demande reçue—Le 30 août 1915.

Parties intéressées—(1) Patron—La ville d'Edmonton. (2) Les employés—employés de tramways, membres de la division n° 569, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.

Requérants—Les employés.

Nature de l'industrie intéressée—Employés de tramways.

Nature du différend—Fin projetée du contrat.

Nombre des employés affectés—250.

Au cours des précédures visant l'établissement d'un Conseil, le ministère a été informé que les difficultés avaient été amicalement réglées, une entente ayant été conclue entre les parties en cause.

XIV.—DEMANDE DES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS DE LA VILLE D'EDMONTON, MEMBRES DE LA DIVISION No 569 DE "L'AMALGAMATED ASSOCIATION OF STREET AND ELECTRIC RAILWAY EMPLOYEES OF AMERICA."—CONSEIL ÉTABLI.—RAPPORT UNANIME DU CONSEIL.—RÈGLEMENT OBTENU.

Demande reçue—Le 11 novembre 1915.

Parties intéressées—(1) Patron—La ville d'Edmonton. (2) Employés—employés de tramways, membres de la division n° 569, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.

Requérants—Employés.

Nature de l'industrie en cause—Employés de tramways.

Nature du différend—Allégation de différends avec les membres de l'union et de renvois occasionnés par ces différends.

Nombre d'employés affectés—Directement, 6; indirectement, 220.

Date de l'institution du Conseil—Le 20 décembre 1915.

Membres du Conseil—M. Frank Ford, C.R., Edmonton, Alberta, président; M. Jas. E. Wallbridge, Edmonton, pour le patron; M. Wm Macadams, Edmonton, pour les employés. Le président a été choisi sur la recommandation conjointe des autres membres du Conseil.

Rapport reçu—Le 11 mars 1916.

Résultat de l'enquête—Le Conseil a présenté un rapport unanime accompagné d'un contrat passé entre les parties en cause réglant tous les points du différend hormis le cas d'un renvoi, le contrat cependant portant que la décision du Conseil sur ce point serait finale. Un accord complet a donc été obtenu.

RAPPORT DU CONSEIL.

Dans la question de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907, et d'un différend entre la Municipalité d'Edmonton (Patronne) et ses employés de tramway membres de l'Union Locale n° 569 de l'Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.

Toutes les questions mentionnées dans le référé ayant été réglées au moyen d'un arrangement conclu entre les parties, excepté la question relative au renvoi de W. H. Clark, wattman, la cause du renvoi étant que, pendant qu'il conduisait son wagon le 19ème jour de décembre 1915, il le jeta sur ou eut une collision d'arrière avec un autre wagon; cette affaire nous ayant été laissée pour la régler comme Conseil d'arbitrage en vertu d'une convention conclue entre la ville d'Edmonton et l'Association.

Il est inutile d'exposer les témoignages qui ont été rendus devant nous, en vue de la décision à laquelle nous en sommes venus.

Nous sommes d'avis que le surintendant ou gérant du trafic, M. Moir, était, en vue des conséquences sérieuses qui auraient pu résulter d'un pareil accident, justifiable de renvoyer Clark. Il est possible, cependant, que si la preuve qui a été faite devant nous avait été à la disposition du surintendant, il aurait peut-être été justifiable de prendre une attitude plus indulgente.

Comme toutes les autres questions en litige ont été réglées à l'amiable, nous sommes disposés à considérer ce cas dans le même esprit de compromis et à décider que les intérêts de la justice seront parfaitement servis en relevant Clark de la sentence de renvoi et en substituant à ce renvoi une suspension comptant de la date de l'accident jusqu'à la fin du présent mois, à savoir le 31 janvier 1915.

Nous ne considérons pas qu'il nous appartienne de faire des suggestions sur la ligne de conduite que le surintendant devrait suivre à l'avenir, mais nous croyons sage de déclarer que la décision rendue par nous à ce sujet ne devrait en aucun sens être prise comme un précédent devant servir de règle dans les cas à venir.

Nous décidons que Clark devrait être réintégré dans son emploi le 1er jour de février 1916.

Fait à Edmonton, Alberta, ce 28ème jour de janvier 1916.

(Signé) FRANK FORD.

(Signé) WILLIAM MACADAMS.

(Signé) J. E. WALLBRIDGE.

TERMES DU CONTRAT.

Convention conclue ce 20ème jour de janvier 1916, entre le Comité du Conseil, au nom de la ville d'Edmonton, et MM. Hoover, Clark et Ward, le comité représentant l'Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America, Division locale n° 569.

Il est convenu entre nous d'accepter le règlement suivant des questions en litige:

1. Le contrat entre la ville d'Edmonton et la Division locale n° 569, conclu le 31ème jour d'août 1915, sera amendé en ajoutant à la clause trois les paragraphes suivants:

> "Quand il sera nécessaire de diminuer les dépenses en congédiant des ouvriers dans une branche quelconque des métiers employés, le dernier homme engagé sera congédié le premier, et ainsi de suite. En employant un homme dans un des métiers, le dernier employé congédié dans cette branche particulière, s'il est disponible, aura la préférence d'emploi, et un employé réintégré ne sera pas considéré comme un nouvel employé.
>
> "Lorsque des employés des garages auront eu un avancement et dans le cas où ces employés seront affectés par une réduction du personnel, ils devront être remis dans la position et le rang qu'ils occupaient avant leur avancement, plutôt que d'être congédiés.
>
> "La liste d'ancienneté sera à la disposition de l'Association."

2. Herbert Ward conservera la position qu'il occupe actuellement.

3. Ernest Ward sera placé comme réparateur de wagons à son rang d'ancienneté dans l'équipe de jour.

4. G. Davis, qui a été congédié, sera renvoyé.

5. H. Meyers, qui a été réintégré, sera retenu dans le service.

6. A. Collier reprendra sa position à son retour du service actif.

7. F. J. Knight sera placé sur la liste d'attente des wattmen et conducteurs.

8. La décision du Conseil de conciliation siégeant comme Conseil d'arbitrage dans le cas de W. H. Clark liera les deux parties.

Signé au nom du Comité du Conseil:

(Signé) R. N. FRITH,
Président.

Signé au nom de l'Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America, Local Division n° 569:

(Signé) F. A. HOOVER.

XV.—DEMANDE DE LA PART DE CERTAINS EMPLOYÉS DE "L'ACADIA COAL COMPANY, LIMITED," DE STELLARTON, N.-É.—CONSEIL INSTITUÉ.—RAPPORT UNANIME DU CONSEIL.—GRÈVE ÉVITÉE.

Demande reçue—Le 20 novembre 1916.

Parties en cause—(1) Patron—Acadia Coal Company, Limited, Stellarton, N.-E. (2) Employés—mineurs de houillères.

Requérants—Employés.

Nature de l'industrie en cause—Houillères.

Nature du différend—Demande d'augmentation de gages.

Nombre d'employés en cause—430.

Date de l'institution du Conseil—Le 20 novembre 1915.

Membres du Conseil—Son Honneur le juge Wallace, Halifax, N.-E., président; M. Wm H. Chase, Wolfville, N.-E., pour le patron; M. Simon Lott, Pictou, N.-E., pour les employés. Le président a été choisi sur la recommandation conjointe des autres membres du Conseil.

Rapport reçu—Le 13 décembre 1915.

Résultat de l'enquête—Le Conseil a présenté un rapport unanime recommandant certaines augmentations qui devront entrer en vigueur le 15 décembre 1915. La décision a été acceptée par la compagnie et a paru être acceptable aux employés aussi; la grève a été de ce fait évitée.

RAPPORT DU CONSEIL.

A l'honorable,
Ministre du Travail,
Ottawa, Canada.

Au sujet de l'Acte d'Enquête en matière de Différends Industriels de 1907, et d'un malentendu ou d'un différend entre la Acadia Coal Company et ses employés.

Le Conseil de conciliation nommé à propos du différend surgi entre les parties susnommées s'est réunie le 7 décembre 1915 à New-Glasgow, dans le comté de Pictou, au cours de l'après-midi, et le soir du même jour s'est réuni à Stellarton, dans le même comté, chaque membre du Conseil ayant prêté le serment requis par le statut.

On a jugé impraticable d'essayer d'en arriver à un règlement de la difficulté sans avoir recours aux témoignages, et, à la demande du représentant des employés, le Conseil a résolu de faire une assemblée ouverte au public, d'y entendre tout témoignage qui se présenterait et d'en tenir compte. Donc, une assemblée au sujet de laquelle un avis public avait été donné au préalable au moyen d'affiches, eut lieu dans la soirée du 7 décembre à l'Orange Hall, à Stellarton, et on y admit tous les employés de la compagnie et tout le public en général.

Un certain nombre de témoins furent entendus pour le compte des employés de la compagnie, et en retour M. George Gray, comptable, fit un long exposé de la situation financière de la compagnie.

Le lendemain matin le Conseil se réunit de nouveau à New-Glasgow et se mit à l'étude de tous les témoignages entendus.

Puis le Conseil ajourna ses séances pour se rencontrer à Halifax le 10 décembre 1915; à cette assemblée le Conseil résolut en fin de compte de faire les recommandations suivantes:

Travailleurs de surface.

1. Tous les travailleurs de surface et les garçons gagnant un salaire quotidien de $1.50 ou moins devront recevoir une augmentation de 5 cents.

Les travailleurs souterrains.

2. Tous les travailleurs souterrains et les garçons gagnant un salaire quotidien de $1.60 ou moins devront recevoir une augmentation de 5 cents.

3. Que les travailleurs de bois, les poseurs de voies ou les brosseurs travaillant au contrat devront avoir une garantie de gagner un salaire minimum de $1.75 par jour.

4. Que toutes ces augmentations devront être mises en vigueur à partir du quinzième jour de décembre 1915.

5. Que pourvu qu'il ne se produise pas de diminution dans les revenus de la compagnie dans l'exploitation de ses mines d'ici à quelques années, l'augmentation des salaires que nous recommandons par les présentes ne devra pas être soumise à un nouvel arrangement avant qu'un changement ne soit recommandé par la reprise des affaires de la compagnie.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) W. B. WALLACE,
Président.

(Signé) W. H. CHASE.

(Signé) S. LOTT.

Halifax, N.-E., le 10 décembre 1915.

XVI.—DEMANDE DE LA PART DES DÉBARDEURS À L'EMPLOI DE CERTAINES COMPAGNIES DE BATEAUX FAISANT AFFAIRE AU PORT DE SAINT-JEAN, N.-B., MEMBRES DE LA "LONGSHOREMEN'S ASSOCIATION OF ST-JOHN".— CONSEIL INSTITUÉ.—RAPPORT UNANIME DU CONSEIL.—RÈGLEMENT EFFECTUÉ.

Demande reçue—Le 20 décembre 1915.

Parties en cause—(1) Patron—Certaines compagnies de bateaux faisant affaire au port de Saint-John, N.-B., et comprenant la ligne Allan, C.P.R. Steamship Lines, Elder Dempster and Company, Head Line, New Zealand Shipping Company, Furness Line, Manchester Line (Furness, Withy and Company), Robert Reford Company, Donaldson Line, et Royal Mail Steam Packet Company; aussi H. S. Gregory and Sons et H. W. Parlee, arrimeurs et entrepreneurs; et Wm Thomson and Company, Limited. J. T. Knight and Company, W. M. MacKay, Limited, Geo. McKean and Company, Limited, J. B. Brand, R. C. Elkin, et Alex. Watson, courtiers en vaisseaux et expéditeurs. (2) Employés—les débardeurs, membres de la Longshoremen's Association of St. John.

Requérants—Les employés.

Nature de l'industrie en cause—Débardeurs.

Nature du différend—Salaires, heures et conditions de travail.

Nombre d'employés intéressés—1,135.

Date de l'institution du Conseil—Le 1er janvier 1916.

Membres du Conseil—M. W. E. Foster, St. John, N.B., président; M. J. H. Lauer, Montréal, P.Q., pour le patron; M. J. E. Tighe, St. John. pour les employés. Le président a été choisi à la suite de la recommandation conjointe des autres membres du Conseil.

Rapport reçu—Le 24 janvier 1916.

Résultat de l'enquête—Le Conseil a présenté un rapport unanime renfermant la substance d'un contrat projeté devant entrer en vigueur le 18 janvier 1916 et devant durer jusqu'au 1er décembre 1919, et ensuite d'année en année à moins qu'avis ne soit donné par l'une des parties trente jours avant le 1er décembre de toute année subséquente. Cette décision a été acceptée par les employés et on peut dire par tous les patrons en cause.

RAPPORT DU CONSEIL.

St. John, N.-B.,
mardi le 18 janvier.

Dans la cause de "l'Acte des Enquêtes en matière de Différends Industriels de 1907" et d'un différend entre certaines compagnies de bateaux faisant affaire au port de St. John, N.-B., (patrons) et la Longshoremen's Association of St. John (employés).

Hon. T. W. Crothers,
Ministre du Travail,
Ottawa.

HONORABLE ET CHER MONSIEUR,—Les membres soussignés du Conseil de Conciliation dûment institué par votre ministère dans cette cause vous soumettent le rapport suivant:

La première réunion a eu lieu le 12 de ce mois, et des réunions ont depuis eu lieu sans interruption jusqu'à date. Après une investigation complète des questions en litige, le Conseil a le plaisir de déclarer qu'il en est arrivé à une décision unanime et que ses recommandations sont exposées dans les clauses suivantes:

1. Dix heures constitueront une journée ou une nuit de travail du 15 novembre au 30 avril inclusivement, et neuf heures constitueront une journée ou une nuit de travail du 1er mai au 15 novembre.

2. (a) Les mêmes hommes ne recevront pas l'ordre de retourner à l'ouvrage, de jour ou de nuit, lorsqu'il y aura d'autres hommes disponibles, excepté si le chargement du navire doit être terminé dans un délai raisonnable, ou si le navire va d'un quai à un autre.

(b) Si une équipe est requise de travailler pendant l'heure du repas, elle sera payée à raison de temps double, au taux courant des salaires, pour cette heure du repas et pour tout le temps qui suivra jusqu'à ce qu'elle soit relevée.

3. Le taux courant des salaires sera payé pour le montage et le démontage des appareils, leur transport, la construction d'échafaudages, l'ouvrage et la fermeture des écoutilles, etc.

4. Demi-temps aux taux courants des salaires sera payé aux employés pour le temps d'attente lorsqu'ils sont appelés au travail à 7 heures du soir jusqu'à minuit, et si les employés sont appelés de nouveau à 1 heure du matin, ils devront être payés au plein taux à partir de ce temps jusqu'à l'heure régulière pour quitter l'ouvrage le matin, ou s'ils sont appelés à travailler pendant les heures des repas.

5. Temps double aux taux courants des salaires s'ils sont requis de travailler le dimanche ou les jours de fêtes suivants, à savoir: Dominion Day, Jour de l'An, Vendredi-Saint, Jour de Noël, et ces dimanches et jours de fêtes devront se composer de 24 heures, de minuit à minuit. Si un de ces jours de fêtes tombe un dimanche et que le jour suivant soit déclaré jour de fête par le gouvernement, ce lundi sera considéré comme un jour de fête en vertu de cet article.

6. Aucun travail ne sera fait le Jour du Travail.

7. Cinq (5) cents supplémentaires par heure seront payés pour la manutention du soufre en masse et du sel en masse les jours de semaine, jour ou nuit, et au *pro rata* les dimanches ou jours de fêtes .

8. Tout navire ne prenant que des planches après le déchargement de sa cargaison sera appelé un navire à planches. Tout navire prenant une cargaison générale et des planches sera appelé un cargo-boat.

9. Quinze (15) hommes constitueront une équipe pour le chargement ou le déchargement de cargo-boats, excepté dans le cas de charbon en masse, ou de cargaisons en masse de sel, soufre ou maïs, déchargées du navire dans des chalands, des charrettes ou des wagons de chemin de fer, alors que le nombre des hommes

par équipe sera de treize (13), les deux autres hommes devant être employés ailleurs; le nombre des hommes par équipe ne sera pas moins de dix (10).

10. Aucun employé ne devra demeurer dans la cale d'un navire ou bateau pendant qu'on y chargera du grain.

11. Tous les ordres donnés aux employés devront l'être par l'intermédiaire de leurs contremaîtres respectifs.

12. Pour toutes les marchandises cabrouétées à l'extérieur entre des hangars, il devra y avoir deux hommes par cabrouet.

13. Quand on déchargera une cargaison par une écoutille et qu'on se servira pour son maniement du treuil d'une autre écoutille, un homme sera placé près du préposé au treuil afin de donner les signaux du préposé à l'écoutille au préposé au treuil.

14. Le taux des salaires sera de trente-cinq (35c) cents par heure par jour ou par nuit durant la saison d'hiver, et quarante (40c) cents par heure par jour ou par nuit pendant la saison d'été, douze cents et demi (12½c) par heure devant être payés pour le maniement du grain en masse les jours de semaine, vingt-cinq (25c) cents par heure pour le maniement du grain en masse le dimanche et les jours de fêtes, en sus des taux de salaires courants pour ces dimanches et jours de fêtes, jusqu'au trentième jour d'avril 1917, inclusivement; et ensuite le salaire sera au taux de quarante (40c) cents par heure, jour ou nuit, sans distinction d'été ou d'hiver, et cinquante (50c) cents par heure pour le maniement du grain en masse les jours de semaine et un dollar ($1.00) par heure pour le maniement du grain en masse le dimanche et les jours de fêtes.

15. Si l'ouvrage sur le steamer ou navire commence dans les mois d'été et se continue dans les mois d'hiver, ou commence dans les mois d'hiver et se continue dans les mois d'été, le tableau des salaires pour ce steamer demeurera le même qu'au commencement de l'ouvrage et jusqu'à son parachèvement.

16. Ce contrat entrera en vigueur à compter de la présente date de sa signature et demeurera en vigueur jusqu'au 1er décembre 1919, et se continuera ensuite d'année en année jusqu'à ce que ou à moins que l'une des parties donne à l'autre un avis contraire au moins trente jours avant la date ci-dessus mentionnée, ou avant le premier jour de décembre de toute année subséquente.

17. Le Conseil recommande que les diverses compagnies de navigation s'engagent par contrat avec l'Association des Débardeurs à donner la préférence d'emploi aux membres de ladite Association, quand il y en aura de disponibles.

18. Les taux et conditions arrêtés par ce Conseil s'appliqueront au port de Saint-Jean en général.

19. Il est recommandé par le Conseil que les parties aux présentes s'engagent à être liées par les termes de la présente décision en vertu de la clause 62 de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, 1907.

20. Un tableau des conditions de travail du port de Saint-Jean, approuvé par le Conseil comme arrangement général pour le maniement des cargaisons, est annexé aux présentes et fait partie de ce contrat.

Tableau des conditions de travail pour le maniement des cargaisons dans le port de Saint-Jean, mentionné dans le contrat comme étant la clause 16.

Planches de pin et (ou) d'épinette, par élingue, 14 planches de 3 pouces.
Planches de pin et (ou) d'épinette, par élingue, 16 planches de 2 pouces.
Quand des voliges ou des planches d'épinette et (ou) de pin seront attachées ensemble, pas moins que l'équivalent de quatorze (14) ou de planches de 3 pouces.
Pin et (ou) épinette de 1 pouce, 31 planches par élingue.
Voliges de pin et (ou) d'épinette, 20 planches par élingue.
Bouts de planches de pin et (ou) d'épinette, 30 (trente) par élingue
Bouleau scié, par élingue, 8 planches de 4 pouces.
Bouleau scié, par élingue, 10 planches de 3 pouces.
Bouleau scié, par élingue, 15 planches de 2 pouces.
Bouleau scié, par élingue, 20 planches de 1 pouce.
Pas moins de 12 hommes dans une équipe.
Lattes par élingue, 20 paquets.
Farine, sacs de 140 liv., 10 par élingue, 5 par cabrouet.
Farine, sacs de 280 liv., 5 par élingue, 2 par cabrouet.
Farine, sacs de 98 liv., 15 par élingue, 5 par cabrouet.
Fonte, gros morceaux, 10 par élingue, 10 par cabrouet.
Fonte, petits morceaux, 15 par élingue, 15 par cabrouet.
Sel en sacs, 5 sacs par élingue, 5 sacs par cabrouet, s'ils sont mis en tas dans le hangar ou s'ils sont mis en tas hors du hangar, deux hommes par cabrouet; s'ils sont déchargés et arrimés dans des navires pontés, 7 sacs par élingue, et pas moins de six (6) hommes dans la cale du steamer pour les élinguer.
Charbon en sacs, 5 sacs par élingue, 5 sacs par cabrouet, s'ils sont mis en tas dans le hangar ou s'ils sont mis en tas hors du hangar, deux hommes par cabrouet; s'ils sont déchargés et arrimés dans des navires pontés, 7 sacs par élingue, et s'ils sont déchargés sur des chalands découverts, 9 sacs par élingue, et pas moins de six (6) hommes dans la cale du steamer pour les élinguer.
Tourteaux, 6 sacs par élingue, 6 sacs par cabrouet.
Tourteaux en balles, deux par élingue, deux par cabrouet.
Essieux, gros, un par élingue, un par cabrouet.
Essieux, petits, deux par élingue, deux par cabrouet.
Jantes de wagons, une constituera une élingue, grosse ou petite.
Pommes en barils, 6 par élingue, 3 par cabrouet.
Pommes de terre en barils, 5 par élingue, 3 par cabrouet.
Sucre en grands sacs, 5 par élingue.
Sucre en petits sacs, 15 par élingue.
Foin, 6 balles par élingue.

En vue des nombreuses questions locales qui peuvent s'élever au sujet d'une interprétation équitable des conditions de travail contenues dans le Tableau annexé à cette décision, le Conseil recommande fortement la nomination d'un comité local permanent chargé de régler ces questions en tout temps pendant la durée de ce contrat. Le comité se composera de trois membres, à savoir: un représentant les débardeurs, un représentant les compagnies de navigation, et un président qui sera choisi par les deux membres ainsi élus. A défaut, par les deux parties, de s'entendre pour l'élection d'un président à l'unanimité, ce président sera nommé en s'adressant à un juge de la cour Suprême de la

province du Nouveau-Brunswick. Toutes les décisions du comité ainsi constitué seront définitives et lieront les deux parties. La rémunération du comité permanent proposé sera fixée à sa première réunion; leurs honoraires ne devront pas excéder dix dollars par membre pour chaque réunion quotidienne de ce comité, et ces honoraires seront payés par la partie trouvée en faute par la décision du comité.

En vue des plaintes portées au sujet des pertes de vies et de marchandises ou des dommages causés par l'absence d'appareils protecteurs aux passerelles de chargement, il est de plus fortement recommandé que des filets convenables ou autres appareils soient fournis par les autorités du port pendant les opérations du chargement ou du déchargement aux quais, et que ces mesures de protection soient rendues efficaces sans délai.

Le Conseil regrette que sa recommandation du 12 novembre 1913, relativement à la fourniture d'abris convenables pour les employés aux différents hangars de Saint-Jean Ouest, ait été très imparfaitement mise à exécution, et demande de nouveau avec instance au gouvernement fédéral et aux autorités du port de Saint-Jean de fournir plus de logement dans des chambres mieux ventilées que celles actuellement en usage, qui sont absolument impropres aux fins visées.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) W. E. Foster,
Président.

(Signé) J. H. Lauer,

(Signé) J. E. Tighe,
Membres du Conseil.

Extrait du rapport du Conseil de conciliation et d'enquête qui, en novembre 1913, a rédigé un contrat de travail entre les compagnies de navigation et les débardeurs de Saint-Jean, N.-B.

Le Conseil recommande que la Shipping Federation, le gouvernement fédéral et la ville de Saint-Jean s'unissent pour fournir un abri à Saint-Jean-ouest, afin que les employés puissent être logés convenablement en attendant, pendant la nuit, l'heure de travailler. Cette recommandation est faite parce qu'il n'y a aucun moyen de transport, après 11.30 heures du soir, du côté ouest au côté est du port, où habitent la plupart des employés.

XVII.—DEMANDE DES EMPLOYÉS DU DÉPARTEMENT DES LOCOMOTIVES ET DES WAGONS DE LA "TORONTO, HAMILTON AND BUFFALO RAILWAY COMPANY," MEMBRES DE LA FÉDÉRATION No 36 DU RÉSEAU "T. H. & B.", ETC. —NOMINATION DU CONSEIL.—ENQUÊTE NON TERMINÉE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Demande reçue—Le 28 février 1916.

Litigants—(1) Patronne—Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company. (2) Employés—ouvriers dans le département des locomotives et des wagons à Hamilton, Ont., membres de la fédération n° 36 du réseau T. H. & B., International Association of Machinists and Helpers n° 414, International Brotherhood of Boilermakers, Iron Shipbuilders and Helpers n° 421, International Brotherhood of Blacksmiths and Helpers n° 330, et Brotherhood of Railway Carmen of America n° 94.

Demandeurs—Les employés.

Nature de l'industrie—Travail dans les ateliers de chemin de fer.

Nature du différend—Salaires et conditions du travail.

Nombre des employés affectés—Directement, 105; indirectement, 12.

Date de la nomination du Conseil—Le 28 mars 1916.

Membres du Conseil—Son honneur le juge Colin G. Snider, Hamilton, Ont., président; M. Geo. S. Kerr, C.R., Hamilton, pour la compagnie patronne; M. Jas. Simpson, Toronto, pour les employés. Le président a été nommé par le ministre, en l'absence d'une recommandation collective des autres membres du Conseil.

A la clôture de l'exercice l'enquête faite par le Conseil n'avait pas été terminée.

DOUZIÈME RAPPORT ANNUEL

DES

COMMISSAIRES DU CHEMIN DE FER TRANSCONTINENTAL

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

1916

(*Traduit de l'anglais.*)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR J. DE L. TACHÉ,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1917

[N° 37—1917]

DOUZIÈME RAPPORT ANNUEL

DES

COMMISSAIRES DU CHEMIN DE FER TRANSCONTINENTAL.

OTTAWA, 9 janvier 1917.

Au ministre des Chemins de fer et Canaux.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'adresser, par votre entremise, à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, le rapport annuel des commissaires du chemin de fer Transcontinental pour l'exercice terminé le 31 mars 1916 indiquant les recettes et déboursés de la division est du chemin de fer National-Transcontinental, ainsi que d'autres sujets qui touchent à ce réseau et qui peuvent être d'intérêt public.

On trouvera dans le rapport de l'ingénieur en chef et celui du comptable, les renseignements voulus sur le progrès des travaux.

Les déboursés totaux ont été, pour l'exercice, de $3,898,463.88, portant le total des déboursés faits depuis la fondation de la commission, en 1904, jusqu'au 31 mars 1916, à $156,701,209.65.

La longueur de la voie parachevée au 31 mars 1916 accusait:—

	Milles.
Tronc	1,803·445
Double voie et ligne du pont à Québec	19·610
Tronçons, garages, voies blanches, etc	529·531
Raillage total	2,352·586

Au cours de l'exercice, les entreprises, après avoir été régulièrement annoncées et autorisées par le Gouverneur en conseil, selon la loi du chemin de fer National-Transcontinental, ont été dans chaque cas adjugées au plus bas soumissionnaire qui s'était conformé aux exigences de la commission, comme suit:—

George Blais, Limitée.—Pour la construction d'une diversion de route à Ste-Claire, comté de Dorchester, mille 32·4, à l'est du pont de Québec. Cette entreprise a été achevée au cours de l'année au prix de $4,055.33.

Les travaux suivants, inachevés lors du dernier rapport annuel, ont été continués comme suit.

Descente de la traverse de Lévis.—Les travaux de cette entreprise ont été achevés au coût total de $98,429.16.

Liaison de l'Y de Saint-Malo.—Cette ligne a été achetée du Canadien-Nord pour relier la ligne maîtresse, près du viaduc du Cap-Rouge, aux usines Léonard, au prix de $192,500.

Bâtiments des gares.—Tous les bâtiments des gares ont été achevés sauf la gare du Marché Champlain, à Québec, où il reste encore quelques travaux à faire.

Usines Leonard.—Les travaux de l'entreprise générale ont été achevés. Les plans primitifs ont été forcément écourtés à cause de la guerre.

L'installation des chaudières et de l'outillage électrique est encore en marche. Cet outillage a été en partie installé et on a jugé opportun d'achever la besogne pour empêcher la détérioration.

Grues mobiles.—Neuf grues mobiles ont été dressées depuis le dernier rapport dans les ateliers de locomotives et de vagons.

Canalisation de Saint-Vital.—L'entreprise d'installation de cette canalisation, adjugée à la *Manitoba Engineering and Construction Company,* a été achevée au prix de $85,412.31.

Ponts.—Tous les ponts sont achevés.

Têtes de ligne de Québec (rue Champlain).—Tous les achats en instance pour le tracé ont été soumis à la Cour d'Echiquier qui statuera en l'espèce. Quatre de ces cas ont été portés en appel à la cour Suprême, deux par les défendeurs, et deux par la Couronne. Les plaidoiries n'ont pas encore été faites.

Le tout humblement soumis,

F. COCHRANE,
Commissaire

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

L'avancement des travaux s'accuse comme suit depuis mon rapport sur les progès accomplis du 31 mars 1914 au 31 mars 1915 et indiqués dans le onzième rapport annuel des commissaires du Transcontinental pour l'exercice terminé le 31 mars 1915.

Descente de la traverse de Lévis.—On a terminé les travaux de ce quai et payé les estimations dernières. La somme dépensée depuis le 31 mars 1915 est de...................................$ 34,127 63

Liaison de l'Y de Saint-Malo.—Travaux achevés et estimations dernières payées. La somme dépensée depuis le 31 mars 1915 est de.. 139,951 28

Gare du Marché Champlain.—Il reste encore quelques travaux dans cette entreprise. La somme dépensée de ce chef depuis le 31 mars 1915 est de.. 34,885 04

On a fait les déboursés suivants au sujet du chauffage de la gare en vertu d'autres entreprises, et en dehors du bâtiment:—

Tuyautage	$ 3,352 00	
Essais des fondations de la cheminée	2,988 99	
		6,340 99

Usines Leonard.—Les travaux de l'entreprise d'ensemble ont été achevés, mais les plans primitifs ont été fort écourtés à cause de la guerre. La somme dépensée depuis le 31 mars 1915 est de.. 403,845 91

La construction et l'installation des chaudières, machines et appareils électriques de la station d'énergie des usines Leonard, d'après des entreprises antérieures à la décision prise par le gouvernement sur la diminution au minimum des déboursés découlant de l'outillage, sont encore en marche. Les dépenses de ce chef ont été, depuis le 31 mars 1915, de........................... 93,713 25

Les neuf grues mobiles des ateliers de locomotives et de vagons ont été installées et payées depuis le 31 mars 1915 au prix de..... 68,229 00

Canalisation de Saint-Vital.—Ces travaux d'aqueduc allant du Château d'Eau de St-Vital au réservoir du garage divisionnaire de Transcona ont été achevés et la dernière estimation a été payée. De ce chef les déboursés faits depuis le 31 mars 1915 ont été de.. 15,233 68

Traverses.—L'entreprise de livraison des traverses dans les districts «B» et «D» a été achevée. Les déboursés de ce chef depuis le 31 mars 1915 ont été de:

District «B»—Livraison à St-Malo	$64,215 23	
Livraison à Cressman et Crespel	6,028 53	
	$70,243 76	
District «D»—Livraison à Cochrane	11,250 00	
		81,493 76

Ponts.—On a achevé le peu qui restait à faire quant aux ponts en acier depuis le 31 mars 1915, et les sommes déboursées de ce chef depuis lors ont été de:

Embranchement de St-Malo–Cap Rouge:

	Total payé.	Sommes payées depuis le 31 mars 1915.	
Passage inférieur, chemin St-Louis.........	$2,315 00	$1,314 89	
Passage supérieur, chemin Ste-Foye........	8,422 97	169 11	
District «C» pris par «B»:			
Creek Dead Fox.........................	4,203,69	108 29	
District «C» pris par «D»:			
1er passage de la rivière Megiskan.........	54,600 29	1,298 26	
2e passage de la rivière Megiskan.........	58,422 46	1,595 48	
			$ 4,486 03

On a achevé le pont à double voie surplombant le passage inférieur du National-Transcontinental qui remplace le travail à voie simple à ¾ de mille (trois quarts de mille) à l'est de Chaudière-Curve. Les frais de ce chef ont été de........................ 21,159 81

Total..$ 903,466 38

La somme approximative déboursée pour les entreprises ci-dessus depuis le 31 mars et pour solder l'achèvement antérieur de travaux dans quelques-unes des entreprises générales de régalage, ainsi que des sommes payées du chef de la réserve des entreprises, se trouvent dans le voisinage de $1,250,000.

GORDON GRANT,
Ingénieur en chef.

ETAT indiquant le coût approximatif des ponts en acier et les sommes payées sur les entreprises à venir au 31 mars 1916.

ST-MALO-CAP-ROUGE (EMBRANCHEMENT).

Nom.	Traversant le milliaire.	Nombre et description des arches.	Entrepreneurs.	Poids estimé de l'acier en livres.	Taux par livre.	Bois.	Taux par M. pieds m. pl.	Coût total, estimé de la superstructure.	Payé au 31 mars 1915.	Porportion du travail achevé.
					c. p.	m. pl.	$ c.	$ c.	$ c.	
Passage inférieur du chemin St-Louis	....	Poutrelles de 1-40′ et 2-25′	Dominion Bridge Co.	41,000	4·00	14,500	40 00	2,220 00	2,315 00	100
Passage supér., ch. Se-Foye	....	De pleine, biais, 1-99′	"	230,000	3·45	16,000	40 00	8,575 00	8,422 97	100

DISRTICT «C» (pris par «B»).

Nom.	Traversant le milliaire.	Nombre et description des arches.	Entrepreneurs.	Poids estimé de l'acier en livres.	Taux par livre.	Bois.	Taux par M. pieds m. pl.	Coût total, estimé de la superstructure.	Payé au 31 mars 1915.	Porportion du travail achevé.
Creek Dead Fox	772·5	De pleine, 1-55′	Canadian Bridge Co.	76,909	5·49 moins	7,228 7,228	55 00 48 00	4,203 69	4,095 40	100

DISTRICT «C» (pris par «D»).

Nom.	Traversant le milliaire.	Nombre et description des arches.	Entrepreneurs.	Poids estimé de l'acier en livres.	Taux par livre.	Bois.	Taux par M. pieds m. pl.	Coût total, estimé de la superstructure.	Payé au 31 mars 1915.	Porportion du travail achevé.
1er passage, riv. Megiskan	820·0	Ferme de tablier, 2-125′ et pe de tabl. de 2-100′	H.B.W. Co.	995,898	5·18	59,074	51 00	54,600 29	54,600 29	100
2e passage, riv. Megiskan	835·3	Pe de tabl. 2-60′ et ferme pleine de 1-250′	H. B. W. Co.	1,081,350	5·18	47,226	51 00	58,422 46	58,422 46	100

GORDON GRANT,
Ingénieur en chef.

RELEVÉ DU COMPTABLE.

RELEVÉ DES DÉPENSES pour l'exercice expiré le 31 mars 1916.

CHÈQUES ÉMIS.

Années.	Entreprises.	Comptes à payer.	Feuilles d'émargement.
1915.	$ c.	$ c.	$ c.
Avril	26,845 55	1,931 73	13,534 33
Mai	187,396 16	244,633 28	16,806 38
Juin	81,118 06	84,967 44	11,990 87
Juillet	121,217 37	86,662 56	12,026 24
Août	117,950 81	61,472 22	10,313 08
Septembre	129,516 20	82,242 76	8,481 75
Octobre	75,876 07	297,868 38	9,371 41
Novembre	172,366 52	75,715 80	5,984 66
Décembre	5,958 32	136,278 69	4,173 89
1916.			
Janvier	17,142 24	116,869 49	3,740 91
Février	2,577 97	58,436 75	3,857 21
Mars	1,368 45	457,964 48	3,814 29
Avril	2,006 09	242,899 21	1,178 00
Mai	....	993,044 61	....
	941,339 81	2,940,987 40	105,273 02

RÉCAPITULATION.

	$ c.
Chèques émis pour entreprises	941,339 81
" " comptes à payer	2,940,987 40
" " feuilles d'émargement	105,273 02
	3,987,600 23
Moins montant déposé au crédit du receveur général	89,136 35
Dépenses totales au comptant pour l'année	$3,898,463 88

E. L. PARENT,
Comptable.

		$ c.
Siège de la commission		63,056 59
District "A"—Construction		76,205 60
" "B"— "		2,500,507 84
" "C"— "		943,043 42
" "D"— "		715,611 74
" "E"— "		290,569 19
" "F"— "		835,522 68
Total		5,424,517 06
Savoir:—	$ c.	
Loyer de ligne—Jonction du Lac Supérieur à Winnipeg, exploitée par le Grand-Tronc-Pacifique du 1er septembre 1912 au 30 avril 1915	1,501,333 33	
Comptes dus au Grand-Tronc-Pacifique	24,719 85	
		1,526,053 18
Déboursés pour l'année		3,898,463 88

E. L. PARENT,
Comptable.

RELEVÉ DES DÉPENSES pour l'exercice expiré le 31 mars 1916.

SIÈGE DE LA COMMISSION.

	Dt.	Av.
	$ c.	$ c.
Division de la comptabilité	6,289 57	
Division des achats	3,480 00	
Division des commissaires	874 98	
Division des travaux d'art	40,142 40	
Compte intérimaire		6,000 00
Fournitures et papeterie		1 97
Mobilier et garnitures		1,791 05
Transport et messageries	73 41	
Télégraphe et téléphone	590 46	
Loyer et taxes	6,461 36	
Assurances	4 88	
Frais de voyage	1,658 89	
Avances	450 00	
Frais généraux	6,168 60	
Frais de justice	4,577 25	
Frais par jour		0 95
Salaires en souffrance	38 25	
Wagon "Empire"	13 76	
Wagon "Transcona"	26 75	
	70,850 56	7,793 97
Moins avoir	7,793 97	
Total	63,056 59	

E. L. PARENT,
Comptable.

ETAT DES DÉBOURSÉS pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

DISTRICT "A."

	Dt.	Av.
	$ c.	$ c.
Dépenses générales	58 53	
Régalage	34,965 59	
Défrichement		15 00
Essartage		1 60
Inspections	425 79	
Traverses	10,919 55	
Pose de voie et nivelage	807 01	
Passages, garde-bestiaux, écritaux	5 69	
Télégraphe	724 83	
Ballast et ballastage		14,464 75
Châteaux d'eau		10,779 13
Rails	228 48	
Attaches de rails	39 50	
Cœurs et aiguilles	140 00	
Emplacements de la voie et des gares	1,163 39	
Ateliers, rotondes et tables tournantes	37,584 99	
Garage et têtes de ligne	2,709 49	
Ponts, chevalets et ponceaux		593 71
Loyers et autres ressources		182 19
Réserve de contrat	12,469 14	
	102,241 98	26,036 38
Moins avoir	26,036 38	
	76,205 60	

E. L. PARENT,
Comptable.

ETAT DES DÉBOURSÉS pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

DISTRICT "B."

	Dt.	Av.
	$ c.	$ c.
Fournitures		2 00
Frais généraux	42,587 59	
Transport et messageries	95 21	
Travaux d'art	7,763 40	
Ameublement et garnitures		382 86
Assurances		51 75
Régalage	61,925 42	
Défrichement	878 20	
Essartage	113 90	
Inspections	6,612 56	
Traverses	37,336 17	
Pose de la voie et nivelage	4,875 05	
Clôturage de l'emplacement de la voie	19,960 48	
Passages à niveau, garde-bestiaux et écriteaux	469 15	
Télégraphe	986 02	
Ballast et ballastage	13,036 40	
Châteaux d'eau	816 16	
Rails		29,949 48
Attaches de rails		2,054 92
Cœurs et aiguilles	100 00	
Emplacements de la voie et des gares	76,603 38	
Gares et dépendances	53,079 72	
Diverses constructions	1,581 37	
Usines, rotondes et plaques tournantes	8,143 99	
Machines d'usines et outils	10,019 47	
Stations de combustible		250 00
Cours et têtes de ligne	368,852 64	
Outillage flottant	197 45	
Docks et quais	489,889 55	
Ponts, ponceaux et chevalets	50,076 10	
Loyers et autres revenus		3,482 76
Exploitation	2,500 00	
Nouvelles traverses, etc	79,779 92	
Ligne de St. Malo	145,713 53	
Tracé de la ligne de St-Malo	195,764 47	
Usines Leonard	545,423 35	
Frais du traversier *Leonard*	739 02	
Réserve du contrat	107,977 70	
Têtes de ligne centrales à Québec	202,784 24	
	2,536,681 61	36,173 77
Moins avoir	36,173 77	
	2,500,507 84	

E. L. PARENT,
Comptable.

État des déboursés pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

DISTRICT "C."

	Dt.		Av.	
	$	c.	$	c.
Frais généraux	728	46		
Transport et messageries	397	28		
Travaux d'ingénieurs	24	35		
Assurance			19	69
Régalage	434,767	20		
Défrichement	5,708	60		
Essartage	2,986	56		
Inspections	21,011	65		
Traverses	4,354	86		
Pose de la voie et nivelage	11,257	24		
Passages à niveau, garde-bestiaux et écriteaux	883	37		
Lignes télégraphiques	1,520	56		
Ballast et ballastage	89,147	01		
Châteaux d'eau	90,867	24		
Rails			317	18
Usines, rotondes et plaques tournantes	25,610	26		
Machines et outils d'atelier	1,995	36		
Stations de combustible			38	92
Ponts, ponceaux et chevalets	105,918	78		
Exploitation	6,717	91		
Réserve du contrat	139,522	52		
	943,419	21	375	79
Moins avoir	375	79		
	943,043	42		

E. L. PARENT,
Comptable.

État des déboursés pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

DISTRICT "D."

	Dt.	Av.
	$ c.	$ c.
Fournitures	380 31	
Frais généraux	3,634 40	
Transport et messageries	764 64	
Travaux d'art	3,141 50	
Régalage	319,174 66	
Défrichement	5,662 50	
Essartage		5,849 60
Inspections	17,013 55	
Traverses	21,390 69	
Pose de la voie et nivelage	9,830 98	
Passages à niveau, garde-bestiaux et écriteaux	1,062 99	
Lignes télégraphiques	3,194 85	
Ballast et ballastage	71,986 46	
Châteaux d'eau	36,086 40	
Attaches des rails	31 75	
Cœurs et aiguilles	124 72	
Tracé et terrain des gares	380 65	
Bâtiments de gares et fournitures	2,303 75	
Ateliers, rotondes et plaques tournantes	25,924 55	
Machines et outils d'atelier	464 97	
Ponts, ponceaux et chevalets	126,824 24	
Exploitation	17,282 09	
Nouvelles traverses, etc	17,443 94	
Réserve du contrat	37,356 75	
	721,461 34	5,849 60
Moins avoir	5,849 60	
	715,611 74	

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT DES DÉBOURSÉS pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

DISTRICT "E."

	Dт.	Av.
	$ c.	$ c.
Frais généraux	1,454 97	
Transport et messageries	1,224 78	
Travaux d'art	10 70	
Régalage	145,246 47	
Défrichement	812 00	
Essartage	1 40	
Traverses	14,014 45	
Pose des rails et nivelage	407 11	
Passages à niveaux, garde-bestiaux et écriteaux	366 00	
Télégraphes		45 60
Ballast et ballastage	11,262 75	
Châteaux d'eau	2,693 75	
Rails	938 70	
Cœurs et aiguilles		50 00
Bâtiments de gare et fournitures		403 59
Constructions diverses	665 69	
Ateliers, rotondes et plaques tournantes	23,319 38	
Machines et outils d'atelier	1,299 65	
Dépôts de combustible	49 98	
Ponts, ponceaux et chevalets	9,661 57	
Loyers et autres revenus		95 00
Réserve du contrat	77,734 03	
	291,163 38	594 19
Moins avoir	594 19	
	290,569 19	

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT DES DÉBOURSÉS pour l'exercice terminé le 31 mars 1916.

DISTRICT "F."

	Dt.	Av.
	$ c.	$ c.
Frais généraux	972 39	
Transport et messageries	1,172 33	
Trrvaux d'art	2,119 54	
Ameublement et fournitures		30 00
Assurance		467 73
Régalage	173,805 69	
Défrichement	1,291 16	
Essartage	90 38	
Inspections	3,115 34	
Traverses	922 08	
Pose des rails et nivelage	3,780 71	
Clôturage du tracé	3,321 77	
Passages, garde-bestiaux et écriteaux	305 62	
Tunnels	1,526 62	
Télégraphe	1,172 69	
Enclenchements et signaux	300 00	
Ballast et ballastage	13,403 57	
Chateaux d'eau		200 00
Rails	2,566 76	
Attaches des rails		1,241 89
Coeurs et aiguilles		124 30
Tracé et terrain des gares	457,836 02	
Gares et dépendances	5,890 74	
Constructions diverses	1,270 00	
Ateliers, rotondes et plaques tournantes	19,580 52	
Machines et outils d'atelier	320 00	
Dépôts de combustible	2,096 91	
Cours et têtes de lignes	813 90	
Ponts, ponceaux et chevalets	58,795 68	
Réserve du contrat	44,705 55	
Loyer—têtes de ligne de Winnigeg	2,187 50	
Intérêt—têtes de ligne de Winnipeg	29,223 13	
	837,586 60	2,063 92
Moins avoir	2,063 92	
	835,522 68	

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT du passif le 31 mars 1916.

Dix pour cent réservé sur les entreprises:—		$ c.
District "A"	......	
" "B"	41,742 81	
" "C"		
" "D"	1,131 34	
" "E"	4,421 16	
" "F"	5,415 82	
		52,711 13
Chèques à échéance dus		509 01
Comptes payables, Grand-Tronc-Pacifique		24,719 85
Total		77,939 99

E. L. PARENT,
Comptable.

État des déboursés à partir de septembre 1904 jusqu'au 31 mars 1916.

Chèques émis.

Années.	Entreprises.	Comptes payables.	Bordereaux de paie.
	$ c.	$ c.	$ c.
1904-05	.....	385,445 79	428,225 66
1905-06	51,239 08	714,771 65	761,942 45
1906-07	3,993,640 06	954,692 38	646,924 55
1907-08	15,637,591 05	2,346,786 77	1,002,535 82
1908-09	21,129,957 36	2,627,644 48	1,215,423 52
1909-10	16,694,267 68	2,174,880 67	1,202,445 12
1910-11	18,678,176 31	3,700,007 96	1,187,151 09
1911-12	15,115,638 77	5,031,187 29	1,059,630 64
1912-13	10,679,342 09	2,232,859 62	924,777 13
1913-14	8,083,579 13	4,065,374 73	676,766 87
1914-15	5,522,575 29	4,030,613 43	412,708 30
1915-16	941,339 81	2,940,987 40	105,273 02
	116,527,346 63	31,205,252 17	9,623,804 17

Résumé.

	$ c.
Chèques émis pour les entreprises	116,527,346 63
" " comptes payables	31,205,252 17
" " borderaux de paie	9,623,804 17
	157,356,402 97
Item spécial payé par le ministère des Finances en 1905 pour les relevés faits par la compagnie de chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, à l'est de Winnipeg	352,191 73
	157,708 594 70
Moins somme portée à l'Avoir du Receveur général	1,007,385 05
Total des déboursés	156,701,209 65

E. L. PARENT,
Comptable.

État des déboursés de septembre 1904 au 31 mars 1916.

	$ c.
A partir de septembre 1904 au 30 juin 1905 (y compris le montant payé par le ministère des Finances à la compagnie de chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, pour des relevés, à l'est de Winnipeg, acquis par les commissaires, à savoir :—$352,191.73	1,130,555 36
Pour l'année expirée le 30 juin 1906	1,479,071 77
Pour les neuf mois expirés le 31 mars 1907	5,537,867 50
Pour l'année expirée le 31 mars 1908	18,910,449 41
" " 1909	24,892,772 98
" " 1910	19,968,126 86
" " 1911	23,487,853 73
" " 1912	21,110,993 90
" " 1913	13,752,050 65
" " 1914	12,684,663 16
" " 1915	9,848,340 45
" " 1916	3,898,463 88
Total des déboursés	156,701,209 65

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT DES DÉBOURSÉS de septembre 1904 au 31 mars 1916.

PAR DISTRICTS.

	$ c.
Siège social	2,050 001 11
District "A"	18,258,544 88
" "B"	56,465,389 08
" "C"	8,832,987 86
" "D"	18,785,462 67
" "E"	12,275,021 37
" "F"	40,058,522 53
	156,725,929 50
Comptes dus	24,719 85
Total des déboursés	156,701,209 65

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT DES DÉBOURSÉS de septembre 1904 au 31 mars 1916.

SIÈGE SOCIAL.

	Dt.	Avoir.
	$ c.	$ c.
Division des commissaires	222,980 58	
Division de comptabilité	184,049 97	
Division des achats	124,754 81	
Division du génie	607,350 96	
Wagon "Empire"	38,793 15	
Wagon "Transcona"	23,273 27	
Fournitures et papeteries	50,213 84	
Transport et messageries	14,917 69	
Télégraphe et téléphones	29,271 61	
Loyers et taxes	121,749 76	
Assurances	18,078 27	
Frais de déplacement	58,693 22	
Avances	450 00	
Frais généraux	429,421 39	
Tracé et terrains des gares	15,880 33	
Frais de justice	74,350 55	
Voiturage	6,482 15	
Service médical	6,613 39	
Ameublement et fournitures	22,909 80	
Salaires non réclamés		233 63
	2,050,234 74	233 63
Moins avoir	233 63	
	2,050,001 11	

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT DES DÉBOURSÉS de septembre 1904 jusqu'au 31 mars 1916.

DISTRICT "A."

	Dt. $ c.	Av. $ c.
Frais judiciaires	2,421 84	
Fournitures	122,816 07	
Outillage de camp	10,517 59	
Dépenses générales	215,589 54	
Frais de transport et messageries	11,814 46	
Services médicaux	804 03	
Travaux des ingénieurs	1,004,483 75	
Assurance	6,284 65	
Régalage	7,620,577 85	
Défrichement	158,626 83	
Essartage	100,185 30	
Inspections	660,235 63	
Traverses	485,052 13	
Pose de la voie et nivelage	166,650 87	
Clôturage de l'emplacement de la voie	130,331 78	
Passages à niveaux, garde-bestiaux et écriteaux	24,572 31	
Tunnels	51,150 71	
Lignes télégraphiques	75,561 48	
Appareils d'enclenchement et signaux	21,272 25	
Ballast et ballastage	517,769 03	
Châteaux d'eau	156,540 66	
Rails	1,490,920 18	
Attaches de rails	226,967 10	
Cœurs et aiguilles	37,789 29	
Emplacements de la voie et des gares	572,200 65	
Gares et dépendances	181,889 52	
Constructions diverses	33,679 97	
Usines, rotondes et plaques tournantes	317,841 94	
Machines d'usines et outils	98,755 17	
Stations de combustible	61,057 44	
Cours et têtes de ligne	95,474 83	
Ponts, ponts à chevalets et ponceaux	3,573,251 66	
Revenus pendant la construction		588 57
Exploitation	22,589 21	
Ameublement	3,457 73	
	18,259,133 45	588 57
Moins avoir	588 57	
	18,258,544 88	

E. L. PARENT,
Comptable.

ETAT DES DÉBOURSÉS de septembre 1904 jusqu'au 31 mars 1916.

DISTRICT "B."

	Dt.	Av.
	$ c.	$ c.
Fràis judiciaires	688 53	
Fournitures	339,366 68	
Outillage de camp	50,318 54	
Dépenses générales	445,966 99	
Frais de transport et messageries	54,281 50	
Services médicaux	2,434 06	
Travaux des ingénieurs	2,119,200 11	
Assurance	4,564 05	
Transport	92,698 10	
Régalage	25,843,312 45	
Défrichement	412,993 09	
Essartage	124,422 79	
Inspections	738,093 47	
Traverses	1,202,307 74	
Pose de la voie et nivelage	555,488 56	
Clôturage de l'emplacement de la voie	260,576 21	
Passages à niveau, garde-bestiaux et écriteaux	72,149 54	
Tunnels	74,670 38	
Lignes télégraphiques	146,990 24	
Appareils d'enclenchement et signaux	30,842 55	
Ballast et ballastage	965,430 67	
Châteaux d'eau	361,457 52	
Rails	3,422,899 52	
Attaches de rails	564,808 79	
Cœurs et aiguilles	89,948 56	
Emplacements de la voie et des gares	1,261,103 00	
Gares et dépendances	645 082 21	
Constructions diverses	70,811 55	
Usines, rotondes et plaques tournantes	528,164 84	
Machines d'usines et outils	161,970 60	
Stations de combustible	94,940 07	
Cours et têtes de ligne	2,318,665 63	
Têtes de ligne communes à Québec	580,434 60	
Outillage flottant	596,456 20	
Docks et quais	777,419 04	
Ponts, ponts à chevalets et ponceaux	8,025,645 50	
Revenus durant la construction		12,233 69
Exploitation	45,000 00	
Traverses nouvelles	386,893 40	
Réserve pour entreprise		41,742 81
Chèques à échéance		81 10
Usines Leonard	1,815,843 01	
Dépenses du bac passeur "Leonard"	7,895 97	
Ligne de Saint-Malo	185,628 08	
Ligne de Saint-Malo et accès	195,764 47	
Approches du pont de Québec	832,845 81	
Ameublement	12,972 06	
	56,519,446 68	54,057 60
Moins avoir	54,057 60	
	56,465,389 08	

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT DES DÉBOURSÉS de septembre 1904 jusqu'au 31 mars 1916.

DISTRICT "C."

	Dt. $	c.	Av. $	c.
Frais judiciaires	291	73		
Fournitures	140,856	12		
Outillage de camp	30,649	43		
Dépenses générales	58,156	17		
Frais de transport et messageries	18,023	52		
Services médicaux	3,351	71		
Travaux des ingénieurs	903,746	92		
Assurance	638	12		
Transport	330,642	92		
Régalage	3,264,248	27		
Défrichement	181,598	10		
Essartage	106,978	52		
Inspections	163,995	08		
Traverses	251,993	78		
Pose de la voie et nivelage	118,673	29		
Passages à niveau, garde-bestiaux et écriteaux	3,463	37		
Lignes télégraphiques	39,845	01		
Ballast et ballastage	277,086	15		
Châteaux d'eau	127,873	91		
Rails	458,470	42		
Attaches de rails	60,817	78		
Coeurs et aiguilles	6,845	42		
Gares et dépendances	135,098	52		
Constructions diverses	22,717	84		
Usines, rotondes et plaques tournantes	113,820	63		
Machines d'usines et outils	13,281	39		
Stations de combustible	33,507	37		
Cours et têtes de ligne	1,104	44		
Ponts, ponts à chevalets et ponceaux	1,940,468	21		
Exploitation	23,512	66		
Chèques à échéance			19	57
Ameublement	1,250	63		
	8,833,007	43	19	57
Moins avoir	19	57		
	8,832,987	86		

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT DES DÉBOURSÉS de septembre 1904 jusqu'au 31 mars 1916.

DISTRICT "D."

	Dt. $ c.	Av. $ c.
Frais judiciaires	87 50	
Fournitures	187,272 38	
Outillage de camp	40,303 79	
Dépenses générales	200,685 08	
Frais de transport et messageries	27,668 94	
Services médicaux	6,405 74	
Travaux des ingénieurs	1,139,042 92	
Assurance	4,967 30	
Transport	294,163 01	
Régalage	7,385,831 63	
Défrichement	329,036 70	
Essartage	233,637 55	
Inspections	381,902 63	
Traverses	662,447 90	
Pose de la voie et nivelage	191,625 85	
Passages à niveau, garde-bestiaux et écriteaux	3,363 74	
Tunnels	4,985 13	
Lignes télégraphiques	78,352 52	
Appareils d'enclenchement et signaux	2,969 97	
Ballast et ballastage	635,069 10	
Châteaux d'eau	137,647 92	
Rails	2,119,952 75	
Attaches de rails	323,472 33	
Cœurs et aiguilles	46,137 48	
Emplacements de la voie et des gares	5,192 22	
Gares et dépendances	260,094 38	
Constructions diverses	46,253 17	
Usines, rotondes et plaques tournantes	245,709 57	
Machines d'usines et outils	57,656 68	
Stations de combustible	55,982 26	
Cours et têtes de ligne	66,499 54	
Ponts, ponts à chevalets et ponceaux	3,418,225 75	
Revenus durant la construction		706 52
Exploitation	169,564 45	
Traverses nouvelles	22,233 35	
Chèques à échéance		1,131 34
Réserve pour entreprise		115 72
Ameublement	2,975 02	
	18,787,416 25	1,953 58
Moins avoir	1,953 58	
	18,785,462 67	

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT DES DÉBOURSÉS de septembre 1904 jusqu'au 31 mars 1916.

DISTRICT "E."

	Dt.	Av.
	$ c.	$ c.
Fournitures	97,649 04	
Outillage de camp	14,092 12	
Dépenses générales	73,142 64	
Frais de transport et messageries	17,278 85	
Services médicaux	2,629 31	
Travaux des ingénieurs	662,121 95	
Assurance	3,355 02	
Transport	213,935 89	
Régalage	5,803,041 3[illegible]	
Défrichement	222,367 91	
Essartage	154,658 41	
Inspections	126,806 48	
Traverses	443,838 89	
Pose de la voie et nivelage	129,781 76	
Passages à niveau, garde-bestiaux et écriteaux	1,602 00	
Tunnels	2,094 00	
Lignes télégraphiques	44,483 76	
Ballast et ballastage	402,881 44	
Châteaux d'eau	158,461 72	
Rails	1,109,448 99	
Attaches des rails	151,882 33	
Cœurs et aiguilles	19,377 82	
Emplacements de la voie et des gares	345 11	
Gares et dépendances	216,312 88	
Constructions diverses	56,869 10	
Usines, rotondes et plaques tournantes	236,906 04	
Machines d'usines et outils	46,195 27	
Stations de combustible	40,922 28	
Cours et têtes de ligne	9,070 39	
Ponts, ponts à chevalets et ponceaux	1,807,983 83	
Revenus durant la construction		367 47
Exploitation	9,613 39	
Réserve pour entreprise		4,421 16
Chèques à échéance		88 62
Ameublement	748 62	
	12,279,898 62	4,877 25
Moins avoir	4,877 25	
	12,275,021 37	

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT DES DÉBOURSÉS de septembre 1904 jusqu'au 31 mars 1916.

DISTRICT "F."

	Dt.	Av.
	$ c.	$ c.
Frais judiciaires	2,170 93	
Fournitures	324,038 64	
Outillage de camp	30,689 95	
Dépenses générales	316,493 19	
Frais de transport et messageries	42,898 30	
Services médicaux	2,827 02	
Travaux des ingénieurs	1,617,217 15	
Frais des levés du G.T.P.	352,191 73	
Assurance	22,647 78	
Transport	99,461 49	
Régalage	20,954,700 51	
Défrichement	358,751 12	
Essartages	71,441 15	
Inspections	532,606 21	
Traverses	1,008,286 71	
Pose de la voie et nivelage	273,910 34	
Clôturage de l'emplacement de la voie	44,670 51	
Passages à niveau, garde-bestiaux et écriteaux	4,127 56	
Tunnels	196,717 59	
Lignes télégraphiques	104,180 32	
Appareils d'enclenchement et signaux	21,192 03	
Ballast et ballastage	717,463 01	
Châteaux d'eau	348,072 79	
Rails	2,489,163 50	
Attaches de rails	414,541 98	
Cœurs et aiguilles	88,039 09	
Emplacements de la voie et des gares	1,616,591 42	
Gares et dépendances	310,707 59	
Constructions diverses	129,004 30	
Usines, rotondes et plaques tournantes	3,477,065 36	
Machines d'usines et outils	1,306,689 75	
Stations de combustible	89,890 64	
Cours et têtes de ligne	228,791 27	
Ponts, ponts à chevalets et ponceaux	3,561,932 84	
Exploitation	15,419 06	
Loyer de ligne—de Winnipeg à la jonction Lac Supérieur		1,501,333 33
Réserve pour entreprise		5,415 82
Chèques à échéance		204 00
Loyer, têtes de ligne de Winnipeg	218,750 00	
Intérêt, têtes de ligne de Winnipeg	169,216 77	
Ameublement	2,916 08	
	41,565,475 68	1,506,953 15
Moins avoir	1,506,953 15	
	40,058,522 53	

E. L. PARENT,
Comptable.

ÉTAT DES DÉBOURSÉS de septembre 1904 jusqu'au 31 mars 1916.

RÉCAPITULATION.

		Dt. $	c.	Av. $	c.
Frais judiciaires		5,660	53		
Fournitures		1,211,998	93		
Outillage de camp		176,571	42		
Dépenses générales		1,310,033	61		
Frais de transport et messageries		171,965	57		
Services médicaux		18,451	87		
Travaux des ingénieurs		7,445,812	80		
Frais des levés du G.-T.-P.		352,191	73		
Assurance		42,456	92		
Transport		1,030,901	41		
Régalage		70,871,712	09		
Défrichement		1,663,373	75		
Essartage		791,323	72		
Inspections		2,603,639	50		
Traverses		4,053,927	15		
Pose de la voie et nivelage		1,436,130	67		
Clôturage de l'emplacement de la voie		435,578	50		
Passages à niveau, garde-bestiaux et écriteaux		109,278	52		
Tunnels		329,617	81		
Lignes télégraphiques		489,413	33		
Appareils d'enclenchement et signaux		76,276	80		
Ballast et ballastage		3,515,699	40		
Châteaux d'eau		1,290,054	52		
Rails		11,090,855	36		
Attaches de rails		1,742,490	31		
Cœurs et aiguilles		288,137	66		
Emplacements de la voie et des gares		3,455,432	40		
Gares et dépendances		1,749,185	10		
Constructions diverses		359,335	93		
Usines, rotondes et plaques tournantes		4,919,508	38		
Machines d'usines et outils		1,684,548	86		
Stations de combustible		376,300	06		
Cours et têtes de ligne		2,719,606	10		
Têtes de ligne communes à Québec		580,434	60		
Outillage flottant		596,456	20		
Docks et quais		777,419	04		
Ameublement, fournitures		24,320	14		
Ponts, ponceaux, chevalets		22,327,507	79		
Exploitation		285,698	77		
Traverses nouvelles, etc		409,126	75		
Usines Leonard		1,815,843	01		
Frais du traversier "Leonard"		7,895	97		
Ligne de Saint-Malo		185,628	08		
Tracé de la ligne de Saint-Malo		195,764	47		
Accès, pont de Québec		832,845	81		
Têtes de ligne de Winnipeg, loyer		218,750	00		
" " " intérêt		169,216	77		
Siège social		2,050,001	11		
Loyer de ligne—Winnipeg à la jonction Lac Supérieur				1,501,333	33
Revenus durant construction				13,896	25
		158,294,379	22	1,515,229	58
Moins avoir		1,515,229	58		
		156,779,149	6[illegible]		
Passif—					
Réserve d'entreprise	$52,711 13				
Chèques à échéance dûs	509 01				
Compte dûs	24,719 85				
		77,939	99		
Total des déboursés		156,701,209	65		

E. L. PARENT,
Comptable.

